

BULLETIN

DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES,

ÉCONOMIE PUBLIQUE; VOYAGES.

TOME XII.

LISTE

DE MM. LES COLLABORATEURS

DE LA VI[e] SECTION

DU BULLETIN UNIVERSEL DES SCIENCES

ET DE L'INDUSTRIE (1).

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET POLITIQUE. *Collab.* : MM. de Blosseville, Coquebert de Montbret (C. M.), Denaix (DEN.), Depping (D-G.), de Férussac (F.), L. de Freycinet, Levillain, de Rossel, Sueur-Merlin.

GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET COMPARÉE. MM. Barbier du Bocage, Champollion-Figeac, Depping (D-G.), Letronne, Abel Rémusat, Walckenaër (W-R.).

TOPOGRAPHIE, GÉODÉSIE, PLANS, CARTES de toute nature. MM. Augoyat, de Blosseville, Brué, Denaix (DEN.), de Férussac (F.), Francœur, L. de Freycinet, Levillain, Sueur-Merlin, Walckenaër (W-R.).

STATISTIQUE, ARITHMÉTIQUE POLITIQUE, ÉCONOMIE PUBLIQUE, ET COMMERCE. MM. Aubert-de-Vitry, Berthevin, Bottin, de Châteauneuf, Coquebert de Montbret (C. M), Depping (D-G.), de Férussac (F.), baron Fourier, Jolivot, de Montvéran, Moris, de Pétigny, Sylvestre, Tardif, Villard, Villermé, Villot, Warden.

VOYAGES. MM. Aubert de Vitry, Coquebert de Montbret (C. M.), Depping (D—G.), Dezos de la Roquette, de Férussac (F.), L. de Freycinet, E. Héreau, Albert-Montémont, de Rossel, Sueur-Merlin, Walckenaër, Warden.

Rédacteur principal. . . . . .

(1) Ce Recueil, composé de huit sections, auxquelles on peut s'abonner séparément, fait suite au *Bulletin général et universel des annonces et des nouvelles scientifiques*, qui forme la première année de ce journal. Le prix de cette première année (1823) est de 40 fr. pour 4 vol. in-8°, ou 12 numéros, composés de 10 feuilles d'impression chacun.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,

RUE JACOB, N° 24.

BULLETIN

DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES, ÉCONOMIE PUBLIQUE; VOYAGES.

6e SECTION DU BULLETIN UNIVERSEL,

PUBLIÉ

SOUS LES AUSPICES

De Monseigneur le Dauphin,

PAR LA SOCIÉTÉ

POUR LA

PROPAGATION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES,

ET SOUS LA DIRECTION

DE M. LE BARON DE FÉRUSSAC,

OFFICIER SUPÉRIEUR AU CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR, CHEVALIER DE SAINT-LOUIS ET DE LA LÉGION D'HONNEUR, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TOME DOUZIÈME.

A PARIS,

AU BUREAU CENTRAL DU BULLETIN, rue de l'Abbaye, n° 3;
Et chez M. ARTHUS-BERTRAND, rue Hautefeuille, n° 23.
Paris et Amsterdam, chez MM. DUFOUR ET D'OCAGNE.
Paris, Strasbourg et Londres, chez MM. TREUTTEL ET WURTZ.

BULLETIN

DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES.

ÉCONOMIE PUBLIQUE; VOYAGES.

GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE.

1. Genealogisch-historisch-statistischer Almanach. — Almanach généalogique, historique et statistique. 5e année (1828), par le D^r. G. Hassel. In-18 de 554 et 198 pag., avec tableaux. Weimar, 1828; bureau d'industrie. (*Voy. le Bullet.*; tom. X, n° 5.)

Rien ne serait plus utile aux hommes d'état de tous les pays, aux savans et même aux hommes instruits, qu'un ouvrage qui offrirait, sous un format commode, tous les renseignemens de la statistique usuelle, c'est-à-dire, tous les faits principaux sur chaque état, dont on a besoin à chaque instant, soit pour connaître la force, la puissance relative de chaque nation, soit la généalogie, la composition des familles régnantes, le nom des ministres de chaque état, et une foule d'autres faits dont l'emploi est pour ainsi dire journalier. Nous manquons en France d'un semblable ouvrage; en Allemagne, plusieurs livres sont faits dans ce but, et celui de M. Hassel y tient le premier rang, soit par la réputation de son auteur, soit parce qu'en effet il remplit bien son objet.

Nous avons déja eu occasion d'en indiquer le plan en parlant du volume qui était destiné à l'année 1827. Cette production du premier statisticien de l'Allemagne ne peut et ne doit pas être confondue avec les productions informes, inexactes et éphémères qui paraissent annuellement dans ce pays, et dont les auteurs sont étrangers à la géographie et à la statistique. L'almanach de M. Hassel sort de comparaison sous ce rapport; il est fait avec beaucoup de soin, et son auteur y déploie son érudition par une foule de faits statistiques puisés pour la plupart dans les *allgemeine geographischen Ephemeriden*, dont il est le principal rédacteur. Mais, au milieu de ces faits authentiques

on trouve quelques omissions, des méprises, et quelques calculs évidemment exagérés qui ont échappé à l'attention de l'auteur, et que M. Hassel, plus que tout autre, aurait pu rejeter, connaissant si bien l'état actuel de la science dont il est un des maîtres. Nous nous bornerons à citer quelques-unes de ces erreurs :

P. 8. Il a omis l'île de Fernando-Pô, destinée à devenir la principale des colonies anglaises sur la côte occidentale de l'Afrique. On y trouve cependant l'île de l'Ascension, bien moins importante.

P. 23. La recette réelle de la France a été, en 1826, de 989,000,000 et non de 924,000,000. Cette dernière somme est celle de la recette présumée dans le budjet de cette même année.

P. 398. Il donne encore 208,091 habitans aux îles Ioniennes, qui, d'après un recensement publié il y a presque un an, n'ont que 176,392 habitans.

P. 472 et 473. Il donne la division de l'Espagne telle qu'elle était sous le régime des Cortès en 1823, tandis que la division actuelle est, à quelques provinces près, comme avant la dernière révolution. Il ne paraît pas avoir consulté le savant article *Espagne* du dictionnaire de M. Miñano.

P. 532. Il ne porte qu'à 12,000,000 de florins ou 31,029,600 fr. la dette de la république d'Haïti, lorsque l'on sait que par le traité conclu avec la France elle doit lui payer 150,000,000 fr.

P. 547. La population du Paraguay est pour le moins double de ce qu'elle est estimée. *Voy.* l'ouvrage de MM. Rengger et Longchamps, qui y ont séjourné 5 ans.

Ces erreurs de détails et quelques autres n'ôtent point à cet utile ouvrage son mérite d'ensemble, et n'empêchent pas qu'il ne justifie les suffrages des savans et du public. F.

2. Geographisch-statistisches Tableau, etc. — Tableau géographique et statistique des États de tous les pays du monde, par le D^{r}. et prof. G.-N. Schnabel. In-12 obl., de 78 feuillets, avec 5 cartes. Prague, 1827; Calve.

Cet ouvrage est fort arriéré sous le rapport statistique; c'est cependant une suite de tableaux destinés à offrir tous les faits principaux de cette science. Nous nous bornerons à signaler les erreurs suivantes.

En parlant des états de la maison de Reuss, l'auteur cite encore celui de Reuss-Lobenstein, qui n'existe plus depuis 1824, ayant été réuni à l'état d'Ebersdorf lors de l'extinction de la ligne masculine de ces princes.

Parmi les états de la confédération germanique, l'auteur ne fait pas mention de la seigneurie de Kniphausen, qui depuis 1825 a été reconnue comme partie intégrante de ce grand corps politique. Cette faute se retrouve dans tous les ouvrages de ce genre, à l'exception de celui de M. Hassel.

En parlant de la partie de l'Inde soumise aux Portugais, l'auteur suit encore les évaluations vagues du prof. Stein, au lieu de donner les calculs officiels et positifs publiés par M. Balbi dans sa Statistique du Portugal.

Il donne encore au royaume des Pays-Bas ses anciennes possessions dans l'Inde, qui depuis 1813 ont été cédées à l'Angleterre contre Bencoolen et Malacca.

Il donne encore à l'Empire Birman l'Aracan, Martaban et Tenasserim que cet état a cédés dernièrement aux Anglais.

On peut aussi faire observer que presque toutes les populations des états de l'Europe sont indiquées d'après des recensemens surannés; il est même extraordinaire de voir un prof. autrichien donner à l'état auquel il appartient 30,500,000 ames, lorsque par le recensement fait vers la fin de 1825 cet empire avait 31,625,000 habitans. Actuellement on ne peut l'évaluer à moins de 32,000,000.

On trouve à la fin de cet almanach le résumé de la Mappemonde ethnographique de M. Balbi et l'extrait du tableau des langues européennes de l'Atlas ethnographique du globe de ce même auteur. F.

3. Réflexions sur l'enseignement de la Géographie; et Exposé des principes d'après lesquels on se propose de rédiger de nouveaux élémens de cette science; par F.-M.-L. Naville, pasteur de l'église réformée. (*Revue encyclop.;* novembre 1826, pag. 265.)

L'auteur de ces réflexions, après avoir exposé en général les vices des ouvrages de géographie publiés jusqu'à ce jour, présente ses idées sur la manière dont cette science devrait être étudiée. Il pense que la description de la terre, étant la base

nécessaire des géographies physiques et politiques, devrait les précéder; car les divisions naturelles sont le fondement sur lequel les autres ont dû nécessairement s'élever : résultat des dernières révolutions que notre globe a subies, elles ont un caractère de persistance et de durée, tandis que les divisions politiques changent avec les siècles, l'agrandissement ou la décadence des peuples et les caprices des hommes puissans. Il semble préférable de mettre en harmonie les idées avec les choses, de grouper les signes mobiles autour des signaux durables, et de suivre dans l'enseignement la marche indiquée par les faits; cette méthode l'abrégerait encore en offrant comme de simples applications de la géographie pure les géographies des différens âges. La géographie ne gagnerait pas moins à cette méthode que la géographie politique; ce n'est, en effet, que dans les divisions naturelles de la surface terrestre que l'on peut distinguer les lois qui président à leur distribution; les substances minérales suivent, dans leur gisement, les chaînes de montagnes, les lignes marquées par les bassins; les habitans de l'air, de la terre et des eaux reconnaissent avec l'homme, dans les climats, les expositions diverses, les chaînes élevées qui couronnent le globe, les rivages qui en dessinent les formes, leur véritable patrie et leurs barrières naturelles. Si la culture, la civilisation, l'industrie, modifient jusqu'à un certain point ces dernières bases, c'est dans des limites déterminées, et l'étude de ces modifications suppose la connaissance préliminaire de l'état du globe.

L'auteur des réflexions dont nous offrons l'extrait rapporte une idée ingénieuse de M. de Candolle, qui se lie au projet de M. Naville, de faire reposer sur l'étude préliminaire de la surface terrestre l'enseignement des diverses branches de la géographie. M. de Candolle pense qu'il serait convenable d'avoir une carte de géographie pure, fortement dessinée, de manière à pouvoir lui superposer des cartes transparentes de géographie physique, de géographie politique, cartes qui ne contiendraient que les points et les lignes dont on voudrait spécialement s'occuper. La carte de géographie pure demeurerait la base unique de toutes les autres, comme la terre est la base de toutes les divisions dont elle peut être le théâtre.

L'idée d'une géographie pure n'est pas nouvelle. Buache l'a-

vait eue, et, comme l'observe M. Naville, son atlas, publié vers le milieu du XVIIIe siècle, en offre l'exécution, mais accompagnée de vues systématiques qui ont obscurci les faits; M. Malte-Brun a aussi tenté en partie, dans l'introduction de sa *Géographie universelle*, l'exposé des traits généraux du globe; mais celui qui paraît avoir le mieux saisi et appliqué la méthode naturelle est M. Lacroix, dans son *Introduction à la géographie mathématique et physique.*

M. Naville adopte les principes si bien développés par ce savant académicien, principes suivis depuis par MM. de Férussac et Denaix, ainsi que par les auteurs du *Bibliomappe*, et il voudrait que les subdivisions des continens en versans et sous-versans qui tirent leurs noms des mers où se rendent les eaux qui les arrosent, fussent groupées dans le rapport qu'indiquent leur rapprochement sur le globe et la forme des terres dont elles font partie. A. M.

4. AN EPITOME OF GEOGRAPHY. — Abrégé de géographie, avec un Atlas; par J.-E. WORCESTER. In-8° de 165 p. Boston, 1826; Hilliard, Gray et Compagnie.

La réputation de M. Worcester, comme géographe, nous dispense d'ajouter à ce que nous avons dit touchant cette petite production, si ce n'est qu'elle porte tous les caractères qui distinguent les précédens ouvrages du même auteur. (*Voy. le Bulletin*, t. I, n°s 449 et 512, et t. III, n°s 1 et 2). M. Worcester, clair et précis, est surtout heureux dans l'art de réduire à la plus simple expression les détails les plus importans, et de les mettre à la portée de l'intelligence des enfans. Les matières sont divisées avec précision, et des questions appropriées, aux divers sujets, servent de guide à l'instituteur.

L'auteur possède un mérite qui lui est particulier. Il a pris à tâche et s'est efforcé d'indiquer la prononciation exacte du nom des lieux situés dans divers pays. C'est un point d'une grande utilité; car si dès l'abord on fait contracter à l'enfant l'habitude d'une bonne prononciation, le pli en est pris pour toujours; tandis que s'il débute mal à cet égard, l'élève sera embarrassé et doutera toute sa vie, et son commerce avec les hommes en souffrira nécessairement. Rien n'annonce une instruction

soignée, comme une bonne prononciation des noms propres, tant anciens que modernes; et l'usage de marques d'accentuation, récemment introduit dans des livres classiques, est une amélioration essentielle dans le système de l'instruction publique. (*North-Amer. Review ;* janvier 1827, p. 249.)

5. Tableaux synoptiques de géographie ancienne et moderne comparées; par M. J. Daniel, régent de philosophie. In-8°, 3e édit.; prix, 5 fr. Paris, 1825; Eymery.

Ces tableaux sont au nombre de 8: le 1er est un tableau synoptique de la géographie ancienne et moderne du globe, résumé des 7 autres et qui manquait aux éditions précédentes. On peut le regarder comme un abrégé rapide de géographie ancienne et moderne. Il est divisé en 7 colonnes, dont voici les titres : principales divisions; principaux états; principales villes anciennes et modernes; montagnes et fleuves; lacs, caps et golfes; îles et détroits; principales mers. Les autres tableaux sont consacrés *à l'Europe septentrionale, à l'Europe centrale, à la France, à l'Europe méridionale, à l'Asie, à l'Afrique et à l'Amérique.* Le tableau de la France est divisé en 9 colonnes; division de la France, en 1789; division de la France, en 1825; principales villes anciennes et modernes, chefs-lieux de préfectures et sous-préfectures; archévêchés et évêchés, en 1825, avec la date de leur création; divisions militaires; cours royales; villes maritimes; division de la Gaule, du temps des Romains; montagnes et fleuves; îles, mers, détroits, caps, golfes; religion, gouvernement, climats, productions. E. H.

6. Précis de géographie ancienne; par Louis Conte, prof. de littérature anc. à l'Acad. de Genève, ouvrage adopté pour le collége de Genève. In-12 de VII et 150 p.; prix, 2 fr. 50 c. Genève, 1824; Ledouble.

7. Geographiæ antiquæ compendium, in usum scholarum scriptum, A.-F.-A. Bosse, phil. theor. mag., lit. Hum. Doct. et gymnasii Lugduno-Batavi Rectore. Edit. 2a auctior et emendatior. In-8°, p. XVI et 154. Leyde, 1826; Honkoop.

8. GEOGRAPHISCH-STATISTISCHES TABLEAU, etc.— Tableaux géographiques et statistiques des états de l'Europe; par le prof. SCHNABEL. In-8°, oblong, de 27 p. Prague, 1826; Calve. (*Isis.*; 1827, vol. XX, cah. III, p. 236; *Leipz. Lit. Zeit.* sept., n° 235, pag. 1878.)

Cet opuscule indique, dans des colonnes, la superficie, la population considérée sous le rapport de la religion, les provinces, les districts et les princes régnans actuels. Ces tableaux sont en même temps comparatifs sous le rapport de l'étendue et de la population.

Nous ne connaissons point cet ouvrage, qui vraisemblablement aura eu une nouvelle édition pour 1828; mais nous craignons qu'on n'y rencontre les erreurs que nous avons signalées dans l'écrit analogue du même auteur indiqué plus haut n° 2.

F.

9. STATISTIK UND STAATENKUNDE. — Statistique et Économie nationale, ou Matériaux pour servir à la statistique de l'Europe; par le baron DE MALCHUS. In-8° de 588 p. Stuttgart, 1826; Cotta. (*Leipzig. Liter. Zeitung;* juillet 1827, n° 173, p. 1377.)

D'après le journal auquel nous empruntons cette annonce, le plan de cet ouvrage ne laisse rien à désirer, et l'auteur s'y montre en homme d'état qui a beaucoup observé et bien approfondi la matière qu'il traite. Nous aurions désiré trouver dans le même journal l'analyse de ce travail; mais le rapporteur ne s'est étendu que sur des observations générales. L. D. L.

10. ÉTAT DU CLERGÉ DES DIFFÉRENS CULTES EN EUROPE. (*Moniteur* du 7 mai 1827.)

Cet article est extrait, dit le journal cité, d'un ouvrage qui sera incessamment publié sous ce même titre, par M. de Beauregard, ancien rédacteur en chef du *Drapeau blanc;* les matériaux en avaient été recueillis dans le but d'éclairer la discussion qu'il prévoyait sur l'augmentation du traitement des membres du clergé. Les sources où cet écrivain dit avoir puisé, sont : 1° ses correspondances à l'étranger; 2° des pièces officielles publiées en Angleterre, en France, en Espagne, en Portugal et dans les Pays-Bas, pièces qui pourtant ne sont pas citées;

3° les statistiques et voyages les plus estimés, publiés à Londres, à Paris et en Allemagne; 4° des communications précises qu'il a obtenues de plusieurs employés diplomatiques.

Ce travail est trop important pour que nous ne nous fussions pas empressés de l'examiner avec soin, et d'en faire un examen critique si le temps nous l'eût permis. Il mérite d'être discuté, de recevoir la sanction des hommes qui se sont occupés des questions de statistique générale, si les élémens sur lesquels il repose sont trouvés justes, comme il est nécessaire aussi qu'on en signale les erreurs si l'examen en fait découvrir. Nous nous empresserons d'insérer dans *le Bulletin* les faits statistiques qui nous seront adressés dans ce but.

Dans le préambule de son travail l'auteur avertit qu'il résulte de ses investigations que la situation actuelle du clergé français n'a *sa pareille que dans une seule contrée* (la Russie), *où les ministres du culte, sortis des rangs d'un peuple ignorant et grossier, sont eux-mêmes peuple et n'ont en partage ni dignité, ni considération, ni influence.* Cependant, ajoute l'auteur, « il est « un milieu entre la prospérité exorbitante du clergé anglican « et la misère avilissante du clergé de la communion grecque en « Russie : c'est ce moyen terme qui est partout en ce moment « l'apanage de l'église catholique, etc. »

Dans la Grande-Bretagne il y a 2 églises dominantes : l'anglicane en Angleterre, dans le pays de Galles et en Irlande; la presbytérienne en Écosse : les autres cultes ou sectes ne sont que tolérés, même le culte catholique, dominant de fait si ce n'est de droit, dans la population irlandaise.

Pour l'Angleterre et le pays de Galles et environ 6,000,000 d'Anglicans, il y a 18,000 ministres, dont le revenu s'élève à 190,000,000 de fr.; ce qui fait, terme moyen, 10,155 fr. par bénéfice. Dans ce revenu sont compris 156,250,000 fr. de dîmes (1) évalués au 16e du produit des terres. L'épiscopat tout entier de ces 2 grandes provinces siége à la chambre haute.

Neuf millions sterling de taxe des pauvres ou 225 millions de fr. doivent être considérés comme un supplément à la dotation du clergé de ce pays. En Angleterre les indigens sont soutenus par les paroisses; en France, c'est au presbytère que le mal-

(1) Le mot *dîme* n'est ici énoncé que comme un fait qui subsiste encore dans une partie de l'Europe, même protestante.

heureux va frapper lorsqu'il a faim (1), et le prêtre qui visite un malade dans la détresse est dans une sorte d'obligation de joindre des secours temporels aux consolations spirituelles. En 1814, les votes des conseils municipaux pour *secours aux indigens* ont produit dans toute la France un total de 1,500 fr. (2)!

En Irlande, environ 500,000 anglicans sont dirigés par 1702 ministres jouissant d'un énorme revenu qui s'élève à 32,500,000 fr.; ce qui produit 19,090 fr. par chaque membre d'un clergé dont chacun ne compte pas 300 paroissiens. Il est douteux que Rome même souffrît aujourd'hui cette excessive accumulation de richesses. Les évêques irlandais, au nombre de 22, siégent tour à tour et trois à la fois dans la chambre des Pairs.

L'Église presbytérienne ou calviniste d'Écosse a 938 ministres jouissant d'un revenu de 5,159,000 fr., ou 5,500 fr. pour chacun. Le minimum du revenu d'un pasteur presbytérien est fixé à 3,750 fr.

En Angleterre et dans le pays de Galles, les cultes dissidens sont entretenus par des dons volontaires, qui s'élèvent à 12,500,000 fr. pour 8,000 ministres: terme moyen, 1,560 fr. pour chacun.

En Irlande, la religion catholique, professée par 5,500,000 individus, n'ayant qu'une église et qu'un prêtre pour 3,000 ames, et dont les cérémonies se font dans quelques cantons sous une tente qui n'abrite que l'autel et l'officiant, a 1,994 ministres; les presbytériens 239, et les autres dissidens 145. Le revenu en contributions volontaires de ces 2,378 ministres monte à 6,937,175 fr., ce qui donne 2,900 fr. de revenu à chacun. La même proportion se trouve en Écosse pour les cultes dissidens.

D'après un recensement officiel fait par ordre du gouvernement espagnol au commencement de ce siècle, le clergé séculier de ce royaume se compose de 43,156 dignitaires ou membres inférieurs ayant, *en dîmes et fonds de terre*, un revenu de 62,000,000 fr., donnant 1,430 fr. pour chacun. Nous ne parlerons pas ici du clergé régulier et des fondations pieuses dotés de plus de 120,000,000 de rentes; notre but n'est que de

(1) L'auteur paraît oublier l'existence des bureaux de charité. N. du R.

(2) Voir le rapport au Roi sur les impositions communales, fait par le ministre de l'intérieur, le 30 avril 1826.

fixer l'opinion sur l'état du clergé de France. Les détails que nous sommes forcés d'omettre, dit l'auteur, se trouveront dans l'ouvrage dont nous nous occupons.

Suivant un tableau présenté aux cortès du Portugal, en 1823, le clergé séculier de ce royaume se compose de 9,227 ministres ayant pour 900,000,000 de biens représentant 27,000,000 de revenu, ce qui produit 2,926 fr. pour chacun.

L'Autriche, non-compris ses états d'Italie et la Hongrie, a une population de 14,000,000 de catholiques, et 2,000,000 de protestans. Les deux cultes ont un personnel de 19,000 ministres dotés de 24,000,000 fr. en terres, traitemens et dîmes. Chaque ministre reçoit donc 1,263 fr. environ.

La Hongrie, dont la population est de 7,846,000 ames, compte 4,200,000 catholiques. Le reste se compose de grecs schismatiques, de calvinistes, de luthériens, d'unitaires et de quelques autres sectes peu nombreuses. Les ministres du culte catholiques sont au nombre de 5,469, dont le revenu est de 8,105,000 fr., ou 1,482 fr. pour chaque ecclésiastique. Pour les cultes dissidens, le traitement des pasteurs varie entre 1,100 et 1,500 fr.

Nous présenterons ici en masse l'état ecclésiastique des pays de la confédération germanique, afin d'éviter un détail trop long. En faisant déduction de la monarchie autrichienne et de la partie de la Prusse comprise dans la confédération, il reste pour la Bavière, le Wurtemberg, le Hanôvre, la Saxe et vingt petits états ou villes libres, une population de 13,500,000 ames, moitié catholiques et moitié luthérienne ou calviniste. Selon les meilleurs statistiques, il y a pour cette population 11,600 ministres, dont le revenu est évalué à 19,125,000 fr., ou 1,650 fr. pour chacun.

Le royaume des Pays-Bas présente une population de 5,000,000 d'ames, dont 3,500,000 catholiques et 1,500,000 protestans et israélites. Les ministres des différens cultes sont salariés par l'état, et reçoivent, au nombre de 4,602, une somme de 6,625,000 fr., ou 1,460 fr., terme moyen pour chacun.

En Prusse, dont la population s'élève à 11,660,000 d'ames, on compte 6,000,000 de luthériens, 4,500,000 catholiques, et un million environ de calvinistes et membres d'autres sectes.

Ces différentes communions réunies ont 9,578 ministres, dont le revenu est de 14,000,000 fr., dont la division fournit pour chacun 1,460 fr. Les biens du clergé sont réunis au domaine public à mesure des extinctions, et les ministres des divers cultes salariés par l'état.

La division de la Suisse en cantons, dont chacun forme un gouvernement séparé, et le mélange des cultes dans chaque canton, rendent fort difficile une évalution exacte. On peut donner cependant les indications suivantes comme les plus certaines, d'après des relations dignes de foi. La population, qui est de 1,750,000 ames, compte un tiers de catholiques et 2 tiers de calvinistes. Le nombre des ministres est de 1700, dont le revenu est de 2,175,000 fr. ou 1280 fr. pour chaque. Dans le canton de Berne le traitement d'un pasteur a un maximum et un minimum. Il augmente à mesure que le titulaire avance en âge.

La Suède et la Norvége, toutes luthériennes, ont ensemble 3,550,000 ames, pour lesquelles il y a 5,076 ministres, dont le revenu, consistant en terres, dîmes et traitemens payés par l'état, s'élève à 9,450,000 fr., faisant un terme moyen de 1,800 fr. On sait que, dans ce royaume, comme en Hongrie, le clergé forme un ordre dans l'état. Il a la surveillance de l'instruction dans les écoles et l'état civil, même pour les cultes dissidens, qui sont peu nombreux.

Le Danemark est également luthérien. Il y a 1,578 pasteurs pour 1,700,000 ames. Le revenu du clergé est 2,975,000 fr. ou 1,880 fr. pour chaque membre. On compte dans ce royaume une petite population de catholiques qui y sont venus par suite de l'édit de Nantes. Ils sont obligés de présenter et de faire inscrire leurs enfans dans les églises luthériennes, et ne peuvent recevoir dans leurs écoles ceux qui appartiennent à l'église dominante.

Le clergé de l'Italie, toute catholique, est aujourd'hui un des plus pauvres de l'Europe, par l'effet de la vente de ses biens sous la domination française, vente que les gouvernemens légitimes ont maintenue. Cette contrée, divisée en dix états, renferme une population de 20,210,000 ames, pour laquelle il y a 20,400 ecclésiastiques séculiers de tous les rangs. Le revenu du clergé, non-compris celui du Saint-Père, s'élève à 21,500,000 fr. qui donnent un taux moyen de 1,050 fr. Il faut ici tenir compte

du climat qui diminue la masse des besoins, et de l'abondance et du bas prix des denrées.

Nous ne parlerons pas ici du clergé de France avant la révolution. Ce détail trouvera place dans l'ouvrage annoncé. Voici sa situation, en 1827 : la population du royaume, d'après le dernier recensement officiel, s'élève à 31,845,428 individus, sur lesquels on compte 30,855,428 catholiques, 659,000 calvinistes, 280,000 luthériens et 51,000 israélites. Le clergé catholique se compose de 32,576, tant dignitaires, que curés, desservans, vicaires et prêtres auxiliaires, dont les traitemens payés par l'état se montent, suivant le budget de 1827, à 24,655,000 fr. Ce revenu donne pour chaque ministre un terme moyen de 757 fr. C'est le taux le plus bas de nomenclature que nous avons parcourue jusqu'ici. On ne trouve au-dessous que la Russie et la Turquie.

Les deux communions protestantes en France ont 515 pasteurs rétribués par l'État, depuis un *minimum* de 1,200 fr., fixé en dernier lieu par ordonnance royale, jusqu'à un *maximum* de 3,000 fr. Ces traitemens s'élèvent en totalité à 714,000 fr., qui, divisés par le nombre de pasteurs, forment un taux moyen de 1,386 fr. ou près du double du traitement moyen d'un ministre du culte catholique.

La population de l'empire russe dans ses états d'Europe s'élève à 51,320,000 ames divisées ainsi : Église grecque non catholique, 39,000,000; catholiques du rit grec ou latin, 8,000,000; protestans, la plupart luthériens, 2,500,000; mahométans, 1,804,000. Le nombre des ecclésiastiques des divers cultes chrétiens est de 86,440, et leur revenu total s'élève à 32,750,000; savoir : 18,750,000 fr. pour 76,900 prêtres du rit grec non catholique, et 14,000,000 pour 9,540 ecclésiastiques catholiques ou protestans. Ce revenu produit pour chaque ministre du culte dominant, 244 fr., et 1,467 fr. pour chacun des pasteurs des cultes. A l'exception des grands dignitaires ou évêques, les membres du clergé schismatique grec sont dans une situation qui ne diffère pas de celle du peuple. En général, ils se livrent à des travaux manuels pour subvenir à leur subsistance.

Il y a dans l'empire turc, sur une population de 10,000,000 d'ames en Europe, 2,500,000 chrétiens ayant un patriarche, 4 archevêques, 12 évêques et environ 3,000 prêtres. Les cultes

autres que le mahométan, loin de recevoir des secours du gouvernement, doivent payer fort cher sa tolérance. Ils contribuent en outre à l'entretien de leurs ministres dans la proportion de 750,000 fr. environ pour 1,000,000 de chrétiens : ce qui revient à un peu plus de 600 fr. pour chaque membre du clergé.

Mais réduisons les détails qui précèdent en un tableau comparatif. (Consultez ce *tableau* placé au *verso* de la page.) On saisira mieux les rapports des différens cultes entre eux, et les proportions établies entre le nombre des ministres et la population de chaque pays, entre le revenu du clergé et le nombre de ses membres.

On a indiqué comme revenu du clergé dans chacun des états de l'Europe ce qui lui est attribué en terres, dîmes et traitemens payés par l'état pour les ministres personnellement et à part des frais du culte. On n'y a pas compris le casuel, même là où les pasteurs sont entretenus par le produit de contributions volontaires.

On a considéré comme contribution publique le revenu du clergé dans chaque pays, soit que ce revenu consistât en biens-fonds, soit qu'il fût payé par l'état, soit qu'il tombât à la charge des membres de chaque communion, et la répartition en a été faite, soit entre les membres de la population générale, soit entre les dissidens, selon la position locale. Ainsi en Angleterre, par exemple, où toutes les terres, même celles des dissidens, sont soumises à la dîme et à d'autres redevances au profit de l'église anglicane, et où les cultes séparés pourvoient néanmoins, et en sus, à l'entretien de leurs ministres par voie de cotisations, on a établi la part contributive de chaque habitant sur la population particulière de chaque secte en ce qui la concerne elle-même.

On voit d'abord par ce tableau, qu'en général, dans les états de l'Europe les cultes dominans jouissent d'une prééminence marquée, soit sous le rapport du nombre des ministres comparé à la population, soit sous celui du revenu. Nous trouvons que dans la Grande-Bretagne, il y a un ministre anglican pour environ 300 ames, tandis qu'en Irlande les catholiques n'ont qu'un ministre pour 2,750 individus, et les presbytériens un pour 3,300. Dans les contrées entièrement catholiques, là où la révolution n'a pu changer l'état et l'existence du clergé, comme (suivez les observations à la p. 15)

ÉTATS de L'EUROPE.	POPULATION GÉNÉRALE.	POPULATION par CULTES OU SECTES.		Nombre de ministres de chaque culte ou de chaque secte.	Rapport du nombre des ministres avec la population à raison d'un ministre pour	Revenu du clergé de chaque culte.	Portion moyenne de chacun dans le revenu.	Part contributive de chaque habitant ou communiant.
					ames	fr.	fr.	
Grande-Bretagne. Angleterre et Galles	12,000,000	Anglicans	6,000,000	18,000	333	190,000,000	10,155	15 f. 80 c
		Dissidens	6,000,000	8,000	750	12,500,000	1,560	2 08
Grande-Bretagne. Écosse	2,000,000	Presbytériens	1,500,000	938	1,590	5,159,000	5,500	2 71
		Autres sectes	500,000	400	1,250	1,100,000	2,750	2 20
Grande-Bretagne. Irlande	7,100,000	Anglicans	500,000	1,702	290	32,500,000	19,090	4 57
		Catholiques	5,500,000	1,994	2,758			
		Presbytériens	800,000	239	3,300	6,937,175	2,900	1 06
		Méthodistes, etc.	300,000	145	2,065			
Espagne	11,660,000	Catholiques	11,660,000	43,150	270	62,000,000	1,430	5 32
Portugal	3,173,000	Catholiques	3,173,000	9,227	343	27,000,000	2,926	8 50
Autriche	16,000,000	Catholiques	14,000,000	19,000	844	24,000,000	1,263	1 50
		Protestans	2,000,000					
Hongrie	7,846,000	Catholiques	4,200,000	5,469	786	8,105,000	1,482	2 »
		Grecs, Calvinistes, Luthériens, etc.	3,646 000	1,840	1,380	2,149,400	1,170	60
Confédération germanique	13,500,000	Catholiques	6,750,000	11,600	1,163	19,125,000	1,650	1 40
		Protestans	6,750,000					
Pays-Bas	5,000,000	Catholiques	3,500,000	2,677	1,300	6,625,000	1,460	1 32
		Protestans etc.	1,500,000	1,925	780			
Prusse	11,660,000	Luthériens	6,000,000					
		Catholiques	4,500,000	9,578	1,217	14,000,000	1,460	1 02
		Calvinistes, etc.	1,000,000					
Suisse	1,750,000	Calvinistes	1,167,000	1,700	1,030	2,175,000	1,280	1 30
		Catholiques	583,000					
Suède et Norvége	3,550,000	Luthériens	3,550,000	5,076	700	6,950,000	1,800	1 95
Danemark	1,700,000	Luthériens	1,700,000	1,578	1,075	2,975,000	1,880	1 75
Italie	20,210,000	Catholiques	20,210,000	20,400	990	21,500,000	1,050	1 05
France	31,845,428	Catholiques	30,855,428	32,576	950	24,655,000	757	
		Calvinistes	659,000	295	2,235	714,000	1,386	0 79
		Luthériens	280,000	220	1,272			
		Israélites	51,000	»				
Russie d'Europe	51,300,000	Grecs non Catholiques	39,000,000	76,900	507	18,750,000	244	
		Catholiques	8,000,000	9,540	1,100	14,000,000	1,467	0 63
		Protestans	2,500,000					
		Mahométans	1,804,000	»				
Turquie d'Europe	10,000,000	Mahométans	7,500,000	»				
		Chrétiens	2,500,000	3,000	833	1,875,000	600	0 75

en Espagne et en Portugal, le nombre des ministres, comparé à la population, présente une proportion beaucoup plus élevée qu'en Italie, en France et dans les Pays-Bas, où les biens de l'Église ont été aliénés. L'Espagne a un ministre pour 270 habitans; le Portugal, un pour 345; tandis que le rapport est d'un pour 970 en Italie, et 950 en France. A cet égard, il est à observer que le culte catholique réclame, proportion gardée, un bien plus grand nombre d'ecclésiastiques que les autres cultes, parce que ses fonctions sont de tous les jours, de tous les instans; qu'en outre de la célébration du service divin, il a l'administration des sacremens, surtout la confession, l'instruction religieuse, et une foule d'attributions sacerdotales ou d'enseignement et de charité, que n'ont point les pasteurs des communions dissidentes. Du reste, le nombre des prêtres est en partie subordonné aux localités. On sent qu'il est nécessaire d'en avoir plus parmi les populations éparses du midi de la France, de l'Espagne et de l'Italie, qu'au milieu des populations agglomérées et pressées des Pays-Bas, de l'Allemagne et de plusieurs provinces de l'Angleterre. Presque partout, et par une conséquence naturelle, ce nombre dépend de celui des églises consacrées au culte public. Nous aurions présenté là-dessus des détails intéressans, si cela ne nous avait pas éloignés de notre but principal.

Nous reconnaissons ensuite que, sous le rapport du revenu réduit à un terme moyen, le clergé de France est dans une situation inférieure à celle de tous les corps ecclésiastiques de l'Europe, à l'exception seulement des ministres du rit grec en Russie et en Turquie. Certes, s'il y a excès dans les 19,000 fr. d'un ministre anglican d'Irlande, et indigence trop grande dans les 234 fr. d'un pope russe, il s'en faut beaucoup que le sort des ministres catholiques en France atteigne la moyenne proportionnelle que le tableau nous offre pour tous les cultes en général, même là où ils ne sont point dominans et protégés spécialement par l'état. Nous voyons même des pays où les dissidens, abandonnés à leur propre impulsion, se montrent plus dévoués et plus libéraux envers leurs pasteurs, que certains gouvernemens à l'égard de l'église nationale.

Si l'on envisage les traitemens des membres du clergé comme une contribution publique, on est forcé de reconnaître que nulle part cet impôt n'est plus léger qu'en France. De 15 fr. 80

cent., en Angleterre et le pays de Galles, pour chaque individu; de 5 fr. 32 cent. en Espagne; de 1 fr. à 2 fr. aussi par tête dans presque tous les autres états européens, il ne s'élève qu'à 79 c. en France. Il n'y a de proportion inférieure à celle-là qu'en Hongrie, pour les cultes dissidens, en Russie et dans la Turquie, pays qui devrait être hors ligne. Le revenu du clergé séculier en France était autrefois de 74,000,000 fr. En le considérant comme représentation d'impôt, cette charge était donc trois fois plus forte qu'aujourd'hui, et 5 fois si l'on fait entrer en compte 45,000,000 fr., formant le revenu des congrégations religieuses.

On objectera peut-être qu'il aurait fallu faire état des supplémens de traitement payés par les communes aux curés et aux desservans. Mais on n'a pris nulle part en considération les taxes particulières qui, dans beaucoup de contrées, viennent augmenter la dotation des églises. D'ailleurs, que sont ces supplémens, le plus souvent très-modiques, quelquefois votés par l'indigence, de temps à autre contestés ou soumis à des conditions fâcheuses pour la dignité du sacerdoce, et, en cas de refus, imposés d'office contre l'esprit de nos lois qui veulent que les taxes locales soient librement consenties? comment un curé demandera-t-il un surcroît de traitement à des malheureux dont les champs auront été ravagés par la grêle, les vignes par la gelée, les récoltes par les inondations, les maisons par l'incendie? Il pensera bien plutôt à les secourir, s'il est en son pouvoir de le faire. Une telle addition, dit l'auteur, place les pasteurs dans la dépendance de leurs paroissiens; salariés par le trésor, il faut qu'ils le soient encore par ceux sur lesquels ils ont l'autorité spirituelle (1). Les membres du sacerdoce se trouvent ainsi en état de supplians devant les conseils communaux. Ce que le pouvoir législatif accorderait en augmentation au clergé ne serait donc point un surcroît de charges publiques pour les contribuables; il ne ferait que convertir un impôt local, souvent onéreux pour celui qui le paie, humiliant et sans dignité pour celui qui reçoit, en un honoraire ayant sa source au pied du trône et dans les hauts pouvoirs de la société. C'est dans ce sens que la pensée royale s'est exprimée au commencement de la session, et, en cela, elle s'est montrée pleine de grandeur, de prévoyance et de sagesse. DE B.........

(1) C'est effectivement ce qui se voit en Russie. N. du R.

POPULATION DE LA FRANCE.

11 I. ORDONNANCE DU ROI, CONTENANT LES TABLEAUX AUTHENTIQUES DE LA POPULATION DU ROYAUME, en date du 15 mars 1827. (*Bulletin des Lois*; 1827, n° 154.)

12 II. POPULATION DE LA FRANCE, EN 1827. Accroissement pendant les 5 dernières années. (*Le Globe;* t. V, n° 14, 5 mai 1827, p. 74.)

13 III. DU MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE, considéré dans chaque département pendant un espace de 6 années, de 1817 à 1823. (*Revue Encyclop.;* t. XXV, mars 1825, p. 580-601; octobre et novembre 1826.)

L'ordonnance rendue d'après les nouveaux états de population, dressés officiellement par les préfets, comprend 4 tableaux de la population du royaume, savoir: *Tableau* A, par départemens; *Tableau* B, par arrondissemens et cantons; *Tableau* C, des villes et communes ayant une population de 5,000 et au-dessus; *Tableau* D, des villes et communes ayant une population agglomérée de 1500 ames et au-dessus.

Ces Tableaux seront seuls considérés comme étant authentiques pendant 5 ans, à partir du 1er janvier 1827.

Nous allons d'abord reproduire ici le 1er de ces tableaux, offrant la population de chaque département, regrettant de ne pouvoir donner à nos lecteurs l'ensemble de cette publication importante.

TABLEAU de la population de la France par départemens.

DÉPARTEMENS.	POPULATION.	DÉPARTEMENS.	POPULATION.
Ain	341,628	Charente inférieure	424,147
Aisne	489,560	Cher	248,589
Allier	285,302	Corrèze	284,882
Alpes (Basses)	153,063	Corse	185,079
Alpes (Hautes)	125,329	Côte d'or	367,143
Ardèche	328,419	Côtes du Nord	581,684
Ardennes	281,624	Creuse	252,932
Ariège	247,932	Dordogne	464,074
Aube	241,762	Doubs	254,314
Aude	265,991	Drôme	285,791
Aveyron	350,014	Eure	421,665
Bouches-du-Rhône	326,302	Eure-et-Loir	277,782
Calvados	500,956	Finistère	502,851
Cantal	262,013	Gard	347,550
Charente	353,653	Garonne (Haute)	407,016

Départemens.	Population.	Départemens.	Population.
Gers	307,601	Orne	434,379
Gironde	538,151	Pas-de-Calais	642,969
Hérault	339,560	Puy-de-Dôme	566,573
Ille-et-Vilaine	553,453	Pyrénées (Basses)	412,469
Indre	237,628	Pyrénées (Hautes)	222,059
Indre-et-Loire	290,160	Pyrénées orientales	151,372
Isère	523,667	Rhin (Bas)	535,467
Jura	310,282	Rhin (Haut)	408,741
Landes	265,309	Rhône	416,575
Loir-et-Cher	230,666	Saone (Haute)	327,641
Loire	369,298	Saone-et-Loire	515,776
Loire (Haute)	285,673	Sarthe	446,519
Loire-inférieure	457,090	Seine	1,013,373
Loiret	304,228	Seine inférieure	688,295
Lot	280,515	Seine-et-Marne	318,209
Lot-et-Garonne	336,886	Seine-et-Oise	440,871
Lozère	138,778	Sèvres (Deux)	288,260
Maine-et-Loire	458,674	Somme	526,282
Manche	611,206	Tarn	327,655
Marne	325,045	Tarn-et-Garonne	241,586
Marne (Haute)	244,823	Var	311,095
Mayenne	354,138	Vaucluse	233,048
Meurthe	403,038	Vendée	322,826
Meuse	306,339	Vienne	267,670
Morbihan	427,453	Vienne (Haute)	276,351
Moselle	409,155	Vosges	379,839
Nièvre	271,777	Yonne	342,116
Nord	962,648		
Oise	385,124	Total	31,845,428

Nous emprunterons au numéro cité du *Globe* les considérations et les calculs suivans, que les tableaux officiels de la population du royaume lui ont suggérés.

Il résulte de ce document, dû aux recherches des préfectures, que l'accroissement total de la population a été, pendant les 5 dernières années 1822, 1823, 1824, 1825, 1826, de 1,380,137 individus, formant 0,045 de la population totale, ou par année, 0,009. Il est fâcheux que, dans cet état, les préfets n'aient pas distingué l'accroissement dû à l'excédant du chiffre des naissances sur celui des décès, de l'accroissement qui peut provenir de l'immigration. Tel qu'il est, leur travail offre matière à de sérieuses réflexions : nous nous bornerons aujourd'hui à en présenter les résultats principaux, en divisant *par séries* les départemens où l'accroissement a été à peu près dans la même proportion.

La population générale du royaume était, en 1822, de 30,465,291 habitans; elle est aujourd'hui de 31,845,428, pour 53,500,000 hectares: c'est 600 habitans par 1000 hectares, terme moyen.

Les tableaux qui suivent montrent quels départemens sont au-dessus ou au-dessous de cette proportion, et quelles lois a suivies l'accroissement de la population suivant les localités. On verra qu'à part de légères exceptions, les départemens où la population s'est le plus accrue sont ceux où déja il y avait un excédant relatif, et qu'en général elle est restée stationnaire sur les points où il semble, au premier abord, qu'elle aurait eu plus de chances pour s'étendre.

L'accroissement de population est monté, dans le seul département de la Seine, au-dessus de 0,180. Ce département était, en 1822, de 821,706 ames, dont 713,966 pour Paris : il est aujourd'hui de 1,013,373 ames, dont, pour Paris, 890,431, ou 68,725 de plus qu'on n'en comptait il y a 5 ans dans le département entier. Cette population occupe un espace de 46,181 hectares, ou 1000 hectares pour 22,210 individus.

L'augmentation a passé 0,090 dans le département du Haut-Rhin: en 1822, 370,062 habitans; en 1827, 408,741 sur 383,257 hectares; ou, en négligeant un chiffre, 1060 habitans par 1000 hectares.

Département de la Moselle, 0,080 : en 1822, 376,928 habitans; en 1827, 409,155, sur 610,000 hectares; 670 habitans par 1000 hectares.

Département de l'Ardèche, 0,070 : en 1822, 304,339 habitans; en 1827, 328,419 sur 550,004 hectares; 590 habitans par 1000 hectares.

L'accroissement s'est élevé à plus de 0,060 dans les départemens suivans :

Accroissement au-dessus de 0,060.

DÉPARTEMENS.	1822.	1827.	Superf. en hect.	Habit. par 1000 hect.
Aisne...............	459,666	489,550	749,183	620
Loire...............	343,524	369,298	496,000	730
Meurthe............	379,985	403,038	629,002	630
Nord...............	905,764	962,648	581,424	1650

Pyrénées-Orientales..	143,054	151,372	411,376	360
Rhin (Bas).........	502,638	535,467	417,500	1270
Rhône.............	391,580	416,575	270,423	1540
Saône (Haute)......	308,171	327,641	462,800	700
Vosges............	357,727	379,839	587,955	640

Proportion moy. entre la population et la superficie, 820/1000.

Accroissement au-dessus de 0,050.

Départemens.	1822.	1827.	Superf. en hect.	Habit. par 1000 hect.
Ardennes..........	266,985	281,624	510,208	560
Ariège............	234,878	247,932	529,540	450
Aude..............	253,194	265,991	631,667	410
Côtes-du-Nord......	552,424	581,684	744,073	780
Loire-Inférieure.....	433,815	457,090	706,285	640
Marne.............	309,444	325,045	820,273	390
Seine-Inférieure.....	655,804	688,295	593,810	1150

Proportion moy. entre la population et la superficie, 620/1000.

Accroissement au-dessus de 0,040.

Départemens.	1822.	1827.	Superf. en hect.	Habit. par 1000 hect.
Ain...............	328,838	341,628	584,822	580
Aube..............	230,688	241,762	610,608	390
Aveyron...........	339,422	350,014	882,171	390
Bouches-du-Rhône...	313,614	326,302	601,960	550
Corrèze...........	273,418	284,882	594,717	470
Doubs.............	242,663	254,314	547,360	460
Drôme.............	273,511	285,781	675,915	420
Eure-et-Loir........	264,448	277,791	602,752	460
Finistère...........	483,095	502,851	483,095	1030
Garonne (Haute)....	391,118	407,016	642,533	630
Hérault............	324,126	339,560	630,935	530
Landes............	256,311	265,309	900,534	290
Loiret.............	291,394	304,228	675,191	450
Meuse.............	292,385	306,339	604,439	500
Nièvre.............	257,990	271,777	686,619	390
Pyrénées (Hautes)...	212,077	222,059	464,531	470
Saône-et-Loire......	498,057	515,776	857,678	600

Sarthe............	428,432	446,519	639,276	690
Seine-et-Marne......	303,150	318,209	595,980	530
Seine-et-Oise.......	424,490	440,871	575,042	760
Tarn..............	313,713	327,665	576,821	560
Vauclùse...........	224,431	233,048	336,963	350

Proportion moy. entre la population et la superficie, 520/1000.

Accroissement au-dessus de 0,030.

Départemens.	1822.	1827.	Superf. en hect.	Habit. par 1000 hect.
Alpes (Hautes).....	121,418	125,329	553,569	160
Cantal.............	252,110	262,013	574,081	450
Charente-Inférieure..	409,477	424,147	716,814	590
Cher...............	239,561	248,589	740,125	340
Gard...............	334,164	347,550	599,723	570
Gironde............	522,041	538,151	1,082,552	500
Ille-et-Vilaine.......	533,207	553,453	681,977	870
Indre..............	230,373	237,628	701,661	330
Isère..............	505,585	523,667	841,230	620
Jura...............	301,768	310,282	503,364	620
Loire (Haute)......	276,830	285,524	495,784	570
Lozère.............	133,934	138,778	509,543	260
Marne (Haute).....	233,258	244,823	633,173	380
Mayenne...........	343,819	354,138	518,863	681
Pyrénées (Basses)...	399,474	412,469	755,950	540
Sèvres (Deux).....	279,845	288,260	585,273	490
Somme............	508,910	526,282	604,456	860
Yonne.............	332,905	342,116	629,223	400

Proportion moy. entre la population et la superficie, 530/1000.

Accroissement au-dessus de 0,020.

Départemens.	1822.	1827.	Superf. en hect.	Habit. par 1000 hect.
Alpes (Basses).....	149,310	153,063	740,895	200
Corse.............	180,348	185,079	980,510	180
Côtes-d'Or.........	358,148	367,143	876,956	420
Dordogne..........	453,136	464,074	898,274	510
Indre-et-Loire......	282,372	290,160	612,679	470

Maine-et-Loire......	442,859	458,674	718,807	630
Manche............	594,196	611,206	577,178	1050
Morbihan..........	416,224	427,453	681,704	620
Oise..............	375,817	385,124	581,807	660
Orne..............	422,884	434,779	645,254	660
Pas-de-Calais.......	624,584	642,969	669,688	950
Puy-de-Drôme......	553,410	566,573	794,370	710
Vienne.............	260,697	267,670	689,083	380

Proportion moy. entre la population et la superficie, 540/1000.

Accroissement au-dessous de 0,010.

Départemens.	1800	1827.	Superf. en hect.	Habit. par 1000 hect.
Allier.............	280,025	285,302	742,272	380
Calvados...........	492,613	500,956	570,427	880
Charente...........	347,541	353,653	588,803	600
Creuse.............	248,785	252,932	579,455	430
Eure..............	416,178	421,665	623,283	670
Gers...............	301,336	307,301	623,996	490
Loir-et-Cher........	227,527	230,666	603,116	380
Lot................	275,296	280,515	398,406	700
Lot-et-Garonne......	330,121	336,886	479,657	700
Tarn-et-Garonne....	238,143	241,586	354,591	670
Var...............	305,096	311,095	729,628	420
Vendée............	316,587	322,826	675,458	460
Vienne (Haute).....	272,330	276,351	558,078	490

Proportion moy. entre la population et la superficie, 540/1000.

Dans les grandes villes, prises à part, l'accroissement a été, sans comparaison, beaucoup plus rapide que dans les campagnes; mais nous avons déja dit que les tableaux officiels n'indiquaient pas quelle part avait dans cet excédant l'immigration, dont les résultats doivent ici surpasser de beaucoup l'augmentation provenant de la supériorité du nombre des naissances sur la mortalité :

Grandes villes.	1822.	1827.	Accroissement en cinq ans.
Paris..............	713,966	890,431	0,400

Lyon..........	131,258	145,675	0,110
Marseille.........	109,483	115,943	0,060
Bordeaux........	96,944	93,549	diminution
Rouen..........	86,736	90,000	0,030
Nantes..........	68,427	71,739	0,040
Lille..........	64,291	69,860	0,060
Toulouse........	52,328	69,731	0,300
Srasbourg.......	49,680	49,708	0,000

Terme moyen de l'accroissement de la population dans les grandes villes, 0,110, ou par an, 0,022.

Il a paru, dans le cahier de janvier 1826, de ce *Bulletin des Sciences géographiques, etc.*, n° 5, p. 7-16, un *tableau comparatif des principaux résultats statistiques, pour chacun des départemens de la France.* Ce qui concerne le mouvement de la population, dans le tableau dont il s'agit, a été fait sur une moyenne de 5 années, de 1817 à 1822, et, comme dans les recherches publiées dans la *Revue encyclopédique* que nous annonçons, d'après des publications officielles, ou des renseignemens authenthiques. Aussi est-on frappé, en comparant les résultats de l'un et de l'autre travail, de les trouver parfaitement analogues, je pourrais dire semblables; et cela, malgré la forme différente sous laquelle ils sont présentés, et quoique la période qu'ils embrassent ne soit pas exactement la même. En effet, dans l'un et l'autre travail, les départemens se placent dans le même ordre, soit pour le rapport des naissances à la population totale, soit pour celui des naissances illégitimes aux naissances légitimes, soit pour la fécondité des mariages, etc. J'insiste sur ce point, parce qu'il me paraît une preuve d'exactitude pour l'un et l'autre travail. Je dois ajouter qu'on a établi, dans celui que nous faisons connaître aux lecteurs du *Bulletin*, un plus grand nombre de combinaisons.

PREMIER TABLEAU.

France entière.		Sur 1000 de population
Population moyenne.............	30,319,444	
Mariages annuels moyens.........	218,917	7,23
Naissances totales, *id*............	957,876	31,59

Naissances. Mâles................	494,227 (1)	16,30
— Femelles.............	463,649	15,29
Naissances d'enfans légitimes......	892,677 (2)	29,44
Naissances d'enfans naturels.......	65,199 (3)	2,15
Décès totaux.....................	764,848	25,23
— Mâles.....................	386,453	12,75
— Femelles..................	378,395	12,48
Accroissement de la population.....	85,255	6,36

A la suite de ces résultats généraux, chaque département en offre d'analogues; mais avec une troisième colonne, qui indique la quantité dont les résultats particuliers s'éloignent, en plus ou en moins des résultats généraux.

Les quatre tableaux qui suivent ne sont que le relevé du premier.

(1 2 et 3) Le travail original offre ici quelques erreurs que l'on ne saurait attribuer à l'auteur; nous les avons corrigées.

DEUXIÈME TABLEAU.

Classement des départemens d'après le nombre des mariages correspondant à 1000 *de population.*

	Sur 1000 de population.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Mariages.	
FRANCE.	7,23	»
DÉPARTEMENS.		
1. Seine	9,20	+ 1,97
2. Cher	8,81	+ 1,58
3. Seine-et-Marne	8,67	+ 1,44
4. Allier	8,62	+ 1,39
5. Seine-et-Oise	8,25	+ 1,02
6. Aisne	8,21	+ 0,98
7. Oise	8,16	+ 0,93
8. Haute-Vienne	8,16	+ 0,93
9. Loir-et-Cher	8,09	+ 0,86
10. Gironde	8,08	+ 0,85
11. Loiret	8,08	+ 0,85
12. Eure-et-Loir	8,07	+ 0,84
13. Marne	8,05	+ 0,82
14. Charente-Inférieure	8,02	+ 0,79
15. Vienne	7,87	+ 0,64
16. Indre	7,82	+ 0,59
17. Ardennes	7,79	+ 0,56
18. Haute-Saône	7,75	+ 0,52
19. Ardèche	7,72	+ 0,49
20. Sarthe	7,68	+ 0,45
21. Aube	7,64	+ 0,41
22. Bouches-du-Rhône	7,63	+ 0,40
23. Corse	7,61	+ 0,38
24. Yonne	7,61	+ 0,38
25. Haute-Garonne	7,59	+ 0,36
26. Landes	7,57	+ 0,34
27. Vaucluse	7,53	+ 0,30
28. Loire	7,52	+ 0,29
29. Puy-de-Dôme	7,51	+ 0,28
30. Saône-et-Loire	7,47	+ 0,24

DÉPARTEMENS.	Sur 1000 de population.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Mariages.	
31. Rhône	7,43	+ 0,20
32. Nord	7,40	+ 0,17
33. Drôme	7,35	+ 0,12
34. Eure	7,34	+ 0,11
35. Ille-et-Vilaine	7,33	+ 0,10
36. Indre-et-Loire	7,31	+ 0,08
37. Finistère	7,29	+ 0,06
38. Haut-Rhin	7,28	+ 0,05
39. Meuse	7,11	— 0,12
40. Maine-et-Loire	7,10	— 0,13
41. Dordogne	7,08	— 0,15
42. Lot-et-Garonne	7,08	— 0,15
43. Somme	7,08	— 0,15
44. Corrèze	7,06	— 0,17
45. Pas-de-Calais	7,05	— 0,18
46. Côtes-du-Nord	7,04	— 0,19
47. Meurthe	7,00	— 0,23
48. Côte-d'Or	6,99	— 0,24
49. Moselle	6,99	— 0,24
50. Gard	6,98	— 0,25
51. Pyrénées-Orientales	6,98	— 0,25
52. Basses-Alpes	6,97	— 0,26
53. Bas-Rhin	6,96	— 0,27
54. Vosges	6,95	— 0,28
55. Creuse	6,92	— 0,31
56. Hérault	6,92	— 0,31
57. Aude	6,88	— 0,35
58. Isère	6,87	— 0,36
59. Morbihan	6,81	— 0,42
60. Doubs	6,65	— 0,58
61. Gers	6,61	— 0,62
62. Haute-Loire	6,61	— 0,62
63. Charente	6,60	— 0,63
64. Hautes-Alpes	6,56	— 0,67
65. Tarn-et-Garonne	6,53	— 0,70
66. Calvados	6,50	— 0,73
67. Tarn	6,50	— 0,73
68. Ain	6,47	— 0,76
69. Var	6,43	— 0,80
70. Nièvre	6,42	— 0,81
71. Deux-Sèvres	6,35	— 0,88
72. Loire-Inférieure	6,29	— 0,94
73. Lozère	6,23	— 1,00
74. Orne	6,17	— 1,06

DÉPARTEMENS.	Sur 1000 de population.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Mariages.	
75. Lot	6,10	— 1,13
76. Arriège	5,98	— 1,25
77. Basses-Pyrénées	5,98	— 1,25
78. Haute-Marne	5,89	— 1,34
79. Mayenne	5,81	— 1,42
80. Vendée	6,68	— 1,55
81. Jura	6,67	— 1,56
82. Cantal	5,58	— 1,65
83. Hautes-Pyrénées	5,32	— 1,91
84. Seine-Inférieure	5,27	— 1,96
85. Aveiron	5,14	— 2,09
86. Manche	5,05	— 2,18

Dans ce tableau, le département de la Seine occupe le premier rang ; on verra (tableau 11) combien cet ordre est différent, quand on considère le nombre d'enfans qui proviennent de chaque mariage. Si on prend les termes extrêmes, on trouve, pour le département de la Seine, 1 mariage sur 109 individus, et 1 sur 198 pour celui de la Manche. Le rapport moyen pour la France est de 1 à 138.

TROISIÈME TABLEAU.

Classement des départemens d'après le nombre des naissances correspondant à 1000 de population.

	Sur 1000 de population.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Naissances totales.	
FRANCE	31,59	»
DÉPARTEMENS.		
1. Loire	38,95	+ 7,36
2. Vaucluse	38,33	+ 6,74
3. Bas-Rhin	37,85	+ 6,26
4. Pyrénées-Orientales	37,83	+ 6,24
5. Haute-Vienne	37,63	+ 6,04
6. Cher	37,59	+ 6,00
7. Allier	37,37	+ 5,78
8. Bouches-du-Rhône	36,86	+ 5,27
9. Haut Rhin	36,60	+ 5,01
10. Nord	35,92	+ 4,33
11. Hautes-Alpes	35,90	+ 4,31
12. Indre	35,82	+ 4,23
13. Aisne	35,37	+ 3,78
14. Loiret	35,36	+ 3,77
15. Rhône	35,28	+ 3,69
16. Finistère	35,25	+ 3,66
17. Corrèze	34,84	+ 3,25
18. Landes	34,83	+ 3,24
19. Moselle	34,80	+ 3,21
20. Seine	34,65	+ 3,06
21. Seine-et-Marne	34,47	+ 2,88
22. Gard	34,37	+ 2,78
23. Basses-Alpes	34,36	+ 2,77
24. Morbihan	34,32	+ 2,73
25. Côtes-du-Nord	34,22	+ 2,63
26. Saône-et-Loire	34,08	+ 2,49
27. Isère	33,94	+ 2,35
28. Marne	33,73	+ 2,14
29. Drôme	33,71	+ 2,12
30. Haute-Saône	33,69	+ 2,10

DÉPARTEMENS.	Sur 1000 de population.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Naissances totales.	
31. Loir-et-Cher	33,61	+ 2,02
32. Ardèche	33,54	+ 1,95
33. Meurthe	33,28	+ 1,69
34. Meuse	32,97	+ 1,38
35. Ardennes	32,55	+ 0,96
36. Haute-Garonne	32,48	+ 0,89
37. Hérault	32,26	+ 0,67
38. Creuse	32,22	+ 0,63
39. Eure-et-Loire	31,95	+ 0,36
40. Doubs	31,94	+ 0,35
41. Charente-Inférieure	31,85	+ 0,26
42. Aude	31,58	— 0,01
43. Vendée	31,53	— 0,06
44. Loire-Inférieure	31,35	— 0,24
45. Seine-Inférieure	31,27	— 0,32
46. Ain	31,11	— 0,48
47. Var	31,09	— 0,50
48. Aube	30,93	— 0,66
49. Haute-Loire	30,89	— 0,70
50. Tarn	30,86	— 0,73
51. Pas-de-Calais	30,82	— 0,77
52. Puy-de-Dôme	30,75	— 0,84
53. Ille-et-Vilaine	30,63	— 0,96
54. Somme	30,63	— 0,96
55. Vosges	30,59	— 1,00
56. Sarthe	30,58	— 1,01
57. Seine-et-Oise	30,09	— 1,50
58. Indre-et-Loire	30,07	— 1,52
59. Côte-d'Or	29,93	— 1,66
60. Mayenne	29,89	— 1,70
61. Charente	29,76	— 1,83
62. Arriège	29,75	— 1,84
63. Yonne	29,42	— 2,17
64. Corse	29,24	— 2,35
65. Lozère	29,17	— 2,42
66. Oise	29,14	— 2,45
67. Vienne	29,11	— 2,48
68. Jura	28,93	— 2,66
69. Gironde	28,93	— 2,66
70. Dordogne	28,89	— 2,70
71. Nièvre	28,87	— 2,72
72. Haute-Marne	28,64	— 2,95
73. Maine-et-Loire	28,61	— 2,98
74. Hautes-Pyrénées	28,27	— 3,32

DÉPARTEMENS.	Sur 1000 de population.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Naissances totales.	
75. Aveyron	28,03	— 3,56
76. Deux-Sèvres	27,96	— 3,63
77. Basses-Pyrénées	27,74	— 3,85
78. Lot	26,78	— 4,81
79. Cantal	26,29	— 5,30
80. Tarn-et-Garonne	26,03	— 5,56
81. Gers	25,37	— 6,22
82. Manche	25,11	— 6,48
83. Eure	25,08	— 6,51
84. Orne	24,97	— 6,62
85. Lot-et-Garonne	24,18	— 7,41
86. Calvados	22,93	— 8,66

Les termes extrêmes donnent pour le département de la Loire, 1 naissance sur 25 $\frac{2}{3}$ habitans, et 1 sur 43 $\frac{1}{6}$ pour le Calvados. On a, pour la France entière, 1 sur 31 $\frac{2}{3}$.

QUATRIÈME TABLEAU.

Classement des départemens d'après le nombre des décès correspondant à 1000 de population.

	Sur 1000 de population.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Total des décès.	
FRANCE	25,23	»
DÉPARTEMENTS.		
1. Finistère	36,22	+ 10,99
2. Bouches-du-Rhône	31,58	+ 6,35
3. Vaucluse	31,20	+ 5,97
4. Seine	30,83	+ 5,60
5. Morbihan	30,75	+ 5,52
6. Pyrénées-Orientales	30,33	+ 5,10
7. Loire	29,51	+ 4,28
8. Landes	29,24	+ 4,01
9. Hautes-Alpes	29,17	+ 3,94
10. Loiret	28,96	+ 3,73
11. Haute-Vienne	28,92	+ 3,69
12. Haute-Garonne	28,86	+ 3,62
13. Var	28,73	+ 3,50
14. Côtes-du-Nord	28,58	+ 3,35
15. Ain	28,55	+ 3,32
16. Gard	28,45	+ 3,22
17. Charente-Inférieure	28,43	+ 3,20
18. Cher	28,40	+ 3,17
19. Ille-et-Vilaine	28,18	+ 2,95
20. Rhône	28,13	+ 2,90
21. Allier	27,83	+ 2,60
22. Basses-Alpes	27,81	+ 2,58
23. Aude	27,37	+ 2,14
24. Vendée	27,37	+ 2,14
25. Lozère	27,27	+ 2,04
26. Saône-et-Loire	27,23	+ 2,00
27. Nord	27,06	+ 1,83
28. Hérault	26,79	+ 1,56
29. Marne	26,63	+ 1,40
30. Seine-Inférieure	26,21	+ 0,98

DÉPARTEMENS.	Sur 1000 de population.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Total des décès.	
31. Dordogne	26,19	+ 0,96
32. Indre	26,11	+ 0,88
33. Corrèze	26,10	+ 0,87
34. Tarn	26,03	+ 0,80
35. Seine-et-Oise	26,02	+ 0,79
36. Haute-Loire	25,99	+ 0,76
37. Meurthe	25,99	+ 0,76
38. Seine-et-Marne	25,86	+ 0,63
39. Haut-Rhin	25,83	+ 0,60
40. Loir-et-Cher	25,82	+ 0,59
41. Bas-Rhin	25,77	+ 0,54
42. Drôme	25,73	+ 6,50
43. Aisne	25,63	+ 0,40
44. Corse	25,62	+ 0,39
45. Jura	25,41	+ 0,18
46. Isère	25,23	+ 0,00
47. Meuse	25,08	— 0,15
48. Ardèche	24,82	— 0,41
49. Puy-de-Dôme	24,61	— 0,62
50. Doubs	24,52	— 0,71
51. Aveyron	24,44	— 0,79
52. Somme	24,32	— 0,91
53. Oise	24,04	— 1,19
54. Eure-et-Loir	23,74	— 1,49
55. Ardennes	23,69	— 1,54
56. Tarn-et-Garonne	23,50	— 1,73
57. Moselle	23,32	— 1,91
58. Gironde	23,29	— 1,94
59. Lot	23,14	— 2,09
60. Eure	22,98	— 2,25
61. Charente	22,92	— 2,31
62. Haute-Saône	22,77	— 2,46
63. Côte-d'Or	22,70	— 2,53
64. Arriège	22,59	— 2,64
65. Pas-de-Calais	22,57	— 2,66
66. Mayenne	22,50	— 2,73
67. Cantal	22,42	— 2,81
68. Yonne	22,41	— 2,82
69. Aube	22,20	— 3,03
70. Loire-Inférieure	22,14	— 3,09
71. Gers	21,90	— 3,33
72. Vosges	21,80	— 3,43
73. Nièvre	21,38	— 3,85
74. Vienne	21,29	— 3,94

DÉPARTEMENS.	Sur 1000 de population.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Total des décès.	
75. Creuse.	21,26	— 3,97
76. Lot-et-Garonne.	21,06	— 4,17
77. Haute-Marne.	21,05	— 4,18
78. Indre-et-Loire.	21,02	— 4,21
79. Maine-et-Loire.	20,93	— 4,30
80. Deux-Sèvres.	20,75	— 4,48
81. Calvados.	20,49	— 4,74
82. Manche.	20,28	— 4,95
83. Sarthe.	20,07	— 5,16
84. Orne.	19,90	— 5,33
85. Basses-Pyrénées.	19,81	— 542
86. Hautes-Pyrénées.	18,67	— 656

Les termes extrêmes donnent : pour le Finistère 1 décès sur 27 $\frac{3}{5}$ habitans, et 1 sur 53 $\frac{1}{2}$ pour les Hautes-Pyrénées. Pour la France entière, le rapport est de 1 à 39 $\frac{2}{3}$.

CINQUIÈME TABLEAU.

Classement des départemens d'après l'accroissement de population répondant à 1000 de population.

	Sur 1000 de population.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Accroissement de population	
FRANCE.	6,36	»
DÉPARTEMENS.		
1. Bas-Rhin.	12,08	+ 5,72
2. Moselle	11,48	+ 5,12
3. Creuse.	10,96	+ 4,60
4. Haute-Saône	10,92	+ 4,56
5. Haut-Rhin.	10,77	+ 4,41
6. Sarthe.	10,51	+ 4,15
7. Aisne.	9,74	+ 3,38
8. Indre.	9,71	+ 3,35
9. Hautes-Pyrénées	9,60	+ 3,24
10. Allier.	9,54	+ 3,18
11. Loire.	9,44	+ 3,08
12. Loire-Inférieure	9,21	+ 2,85
13. Cher.	9,19	+ 2,83
14. Indre-et-Loire.	9,05	+ 2,69
15. Nord.	8,86	+ 2,50
16. Ardennes.	8,86	+ 2,50
17. Vosges.	8,79	+ 2,43
18. Corrèze.	8,74	+ 2,38
19. Aube.	8,73	+ 2,37
20. Ardèche.	8,72	+ 2,36
21. Hautes-Alpes.	8,72	+ 2,36
22. Isère.	8,71	+ 2,35
23. Haute-Vienne.	8,71	+ 2,35
24. Seine-et-Marne	8,61	+ 2,25
25. Pas-de-Calais.	8,25	+ 1,89
26. Eure-et-Loire.	8,21	+ 1,85
27. Drôme.	7,98	+ 1,62
28. Basses-Pyrénées.	7,93	+ 1,57
29. Meuse.	7,89	+ 1,53
30. Vienne.	7,82	+ 1,46

DÉPARTEMENS.	Sur 1000 de population,	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Accroissement de population.	
31. Loir-et Cher	7,79	+ 1,43
32. Maine-et-Loire	7,68	+ 1,32
33. Haute-Marne	7,59	+ 1,23
34. Pyrénées-Orientales	7,50	+ 1,14
35. Nièvre	7,49	+ 1,13
36. Doubs	7,42	+ 1,06
37. Mayenne	7,39	+ 1,03
38. Meurthe	7,29	+ 0,93
39. Côte-d'Or	7,23	+ 0,87
40. Deux-Sèvres	7,21	+ 0,85
41. Arriège	7,16	+ 0,80
42. Rhône	7,15	+ 0,79
43. Vaucluse	7,13	+ 0,77
44. Marne	7,10	+ 0,74
45. Yonne	7,01	+ 0,65
46. Saône-et-Loire	6,85	+ 0,49
47. Charente	6,84	+ 0,48
48. Hautes-Alpes	6,73	+ 0,37
49. Basses-Alpes	6,55	+ 0,19
50. Loiret	6,40	+ 0,04
51. Somme	6,31	— 0,05
52. Puy-de-Dôme	6,14	— 0,22
53. Gard	5,92	— 0,44
54. Gironde	5,64	— 8,72
55. Côtes-d'Or	5,64	— 0,72
56. Hérault	5,47	— 0,89
57. Bouches-du-Rhône	5,28	— 1,08
58. Oise	5,10	— 1,26
59. Orne	5,07	— 1,29
60. Seine-Inférieure	5,06	— 1,30
61. Haute-Loire	4,90	— 1,46
62. Manche	4,83	— 1,53
63. Tarn	4,83	— 1,53
64. Aude	4,21	— 2,15
65. Vendée	4,16	— 2,20
66. Seine-et-Oise	4,07	— 2,29
67. Cantal	3,87	— 2,49
68. Seine	3,82	— 2,54
69. Lot	3,64	— 2,72
70. Haute-Garonne	3,63	— 2,73
71. Corse	3,62	— 2,74
72. Aveiron	3,59	— 2,77
73. Morbihan	3,57	— 2,79
74. Jura	3,52	— 2,84

DÉPARTEMENS.	Sur 1000 de population.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Accroissement de population.	
75. Gers	3,47	— 2,89
76. Charente-Inférieure	3,42	— 2,94
77. Lot-et-Garonne	3,12	— 3,24
78. Dordogne	2,70	— 3,66
79. Ain	2,55	— 3,81
80. Tarn-et-Garonne	2,53	— 3,83
81. Ille-et-Vilaine	2,45	— 3,91
82. Calvados	2,44	— 3,98
83. Var	2,36	— 4,00
84. Eure	2,10	— 4,26
85. Lozère	1,90	— 4,46
86. Finistère	0,97	— 7,33

Si on prend les termes extrêmes, sans comprendre le département du Finistère, qui donne un accroissement négatif, c'est-à-dire, une diminution de population, on trouve pour le Bas-Rhin 1 d'accroissement sur 83 habitans, et pour la Lozère 1 sur 524. Pour la France entière le rapport est de 1 à 157.

SIXIÈME TABLEAU.

Classement des départemens d'après le nombre total des décès correspondant à 1000 *naissances totales.*

	sur 1000 naissances totales. Total des décès.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
FRANCE	798,48	
DÉPARTEMENS.		
1. Finistère	1027,62	+ 229,14
2. Lozère	935,09	+ 136,65
3. Var	924,12	+ 125,64
4. Ille-et-Vilaine	920,16	+ 121,68
5. Ain	918,13	+ 119,65
6. Eure	916,30	+ 117,82
7. Dordogne	906,76	+ 108,28
8. Tarn-et-Garonne	902,87	+ 104,39
9. Morbihan	895,87	+ 97,39
10. Calvados	893,63	+ 95,15
11. Charente-Inférieure	892,75	+ 94,27
12. Seine	889,72	+ 91,24
13. Haute-Garonne	888,26	+ 89,78
14. Jura	878,30	+ 79,82
15. Corse	876,38	+ 77,90
16. Aveiron	872,21	+ 73,73
17. Lot-et-Garonne	870,90	+ 72,42
18. Vendée	867,89	+ 69,41
19. Aude	866,66	+ 68,18
20. Seine-et-Oise	864,73	+ 66,25
21. Lot	863,99	+ 65,51
22. Gers	863,21	+ 64,73
23. Bouches-du-Rhône	856,81	+ 58,33
24. Cantal	852,80	+ 54,32
25. Tarn	843,53	+ 45,05
26. Haute-Loire	841,39	+ 42,91
27. Landes	839,42	+ 40,94
28. Seine-Inférieure	838,05	+ 39,57
29. Côtes-du-Nord	835,27	+ 36,79
30. Hérault	830,55	+ 32,07

DÉPARTEMENS.	Sur 1000 naissances totales.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Total des décès.	
31. Gard	827,78	+ 29,30
32. Oise	824,96	+ 26,48
33. Loiret	819,80	+ 21,32
34. Vaucluse	814,00	+ 15,52
35. Hautes-Alpes	812,48	+ 14,00
36. Basses-Alpes	809,31	+ 10,83
37. Manche	807,89	+ 9,41
38. Gironde	805,11	+ 6,63
39. Pyrénées-Orientales	801,87	+ 3,39
40. Puy-de-Dôme	800,45	+ 1,97
41. Saône-et-Loire	799,05	+ 0,57
42 Rhône	797,34	— 1,14
43. Orne	797,33	— 1,15
44. Somme	794,13	— 4,35
45. Marne	789,32	— 9,16
46. Meurthe	780,74	— 17,74
47. Cher	775,60	— 22,88
48. Charente	770,15	— 28,33
49. Haute-Vienne	768,46	— 30,02
50. Loir-et-Cher	768,23	— 30,25
51. Drôme	763,30	— 35,18
52. Yonne	761,60	— 36,88
53. Meuse	760,75	— 37,73
54. Arriège	759,37	— 39,11
55. Côte-d'Or	758,61	— 39,87
56. Loire	757,85	— 40,63
57. Nord	753,42	— 45,06
58. Mayenne	752,85	— 45,63
59. Seine-et-Marne	750,34	— 48,14
60. Corrèze	749,36	— 49,12
61. Doubs	748,23	— 50,25
62. Allier	744,73	— 53,75
63. Isère	743,26	— 55,22
64. Eure-et-Loir	743,15	— 55,33
65. Deux Sèvres	742,24	— 56,24
66. Nièvre	740,70	— 57,78
67. Haute-Marne	735,25	— 63,23
68. Pas-de-Calais	732,27	— 66,21
69. Maine-et-Loire	731,50	— 66,98
70. Vienne	731,40	— 67,08
71 Ardèche	729,87	— 68,61
72. Indre	728,91	— 69,57
73. Ardennes	727,87	— 70,61
74. Aisne	724,38	— 74,10

DÉPARTEMENS.	Sur 1000 naissances totales.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Total des décès.	
75. Aube	717,77	— 80,71
76. Basses-Pyrénées	714,24	— 84,24
77. Vosges	712,71	— 85,77
78. Loire-Inférieure	706,05	— 92,43
79. Haut-Rhin	705,82	— 92,66
80. Indre-et-Loire	699,03	— 99,45
81. Bas-Rhin	680,81	— 117,67
82. Haute-Saône	675,98	— 122,50
83. Moselle	670,02	— 128,46
84. Hautes-Pyrénées	660,24	— 138,24
85. Creuse	659,85	— 138,63
86. Sarthe	656,38	— 142,10

On voit dans ce tableau qu'un seul département, celui du Finistère, donne plus de décès que de naissances. Dans tous les autres départemens, les naissances l'emportant sur les décès, annoncent une augmentation de population. Le département de la Sarthe, dans lequel cet excédant est le plus grand, se placerait au premier rang dans l'ordre de l'accroissement de population, si dans l'estimation de cet accroissement ne devait pas entrer un second élément, celui des naissances, répondant à une population donnée. La combinaison de ces deux élémens assigne au département du Bas-Rhin le plus grand accroissement de population.

SEPTIÈME TABLEAU.

Classement des départemens d'après le nombre des naissances femelles répondant à 1000 naissances mâles.

	Sur 1000 naissances mâles.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Naissances femelles.	
FRANCE	938, 13	»
DÉPARTEMENS.		
1. Eure	970,86	+ 32,73
2. Yonne	970,83	+ 32,70
3. Marne	967,89	+ 29,76
4. Rhône	967,19	+ 29,06
5. Ain	964,83	+ 26,70
6. Côtes-du-Nord	961,64	+ 23,51
7. Seine	961,29	+ 23,16
8. Haute-Saône	959,78	+ 21,65
9. Haute-Garonne	959,47	+ 21,34
10. Aude	953,12	+ 14,99
11. Var	952,68	+ 14,55
12. Aisne	952,48	+ 14,35
13. Isère	950,40	+ 12 27
14. Corse	949,42	+ 11,29
15. Eure-et-Loir	948,94	+ 10,81
16. Bouches-du-Rhône	947,92	+ 9,79
17. Meurthe	947,56	+ 9,43
18. Basses-Alpes	947,39	+ 9,26
19. Indre	946,84	+ 8,71
20. Jura	945,98	+ 7,85
21. Charente-Inférieure	945,77	+ 7,64
22. Loir-et-Cher	945,00	+ 6,87
23. Vaucluse	944,53	+ 6,40
24. Gard	944,17	+ 6,04
25. Arriège	943,44	+ 5,31
26. Calvados	943,40	+ 5,27
27. Puy-de-Dôme	943,38	+ 5,25
28. Landes	943,12	+ 4,99
29. Ardèche	942,92	+ 4,79
30. Haute-Vienne	942,92	+ 4,79

DÉPARTEMENS.	Sur 1000 naissances mâles.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Naissances femelles.	
31. Ardennes.	942,84	+ 4,71
32. Hérault.	942,55	+ 4,42
33. Nord.	941,72	+ 3,59
34. Haute-Marne.	941,56	+ 3,43
35. Finistère.	941,22	+ 3,09
36. Maine-et-Loire.	941,19	+ 3,06
37. Saône-et-Loire.	940,60	+ 2,47
38. Bas-Rhin.	940,24	+ 2,11
39. Aveiron.	939,92	+ 1,79
40. Loire-Inférieure.	939,74	+ 1,69
41. Cantal.	939,60	+ 1,47
42. Vendée.	939,59	+ 1,46
43. Seine-Inférieure.	938,66	+ 0,53
44. Pas-de-Calais.	938,40	+ 0,27
45. Tarn.	938,18	+ 0,05
46. Mayenne.	937,89	— 0,24
47. Creuse.	936,73	— 1,40
48. Orne.	935,87	— 2,26
49. Gironde.	935,70	— 2,43
50. Lot.	935,25	— 2,88
51. Oise.	934,83	— 3,30
52. Vosges.	934,62	— 3,51
53. Loire.	933,96	— 4,17
54. Manche.	933,51	— 4,62
55. Doubs.	933,05	— 5,08
56. Morbihan.	933,00	— 5,13
57. Corrèze.	932,17	— 5,96
58. Drôme.	932,06	— 6,07
59. Tarn-et-Garonne.	931,52	— 6,61
60. Aube.	930,92	— 7,21
61. Haute-Loire.	930,83	— 7,30
62. Somme.	929,55	— 8,58
63. Indre-et-Loire.	929,34	— 8,79
64. Gers.	928,23	— 9,90
65. Charente.	927,12	— 11,01
66. Dordogne.	926,81	— 11,32
67. Moselle.	926,20	— 11,93
68. Côte-d'Or.	925,03	— 13,10
69. Loiret.	923,31	— 14,82
70. Allier.	922,88	— 15,25
71. Deux-Sèvres.	921,55	— 16,58
72. Hautes-Pyrénées.	919,45	— 18,68
73. Hautes-Alpes.	918,52	— 19,61
74. Ille-et-Vilaine.	918,24	— 19,89

DÉPARTEMENS.	Sur 1000 naissances mâles. Naissances femelles.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
75. Seine-et-Oise	917,95	— 20,18
76. Haut-Rhin	917,27	— 20,86
77. Pyrénées-Orientales	916,07	— 22,06
78. Sarthe	914,82	— 23,31
79. Meuse	912,57	— 25,56
80. Vienne	911,82	— 26,31
81. Cher	907,37	— 30,76
82. Basses-Pyrénées	905,67	— 32,46
83. Nièvre	885,35	— 52,98
84. Lozère	875,84	— 62,29
85. Seine-et-Marne	873,32	— 64,81
86. Lot-et-Garonne	868,81	— 69,32

Les rapports inscrits dans ce tableau se font remarquer par le peu de variations qu'ils présentent. Tandis que tous les autres rapports s'éloignent, à d'assez grandes distances, du rapport moyen, ceux des naissances mâles aux naissances femelles en restent très-rapprochés. Si on excepte les quatre derniers départemens, les plus grands écarts ne vont pas à $\frac{1}{30}$ d'unité; et pour le plus grand nombre, les limites de ces écarts sont renfermés entre o $\frac{1}{60}$ d'unité.

HUITIÈME TABLEAU.

Classement des départemens d'après le nombre des décès mâles répondant à 1000 *naissances mâles.*

	Sur 1000 naissances mâles.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Décès mâles.	
FRANCE	781,93	»
DÉPARTEMENS.		
1. Finistère	1017,91	+ 235,98
2. Var	948,75	+ 166,82
3. Aisne	923,50	+ 141,57
4. Eure	915,93	+ 134,00
5. Charente-Inférieure	899,78	+ 117,85
6. Corse	888,43	+ 106,50
7. Lozère	887,87	+ 105,94
8. Dordogne	880,82	+ 98,89
9. Ille-et-Vilaine	876,18	+ 94,25
10. Seine	875,75	+ 93,82
11. Tarn-et-Garonne	871,79	+ 89,86
12. Haute-Garonne	867,22	+ 85,29
13. Aude	866,96	+ 85,03
14. Morbihan	866,13	+ 84,20
15. Calvados	852,80	+ 70,87
16. Aveiron	851,96	+ 70,03
17. Landes	849,42	+ 67,49
18. Marne	847,43	+ 65,50
19. Jura	841,96	+ 60,03
20. Seine-et-Oise	836,35	+ 54,42
21. Bouches-du-Rhône	835,77	+ 53,84
22. Lot-et-Garonne	835,02	+ 53,09
23. Lot	832,72	+ 50,79
24. Côtes-du-Nord	829,46	+ 47,53
25. Hérault	829,15	+ 47,22
26. Vendée	829,33	+ 46,40
27. Yonne	827,55	+ 45,62
28. Gers	821,46	+ 39,53
29. Seine-Inférieure	818,44	+ 36,51
30. Gard	816,11	+ 34,18

DÉPARTEMENS.	Sur 1000 naissances mâles.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Décès mâles	
31. Oise	811,79	+ 29,86
32. Vaucluse	809,76	+ 27,83
33. Gironde	803,81	+ 21,88
34. Loiret	803,23	+ 21,30
35. Tarn	797,02	+ 15,09
36. Rhône	794,90	+ 12,97
37. Saône-et-Loire	790,31	+ 8,38
38. Basses-Alpes	789,94	+ 8,01
39. Haute-Loire	785,21	+ 3,28
40. Manche	783,83	+ 1,90
41. Hautes-Alpes	780,50	— 1,43
42. Pyrénées-Orientales	775,35	— 6,58
43. Somme	771,17	— 10,76
44. Orne	766,58	— 15,35
45. Puy-de-Dôme	765,68	— 16,25
46. Cantal	760,75	— 21,18
47. Meurthe	759,92	— 22,01
48. Loir-et-Cher	757,39	— 24,54
49. Cher	754,57	— 27,36
50. Nord	752,10	— 29,83
51. Ardèche	749,42	— 32,51
52. Doubs	744,77	— 37,16
53. Haute-Vienne	741,22	— 40,71
54. Meuse	740,93	— 41,00
55. Drôme	740,55	— 41,38
56. Côte-d'Or	738,14	— 43,79
57. Corrèze	736,90	— 45,03
58. Isère	736,68	— 45,25
59. Nièvre	735,73	— 46,20
60. Eure-et-Loir	732,34	— 49,59
61. Loire	731,43	— 50,50
62. Seine-et-Marne	730,31	— 51,62
63. Arriège	728,48	— 53,45
64. Haute-Marne	728,34	— 53,59
65. Charente	726,55	— 55,38
66. Aude	723,41	— 58,52
67. Allier	722,93	— 59,00
68. Pas-de-Calais	722,58	— 59,35
69. Aisne	720,15	— 61,78
70. Mayenne	714,80	— 67,13
71. Indre	712,88	— 69,05
72. Ardennes	711,93	— 70,00
73. Vienne	699,54	— 82,39
74. Deux-Sèvres	695,88	— 86,05

DÉPARTEMENS.	Sur 1000 naissances mâles.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
75. Maine-et-Loire	690,50	— 91,93
76. Haut-Rhin	689,35	— 92,58
77. Loire-Inférieure	684,05	— 97,88
78. Vosges	679,20	— 102,73
79. Basses-Pyrénées	676,82	— 105,11
80. Hautes-Pyrénées	675,87	— 106,06
81. Bas-Rhin	670,94	— 110,99
82. Indre-et-Loire	670,89	— 111,04
83. Moselle	654,69	— 127,24
84. Haute-Saône	651,28	— 130,65
85. Sarthe	644,16	— 137,77
86. Creuse	612,26	— 169,67

Le rapport moyen donné par ce tableau entre les naissances et les décès mâles, est à peu près de 4 à 3. On peut voir dans le tableau suivant que ce même rapport entre les naissances et les décès femelles est de 6 à 5, tandis que le sixième tableau montre que le rapport de la totalité des naissances à la totalité des décès est de 5 à 4; mais plus exactement, on trouve en prenant un nombre égal de naissances mâles, de naissances totales et de naissances femelles, que les décès respectifs sont entre eux dans le rapport des nombres 46, 47 et 48.

NEUVIÈME TABLEAU.

Classement des départemens d'après le nombre des décès femelles répondant à 1000 naissances femelles.

	Sur 1000 naissances femelles.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Décès femelles.	
FRANCE.	816,12	»
DÉPARTEMENS.		
1. Finistère	1037,93	+ 221,81
2. Lozère	989,01	+ 172,89
3. Ille-et-Vilaine	968,05	+ 151,93
4. Cantal	950,77	+ 134,65
5. Calvados	936,89	+ 120,77
6. Tarn-et-Garonne	936,22	+ 120,10
7. Dordogne	934,75	+ 118,63
8. Morbihan	927,75	+ 111,63
9. Jura	916,71	+ 100,59
10. Eure	916,68	+ 100,56
11. Ain	912,55	+ 96,43
12. Lot-et-Garonne	912,21	+ 96,09
13. Haute-Garonne	910,20	+ 94,08
14. Vendée	910,00	+ 93,88
14. Gers	908,20	+ 92,08
16. Seine	904,25	+ 88,13
17. Var	898,26	+ 82,14
18. Lot	897,40	+ 81,28
19. Seine-et-Oise	895,64	+ 79,52
20. Aveiron	893,74	+ 77,62
21. Tarn	893,11	+ 76,99
22. Charente-Inférieure	885,32	+ 69,20
23. Bouches-du-Rhône	879,00	+ 62,88
24. Aude	866,34	+ 50,22
25. Corse	863,69	+ 47,57
26. Seine-Inférieure	861,07	+ 44,95
27. Hautes-Alpes	847,31	+ 31,19
28. Côtes-du-Nord	841,31	+ 25,19
29. Gard	840,14	+ 24,02
30. Oise	839,05	+ 22,93

DÉPARTEMENS.	Sur 1000 naissances femelles.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Décès femelles.	
31. Puy-de-Dôme	837,31	+ 21,19
32. Loiret	835,67	+ 19,55
33. Manche	833,66	+ 17,54
34. Hérault	832,04	+ 15,92
35. Pyrénées-Orientales	830,80	+ 14,68
36. Orne	830,10	+ 13,98
37. Basses-Alpes	829,75	+ 13,63
38. Landes	828,77	+ 12,65
39. Somme	818,73	+ 2,61
40. Vaucluse	818,49	+ 2,37
41. Charente	817,18	+ 1,06
42. Saône-et-Loire	808,34	— 7,78
43. Gironde	806,49	— 9,63
44. Rhône	799,85	— 16,27
45. Haute-Vienne	797,34	— 18,78
46. Mayenne	793,42	— 22,70
47. Deux-Sèvres	792,56	— 23,56
48. Doubs	792,29	— 23,83
49. Arriége	792,13	— 23,99
50. Drôme	787,70	— 28,43
51. Loire	786,14	— 29,98
52. Meurthe	784,36	— 31,76
53. Meuse	782,47	— 33,65
54. Nièvre	781,21	— 34,91
55. Côte-d'Or	780,74	— 35,38
56. Loir-et-Cher	779,39	— 36,73
57. Maine-et-Loire	775,07	— 41,05
58. Seine-et-Marne	773,28	— 42,84
59. Allier	768,36	— 47,76
60. Vienne	766,35	— 49.77
61. Corrèze	762,73	— 53,39
62. Cher	756,75	— 59,37
63. Basses-Pyrénées	755,57	— 60,55
64. Nord	755,01	— 61,11
65. Eure-et-Loire	754,30	— 61,82
66. Isère	750,18	— 65,94
67. Vosges	748,56	— 67,56
68. Indre	745,83	— 70,29
69. Ardennes	744,79	— 71,33
70. Haute-Marne	742,67	— 73,45
71. Pas-de-Calais	742,61	— 73,51
72. Ardèche	729,73	— 86,39
73. Loire-Inférieure	729,46	— 86,66
74. Indre-et-Loire	729,32	— 86,80

DÉPARTEMENS.	Sur 1000 naissances femelles.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Décès femelles.	
75. Marne	729,29	— 86,83
76. Aisne	728,83	— 87,29
77. Haut-Rhin	723,77	— 92,35
78. Haute-Loire	716,27	— 99,85
79. Aube	711,72	— 104,40
80. Creuse	710,64	— 105,48
81. Haute-Saône	701,72	— 114,40
82. Yonne	693,67	— 122,45
83. Bas-Rhin	591,29	— 124,83
84. Moselle	686,56	— 129,56
85. Sarthe	669,75	— 146,37
86. Hautes-Pyrénées	643,24	— 172,88

La comparaison des deux tableaux qui précèdent établit la mortalité relative des deux sexes, estimée par le rapport des décès aux naissances. On voit qu'elle est plus grande pour les femmes. Si on parcourt ces deux tableaux, on remarquera qu'à quelque rang qu'on s'arrête, le nombre des décès femelles est supérieur à celui des décès mâles pris au même rang; mais ce coup d'œil ne suffirait pas pour avoir une appréciation exacte de la mortalité relative dans chaque département. Le *douzième tableau* est consacré à cette fixation. Nous partons de 1000 décès mâles, et nous établissons le nombre de décès femelles qui, à égalité de naissances, répondrait à cette supposition.

DIXIÈME TABLEAU.

Classement des départemens d'après le nombre d'enfans naturels répondant à 1000 *naissances totales.*

	Sur 1000 naissances totales. Nombre d'enfans naturels.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
FRANCE.	68,07	»
DÉPARTEMENS.		
1. Seine.	326,42	+ 258,35
2. Rhône.	142,60	+ 74,53
3. Seine-Inférieure.	117,87	+ 49,80
4. Calvados.	103,09	+ 35,02
5. Nord.	100,13	+ 32,06
6. Bouches-du-Rhône.	95,58	+ 27,51
7. Loiret.	90,48	+ 22,41
8. Gironde.	90,14	+ 22,07
9. Pas-de-Calais.	87,27	+ 19,20
10. Sarthe.	84,55	+ 16,48
11. Haute-Saône.	81,00	+ 12,93
12. Hautes-Pyrénées.	79,86	+ 11,79
13. Marne.	79,75	+ 11,68
14. Meurthe.	75,75	+ 7,68
15. Isère.	75,41	+ 7,34
16. Basses-Pyrénées.	74,61	+ 6,54
17. Somme.	73,81	+ 5,74
18. Doubs.	71,19	+ 3,12
19. Loir-et-Cher.	68,58	+ 0,51
20. Creuse.	67,24	— 0,83
21. Moselle.	67,03	— 1,04
22. Manche.	66,35	— 1,72
23. Var.	64,66	— 3,41
24. Loire-Inférieure	64,45	— 3,62
25. Bas-Rhin.	64,45	— 3,62
26. Aisne.	64,33	— 3,74
27. Haut-Rhin.	64,32	— 3,75
28. Pyrénées-Orientales.	64,31	— 3,76
29. Eure-et Loir.	64,00	— 4,07

DÉPARTEMENS.	sur 1000 naissances totales.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Nombre d'enfans naturels.	
30. Gers	63,79	— 4,28
31. Eure	63,22	— 4,85
32. Landes	63,22	— 4,85
33. Vosges	62,96	— 5,11
34. Cantal	61,98	— 6,09
35. Côte-d'or	61,52	— 6,55
36. Haute-Garonne	61,29	— 6,78
37. Drôme	60,00	— 8,07
38. Seine-et-Oise	59,88	— 8,19
39. Allier	59,13	— 8,94
40. Indre-et-Loire	58,69	— 9,38
41. Ardennes	58,61	— 9,46
42. Yonne	56,80	— 11,27
43. Seine-et-Marne	56,77	— 11,30
44. Vaucluse	55,75	— 12,32
45. Meuse	54,94	— 13,13
46. Lot-et-Garonne	54,50	— 13,57
47. Haute-Marne	52,64	— 15,43
48. Mayenne	52,60	— 15,47
49. Oise	52,55	— 15,52
50. Aube	52,39	— 15,68
51. Maine-et-Loire	52,14	— 15,93
52. Corrèze	49,26	— 18,81
53. Lot	49,02	— 19,05
54. Indre	48,71	— 19,36
55. Charente	48,37	— 19,70
56. Haute-Vienne	48,13	— 19,94
57. Saône-et-Loire	47,90	— 20,17
58. Aude	47,76	— 20,31
59. Hérault	46,62	— 21,45
60. Nièvre	46,17	— 21,90
61. Jura	45,77	— 22,30
62. Orne	45,73	— 22,34
63. Aveyron	45,56	— 22,51
64. Dordogne	44,74	— 23,33
65. Arriége	42,86	— 25,21
66. Tarn-et-Garonne	42,42	— 25,65
67. Basses-Alpes	42,40	— 25,67
68. Puy-de-Dôme	41,65	— 26,42
69. Charente-inférieure	41,19	— 26,88
70. Cher	40,23	— 27,84
71. Lozère	37,97	— 30,10
72. Deux-Sèvres	37,86	— 30,21
73. Corse	37,77	— 30,30

DÉPARTEMENS.	Sur 1000 naissances totales.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Nombre d'enfans naturels.	
74. Finistère	36,07	— 32,00
75. Hautes-Alpes	33,92	— 34,15
76. Tarn	33,77	— 34,30
77. Loire	32,78	— 35,29
78. Haute-Loire	31,82	— 36,25
79. Morbihan	30,87	— 37,20
80. Côtes-du-Nord	27,76	— 40,31
81. Vienne	27,33	— 40,74
82. Ain	27,10	— 40,97
83. Gard	23,72	— 44,35
84. Ardèche	23,19	— 44,88
85. Ille-et-Vilaine	22,11	— 45,96
86. Vendée	17,67	— 50,40

Le département de la Seine, par sa grande population et par le grand nombre d'enfans illégitimes qui y naissent, ou qui y sont amenés des départemens voisins, élève le terme moyen bien au-dessus de ce qu'il serait sans cette disproportion; aussi voyons-nous dans le tableau ci-dessus que peu de départemens atteignent ce terme, et que le plus grand nombre reste beaucoup au-dessous. Les extrêmes donnent pour le département de la Seine 1 enfant naturel sur 3 $\frac{2}{3}$ naissances, et pour la Vendée 1 sur 56 $\frac{3}{5}$. Le rapport moyen pour la France entière est de 1 à 14 $\frac{2}{3}$.

ONZIEME TABLEAU.

Classement des départemens d'après le nombre de naissances d'enfans légitimes répondant à chaque mariage.

	Pour un mariage.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Nombre des naissances.	
FRANCE	4,08	
DÉPARTEMENS.		
1. Vendée	5,47	+ 1,39
2. Hautes-Alpes	5,23	+ 1,15
3. Bas-Rhin	5,09	+ 1,01
4. Pyrénées-Orientales	5,07	+ 0,99
5. Loire	5,01	+ 0,93
6. Hautes-Pyrénées	4,90	+ 0,82
7. Morbihan	4,89	+ 0,81
8. Mayenne	4,88	+ 0,80
9. Jura	4,87	+ 0,79
10. Vaucluse	4,81	+ 0,73
11. Arriége	4,76	+ 0,68
12. Gard	4,75	+ 0,67
13. Côtes-du-Nord	4,73	+ 0,65
14. Basses-Alpes	4,72	+ 0,64
15. Haut-Rhin	4,70	+ 0,62
16. Corrèze	4,69	+ 0,61
17. Finistère	4,66	+ 0,58
18. Loire-Inférieure	4,66	+ 0,58
19. Manche	4,65	+ 0,57
20. Moselle	4,65	+ 0,57
21. Ain	4,63	+ 0,55
22. Tarn	4,59	+ 0,51
23. Isère	4,53	+ 0,45
24. Var	4,53	+ 0,45
25. Haute-Loire	4,52	+ 0,44
26. Lozère	4,51	+ 0,43
27. Doubs	4,45	+ 0,37
28. Hérault	4,44	+ 0,36
29. Cantal	4,42	+ 0,34
30. Aveyron	4,39	+ 0,31

DÉPARTEMENS.	Pour un mariage.	DIFFÉRENCES avec la totalité de la France.
	Nombre des naissances.	
31. Meurthe	4,39	+ 0,31
32. Haute-Vienne	4,39	+ 0,31
33. Meuse	4,38	+ 0,30
34. Aude	4,37	+ 0,29
35. Bouches-du-Rhône	4,37	+ 0,29
36. Nord	4,37	+ 0,29
37. Indre	4,36	+ 0,28
38. Saône-et-Loire	4,35	+ 0,27
39. Creuse	4,34	+ 0,26
40. Drôme	4,31	+ 0,23
41. Landes	4,31	+ 0,23
42. Charente	4,29	+ 0,21
43. Haute-Marne	4,29	+ 0,21
44. Nièvre	4,29	+ 0,21
45. Basses-Pyrénées	4,29	+ 0,21
46. Ardèche	4,28	+ 0,20
47. Deux-Sèvres	4,24	+ 0,16
48. Lot	4,17	+ 0,09
49. Vosges	4,13	+ 0,05
50. Cher	4,10	+ 0,02
51. Ille-et-Vilaine	4,09	+ 0,01
52. Allier	4,08	+ 0,00
53. Rhône	4,07	— 0,01
54. Aisne	4,03	— 0,05
55. Côte-d'Or	4,02	— 0,06
56. Haute-Garonne	4,02	— 0,06
57. Somme	4,01	— 0,07
58. Pas-de-Calais	3,99	— 0,09
59. Haute-Saône	3,99	— 0,09
60. Loiret	3,98	— 0,10
61. Ardennes	3,93	— 0,15
62. Puy-de-Dôme	3,93	— 0,15
63. Dordogne	3,90	— 0,18
64. Indre-et-Loire	3,87	— 0,21
65. Loir-et-Cher	3,87	— 0,21
66. Marne	3,86	— 0,22
67. Orne	3,86	— 0,22
68. Aube	3,84	— 0,24
69. Maine-et-Loire	3,82	— 0,26
70. Tarn-et-Garonne	3,82	— 0,26
71. Charente-inférieure	3,81	— 0,27
72. Seine-et-Marne	3,76	— 0,32
73. Eure-et-Loire	3,71	— 0,37
74. Corse	3,70	— 0,38

DÉPARTEMENS.	Pour un mariage.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
	Nombre des naissances.	
75. Sarthe	3,65	— 0,43
76. Yonne	3,64	— 0,44
77. Vienne	3,60	— 0,48
78. Gers	3,59	— 0,49
79. Seine-et-Oise	3,43	— 0,65
80. Seine-Inférieure	3,41	— 0,67
81. Oise	3,38	— 0,70
82. Gironde	3,26	— 0,82
83. Lot-et-Garonne	3,23	— 0,85
84. Eure	3,20	— 0,88
85. Calvados	3,16	— 0,92
86. Seine	2,63	— 1,45

La diversité que l'on remarque dans le nombre d'enfans provenant de chaque mariage résulte de la combinaison de trois élémens : de la quantité de naissances répondant à une population donnée, qui contribue à augmenter ce nombre ; de la multiplicité des mariages et de celle des enfans naturels qui contribuent à le diminuer. Aussi n'aurait-on qu'une indication très-vague pour pressentir les résultats consignés dans ce tableau, si on ne considérait qu'un ou deux de ces élémens, à moins qu'ils ne dépassassent de beaucoup les limites ordinaires.

DOUZIÈME TABLEAU.

Classement des départemens d'après la mortalité relative des deux sexes.

	Sur 1000 décès mâles. Décès femelles à égalité de naissances.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
FRANCE	1043,73	
DÉPARTEMENS.		
1. Cantal	1249,78	+ 206,05
2. Creuse	1160,68	+ 116,95
3. Deux-Sèvres	1138,96	+ 95,23
4. Charente	1124,74	+ 81,01
5. Maine-et-Loire	1122,48	+ 78,75
6. Tarn	1120,56	+ 76,83
7. Basses-Pyrénées	1116,35	+ 72,62
8. Lozère	1113,92	+ 70,19
9. Mayenne	1109,99	+ 66,23
10. Gers	1105,59	+ 61,86
11. Ille-et-Vilaine	1104,85	+ 61,12
12. Vosges	1102,12	+ 58,39
13. Calvados	1098,61	+ 54,88
14. Vendée	1098,61	+ 54,88
15. Vienne	1095,51	+ 51,78
16. Puy-de-Dôme	1093,55	+ 49,82
17. Lot-et-Garonne	1092,44	+ 48,71
18. Jura	1088,78	+ 45,05
19. Arriége	1087,37	+ 43,64
20. Indre-et-Loire	1087,09	+ 43,36
21. Orne	1082,88	+ 39,15
22. Lot	1077,67	+ 33,94
23. Haute-Saône	1077,45	+ 33,72
24. Haute-Vienne	1075,71	+ 31,98
25. Loire	1074,80	+ 31,07
26. Hautes-Alpes	1074,58	+ 30,85
27. Tarn-et-Garonne	1073,91	+ 30,18
28. Pyrénées-Orientales	1071,51	+ 27,78
29. Morbihan	1071,14	+ 27,41
30. Seine-et-Oise	1070,89	+ 27,16

DÉPARTEMENS.	Sur 1000 décès mâles. Décès femelles à égalité de naissances.	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
31. Loire-Inférieure	1066,38	+ 22,65
32. Doubs	1063,81	+ 20,08
33. Drôme	1063,67	+ 19,94
34. Manche	1063,57	+ 19,84
35. Allier	1062,84	+ 19,11
36. Nièvre	1061,82	+ 18,09
37. Somme	1061,67	+ 17,94
38. Dordogne	1061,07	+ 17,34
39. Côte-d'Or	1057,71	+ 13,98
40. Meuse	1056,06	+ 12,33
41. Seine-Inférieure	1052,09	+ 8,36
42. Bouches-du-Rhône	1051,73	+ 8,00
43. Basses-Alpes	1050,40	+ 6,67
44. Haut-Rhin	1049,82	+ 6,09
45. Haute-Garonne	1049,54	+ 5,81
46. Aveiron	1049,04	+ 5,31
47. Moselle	1048,68	+ 4,95
48. Indre	1046,22	+ 2,49
49. Ardennes	1046,16	+ 2,43
50. Seine-et-Marne	1044,31	+ 0,58
51. Loiret	1040,39	— 3,34
52. Sarthe	1039,87	— 3,86
53. Corrèze	1035,05	— 8,68
54. Oise	1033,58	— 10,15
55. Meurthe	1032,16	— 11,57
56. Bas-Rhin	1030,33	— 13,40
57. Eure-et-Loire	1029,99	— 13,74
58. Gard	1029,44	— 14,29
59. Loir-et-Cher	1029,05	— 14,68
60. Pas-de-Calais	1027,72	— 16,01
61. Saône-et-Loir	1022,81	— 20,92
62. Finistère	1019,67	— 24,06
63. Haute-Marne	1019,67	— 24,06
64. Isère	1018,33	— 25,40
65. Côtes-du-Nord	1014,29	— 29,44
66. Vaucluse	1010,78	— 32,95
67. Eure	1008,22	— 35,51
68. Rhône	1006,23	— 37,50
69. Nord	1003,87	— 39,86
70. Hérault	1003,49	— 40,24
71. Gironde	1003,33	— 40,40
72. Cher	1002,89	— 40,84
73. Aude	999,28	— 45,55
74. Ain	988,14	— 55,59

DÉPARTEMENS.	Sur 1000 décès mâles Décès femelles à égalité de naissances	DIFFÉRENCE avec la totalité de la France.
75. Aisne	988,09	— 55,64
76. Charente-Inférieure	983,93	— 59,80
77. Aube	983,84	— 59,89
78. Landes	975,69	— 68,04
79. Ardèche	973,73	— 70,00
80. Corse	972,15	— 71,58
81. Seine	968,46	— 75,27
82. Hautes-Pyrénées	951,72	— 92,01
83. Var	946,78	— 96,95
84. Haute-Loire	912,20	— 131,53
85. Marne	860,58	— 183,15
86. Yonne	838,22	— 205,51

Ce tableau met en évidence l'excès de la mortalité des femmes, non-seulement pour les départemens considérés dans leur ensemble ; mais encore, avec très-peu d'exceptions, pour chaque département pris isolément.

La mortalité étant plus grande et les naissances moindres pour les femmes, il en résulte une double cause de supériorité dans l'accroissement de la population mâle. Aussi trouve-t-on, en comparant les deux accroissemens qu'à égalité de naissances, ils seraient dans le rapport de 1000 à 843, et que l'inégalité des naissances élève ce rapport jusqu'à 1000 à 791.

Le XIII[e] tableau, que nous ne transcrirons point, est relatif aux sexes des enfans abandonnés. Les élémens de ce dernier tableau n'ont pu être fournis que dans les bureaux du ministère de l'intérieur; aucune publication authentique ne les donne. C'est une raison de plus pour regretter, que le nombre des enfans abandonnés ne soit pas indiqué par l'auteur, car il doit le connaître.

Les résultats généraux auxquels il est arrivé avaient déja été annoncés dans la *Revue encyclopédique*, cahier de mars 1825, p. 389 et suiv., où ils sont présentés avec des considérations sur l'utilité ou les applications des recherches qui ont pour objet le mouvement de la population. L'auteur se proposant de

développer plus tard les autres points de ses recherches, nous aurons soin d'en entretenir nos lecteurs quand il aura publié ses autres mémoires.

Notre *Bulletin* contient bien rarement des articles aussi étendus que celui-ci; mais l'importance du travail et l'impossibilité d'en donner une idée suffisante par un extrait plus court seront notre excuse.

L'auteur, qui est un ancien professeur de mathématiques, n'a signé son travail que des initiales A. D. Son nom m'a été révélé; je voudrais le dire; mais, quels que soient les motifs qui le lui ont fait taire, je dois les respecter. L. R. V.

14. État et composition de l'église de France.

L'état suivant du clergé catholique romain et du clergé protestant de France, avec celui de leurs émolumens respectifs, payés par le gouvernement francais, est extrait de documens soumis aux chambres par le ministre de l'intérieur.

Clergé catholique romain.

Quatre cardinaux, dont un, l'archevêque de Paris (le titulaire actuel n'est point cardinal), touche 100,000 fr. par an; les 3 autres ont, chacun, 30,000 fr.; — 13 archevêques, indépendamment du métropolitain, lesquels recoivent, chacun, 25,000 fr.; 66 évêques à 15,000 fr.; 174 vicaires-généraux, de 2,000 à 4,000 fr.; 660 chanoines, de 1,500 à 2,400 fr.; 2,917 curés, de 1,100 à 1,600 fr.; 22,316 vicaires ou desservans, de 750 à 900 fr. Il est alloué aux colléges affectés à l'instruction du jeune clergé, 940,400 fr., et pour réparation et construction d'églises, 200,000 fr. La dépense totale de l'établissement catholique, y compris les rentes viagères accordées aux ecclésiastiques infirmes, est évaluée à 25,650,000 fr.

Clergé protestant.

Les calvinistes ont trois pasteurs qui reçoivent par an, chacun 3000 fr.; 28 *id.* à 2,000; 59 *id.* à 1500 fr. et 195 *id.* à 1000 fr. Total des ministres calvinistes, 295. Il y a 2 pasteurs luthériens, à 3,000 fr.; 25 *id.* à 2,000 fr.; 21 *id.* à 1,500 fr.; et 172 *id.* à 1,000 fr. Total des ministres luthériens, 220. Somme totale payée au clergé protestant, 623,000 fr. Il lui est alloué, en outre, savoir: 24,000 fr. pour leurs colléges, et 50,000 fr. pour leurs temples. Somme totale des dépenses du culte protestant,

1,452,075 fr. (58,083 liv. st.). Il me paraît y avoir erreur dans l'énoncé des chiffres. Cette somme est payée par le gouvernement français; mais il est à remarquer qu'il existe en France nombre d'ecclésiastiques protestans qui ne reçoivent aucune espèce de traitement du gouvernement, attendu qu'il est de règle de n'en allouer aucun pour les communes où la population protetante n'est pas au moins de mille individus. On voit par l'état ci-dessus que les dépenses de l'église protestante sont à celles de l'église catholique dans la proportion de 1 à 14. Si on compare ensuite les dépenses du clergé catholique de France et celles du clergé protestant d'Angleterre, on verra que sur le *bas prix où sont les denrées de première nécessité en France*, et l'état célibataire d'un ecclésiastique français, le clergé anglican ne jouit pas, au fond, de traitemens beaucoup plus forts que ceux du clergé français. En Angleterre, certains évêchés et bénéfices très-lucratifs forment, peut-être, une exception à cet égard; mais en général, le bas clergé, en France, est décidément mieux payé, que ne l'est, dans la Grande-Bretagne, la même classe d'ecclésiastiques, composée d'hommes laborieux et utiles. (*London and Paris Observ.;* 11 février 1827.)

15. Mémorial constitutionnel, ou Recueil chronologique des diverses Constitutions de la France, depuis 1789 jusqu'à ce jour. Nouv. édit. in-8°; pr. 5 fr. Paris, 1827; Mme Dècle.

Cette nouvelle édition, se compose, comme les précédentes, de la réunion complète et fidèle de toutes les Constitutions qui ont régi la France jusqu'à la Charte inclusivement, à la suite desquelles on trouve l'acte additionnel du 22 avril 1815, et le second projet du même acte presenté à la chambre, le 29 juin de la même année. Ce Recueil, purement textuel, fournit les moyens de comparer dans leur ensemble les différentes formes de gouvernement qui se sont succédées parmi nous depuis vingt-cinq ans, et ont servi à établir enfin, sur des bases fermes et durables, le système actuel de notre sage et belle Constitution.

16. Ueber die Gerichtsverfassung und das gerichtliche Verfahren Frankreichs. — Sur l'ordre judiciaire et le mode de procédure de la France, sous le rapport de la publicité et de la plaidoierie orale; par Anselm chev. de Feuerbach. Gr-in-8°; pr. 2 th. 6 gr.; Giessen, 1825; Heyer.

17. NOUVEAU MANUEL DES OFFICIERS DE L'ÉTAT CIVIL; par J.-A. GARNIER-DUBOURGNEUF, Dr en droit. In-12 de 10 feuil. 1 tiers; pr. 4 fr. Paris, 1825; Gambart.

18. TABLEAU GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LA FRANCE avec ses colonies et les puissances étrangères pendant les années 1825 et 1826. In fol. de 61 et 65 p. Paris, 1826 et 1827, Imprimerie royale. (Voy. le *Bullet.*, août 1824, p. 137, et août 1825, p. 361.)

Tel est le titre de 2 recueils de tableaux publiés cette année par la direction générale des douanes, et distribués aux deux Chambres. Ces tableaux font suite à ceux que la même administration a publiés antérieurement et dont nous avons rendu compte.

Ce nouveau travail présente les améliorations suivantes: 1° il fournit l'état détaillé de la navigation par port ou direction maritime et par puissance; 2° il établit la situation des entrepôts à la fin de chaque année; 3° pour les importations, il offre de plus que les années précédentes la distinction des objets reçus à l'entrepôt et de ceux qui ont été livrés à la consommation et ont acquitté des droits; 4° pour les exportations, il distingue les produits naturels ou manufacturés, exportés de l'intérieur du royaume, de ceux qui ont été réexportés ou expédiés en transit; 5° enfin, la valeur de toutes les marchandises exportées et importées y a été établie d'après un tarif annexé à l'ordonnance royale en date du 29 mars 1827, et qui est formé par des valeurs moyennes, résultat d'une enquête ordonnée par le Roi, en janvier 1826.

Le tarif provisoire, dont on avait fait usage pour les années antécédentes, a été changé en beaucoup de points, et quoique répondant bien aux faits de l'époque où il a été dressé, il offre des différences telles, qu'étant appliqué à 1825, par exemple, les sommes en seraient changées dans le rapport suivant:

1825	Importation	ancien tarif.........	474,050,350 fr.
		nouveau tarif.......	400,579,530 fr.
	Exportation	ancien tarif.........	479,247,148 fr.
		nouveau tarif.......	543,881,169 fr.

Nous allons essayer de résumer ce grand travail et de le réduire à ses moindres proportions, afin d'en donner connaissance à nos lecteurs.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LA FRANCE AVEC LE DEHORS,

ANNÉE 1825.

IMPORTATIONS.				EXPORTATIONS.			
Nombre des Navires.	Indication du Pavillon.	JAUGEAGE. Nombre des tonnux.	Valeurs des cargaisons.	Nombre des Navires.	Indication du Pavillon.	JAUGEAGE. Nombre des tonnux.	Valeurs des cargaisons.
3,387	Français..............	329,735	220,123,027 fr.	3,908	Français..............	354,307	245,252,999 fr.
3,473	Des pays d'origine......	317,850	87,922,995	4,583	Des pays de destination..	283,797	176,005,815
745	Tiers..............	96,820	25,227,286	1,411	Tiers..............	116,643	42,879,592
7,605	Navires..............	744,405	333,273,308	9,902	Navires..............	754,747	464,138,406
	Par terre.............	»	200,349,084		Par terre.......... ...	»	203,155,708
	Total............	»	533,622,392		TOTAL...........	»	667,294,114
	Différence en faveur des Exportations........	»	133,671,722				
			667,294,114				667,294,114

MOUVEMENT GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LA FRANCE AVEC LE DEHORS

ANNÉE 1826.

IMPORTATIONS.				EXPORTATIONS.			
Nombre des Navires.	Indication du Pavillon.	JAUGEAGE. Nombre des tonnx.	Valeurs des cargaisons.	Nombre des Navires.	Indication du Pavillon.	JAUGEAGE. Nombre des tonnx.	Valeurs des cargaisons.
3,440	Français..............	356,776	243,248,240 fr.	3,580	Français.............	355,745	220,983,481 fr.
4,299	Des pays d'origine......	456,890	122,273,670	4,335	Des pays de destination..	341,036	122,918,558
611	Tiers..............	86,792	25,039,566	973	Tiers..............	91,636	34,182,861
8,350	Navires..............	900,458	390,561,476	8,877	Navires..............	788,417	378,084,900
	Par terre............	»	174,167,134		Par terre............	«	182,423,869
	TOTAL...........	»	564,728,610		TOTAL...........	»	560,508,769
					Différence en faveur des importations........	»	4,219,841
			564,728,610				564,728,610

Dans ce tableau général du commerce de la France, qui comprend les marchandises réexportées et celles qui ont donné lieu à un transit, on remarquera que les arrivages par terre forment à peu près le tiers en valeur de la totalité des objets introduits; mais le commerce maritime étant celui qui offre le plus d'intérêt, d'abord par son importance et ensuite par l'influence politique qu'exercent la prospérité de la marine et la réciprocité des relations commerciales entre les diverses puissances, nous donnerons les deux tableaux suivans destinés à faire juger de l'état actuel de ces relations et de la part que la navigation française et la navigation étrangère ont prise dans le transport des marchandises qui en ont fait l'objet.

Tableau de la navigation commerciale de la France (Pêche et Cabotage non compris) année 1825.

Sur 1,000 tonneaux pris moyennement dans le tonnage de la navigation commerciale, on compte pour chacune des grandes divisions du tableau.		Désignation des pays avec lesquels le Commerce a eu lieu en 1825.	Tonnage des navires qui ont été employés à la navigation commerciale.		Dans le tonnage ci-contre sur 100 tonneaux destinés à chacun des pays désignés on compte			
					Entrée par navires		Sortie par navires	
Entrée.	Sortie.		Entrée.	Sortie.	Français.	Etrangers.	Français.	Etrangers.
			tonn.	tonn.				
678	655	Europe... Angleterre (paquebots compris)	137,937	199,232	0,34	0,66	0,32	0 68
		Suède et Norvège	91,482	34.207	0,01	0,99	0,004	0,996
		Danemark	848	3,724	0,12	0,88	0,02	0,98
		Pays-Bas	19,819	32,984	0,34	0,66	0,17	0,83
		Villes Anséatiques (Hanovre)	7,497	25,646		0,83	0,01	0,99
		Russie, mers Baltique, Blanche, Noire	29,496	18,272	0,07 0,18	0,82	0.25	0,75
		Prusse	21,160	7,417	0,005	0,995	0,00	1,00
		Autriche	4,908	5,145	0,24	0,76	0,48	0,52
		Sardaigne	58,230	45,945	0·68	0,32	0,59	0,41
		Toscane et Etats Romains	31,687	27,453	0,33	0,67	0,22	0,78
		Naples et Sicile	32,285	27,381	0,20	0,80	0,14	0,86
		Espagne	46,484	42,798	0,45	0,55	0,44	0,56
		Portugal	6,395	8,299	0,77	0,23	0,33	0,67
		Turquie	16,683	16.164	0,83	0,17	0,69	0,31
33	27	Afrique, Egypte et États barbaresques	24,728	20,671	0,92	0.08	0,93	0,07
155	158	Amérique Septentrionale. Antilles	25,980	31,123	0,84	0,16	0,86	0,14
		Amérique Septentrionale. Etats-Unis	63,310	43.242	0,15	0,85	0,11	0,89
		Amérique Septentrionale. Mexique	3,732	11,086	0,66	0,54	0,64	0,36
		Amérique Méridionale... Brésil	13,710	14,683	0,89	0,11	0,79	0,21
		Amérique Méridionale... Etats indépendans	8,297	18,775	0,86	0,14	0,82	0,18
		Ile Maurice	5,934	6,863	1,00	0,00	1,00	0,00
18	18	Asie.... Inde. Possessions Anglaises	1,834	2,298	1,00	0,00	1,00	0,00
		Inde. *Id.* Françaises	4,800	1.825	1,00	0,00	1,00	0,00
		Inde. *Id.* Portugaises						
		Inde. *Id.* Hollandaises et Espagnoles	965	2,467	0·67	0.33	0.78	0,22
116	142	Colonies Françaises	86,204	107,047	1,00	0,00	1,00	0,00
1,000	1,000	Totaux	744,405	754,747	0,44	0,56	0,47	0,53

Tableau de la Navigation commerciale de la France (Pêche et Cabotage compris.) Année 1826.

Sur 1,000 tonneaux pris moyennement dans le tonnage de la navigation commerciale, on compte pour chacune des grandes divisions du tableau. Entrée.	Sortie.	Désignation des pays avec lesquels le Commerce a eu lieu en 1826.			Tonnage des navires qui ont été employés à la navigation commerciale. Entrée.	Sortie.	Dans le tonnage ci-contre sur 100 tonneaux destinés à chacun des pays désignés on compte — Entrée par navires. Français.	Étrangers.	Sortie par navires. Français.	Étrangers.
					tonn	tonn.				
		Europe		Angleterre (paquebots compris)	143,505	167,961	0,26	0,74	0,34	0,66
				Suède et Norvege	129,572	48,167	0,002	0,998	0,001	0,999
				Danemark	2,823	6,014	0,13	0,87	0,06	0,94
				Pays-Bas	22,556	73,196	0,35	0,65	0,07	0,93
				Villes Anséatiques (Hanovre)	10,242	30,520	0,20	0,80	0,05	0,95
			Russie, mers	Baltique, Blanche, Noire	40,203	17,967	0,16	0,84	0,27	0,74
656	657			Prusse	43,581	9,155	0,002	0,998	0,00	1,00
				Autriche	7,545	8,278	0,11	0,89	0,12	0 88
				Sardaigne	53,129	38,998	0,69	0,31	0,60	0,40
				Toscane et Etats Romains	30,111	21,309	0,32	0,68	0,18	0,82
				Naples et Sicile	33,986	29,679	0,22	0,78	0,12	0,88
				Espagne	46,195	41,975	0,44	0,56	0,35	0,65
				Portugal	9,653	3,877	0,85	0,15	0,54	0,46
				Turquie	16,181	18,998	0,89	0,11	0,85	0,15
26	27	Afrique,		Egypte et Etats barbaresques	23,556	21.277	0,89	0,11	0,91	0,09
		Amérique	Septentrionale.	Antilles	30,937	24,271	0,82	0,18	0,74	0,26
187	132			Etats-Unis	109,618	41,732	0,11	0,89	0,09	0,91
				Mexique	5,302	10,246	0,86	0,14	0,73	0,27
			Méridionale	Brésil	12,409	13,500	0,98	0,02	0,88	0,12
				Etats indépendans	9,917	14,423	0,91	0,09	0,87	0,13
				Ile Maurice	3,037	9,485	1,00	0,00	0,88	0,12
		Asie	Inde.	Chine et Cochinchine	375	1,419	1,00	0,00	1,00	0,00
11	22			Possessions Anglaises	2,882	4,160	0,85	0,15	1,00	0,00
				Id. Françaises	2,565	1,121	1,00	0,00	1,00	0,00
				Id Portugaises, Hollandaises et Espagnoles	1,210	1,661	0,79	0,21	0,29	0,71
120	162	Colonies Françaises			108,468	127,026	1,00	0,00	1,00	0,00
1000	1000	Totaux			900,458	788,417	0,40	0,60	0,45	0,55

Il résulte des tableaux précédens que les importations ont été plus fortes en 1826 qu'en 1825, et que les marchandises importées en plus grande quantité ont été fournies par la Russie, la Suède, la Prusse, le Portugal, les Antilles (Haïti) et les États-Unis; et que les pays dans lesquels nos exportations ont pris un accroissement un peu sensible sont, en Europe, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark, la Prusse, l'Autriche; en Afrique, l'Égypte; en Amérique, (États indépendans), il y a eu augmentation au Chili, au Pérou, et diminution pour les autres États, supérieure à l'augmentation. Enfin en Asie, nos exportations à l'île Maurice et aux possessions anglaises dans l'Inde, ont été plus fortes en 1826 qu'en 1825.

Le tableau suivant présente en nombre rond (millions et fractions de millions), la valeur des principaux objets qui ont été importés et exportés en 1825 et 1826.

IMPORTATIONS. Quantités admises pour la consommation avec paiemens de droits.		DÉSIGNATION des objets DE COMMERCE.	EXPORTATIONS. Quantités exportées de l'intérieur du Royaume.	
1825. *millions.*	1826. *millions.*		1825. *millions.*	1826. *millions.*
12,00	12,80	Peaux brutes et préparées	6,70	5,40
0,00	0,00	Id. ouvrées	14,90	11,90
4,60	4,00	Pelleteries	0,50	0,60
0,00	0,00	Id. ouvrées	0,14	0,08
9,00	10,70	Laines	0,60	0,37
0,50	0,23	Crins	0,02	0,02
0,00	0,00	Cheveux	0,10	0,08
7,20	8,40	Poils	0,03	0,04
3,50	2 90	Plumes	6,80	4,90
33,00	39,70	Soie	1,60	1,70
0,60	0,60	Cire	0,70	0,30
0,50	0,00	Id. ouvrée	0,23	0,28
0,00	0,55	Suif et Graisse	0,20	0,24
0,00	0,00	Chandelle	0,50	1,26
0,30	0,13	Blanc de baleine	0,00	0,00
1,03	0,55	Colle	0,02	0,03
0.15	1,20	Perles fines	1,30	0,40
0,27	0,65	Sangsues	0,02	0,01
0,45	0,30	Ivoire	0,00	0,00
0,48	0,60	Écaille	0,00	0,08
0,16	0,00	Nacre de perle	0,00	0,00
1,70	0,68	Fruits à ensemencer	2,00	0,69
9,90	9,85	Tabac en feuilles	0,10	0,12
2,40	2,00	Sucs végétaux divers	0.90	0,90
20,00	19,60	Id. Huiles non comestibles	7,00	5,38
1,50	1,98	Espèces médicales	0.68	0,44
11,00	15,50	Bois de construction	0,79	1,90
1,00	0,90	Id. feuillard	0,33	0,41
2,20	2,80	Id. merrains	0,00	0,00
0,15	0,15	Id. liége	0.27	0,17
0,00	0,00	Id. Id. ouvré	0,60	0,54
2,00	2,10	Id. de teinture	0,06	0,04
0,80	0,81	Id. d'ébénisterie	0,01	0,02
2,90	5,00	Chanvre	0,20	0,13
0,40	0,66	Lin	2,70	0,43
44,00	56,30	Coton	0,09	0,04
0,90	1,16	Nattes ou tresses de paille	0,16	0.25
1,00	0,76	Houblon	0,04	0,02
0,00	0,00	Chardons cardiers	0,30	0,32
0,00	0.01	Tourteaux de graines	0,60	0,67
2,20	2,20	Teinture et tannin	0 30	0,23
10,00	7,30	Pierres gemmes	4,30	3,85
1,50	1,60	Marbres	0,01	0,01
1,20	1,40	Plâtre, chaux, moëllons, etc.	0.56	0,44
0.00	0,00	Pierres à feu	0,21	0,23
1,10	1,60	Soufre	0.21	0,19
6,10	6.04	Houille	0.06	0,06
0,40	0,90	Or et platine	0,00	0;00
0,00	0,00	Id. filé	4,00	3.50
2,30	0,23	Regrats d'orfèvre	0.00	0,00
1,10	1,70	Fonte brute et moulée	0,78	0,42
1,80	2,80	Fer en barre	0,10	0,07
0,14	0,40	Tôle et ferblanc	0,02	0,02
0,00	0,00	Id. ouvrée	2,30	2.60

IMPORTATIONS. Quantités admises pour la consommation avec paiemens de droits		DÉSIGNATION des objets DE COMMERCE.	EXPORTATIONS. Quantités exportées de l'intérieur du Royaume.	
1825. *millions.*	1826. *millions.*		1825. *millions.*	1826. *millions.*
0,70	0,80	Acier	0,02	0,03
7,30	8,40	Cuivre pur	0,30	0,85
0,50	0,30	Id. allié	0,07	0,07
0,40	0,30	Id. doré, battu, filé, etc.	0,50	0,82
0,00	0,00	Id. ouvré	1,00	1,00
0,20	0,34	Manganèse	0,01	0,01
4,50	5,00	Plomb brut	0,00	0,00
0,70	0,50	Id. sulfuré	0,02	0,01
1,40	2,50	Étain brut	0,02	0,00
0,70	3,70	Zinc	0,03	0,00
0,30	0,08	Mercure	0,01	0,00
2.70	3,00	Potasse	0,00	0,00
0,00	0,00	Sel	1,00	2,74
0,10	0,17	Soude	0,00	0,00
0,50	0,36	Nitrate de potasse	0,00	0,00
0,00	0,00	Acétates divers	1,20	0,98
0,20	0,15	Sulfate d'alumine	0,25	0,16
0,20	0,15	Tartrate de potasse impur	0,10	0.27
0,00	0,00	Idem pur	0,70	0,47
1,00	0,92	Carbonate de plomb	0,00	0,01
0,00	0,00	Safran	0,71	0,71
0,78	0,70	Cochenille	0,22	0,13
0,14	0,20	Garance	6,20	4,70
16,17	17,50	Indigo	0,00	0,03
0,20	0,36	Rocou	0,00	0,05
0,10	0,07	Orseille	0,00	0,00
0,10	0,10	Noir à souliers	0,00	0,05
5,40	5,06	Fils de lin ou chanvre	0,90	0,90
0,50	0,56	Id. de poil de chèvre	0,03	0,00
0,00	0,00	Fils de coton	0,37	0,39
0,00	0,00	Id. de laine	0,28	0,30
7,70	4,20	Chevaux	0,70	1,40
0,20	0,33	Mules et mulets	3,67	4,96
3,30	3,30	Moutons	1,60	1,40
6,30	6,20	Bêtes à cornes	2,30	2,55
4.90	2,66	Porcs	0,86	0,96
3,00	3,15	Fromages	0,35	0,33
1,10	1,16	Beurre	1,30	2,00
0,30	0,30	Œufs	3,80	3,55
0,00	0,00	Miel	0,50	0,17
0,40	0,40	Poisson, huîtres, coquillages	0,02	0,58
0,40	0,60	Céréales	1,50	3,05
0,00	0,00	Farines	3,70	3,68
3,40	2,60	Riz	0,00	0,01
0,10	0,06	Légumes secs	0,40	0,84
2,80	3,65	Citrons, oranges et variétés	0,03	0,03
0,00	0,00	Fruits indigènes	0,56	0,42
0,64	0,80	Id. secs ou tapés	3,10	1,74
2,50	6,00	Id. oléagineux	1,60	1,40
4,80	7,80	Huile d'olive comestible	1,70	0,00
34,00	42,20	Sucre, Moskwade, etc.	0,00	0,00
0,00	0,00	Id. raffiné	3,60	3,90
0,00	1,30	Id. mélasse	1,30	1,12
0,75	0,53	Cacao brut	0,00	0,00

IMPORTATIONS. Quantités admises pour la consommation avec paiemens de droits.		DÉSIGNATION des objets DE COMMERCE.	EXPORTATIONS. Quantités exportées de l'intérieur du Royaume.	
1825. *millions.*	1826. *millions.*		1825. *millions.*	1826. *millions.*
11,00	9,50	Café	0,00	0,00
0,24	0,15	Canelle	0,00	0,00
0,19	0,27	Gérofle	0,00	0,00
2,50	2,50	Poivre et piment	0,00	0,01
0,88	0,43	Thé	0,00	0,00
0,56	0,62	Vanille	0,29	0,42
0,51	0,98	Vins de liqueur	4,30	5,36
0,00	0,00	Vins	44,40	42,40
0,00	0,00	Vinaigre	0,70	0,72
0,16	0,30	Eau de-vie	21,70	16,20
0,00	0,00	Liqueurs	0,80	0,80
0,00	0,00	Médicamens composés	1,30	1,60
0,88	1,19	Linge ouvré	0,60	0,00
3,80	4,30	Chapeaux de paille	1,54	1,60
0,30	0,30	Petits miroirs	0,22	0,19
0,09	0,09	Grands id.	0,47	0,58
0,00	0,00	Bouteilles	2,30	2,70
0,00	0,00	Verreries et cristaux	5,50	3,50
0,30	0,28	Vitrification, grains percés	0,21	0,09
0,00	0,00	Porcelaine	3,00	3.00
0,06	0,06	Poterie	0,50	0,50
0,01	0,03	Parfumerie	6,00	5,07
0,13	0,20	Couleurs	1,00	1,20
0,01	0,02	Cartons	0,36	0,27
0,02	0,01	Papier blanc	5,40	2,30
0,01	0,06	Id autre	2.20	1.90
0,53	0,49	Livres en langues mortes ou étrangères	0,23	0,29
0,11	0,13	Id. en langue française	4,80	4,18
0,05	0,05	Gravures et lithographie	1,60	1,60
0,00	0,00	Musique gravée	0,14	10,21
20,20	16,00	Tissus de lin ou chanvre	19,80	17,30
0,47	0,22	Linge de table	0,40	0,43
0,00	0,00	Batiste et linon	15,47	10,87
1,60	1,40	Dentelle et tulle	6,40	3,89
1,40	1,24	Passementerie, rubannerie en fil	0,20	0,16
0,60	0,65	Tissus de laine	37.00	28,00
1.00	0,74	Id. de soie unis et façonnés	74,10	58,10
0,78	0,93	Id. rubans	30,60	22,00
0,30	0,58	Id de fleuret	2,60	0,47
0,00	0,00	Id. Gazes	1,00	1,10
0,00	0,00	Crêpe	2,60	3,13
0 00	0 00	Tulle	1,00	1,20
0,00	0,00	Dentelles	0,74	0,65
0,00	0,00	Bonneterie soie	3,28	2.08
0,00	0,60	Passementerie id.	3,56	1,93
0.00	0,00	Tissus de cachemire	0,17	0 86
0,50	0,04	Tissus de coton	42,60	37,10
0,38	0,33	Id. mélangés	8,60	6,95
0,00	0,00	Feutres et chapeaux	2,20	0,28
0,20	0,30	Cordages	0,80	0,85
0,80	1,06	Instrumens aratoires	0,48	0,32
0,70	1,00	Limes	0,00	0,01
0,00	0,00	Coutellerie	1,70	1,33
0,40	0,50	Outils	0,40	0,40

IMPORTATIONS. Quantités admises pour la consommation avec paiemens de droits. 1825. millions.	1826. millions.	DÉSIGNATION des objets de commerce.	EXPORTATIONS. Quantités exportées de l'intérieur du Royaume. 1825. millions.	1826. millions.
0,04	0,03	Bijouterie	3,30	4,30
0,02	0,04	Orfèvrerie	1,00	0,98
0,10	0,05	Corail taillé	0,30	0,30
0,00	0,00	Plaqués	3,70	3,14
1,40	1,20	Machines et mécaniques	0,89	1,20
0,36	0,49	Armes	2,60	1,26
0,30	0,03	Horlogerie	4,20	3,70
1,00	0,68	Voitures	0,10	0,69
0,00	0,00	Tabletterie	5,90	3,50
0,20	0,19	Bimbeloterie	0,40	0,40
2,50	2,40	Mercerie	8,00	6,00
0,00	0,00	Modes	3,80	2,60
0,10	0,05	Linge et habillemens	5,80	6,50
0,00	0,01	Instrumens d'arts libéraux	0,16	0,18
0,10	0,06	Id. de musique	1,00	0,84
0,60	0,49	Objets de collection	0,90	0,90
0,00	0,30	Meubles	1,30	1,29
0,00	0,00	Savons	2,50	1,98
0,00	0,00	Poudre à tirer	0,50	0,16
0,00	0,00	Articles divers d'industrie parisienne	2,20	3,50

Le *Commerce spécial* de tous les objets que la France a reçus pour la consommation, et de ceux qui ont été extraits de son intérieur pour l'étranger et les colonies, est résumé dans les deux tableaux suivans.

Commerce spécial de tous les objets que la France a reçus pour la consommation, et de ceux qui ont été extraits de son intérieur pour l'étranger et les colonies.

ANNÉE 1825.

IMPORTATIONS.			EXPORTATIONS.	
Matières nécessaires à l'industrie.		268,878,960	Produits naturels.	164,510,109
Objets de consommation	naturels.	86,954,047	Objets manufacturés.	379,371,060
	fabriqués.	44,746,523	TOTAL.....	543,881,169
TOTAL.		400,579,530		
Différence en faveur des exportations.		143,301,639		
		543,881,169		543,881,169
Numéraire entré		251,424,068	Numéraire sorti	134,648,066

Commerce spécial de tous les objets que la France a reçus pour la consommation, et de ceux qui ont été extraits de son intérieur pour l'étranger et les colonies.

ANNÉE 1826.

IMPORTATIONS.			EXPORTATIONS.	
Matières nécessaires à l'industrie.		296,104,305	Produits naturels.	149,561,029
Objets de consommation	naturels.	99,216,231	Objets manufacturés.	311,466,142
	fabriqués.	40,795,936	TOTAL.......	461,027,171
TOTAL..........		436,116.472		
Différence en faveur des exportations.		24,910,699		
		461,027,171		461,027,171
Numéraire entré		173,477,053 f.	Numéraire sorti	174,642,151 f.

Nous ferons remarquer, dans les résultats généraux du *Commerce spécial* que nous venons de présenter, quant aux marchandises,

1° Que la balance a été, chaque année, en faveur des exportations;

2° Que les produits naturels de notre sol ne sont entrés guères que pour $\frac{1}{3}$ dans notre commerce extérieur, tandis que ceux de nos manufactures en ont formé les 2 autres tiers;

3° Que les produits des fabriques étrangères et les produits naturels exotiques se sont trouvés être les uns le $\frac{1}{10}$, et les autres le $\frac{1}{5}$, environ des objets que nous avons importés, tandis que les matières nécessaires à notre industrie ont composé les $\frac{2}{3}$ de nos importations.

Ainsi, la France, dont on a, il y a peu de temps, accusé le sol d'être trop productif, tandis que d'autres économistes l'ont regardée comme étant essentiellement agricole, réduite aux seuls échanges de ses produits naturels, verrait son commerce extérieur décroître au moins des $\frac{2}{3}$, et laisser sans emploi près de 6,000 navires, et de 30,000 marins; sans compter le préjudice qui en résulterait pour la population frontière et pour celle du littoral, occupée aux expéditions, population qui s'élève à plus du $\frac{1}{10}$ de celle de la France; ainsi que pour le grand nombre de personnes qui trouvent leurs moyens d'existence dans le transport intérieur des marchandises exportées; enfin, sans examiner l'influence qu'un tel état de choses aurait sur la prospérité financière du royaume et sur le bien-être de ses habitans.

La situation des entrepôts, pour les deux années dont nous nous occupons, n'offre pas de différence bien marquée. Au 1er janvier 1825, ils renfermaient pour 74,785,699 fr. de marchandises; au 31 décembre de la même année, les marchandises existantes ne s'élevaient plus qu'à 67,166,772 francs; et enfin, le 31 décembre 1826, il en restait en entrepôt pour 83,647,409 fr.

Voici le tableau des primes d'exportation payées à divers produits de nos fabriques.

TABLEAU des primes d'exportation payées au commerce de France.

Marchandises exportées.	Années. 1824.	1825.	1826.
Tissus de pur coton...	515,020 f.	690,887 f.	638,142 f.
Cotons filés.........	34,902	16,110	21,090
Tissus de laine......	1,336,097	3,057,692	2,737,750
Meubles d'acajou.....	549	789	688
Savons.............	718,849	913,272	621,195
Sucres raffinés.......	2,622,403	4,002,746	4,738,886
Mélasse............	390,301	568,573	532,725
Soufre raffiné........	7,787	12,198	9,915
Acides.............	36,691	20,741	24,971
Chapeaux de paille....	»	24,055	94,819
Peaux.............	»	»	8,386
Cuivre.............	»	»	2,209
Plomb.............	»	»	6,447
Totaux.......	5,662,599 f.	9,807,063 f.	9,437,223 f.

Nota. Nous donnons ici, de nouveau, les primes payées en 1824, parce que les sommes se trouvent différentes de celles qui avaient été annoncées par le travail publié précédemment.

Dans la vue de faire connaître quel a été le mouvement général de la navigation française en 1825 et en 1826, nous ajouterons, dans le résumé suivant, à la navigation dont nous venons de nous occuper et qui a eu pour objet le commerce avec le dehors, celle dont le but spécial a été la pêche ou le cabotage.

TABLEAU général de la navigation française.

DESTINATIONS DES NAVIRES.		1825. ENTRÉE. nombre des navires.	1825. ENTRÉE. tonnage.	1825. SORTIE. nombre des navires.	1825. SORTIE. tonnage.	1826. ENTRÉE. nombre des navires.	1826. ENTRÉE. tonnage.	1826. SORTIE. nombre des navires.	1826. SORTIE. tonnage.
Commerce avec le dehors...		7,605	744,405	9,902	754,747	8,350	900,458	8,877	788,417
Pêche.	morue........	310	34,104	293	29,376	343	37,366	284	30,330
	baleine........	4	1,347	8	2,452	11	3,887	8	2,865
	petite pêche....	7,400	59,356	8,570	65,337	8,265	68,072	9,396	74,748
Cabotage.	dans la même mer ou d'une mer à l'autre.	51,238	1,681,473	46,878	1,546,801	51.463	1,776,739	47,617	1,647,605
	navig. intérieure.	22,208	400,834	23,203	373,289	16,809	378,415	16,821	366,681
TOTAUX........		88,765	2,921,519	88,854	2,772,002	85,241	3,164,937	83,003	2,910,646

Nous terminerons cette longue analyse des renseignemens précieux publiés par la direction générale des douanes, en mettant sous les yeux de nos lecteurs la part que chacune des directions maritimes du royaume a prise à la navigation générale de la France.

Part que chaque Direction Maritime de France a prise dans la navigation Générale.

DIRECTIONS MARITIMES DES DOUANES.		ENTRÉE. 1825. Navigation générale, 88,767 navires; jaug. 2,921,519 t. Dans ce nombre on compte, par direction maritime, sur 1,000 ton.	ENTRÉE. 1826. Navigation générale, 85,241 navires; jaug. 3,163,937 t. Dans ce nombre on compte, par direction maritime, sur 1,000 ton.	SORTIE. 1825. Navigation générale, 88,854 navires; jaug. 2,772,002 t. Dans ce nombre on compte, par direction maritime, sur 1,000 ton.	SORTIE. 1826. Navigation générale, 83,003 navires; jaug. 2,910,646 t. Dans ce nombre on compte, par direction maritime, sur 1,000 ton.
	Bayonne.....	7	7	11	13
Bordeaux.	Bordeaux....	76	75	87	81
	Autres ports de la direction.	32	25	27	27
	La Rochelle...	112	123	109	133
Nantes.	Nantes......	47	49	37	40
	Autres ports de la direction.	52	51	53	61
	Lorient......	45	46	45	44
	Brest........	42	39	44	36
	St. Malo......	24	25	26	27
	Cherbourg....	36	35	40	38
Rouen.	Rouen.......	67	58	66	66
	Le Hâvre.....	95	104	74	73
	Autres ports de la direction.	31	31	29	23
	Abbeville	19	28	18	22
	Boulogne	31	28	32	26
	Dunkerque. ..	22	25	27	30
	Toulon......	38	36	32	31
Marseille.	Marseille.....	142	134	142	132
	Autres ports de la direction.	27	30	36	37
	Montpellier...	32	26	39	35
	Perpignan....	12	13	14	12
	Bastia.......	11	12	12	13
		1,000	1,000	1,000	1,000

F. Villot.

19. MOUVEMENT DES COTONS BRUTS EN FRANCE, pendant les 2 premiers mois de 1827. (Voy. le *Bullet.* de mars, n° 181, et de sept. 1827, n° 47.)

Nous avons dit qu'au 1er janvier de cette année, les cotons en laine restant en magasin dans nos différentes places, s'élevaient à 74,479 balles, ou 39,173 de plus qu'à l'époque correspondante de l'année dernière. Cet approvisionnement était ainsi réparti par places :

Hâvre, 43,670 ; Marseille, 23,789 ; autres places, 7,020.

Et par sortes de cotons : États-Unis, 42,351 ; Brésil, 6,323 ; Jumel, 15,603 ; autres, 10,198.

Il a été importé en France, depuis cette époque, à peu près 62,000 balles de toutes provenances, dont au Hâvre 37,000, à Marseille 21,602, à Bordeaux 2,347, à Nantes 591, ailleurs 545.

Ainsi, la masse des cotons offerts à la consommation pendant cette période de deux mois, a été de 136,479 balles, sur lesquelles il existait ou il en a été reçu : au Hâvre 80,685 balles, à Marseille 45,391, ailleurs 13,533. Sur cette masse, il a été vendu ou expédié 42,000 balles, dont au Hâvre 26,985 balles, à Marseille 13,533, ailleurs 1,482. Il restait donc, au 1er mars, sur place, 94,479 balles de coton, dont au Hâvre 53,700, à Marseille 31,958, ailleurs 8,821. Cette masse peut s'estimer par sortes, ainsi qu'il suit, comparativement à l'approvisionnement au 1er janvier :

	1er mars.	1er janv.
États-Unis	51,000	42,351
Jumel	23,500	15,607
Brésil	7,500	6,323
Autres sortes	12,479	10,198
	94,497	7,497

Différence dans l'approvisionnement, au 1er janvier et au 1er mars, en faveur de l'époque actuelle, 20,000 balles de toutes sortes, ou $\frac{2}{7}$ à peu près.

En comparant les chiffres ci-dessus, pris en nombre rond, aux résultats de la période correspondante de l'année dernière, nous verrons qu'il est arrivé, pendant les deux premiers mois de 1826, au Hâvre, 36,000 ; Marseille, 10,000 ; ailleurs,

5,000; 51,000 balles, ou des États-Unis, 33,000; Brésil, 3,300; Jumel, 6,000; autres sortes, 9,000; ce qui fait 11,000 balles, ou $\frac{1}{6}$ de moins que durant la même période de cette année.

L'approvisionnement existant au 1er janvier 1826, était de 35,000 balles, en tout 86,000 balles, offertes à la consommation en janvier et février de cette même année, au lieu des 136,000 balles amenées sur place cette année, ce qui produit une différence en moins, pour l'année dernière, de 50,000 balles, ou près de $\frac{1}{3}$.

Le débouché, pendant les deux premiers mois de 1826, a été, pour le Hâvre, 33,000; Marseille, 11,000; autres places, 4,000: total 48,000 balles, ou $\frac{1}{8}$ en plus que cette année, durant le même laps de temps.

Il restait, l'année dernière, pendant les premiers jours de mars, au Hâvre, 16,500; à Marseille, 17,500; sur les autres places, 4,000; en tout, 38,000.

Ou, aux États-Unis, 21,000; Jumel, 10,000; Brésil, 3,000; autres sortes, 4,000; toujours 38,000 balles, ou presque $\frac{2}{3}$ de moins que cette année.

Nous devons faire observer ici que des circonstances qu'il faut rapprocher des chiffres, surtout quand on opère sur des termes de comparaison très-circonscrits, ont pu influer diversement sur le mouvement des cotons durant ces deux périodes. L'année dernière, l'état de gêne général qui régna dans le monde commercial, surtout chez les grands détenteurs, à la suite de la crise de l'Angleterre d'un côté, et de l'autre le besoin de profiter de la détresse momentanée d'une industrie rivale, décidèrent alors chez nous des transactions assez nombreuses sur cette matière première. Aujourd'hui, au contraire, que nous recueillons le triste fruit, et des bruits sinistres semés au-dehors et des sinistres projets qu'on médite, ou que déjà on a exécutés en dedans, nous voyons que nos transactions décroissent, même sur les articles auxquels un grand abaissement de prix semblait promettre un débouché plus prompt, et que notre industrie semble languir de plus en plus, à mesure que nos marchés s'encombrent davantage: car il est bon d'observer que l'énorme approvisionnement de nos magasins de coton au 1er mars, aurait dû être augmenté encore, si des vents cons-

tamment contraires, pendant près de 2 mois, n'avaient écarté de nos côtes de nombreuses cargaisons, dont l'arrivée n'a été différée que de quelques jours, puisque, depuis le commencement de mars, il est déjà entré dans le seul port du Hâvre, près de 20,000 balles de coton. Il n'est guère croyable que leur présence influe sensiblement sur les prix actuels, parce qu'on n'ose croire que ces prix puissent tomber plus bas; mais on ne sait trop prévoir quelle sera la fin de cet état de choses, et quelle crise heureuse ou funeste il devra déterminer. C'est ce que nous allons rechercher.

Ce n'est point à une circonstance fortuite et qui ne doive pas se renouveler, qu'il faut attribuer la prodigieuse importation de coton cette année. L'accroissement successif de l'expédition de ce lainage pour les marchés français ne peut plus être imputé, comme l'an dernier, au triste état du commerce anglais et à la préférence donnée à nos consignataires sur ceux de la Grande-Bretagne. Nous savons que, depuis le commencement de la campagne, les achats aux États-Unis se sont faits avec une bien plus grande activité pour Liverpool que pour le Hâvre, où les prix sont restés de 5 à 8 p. o/o au-dessous des côtes de l'Angleterre. Nous avons vu plusieurs navires expédiés d'Amérique, sans destination fixe, ne faire qu'une courte apparition sur nos rades, et se diriger immédiatement vers les ports anglais, où un grand nombre de cargaisons sont encore attendues. C'est donc uniquement à une extension immense de culture qu'il faut rapporter l'augmentation des envois que nous font concurremment les États-Unis et l'Égypte, et il n'y a pas lieu de croire que cette extension s'arrête au point où elle est aujourd'hui, parce que les habitans, qui ont augmenté leurs plantations à mesure que le prix de leurs produits a décru, voulant ainsi couvrir par la quantité ce que cette dépréciation leur apportait de déficit, croiront encore long-temps devoir user de cette ressource; et c'est la seule qui leur reste, en effet, jusqu'au moment où le prix des cotons sera tombé au-dessous des frais de culture, terme peu éloigné sans doute, mais auquel ils n'arriveront probablement pas avant d'avoir encore accru, et peut-être doublé l'encombrement actuel.

En comparant entre elles les opérations sur les cotons pendant les cinq dernières années, et en établissant, d'après l'état

des mois de janvier et de février, les résultats probables qu'offrira celle-ci, on trouve les nombres suivans :

	Importations.	Consommations.	Excédant.
1822......	....	215,000..........	42,000
1823.....	170,000	172,000..........	40,000
1824.....	251,000	244,000..........	47,000
1825.....	204,000	216,000..........	35,000
1826.....	320,000	281,000..........	74,000
1827.....	372,000	252,000..........	194,000

Ainsi, la moyenne des importations, pendant les quatre années 1823-1826, étant de 236,000 balles, celle de la consommation est de 228,000 balles, et celle de l'excédant à la fin de chaque année, de 49,000 balles : les mouvemens présumés de 1827 offriront une différence en plus de 136,000 balles sur les importations, de 24,000 balles sur la consommation, et de 145,000 balles sur l'excédant qui devra rester en magasin à la fin de cette année, quantité vraiment effrayante, mais dont l'estimation n'est pas aussi éloignée de la vérité qu'on pourrait le croire; car, bien que les deux mois sur les résultats desquels nous avons établi nos calculs soient très-rapprochés du moment de la récolte, et paraissent être ceux pendant lesquels on reçoit les expéditions les plus considérables, il est rare que les arrivages qui ont lieu chaque année pendant cette période excédent le sixième des importations générales, et l'année dernière même elles ont été dans une moindre proportion, 51,000 balles sur 320,000. Nous avons dit, d'ailleurs, que des causes accidentelles avaient retardé l'arrivée de quantités beaucoup plus fortes survenues sur le marché pendant le mois de mars, et qu'il faut déjà estimer à près de 30,000 balles, tandis que la consommation est restée jusqu'aujourd'hui au-dessous de la proportion des mois précédens, malgré le léger mouvement que l'approche de la belle saison a donné aux cotons filés et principalement aux marchandises fabriquées, dont l'écoulement dans les trois dernières halles de Rouen s'est accru d'un tiers sur les trois halles précédentes et sur la moyenne des halles, depuis le 1er janvier (1).

(1) Il a été vendu à la halle de Rouen dans les premières semaines

de	1826	1827
Toiles de coton..........	57,385 pièces.	47,713
Cotons filés............	86,925 kil.	52,625

La consommation la plus forte de cotons qui ait eu lieu en France est celle de l'année dernière, qui a été de 281,000 balles, dont à peu près 250,000 pour la fabrication intérieure. Cette masse a donné environ 25 millions de kilogrammes de coton filé, ou 225,000,000 mètres (7,500,000 pièces de tissu). Malheureusement cette quantité énorme de marchandises n'a pu trouver de l'écoulement aussitôt qu'elle a été fabriquée, et au 1er janvier dernier il en restait une assez forte partie invendue, malgré la baisse des cours, souvent moins élevés que ceux de la matière première. De là la faiblesse relative des transactions d'entrepôt au commencement de cette année, malgré un abaissement de prix presqu'incroyable, puisque les mêmes sortes des États-Unis, qui, à la fin de 1825, valaient de 135 à 160 fr., et qui, dans les premiers mois de 1826, étaient tombés, à la suite du contre-coup de la crise d'Angleterre, de 117 à 150, s'accordent maintenant de 80 à 115; que les cotons du Brésil, qui, aux mêmes époques, valaient depuis 160 à 200 fr., se traitent de 125 à 135, et que les Jumel sont descendus progressivement de 115 à 145 fr. jusqu'à 100 et 105; de là encore, l'inactivité des fabriques, encombrées des produits d'un travail antérieur, restés sans écoulement, et pour lesquels les plus bas prix semblent ne pas pouvoir créer des débouchés.

Que, si maintenant on nous demande quels remèdes il conviendrait d'employer en cette circonstance, nous serons pourtant éloignés d'adopter l'opinion de ce député, qui, l'année dernière, demandait qu'on frappât de très-gros droits, et même d'une prohibition, les cotons venant de l'étranger, pour favoriser la culture du coton en Corse, et aussi, sans doute, celle du lin dans le nord de la France. Nous dirons, au contraire, que c'est au système prohibitif et au système colonial, qu'il faut attribuer les résultats de l'état de choses que nous signalons. D'ordinaire, quand l'abondance d'un produit déborde la mesure de la consommation, la production cesse et se tourne sur un autre objet. C'est ainsi que, dans nos colonies et dans celles de l'Angleterre, l'attention des planteurs passe successive-

Ces chiffres ne portent, surtout pour les cotons filés, que sur une bien petite partie de la consommation générale; mais, comme leur proportion avec les transactions faites au-dehors reste toujours à peu près la même, on peut les regarder comme une base assez exacte d'appréciation.

ment du sucre au café, et du café au sucre, suivant les rapports respectifs qui s'établissent entre les récoltes et l'écoulement des denrées. Mais, de tous les produits des états libres qui nous envoient le coton, ce lainage est à peu près le seul, ou du moins le seul important qu'ils aient à nous envoyer. Leurs sucres et leurs cafés sont ou prohibés, ou frappés de droits qui équivalent à une prohibition. La production des alkalis des États-Unis d'Amérique, qui surtout nous inondent de coton, ne fait qu'agrandir le terrain propre à ces plantations, en lui donnant le sol des forêts consumées pour en obtenir la cendre. Aussi, tandis que, pour le plaisir d'avoir des colonies, parce qu'on en avait avant la révolution, nous payons fort cher le sucre de ces îles, qui elles-mêmes nous sont en outre très-coûteuses, le bas prix des cotons vient, d'une autre part, apporter dommage à notre navigation. (*Journ. du Commerce;* 17 mars et 1er avril 1827.)

20. Nombre de livres publiés en France et en Allemagne.

Le Journal de la bibliographie de la France donne un aperçu des livres nouveaux publiés dans ce pays dans le cours des 6 premiers mois de chacune des années de 1814 à 1826, inclusivement, c'est-à-dire depuis la restauration. Si nous comparons cet état avec celui du nombre de livres indiqués comme publiés dans le catalogue de Leipzig des mêmes années, nous trouvons les résultats suivans :

ANNÉES.	FRANCE.	ALLEMAGNE.	
		Foire de Pâques.	Foire de la St.-Michel
1814	979	1,490	1,039
1815	1,712	1,777	973
1816	1,851	1,997	1,200
1817	2,126	2,345	1,187
1818	2,431	2,294	1,487
1819	2,441	2,648	1,268
1820	2,465	2,640	1,318
1821	2,617	3,012	985
1822	3,114	2,729	1,554
1823	2,687	2,558	1,751
1824	3,436	2,870	1,641
1825	3,569	3,196	1,640
1826	4,347	2,648	2,056
	33,774	32,204	18,099
	Foire de Pâques		32,204
	Total		50,303

Ainsi il paraîtrait beaucoup plus de livres en Allemagne qu'en France, surtout si on fait attention que les ouvrages annoncés comme n'étant pas prêts et qui, à peu d'exceptions près, sont réellement sortis de la presse sans être annoncés de nouveau, remplissent 785 pages dans les 26 catalogues des années dont il s'agit (et l'on peut compter 10 ouvrages par page), et que parmi les ouvrages en langues étrangères, non compris ici, il en est un grand nombre que publient les princes allemands. Nous remarquons aussi que la production des livres a augmenté plus rapidement en France qu'en Allemagne. La progression a été en France de 979 à 4,347, et en Allemagne de 2,529 à 4,704. En Allemagne le plus grand produit d'une année a été celui de l'année dernière, savoir 4,836 ouvrages, et le plus faible celui de 1814. Le catalogue le plus volumineux fut celui de pâques 1825, et le moins considérable celui de la St. Michel 1815. Si aux 50,303 livres annoncés comme prêts nous en ajoutons 7,350 indiqués comme ne l'étant pas, plus les ouvrages en langues étrangères publiés en Allemagne, nous aurons environ 60,000 ouvrages imprimés dans ce pays depuis l'année 1814 inclusivement. Une personne qui lirait chaque jour, l'un portant l'autre, 1 volume, aurait besoin de 170 ans pour remplir cette tâche. Le nombre des écrivains doit être, au moins, la moitié de celui des ouvrages, c'est-à-dire de 30,000. Or, comme 13 années ne forment pas la moitié d'une génération (supputée à 30 ans), il doit exister au moins 40,000 autres écrivains; car si nous en comptons 30,000 pour 13 ans, nous devons ajouter 40,000 pour les autres 17 années. La génération actuelle doit donc posséder 70,000 auteurs qui (soit que nous opérions en arrière ou en avant) ont écrit, écrivent ou écriront dans l'espace de 30 ans. (*London liter. Gazette;* 16 décemb. 1827.)

21. Nombre comparé des Criminels en France et en Angleterre, pour l'année 1826.

En comparant le nombre des criminels qui ont été condamnés l'année dernière en France avec ceux de l'Angleterre, on trouvera, quoique l'augmentation soit progressive dans les deux pays, que dans ce dernier royaume le nombre en est bien plus considérable que dans le premier, même sans avoir égard à la grande différence de leur population, puisque, pendant l'année

1826, le nombre des accusés ne s'élevait en France qu'à 7,591, dont 903 ont été condamnés par contumace, 2,640 ont été acquittés et 3,348 condamnés à différentes peines. La proportion des femmes aux hommes, pour les délits, était de 20 à 100, et plus de la moitié des accusés n'avaient pas atteint leur trentième année (Voy. *le Bullet.*, t. X, n° 226). La population de la France est évaluée en nombre rond au-delà de 31,000,000, et celle du royaume d'Angleterre ne s'élève qu'à 14,000,000; le nombre des accusés de délits criminels s'y est élevé en 1826 à 16,147. (*Voyez* ci-après n° 51 pour les détails.) — (*Journ. des Débats* ; 16 oct. 1827.)

22. Paris. État civil, en 1826.

On ne lira pas sans intérêt le mouvement qui a eu lieu dans la population de Paris pendant l'année dernière; nous pouvons garantir l'exactitude de ces renseignemens.

Il y a eu en 1826 29,970 naissances : garçons 15,187, filles 14,783. Sur la totalité des naissances on compte, avec un sentiment pénible, 10,502 enfans naturels: 2604 enfans ont été reconnus.

Il y a eu 7755 mariages. On a compté dans les décès 12,562 hommes et 12,779 femmes. Total : 25,341. Les naissances ont excédé les décès de 4629. On sera peut-être curieux de comparer ce mouvement à celui de l'année 1825. Nous les donnons ici à côté l'un et l'autre.

Naissances.

1825	29,253
1826	29,970
Différence en plus pour 1826	717

Mariages.

1825	7,959
1826	7,755
Différence en moins pour 1826	204

Décès.

1825	26,893
1826	25,341
Différence en moins pour 1826	1,552

La supériorité des décès, en 1825, ne peut être attribuée

qu'à la petite vérole. Ce doit être un motif de plus pour l'administration de vaincre, par tous les moyens possibles, les résistances de tout genre qui s'opposent encore à la propagation de la vaccine.

En 1825, la petite vérole a compté 2194 victimes ; il n'est mort de cette maladie que 240 personnes en 1826. (*Journ. des Débats. — Galign. messeng.;* 12 oct. 1827.)

23. Considérations générales sur les monumens publics élevés ou restaurés depuis 1789. In-8. d'une feuil. et demi. Paris, 1826; imprim. de Fain.

24. Mémoire sur l'approvisionnement de Paris. Pet. in-fol. de 15 feuill. Paris; 1827; imprim. lithog. de Mantoux.

25. Approvisionnement de la capitale en charbon de terre. Rapport à la Chambre de Commerce. (*Producteur;* mai 1826, pag. 350.)

Les mines qui fournissent à l'approvisionnement de Paris sont, au nord, celles de la Belgique et du départ. du nord; au sud, celles de St.-Étienne et de Rive-de-Gier, celles du Creuzot ou de Blanzy, celles de Denise, enfin celles du Puy-de-Dôme, de Fintz et de la Pierre-Percée. La consommation qui, en 1820, était de 513,797 hect., s'est élevée progressivement jusqu'à 748,073 en 1825.

Le rapport à la Chambre de commerce fait connaître la triste influence de la législation actuelle sur l'industrie française. Les auteurs voudraient que le gouvernement laissât pour la navigation et le transport pleine liberté à des compagnies exécutantes, libres de toute entrave dans la conduite des travaux et soumises seulement au contrôle de l'administration contractante; ils voudraient encore que le droit d'entrée ou d'octroi sur le charbon fût supprimé (1), puisqu'il grève l'industrie et arrête le développement de la production, sans offrir au gouvernement de compensation suffisante, le produit net pour la ville de Paris, en 1825, année la plus forte de cette perception,

(1) Pour les charbons du nord, pris au lieu d'extraction près Valenciennes et rendus à bord d'un bâtiment sur l'Escaut, où leur valeur est de 17 fr. 70 c., la taxe communale est de 51 p. %; elle est de 200 p. % pour les charbons de St.-Étienne, où ils coûtent 30 fr. l'hectolitre, ou 4 fr. 50 c. la voie,

n'ayant été que de 448,843 fr. 30 c., ou, déduction faite des frais, 400,000 fr., sur la consommation de 748,073 hectolitres indiquée plus haut. A. M.

26. Caisse d'épargnes. Considérations statistiques.

Les nombreux actionnaires de la Caisse d'épargnes ne sont pas les seuls que, depuis plusieurs années, les résultats de cette société aient occupés : elle a aussi fixé l'attention des savans qui font des observations sur la longévité humaine.

L'administration de cette tontine a constaté au dernier tirage, par le dépouillement de ses registres, les faits suivans, qui nous ont paru de nature à intéresser.

L'établissement compte 2 sociétés de vieillards. La 1re a été ouverte en 1791, et close au mois de septembre 1792; la 2e, ouverte en octobre 1792, a été fermée en mars 1793. Ces deux sociétés étaient composées de 10,402 têtes, qui réunissaient 93,374 actions. Il est à remarquer que, pour être admis dans l'une ou l'autre de ces sociétés, il fallait avoir 44 ans accomplis à l'ouverture des caisses. Il existait encore, au dépouillement arrêté en mars 1827, 1020 têtes, possédant 10,438 actions, qui toutes aujourd'hui portent rente; ces actions ont même obtenu chacune un accroissement de bénéfice, savoir : la 1re société de 4 fr. 60 c., et la 2e de 5 fr. 85 c.; bénéfice qui est ajouté aux 16 fr. 55 c., produit déterminé des actions rentières.

Les 1020 têtes qui existaient au mois de mars 1827 sont composées comme il suit:

de 97 ans......	1	de 85 ans......	50
» 93 »	7	» 84 »	88
» 92 »	8	» 83 »	119
» 91 »	10	» 82 »	140
» 90 »	14	» 81 »	171
» 89 »	8	» 80 »	159
» 88 »	24	» 79 »	96
» 87 »	24	» 78 »	69
» 86 »	32		

Les tableaux publiés n'indiquent point la mortalité des têtes de la classe jeune de ces deux sociétés, lesquelles se composent d'individus qui, à l'ouverture des caisses, existaient et avaient

moins de 45 ans; mais ces tableaux donnent, sur les actions appartenant à cette classe, le résultat suivant :

Les actions levées étaient de		546,248
Les actions qui, sur le nombre ci-dessus, ont obtenu des rentes sont de	60,980	546,248
Les actions appartenant à des têtes décédées, ou qui n'ont pas justifié de leur existence	267,022	
Et les actions expectantes, c'est-à-dire, celles qui, en 1827, ne portant point rente sont de	218,946	
Egalité..	» »	» »

Les actions éteintes dans le cours de l'année 1826, ont été de 9420, dont 1745 portaient rente et ont été distribuées par la voie du sort aux actions expectantes.

Plus, la nouvelle administration a acquis, avec les bonifications provenant de l'emploi des fonds, 225 rentes de 16 fr. 55 c. chacune, qui ont été également distribuées par la voie du sort, et qui a porté le nombre des actions rentières distribuées aux actions expectantes cette année, à 1970. (*Journ. des Déb.*; 16 oct. 1827.)

27. Chartres. (Eure-et-Loir.) Fondation d'un Hopital.

Parmi les ordonnances contenues dans le 173e n° du *Bulletin des lois*, on en remarque une relative à la donation d'une valeur de 2 millions de francs, pour servir à fonder dans la ville de Chartres un hopital destiné à l'admission des vieillards, des infirmes et des enfans trouvés et abandonnés du département d'Eure-et-Loir, au nombre de 300; savoir : 100 hommes, 100 femmes et 100 enfans. Les fondateurs ont voulu rester inconnus : c'est ajouter une excessive modestie à une rare bienfaisance. (*Revue encycl.*; sept. 1827, pag. 791.)

28. Nouvelles recherches sur l'étendue des pays des Gabali, et sur la position de leurs villes antiques; par M. J. A. Cayx, correspond. de la Société roy. des Antiquaires de France. (*Mémoir. de cette Société*; tom. VII, in-8, p. 80.)

En publiant, ou du moins en confiant la publication de ses recherches sur la cité des anciens *Gabali*, sa patrie, à la Société

royale des antiquaires, M. Cayx a jeté des lumières nouvelles sur un pays dont les anciens ne nous ont laissé que des esquisses bien incomplètes. Un savant académicien s'est également occupé des mêmes objets(1). Mais M. Cayx ne s'est pas laissé effrayer par l'autorité d'un nom aussi recommandable. Il a même envisagé son sujet d'une manière plus générale, et ce qu'on pourrait lui reprocher avec raison, ce serait d'avoir été trop succinct. Ces deux auteurs dont les dissertations ne peuvent cependant être consultées sans fruit, sont loin d'être toujours du même avis, notamment au sujet de l'antique *Anderitum*. Les recherches de M. Cayx se composent de 2 parties. Dans la première il donne les limites de l'ancien territoire des Gabali, et dans la seconde il s'occupe de déterminer l'emplacement de leurs villes. Une carte topographique lithographiée du pays de *Gabali* et un plan ichnographique du lieu qu'il regarde comme l'ancienne *Anderitum* servent de preuves à l'opinion qu'il paraît embrasser. Se bâsant sur les récits, il est vrai, bien vagues des anciens, sur les considérations générales tirées de la circonscription des diocèses, telle qu'elle était établie dans les premiers temps du christianisme, et plus encore sur la constitution physique du sol, il n'hésite pas à fixer les limites des Gabali. Toutefois il place au-dehors du territoire qu'il considère comme le leur sur les 3 côtés du N., de l'O. et du S. Les *Pagi vicini arvenorum* de César, et le *Pagi Gabalici* de Pline; qui dans son opinion sont des cantons distincts du corps de la cité. Quoique soumis aux mêmes lois que la cité, ces cantons ou pagésies se gouvernaient par eux-mêmes, et ce n'était que dans de grandes circonstances, telles que celles d'une guerre qu'ils se réunissaient à elle. Le lit de la Truyêre, la croupe de la Margeride, qui par la Villedieu descend au Palais, et se prolonge jusqu'à Grezel sous le nom de *Boulène* qui signifie *borne, limite*, et le Lot auraient suivant lui formé la ligne de démarcation entre leur territoire et celui de leurs voisins, au N. à l'E. et au S. Parvenue à Estables sur le Lot à l'endroit où cette rivière entre sur le territoire des Rutheni, cette ligne aurait suivi les eaux versantes de l'une des croupes des montagnes d'Aubrac, le volcan de Nougardel, les eaux versantes de la montagne de Montasset et

(1) M. Walckenaër, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres de l'Institut. Voyez tom. V, p. 386.

de la Rozière, jusques à la rivière de Bez, au territoire de Saint-Urcize point connues aux Gabali, aux Riutheni et aux Arverni, et, de là, descendant le long de la Bez, aurait joint avec elle le cours de la Truyère. Quant aux villes anciennes qui sont l'objet de la seconde partie du mémoire de M. Cayx, elles sont, dit-il, au nombre de cinq. Ce sont : *Anderidon* citée par Ptolémée, *castrum Gredonense* dont parle Grégoire de Tours, *Silanum* désignée sous le nom de *Adsilanum* par la table de Peutinger, *urbs Gabalitana*, ou *civitas Gabalum*, qu'aucun monument, il est vrai, n'indique par son propre nom ; mais qui, par la singularité remarquable, avance l'auteur, est la seule dont l'existence ne soit pas susceptible d'être contesté, et la cinquième est celle dont Sidoine Apollinaire fait une mention si vague, que M. Cayx doute que l'on puisse avoir à son égard une opinion décidée. Sidoine Apollinaire la désigne par les seuls mots *urbs in puteo*, ce qui doit la faire supposer dans un *fond*. Par suite de ces savantes recherches M. Walckenaër s'est trouvé amené à conclure que c'était *Anderitum* que Sidoine avait indiquée. M. Cayx rejetant l'idée que ce peut être *Runes*, quoique l'on prétende que ce lieu fut autrefois une ville, s'arrêta à Malzieu qui effectivement se trouve dans un fond et entouré de tout côté par des montagnes, et il voit dans Malzieu non seulement l'*urbs in puteo* de Sidoine Apollinaire, mais encore le *castrum Gredonense* de Grégoire de Tours, le *Pagus Gredonensis*, le *Gredona*, le *Gresidium* des différentes époques, confondant 2 lieux qui au premier abord paraissent distincts. La position *ad Silanum* d'un autre côté, aurait-elle était à Estables, village sur le Lot comme l'annonce d'Anville, ou à *Trelaus* comme l'indique un contemporain ? M. Cayx ne le pense point et trouvant sur la rive gauche du Lot un lieu du nom d'*Auxillac*, il croit pouvoir autant par la distance que donne la table de Peutinger, que par l'analogie du nom, y reconnaître *ad Silanum*. *Aou*, dit-il, préposition dans la langage du pays, répond à la préposition *ad* des latins ou *au* des français, et *xillac*, sauf le changement de l'*M* en *C*, n'est autre que *Silanum*. Ce n'est pas la seule fois que dans sa dissertation M. Cayx invoque le secours des étymologies, il en tire même un assez bon parti pour la fixation d'*Anderitum*. Ici, ce qui confirme à ses yeux cette opinion, c'est que la culture du sol, les fondations des murs, les tombeaux et les inscriptions découverts, tout lui paraît concourir à faire attribuer à ce lieu

une existence antique. La position de *Silanum* est d'autant plus importante à bien fixer, que cette ville était située sur la route qui traversait le pays des Gabali et qui conduisait à Condate que M. Cayx place à *Conat*, et que c'est entre ce lieu de Conat et Auxillac qu'il faut chercher *Anderitum*. Depuis deux siècles environ, les géographes regardent *Javons*, comme élevée sur les ruines d'Anderitum, et d'Anville lui-même n'a pu se soustraire entièrement au joug de cette opinion. Cependant, ainsi que le démontrent avec la dernière évidence et M. Walckenaër et M. Cayx, ce sont deux lieux distincts. Suivant M. Cayx, *Javons* ne serait autre que l'*Urbs Gabalitana*, l'*Urbs Gabalitum*, la véritable capitale des Gabali, la résidence du gouverneur et ensuite de l'évêque, dont le nom prononcé de diverses manières aurait amené *Gavons* et *Javons*. Au reste, de fondation plus récente qu'*Anderitum*, ville toute romaine, Javons aurait acquis en raison de sa position de Toulouse à Lyon, de Rhodez au Puy, une importance au moins égale à celle d'*Anderitum*. De là sans doute, la confusion qu'on a faite de l'une avec l'autre. Les débris d'antiquités, dont son sol est parsemé, justifient suffisamment au dire de M. Cayx et ce degré d'importance et même cette origine. Il fixe au Ve siècle les commencemens de sa décadence, et à l'année 924 sa chute complète. *Mende* qui prospérait déja, à la faveur du pélérinage dont les miracles attribués à St. Privat étaient le motif, recueillit tous les suffrages dont Javons était encore en possession. Quant à *Anderitum*, elle florissait déja, que la ville de Javons n'existait point encore, et, si Ptolémée a confondu l'une avec l'autre, c'est sans contredit dans la disette où il se trouvait de renseignemens suffisans. Vouloir établir quelqu'analogie entre les mots *Anderitum* et *Gavons*, comme l'ont fait un peu légèrement quelques auteurs, pour ne voir dans les deux lieux qu'ils servent à désigner qu'une seule et même ville, c'est faire un rapprochement forcé qui ne peut être d'aucune considération. Bien que d'Anville ait lui-même suivi l'opinion adoptée de son temps, il parait néanmoins avoir cherché *Anderitum* ailleurs qu'à *Gavons*, et si l'on ajoute foi à la conversation de ce savant géographe, avec un vénérable vieillard du pays, conversation dont le résultat rapporté par M. Cayx a donné lieu à ses recherches, il faudrait se porter aux environs de Marjevols; c'est ce qu'a fait l'auteur de ce mémoire, et il croit être parvenu à la trouver à *Mont Rodat*, qui, au

XIV[e] siècle était encore entouré de murailles. D'après ce qu'il a vu dans l'alignement des rues, la forme des jardins, d'après quelques antiquités qu'il a trouvées, et ensuite d'après l'étymologie des noms qui paraissent avoir l'un et l'autre la même signification, et il en conclut qu'il s'adapte parfaitement à la position d'*Anderitum*. C'est le plan de *Mont Rodat* qu'il a donné à l'un des angles de sa carte, sous le nom de *Ichnographia Anderiti*. — Tel est le résultat d'une opinion mise au jour pour la première fois et présentée d'une manière au moins assez spécieuse pour mériter quelqu'attention. Ce mémoire se recommande à l'examen de tous ceux qui, comme son auteur, aiment l'étude des antiquités, et consacrent surtout le fruit de leurs laborieuses veilles à la patrie. Bien que nous ne soyons pas d'accord avec lui, sur tous les points, bien que nous trouvions même qu'il eu pu donner plus d'extension particulièrement à sa deuxième partie, nous ne pouvons qu'applaudir à son travail et lui désirer des imitateurs. ALEX. B. DU B.

29. ÉCLAIRCISSEMENS SUR UN LIEU DU DÉPARTEMENT DE LA DRÔME, désigné dans l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, sous le nom de *Cerebelliaca*; par M. FR. DROJAT, membre résident (*Mém. de la Soc. roy. des antiq. de France*); tom. VII, p. 156.)

Ce lieu dont l'indication ne se trouve que dans l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, et que devait traverser le dévot pélerin qui, de Valence se rendait à Aoste, l'ancienne *Augusta*, a donné lieu à deux opinions différentes. La *Mutatio Cerebelliaca* était elle située à *Chabeuil*, petite ville à 2 lieues 1/2 de Valence, ou bien au lieu connu sous le nom de *Montaison*, sur la route vicinale de Valence? à Crest Une autorité sans contredit d'un grand poids, d'Anville penchait pour la reconnaître dans Chabeuil; voici ses motifs : La distance de Valence à *Cerebelliaca* est marquée XII, et celle de *Cerebelliaca* à *Augusta* X; au total XXII. Cette distance de XXII milles est celle qui précisément est relatée dans l'itinéraire d'Antonin et la table théodosienne comme existant entre les deux termes extrêmes de cette route Valence et Augusta, abstraction faite de *Cerebelliaca* dont ces deux itinéraires n'offrent aucune mention; mais, dans la réalité, on ne peut compter en ligne droite que XVIII. Il pense donc trouver la raison de cette différence dans le coude qu'il fallait faire pour aller trouver *Cerebelliaca* qu'il place à Chabeuil, et

où l'on ne pouvait arriver qu'en montant, ce qui en augmentait d'autant la route, lui paraît une circonstance, sinon concluante, du moins digne d'être prise en considération. Toutefois, d'Anville ne se dissimule pas que Chabeuil étant plus près de Valence que d'Aoste, ce serait évidemment aller à l'encontre de l'itinéraire de Jérusalem, qui donne entre Valence et Rebelliaca une distance plus considérable qu'entre cette dernière et Augusta; et que, par conséquent, cette hypothèse ne *cadre point avec l'itinéraire*. C'est sa propre expression. D'Anville émettait-il une opinion ou bien une simple conjecture? Dans ce vague, M. Drojat a cru devoir chercher une solution; et, quant à lui, son opinion est que le nom ancien de *Cerebelliaca* ne peut mieux convenir qu'à *Montaison*. 1°, dit-il, *Montaison* se trouve exactement aux intervalles donnés, soit de Valence, soit d'Aoste, c'est la même valeur absolue dans la distance totale; c'est la même proportion dans les valeurs relatives. 2° Quoique la voie de Montaison ne soit pas très-commode, c'est cependant celle qui l'est le plus; et en effet c'est le chemin le plus court et le moins rude. 3° Si aujourd'hui Montaison est peu considérable, il n'en fut pas toujours ainsi : ce lieu dût être de tout temps le point central de la petite région dans laquelle il se trouve; et les ruines du château qui le dominait avant la révolution, prouvent qu'il a dû jouir d'une certaine importance. 4° Enfin argumentant de la signification analogue des deux mots, il en conclut que Cerbelliaca est réellement Montaison. *Mont-Aison*, *Mont-Aisoux*, mots empruntés à la langue romaine, signifient littéralement *tumulus aquosus*, c'est-à-dire éminence remarquable par ses eaux. *Aisoux* est le synonime indigène du mot *aquosus*, *aqueux*, comme le prouve le mot *Aix*, évidemment dérivé d'*aquæ*; et, dans le patois du pays, *Cere-belli-Aïga*, d'où *Cerebelliaca*, signifie mot pour mot *Monticule-belles-eaux*; *Cere* côteau, monticule et de *Bell'aïga* belles-eaux. Or, le nom de Montaison étant postérieur à la rédaction de l'itinéraire, étant d'ailleurs l'exacte traduction du mot *Cerebelliaca*, il en résulte, selon lui, que la correspondance de ces deux mots est suffisammeut établie, et qu'en tout point, l'opinion qui place à Montaison la mutation, nommée *Cerebelliaca*, réunit évidemment tous les élémens de conviction. Pour nous, nous dirons franchement que cette opinion nous paraît appuyée sur des motifs au moins plausibles, et qu'elle nous semble préciser une position sur laquelle d'Anville n'avait, à

vrai dire, émis qu'une simple conjecture. ALEX. B. du B.

30. I. SKETCHES OF CORSICA, etc.—Essai sur la Corse, ou Journal d'un voyage fait dans cette île en 1823, avec une esquisse de son histoire, et des exemples de la langue et de la poésie de ses habitans; par Robert BENSON. In-8° de 195 p. Londres, 1825; Longman et comp. (*Monthly Review*; sept. 1825, p. 37; et *London litter. gaz.*; 26 nov., p. 755. —*Voy.* le *Bullet.* t. V., n° 252).

31. II. COMPTE RENDU PAR M. BARBIÉ DU BOCAGE FILS, DE LA CARTE DE LA CORSE, dressée au Dépôt général de la guerre, par M. le colon. JACOTIN (*Bullet. de la Soc. de Géogr.* n° 32).

32. III. MÉMOIRE SUR LA CORSE; par AUBERT LAUVERGNE, médecin de la marine du port de Toulon (*Journ. des Voyag.*; mars 1826, p. 263).

33. IV. NOTICE SUR LA CORSE (*Revue Encyc.*; déc. 1826, p. 561).

34. V. LETTRES SUR LA CORSE (*Le Globe;* t. III, n°s 66, 83 et 91. t. IV n°s 59 et 88; t. V n°s 2, 27 et 40).

Voy. sur *l'état de l'industrie agricole en Corse*, le *Bulletin* de nov. 1827, n° 177.

Nous rappellerons à nos lecteurs les ouvrages sur cette île de MM. de Beaumont et Cadet de Metz (*Voy. le Bull.*, tom. III, n°s 205 et 206), ainsi que le *Précis historique et statistique de la Corse,* qui fait partie de l'histoire intéressante que M. Stephanopoli nous a donnée de la colonie grecque établie dans cette île (*V. le Bull.*, T. III, n°s 205 et 206). Les divers ouvrages que nous annonçons aujourd'hui forment, avec les précédens, un ensemble de documens dont on peut facilement tirer un travail complet sur la statistique de cette île importante.

M. Benson paraît s'attacher à faire connaître l'histoire, le sol et l'état présent de la Corse; les mœurs et coutumes, ainsi que le caractère de ses habitans. Nous regrettons de ne pouvoir, en quelque sorte, que signaler son livre, qui nous est inconnu et dont nous empruntons l'annonce aux journaux anglais cités.

Peu d'îles ont éprouvé plus de vicissitudes : d'abord colonie phocéenne, 450 ans avant Jésus-Christ, elle passa aux Carthaginois, puis aux Romains, ensuite aux Vandales, aux Sarrasins et aux Génois, qui la gardèrent plus de 400 ans. Leur tyrannie fit secouer le joug à la Corse, qui finit par tomber au

pouvoir des Français par la cession qu'en firent les Génois eux-mêmes, lors du traité de Compiègne, en 1768.

A l'exception d'une étendue de côte entre Bastia et Solinzara, la Corse n'est qu'une masse de montagnes, traversées par deux chaînes, dont l'une court du nord au sud, l'autre de l'est à l'ouest. Ce caractère montagneux donne à l'île un aspect éminemment pittoresque. Les hommes sont au-dessous de la moyenne taille, mais courageux et bien constitués. Les femmes ont de la résolution et de la dignité; peu se distinguent par la beauté. Les haines se perpétuent dans les familles de génération en génération, jusqu'à ce que la vengeance à tirer d'une querelle ou d'un affront soit assouvie. La population totale de l'île est évaluée par l'auteur à 180,348 habitans. (Voy. plus haut l'article sur la *population de la France.*) En Corse, le dernier paysan suit les débats des cours et de la politique européenne, et le sentiment de l'indépendance est profondément gravé dans son ame. Tels sont les principaux traits de la description de M. Benson.

Les documens statistiques qui enrichissent la belle carte de la Corse, publiée par le Dépôt de la guerre (*Voy. le Bull.* tom. X, n° 195) ont offert à M. Barbié du Bocage les moyens de présenter un tableau statistique de cette île, dans le rapport qu'il a été chargé de faire à la Société de géographie sur cette carte.

La Corse, dit-il, paraît n'avoir été séparée de la Sardaigne que par une commotion violente qui a formé le détroit de Bonifacio, connu des Grecs sous le nom de *Taphros* (fossé); cette île était par eux appelée Cyrnos. Les latins changèrent ce mot en celui de Cyrnus; ils la nommèrent aussi Corsica, d'où lui est venu le nom de Corse. On conjecture que cette île fut habitée primitivent par les Liguriens, auxquels vinrent ensuite se mêler les Hispaniens, sortis d'Espagne. Les Grecs y fondèrent plusieurs établissemens. Nous avons indiqué plus haut la succession des puissances qui possédèrent la Corse, composant aujourd'hui un des 86 départemens de la France.

La pointe la plus méridionale de l'île est la *Cala fiumara*, située par 41° 21′ 04″ de latitude, et 6° 51′ 34″ de longitude du méridien de Paris; et la pointe la plus septentrionale, le cap *Tolare*, par 43° 00′ 41″ 7 de latitude et 7° 02′ 16″ de longitude. La largeur de l'île est comprise entre le cap *Turghio* ou *Rosso*, le plus occidental, où est établie une colonie grecque, située par 42° 14′10″,

8 de latitude, et 6° 11′ 47″, 4 de longitude; et la *Tour fiorentina*, partie du rivage le plus à l'est, située par 42° 17′ 05″, 9 de latitude, et 7° 13′ 03″ de longitude; d'où il suit que l'île est resserrée entre le 6° 11′ 47″, 4 et le 7° 13′ 03″, 5 de longitude à l'orient du méridien de Paris; et entre le 41° 21′ 04″ et le 43° 00′ 41″, 7 de latitude septentrionale. Elle a dans sa plus grande longueur du nord au sud 18, 5 myriamètres, ou un peu plus de 25 lieues marines, et dans sa plus grande largeur 8, 6 myriamètres, ou environ 10 2/3 lieues marines. La cathédrale d'*Ajaccio*, chef-lieu de l'île, se trouve par le 41° 55′ 01″, 1 de latitude et le 6° 23′ 48″, 8 de longitude; et celle de *Bastia*, par 42° 41′ 35″ 8 de latitude, et 7° 06′ 29″, 9 de longitude. La plus grande élévation de l'île, au-dessus du niveau de la mer, est le sommet du *monte Rotondo*, situé vers le centre de l'île, et qui en est comme le nœud principal; elle est de 1417 toises 91/100, ou 2763 mètres 55/100. Viennent ensuite le mont Pagalia-Orba, haut de 1359t 63/100 ou 2649m 97/100; le mont Cardo, haut de 1282t 55/100 ou 2249m 73/100; et le mont Padro, haut de 1261t ou 2457m 73/100.

La Corse avait autrefois cinq évêchés; depuis 1791, ils ont été réunis en un seul, dont le siége est Ajaccio. Avant la révolution française, la Corse était divisée en provinces, pièves ou cantons et communes; depuis elle a été partagée en arrondissemens, cantons ou justices de paix et communes ou mairies. Il est résulté de cette nouvelle division qu'une commune, renfermant plusieurs villages, se compose aujourd'hui de plusieurs mairies, et que plusieurs communes, ayant chacune leur territoire séparé, ne forment plus qu'une mairie. L'ancienne division de la Corse par provinces, subdivisées en pièves, se partageait en provinces au-delà des monts (*di là da monti*), et provinces en-decà des monts (*di quà da monti*); ces dernières, au nombre de 7, comprenaient 45 pièves; savoir : Bastia 6; cap Corse, 4; Nebbio, 6; La Porta, 7; Aleria, 6; Corte, 8; Balagne et Calvi, 8. Ces 45 pièves forment aujourd'hui 40 cantons, dont plusieurs ont conservé le nom des anciennes pièves, et sont répartis en 3 arrondissemens; savoir : Bastia, 19 cantons; Corte, 15; Calvi : 6. Quatre provinces sont au-delà des monts, elles comprenaient, savoir : Ajaccio, 7 pièves; Vico, 6; Sartène, 6; Bonifacio, 2; total 21 pièves. Ces pièves sont aujourd'hui réparties en 20 cantons et 2 arrondissemens, dont 12 can-

tons pour l'arrondissement d'Ajaccio, et 8 pour celui de Sartène. Le tableau suivant donnera une idée positive de la division nouvelle de leur superficie et de leur population.

ARRONDISSEMENS.	CANTONS ou justices de paix.	SUPERFICIE. en lieues carrées.	SUPERFICIE. en arpens de 20 pieds. Arp. Perc.	SUPERFICIE. en arpens métriques. A. M	SUPERFICIE. myriamètres.	POPULATION. par arrondissement.	POPULATION. par canton, t. m.	POPULATION. par lieues carrées, t. m.
Ajaccio............	12	103 99	486,641 79	205,402 98 54	20 54	41,539	3,462	400
Bastia............	19	68 95	322,708 23	136,209 49 78	13 62	55,316	2,011	802
Calvi............	6	50 77	237,593 43	100,284 02 99	10 03	19,479	3,246	384
Corte............	15	125 81	588,768 12	248,508 72 25	24 85	42,536	2,836	338
Sartène............	8	93 32	436,729 25	184,335 95 70	18 43	21,478	2,685	230
							T. M.	T. M.
Totaux	60	442 84	2,072,441 25	874,741 19 26	87 47	180,348	3,006	407

Les lieux les plus importans dans l'île, sous le rapport de la population, sont Bastia, qui renferme 9,316 individus, et Ajaccio, qui en contient 7,401. Les principales productions sont celles de la vigne, du châtaignier, de l'olivier, du mûrier, de l'oranger, du cotonnier; on récolte aussi beaucoup de blé, de lin, de chanvre, etc. L'île recèle des mines d'argent, d'antimoine, de fer, de plomb, et d'arsenic; elle a également de beaux bois pour la marine. Sur 2,072,441 arpens 25 perches, on y compte en eau, roche, et sol rocailleux, 874,612 arpens 35 perches; en sol cultivé, planté, ou boisé, 621,402 arpens 40 perches; et en sol cultivable et délaissé, 576,426 arpens 50 perches. La côte orientale est mieux arrosée et plus saine que la partie occidentale. Il n'existe dans l'île que trois routes royales. Il y a plusieurs carrières de marbre, et on y rencontre des ruines d'ateliers et des débris qui constatent que les Romains les avaient exploitées. Le mille de Corse, qui n'est en usage que dans cette île, est de 68 au degré, ou de 838 toises, c'est-à-dire, 1,634 mètres. Cette mesure est à peu près la même que le mille anglais, de 69 $\frac{1}{2}$ au degré. A. M.

M. Lauvergne, qui a visité les premières cités de l'île, les mille villages qu'on y voit sur les mornes, et qui a souvent reposé sa tête sous le chaume des bergers précéder, fait la description de la Corse par des réflexions philosophiques, qui tendent à convaincre que la véritable Corse n'est point dans les cités où les conquérans ont habité, où des étrangers se sont fixés, où l'esprit de commerce, multipliant les besoins, a fini par dénaturer le caractère original de la nation.... « Là, dit-il, où de hautes montagnes habitées semblent isoler du littoral une race particulière d'hommes, là où jamais loi n'a étouffé la nature, nous y trouvons la Corse, telle qu'on doit l'offrir aux méditations de l'observateur.

L'auteur considère ensuite l'aspect géologique de cette île, qui présente un sol tourmenté, déchiré, montrant partout les traces des bouleversemens qui ont agité ce coin du globe.

L'île a 35 lieues de longueur; sa superficie est de 930,500 hectares (1). Si l'on observe l'aspect des côtes Est et Ouest, on reconnaît qu'il existe une différence dans leur configuration,

(1) Ce résultat diffère de celui donné par la carte de la Corse du Dépôt général de la guerre. (1824).

tandis que celle de l'Est offre une plage, dont le massif est à peine ondulé, l'autre, inégale, abrupte, est creusée de golfes, d'enfoncemens, parsemée d'ilots et d'écueils de toute espèce. C'est cette partie du littoral corse qui paraît avoir été le point de séparation avec le continent, lorsque cette île en fut détachée. Cette opinion a déjà été émise par plusieurs géologues; ils ont cru reconnaître une sorte de ressemblance entre la configuration du littoral corse et celui de la basse Provence; quelques-uns ont même invoqué la nature des roches qui les composent; en effet, le cap Roux, d'une part, et le cape Rosse, de l'autre, ont une structure minéralogique presque identique.

La Corse est traversée dans toute sa longueur par une chaîne de montagnes élevées et granitiques; une autre coupe celle-ci à angle droit, ce qui établissait jadis une division naturelle entre les deux départemens de l'île. La population de la Corse n'est point en rapport avec l'étendue de son territoire; néanmoins, on ne peut avancer rien de positif sur le nombre exact de ses habitans, les listes civiles ayant toujours été négligées. D'après des données assez probables, recueillies de nos jours, ce nombre est porté à 171,000 habitans (1).

C'est aux habitudes du Corse, ennemi de toute innovation, qu'il faut attribuer le peu de culture, qui fait qu'un seul quart du terrain est annuellement ensemencé, tandis qu'une végétation vigoureuse, appelée *Makis*, recouvre un sol vierge. L'Arbousier, le Cyte de Montpellier, le Myrthe, et diverses bruyères ont envahi le territoire corse, encombrent toutes les routes, et parent d'un luxe inutile une terre que la culture fertiliserait pour les besoins de l'homme.

Toutes les plantes qui dévorent en pure perte le sol de la Corse, sont très-riches en potasse; on estime qu'on en extrairait 30,000 quintaux, qui auraient une valeur de 1,500,000. La conversion des makis en potasse est, peut-être, la plus riche mine que possède le Corse des montagnes, et il dédaigne de l'exploiter.

Le nombre des forêts de la Corse est de seize. Ne sont point comprises dans ce total, celles qui, jadis épuisées, se revivifient depuis près de 30 ans. Celles d'Aïtone et de Vizzavone sont, en ce moment, en pleine exploitation, et pour la faciliter, le gou-

(1) D'après cette carte, la population serait de 180,348 habit. L. S. M.

vernement fait pratiquer des routes, afin que le transport aux bords de la mer puisse s'effectuer aisément. Croira-t-on que le paysan corse dédaigne un travail aussi lucratif que celui du transport des bois, et qu'il voit paisiblement une foule de Parmesans et de Lucquois toutes les années traverser la mer, et venir sur son île mériter un gain qu'on ne lui contesterait pas, s'il voulait les remplacer?

Le sol corse favorise singulièrement la culture de l'olivier; ce noble et bel arbre languit dans la majeure partie de l'île à l'état de sauvageon, lorsqu'une simple greffe suffirait au bout de 4 à 5 ans, pour dédommager un industrieux cultivateur. Il faut néanmoins exclure de cette apathie au sein de l'abondance, l'habitant du canton dit *la Balagne*, pays de prédilection du célèbre Paoli. Ce pays vignoble, planté d'oliviers, éveilla sa sollicitude; il éclaira l'industrie naissante de ses habitans, et fit ouvrir un canal pour le transport de ces deux riches denrées au littoral.

L'auteur donne une idée du caractère apathique des Corses. Il parle des maladies régnantes et des moyens de les combattre; puis il jette un coup d'œil rapide sur l'histoire du pays au temps des Romains et des Carthaginois.

Cette île, en partie volcanique, abonde en sources d'eaux minérales, qu'on peut diviser en trois espèces, thermales, gazeuses et ferrugineuses. Les baies de Guagno, de Pietrapola, d'Orezza, sont aujourd'hui fréquentées par un grand nombre de malades et de curieux, qui vont les uns y chercher la santé, les autres admirer de belles horreurs. Il y a un hospice à Guagno, qui est divisé en plusieurs salles, et chacune d'elles est affectée aux diverses conditions de ceux qui vont y puiser la santé.

M. Lauvergne trace à grands traits les caractères physiques et moraux du Corse, que les bornes de cette analyse ne nous permettent pas de reproduire même en partie. Les développemens qu'il donne sont appuyés ainsi que ses propres observations, d'exemples de mœurs puisés soit dans l'histoire du pays, soit parmi les contemporains.

Les habitans du Carghèse sont dans l'île depuis long-temps, et ne sont pas encore Corses : ils sont dans l'absolue nécessité de vivre sur la défensive, afin de préserver du fer dévastateur

leurs riches moissons, leurs brillans pâturages, et leur foyer domestique... Il faut des raisons majeures pour qu'un Corse donne son approbation à l'hymen de sa fille ou de son fils avec les Grecs de Carghèse; cela est si vrai que, depuis l'époque de leur établissement, ces nobles fugitifs conservent encore les traits caractéristiques de leur belle nation.

L'instruction n'a jamais été tout à fait dédaignée en Corse; les gens de robe possèdent tous la langue latine et l'histoire ancienne, mais telles qu'étaient, il y a trois siècles, ces connaissances; en sorte qu'elles n'ont pu exercer aucun empire sur leurs idées et leurs préjugés abominables. Auprès des savans du pays, parler le latin, c'est posséder l'omniscience. Cette prédilection pour la langue latine dérive, en grande partie, de l'usage qu'en ont fait les pères de l'Église : les *Saints Mystères*, l'*Histoire chrétienne*, les *Dogmes sacrés*, sont écrits dans cette langue, et, comme cette étude compose d'abord l'éducation, et plaît naturellement à l'imagination exaltée des Corses, il s'en suit que, sans le latin, on n'a point la clef de la science mère. Les riches des montagnes vont, pendant 2 à 3 ans, puiser à à Rome, à Florence, à Pise, les lumières qu'ils viennent pour jamais ensevelir dans un coin de leur île. Les professions d'avocat et de médecin languissent ici dans l'état d'enfance; ils ne supposent pas même que le domaine des sciences s'agrandit tous les jours. Cependant quel pays au monde serait plus en droit de posséder des médecins instruits, que celui où règnent perpétuellement des épidémies meurtrières et la misère!

La population de cette île n'est point en rapport avec l'étendue de son territoire; un rapport de mortalité annuelle, commencé depuis dix ans, atteste que le nombre des décès naturels est très-supérieur aux naissances; d'où il suit qu'une médecine peu éclairée, la vaccine peu répandue, en un mot, les secours des arts philantropiques méconnus, doivent entrer pour beaucoup dans cette effrayante dépopulation. L'établissement d'une faculté de médecine exercerait sur les habitans de cette île la plus heureuse influence, attendu que, dirigée par des professeurs du continent, elle favoriserait, par sa proximité, les études de la jeunesse corse, tendrait à créer des médecins instruits, et à nationaliser de plus en plus la langue française.

La vie d'un vrai Corse, (dit M. Lauvergne), est une perpé-

tuelle exagération des vertus et des crimes; dans les affaires communes de la société, ses déterminations morales sont toujours instantanées, et dépendent de la subite impression qu'elles ont produite sur lui. Ici, les sentimens, soit généreux, soit exécrables, ne connaissent point de bornes, et sont toujours hors de la nature ordinaire.

Ces réflexions conduisent l'auteur à tracer le tableau de l'hospitalité chez les bergers et les montagnards, et à parler de la passion qui domine à l'excès l'ame du Corse, c'est-à-dire, la vengeance, sentiment qu'il exprime par le mot de *vendette.* M. Lauvergne établit la distinction qu'on doit faire du duel et de la vendette; il entre dans des développemens sur ce qui caractérise la vendette dans toutes ses circonstances, cite, à cet égard, un traité de paix conclu entre deux familles, et rapporte plusieurs anecdotes, notamment celle du fameux bandit Théodore. Les *vendette* féminines sont rares, et cela s'explique par l'espèce de nullité dans laquelle languissent les femmes qui, néanmoins, trouvent une espèce de volupté dans la vengeance. « Si « un amour violent les force de transiger avec la vertu conju« gale, ce sacrifice leur paraît si grand, que la mort seule peut « châtier le parjure qui, trompant une femme mariée par son « inconstance, l'abandonne ensuite, en proie à l'humiliation et « au mépris. Quelquefois même, après un premier sacrifice, le « remords de son infidélité est si grand, que la femme corse, « pour se venger du trompeur qu'elle adore, se résout à le poi« gnarder, creuse une double tombe, et du même fer, perce « son sein et partage sa sépulture.... » S. M.

Dans la *Notice sur la Corse*, insérée dans la *Revue Encyclopédique*, on signale principalement les avantages de l'incorporation de cette île à la France, surtout parce que la justice est plus éclairée et plus impartiale; son état arriéré, comparativement aux autres départemens, et qui paraît tenir à la nature du sol et au caractère des habitans; ses ressources, que nous avons indiquées, et auxquelles nous ajouterons la multiplicité des porcs et l'abondance du gibier. Nous avons parlé plus haut des longs ressentimens et des vengeances corses : l'auteur de la notice remarque avec satisfaction que, depuis quelques années, ces vengeances sont moins nombreuses et les homicides plus rares.

Quant aux *Lettres sur la Corse* insérées dans le *Globe*, elles traitent successivement de l'administration du pays, de l'état des esprits, de celui de l'industrie, des mœurs et coutumes des montagnards, de la triste condition des femmes, des funérailles, des bandits organisés, et qui sont la terreur de la Corse; de la navigation par la vapeur entre cette île et le continent; enfin, du climat et de l'éducation, ainsi que du besoin d'une école de médecine, vu l'ignorance des médecins corses. La lettre n° VIII, insérée dans le *Globe* du 5 juillet 1827, (tom. V, n° 40), parle du projet qu'avait eu Bonaparte, d'établir à Ajaccio un arsenal maritime de première classe, comme celui qu'il voulait fonder à Sarzane. L'emplacement avait été choisi : le fond du golfe devait être le centre de ce vaste établissement, qui serait devenu dans la Méditerranée un Gibraltar français aux portes de la France. La même lettre cite également d'autres plans de Bonaparte pour l'embellissement d'Ajaccio, projets qui ont été en partie exécutés par le préfet actuel, M. le comte de Lantivy, notamment celui des Enfans-Trouvés, un hôtel de préfecture, un hôtel de ville, une route sur Vico, celle de Bastia, etc. L'auteur insiste sur le besoin, pour la Corse, de cultiver le commerce, par lequel elle conquerra sa véritable civilisation (1).

A. M.

35. Historisch-statistische Darstellung, etc.—Exposé historique et statistique de l'Angleterre septentrionale, avec des observations comparatives faites dans un voyage dans les comtés méridionaux de ce royaume; par C.-F. Rivinus. In-8° de 467 p.; prix, 1 rthlr. 20 gr. Leipzig, 1824; Hinrichs. (*Allg. liter. Zeitung;* 1826 avril, n° 82, p. 669; et *Leipzig. Litter. Zeitung;* fév. 1827, n° 40, p. 238.)

L'auteur a adopté la forme épistolaire. D'après la *Gazette de Leipzig*, il offre, dans 12 lettres, d'excellentes notions statististiques et historiques. Cette gazette signale surtout deux articles très-bien traités par M. Rivinus, la *franc-maçonnerie*, et les *hôpitaux des aliénés*.

(1) Nous signalerons encore une description de la Corse, insérée dans le 1er vol. de l'*Istoria di Corsica*, de Filippini, dont la 2e édition publiée par les soins de l'avocat Gregori, et aux frais du comte Pozzo di Borgo, a été imprimée à Pise; 1827, in-4°. D.

Après que l'auteur eut visité Scarborough, ville de 8000 habitans, et qui renferme de belles fontaines, il s'embarqua pour Hull. Cette ville, peuplée d'environ 45,000 ames, ne compte qu'un très-petit nombre de fabriques; mais elle a des relations maritimes très-étendues avec les pays septentrionaux de l'Europe et avec Londres. Elle arme surtout pour la pêche de la baleine. Les principales exportations de ce port consistent en charbons de terre et en produits industriels de l'Angleterre septentrionale. C'est la ville natale de Wilberforce. Le comté de York compte plus de 1,200,000 habitans, sur 277 milles carrés. Le sol en est, pour la plus grande partie, très-ingrat. On y rencontre, surtout dans le voisinage des grandes villes, un grand nombre de petites métairies. La montagne Whernside, qui a 4,052 pieds de hauteur, est la plus élevée en Angleterre. On cultive dans ce comté beaucoup de rhubarbe, de réglisse, et de chardon à carder. Le Westriding, l'ouest du comté de York, offre plus de 400,000 acres en friche. D'après l'auteur, ce terrain serait très-propre à la culture du bois forestier. La ville de York renferme aujourd'hui 36,000 habitans, 2 hôpitaux pour les aliénés, et 2 autres établissemens de bienfaisance. Les unitaires y ont une université (*machester college*). C'est à York qu'était le plus ancien siége des mystères de la maçonnerie. La ville de Doncaster sur le Don a 9,000 habitans; elle manque de fabriques; ses environs sont habités par une riche noblesse. La ville de Rotherham, avec ses 3,400 habitans, s'occupe de la fabrication d'articles en fer. Ce même genre d'industrie est beaucoup plus étendue à Sheffield, qui compte environ 40,000 habitans. La ville de Wakefield, sur le Calder, avec 11,000 habitans, fait un commerce considérable en blé. La ville de Leeds a 90,000 habitans. On y trouve une société littéraire et philosophique, une infirmerie, et une caisse d'épargnes. Elle est éclairée au gaz d'huile de poisson. Leeds est le principal siége des manufactures de laine en Angleterre. Fulneck, colonie de frères Moraves, se trouve dans le voisinage de Temple-Newham. Toutes les autres colonies de cette secte dans la Grande-Bretagne, sont des succursales de Fulneck. Cette contrée est couverte de ruines de couvens. On y trouve la ville de Knaresborough sur le Nidd, avec 5000 habitans et beaucoup de riches fabriques. Bradford compte 9,000 habitans, et Halifax, sur le Calder, 15,000. C'est

dans cette dernière ville que Herschel avait été organiste. Sa colonisation de Belges réfugiés porte encore quelques traits caractéristiques des premiers colons, soit sous le rapport de la langue, soit sous celui de la manière de vivre. En partant des lacs de Westmoreland, l'auteur visite le Lancashire. Ce comté a 86 milles carrés, et 1,050,000 habitans. On y trouve 39,000 acres en friche. La ville de Lancastre a 11,000 habitans. Elle occupe, ainsi que ses environs, un grand nombre de métiers. La même branche d'industrie nourrit à Preston une population de 26,000 ames. Manchester, sans avoir les priviléges des villes, gagne tous les jours en richesse et en considération par ses manufactures de coton. Elle a une population de 165,000 habitans. C'est là que se fait la plus forte consommation manufacturière de coton. Les 4 millions de bobines sont mis en mouvement par des machines qui produisent une force de 4000 chevaux. Manchester est à 186 milles de Londres : on les fait en 27 heures. — Liverpool a 150,000 habitans. C'est la seconde ville du royaume sous le rapport du commerce. L'auteur prétend qu'elle ne tardera pas à surpasser sa rivale. — Birmingham, dans le comté de Warwick, sur le Rea, n'est florissante que depuis 1688; elle a 115,000 habitans, qui s'occupent de la fabrication d'articles de métaux. On trouve, sur le marché de cette ville, une balance où chacun peut gratuitement peser les objets qu'il a achetés. Aucune ville ne compte moins de fonctionnaires publics, et nulle part la police n'est peut-être aussi bonne que dans cette ville. — A 84 milles de là, se trouve la florissante ville de Bath, avec ses bains d'eaux thermales, et 45,000 habitans. — Salisbury renferme 10,000 habitans; Southampton 12,000, et Portsmouth 50,000. C'est dans cette dernière ville que l'auteur s'embarqua pour se rendre en France.

L. D. L.

36. État de la navigation de l'Angleterre en 1827. Discours prononcé dans la Chambre des communes, le 6 mai 1827; par M. Huskisson, président du bureau du commerce, traduit par M. Pichon, conseiller d'état honoraire. In-8° de XXI et 91 p.; prix, 4 fr. Paris, 1827; Ponthieu et compagnie.

Nous avons signalé dans le *Bulletin* le discours prononcé par M. Huskisson, le 12 mai 1826, publié par le même traducteur.

On a vu comment le ministre anglais justifiait le nouveau système commercial adopté par le gouvernement, par quelles causes, et avec quelle prudence ce nouveau système a été introduit. Ceux qui ne connaissent pas l'Angleterre ont trop légèrement adopté les inculpations dirigées par l'opposition qualifiée d'ultrà-Tory contre le ministère réformateur. Jamais, à aucune époque, un gouvernement n'a été moins disposé que celui de la Grande-Bretagne, à se passionner pour ce que les partisans de la routine, ont coutume d'appeler de *belles théories*. Jamais gouvernement n'a été plus *pratique;* jamais enfin, on n'a mieux prouvé que M. Huskisson, combien ses collégues et lui ont toujours été éloignés de proposer des changemens à l'ancienne législation commerciale en Angleterre, par un attachement spéculatif à la doctrine de la liberté illimitée du commerce. Ce sont toujours les faits bien constatés qui gouvernent dans ce pays, et c'est ce qui constitue sa force; il n'y a pas d'autre mode vraisemblable de gouvernement. On a remarqué dans le discours de 1826, que si les ministres anglais se sont écartés de plus en plus de l'ancien système prohibitif, c'est parceque l'expérience les a convaincus que ce système devenait de plus en plus nuisible à la prospérité de leur pays. Ils n'ont nullement entendu entrer tout à coup et de vive force, dans un système de liberté illimitée; ils n'ont fait que secouer successivement des entraves qui gênaient l'essor de l'industrie britannique; ils ne vont que jusqu'où les pousse cet intérêt, et pas au-delà. Le fait primitif qui a conduit, et qui devait conduire la Grande-Bretagne à modifier sa législation prohibitive, en y substituant des dispositions plus libérales, c'est l'indépendance des États-Unis d'Amérique. Une nation nouvelle, que ses besoins appelaient à de grands progrès dans la navigation et le commerce, ne pouvait plus être traitée comme une colonie asservie au joug de la métropole. Cette nation ne pouvait manquer d'exiger une réciprocité d'avantages dans les relations mutuelles. Il a bien fallu finir par les lui accorder, sous peine de se voir exclure de ses ports, c'est-à-dire, d'être privé des bénéfices d'un commerce immense. La guerre terminée par la paix de Gand n'a pas pu avoir d'autre conclusion; l'Angleterre eût sans doute mieux fait de s'en épargner les frais et les revers; elle y eût réussi, en concédant plutôt aux Anglo-Américains la faculté de commercer

librement avec les colonies qui lui restent. La paix générale de 1815, en rouvrant aux États maritimes de l'Europe, les routes du commerce et les moyens de développer leurs ressources industrielles, leur a fait sentir plus vivement le poids des prohibitions et des taxes anglaises; ils y ont opposé des représailles, entre autres, la Prusse. Il a donc fallu accéder à des concessions nouvelles pour éviter des guerres onéreuses et qui auraient fini probablement, comme sa dernière lutte avec les États-Unis Anglo-Américains, c'est-à-dire, par ces concessions mêmes au moyen desquelles on les a prévenues. Les nouveaux États libres qui se sont établis dans les deux Amériques ont appelé et appelleront encore des rapports commerciaux plus avantageux à toutes les parties intéressées, c'est-à-dire, plus libres. Tels étaient les résultats du premier discours de M. Huskisson; tels sont encore ceux du second. Les partisans de la routine devaient prétendre, et ils n'y ont pas manqué, que la nouvelle législation avait fait rétrograder la prospérité britannique, en diminuant les exportations anglaises proportionnellement aux accroissemens qu'avait reçus le commerce étranger. Mais, comme les hommes éclairés s'y attendaient, le ministre leur a prouvé que, loin de nuire à la prospérité de l'Angleterre, un régime plus libre l'avait augmentée dans toutes ses branches, malgré les extravagantes spéculations et les déceptions de 1825, seules causes des souffrances de l'année dernière. Ces résultats ayant été contestés par l'opiniâtreté ou la mauvaise foi, pour le rapport de 1826, le ministre dans son rapport de cette année, les a mis dans un jour nouveau; ils ne laissent plus à ses adversaires que la triste et dernière ressource des déclamations. Les deux préfaces du traducteur français présentent en résumé les résultats que nous annonçons. Ces préambules attestent en même temps l'expérience dans les affaires, les connaissances positives et les lumières d'un homme d'état. M. Pichon a joint à ces résumés des rapprochemens et des observations relatifs à la situation comparative de notre commerce, et qui sont bien faits pour nous faire réfléchir. M. Huskisson a démontré que la doctrine à laquelle il s'attache n'est pas seulement la sienne et celle de ses amis, mais qu'elle a pris naissance dans le parlement, et qu'elle n'est que le produit longuement élaboré des enquêtes et des délibérations du comité du commerce extérieur

dans la Chambre des Communes; des tableaux joints au rapport du ministre en justifient les données.

Le tableau n° 3 signale la proportion pour 1826 du commerce extérieur de l'Angleterre, déduction faite de ses colonies, avec celui qu'ont fait les étrangers dans les possessions anglaises. Navigation anglaise, 827,544 tonneaux. — *Id.* étrangères, 639,778. En 1822, les États-Unis avaient employé 813,748 tonneaux de navigation nationale, contre 97,490 de navigation étrangère. Il y a donc supériorité de navigation nationale, pour les États-Unis; matière à réflexions pour l'Europe.

Tableau n° 1. — Navigation anglaise, y compris le commerce des colonies et la grande pêche, en 1826.

	Navires.	Tonnage.	Équipages.
	21,874	2,674,263	163,025.
Navigation étrangère avec l'Angleterre.	5,129	641,106	34,600.
Id. française nationale, en 1825.	4,206	386,124	39,928.
Id. étrangère avec la France.	5,914	400,440	42,263.

On voit que, pour l'Angleterre, la navigation nationale l'emporte de plus de $\frac{3}{5}$ sur la navigation étrangère, tandis que, pour la France, la navigation étrangère l'emporte sur la nôtre dans son commerce extérieur, de plus d'un cinquième. N°s 4, 6, 8, 9 et 10. 503,024 tonneaux forment toute la navigation de la Grande-Bretagne avec l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, etc, indépendantes. C'est donc avec ses nombreuses colonies hors de l'Europe, qu'elle entretient une navigation de 7 à 800,000 tonneaux. Chose extraordinaire! l'Inde n'en employe que 72,543, tandis que les colonies anglaises à sucre de l'Amérique en employent 251,832, et celles du Nord, 397,758. Celles-ci, en 1814, en occupaient à peine 80,000. Pour les importations de bois seulement dans la métropole (n° 5), les transports de ces dernières colonies, qui en 1785, n'excédaient pas 789 charges, se sont élevés en 1826, à 455,696 charges. La Baltique fournissait en 1785, 115,085 charges; elle en a fourni en 1826, 156,078. Les importations de l'Angleterre en Prusse (n°s 15 et 16), s'élèvent à près de 200 millions de francs. Le commerce de la Prusse, à la sortie, en 1826, y compris pour moitié à peu près sa navigation étrangère, a employé 3,191 bâtimens, contenant 500,000 tonneaux, sur le pied de 2 tonneaux par laste de 4,000 livres; ainsi, la Prusse, qui le croirait! n'est in-

férieure à la France, quant au mouvement de son commerce extérieur, que de 147,000 tonneaux. L'Angleterre entre dans ce commerce extérieur de la Prusse, pour 160,000 tonneaux, un tiers du tout. M. Huskisson fait voir que le seul danger réel pour l'Angleterre serait de ne pas savoir se contenter d'une aussi belle proportion avec la Prusse et de proportions équivalentes avec les autres États, puisqu'une cupidité sans bornes, nuisible à tous ces États, provoquerait des coalitions redoutables. Ce ministre démontre que l'intérêt bien entendu de l'Angleterre a été, 1° d'ouvrir les colonies anglaises au commerce étranger, pour y diminuer le prix de la production, en y facilitant la subsistance des ateliers et des classes manouvrières en général; 2° de faire participer à ce commerce qui depuis 1822, n'était ouvert qu'aux États-Unis, les divers États de l'Europe, afin d'enlever aux États-Unis une sorte de monopole nuisible aux peuples européens, sans autre résultat pour l'Angleterre que l'accroissement progressif de la marine marchande d'une puissance rivale. La Grande-Bretagne sera même forcée d'accorder aux États-Unis la suppression des taxes différentielles sur les bâtimens américains, à l'avantage prétendu de la navigation anglaise, les États-Unis ayant refusé d'approvisionner les colonies britanniques, tant que leurs navires n'y seraient pas admis sur le même pied que les nationaux et les colonies, telle que la Jamaïque, qui souffrent de la discorde entre les deux puissances, sollicitant elles-mêmes la suppression réclamée par leurs voisins.

En approfondissant cette question coloniale, le ministre prouve à l'évidence, qu'il faut tendre à rapprocher le prix du sucre des îles anglaises du prix des autres contrées équinoxiales, le Brésil, Cuba, Porto-Rico; puisque les colonies anglaises d'Amérique produisent environ 300,000 barriques de sucre, au poids moyen de 1400 livres d'Angleterre, et la métropole n'en consommant que les $\frac{4}{5}$, il reste déja 60,000 barriques d'excédant, dont l'écoulement ne peut être favorisé que par la baisse du prix de production; baisse que l'on n'obtiendrait sûrement pas en forçant les colons, comme par le passé, à ne recevoir leurs approvisionnemens en objets de première nécessité, que de la Grande-Bretagne. C'est encore un sujet de réflexions pour la France dans ses rapports avec le peu de colonies qui lui res-

tent. Au reste, le commerce avec les colonies anglaises n'est pas souvent sans limites aux étrangers, et toutes les barrières posées par l'acte de navigation n'ont point été abattues, comme on le croirait, si l'on s'en rapportait aux reproches que font au ministère britannique ses adversaires. Ce ministère pense avec raison, que ce n'est point en opposant aux progrès des autres nations des restrictions nuisibles à l'Angleterre, mais que c'est en augmentant elle-même ses progrès par toutes les améliorations praticables, qu'elle maintiendra et accroîtra même encore sa prospérité; c'est ce que démontrent les progrès déja faits depuis que les restrictions que regrettent les adversaires du mitère ont été abolies. N'oublions pas qu'en reconnaissant les progrès des manufactures sur le continent, M. Huskisson a cité avec éloge et comme dignes d'attention, ceux de la France dans la fabrication du coton, dont l'importation chez nous s'est élevée, depuis 1817, de 60,000 à 216,000 balles.

Les faits et les chiffres proclament donc la sagesse du gouvernement britannique, et l'ignorance de leurs adversaires.

Soieries. On s'était récrié contre la liberté d'importation, et la fabrication anglaise a fait plus de progrès en 2 mois, depuis la nouvelle loi, qu'elle n'en avait fait sous le régime prohibitif, pendant un demi-siècle. — *Propriétaires de navires.* On avait prétendu dans des pétitions que depuis le régime nouveau de liberté, la navigation étrangère avait fait en Angleterre des progrès alarmans. Or, dans l'un des deux ports cités seulement, Scarborough, il était entré en 1825, 19 bâtimens anglais, jaugeant 2,451 tonneaux, et 17 étrangers, en jaugeant 998. En 1826, il est entré 17 navires anglais, de 2,342 tonneaux, et seulement 2 étrangers, de 149 tonneaux; à Londres en 1825, il était entré 302,122 tonneaux étrangers; il n'en est entré que 215,254 en 1826. En général, sauf 1825, époque d'opérations exagérées et désastreuses, l'année 1826 a vu le tonnage anglais se surpasser toutes les années depuis la paix. Il n'était en 1814, que de 1,846,670 tonneaux; il s'est élevé en 1826, à 2,478,047. On devait s'attendre à une diminution en 1826: eh bien! la navigation étrangère est entrée pour 248,679 tonneaux, dans cette diminution; en réunissant les entrées et les sorties, la diminution absolue du tonnage anglais, a été moindre que celle du tonnage étranger, de 139,632 tonneaux. En comparant les

deux diminutions, on trouve $\frac{3}{7}$ pour le tonnage étranger, et seulement $\frac{1}{9}$ pour le tonnage anglais; il n'y a rien à répondre à ces faits et à ces chiffres.

Nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à relire dans la traduction de M. Pichon, les deux rapports du ministre anglais, avec les pièces à l'appui; ils y trouveront, en un assez petit espace, quantité de résultats importans à connaître et d'excellens modèles pour les discussions d'économie publique et pratique. A. D. V.

37. ÉTATS COMPARATIFS DU TONNAGE DES NAVIRES BRITANNIQUES ET ÉTRANGERS, sortis des ports de la Grande-Bretagne, non compris ceux d'Irlande, pendant l'année finissant le 5 janv. 1827, pour les divers pays du monde.

	Tonnage britannique.	Tonnage étran.
Pour la Russie	147,224	15,333
— La Suède	6,773	7,458
— La Norvége	8,377	78,089
— Le Danemark	53,278	74,724
— La Prusse	53,619	73,893
— L'Allemagne	100,068	68,730
— La Belgique	62,127	58,091
— La France	85,099	54,226
— Le Portugal	50,909	10,025
— L'Espagne	26,913	4,990
— Gibraltar	15,785	0,548
— L'Italie	50,964	1,597
— Malte	4,883	»
— Les îles Ioniennes	1,887	»
— La Turquie et le Levant	15,250	»
— Les îles de Jersey, Guernesey, d'Aurigny et Man	84,265	»
— L'Asie	110,275	2,038
— L'Afrique	26,720	»
— La pêche de Groënland	30,103	»
— La pêche des mers du sud	10,429	»
— Les colonies britanniques dans l'Amérique septentrionale	331,250	»
— Les colonies étrangères dans les Indes occidentales	14,472	4,474

	Tonnage britannique	Tonnage étran.
Pour les États-Unis de l'Amérique......	53,947	142,010
— Les colonies étrangères continentales.	41,119	1,475
Non compris dans les États donnés ci-dessus.		
— La Méditerranée....................	260	185
— La Baltique.......................	288	41,893
— Les pays étrangers.................	»	1,627

Pendant l'année qui a fini le 6 janvier 1826, il a été construit dans les îles britanniques et dans les colonies, 1,522 navires jaugeant 179,020 tonneaux; il a été construit pendant la même époque, 72 bateaux à vapeur jaugeant 8,638 tonneaux. Le nombre total des bateaux à vapeur construits depuis 1814, est de 228, dont le tonnage a 26,198 tonneaux. Dans l'année 1826, il y a eu dans les ports de l'empire britannique 24,625 navires, dont le tonnage montait à 2,635,644 tonneaux; les équipages formaient un total de 167,336 officiers, matelots et mousses. Pendant l'année 1826, il est entré dans les ports de la Grande-Bretagne, 11,623 navires britanniques, jaugeant 1,796,250 tonneaux, et montés par 105,109 hommes. Il est entré dans les mêmes ports, pendant le même espace de temps, 5,439 navires étrangers, jaugeant 643,922 tonneaux, et montés par 37,137 hommes.

1,194 navires français, jaugeant 52,426 tonneaux, et montés par 7,873 hommes, sont entrés dans les ports de la Grande-Bretagne pendant la même époque. (*L'Étoile;* 1er avril 1827.)

38. Sur les fréteurs anglais.—(*Extrait du rapport fait à la chambre des Communes*, par M. Thompson, le 7 mai 1827.)

Les bâtimens construits dans l'empire britannique, dans le cours des 8 dernières années, étaient de la consistance suivante; savoir :

En 1819,	de 111,000	tonneaux.	En 1823,	de 85,000	tonneaux.
1820,	84,000	dito.	1824,	143,000	dito.
1821,	74,000	dito.	1825,	204,000	dito.
1822,	67,000	dito.	1826,	178,000	dito.

On voit ici qu'il y eut, en 1825, une augmentation de près de 200 p. % sur 1823, et, en 1826, une augmentation de 100 p. % sur la même année. Faut-il donc s'étonner que l'on éprouve aujourd'hui de la difficulté à employer toute cette augmentation de tonnage, lorsque, vu l'excès des spéculations dans

d'autres branches du commerce, la quantité des marchandises à transporter a de même diminué?

D'après les renseignemens les plus exacts qu'on a pu se procurer, il paraît que le prix de la construction, par tonneau anglais enregistré, a été, pendant les 6 ou 7 derniers mois, aux taux suivans; savoir :

A Londres, de 20 liv. st.
A Hull, « 17
A New-Castle « 16 à 17
Pour les navires doublés en planches 12 à 15
Bâtimens de Norvége, uniquement propres au transport des bois de construction « 10
Bâtimens de la Baltique. de 12 à 13
Ceux de ces bâtimens affectés uniquement au transport des bois de construction de 9 à 10
Bâtimens de la Hollande, de la France et de Hambourg « 13 à 16
Pour les navires doublés en cuivre « 18 à 20

Il existe incontestablement une différence dans le prix coûtant; mais cette différence se trouve comparativement compensée par la durée, les époques auxquelles ces bâtimens commencent leurs voyages, et la diversité du nombre d'hommes dont se composent leurs équipages respectifs. D'indignes efforts ont été faits par les fréteurs dans la vue de prouver que les bâtimens de construction britannique n'ont point d'avantage sur les bâtimens étrangers; mais, tous les spéculateurs qui trafiquent de la navigation savent que les premiers ont sur les autres une supériorité décidée, d'abord, quant à la durée, et en ce qu'ils font leurs voyages en moins de temps que ceux-ci n'en emploient. La Chambre est déja informée de l'immense accroissement de construction britannique qui a eu lieu en 1824, 25 et 26, depuis que les actes de réciprocité ont été mis en vigueur. Voici maintenant, d'après les papiers déposés sur le bureau, l'état de tonnage des bâtimens britanniques et étrangers, entrés dans nos ports pendant ces mêmes années :

ANNÉES.	TONNAGE	
	BRITANNIQUE.	ÉTRANGER.
1818	2,457,779 tonneaux.	704,511 tonneaux.
1820	2,270,400	408,401
1822	2,390,238	419,694
1824	2,364,249	694,880
1825	2,786,844	692,601
1826	2,478,047	643,922

Il résulte de cet exposé, chose étonnante! qu'il ne paraît pas que la navigation étrangère ait, depuis les modifications apportées à la loi, augmenté en proportion de la nôtre, ainsi qu'on s'y attendait certainement; mais ceci n'est qu'un argument de plus contre ceux-là qui prétendent que les étrangers construisent à meilleur marché que nous.

Passant au commerce de la Baltique, l'orateur se demande quel est le nombre des vaisseaux, britanniques et étrangers, qui avaient passé le Sund; et il en donne l'état suivant :

ANNÉES.	VAISSEAUX	
	BRITANNIQUES.	ÉTRANGERS.
1821	2,819 tonneaux.	6,358 tonneaux.
1822	3,097	5,386
1823	3,016	6,187
1824	3,540	6,978
1825	5,186	7,974
1826	3,730	7,335

En comparant l'état de 1826 à celui de 1824 et des années précédentes, il ne paraît pas que l'Angleterre soit restée au-dessous de sa proportion relative. (*Galignani's Messenger;* 12 mai 1827.

39. Nombre des vaisseaux enregistrés a la douane de Liverpool durant les 6 derniers mois de 1826.

Ce nombre s'est élevé à 4771, non compris 236 bâtimens qui ont remonté la rivière jusqu'au port de Runcorn. De ces 4771 vaisseaux, 1717 venaient de l'étranger, 1317 de l'Irlande, et 1737 par cabotage. Le tonnage total, y compris celui des dits 236 navires, montait à 642,093 tonneaux. Les résultats, comparés à ceux de l'année dernière, présentent, pour 1826, une diminution de 318 vaisseaux, et de 60,947 tonneaux. Ce déficit paraîtra beaucoup moins considérable qu'on aurait pu s'y attendre, si on prend en considération la grande différence que présente le mouvement mercantile des deux périodes; savoir : d'une part les immenses importations de productions étrangères

de toute espèce, qui eurent lieu en 1825, et la dépression sans exemple qui se fit sentir, à cet égard, en 1826. Dans le seul article du coton, le déficit des importations de la présente année eût employé plus de tonnage que n'en comporte le déficit ci-dessus, de ce qu'elles ne furent que de 488,170 balles, tandis qu'en 1825 elles s'élévèrent à 703,400 dito. (*Courier. Galignan. Messeng.*; Paris, 5 janv. 1826.)

40. Navigation a la vapeur.

Parmi les pétitions présentées cette année au parlement britannique, il s'en trouve plusieurs, et particulièrement une de Bristol qui prouvent que la navigation par la vapeur, après s'être emparée du service des paquebots et de remorque, s'empare aussi du cabotage des côtes, service auquel elle est également propre à cause de la facilité qu'elle y trouve à renouveler son combustible, avantage qu'elle perd dans les voyages au long cours.

Les pétitionnaires de Bristol, qui se composent des armateurs et maîtres au petit cabotage, exposent dans leur pétition : « que depuis un temps considérable ils emploient leurs capitaux dans le cabotage; que jusqu'à l'établissement des bateaux à vapeur, ils se soutenaient d'une manière avantageuse, qu'ils avaient cru d'abord que les bateaux à vapeur se contenteraient de transporter les passagers et leurs bagages; qu'en conséquence ils avaient continué à tenir en bon état, et même à améliorer leurs bâtimens; que maintenant les bateaux à vapeur se mettent à transporter aussi les marchandises de port en port; que le nombre en augmente tous les jours; qu'ils sont construits de manière à prendre comparativement des chargemens plus considérables que les bâtimens des pétitionnaires; que les plus grands bâtimens à vapeur, quoique jaugeant 300 tonneaux, n'ont à leur bord que 2 ou 3 matelots, et que le reste de leur équipage est composé de manouvriers paysans, tandis que les bâtimens caboteurs ordinaires, n'eussent-ils que soixante tonneaux, prennent aussi 3 matelots, et sont en outre obligés d'avoir à leur bord 2 apprentis-mousses, et un autre mousse en sus par chaque 100 tonneaux au-dessus du premier 100; que, si rien ne s'oppose à l'envahissement que font les bateaux à vapeur, le petit cabotage anglais, grande pépinière des matelots, succombera, et que la marine de l'état s'en ressentira; que les 1000 bâtimens qui appar-

tiennent au port de Bristol n'étant plus employés, la majorité des matelots qui les montaient va, eux, leurs femmes et leurs enfans, tomber à la charge des paroisses.

Après cet exposé, ils concluent à ce que le gouvernement, qui doit, avant tout, protéger les intérêts existans, et se protéger lui-même, circonscrive le service des bateaux à vapeur au transport des voyageurs et au remorquage des vaisseaux ».

La prière des réclamans ne sera sans doute pas exaucée; mais elle est remarquable en ce qu'elle prouve évidemment les progrès considérables du nouveau genre de navigation. (*L'Étoile;* 30 mars 1827.)

41. Tableau statistique des vaisseaux Anglais et étrangers, avec leur tonnage, sortis des ports de la Grande-Bretagne, à la destination du Brésil, depuis l'année 1815 jusqu'en 1823. (*Americ. Monitor;* Londres, oct. 1824, n° 1, p. 130).

Nous rapportons ce document pour faire apprécier l'augmentation successive des relations entre l'Angleterre et le Brésil. Pour l'époque de 1823 à 1826, on pourra consulter les rapports de M. Huskisson.

ANNÉES.	ANGLAIS.		ÉTRANGERS.		ANGLAIS ET ÉTRANGERS.	
	Vaisseaux.	Tonneaux.	Vaisseaux.	Tonneaux.	Vaisseaux.	Tonneaux.
1815	132	27,218	19	4,425	151	31,643
1816	193	38,733	12	2,975	205	41,708
1817	159	30,761	1	269	160	31,030
1818	234	43,517	4	920	238	44,437
1819	173	32,378	«	«	173	32,378
1820	282	51,851	4	867	286	52,718
1821	171	30,586	2	553	173	31,139
1822	187	33,846		«	187	33,846
1823	215	40,105	1	312	216	40,417

42. Sur la puissance maritime de l'Angleterre, comparée a celle des États-Unis : article communiqué par un Anglais.

« La marine américaine a augmenté, elle augmente encore, et les causes de ses progrès subsistent toujours. Malgré les mesures récemment adoptées par M. Huskisson, et qui sont bien propres sans doute à faire passer une grande partie du com-

merce de fret dans le canal de Saint-Laurent et dans les navires de la Grande-Bretagne, les richesses et la population toujours croissantes des États-Unis, la masse et l'étendue de leurs produits (dont leurs propres vaisseaux feront presque toujours le transport exclusif, excepté pour ce qui concerne l'Angleterre et ses colonies), contrebalanceront toujours, et au-delà, toute diminution qui pourrait provenir de cette cause. L'augmentation de la marine marchande des États-Unis n'admet aucune espèce de doute; nous croyons néanmoins que celle d'Angleterre, appuyée par ses colonies du nord de l'Amérique et des Terres-Australes, n'est pas moins susceptible d'une augmentation considérable. La marine marchande a toujours été et continuera probablement à être considérée comme une source de recrutement pour la marine de guerre; mais elle ne peut, à proprement parler, être regardée comme telle. En la comparant avec la nôtre, la marine de guerre américaine d'aujourd'hui est assez insignifiante. Le nombre entier de vaisseaux de guerre de toute grandeur, construits ou en construction, est de 46, sans y comprendre ceux qui flottent sur les rivières de l'intérieur, et que l'on dit être dans un état de dépérissement, savoir : 12 vaisseaux de ligne, 15 frégates et 19 corvettes. Le 1er juillet 1827, la marine royale d'Angleterre consistait en 603 vaisseaux, construits ou en construction; mais, comme on comprend dans ce nombre une quantité de pontons et de vaisseaux bien moins avancés que ceux qu'on compte comme en construction, en Amérique, nous pouvons établir notre marine comme dix fois plus forte *matériellement* que celle des États-Unis. Notre force en officiers est encore bien supérieure à la leur; les Américains n'ont pas d'amiraux, et nous en avons 217. Ils n'ont que 35 capitaines, et nous en avons 824; c'est-à-dire, 25 contre un, sans compter ceux qui sont en retraite. Les Américains n'ont que 27 contre-maîtres, et nous en avons 860. Ils ont 212 lieutenans, nous en avons 3,709. Quant aux chirurgiens en chef ou en second, nous en avons 20 contre 1. Sans contredit, la grande supériorité nominale de vaisseaux nous donnerait aujourd'hui un avantage que les Américains auraient bien de la peine à contrebalancer; et le grand nombre d'officiers en non activité n'ajouterait pas peu à cette supériorité. Nous pourrions, pour ainsi dire, équiper une flotte avec nos seuls officiers.

« Les Américains n'ont pas de *dead dett weight*, qui chez nous égale, pour ainsi dire, toute la dépense de l'Amérique, en y comprenant tout l'intérêt de sa dette, et les sommes mises à part pour la liquider. Lorsque la dette sera payée, ce qui, au taux de réduction actuel, sera effectué en peu d'années, le trésor public des États-Unis n'aura à supporter d'autres frais que ceux du service courant. Cette circonstance, jointe à l'absence de tous frais pour l'administration intérieure, et aux grandes ressources financières de la république qui, au besoin, pourront être appliquées à la création d'une marine, seront sans contredit des moyens aussi puissans que la faculté de recruter. Aussi ne doutons-nous nullement que les États-Unis ne puissent, sans de grands efforts, parvenir à créer une demi-solde lorsqu'ils jugeront convenable de le faire. De ce qu'il n'y a que 60 capitaines ou contre-maîtres dans la marine américaine, il faut bien se garder de croire qu'il n'y ait que 60 individus capables de commander des vaisseaux; de même qu'il ne faudrait pas croire qu'il fût convenable d'en confier le commandement aux 1684 officiers de la même classe que nous comptons dans notre service. Parmi nos officiers subalternes à demi-solde, il en est un grand nombre, à la fleur de l'âge, qui connaissent parfaitement leur profession et qui y sont attachés; mais il en reste aussi un grand nombre qui, en ayant perdu la pratique, ne pourraient pas rentrer dans le service, et d'autres qui, s'étant entièrement adonnés à une autre profession, ne voudraient servir, en cas de nouvelle guerre. A l'égard des officiers supérieurs, on s'est déja plaint que la plupart sont trop âgés pour reprendre du service, et nous sommes réduits à l'alternative de perpétuer, ou même d'augmenter notre dette, ou de souffrir que la liste des officiers devienne une liste d'invalides. Les Américains, au contraire, libres d'une semblable charge, pourraient, en cas de guerre, engager les meilleurs marins de la marine marchande à entrer dans celle de guerre, par un avancement très-rapide. Si des officiers de cette nature n'étaient pas de prime abord, aussi habiles que ceux qui se forment à bord d'un bâtiment de guerre, il est du moins probable qu'ils ne tarderaient pas à l'être autant, et peut-être plus que ceux qui sont restés longtemps dans l'inaction, ou qui ont exercé des professions peu analogues au service marchand. Au fait, l'Amérique possède

tous les élémens d'une force navale dont elle pourra tirer parti lorsque la nécessité l'y forcera, ou qu'elle voudra seulement faire les frais nécessaires pour se la procurer. Elle a un grand nombre de mécaniciens et de constructeurs très-habiles, beaucoup d'armateurs entreprenans, un nombre de marins toujours croissant, une administration maritime pleine de vigueur et d'activité, et, ce qui est d'une grande importance, un *modèle de marine* petit, mais excellent dans son genre. » (*Journal du commerce;* 23 août 1827.)

43. État des forces navales employées dans les stations étrangères en janvier 1827.

Méditerranée. Le Revenge, de 74 canons; 6 frégates, 15 bâtimens, tant Sloops que Bricks, et un vaisseau d'inspection.

Lisbonne. Le Spartiate, de 74; l'Océan, de 74; le Wellesley, de 74; le Windsor castle, de 74; le Melleville, de 74; l'Albion, de 74; le Genoa, de 74; le Gloucester, de 74, et deux frégates.

Porto. 1 frégate de 42, et 3 autres bâtimens de moindres dimensions.

Indes Orientales. La Java; 5 autres frégates et 8 sloops.

Cap de Bonne-Espérance. Le Owen Glendower, et 3 autres bâtimens.

Indes occidentales. L'Isis; 5 autres frégates; 9 bâtimens, tant bricks que sloops, et un vaisseau inspecteur.

Amérique du sud. Le Ganges, de 60 canons; le Cambridge, de 20; le Warspite, de 74; 6 frégates; 3 sloops et 3 vaisseaux d'inspection.

Amérique septentrionale. Le Jupiter, de 50; 4 sloops et un brick canonnier.

Côtes d'Afrique. La Maidstone, de 42; un bâtiment de 23; 2 sloops et 1 brick canonnier.

Nombre des officiers de la marine promus depuis le 1er janv. 1826, jusqu'au 30 décembre: 17 capitaines, 39 commandans, 152 lieutenans, 14 maîtres, 6 chirurgiens, 32 aide-chirurgiens, 4 munitionnaires, 13 officiers de troupes de ligne de marine, 44 capitaines et 6 lieutenans en second du même corps. (*Galignani's Messeng.;* 15 janv. 1827.)

44. Commerce, Importations et Exportations; Consommation.

Nous réunirons sous un seul titre divers documens intéres-

sans sur le commerce de la Grande-Bretagne et la consommation intérieure de ce pays.

1. Importations, consommation intérieure. — *État comparatif des différens articles importés en Angleterre, pour la consommation locale,* dans le cours des années 1790 et 1826, dressé dans les Bureaux de l'Inspecteur général des importations et des exportations.

NATURE des ARTICLES.	ANNÉES 1790.	ANNÉES 1826.	OBSERVATIONS.
Vins	5,778,068 gall.	5,510,667 gall.	
Eaux-de-vie	1,485,513 gall.	1,412,231 dito	
Beurre	546 quint.	201,708 quint.	
Café	973,110 quint.	12,728,227 quint.	
Laines	3,126,497 quint.	17,836,193 quint.	
Coton en laine	39,603,451 quint.	159,999,646 quint.	
Thé	16,898,867 quint.	25,238,074 quint.	
Sucre	....	....	Les importations en 1826 furent presque doubles de celles de 1790.
Rhum	1,540,529 gall.	3,417,394 gall.	
Soie	449,151 quint.	1,963,377 gall.	

(*Courier. — Galign. Messeng.*; 23 juill. 1827.)

2. *État des divers articles étrangers importés en* 1824 *et* 1826, *pour la consommation intérieure ;* état mis sous les yeux du parlement par le ministre, et qui indique, par rapport à l'importation, les effets qu'a produits la réduction des droits de douanes ; en voici les résultats :

Sur nombre de petits objets, même ceux sur lesquels portait la réduction, l'augmentation d'importation est peu sensible ; dans certains cas, il y a, au contraire, diminution, comme, par exemple, à l'égard des drogues à teintures, du lin et de la laine. Voici, quant à d'autres articles de consommation, en quoi a consisté l'augmentation :

Elle a été, sur les cafés dont les droits avaient été réduits de 50 pour cent, de 8,133,468 à 13,203,323 livres ; sur le poivre, dont les droits avaient subi une réduction de 2^{sh} 6^{d} à 1^{sh} et 1^{sh} 2^{d} par livre, — de 1,450,783 à 2,529,027 livres ; — sur le thé, dont les droits étaient restés les mêmes, de 27 à environ

29 millions de livres (1); — sur le rhum, à l'égard duquel la réduction avait été insignifiante, de 2,552,289 à 4,305,415 gallons; — sur les vins; savoir :

Les vins de France, de...	224,411 à	378,374	gallons.
Autres vins étrangers, de.	4,366,786 à	5,187,458	d°.
Et les vins du Cap, de..	596,730 à	632,108	d°;
Sur le tabac, de........	16,929,071 à	17,738,349	livres.

(Les droits sur cet article avaient été réduits de $\frac{5}{16}$ sur les tabacs d'Amérique, et de 50 pour cent sur d'autres espèces de tabac.)

Sur la graine de navette, sur laquelle la réduction avait été de 10£ à 10sh par laste, de 457,562 à 1,000,560 boisseaux; sur la graine de lin, dont les droits avaient également subi une réduction considérable, de 2,131,696 à 2,422,122 boisseaux; sur le suif, mêmes droits, de 792,630 à 963,016 quintaux.

Les droits sur le cuivre se trouvaient grandement réduits. Il fut importé, savoir : en 1826, 250 quintaux de vieux cuivre; en 1824, 21 $\frac{1}{2}$ d° de cuivre non ouvré, et, en 1826, 12 $\frac{1}{4}$ ditto.

Les droits sur l'étain avaient été réduits de moitié; l'importation de cet article fut, en 1826, comme en 1827, d'un quart de quintal.

Sur le fer de Suède, les droits avaient été réduits de 6£ 10sh à 1£ 10sh par tonneau; et cependant il n'en fut importé en gueuse que 229 tonneaux. L'augmentation de l'importation du fer en barres, a été de 729 tonneaux, c'est-à-dire d'environ 5 pour cent sur celle qui avait eu lieu avant la réduction.

Sur nos marchés, la concurrence des cotons étrangers avec les nôtres propres, a répandu l'alarme dans le commerce : toutefois, l'augmentation de la valeur d'importation, suivant les déclarations, ne s'est élevée qu'à environ 2,600£, c'est-à-dire, de 101,840 à 104,441£; et cela bien que les droits eussent été réduits de 67£ 10sh à 10£ pour cent.

En 1824, les gants étaient prohibés; en 1826, il en fut importé 477,107 paires.

La valeur déclarée des soieries qui, précédemment prohibées,

(1) La quantité de thé réservée, pendant les 20 dernières années, pour la consommation intérieure de la Grande-Bretagne, s'élève en totalité à 430,308,170 livres pesant. Le terme moyen de cette consommation, dans le même intervalle de temps, a dû être par conséquent de 21,515,408 livres par an; de 413,758 livres par semaine, et de 58,947 livres par jour. (*Times.* — *Galign. Messeng.*; 24 janv. 1827.)

furent importées en 1826, en payant les droits *ad valorem*, s'éleva à 322,568£; le poids de celles qui payèrent les droits par livre, fut de 48,335 liv. On estime à 14 millions de livres sterl. la valeur de la soie manufacturée en Angleterre. (*Globe.—Galign. Messeng.*, 1 juin 1827.)

3. *Fabrication et consommation de la bière* (*Herald.-New-Times.—Galign. Messeng.*, 9 juillet et 1er nov. 1827.)

Les résultats sur la fabrication sont pris en partie d'un état soumis au Parlement.

On comptait en avril 1827.

Écosse et Pays de Galles.	Brasseurs en gros	1,772	2,684
	au détail	900	
	intermédiaires	12	
	Aubergistes brassant pour eux.	23,197	65,733
	non brasseurs	42,536	
Londres.	Brasseurs en gros	29	103
	au détail	74	
	Aubergistes	4,430	
Comtés.	Brasseurs en gros	645	1,442
	au détail	797	
	Aubergistes	45,101	

FABRICATION.

Bière en 1826, Angleterre et Pays de Galles.

Bière forte.	Brasseurs	1,966,774	barils.
	Aubergistes patentés	1,275,736	
Bière de table.	Brasseurs	521,439	
	Aubergistes patentés	284,633	

Du 5 janvier au 5 avril 1827.

En Angleterre, en Écosse et dans le pays de Galles.

Bière forte.	Brasseurs en gros	1,177,122
	Aubergistes patentés	627,715
Bière de table.	Brasseurs en gros	254,495
	Aubergistes	134,614
Sans désignation.	Brasseurs intermédiaires	2,189

Sur quoi, à Londres seulement, ou dans les limites du bureau principal de l'accise.

Bière forte	581,907
Bière de table	68,484

Drêche du 25 avril 1826 au 25 avril 1827.

Angleterre, Écosse, et Irlande.

Employée par les brasseurs, et aubergistes	22,815,615	boiss.
Consommée par les distillateurs.	3,586,273 ½	
dont pour l'Écosse seule	2,322,574 ½	

en 1825, 1826 et 1827.

Angleterre et pays de Galles.. 34,194,984 boiss.

CONSOMMATION.

En 1826, Angleterre et Pays de Galles.

Bière forte...............	3,242,510 barils.
Bière de Table............	806,072

Consommation quotidienne pour les mêmes pays.

Bière forte..........	319,809	399,312 gallons.
Bière de table........	79,503	

En évaluant la bière forte au prix d'un schelling six sols le gallon, et la qualité inférieure à 8 sols, la somme dépensée journellement par la population de cette partie du royaume pour ce seul article, montera à plus de 26,600£, en sorte que les bénéfices réunis du brasseur et du cabaretier, s'ils sont de 35 pour cent sur cette somme totale, s'élèveraient pour la vente de cette boisson à environ 3,400,000£.

Nous regrettons que les nombres donnés par les journaux cités soient incomplets et ne soient pas toujours comparables. Tantôt l'Écosse et l'Irlande ou l'un de ces deux pays entre en ligne de compte, tantôt on ne s'occupe que de l'Angleterre et du pays de Galles. L'on y parle d'ailleurs d'époques différentes et plusieurs termes de comparaison manquent, mais nous croyons que malgré ces imperfections les résultats indiqués sont curieux.

4. *État comparatif des Consommations intérieures de la Grande-Bretagne et de la France* (1).

Les tableaux suivans, dressés d'après des documens authentiques, jettent quelque jour sur les habitudes et les usages particuliers des deux nations les plus distinguées de l'Europe. Ces états indiquent, non pas la quantité de chaque article, importée ou manufacturée, mais bien la quantité consommée. A l'égard de la Grande-Bretagne, ces sortes de renseignemens, tirés des papiers du parlement, peuvent être considérés comme très-exacts pour tous les articles, excepté celui de la bierre; article sur les produits duquel il existe quelque incertitude, celui des brasseries particulières n'étant pas connu. Tout ce qui, dans la colonne *France*, concerne le sucre, le thé, le café et le tabac, est tiré des tableaux officiels insérés dans l'*Annuaire de France*,

(1) Nous donnons cet article textuellement, quoique, par rapport à la France, les données puisées dans l'*Annuaire*, et l'ouvrage du comte Chaptal puissent être aujourd'hui modifiées par les publications plus récentes et plus authentiques du bureau du Commerce et des Douanes.

ouvrage utile qui répond exactement à notre *Almanach*, pour 1823 et 1824. Les données relatives au vin, aux liqueurs spiritueuses et à la bierre, sont puisées à des sources mentionnées ci-après. Toutes les quantités sont exprimées en pieds et mesures d'Angleterre.

ÉTAT DES QUANTITÉS CONSOMMÉES.

	Dans LA GRANDE-BRETAGNE.	En FRANCE.	POUR CHAQUE MILLION d'Anglais.	POUR CHAQUE MILLION de Français.
Sucre (en 1824)...................	448,000,000 liv..	128,000,000 liv.	22,400,000 liv.	4,270,000 liv.
Thé (terme moyen)................	22,750,000	195,000	1,137,000	6,500
Café (1824)...................*a*.	8,100,000	20,100,000	405,000	670,000
Tabac (dito)......................	16,900,000	7,200,000	845,000	273,000
Vin (dito).........................	6,210,000 gallons.	700,000,000 gallons.	310,000 gallons	23,000,000 gallons.
Liqueurs spiritueuses (1826)......... — étrangères, 3,960,000......... — indigènes, 24,060,000........	28,020,000 dito.	5,770,000 dito.	1,400,000 dito.	190,000 dito.
Bière (1826)	420,000,000 dito.	155,000,000 dito.	21,000,000 dito.	5,170,000 dito.

La quantité de thé, de sucre, de café et de tabac consommée en France, a été obtenue en déduisant la quantité exportée de la quantité importée.

La quantité de vin consommée dans le même pays, est indiquée d'après l'ouvrage du comte Chaptal (1819), dans lequel il est dit expressément qu'elle est déduite des états officiels fournis par les administrations locales. Dans un précédent numéro nous estimâmes que les deux-tiers de cette quantité pouvaient être considérés comme ayant été consommés en guise de bierre; mais Chaptal donne sur les différentes espèces de vin, un tableau d'appréciation de la valeur de chacune de ces espèces, d'où nous déduisons l'estimation suivante qui nous paraît plus cor-

recte que la première. La valeur dont il s'agit ici est le coût brut du produit de la vigne, sans y comprendre les frais de transport et de tonnelage :

430,000,000 de gallons, de la valeur de 3^{d} à 6^{d} par gallon, peuvent être considérés comme correspondant, quant à l'usage, à notre petite bierre.

215,000,000 d° de la valeur de 8^{d} à 16^{d} par gallon, peuvent être considérés comme correspondant, pour l'usage, à notre porter.

55,000,000 d° de la valeur de 21^{d} à $6^{sh}\ 6^{d}$ par gallon, employés comme vins dans ce pays-ci.

L'usage des vins de la seconde classe, peut remplacer avantageusement celui du bon Ale pour les consommateurs dont l'estomac est trop faible pour pouvoir digérer cette boisson nourrissante, mais pesante.

Les liqueurs spiritueuses portées à la colonne de France sont les eaux de vie. La consommation de cet article, pour tout le royaume, est évaluée dans la proportion de celle de Paris, établie suivant les tableaux qu'en donne le comte de Chabrol. Indépendamment de sa consommation intérieure, la France exporte annuellement pour la valeur d'un million de livres sterlings d'eau de vie. On y consomme aussi du genièvre; mais, comme nous ne trouvons pas cet article dans le chapitre des importations, cette consommation doit être très-peu considérable.

Le prix de la bière, en France, est évalué sur le pied de celui du vin ordinaire. Suivant Chaptal, le prix moyen de cet article est d'environ 17 fr. par hectolitre, ou de $6\frac{1}{2}^{d}$ par gallon. Voici l'état de la bière qui se consomme dans les îles britanniques : dans le courant de l'année qui a pris fin au 5 juillet dernier, 8,692,000 barils de bière (y compris l'ale et le porter), produit de 23,000,000 boisseaux de drèche, furent soumis aux droits; et les distillateurs consommèrent 3,900,000 boisseaux de drèche. Comme il avait été fabriqué en tout 35,200,000 boisseaux de drèche, il en est resté pour l'usage des brasseries particulières, 8,000,000 qui peuvent avoir produit environ 2,900,000 barils. Ainsi le produit total des brasseries anglaises serait d'environ 11,600,000 barils ou 420,000,000 de gallons. (*Scotsman.* — *London and Paris Observer;* 19 août 1827.)

5. Importations de denrées coloniales en 1825.

	LIVERPOOL.	RESTE de la Grande-Bretagne.	TOTAL.
Coton (sacs de)...............	703,352	111,210	814,562
Sucre (caisses de)..............	100	4,700	4,800
— (boîtes de)...............	3,200	24,300	27,500
Café (caisses de)...............	5,040	29,100	34,140
— (sacs et barils de)..........	12,490	187,380	199,870
Rhum (poinçons de)..........	4,780	27,320	32,100
— (muids de)...............	1,490	2,700	4,190
Terme moyen des 5 années précédentes.			
Coton (sacs de)...............	468,200	88,500	556,700
Sucre (caisses de)..............	1,600	4,000	5,600
— (boîtes).................	6,100	19,700	25,800
Café (caisses de)..............	4,000	37,110	41,110
— (sacs et barils de)..........	15,300	102,700	118,000
Rhum (poinçons de)..........	8,210	39,130	47,340
— (muid de)...............	1,400	1,940	3,340

(*Galign. Messeng.*, 21 janv. 1826.)

6. Indigo —I. *État des quantités d'Indigo importées des Indes-Orientales dans la Grande-Bretagne, pendant les années suivantes* : (imprimé par ordre de la Chambre des Communes.)

ANNÉES.	QUANTITÉS.	ANNÉES.	QUANTITÉS.	ANNÉES.	QUANTITÉS.
1785	154,291 liv.	1799	2,529,377 liv.	1813	États détruits.
1786	253,345 —	1800	2,674,317 —	1814	6,803,064 liv.
1787	363,046 —	1801	2,123,637 —	1815	5,543,852 —
1788	622,691 —	1802	2,264,199 —	1816	7,247,227 —
1789	371,469 —	1803	2,632,110 —	1817	3,001,280 —
1790	531,619 —	1804	2,765,871 —	1818	5,497,768 —
1791	465,198 —	1805	4,666,292 —	1819	3,689,050 —
1792	581,827 —	1806	2,612,181 —	1820	4,924,222 —
1793	890,766 —	1807	5,326,032 —	1821	3,943,592 —
1794	1,403,650 —	1808	5,314,869 —	1822	2,549,284 —
1795	2,862,684 —	1809	2,179,083 —	1823	6,557,296 —
1796	3,897,120 —	1810	5,243,613 —	1824	4,595,707 —
1797	1,754,233 —	1811	4,453,932 —	1825	6,233,335 —
1798	3,862,188 —	1812	4,461,793 —	1826	7,699,439 —

II. *État des quantités d'Indigo des Indes-Orientales, sur lesquelles les droits d'importation ont été payés pour la consommation intérieure de la Grande-Bretagne pendant les 13 dernières années.*

ANNÉES.	QUANTITÉS.	ANNÉES.	QUANTITÉS.	ANNÉES.	QUANTITÉS.
1814	3,140,863 quint.	1819	1,911,104 quint.	1824	2,087,221 quint.
1815	2,645,135 —	1820	2,135,653 —	1825	2,100,478 —
1816	1,845,453 —	1821	1,842,105 —	1826	1,766,470 —
1817	2,308,173 —	1822	1,696,511 —	(*Asiat. Journ.*; Sept. 1827, p. 391.)	
1818	3,104,784 —	1823	1,976,859 —		

7. Chanvre, Lin, Toile. *Importations et exportations. — Extrait d'un rapport imprimé par ordre de la Chambre des communes*, pour l'année qui a pris fin au 5 janvier 1826. (*Times.—Galign. Messeng.*; 24 juill. 1826.)

Chanvre. Quantité importée, 595,090 quintaux. Valeur, 503,415 l. Près de la totalité de cette quantité, savoir, 561,964 quintaux, venait de Russie.

Lin. Quantité préparée et non préparée, importée, 1,042,956 quintaux. Valeur officielle, 2,092,768 l. Plus de la moitié de cette quantité, ou 656,772 quintaux, provenait de la Russie.

Toile. Nombre de verges exportées pour toutes les parties du monde, 52,080,184, dont 35,993,038 verges de fabrication anglaise, et 16,087,146 de manufacture d'Irlande. Mais la totalité de cette exportation, si l'on en excepte encore 2,500,000 verges, eut lieu des seuls ports de la Grande-Bretagne. Valeur officielle de toutes ces exportations 2,676,295 l. Mais, quoique l'Irlande ne fasse point d'exportations pour les pays étrangers, la quantité de toiles importées en Angleterre et en Écosse, s'éleva à 52,560,926 aunes, dont la valeur est estimée à 2,893,018 l. C'est pourquoi la toile d'Irlande, importée dans la Grande-Bretagne, et retenue pour la consommation locale, monta, déduction faite des quantités réexportées, à plus de 36,000,000 de verges.

Montant des primes payées pour l'exportation des toiles bri-

tanniques et irlandaises, 300,000 liv. st., à une légère diffé-
près.

Le montant des importations et exportations de la Grande-Bretagne, pour l'Irlande, s'éleva, l'année dernière, à 5 $\frac{1}{4}$ millions, et celui des importations de l'un à l'autre de ces pays, à 6 $\frac{1}{2}$ millions : balance, en faveur de la Grande-Bretagne, 1 $\frac{1}{4}$ millions. Le montant total des importations de la Grande-Bretagne, non compris l'Irlande, fut de 42 millions, et celui des exportations de 55 millions : balance en faveur des exportations, 13 millions. (*New Times— Galign. Messeng.*; 24 mai 1827.)

8. Exportations. *État de l'exportation des principaux objets de manufacture britannique*, qui a eu lieu dans le cours des 3 dernières années; État présenté au Parlement.

Comme on devait s'y attendre, d'après la situation du commerce de l'année dernière, le tableau présente un grand déficit; en voici un extrait :

Toiles de coton (1). Nombre de *yards* exportés dans les années qui ont pris fin au 5 janvier

	1825,	344,440,389
	1826,	336,459,204
	1827,	267,021,683

Cotons tors et laines filées. — L'exportation de cet article a éprouvé une augmentation, savoir : sur l'année 1824-25, de 33 millions de livres; sur celle de 1825-26, de 32 millions, et sur celle de 1826-27, de 42 millions.

Étoffes de laines (2). — Montant de l'exportation,

	Par pièces.	*Par yards.*
En 1824-25,	1,856,201	7,349;977
1825-26,	1,742,305	7,803,776
1826-27,	1,618,103	4,941,707

(1) *État comparatif des exportations en toiles et fils de coton*, qui ont eu lieu des ports de Londres, de Liverpool et de Hull, pendant les trois derniers mois de 1825 et de 1826; savoir :

Depuis le 11 oct. 1825, jusqu'au 3 janv. 1826.		Depuis le 10 oct. 1826, jusqu'au 2 janvier 1827.	
Calicos unis.—Verges.	30,608,931.	Calicos unis.—Verges.	27,556,839.
Id. imprimés.—*Id.*	28,225,591.	*Id.* imprimés.—*Id.*	20,596,377.
Fil de coton.—Livres.	11,341,488.	Fil de coton.—Livres.	11,978,201.

(*Times.—Galignani's Messeng.* Paris, 11 janv. 1827.)

(2) *État des étoffes de laines envoyées en consignation de Leeds aux*

Toiles. — Montant de l'exportation,

En 1824-25,	63,000,000
1825-26,	52,000,000
1826-27,	39,000,000

Clincaillerie et Coutellerie. — L'exportation a été,

En 1824-25, de	214,237 quintaux.
1825-26,	219,909 dito.
1826-27,	192,702 dito.

Cette branche d'industrie paraît être celle qui a souffert le moins.

Cuirs ouvrés et non ouvrés; — L'exportation a été

En 1824-25, de	1,744,015 livres.
1825-26,	1,595,750 dito.
1826-27,	1,261,245 dito.

La poterie, la verrerie, la chapellerie, en un mot, toutes les branches de manufactures ont dû subir une diminution sensible dans l'exportation.

Celle du fer et de l'acier, ouvré ou brut, a éprouvé, au contraire, une augmentation progressive : les valeurs déclarées pour ces deux autres objets, ont été,

En 1824-25, de	851,578 liv. st.
1825-26,	1,050,091 dito.
1826-27,	1,107,724 dito.

Si on fait compte des grandes quantités de fer et d'acier qui s'emploient pour la consommation locale, ces matières premières doivent tenir un rang distingué parmi nos principales manufactures. Il n'est pas possible de déterminer, d'après des circonstances qui sont particulières à l'année dernière, le sort futur des différentes branches du commerce; et on sait qu'il est survenu, depuis le commencement de la présente année, un changement essentiel et général dans cette partie; mais ce qui est remarquable, c'est que, tandis que certaines branches d'industrie souffraient, l'exportation des matières premières à l'usage des manufactures étrangères, notamment du coton tors et du fer, augmentait. Il se peut certainement que des

États-Unis d'Amérique, pendant les quatre dernières années; savoir : en 1823, pour 320,000 livres; en 1824, pour 390,000 livres; en 1825, pour 380,000 livres; et en 1826, pour 320,000 livres; total 1,410,000 livres. (*Globe.* — *Galign. Messeng.*, 24 Janvier 1827).

circonstances particulières aient affecté même ces exportations, comme, par exemple, celles de l'extrême chèreté des articles dont il s'agit, en 1825. (*Globe.*—*Galign. Messeng.*, 5 juillet 1827.)

45. I. OBSERVATIONS ON THE STATE OF THE WINE TRADE.—Observations sur l'état du commerce des Vins; par FLEET-WOOD WILLIAMS. 2ᵉ édit. in-8° de 23 pag. Londres, 1824. (*Edinb. Review*, juillet 1824, p. 414.)

46. II. THE PAST, PRESENT AND PROBABLY FUTURE STATE OF THE WINE TRADE.—Sur l'état ancien, présent et probablement futur du commerce des Vins; par James WARRE. 2ᵉ éd. 125 p. in-8°. Londres, 1824. (*Ib.*, p. 414.)

47. III. REMARKS UPON THE WINE AND BRANDY TRADE.—Remarques sur le commerce des Vins et des Eaux-de-vie. In-8° de 24 pag. Londres, 1826. (*Ibid.*, déc. 1826, pag. 169.) (Voy. le *Bullet.*; mai 1826, pag. 314.)

Les taxes, en élevant le prix des objets qu'elles frappent, diminuent le nombre des acheteurs et des consommateurs; l'expérience démontre cette vérité d'économie publique, et les auteurs des deux ouvrages ci-dessus l'établissent par des faits sans réplique. A l'égard des vins importés de France ou d'ailleurs en Angleterre, le ministre Pitt ne fut pas un des derniers à reconnaître qu'en effet l'élevation des droits d'entrée affaiblissait la consommation de ces liquides, en même temps que les revenus de l'état; en 1786, dans un traité de commerce avec la cour de Versailles, il réduisit de près de moitié les droits exorbitans qui avaient existé jusqu'alors; et comme il se trouva dans son pays un grand nombre d'incrédules, qui annonçaient qu'une telle mesure ferait tomber les revenus de la Grande-Bretagne, il confondit bientôt ses détracteurs, en publiant le résultat de ses combinaisons renfermé dans le tableau suivant, présenté à la chambre des Communes, en 1791:

Quantités de vin importées en Angleterre et montant des produits nets payé pour les droits divers d'entrée, dans les années 1784, 1785 *et* 1786, *comparées à celles de* 1788, 1789 et 1790, *périodes des* 3 *années, antérieures et postérieures au traité avec la France.*

ANNÉES.	VINS.				Total des quantités importées.	Total des droits perçus.	TERMES MOYENS.
	Français.	Portugais.	du Rhin.	d'Espagne.	Tonneaux.	£ s.	
1784	435	12,220	126	2,761	15,542	619,523	Quantité moyenne dans les 3 années, ci. . . 15,953 ton. Moyenne des droits dans les 3 années, ci. . . 625,454 £
1785	470	12,698	133	2,831	16,132	642,519	
1786	485	12,255	187	3,265	16,192	614,247	
1787	1868	16,619	177	4,314	22,978	644,219	
1788	1445	19,114	138	4,744	25,441	640,906	Quantité moyenne dans les 3 années, ci. . . 27,346 ton. Moyen. des droits perçus dans les 3 années ci 714010 £
1789	1114	22,128	117	4,054	27,413	696,958	
1790	1117	22,911	116	5,037	29,181	804,167	

	Quantités.	Droits.
Période des 3 dernières années....	82,035	2,142,031 £
Idem des 3 premières années....	47,866	1,876,289
Augmentations.........	34,169	265,742
Moyenne de l'accroissement par année dans la dernière période....	11,393	88,556

		Vins de France.	Vins de Portugal.
Taux du droit en	1785........	£ 99. 8. 9 12/10	£ 49. 4. 0.
	1786........	50. 16. 6	32. 16. 6.

Dans l'année 1795, le droit par tonneau fut augmenté de 30£ sur les vins de France, et de 20£ sur les autres: une diminution frappante qui eut lieu aurait dû avertir le pouvoir; mais, loin de tenir compte des sages vues de Pitt, on ajouta, l'année suivante, une augmentation nouvelle d'autant. Aussi dans les trois années 1796, 1797 et 1798, qui suivirent immédiatement la seconde augmentation de droit, le terme moyen annuel des quantités importées ne fut-il que de 20,961 tonneaux, dont 18,266 pour être consommés dans l'intérieur de la Grande-Bretagne; tandis que le terme moyen des années 1793, 1794 et 1795, antérieures à l'augmentation de droit, fut de 29,552 tonneaux, dont 27,344 pour l'intérieur: ce qui établissait une différence totale en moins de 8,591 tonneaux par année. Le décroissement dans la consommation des vins français, considéré séparément, fut encore plus sensible: durant la première période des trois années, le terme moyen annuel des importations fut de 516 tonneaux, et dans la seconde période il ne s'éleva qu'à 262 tonneaux. En 1803 et 1804 un droit additionnel

de 33£ 11^{s} par tonneau sur les vins français, et de 22£ 14^{s} 6^{d} sur les autres, réduisit l'importation annuelle, pour la consommation intérieure, de 30,600 à 18,148 tonneaux. Voici d'autres résultats qui serviront de plus en plus à prouver que la faiblesse des taxes, loin d'affaiblir les revenus sur les liquides, les augmente au contraire.

Durant les trois années 1801, 1802 et 1803, les droits sur les vins, qui étaient, comme suit :

Grande-Bretagne	8^{s} 9 1/2^{d} par gallon (1) sur les vins	français;
	5 9 3/8	autres;
Irlande	4 9 1/2	français;
	3 1 1/4	autres.

s'élevèrent à 2,307,794 livres sterling; et le terme moyen annuel, durant la même période, fut de 43,397 tonneaux. Mais dans les trois années 1820, 1821 et 1822 (2), où les droits d'importation furent comme suit :

Grande-Bretagne	11^{s} 5 1/2^{d} par gallon	sur les vins français;
	7 7	sur les autres.
Irlande	10 8 1/2	sur les vins français;
	7 1 1/2	sur les autres.

(1) Un tonneau contient 252 gallons.

(2) Nous ajouterons à ces renseignemens l'article suivant sur les droits payés en 1825, extrait du *New-Times* et du *Galign. Messeng.* du 6 oct. 1825.

État comparatif des droits payés sur les vins, ceux du Cap exceptés, entrés dans le port de Londres pendant l'année 1825, avant et depuis la réduction du taux de ces droits.

Du 1er janvier au 5 mars 1825.

Droit payé sur 428,044 gallons, ou par semaine...47,560 gallons.

Montant sur les vins francais £	16,251	12	6
Autres vins..............	151,505	2	10
	£ 167,756	15	4
Ou par semaine........................£	18,639	12	10

Du 5 mars au 17 septembre.

Droit payé sur 3,339,545 gallons, ou par semaine...119,269 gallons

Montant sur les vins français.. £	90,072	12	0
Autres vins................	607,860	12	0
	£ 697,933	4	0
Ou par semaine........................£	24,926	3	8
Produit par semaine du nouveau droit à Londres..£	24,926	3	8
Dito du haut droit id........	18,639	12	10

les droits ne rapportèrent que 1,953,944£, ce qui offrait une diminution de revenu dans la dernière période, comparée à l'autre, de 353,850 livres sterling; et le terme moyen annuel des quantités importées fut réduit à 23,257 tonneaux, d'où il résultait une perte de 20,140 tonneaux, c'est-à-dire d'à peu près la moitié de la quantité importée dans les trois années finissant avec 1803.

Lorsqu'on augmenta les droits sur les vins en Irlande, la consommation et les produits s'affaiblirent dans une progression rapide. Voici des résultats qui le démontrent.

ANNÉES.	NOMBRE DE TONNEAUX QUI ONT PAYÉ LE DROIT.	QUOTITÉ DU DROIT PAR TONNEAU.	DROIT PERÇU.
		£ s.	
1800, 1801, 1802	5,705	38 10	£ 221,236
1802 seul.	6,838	38 10	268,401
1804	4,949	58 « (1)	230,143
1807, 8, 9	3,780	58 «	219,240
1811, 12, 13	1,999	70 12 (2)	152,728
1817, 18, 19	1,209	90 16 (3)	117,952

Les faits sont ici d'une telle évidence que tout commentaire est inutile pour exprimer combien les droits trop élevés nuisent à la consommation et aux produits, comme ils nuisent également à la classe moyenne du peuple, en le privant d'une jouissance, et en exposant sa santé, par l'introduction ou la mixtion dans le commerce de vins falsifiés ou fabriqués avec toute espèce de drogues. Sans ces droits oppressifs, les importations, au lieu d'être affaiblies de moitié, eussent doublé, depuis vingt ans, eu égard à l'accroissement de la population et aux progrès de l'industrie. Il est reconnu que depuis 1803, les vins fabriqués en Angleterre et vendus comme vins importés, sont entrés en bien plus grande quantité dans la consommation, et le public a été long-temps la victime de cette fraude; on es-

Augmentation par semaine......... 6,286 10 10
Ou par année.................... 326,900 3 4

Haut droit payé par semaine sur 47,560 gallons
Droit plus bas, dito......... 119,269
Augmentation par semaine.. 71,709 gallons
Ou par année........... 3,728,869 gallons ou 14,797 tonneaux.

(1) Depuis juillet 1804.
(2) — juin 1810.
(3) — juillet 1814.

time que la moitié du vin de Porto et les $\frac{5}{6}$ des vins blancs consommés à Londres, sont des produits indigènes. Les ministres anglais ont enfin reconnu l'énormité de ces falsifications et l'urgence des réductions de taxes; ces réductions ont été principalement l'ouvrage de M. Canning, ainsi que nous l'avons dit ailleurs.

L'*Edinburgh Review*, que nous avons rappelée à la suite des ouvrages précités, renferme des détails curieux sur les quantités de vins français importés en Angleterre depuis des siècles. Jusqu'à l'avènement d'Élisabeth, ces vins étaient seuls admis aux marchés anglais; l'extension du commerce, sous les règnes d'Élisabeth et de Jacques I[er] en fit introduire d'autres; les vins blancs d'Espagne devinrent en faveur; postérieurement à la restauration, les vins de France reprirent leur ascendant, lequel aurait subsisté, sans les droits excessifs qui venaient les atteindre. En 1687, les importations de vins français montèrent à 15,518 tonneaux; en 1688, à 14,218; et en 1689, à 11,109 tonneaux. Le terme moyen annuel des importations de ce genre n'excède pas aujourd'hui 800 tonneaux. Les mésintelligences fréquentes entre les deux cours de Versailles et de Saint-James amenèrent souvent des interruptions dans le commerce en général, et souvent les impôts sur les vins de France varièrent, mais toujours dans un système d'augmentation; car, en 1703, ces impôts étaient d'un tiers plus forts pour les vins français que pour les vins portugais. L'établissement de la compagnie des vins de Porto, en 1756, contribua encore sinon à faire repousser, puisqu'on ne pouvait s'en passer, du moins à surcharger de taxes les vins de France.

A présent que l'Angleterre a oublié ses vieux ressentimens et ses vieilles jalousies contre nous, elle ferait une chose équitable en établissant une complète uniformité dans le taux de ses droits d'importation sur les vins de France et des autres pays; elle y gagnerait autant que nous-mêmes, puisque d'une part ses revenus s'en accroîtraient par le fait d'une consommation plus grande, et que d'une autre part, elle mettrait ainsi fin, d'une manière plus prompte, aux spéculations des falsificateurs.

Les *remarques sur le commerce des vins et des eaux-de-vie* établissent que le nombre total des gallons d'esprits fabriqués dans le royaume-uni de la Grande-Bretagne et qui ont payé les

droits en 1823, pour l'excise en Irlande, a été de 2,118,651. En 1824, première année des droits réduits, la consommation s'est accrue dans une proportion quadruple, c'est-à-dire a été de 8,158,046 gallons; et en 1825, elle a été de 9,208,618 gallons qui ont produit, pour le droit réduit, près de 400,000 livr. st., dans une année, de plus que dans le temps du droit plus élevé. Des résultats analogues ont été remarqués pour l'Écosse. La consommation du genièvre en Angleterre dans les dix années finissant avec 1825 a été de 724,381 gallons; tandis que dans les dix années antérieures, où le droit était double, elle ne s'était élevée qu'à 117,401 gallons. Malgré ces résultats, l'auteur des remarques prétend que les droits actuels sur les eaux-de-vie affaibliront le revenu, ce qu'on éviterait, selon lui, en remettant ces droits un peu plus haut et en réduisant les amendes exorbitantes qui frappent sur les contrebandiers. ALBERT-MONTÉMONT.

48. PRODUIT ET QUANTITÉ DES ARTICLES sur lesquels les droits d'accise ont été perçus dans la Grande-Bretagne, pendant les années 1790 et 1826, calculés en livres sterling. (*Extrait d'un Rapport imprimé par ordre de la chambre des Communes.*)

ARTICLES.	ANNÉES 1790.	ANNÉES 1826.	OBSERVATIONS.
	£. S. D.	£ S. D.	
Ventes à l'enchère de biens fonds.	1,561,205 4 7	3,218,265 14 «	
Dito de meubles.	1,046,501 «	2,898,901 17 8	
Bière forte.	4,568,594 barils.	6,802,232 barils.	
Bière de table.	« « «	« « «	Cet article a éprouvé une augmentation qui le porte au triple pour 1826.
Petite bière.	« « «	« « «	Article éteint.
Bière de table et petite bière de 1790 reunies et comparées à la bière de table de 1826.	1,900,500 barils.	1,800,500 barils.	
Drèches.	24,721,784 boiss	30,062,352 boiss.	
Liqueurs fortes indigènes.	4,423,876 gall.	7,398,549 gall.	
Calicots imprimés.	14,492,459 verg.	95,386,387 verg.	
Savon.	42,000,000 £	96,000,000 £	

La même comparaison ne peut avoir lieu pour l'Irlande que sur les deux premiers des articles suivans :

Liqueurs fortes.	3,438,079 gallons.	6,837,408 gallons.	Mesure d'Irlande.
Drèches,	4,697,200 boiss.	2,400,066 boiss.	
		£. S. D.	
Ventes d'immeubles.	«	73,510 3 4	
Dito de mobilier.	«	186,673 16 «	

Excepté l'article des liqueurs fortes, le montant des marchandises grévées de droits d'accises, est très-peu considérable. (*Courrier.-Galign. Messeng.*; 1er sept. 1827.)

49. **État officiel et comparé du revenu de la Grande-Bretagne**, non compris l'Irlande, pour les années et trimestres qui ont pris fin au 10 octobre 1826 et au 10 octobre 1827, calculé en livres sterling. (*Courrier.-Galign. Messeng.* 15 oct., et *Moniteur* du 14 oct. 1827.) (*Voy. le Bullet.*; To. XI, n° 43.)

NATURES DU REVENU.	ANNÉES QUI ONT PRIS FIN AU 10 OCT. 1826.	1827.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Douanes.....	15,436,127	16,403,142	967,015	«
Accises......	17,823,827	17,210,548	«	613,279
Timbre......	6,411,242	6,349,576	«	61,666
Postes........	1,499,000	1,436,000	«	63,000
Taxes.......	4,703,518	4,756,086	53,268	«
Divers.......	633,962	676,629	32,667	«
	46,507,676	46,832,681	1,062,950	737,945
	Décroissement à déduire...		737,945	
	Accroissement sur l'année...		325,005	

NATURES DU REVENU.	TRIMESTRES QUI ONT PRIS FIN AU 10 OCT. 1826.	1827.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Douanes	4,579,640	4,915,618	335,978	«
Accises......	5,226,723	5,147,800	«	78,923
Timbre......	1,584,563	1,742,842	130,279	«
Postes.......	360,000	373,000	13,000	«
Taxes......	486,624	480,745	»	5,879
Divers	59,042	270,374	211,332	«
	12,296,592	12,902,379	690,589	84,802
	Décroissement à déduire....		84,802	
	Accroissement sur le trimestre		605,787	

Recettes et dépenses des fonds consolidés, pendant les trimestres qui ont pris fin au 10 octobre 1826 et 1827.

RECETTES.	TRIMESTRES QUI ONT PRIS FIN AU 10 OCT. 1826.	1827.
Douanes	4,577,640	3,449,209
Accises	5,226,723	5,147,800
Timbre	1,584,563	1,714,842
Postes	360,000	373,000
Taxes	486,614	480,745
Divers	59,042	270,374
Produits des voies et moyens portés au présent compte, en remplacement de pareille somme provenant des produits courans du fonds consolidé en Irlande, affectés au service public	85,676	261,046
	12,380,268	11,697,016

DÉPENSES.	TRIMESTRES QUI ONT PRIS FIN AU 10 OCT. 1826.	1827.
Annuités de l'Echiquier	21,255	21,255
Compagnie de la mer du Sud	86,900	86,900
Banque, sur son capital	179,125	179,125
Dividendes	4,350,353	4,390,552
Dette nationale	1,212,250	1,212,300
Consignations pour le paiement des pensions navales et militaires	1,400,000	1,400,000
Liste civile	212,500	212,500
Pensions	92,497	94,447
Autres charges	166,566	252,891
	7,721,446	7,850,000
Surplus	4,658,882	3,847,016
	12,380,328	11,697,016
Billets de l'Echiquier émis pour le fonds consolidé, le 5 juillet 1827, et acquittés sur le produit courant dudit fonds dans le trimestre finissant au 10 octobre 1827	»	6,799,723
Surplus au 10 octobre 1827	3,847,016	
Émis du fonds consolidé, à valoir sur les subsides accordés pour le service de l'année 1827	2,638,358	1,208,658
Total au 10 octobre 1827, auquel il devra être pourvu au moyen d'une émission des billets de l'Echiquier imputables sur le produit courant du fonds consolidé du trimestre qui prendra fin au 5 janvier 1828	»	5,591,065

C'est particulièrement dans le produit des douanes que se manifeste l'importante amélioration du revenu public. Un tel fait, qui prouve que notre commerce reprend de la vie, doit causer une satisfaction d'autant plus grande que l'accroissemement n'ayant pas été subit, mais graduel, il y a tout lieu d'espérer que la progression continuera. On voit, d'après les états, que cette branche importante du revenu public n'a cessé de prendre comparativement de l'extension, depuis le commencement de l'année. Le produit des douanes, pendant le trimestre finissant le 5 janvier 1826, était seulement de 3,702,943 liv. st. En janvier 1827, il s'est élevé à 4,038,578 (1); en avril 1826, 3,444,716 liv., en avril 1827, 3,542,552 liv.; en juillet 1826, 3,708,828 liv.; en juillet 1827, 3,911,394; enfin en octobre 1826, 4,579,640 liv., et dans le trimestre qui vient d'être arrêté, on trouve un total de 4,915,618 liv. Le chapitre de l'accise présente un léger décroissement, qu'il faut attribuer en grande partie à la mauvaise récolte de l'orge sur quelques points. Dans le chapitre du timbre et dans celui des postes, il y a augmentation. Nous ne devons pas nous attendre à un accroïssement simultané dans toutes les parties du revenu public; mais lorsqu'une branche aussi importante que celle des douanes éprouve une amélioration considérable, il n'est pas possible que l'accise reste long-temps sans participer à ce mouvement.

50. Détenus pour dettes en Angleterre.

La chambre des Communes a ordonné l'impression de l'état des individus qui se trouvaient détenus pour dettes dans les différentes prisons de la capitale, de ses environs et de toutes les autres parties du royaume-uni, à l'époque du 29 avril 1826. Voici un sommaire de ce document officiel :

(1) D'après la note suivante, si elle est exacte, il semblerait que l'on doit admettre quelques exceptions. Dans l'année qui a pris fin du 5 du courant (janvier 1827), le produit des douanes du port de Liverpool a été de plus de 3,000,000. Celui du dernier trimestre, comparé au trimestre correspondant de l'année dernière, présente toutefois un déficit. Une grande partie de cette diminution de revenu doit être attribuée à celle de la perception des droits sur le coton. Dans l'année qui vient de finir, le montant de la perception pour ce seul article, offre comparativement à celui de l'année précédente, un déficit de 200,000 l. (*Liverpool Cour.* — *Galign. Mess.*; 2 fév. 1827.)

Nombre total des détenus.................	3,820
dont, en Angleterre..........................	2,866
— — Écosse.............................	216
— — Pays de Galles..................	74
— et, en Irlande..........................	664
ce qui donne, pour l'Angleterre, environ un détenu sur..................................	3,500
— le Pays de Galles.........	7,000
— et pour l'Écosse et l'Irlande réunies...	10,000
Sur les 3,156 individus détenus dans les prisons de la Grande-Bretagne, il s'en trouvait pour des termes de moins de six mois.................	3,429
— d° de plus de six mois, et de moins d'un an..	263
— d° d'un à deux ans.........................	228
— d° de deux à trois ans....................	76
— d° de trois à quatre ans..................	56
— d° de plus de quatre ans..................	104
Sur ce même nombre de débiteurs détenus, l'étaient pour des sommes moindres que 20 liv.	936
d° d° 60 d°.	841
d° d° 100 d°.	538
d° de 100 liv. et au-dessus.......	841

Sur les 664 débiteurs irlandais détenus, près de 500 l'étaient pour des sommes au-dessous de 20 liv. st.

Le nombre total des débiteurs détenus dans les différentes prisons de la capitale et de ses environs immédiats, s'élevait à 838, distribués ainsi qu'il suit :

Prisons des débiteurs pour Londres et Middlesex..	519
La Fleet..	256
Geole du quartier de Horsemonger lane.........	88
Borough Compter, Southwark.................	15
Banc du Roi....................................	885
Marshalsea.....................................	165

Ce déplorable tableau offre un vaste champ aux réflexions du moraliste et du législateur. N'est-il pas humiliant pour l'Angleterre, si supérieure, sous le rapport des richesses et des ressources, à l'Écosse et à l'Irlande, de voir ses prisons contenir un nombre de débiteurs trois fois plus considérable relativement à sa population, que n'en ont les prisons de ces deux autres parties du Royaume-Uni ! (*Sun.-Galign. messeng.;* 5 avril 1827.)

51. Délits criminels dans la Grande-Bretagne.

Nous renvoyons nos lecteurs à l'article plus étendu et plus important que nous avons donné sur ce sujet dans le Bulletin, Tom. X, n° 188. Nous ne donnons les renseignemens suivans que par ce qu'ils offrent certains résultats que n'offre pas l'article auquel nous renvoyons.

Il résulte d'un rapport du comité spécial chargé par la chambre des Communes de prendre des informations relativement aux emprisonnemens et aux condamnations en matières criminelles, que vers ces derniers temps l'augmentation du nombre des premiers a été très-considérable. D'après le dernier recensement fait en 1821, depuis 1801, la population a augmenté dans la proportion de 8,872,986 à 11,977,663 habitans pour l'Angleterre et le Pays de Galles seulement. Cette augmentation, toutefois, ne peut point servir à expliquer celle qui semble avoir eu lieu dans le nombre des délits, celui des emprisonnemens ayant été, en 1826, quadruple du nombre de ceux de 1806. Le nombre des individus emprisonnés pour être mis en jugement, tant en Angleterre que dans le pays de Galles, depuis 1806 jusqu'à 1826, fut:

En 1806............	de	4,346
— 1816............	—	9,091
— 1826............	—	16,147

Sur ce dernier nombre, 1200 ont été condamnés à mort, 133 à la déportation pour la vie, 185 pour 14 ans, 1,945 pour 7 ans, 7,322 à un emprisonnement pour différens temps, 316 à des amendes et à être fouettés; ensemble 11,095, à quoi il faut ajouter 5,052 qui ont été acquittés, ou contre lesquels il n'a pas été prononcé de jugement. Ce qui forme en totalité 16,147, parmi lesquels 1,700 étaient des délits commis contre les lois de la chasse.

Le comité attribue, en grande partie, au passage de l'état de guerre à celui de paix, l'augmentation que la seconde de ces années présente sur la première; mais cette même cause n'explique pas la grande augmentation qu'offre l'état de 1826. Le comité considère la modicité des salaires, l'usage de prélever celui des journaliers sur le produit de la taxe des pauvres, et les habitudes du braconnage encouragées par la grande augmentation du nombre des réserves du gibier, comme étant au nombre des causes du mal; et il fait sentir la nécessité d'aviser aux moyens

de prévenir une plus grande extension des désordres qui naissent de ces diverses sources. (*Courrier.—Galign. messenger*; 23 août 1827.)

52. I. SUR LE SYSTÈME ACTUEL DU PATRONAGE DE L'ÉGLISE ANGLICANE. (*Gentleman's Magaz.*; juill. 1824, p. 11.)

53. II. ÉTAT COMPARATIF DU NOMBRE DES MÉTHODISTES, existant en Angleterre et dans le pays de Galles. Extrait d'une carte de M. HAIGH, sur les districts des méthodistes, publiée en 1824. (*Ibid.*, oct. p. 365.)

54. III. MÉTHODISTES. (*Sunday Times. — Galign. Messenger*; 23 août 1827.)

L'auteur des 1ers articles insérés dans le *Gentleman's magazine*, s'élève contre le système de patronage de l'église anglicane; il signale les abus qui s'y sont introduits et il appelle de nombreuses réformes. Les districts méthodistes sont ainsi présentés dans l'article nº II.

	Population.	Districts.	Méthodistes.	Un sur
Berkshire	131,977	5	1,233	111 h.
Bedfort	83,716	4	1,790	47
Buckingham	134,068	3	993	134
Cambridge	121,900	3	1,223	99
Cornwall	257,437	11	12,891	27
Cumberland	156,124	5	2,459	63
Cheshire	270,098	6	5,809	46
Devon	439,040	13	4,524	94
Dorset	144,499	4	1,450	99
Durham	207,673	7	6,039	34
Derby	213,333	9	1,478	189
Essex	280,424	4	1,478	189
Glocester	335,843	7	4,744	71
Hampshire	282,203	4	1,976	143
Herts	129,714	0	0	0
Hereford	103,231	3	868	119
Huntingdon	48,771	2	680	72
Kent	426,016	13	6,505	65
Leicester	174,571	6	4,330	40
Lincoln	283,058	16	11,640	23
Lancaster	1,052,859	22	20,776	51
Middlesex	1,144,531	3	7,542	152
Monmouth	71,833	3	886	82
Nottingham	186,873	5	4,680	40
Northampton	162,483	6	2,412	67
Norfolk	344,368	2	5,315	64

	Population.	Districts.	Méthodistes.	Un sur
Northumberland......	198,965	5	3,035	65
Oxford.............	134,327	4	1,800	71
Rutland.............	18,487	0	0	0
Sussex..............	232,927	4	1,100	211
Surrey..............	398,658	1	1,600	249
Suffolk	270,542	5	1,725	151
Sommerset...........	355,314	10	5,735	62
Stafford............	341,823	10	9,903	35
Shropshire..........	206,266	5	2,633	78
Wiltshire...........	222,157	5	1,941	115
Westmoreland........	51,359	1	424	121
Worcester...........	184,424	5	1,980	93
Warwick	274,392	2	1,935	130
York	1,175,251	48	50,976	23
Wales (pays de Galles)..	117,108	18	8,684	81

Une secte, émanée des Southcothiens, a adopté le rit juif de la circoncision. Au village de Millbrook, une autre secte assez nombreuse, nommée Bryanite, croit posséder le secret non-seulement de chasser le diable, mais encore de connaître l'avenir.

Suivant le *Sunday-Times*, l'augmentation du nombre des méthodistes a été, en 1826, de 7,993. A. M.

STATISTIQUE DE LONDRES.

55. I. Nombre de baptêmes et d'enterremens qui ont eu lieu à Londres depuis le 13 déc. 1825, jusqu'au 12 déc. 1826.

Baptêmes. { Du sexe masculin, 11,178 / — féminin..... 11,066 } en tout 22,244.

Enterremens. { du sexe masculin, 10,454 / — féminin..... 10,304 } en tout 20,758, dont

5,952 individus âgés de moins de 2 ans.
1,982.......âgés de...2...à.....5
768..........*id*....5...à....10
808..........*id*...10...à....20
1,472..........*id*...20...à....30
1,724..........*id*...30...à....40
1,994..........*id*...40...à....50
1,926..........*id*...50...à....60
1,832..........*id*...60...à....70
1,569..........*id*...70...à....80
634..........*id*...80...à....90
90..........*id*...90...à...100
1..........*id*....«...à...100
3..........*id*....«...à...103
3..........*id*....«...à...105

Diminution du nombre des enterremens de cette année, comparé à celui de l'année précédente, 268.

(*Gentlem. magazine;* supplém. à la part. II. de 1826, p. 648.)

56. II. État des accidens arrivés a londres dans le cours de l'année 1826.

Brûlés	28	Assassinés	4
Étouffé	1	Empoisonnés	8
Noyés	139	Échaudés	2
Ivres-morts	7	Tué d'un coup de feu	1
Exécutés	19	Étouffé	1
Trouvés morts	9	Morts d'inanition	2
Blessés avec fracture	2	Suffoqués	8
Saisissement extraordinaire	1	Suicides	57
Tués par suite de chûtes ou autres espèces d'accidens	112	Total	384

(*Ibid.*)

57. III. État des maladies auxquelles sont attribués les divers décès dans les cours de l'année 1826.

Abcès	76	Paralysie	22
Age et débilité	1,575	Paralytiques	125
Apoplexies	363	Pleurésie	13
Asthmes	922	Rhumatisme	12
Alité	1	Scrofules	10
Bile	14	Petite-vérole	503
Cancer	100	Esquinancie	13
Mal d'enfant	209	Épilepsie	40
Consomption	5,290	Éruptions	12
Contraction du cœur	2	Érysipèle	17
Convulsions	2,588	Fièvres	926
Croup	90	Typhus	97
Diarrhée	12	Fièvres intermittentes	2
Hydropisie	820	Flux	8
Hydropisie du cerveau	676	Goutte	38
Hydropisie de la poitrine	65	Hémorrhagie	34
Dyssenterie	7	Hernies	28
Aggrandissement du cœur	16	Coqueluche	674
Hydrophobie	4	Spasmes	44
Inflammations	2,295	Mort-nés	733
Inflammation du foie	119	La pierre	21
Folie	170	Obstructions de l'Estomac	20
Jaunisse	33	Mort subite	110
Resserrement des mâchoires	1	Mal de la dentition	309
Rougeole	774	Aphtes	65
Fausse-couche	3	Tumeurs	8
Gangrène	244	Maladie vénérienne	8
Ossification du cœur	6	Vers	1
Palpitation du cœur	6		
		Total des cas de maladies	20,374

(*Ibid.*)

58. IV. Sur les dépôts et le commerce de chevaux a Londres.

Ce genre de commerce, à Londres, met en circulation d'immenses capitaux, et procure du travail à une partie de la classe ouvrière et industrieuse.

Le dépôt d'Aldrich, dans St.-Martin's lane, est le premier établissement de ce genre qui ait été formé dans la capitale, et naturellement dans toute l'Angleterre; son origine date probablement de l'année 1740. On y vend à l'enchère des chevaux de voyage, de louage ou de maître, et parfois des chevaux de toute espèce. Le jour de vente est le mercredi de chaque semaine. Les principaux dépôts de la cité sont ceux de Dixon et de Sadler; les ventes s'y font le mardi et le vendredi. Les expositions de bétail de la Noël se tiennent chez Sadler. Dans le dépôt de Dixon, on vend des voitures et un grand nombre de chevaux ordinaires et de bas prix, particulièrement ceux employés sur les chemins publics.

Le dépôt de Tattersall, au Hyde-Park-Corner, fut fondé vers l'an 1760. On y trouve des chevaux de toute espèce, excepté les chevaux de chariot. Ces derniers se vendent dans les dépôts de l'est ou de la cité attenant au marché de Smithfield. On ne trouve non plus dans le dépôt de Tattersall aucun animal de chasse; les ventes s'y font le lundi et le jeudi. On voit les chevaux depuis samedi jusqu'à lundi, avant midi, heure à laquelle la vente commence. Le taux de la commission et de la taxe sur la vente des chevaux, à l'enchère est de 2 schellings par livre sterling; pour ceux mis à l'enchère, mais non vendus, de 3 schellings par tête, et pour ceux qui couchent dans les écuries, de 3 schellings 6 sols, par nuit, pour chaque cheval.

Le bazar établi dans King-Street, Parmant Square, fut ouvert en 1822, par M. George Young, pour la vente des chevaux et des voitures. C'est le plus vaste et le plus magnifique établissement de ce genre connu jusqu'à présent dans le monde. Le plan, de forme quadrangulaire, contient deux acres de terrain. La salle de la sellerie a 154 pieds de longueur; celles des voitures contiennent 500 équipages de toute espèce. La grande salle a 113 pieds de longueur sur 47 de largeur et 44 de hauteur; elle est surmôntée d'un dôme ou coupole. Il y a, en outre, une suite d'appartemens, au nombre desquels on compte une salle des souscriptions, un café, trois salles de billard et un ré-

fectoire où l'on sert toutes sortes de raffraîchissemens, de liqueurs et de fruits. Le prix de la souscription annuelle est d'un souverain. Le nombre des souscripteurs est de 3 à 400. On trouve dans le bazar les principaux journaux quotidiens et autres ouvrages périodiques d'un intérêt général.

Les écuries, parfaitement commodes et bien distribuées, peuvent contenir à l'aise 500 chevaux; tous sont tenus et pansés avec le plus grand soin. Les valets d'écurie sont vêtus d'une sorte d'uniforme militaire. Des bureaux de renseignemens, portant chacun un numéro d'ordre distinctif, indiquent aux amateurs le prix et la qualité des chevaux. La nuit, une garde spéciale veille à la police et à la sûreté de l'établissement. Les jours de vente, par enchère, sont le mercredi et le samedi.

Vers ces dernières années, il s'est fait dans *Osborne's commission stables* des ventes considérables de chevaux; et Smithfield est connu depuis long-temps, comme un marché hebdomadaire, pour le commerce des chevaux de chariots et des chevaux de selle ordinaires de toute espèce.

Les marchands de chevaux de Londres sont en très-grand nombre. Il se trouve parmi eux des hommes très-respectables et possesseurs d'immenses capitaux. On les divise en deux classes, savoir: ceux qui font les achats dans les provinces et ceux qui achètent et vendent constamment dans les dépôts. Le commerce des chevaux à l'étranger se fait principalement par la première de ces deux classes de marchands. Depuis la paix, l'exportation des chevaux anglais pour le Continent, pour l'Amérique-Septentrionnale, pour les Deux-Indes et pour l'Australie, a été au-delà de tout exemple. Cette circonstance et d'autres causes évidentes en ont fait hausser considérablement le prix, et il n'existe point de probabilité apparente d'une baisse de ce prix, malgré la grande augmentation du nombre des haras et l'accroissemens annuel de celui des races; mais, suivant la nature des choses, et ainsi que l'expérience l'a constamment prouvé en semblable cas, un tel élan de prospérité doit avoir un terme.

Ce qui doit au surplus paraître étonnant, c'est qu'on n'ait point jusqu'à présent expliqué d'une manière satisfaisante la véritable cause pour laquelle les chevaux de la partie du Continent voisine de la Grande-Bretagne continuent à être si infé-

rieurs à ceux de ce pays-ci, lorspue les haras du Continent se trouvent depuis si long-temps pourvus de races anglaises, et parfois de palfreniers anglais. (*Monthly magaz.*; mars 1825, p. 128.)

59. THE PAST AND PRESENT STATISTICAL STATE OF IRELAND, EXHIBITED IN A SERIES OF TABLES. — État statistique, passé et présent, de l'Irlande, exposé dans une série de tableaux fondés en grande partie sur des documens officiels; par César MOREAU, vice-consul de France à Londres; 56 p. lithogr. in-fol. Prix: 30 schelings. Londres, 1827; Treuttel et Würtz.

On conçoit à peine comment un seul homme, dont le temps est occupé en partie par les fonctions publiques qu'il exerce, trouve le moyen de réunir, en peu d'années, une masse de renseignemens de statistique, telle que M. Moreau en a publié sur l'Angleterre. Nous sommes encore en reste à l'égard de son avant-dernier ouvrage, et déja nous recevons une statistique complète de l'Irlande, que nous allons analyser tout de suite, pour n'être pas trop arriéré dans l'annonce des travaux d'un auteur aussi laborieux.

Quoique le nouvel ouvrage n'ait que 56 pages, ces pages in-folio sont remplies de haut en bas de tableaux et de chiffres, quelquefois tellement serrés, qu'il devient un peu difficile de les lire, d'autant plus que l'auteur, par raison d'économie, a jugé à propos de recourir à la lithographie, qui, malgré toute sa perfection, ne saurait reproduire avec assez de clarté une écriture trop menue et trop serrée.

L'auteur commence par le sol et la superficie de l'île; elle a, selon lui, 32,200 milles (anglais) carrés, savoir: prov. d'Ulster, 8,375; Leinster, 7360; Munster, 9,276; et Counaught, 7,191. Ce sol, avec tout ce qu'il porte, est évalué ainsi qu'il suit:

Propriété particulière productive,	467,660,000 liv. sterl.
Id. Id. non productive,	87,000,000
Propriété publique,	9,000,000
Total de la propr. publiq. et particul. de l'Irlande,	563,660,000 liv. sterl.

Il est évident que cette évaluation ne peut être qu'approximative. L'auteur porte les terres arables, prés, jardins, etc., à la valeur de 300,160,000; les mines, à 2,000,000; les canaux,

à la même somme, etc. Les terres incultes, y compris les chemins et les eaux, sont appréciées à 33,000,000.

M. Moreau donne plusieurs tableaux sur la population de l'Irlande. Dans l'un il montre l'accroissement de la population de l'île, depuis le 17[e] siècle, savoir :

1695	1,034,102	1731	2,010,221	1785	2,845,932	1805	5,395,456
1712	2,099,094	1754	2,372,634	1788	4,040,000	1813	5,937,856
1718	2,169,048	1767	2,544,276	1791	4,206,612	1821	6,801,827
1726	2,309,106	1777	2,690,556	1792	4,088,226	1827	1,490,000

Cependant un autre de ses tableaux ne porte la population qu'à 6,801,827 ames, dont 1,998,494 en Ulster, 1,757,492 en Leinster, 1,935,612 en Munster, et 1,110,229 en Connaught ; en tout, 3,341,926 mâles et 3,459,901 femelles. Peut-être ces derniers nombres proviennent-ils d'un recensement antérieur. En 1821, on comptait dans la population de l'Irlande :

INDIVIDUS	PROVINCES DE				TOTAUX.
	ULSTER.	LEINSTER.	MUNSTER.	CONNAUGHT.	
	Individus.	Individus	Individus.	Individus.	Individus.
Au-dessous de 5 ans.	295,366	264,491	301,809	178,999	1,040,665
de 5 à 10..	263,127	228,084	272,202	157,344	920,757
— 10 à 15..	248,956	208,581	235,256	135,113	827,906
— 15 à 20..	250,084	200,811	238,752	138,646	828,293
— 20 à 30..	343,009	326,998	335,678	189,793	1,195,478
— 30 à 40..	215,374	206,383	231,591	127,498	780,756
— 40 à 50..	159,165	142,846	142,450	79,885	524,347
— 50 à 60..	123,027	106,855	112,755	65,818	408,455
— 60 à 70..	65,835	48,788	45,535	25,324	185,482
— 70 à 80..	24,659	16,598	15,215	8,528	65,000
— 80 à 90..	5,733	3,627	2,742	1,677	13,773
— 90 à 100..	669	534	452	308	1,963
Au-dessus de 100	94	62	89	104	349
Incertain.....	3,395	2,834	1,176	1,192	8,397
TOTAL...	1,998,494	1,757,492	1,935,612	1,110,229	6,801,827

Le terme moyen de cette population était à la même époque, par mille carré, dans les proportions suivantes : Ulster, 498 ; Leinster, 403 ; Munster, 367 ; Connaught, 270, et pour toute l'Irlande, 365. A la même époque, la population de l'Angleterre et du pays de Galles n'était que de 210 $\frac{4}{5}$ par mille carré,

et celle de l'Écosse de 86 seulement. Pour toute l'Angleterre, la proportion était moins que 170.

Il est à observer que la province d'Ulster est de toute l'Irlande celle dont la population est la plus compacte; et ce qui rend ce fait plus remarquable, c'est le petit nombre de grandes villes que compte cette province. Belfast, qui contient 37,277 habitans, est la seule commune d'une province peuplée de près de 2,000,000 d'ames, qui possède au-delà de 20,000 individus. Dans le comté de Monaghan, dont la population est de 624 individus par mille carré, il n'existe pas une seule commune qui mérite le nom de ville; et dans celui d'Armagh, dont la population est de 697 individus par millé carré, la commune gratifiée du nom de ville n'entre, sous le rapport de la population, que pour une partie insignifiante en comparaison avec le reste du comté. Il n'existe point dans les autres parties de l'Europe, si on fait acception de la pauvreté de ce pays, d'exemple d'une population aussi resserrée que celle de l'Irlande. Les effets de cette *officina gentium* sur la population de l'Angleterre, dit un journal anglais, offrent un sujet qui mérite d'être approfondi.

Tableau du nombre des maisons, des familles et des individus existant en Irlande.

PROVINCES.	MAISONS				INDIVIDUS		
					DU SEXE		
	habitées.	familles.	non habitées	en construction	masculin	féminin.	TOTAL.
Leinster.	278,398	352,320	9,080	479	859,798	897,694	1,757,492
Munster.	306,995	357,366	10,972	398	960,119	975,493	1,935,612
Ulster.	359,881	390,709	9,806	239	968,061	1,030,433	1,998,494
Connaught...	197,408	211,637	5,393	235	553,948	556,281	1,118,229
TOTAUX..	1,142,602	1,312,032	35,251	1,350	3,341,926	3,459,901	6,801,827

Le nombre des familles est, comme on voit, porté par M. Moreau, pour l'année 1821, à 1,312,032. Ce nombre se trouve dans un tableau; mais, dans le texte, l'auteur parle de 1,000,000 ½. M. Moreau affirme qu'il y a 212 familles nobles, 1,138,069 individus vivant de l'agriculture, 1,170,044 livrés au commerce et aux manufactures, 210,401 *freeholders* ou francs-tenanciers, dont 184,229 payant 40 schelings, 11,063 taxés à 20 liv. sterl.

et 15,139 à 50 liv. sterl. Le nombre des écoliers, en 1824, était de 560,549; mais nous avons récemment donné des renseignemens plus détaillés et plus nouveaux sur cet objet. 16,000 domestiques servant 8,000 individus et familles, dont 6,145 ont un domestique, 1,200 chacune 2, 600 en ont 3, 150,5 à 8, 33, 8 à 10, et 20 plus d'une dixaine. En 1817, la taxe sur les domestiques rapportait 55,000 liv. sterl. Dans les 212 familles nobles, on compte 1 duc, 14 marquis, 76 *earls* ou comtes, 48 vicomtes, 70 barons et 4 pairesses.

La force armée en garnison dans les villes d'Irlande a été, pendant les 5 dernières années, de 22,000 hommes. L'entretien de cette armée coûte 2 à 300,000 liv. sterl. A l'époque où la dette publique de l'Irlande fut consolidée avec celle de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire en 1817, elle se montait à 134,602,769 liv. sterl.; elle n'avait été 17 ans auparavant que de 22,345,190 liv. sterl., et en 1786, l'Irlande ne devait que 1,462,652 liv. sterl. Si donc la population, les revenus et le commerce de cette île augmentent, la dette publique suit la proportion de cet accroissement. Il est assez remarquable que le nombre des délits et crimes commis en Irlande paraissent suivre les mêmes progrès, comme on peut voir par le tableau suivant :

ANNÉES.	TRADUITS EN JUGEMENT.	CONDAMNÉS.	ACQUITTÉS.
1805	2,008	613	849
1807	2,647	546	864
1810	3,374	911	876
1815	5,792	2,319	2,039
1820	12,203	5,377	2,042

Ce qui doit étonner, c'est qu'en 1815 il y a eu presque autant d'acquittemens que de condamnations. Il faut que, dans cette année, les accusations aient été faites très-précipitamment, ou que les preuves légales aient été plus difficiles à fournir qu'à l'ordinaire.

C'est surtout sous le rapport du commerce que l'ouvrage de M. Moreau fournit de précieux renseignemens, donnés avec tous les détails que l'on peut désirer. L'auteur compte en Irlande 20,676 manufacturiers, détaillans de marchandises, etc., qui paient annuellement pour leur patente la somme de 200 à

225,000 liv. sterl. Dans ce nombre, se trouvent 10,936 débitans de liqueurs spiritueuses, 5,916 épiciers, 321 fabricans de tabac, 248 fabricans de drèche, 691 fabricans de chandelles, 534 corroyeurs et tanneurs, 616 colporteurs, 78 papetiers, 64 carossiers, 52 orfèvres, etc. On sait que l'Irlande a quelques articles de commerce importans pour l'exportation, savoir : les toiles, les viandes salées, le beurre, les grains et la farine. Le tableau suivant fera connaître la quantité de chacun de ces articles, exportée depuis une trentaine d'années.

EXPORTATIONS.

ANNÉES.	TOILES. — Yards.	BEURRE. — Quintaux.	GRAINS. — Bariques.	JAMBONS. — Quintaux.	VIANDE de porc. — Bariques.	VIANDE de bœuf. — Bariques.	FARINE. — Quintaux.
1790	39,846,088	295,875	872,194	31,695	95,467	120,506	158,748
1796	37,061,938	322,219	648,635	47,357	142,294	110,141	115,027
1810	36,898,270	390,833	1,032,469	171,730	110,806	95,498	148,131
1814	43,003,226	432,154	1,462,469	234,561	165,056	110,510	296,988
1815	43,482,565	428,193	1,431,795	236,349	154,719	81,270	162,037
1816	45,729,629	391,118	1,510,954	227,668	103,585	60,344	133,477
1817	56,230,575	397,965	1,167,096	191,025	133,095	129,510	69,380
1818	50,925,308	432,438	1,860,301	214,956	118,345	103,872	188,354
1819	37,641,251	501,163	1,521,183	224,134	120,334	70,504	159,880
1820	43,613,218	556,366	2,372,414	262,736	142,431	62,604	242,905
1821	49,531,139	472,944	2;726,527	365,209	141,211	77,955	361,100
1822	46,601,703	441,158	1,566,823	241,865	115,936	59,643	376,081
1823	51,235,597	521,465	2,024,664	343,675	120,046	84,556	473,449
1824	49,493,377	482,964	2,287,922	313,788	106,543	77,373	473,076
1825	55,113,265	474,161	3,101,981	362,278	108,141	73,135	599,124

Dans un autre tableau, l'auteur calcule la valeur des exportations des 10 dernières années antérieures à 1824, et indique séparément les exportations pour la Grande-Bretagne, et celles qui ont lieu pour d'autres contrées. Il en résulte que, depuis 1804 jusqu'en 1824, l'Irlande a exporté des denrées et marchandises équivalant à 66,751,751 liv. sterl., dont 58,950,148 pour les exportations de la Grande-Bretagne. Dans ces nombres ne sont pas comprises les denrées coloniales et autres de l'étranger, qui ont été réexportées de l'Irlande et que l'auteur évalue à 1,391,948 liv. sterl.; ce qui porte le grand total des exportations à 128,907,032 liv. sterl.

Un 3e tableau indique séparément sur 2 colonnes le montant des exportations depuis 1781 jusqu'en 1800, et depuis 1802

jusqu'en 1821; et il ajoute 2 autres colonnes pour faire voir l'accroissement ou la décroissance des exportations de ces divers articles. Ces comparaisons donnent quelques résultats surprenans. C'est ainsi que l'exportation des toiles blanches s'est accrue, pendant les 20 dernières années, de 146,461,394 *yards*, tandis que celle des toiles peintes a diminué de 2,856,265 *yards*, sans doute parce que l'Angleterre et le Continent ont acquis dans cette dernière branche une supériorité que l'Irlande ne peut atteindre, tandis qu'elle fait encore d'excellentes toiles blanches. L'exportation des eaux-de-vie et autres liqueurs spiritueuses s'est accrue de 10,269,860 gallons, et celle des jambons, de 5,243,975 quintaux; mais en revanche, l'exportation de la draperie a diminué de 5,563,382 yards. L'exportation de toute espèce de grains a augmenté, pendant les 20 dernières années, de plus de 11,000,000 barils.

L'auteur a calculé séparément la valeur du commerce des toiles et fils d'Irlande avec l'étranger, depuis 1710 jusqu'en 1823. On voit par ces calculs qu'il y a eu une progression étonnante dans cette branche de l'industrie irlandaise.

	TOILES.	FILS.	VALEURS des Toiles exportées.
	Yards.	Quintaux	Livres sterling.
De 1710 à 1719	1,981,281	12,194	226,022
De 1760 à 1769	16,087,440	33,392	1,272,181
De 1820 à 1823	44,212,836	7,416	2,991,995

On pourra remarquer dans ce petit tableau une chute sensible du commerce de fils depuis 1769, tandis que celui des toiles avance dans une progression rapide. En 1780, on exportait encore plus de 32,000 quintaux de fils; depuis 1800 à 1809, l'exportation n'était plus que de 12,657 quintaux, et c'est depuis 1820 que cette somme est tombée à 7,000. On remarque au reste dans le commerce des fils beaucoup plus de variations que dans celui des toiles.

L'auteur a calculé encore les exportations irlandaises pour chaque pays étranger qui a reçu ses denrées ou ses marchandises; elles sont évaluées pour l'année 1826 à la somme de 7,992,485 liv. sterl. Les Indes anglaises y figurent pour 253,653 liv. sterl., et le Portugal pour 74,324. La France, qui en 1790 avait reçu

de l'Irlande pour une valeur de 66,156 liv. sterl., n'a plus acheté en 1826 que pour la bagatelle de 624 liv. sterl.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des exportations. M. Moreau a dressé aussi plusieurs tableaux pour le commerce d'importation. Depuis 1814 jusqu'en 1823, l'Irlande a payé à la Grande-Bretagne et à l'étranger 86,765,810 liv. sterl. pour articles importés. La Grande-Bretagne a eu la plus grande partie du bénéfice; ce que les étrangers ont importé se réduit à la valeur de 15,236,468. Tout le reste a été fourni par les Anglais. La draperie seule qu'elle a envoyée en Irlande valait 9,034,650 liv. sterl., et le charbon qu'elle a vendu aux Irlandais lui a rapporté 4,685,856. La consommation de quelques articles étrangers s'est prodigieusement accrue, ce qui annonce que le bien-être général s'est beaucoup augmenté de 1781 à 1821. Dans le seul article du thé, il y a une augmentation de 52,232,763 livres pesant, dans le tabac 16,710,074 id., dans le coton filé 15,444,014 id., et dans la draperie à peu près autant. On a renoncé au thé vert; mais en revanche la consommation du thé noir s'est accrue de 52,232,763 liv. pes. On consomme moins de vins de France, mais on achète plus de vins d'Espagne qu'autrefois. L'importation du sel blanc est tombée presqu'à la moitié : apparemment les Irlandais ont appris à en apprêter eux-mêmes. Nous ne trouvons point dans les listes d'importation l'article *soieries*, qui pourtant doit avoir quelque importance.

M. Moreau a fait au reste pour les importations le même travail que pour les exportations; non seulement il en a indiqué le montant par articles, mais aussi par contrées et par époques. On s'étonne des variations que paraissent éprouver ces importations, qui au total augmentent dans une certaine progression, mais en variant beaucoup pour quelques pays, comme on pourra voir par les exemples suivans :

Importations dans l'Irlande.

De la	en 1790	1800	1810	1820	1826
	Livr. sterl.	Livr. sterl.	Livr. sterl.	Livr. sterl.	Livr. sterl.
Russie . . .	65,139	80,551	18,868	42,322	160,636
France. . .	120,541	25,447	1,353	13,568	19,276
Espagne. .	214,291	120,934	115,380	45,084	208,324

Comment se fait-il que tandis que les exportations de la Russie pour l'Irlande se sont accrues depuis 1790 jusqu'en 1826 de

la somme de 65,000 liv. sterl. à celle de 160,000; et tandis que l'Espagne fournit encore à peu près autant maintenant qu'elle fournissait en 1790, les exportations de la France pour l'Irlande soient tombées de 120,000 liv. sterl. à 19,000, c. à. d., soient réduites à presque rien? Il est probable qu'il y a ici quelque erreur de copie ou quelque exactitude dans les relevés des douanes.

Nous pourrions citer encore une foule d'autres renseignemens intéressans. L'ouvrage de M. Moreau abonde en indications de toute espèce. Il serait à désirer que la France eût des agens consulaires doués de la même activité pour les recherches de statistique, dans les contrées où l'on ne publie guère de documens, par exemple, en Turquie, en Espagne, en Portugal, dans une partie de l'Italie. DEPPING.

60. LETTERS FROM THE IRISH HIGLANDS.—Lettres sur les pays montagneux de l'Irlande. 1 vol. in-12 de 352 p. Londres, 1824; Murray. (*Lond. lit. Gazette*; 18 déc. 1824.)

61. ATTIC FRAGMENS; etc.—Fragmens sur le caractère, les mœurs et coutumes des peuples des trois royaumes, par MUDIE. 1 vol. Londres, 1825. (*Revue britannique*; déc. 1825, p. 373.)

Les *Lettres* contiennent des détails sur la vie domestique et les mœurs et coutumes des montagnards irlandais; elles caractérisent assez bien le peuple de ces contrées, où la superstition exerce encore une si grande influence; le style en est varié, peut-être un peu diffus, mais généralement noble et d'un écrivain rempli de sensibilité en même temps que de délicatesse et de goût. L'auteur s'est attaché à faire ressortir la différence de caractère qui existe entre les deux peuples anglais et irlandais. Ceux-ci vivent de peu et sont toujours de bonne humeur; ceux-là ont plus de besoins et moins de gaîté. Mieux nourri, la force d'un Irlandais serait plus grande que celle d'un Anglais: telle est du moins l'opinion de l'auteur de ces lettres qui, sans être Irlandais, habite depuis long-temps la patrie de Swift, de Shéridan et de Moore, et qui montre de l'impartialité dans ses jugemens.

Un autre écrivain anglais, M. Mudie, trace avec plus d'étendue et de vivacité le caractère des Irlandais et des Anglais, ainsi que des Écossais, d'après les causes qui semblent avoir une influence plus immédiate sur la direction générale de leurs

actions. L'Anglais, dit-il, est guidé par l'habitude, l'Écossais par la réflexion et l'impulsion, l'Irlandais par la seule impulsion. Comparativement aux deux autres, l'Anglais est froid, silencieux, repoussant dans ses manières; admis chez lui avec peine, vous y trouvez de la politesse, jamais de la cordialité; s'il vous accueille, c'est plutôt pour chercher les moyens de vous congédier que de vous garder; il aime à se vanter de son pays, en même temps qu'il murmure contre les lois qui le régissent, il se plaint de sa misère, et sa maison est un palais; il remplit ses devoirs envers sa famille; il est poli avec ses domestiques, moins par affection que parce que ce sont ses domestiques et sa famille; en tout, il est égoïste, mais généralement franc et loyal. L'Écossais est plus léger, plus accueillant, plus cordial; il se passionne aisément et vite pour tout; il est moins sincère peut-être que prévenant; il est moins profond, moins lucide que l'Anglais. L'Irlandais devient aisément votre ami; il est hyperbolique dans son langage, inconstant dans ses inclinations, ne fait jamais que la moitié de ce qu'il promet, son égoïsme est moins tranchant; il est souvent victime, esclave de son entraînement, qui lui fait sacrifier amitié, honneur, patrie, succès, tout enfin; gai, brillant, agréable dans ses manières, non entravé comme l'Anglais par les formes, ni arrêté comme l'Écossais par des principes, il va en avant; mais privé de la solidité sincère de l'un et de la prudence calculatrice de l'autre, il outre tout dans ses vues et s'expose à des chutes continuelles. L'Anglais va droit à son but; l'Écossais fait çà et là quelques détours; l'Irlandais vole de côté et d'autre, se renverse avec bruit, et souvent termine sa course au point où il l'a commencée. Le premier est persévérant, mais tardif; le second a plus de variété, mais de fixité dans l'esprit; le dernier a la légèreté du vent, mais aussi c'est le vide même. Un Anglais en crédit est hautain, l'Écossais intrigant, l'Irlandais toujours vain. En Écosse, un homme est banni pour avoir commis un grand crime; en Angleterre, pour un crime léger; en Irlande, pour la moindre faute : mais à Botany-Bay, le dernier se corrige entièrement, le second un peu, et le premier jamais. A. M.

62. Sur certains districts d'ardoisières de l'Irlande. Extrait de deux rapports dressés par James Donnell, écuy. ingénieur. (*Dublin philos. journ.*; mai 1826, p. 164.)

Les édifices publics et particuliers de Waterford, Kilkenny, Carrick, Clonmel et d'autres villes d'Irlande, sont couverts en ardoises du pays de Galles. Cependant l'Irlande a des bancs d'ardoise très-considérables; ceux de Kilaloe s'étendent le long du Shannon, dans le comté de Clare, sur un espace d'environ 3 mille, et du côté de l'ouest, vers Broadford et les moulins de Calaghan sur environ 7 milles. Sur le bord opposé du fleuve, dans le comté de Tipperary, ces bancs se prolongent sur une étendue d'environ 6 milles. On voit sur l'une et l'autre rive du fleuve une quantité de carrières ouvertes. Les ardoises sont d'autant meilleures qu'elles sont tirées d'une plus grande profondeur; elles sont sonores, et résistent mieux au choc que les ardoises de Galles; mais arrivées aux ports de mer, elles coûtent plus cher, parce que les moyens de transport sont plus dispendieux. Il faudrait des routes à ornières; l'auteur en démontre la nécessité évidente; il fait aussi connaître les principales carrières qui sont exploitées. D.

PLANS ET CARTES.

63. I. Notice sur la nouvelle Carte de France. (*Mémorial topographique et milit. du dépôt de la guerre;* Tom. VIII, p. 2.)

64. II. Deuxième notice sur la Carte de France. In-4°.

La carte de France, par Cassini, ne comportait plus l'exactitude qu'on est en droit de réclamer aujourd'hui, les cuivres en étaient d'ailleurs usés : delà le projet d'une nouvelle carte topographique de la France, appropriée à tous les services publics.

Une commission créée par ordonnance du 11 juin 1826, pour examiner ce projet, arrêta : 1° que le dépôt de la guerre serait chargé exclusivement des observations astronomiques, des opérations géodésiques, comprenant la mesure des bases et les triangulations des 1er et 2e ordre, de la topographie au $\frac{1}{10000}$, et de la gravure au $\frac{1}{50000}$ assujettie à la projection de Flamsted modifiée. 2° que l'administration du cadastre concourrait à l'exécution de la nouvelle carte de France, en établissant une triangulation du 3e ordre sur tous les travaux d'arpentage déja terminés, et en fournissant au Dépôt de la guerre la réduction au $\frac{1}{10000}$ de tous ses plans parcellaires avec l'indication des natures de culture, par masses.

Le gouvernement adopta ces conclusions, et une ordonnance

du 6 août 1817 confia la direction des travaux de la nouvelle carte de France à une commission spéciale formée dans le sein du Dépôt de la guerre.

D'après les calculs de cette nouvelle commission, la géodésie devait fournir environ 6000 points, déterminés par latitudes, longitudes et hauteurs au-dessus du niveau de la mer, pour la superficie totale de la France, évaluée à 5340 myriamètres carrés (27000 lieues carrées de 25 au dégré), et 4 bases mesurées à Ensisheim en Alsace, à Brest, à Bayonne et à Antibes.

La topographie devait donner, à l'échelle de $\frac{1}{10000}$, 13351 feuilles pleines contenant chacune 0,4 myriamètres carrés et 611 feuilles gravées de même dimension; enfin 20 années suffisaient pour la confection entière de la carte.

Mais tous ces calculs furent bientôt dérangés. On n'avait pas remarqué que les matériaux des cadastres seraient insuffisans, et que le Dépôt de la guerre ne pouvait employer qu'un très-petit nombre d'officiers aux travaux topographiques. Il fallut donc apporter des modifications au projet qui avait été adopté. On convint alors de faire des cartes minutes au $\frac{1}{40000}$, et la gravure au $\frac{1}{80000}$. De cette manière, le nombre des feuilles minutes fut réduit à 835 et celui des feuilles gravées à 208.

Situation des travaux au 1er janvier 1825.

Géodésie. La méridienne entre Dunkerque et Perpignan sert de base à toute l'opération, et en est la 1re coordonnée.

La 2e coordonnée consiste dans une perpendiculaire à la première, et qui s'étend de Brest à Strasbourg. La mesure géodésique en est totalement terminée; une base de vérification a été mesurée à chacune de ses extrémités, et les observations de latitude et d'azimuth y sont faites aussi. Cette opération sera complétée, en 1825, par la mesure astronomique d'un arc de parallèle entre Brest et Strasbourg de plus de 12 degrés qui se prolonge en Allemagne et en Autriche jusqu'aux confins de la Russie et de la Turquie : cet arc dans toute son étendue, de Brest à Czernowitz, est de 30°.

Au nord de la perpendiculaire un parallèle a été mesuré entre Dieppe et Sédan.

Au midi, 3 autres parallèles sont aussi mesurés ou le seront incessamment.

Le 1er est compris entre l'île de Noirmoutier et le Jura.

Le 2e s'étend depuis la tour de Cordouan jusqu'aux Alpes et sera continué jusqu'à Fiume. Il embrassera un développement d'environ 15°. L'an astronomique a été déterminé par des feux instantanés sur des points intermédiaires.

Le 3e est compris entre Bayonne et les frontières du Piémont.

On s'est en même-temps occupé de la mesure des méridiennes intermédiaires.

L'une s'étend de Bayeux à Agen.

L'autre de Sédan aux Bouches-du-Rhône.

Enfin on a rempli de triangles quatre des grands quadrilatères renfermés dans les coordonnées dont nous venons de parler.

Topographie. Les minutes des 3 feuilles de gravure Paris, Beauvais, Melun, à l'échelle du $\frac{1}{10000}$, sont terminées.

Les feuilles de Provins, Meaux, Soissons au $\frac{1}{40000}$ sont commencées.

Gravure. Le trait des 3 premières feuilles (Paris, Beauvais, Melun,) est gravé.

La feuille de Paris est totalement écrite.

La 2e Notice, publiée par le dépôt de la guerre, a pour but de faire connaître les travaux qui ont été faits depuis la publication de la première notice, insérée au tome 8 du Mémorial du dépôt de la guerre. L'auteur de cet opuscule entre d'abord dans quelques détails sur l'importance des travaux géodésiques et topographiques de la nouvelle carte de France. Nous allons le suivre dans l'exposé de ces détails, puis nous ferons connaître les résultats que le Dépôt de la guerre a déja obtenus.

Les modifications qui ont été apportées au 1er projet ont réduit les feuilles gravées au nombre de 208. Chacune de ces feuilles contiendra 2,560 kilomètres carrés ou très-approximativement 130 lieues.

La géodésie des 1er et 2e ordre donnera au moins 6,000 positions géographiques : celle du 3e ordre, qui était dévolue au cadastre, mais dont le corps des ingénieurs géographes est maintenant chargé en totalité, en donnera 31,000 : ainsi l'on aura 37,000 positions géographiques; ce qui donnera 7 positions par myriamètre ou 1 position $\frac{1}{3}$ par lieue.

Ces 37,000 positions sont autant de bases qui peuvent servir à tous les travaux des divers services publics.

La Topographie produira 416,000 différences de niveau au moins. Les différences de niveau ne seront pas aussi exactes que celles qui procèdent directement des calculs géodésiques; néanmoins elles pourront être très-utiles dans un grand nombre de cas. Ajoutées aux 37,000, données par la géodésie, elles formeront un total de 453,000.

Pour l'utilité publique le Dépôt de la guerre publiera, sous le titre de *Nouvelle description géométrique de la France*, un vaste répertoire des observations primitives avec tous les résultats qui en dérivent.

Cette description sera précédée de l'exposé des méthodes d'observations et de calculs qui auront été adoptées, et d'un grand nombre d'applications que peut offrir une carte topographique exacte dans toutes ses parties.

Il sera publié en outre une carte générale des triangles en 14 feuilles, à l'échelle de 1 pour 400,000. Tous les points y seront rigoureusement placés dans leur position respective, et chaque feuille de gravure y sera désignée.

Enfin le Dépôt de la guerre ouvrira ses archives géodésiques à ceux qui voudraient de plus amples renseignemens ou qui auraient besoin de consulter les pièces originales.

Quant à la carte, elle réunira les documens topographiques les plus étendus et les plus exacts, tels que la forme des villes, bourgs et villages, les routes de toutes les classes, les chemins vicinaux directs et presque toutes les autres communications; les grandes cultures par masses, les cours d'eau grands et petits, les canaux de toute espèce, etc.; elle donnera le relief du terrain; enfin elle fera connaître les limites des départemens, des cantons et des communes.

Par un calcul fort simple, l'auteur de la notice fait voir que les produits de la publication de la nouvelle carte de France, assuraient à l'état le recouvrement de ses avances. Nous ne le suivrons pas dans ce calcul; mais nous dirons que les feuilles de gravure seront mises dans le commerce au prix de 7 fr. 50 c. et que la collection reviendra pour l'acquéreur à 1560 fr.

Situation des travaux au 31 déc. 1826.

Géodésie. 1° Deux arcs de longitude ont été mesurés : l'un

de Brest à Strasbourg, se prolongeant jusqu'à Bude, en Hongrie; l'autre de la tour de Cordouan aux Alpes, se prolongeant jusqu'à Fiume.

2° 8 observations de latitude ont eu lieu; soit aux extrémités, soit aux nœuds de quelques-unes des chaînes principales.

3° 3 bases ont été mesurées; l'une près de Brest, la seconde aux environs d'Aix, et la 3e aux environs de Bordeaux.

4° Toutes les chaînes principales, au nombre de 8, sont terminées, à l'exception de la chaîne des Pyrénées et des deux chaînes de jonction, qui le seront toutes trois en 1827.

5° La cinquième partie environ des quadrilatères formés par les chaînes principales est couverte d'un réseau de triangles du 1er ordre.

6° La géodésie des 2e et 3e ordres est faite sur 37 des feuilles qui composeront la nouvelle carte de France.

7° Enfin, indépendamment des observations de latitude, de longitude et d'azimuth, les opérations géodésiques des 1er, 2e et 3e ordres ont prouvé jusqu'à ce jour la détermination de 7,500 à 8,000 positions géographiques sur 37,000, et un nombre égal de hauteurs absolues au-dessus du niveau de la mer.

Dimensions des échelles.	Désignation des feuilles de gravure, à 1 pour 80,000.	Superficie des levés		Nombre des feuilles minutes.
		en kilomètres.	en li. de 25 au degré.	
1 pour 10,000	Paris. Beauvais. Melun. Meaux.	7,680	388	192
1 pour 40,000	Provins. Soissons. St.-Omer. Douay. Maubeuge. Cambray. Dunkerque. Rocroy. Lille. Reims. Mézières. Verdun. Rhétel. Arras. Boulogne. Montreuil. Calais. Charlemont. Amiens.	20,500	1,025	80
1 pour 20,000 (Dispositions ministérielles spéciales.)	Lunéville.	1,120	56	7
	Totaux	29,300	1,469	279

N. B. Ainsi les levés effectués jusqu'au 1er janvier 1827 s'élèvent à 29,300 kilomètres carrés, égaux à 1,469 lieues carrées de 25 au degré, le tout appuyé sur 2,008 points trigonométriques des 1er, 2e et 3e ordres, produisant pareil nombre de différences de niveau positives, et qui ont servi à en déterminer environ 22,719 autres résultant des opérations géodésiques, ce qui en donne, en totalité, 24,727 ou (terme moyen) 77 par myriamètre et 15 par lieue.

Gravure. Les 14 feuilles de Paris, Melun, Beauvais, Provins, Dunkerque, St.-Omer, Maubeuge, Cambray, Rocroy, Reims, Meaux; Soissons, Mézières sont livrées à la gravure.

Plusieurs autres feuilles seront entreprises en 1827 ; le trait et les écritures sont totalement terminés sur les trois premières de ces 14 feuilles. L.

65. I. Kart over Norge.—Carte de la Norvége, lithographiée, à l'usage des écoles; par Ch.-B. Roosen, lieut. de la brigade du génie. Christiania, 1824; Fehr.

66. II. Kart over Norge. — Carte de la Norvége, à l'usage des écoles. Christiania, 1825 ; Winther.

67. III. Kart over Smaalehnenes Amt.—Carte du bailliage de Smaalehnen (en Norvége), dressée d'après les levés géogr. et les observations astronom. et géodétiques; par les capitaines N. Ramm et G. Munthe. Prix de souscript., 2 spécies. Christiania, 1826. (*Magazin for Naturvidenskaberne* ; ann. 1826, cah. 2, p. 304.)

La première de ces 3 cartes norvégiennes est une réduction de la grande carte de Pontoppidan, à l'échelle de 2,9 lignes par mille de Norvège. N'étant pas bien imprimée, l'écriture est devenue un peu confuse; on y trouve aussi quelques fautes; toutefois, cette carte vaut mieux que celles qui sortent des fabriques de Nuremberg, et dans lesquelles les noms du Nord sont fréquemment estropiés.

La projection de la carte n° 2 est entiérement fautive : on ne voit pas de quel premier méridien l'auteur est parti ; l'orthographe et le dessin sont mauvais.

La carte n° 3 est la 1re feuille des cartes des bailliages nor-

végiens, publiées par les officiers qui ont été chargés des levés; elles sont réduites à $\frac{1}{200,000}$ de la surface de la Norvége. Cette 1[re] feuille s'étend de 58° 50′ à 59° 48′ de latitude nord, et de 28° 5′ à 29° 36′ de longit. (1[er] mérid. à l'Ile-de-Fer) D'après les déterminations les plus récentes, Christiania est situé à 33° 38′ plus à l'est que Paris. Cette carte a été supérieurement gravée à Paris, où elle a été aussi imprimée. Par des signes divers, on a indiqué les places fortes, les chefs-lieux, les paroisses, les usines, fabriques, moulins, routes diverses, garnisons, etc. Dans un coin vide, les auteurs ont donné les plans des principales villes, Moss, Fredrikstad et Fredrikshald Les autres feuilles sont annoncées pour paraître de 9 mois en 9 mois. D.

TABLE

DES ARTICLES DE CE CAHIER.

Géographie et Statistique.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
RUE JACOB, N° 24.

BULLETIN

DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES.

ÉCONOMIE PUBLIQUE; VOYAGES.

GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE.

68. JAHRBOEKJE OVER 1826.—Annuaire pour 1826, publié d'après les ordres du Roi des Pays-Bas, par R. LOBATTO. La Haye; imp. roy. (*Bijdrag tot de natuurk. Wetensch.*; Part. 1, n° 11, p. 109.)

Chargé de la rédaction d'un Annuaire hollandais, dans le genre de l'Annuaire du Bureau des longitudes de Paris, M. Lobatto a cherché à y réunir autant de renseignemens utiles qu'il lui a été possible. De ce nombre, sont des notions d'astronomie géographique, les tables de longitude et de latitude, et la distance entre Amsterdam et grand nombre de lieux, l'histoire de la mesure de la terre, la table des poids et mesures, celle des monnaies des Pays-Bas, celle des marées, la population des Pays-Bas, les relevés des naissances et décès dans le même royaume, etc. On espère que ce plan sera encore perfectionné les années suivantes. D.

69. MOUVEMENT DES PORTS DES PAYS-BAS, dans le cours de l'année 1826. — *Nombre des vaisseaux sortis*: 3,997, dont 1,765 des Pays-Bas, et 2,232 étrangers, jaugeant ensemble 442,021 tonneaux. *Entrés*: 5,549, dont 2,657 des Pays-Bas, et 2,892 étrangers, jaugeant ensemble 559,337 tonneaux. (*Algem. Konst en Lett. Bode*; 23 nov. 1827.)

70. COSTUMES DU PEUPLE DE TOUTES LES PROVINCES DU ROYAUME DES PAYS-BAS, lithographiés par J. J. EECKHOUT et J. MADOU. Par livraison in-fol. de 4 pl. Prix de chaque livr., 1 flor. 50 c. en couleur, et 1 flor. en noir. Bruxelles, 1825 à 1827; Van den Bruggraaff, édit.

Cette collection de costumes ne comprend pas ceux que les modes françaises ont rendus communs à la haute classe, et même à la classe bourgeoise, dans la plus grande partie de l'Europe;

nous n'aurions présenté là, disent les éditeurs, rien de national, et surtout rien de stable. Les costumes que nous annonçons sont ceux du peuple dans les différentes professions qu'il exerce. Chacune de ces planches présente, en quelque sorte, un petit tableau, dans la plupart desquels des vues de ville, qui ne sont ni idéales, ni prises au hasard, ont un rapport direct avec les lieux où la plus grande partie de ces professions s'exercent.

On souscrit au moins pour la 1re partie de l'ouvrage, ou pour 20 cahiers. Il a déja paru plusieurs livraisons de cet ouvrage.

71. Gedenkboek van Nederlands Watersnood.—Mémorial des inondations survenues dans le royaume des Pays-Bas, en février 1825, contenant une introduction détaillée sur les anciennes inondations, par J. C. Beijer, avec pl. et cartes. Gr. in-8°, en 2 part. 807 p., indépendamment de l'avant-propos. Pr. 12 f. La Haye, 1826; Immerzeel.

72. Historisch Tafereel van de zwaren Watersnood, etc. — Tableau des fortes inondations qui eurent lieu dans une grande partie de la Hollande, les 3, 4 et 5 février 1825, avec cartes et planches. Gr. in-8°, 411 p. Pr., 8 flor. 40 c. Amsterdam, 1826; Schalekamp et van de Grampel.

73. Geschiedkundig tafereel van den Watervloed en de Overstroomingen in de provincie Vriesland. —Tableau historique des inondations qui eurent lieu au mois de février 1825, dans la province de Frise, avec une description de ses effets, pour cette contrée; par J. Van Leeuwen, greffier du tribunal de commerce de Leeuwarden. Gr. in-8°, 68, LX et 290. p. Prix de souscription, 4 flor. Leeuwarden, 1826; Suringar. (*Letterkund. Magazin*; mai 1827, p. 191 et 201.)

74. Beschrijving van Overijsselts watersnood. — Description de l'inondation qui eut lieu dans l'Overijsel, en février 1825; par J. Ter. Pelkwijk, membre des états députés de cette province. Gr. in-8°, p. XV et 283. Prix, 10 fl. 40 c. Zwolle, 1826; Devri et van Stegeren. (*Vaderl. Letteræfening*, juin 1827, p. 284.)

Ne connaissant pas ces ouvrages, nous nous bornons à les signaler et à indiquer les journaux où ils sont analysés, pour les lecteurs qui auraient besoin de les consulter.

75. **Rapports annuels** (pour 1824 et 1825) **sur la situation des établissemens de bienfaisance** et de ceux destinés à l'éducation des pauvres, dans le royaume des Pays-Bas, présentés aux États généraux, par S. Ex. le ministre de l'intérieur, conformément à l'article 228 de la loi fondamentale. (*Le Philantrope*; IVe an., IIIe liv., p. 66 et V an. Ve livr., juin 1827, p. 133.)

Nous examinerons séparément ces deux rapports fort intéressans, leur forme différant assez notablement, et le premier faisant d'ailleurs connaître des faits que le 2e ne rappelle pas.

Institutions pour les pauvres en général. Les administrations de ces institutions sont dans un état en général satisfaisant. Le roi des Pays-Bas a décidé qu'une pharmacopée serait établie à leur usage pour diminuer leurs dépenses, et qu'une mesure uniforme serait prise sur la manière de procéder gratuitement en justice pour les indigens et les institutions de bienfaisance, qui, du reste, ont très-peu de procès. Les communes sont appelées à pourvoir aux besoins des indigens; les institutions remplissent ce devoir à leur décharge. Les dons et legs, dont l'acceptation a été autorisée en 1824, s'élèvent à 200,000 fl. Pendant la même année, 257 autorisations ont été données dans l'intérêt des établissemens de bienfaisance, pour des aliénations, des échanges et des remplois de capitaux.

Hospices. Le produit des collectes a diminué, celui des subsides s'est accru; le nombre des hospices et leur population sont également augmentés. L'amélioration du sort des insensés est devenue très-sensible; il en est de même du régime intérieur des hospices. On construit à Bruxelles une maison pour les vieillards des deux sexes; elle pourra contenir 400 personnes. La population des hospices est établie comme il suit: malades, 10,600; vieillards, 13,700; infirmes, 6,000; enfans, 12,677; total, 42,977. Plus de 200 orphelins ont été incorporés dans l'armée de terre; 700 enfans ont été placés dans les colonies agricoles.

Institutions pour les secours à domicile. Le nombre en est diminué, quelques-unes ont été réunies. Le nombre des pauvres secourus à domicile n'augmente pas; il peut se classer de la manière suivante: Individus qui pourvoient à leurs besoins pour plus de la moitié, 292,000; pour la moitié, 120,000; pour moins que la moitié, 272,706; total, 684,706. Les secours donnés à des

individus devenus nécessiteux, par suite d'incendie ou d'autres accidens imprévus, se sont élevés, en 1824, à 100,000 florins.

Fonds pour l'encouragement et le soutien du service militaire. L'administration de ce fonds fait distribuer des secours à 967 blessés, 425 veuves ou parens de militaires morts sur le champ de bataille, et à 339 enfans. Les secours montaient, au 1er août 1824, à plus de 62,000 flor.

Société pour l'amélioration morale des prisonniers, dans les provinces septentrionales. Cette société met les condamnés à même de continuer ou d'apprendre un métier (*Voy. ci-après* n° 84).

Une Société de charité chrétienne a été fondée à Anvers, et une *Confrérie de la consolation* à Namur.

Écoles. On continue à en établir de nouvelles. On évalue à 60,000 le nombre des indigens qui sont admis gratuitement dans les écoles primaires.

Établissemens pour les sourds-muets. Il y en a 3 principaux dans le royaume; un à Groningue, ayant 151 élèves; un à Liége, avec 34 élèves; et un à Gand, avec 27 élèves; ceux-ci sont du sexe féminin.

Ateliers de charité. Il vient d'en être organisé un à Liége. Les collectes pour ces sortes d'ateliers ont diminué, mais les subsides ont augmenté.

Dépôts de mendicité. Plus de 2,000 mendians ont été arrêtés en 1824. On en a rendu 518 à la liberté, sur la demande de leurs familles et des communes.

Monts-de-piété. Il en existe 21 dans les 8 provinces méridionales; ils ont employé en prêts une somme annuelle de 1,849,737 fl. 43 c. L'intérêt annuel des prêts est de 15 pour °/₀ dans la province du Brabant méridional, de 16 à 20 p. °/₀ dans la province du Limbourg, de 10 p. °/₀ dans la province de Liége, de 5 p. °/₀ dans le Hainaut, de 12 à 15 p. °/₀ dans les provinces de Namur et d'Anvers. Il n'y a point de monts-de-piété dans la province de Luxembourg. Il y en a 104 dans les provinces septentrionales, agissant avec un capital de 2,874,067 f. 95 c., avec une variation de taux d'intérêts de 6 à 34 p. °/₀; total, 125 monts-de-piété pour le royaume des Pays-Bas, avec un capital de 4,723,805 f. 38 c., qui a produit, en 1824, un bénéfice de 260,596 f. 54 c., tous frais déduits.

Banques d'épargnes. Il existe, dans le royaume, 51 banques

d'épargnes, dont 5 dans le Limbourg; les autres dans les provinces septentrionales. Le nombre total des actionnaires est de 10,335. Le capital est de 1,533,045 f. 22. L'intérêt s'élève de 3 à 5 p. °/₀.

Indépendamment des associations précitées, il existe encore dans les Pays-Bas d'autres associations qui distribuent des alimens et des secours pendant l'hiver; le nombre des membres qui composent ces sociétés est de 888, et celui des individus qui profitent de ces bienfaits est de 39,506; l'évaluation des secours est de 97,370 fl. 22 c.

Le ministre entre, au sujet des *Colonies de bienfaisance* et de leur situation à l'époque de son rapport, dans des détails sur lesquels nous reviendrons dans un article consacré spécialement à ces colonies.

Le rapport sur l'état des *Institutions de bienfaisance*, en 1825, a reçu une autre forme; les faits y sont autrement classés et plus précis; nous allons en présenter le tableau sommaire.

Chap. 1er. ÉTABLISSEMENS POUR LES SECOURS EFFECTIFS.

1. Établissemens publics.

1.) *Administration pour les pauvres à domicile.* Au total, 5,205; Individus secourus, environ 703,000. Ce nombre est à la population totale (5,992,666 ames) :: 117 $\frac{31}{100}$: 1,000. L'augmentation de ce nombre sur celui des années précédentes, provient surtout de l'augmentation de la population, estimée par le ministre à 60,000 par an.

Dépenses ou sommes distribuées, 5,256,751 f., savoir: pour frais et charges d'administration, environ 645,500 f.; secours de toute espèce, 4,611,271 f. = par individu, 6 fl. 56.

Revenus et ressources, 2,719,000 f.; *Collectes*, 1,217,000 f.; *Subsides* des communes, 1,360,700; *id.* des provinces ou de l'état 5,164.

2.) *Hospices.* Nombre total, 723.—*Population*, 39,089 individus; ce qui est à la population totale :: 6 $\frac{52}{100}$: 1000.—*Dépenses*, 4,019,293 f., savoir: charges et frais d'administration, 963,230 fl.; entretien et nourriture, 3,056,063; cet objet reparti sur le nombre des individus offre une dépense de 7,864 f., par individu.

Revenus, 4,063,701, savoir: des propriétés et autres ressources,

2,806,200 ; *Collectes*, environ 251,000 ; *Subsides* des communes environ 945,200 f. ; *id.* des provinces ou de l'état, 61,400 f.

On remarque une diminution considérable dans le nombre des individus entrés aux hospices en 1825, sur les années précédentes, surtout dans les hospices pour les enfans ; ce qui a réduit, sur 1824, la dépense totale de 385,000 f. ; par suite, les subsides des communes ont été en moins de 289,175 f. quoique les revenus des hospices aient diminué de 40,000 f., et que les collectes aient donné 14,000 f. en moins.

Établissement royal de Messines dans la Flandre occidentale, destiné à l'éducation des filles de militaires invalides ou morts au service de l'état. En 1825, il contenait 150 enfans. *Dépenses*, charges et frais, 3,870 f. ; entretien et nourriture, 20,300 f. ; total, 24,170. *Revenus* en propriété, 25,120 ; collectes, 210 f.

3.) *Hospices d'insensés.* On convient que le royaume manque d'hospices de cette espèce convenablement organisés ; des mesures ont été prises pour satisfaire à ce besoin. *Nombre* des insensés nécessiteux ou autres, 5,591, ce qui est à la population totale :: $9 \frac{33}{100}$: 10,000. Le nombre des insensés à la charge des communes ou des administrations des pauvres, est de 2,979, plus de la moitié du total. Cet excédent dans la classe pauvre s'aperçoit surtout parmi les femmes et les provinces où sont de grandes villes. Le nombre des insensés nécessiteux placés dans les établissemens, y compris les 324 placés dans la commune de Gheel, s'élève à 1,867, outre 1,112 en pension chez des particuliers.

4.) *Enfans trouvés ou abandonnés.* Dans quelques provinces la plupart sont placés chez des particuliers ; dans d'autres, ils sont envoyés dans les colonies de bienfaisance.

Nombre. Il est diminué en 1825 ; on peut l'évaluer en tout à 12,000 ; une partie est comprise dans la population des hospices, une autre chez les pauvres à domicile.

5.) *Accroissement des capitaux des pauvres à domicile et des hospices.* Pour les 1ers, d'une somme de 216,979 f., partie par des dons et legs, partie par un accroissement de propriété. Pour les *hospices*, d'une somme de 175,192 f.—total, 392,172 f.

6.) *Secours médicaux et chirurgicaux.* Suffisans dans les villes pour les secours gratuits. Difficiles et onéreux pour les administrations des pauvres dans le plat pays et les campagnes. Un arrêté royal du 6 juin 1823 tend à parer à cet inconvénient. Il ap-

prouve la formation d'écoles de chirurgie, de sages-femmes et d'apothicaires.

7.) *Associations de femmes* qui se vouent au service des malades dans les hôpitaux, ou qui les soignent à domicile, moyennant une légère rétribution. Le gouvernement leur a donné de nouveaux statuts, les a soumis à l'autorité civile, dans leurs rapports avec les institutions de bienfaisance. — Nombre : Provinces de Limbourg 1, de Namur 1, Liège 3, Luxembourg 3, Anvers 12, Brabant méridional 14, Hainaut 17, Flandre orientale 25, occidentales 24. Le nombre total de leurs membres est de 1477.

II. Établissemens particuliers.

1.) *Fonds destinés à l'encouragement et au soutien du service.*

Hôtel des invalides (à Leyde). Personnes secourues, 1,805, savoir : 132 invalides dans l'établissement de Leyde, 20 militaires estropiés de l'île de Java, militaires estropiés depuis 1813, veuves et orphelins de ceux qui ont été tués depuis cette époque. Le nombre des militaires estropiés, dans les guerres antérieures à 1813, et qui ont été secourus provisoirement, se montait à 416.

Dépenses. Elles montaient, en 1825, à f. 115,179, dont 83,297 pour secours dans l'intérieur du pays et 5,311 pour secours à Batavia, etc., outre 15,836 f. fournis par la pension que les invalides ont de l'état ; il a été payé pour frais de nourriture, habillement et d'administration, 17,565 f. Les frais d'administration des commissions se sont élevés à 7,805 f.

Revenus. Ils se sont élevés à la somme de f. 119,095. Ils se composent des intérêts des capitaux et fonds divers, de dons, etc.

Le capital de l'établissement consistait, au 31 déc. 1825, en f. 2,351,450 de dette active nat., prov. du fonds primitif.
en 59,152 restant du 1er fonds de Waterloo ;
enfin en 55,561 restant du 2e fonds id.

tot. f. 2,466,163

2.) *Sociétés de femmes pour le soulagement des personnes de leur sexe*, au nombre de 3, établies à Rotterdam, Harlem et Verviers. 287 personnes ont contribué, en 1825, à ces 3 établissemens, et 659 femmes en couches en ont été secourues, à raison de f. 12,56 pour chacune.

3.) *Commissions ou sociétés qui distribuent, pendant l'hiver, la nourriture et le chauffage*, au nombre de 32, en 1825, composées

de 4,746 membres; 24,547 personnes en ont été secourues; la dépense s'est élevée à f. 78,801, dont f. 60,768, provenant du produit des souscriptions, et f. 18,033 des subsides accordés par les communes.

4.) *Sociétés qui fournissent des secours aux pauvres honteux.* Les principaux établissemens de ce genre paraissent être les deux d'Amsterdam et celui de Rotterdam.

III. Secours extraordinaires.

1.) *Secours accordés par le gouvernement à titre de gratification.* Dans le courant de 1825, plusieurs secours ont été accordés, à ce titre, à des personnes que des services ou d'autres circonstances particulières recommandaient à la bienveillance du gouvernement.

2.) *Secours accordés par le gouvernement pour accidens imprévus.* 721 personnes qui se trouvaient dans ce cas ont été secourues en 1825 sur les fonds de *non-valeur* des contributions directes. Les pertes éprouvées montaient à 645,442 f., et le total des secours accordés, seulement à ceux dont la perte s'élevait au-dessus de 100 f., a été de 80,671, ou d'un 8e de la perte. Le secours le plus élevé a été de 1,094 f., et le moindre de 12 f.

Chap. 2e. ÉTABLISSEMENT POUR L'INSTRUCTION DES PAUVRES.

Nous reviendrons sur ce chapitre, en traitant séparément de l'*Instruction publique* dans les Pays-Bas, le ministre renvoyant également au rapport qu'il a présenté à ce sujet, et dont nous donnerons sous peu une analyse.

Chap 3e. MOYENS POUR DIMINUER LE NOMBRE DES PAUVRES ET RÉPRIMER LA MENDICITÉ.

1.) *Ateliers de charité.* Ces établissemens, qui n'ont pu réussir en Angleterre, et dont le succès ne paraît pas aussi assuré même qu'il serait à désirer qu'il le fût dans les Pays-Bas, sont au nombre de 36 dans tout le royaume, y compris les ateliers d'Amsterdam et de Middelbourg, qu'on peut considérer comme des dépôts de mendicité locaux. Le nombre des personnes qui, dans le courant de 1825, ont obtenu du travail dans les ateliers de charité s'est élevé à 6,820; on les y a surtout occupées à filer, à tisser et à tricoter.

La *Dépense* s'est élevée à f. 357,491, couverts par les revenus particuliers et peu importans de ces établissemens, par le pro-

duit du travail des ouvriers, par des collectes et par les subsides des administrations des communes. La proportion des personnes, auxquelles ces établissemens procurent du travail, avec la population des villes où ils se trouvent, est communément de 1 à 100.

2.) *Depôts de mendicité. Nombre des institutions; leur population; travaux qu'on y exerce*, etc.

Il y avait, en 1825, 8 institutions de ce genre, dont la population moyenne était de 2,793 individus. Les principaux travaux exécutés dans cet établissement concernent les objets d'habillement, le tissage des tapis et couvertures en poils de vaches; dans ceux de la province d'Anvers seulement, on s'occupe d'agriculture.

Les *Dépenses générales* de ces 8 dépôts de mendicité, y comprise la valeur des produits d'agriculture et de fabrication qui ont servi à leur propre usage, se sont élevés, en 1825, à f. 189,459; dépense moyenne par tête, 16 c. par jour.

3.) *Société de bienfaisance.* Nous traiterons des *Sociétés de bienfaisance* dans un article spécial. (*Voy.* ci-après n°s 76-82.)

4.) *Variations dans la population des dépôts de mendicité et des sociétés de bienfaisance.* En 1825, le nombre des mendians arrêtés et conduits dans les établissemens des sociétés de bienfaisance, ainsi que dans les dépôts de mendicité, s'est élevé à 1,977, celui des mendians décédés à 422, celui des individus remis en liberté à 1,233.

Bien que la *mendicité* ait partout diminué, il y a cependant encore, dit *le Philantrope*, des communes où les réglemens pour sa répression ne sont pas suffisamment exécutés; quelques-unes d'entr'elles allèguent l'exiguité de leurs revenus, qui les met dans l'impossibilité de supporter les frais d'entretien des mendians; mais, observe ce journal, ce prétexte est inadmissible, car ces communes peuvent, dans ce cas, réclamer des secours sur les fonds provinciaux.

Chap. 4e. Institutions pour prévenir la misère.

1.) *Caisses d'épargne.* Elles sont au nombre de 47 connues, et comptent 15,450 participans. Les capitaux réunis de toutes ces caisses montaient, en 1825, à f. 2,426,477, y compris les intérêts et les frais d'administration à f. 4,848.

2.) *Monts-de-piété.* Il en existe dans les différentes provinces

125. Le montant des capitaux employés en prêts s'élève à f. 4,846,906, et les bénéfices qu'ils procurent à f. 232,235. Un arrêté du 31 octobre 1826 a soumis ces établissemens à une réforme générale, qui permet d'espérer qu'à l'avenir ils répondront à leur véritable destination.

RÉSUMÉ.

Le nombre d'individus qui ont reçu des secours de l'une ou de l'autre manière, *en* 1825, s'élève à environ 800,000 individus.

Les *Dépenses générales* des divers établissemens de charité, y compris les frais d'instruction donnée aux indigens, se sont élevées, en totalité, à 10,749,611

Parmi ces dépenses, celles d'administration se sont élevées à	1,716,369
Les frais d'entretien et de nourriture	8,167,473
et les autres dépenses de toute espèce à	865,769
Total égal,	10,749,611

Les *Revenus*, ou moyens de faire face à ces dépenses, ont offert un total de f. 10,838,360

Les revenus des propriétés et autres ressources se sont élevés à f.	5,646,437
Les collectes ont produit.	1,514,343
Les souscriptions et contributions volontaires. . .	207,624
Les subsides accordés par les administrations des pauvres	41,587
Ceux des communes	2,594,111
Ceux provenant des fonds provinciaux ou de l'état,	172,585
Enfin, les autres moyens de toute nature se sont élevés à.	661,673
Total égal f.	10,838,360

Quoique le nombre de 800,000 individus qui ont obtenu des secours d'une ou d'autre manière, en 1825, dans le royaume des Pays-Bas, ajoute *le Philantrope*, puisse en lui-même sembler élevé, et qu'il soit, relativement à la population générale, dans la proportion de 15 à 100, néanmoins il est faible, si on le compare à celui des pauvres secourus dans plusieurs grands États voisins.

76. I. Le Philantrope, Recueil publié par ordre de la commission permanente de la *Société de bienfaisance*, établie dans les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas, années 1822 à 1827. Bruxelles, Demat.

77. II. Mémoire sur les Colonies de bienfaisance de *Frederiks-Oord* et de *Wortel;* par le chev. de Kirckhoff. In-8° de VI et 36 p. Bruxelles, 1827; Frank.

78. III. Rapports annuels sur la situation des établissemens de bienfaisance et de ceux destinés à l'éducation des pauvres dans le royaume des Pays-Bas, présentés aux États-Généraux, par S. E. le ministre de l'Intérieur, conformément à l'article 228 de la loi fondamentale.

79. IV. Rapport succinct sur les colonies de la Société de bienfaisance et leur établissement; par A. Van der Willingen. (*Algem. Konst en Letter-Bode*; 11 août 1826.)

80. V. Notes sur les colonies d'indigens, signées Léopold de Belloinc. In-8° de 11 p. Paris, 1825; Lebel.

81. VI. Sur les colonies d'indigens de la Hollande, du Danemark et de l'Allemagne. (*Wochenbl. der Landw. Vereins in Baiern;* 1er févr. 1825.)

82. VII. Maisons d'indigence en Hollande. (*Allg. Handl. Zeitung;* 1824, n° 119, p. 478.)

83. VIII. Beknopte Beschrijving van de Armenschool te Sneck. — Description succincte de l'école des pauvres de Sneck; par H. W. C. A. Wisser. Gr. in-8° de 39 p.; prix, 2 fl. Sneck, 1824; Hollkamp. (*de Recensent;* mai, 1826, p. 271.)
(Voy. le *Bulletin*, Tom. IV, n° 154; Tom. V, n° 25 et 123.)

Depuis long-temps nous voulions entretenir nos lecteurs du système général mis en exécution en Hollande pour la répression de la mendicité; mais la place nous manquait pour entrer dans les développemens que demande un tel sujet, et surtout pour résumer les divers articles consacrés aux établissemens qu'embrasse ce système dans le *Philantrope* et dans plusieurs autres recueils. Nous signalons ici les principaux documens où l'on peut puiser pour connaître les détails de cette grande et belle conception; l'ouvrage récent que vient d'ailleurs de publier

M. le chevalier de Kirckhoff, en rassemblant tous les renseignemens que l'on peut désirer, nous dispensera de recourir à toutes les sources, et nous le suivrons presque toujours dans l'exposé que nous allons tracer.

Chassez de votre pays l'ignorance et l'oisiveté, a dit un philosophe, et vous chasserez la misère; le gouvernement des Pays-Bas semble sentir toute la valeur de cette maxime. Depuis un petit nombre d'années il a créé plusieurs établissemens pour propager l'instruction populaire et favoriser les travaux de tout genre; il faut placer en tête de ces utiles institutions les colonies de bienfaisance, dont celles de *Frederiks-Oord* et de *Wortel* sont les colonies-mères, et qui sont aujourd'hui au nombre de 11 dans les provinces septentrionales et de 3 dans les provinces méridionales.

Il serait fastidieux de s'étendre sur les maux qu'enfante la mendicité, véritable fléau de la civilisation : on les connaît suffisamment. Détruire cette lèpre est un bienfait éminent pour la société : procurer une existence honnête à des milliers d'infortunés opprimés par l'affreux joug de la misère, et les rendre à leurs devoirs sociaux et religieux, en augmentant en même temps les richesses et les forces physiques et morales d'un pays, est une œuvre qu'aucune plume ne saurait assez louer. Assurer un sort heureux à des malheureux qui gémissent dans l'indigence et ne vivent que pour souffrir; donner du travail, qui est le meilleur préservatif contre le vice, à des mendians valides, capables de travailler, afin qu'ils ne soient plus forcés à s'avilir en implorant la charité du riche, trop souvent sans pitié, qu'ils ne soient plus exposés à essuyer son mépris et ses humiliations, faire en sorte qu'ils ne soient pas réduits par le besoin à devenir des malfaiteurs, mais au contraire les mettre en état de devenir, pour leur propre bonheur et l'avantage de la société, des citoyens utiles, de petits propriétaires, des agriculteurs; remplir ce grand but en convertissant d'immenses bruyères en terres cultivées et productives; voilà, dit M. de Kirckhoff, l'objet de la fondation des colonies agricoles dans les landes délaissées des provinces de Drenthe, Overyssel, Friese et Anvers.

Diverses causes, parmi lesquelles je signalerai l'accroissement de la population, dû à la cessation de la guerre, à la bienfaisante découverte de la vaccine et aux règles de l'hygiène publi-

que mieux observées qu'autrefois, et surtout la diminution des bras employés dans les fabriques et manufactures, par l'emploi des mécaniques de nouvelle invention, augmentaient considérablement, dans les Pays-Bas comme ailleurs, le nombre des pauvres (1), que l'on ne pouvait plus assez secourir par les bureaux de bienfaisance et les dépôts de mendicité, qui au surplus étaient loin de ressembler à la maison de travail de Florence (*pia casa di Lavoro* (2).

Il fallait donc d'autres ressources, et ces ressources furent bientôt trouvées. La gloire de les découvrir, d'indiquer les moyens d'extirper la mendicité, était réservée au général Van den Bosch (3); il conçut l'heureuse idée de créer des colonies de bienfaisance dans les vastes bruyères des Pays-Bas, très-propres pour la majeure partie à être cultivées, et il prévit toute l'utilité que l'on pouvait attendre d'une telle entreprise. Il traça le plan de ces établissemens, son projet fut accueilli avec empressement, et une commission fut nommée et chargée d'y donner suite. Pour subvenir aux frais que cette création allait occasionner, une société fut fondée et établie dans les provinces

(1) Selon un article inséré dans le journal allemand cité sous le n° 1, il résulte d'un rapport de 1824, que le nombre des indigens en ménage se montait cette année dans les Pays-Bas à 687,174, ce qui comparé à la population (5,575,000), fait plus de 12 pauvres pour 100 habitans. D'après une note de la brochure de M. de Kirckhoff, suivant les données officielles, le nombre d'indigens dans les Pays-Bas montait en 1821, à 753,218 individus secourus par la charité publique. Les 719 hospices et établissemens pour les pauvres, contenaient à la fin de 1823, 30,932 nécessiteux; 42 maisons de travail occupaient 7,062 individus de cette classe; mais on comptait davantage sur le succès des colonies agricoles des pauvres, dont il y en avait déja alors 10 en activité, savoir : 8 dans les provinces du nord, et 2 dans celles du midi. Elles se composaient de 534 habitations, avec 2,575 pauvres et 480 orphelins. Il y avait en outre 8 maisons de travail agricole destinées uniquement pour les mendians; elles renfermaient 3,083 individus; celles-ci coûtaient 229,867 fl. et rapportaient 236,419 fl., ce qui fait déja un excédant de 6,522 florins. Nous verrons tout à l'heure l'état où sont arrivées ces institutions.

(2) Voyez Pictet, *Bibliothèque universelle*; mai 1822; le docteur Valentin, *Voyage en Italie*, 2e édition; qui en donnent des descriptions pleines d'intérêt.

(3) Auteur d'un ouvrage recommandable *sur les possessions des Pays-Bas en Asie, Amérique et Afrique*, 2 vol. in-8°. Amsterdam, 1818, Van Cleef.

septentrionales du royaume par le prince Frédéric, second fils du roi, sous le nom de *Société de bienfaisance*, et son réglement arrêté.

D'après ce réglement, basé sur les principes d'une sage administration et d'une comptabilité sévère, tout habitant des Pays-Bas, pourvu qu'il n'ait pas encourru une condamnation infamante, peut être reçu membre de la société, moyennant une cotisation de 2 flor. 60 cents (5 fr. 50 c.), et chaque membre a la faculté de la quitter à volonté; en donnant sa démission il est libéré de toutes les obligations attachées à ce titre.

Bientôt les journaux périodiques et quelques brochures dans divers pays signalèrent cette grande et utile création; l'écrit de M. de Belloing et l'article du Journal bavarois sont de ce nombre. L'un et l'autre faisaient dès-lors espérer et donnaient même la certitude que des associations et des souscriptions de simples particuliers avaient produit, non-seulement en Hollande et en Belgique, mais aussi en Danemark et en Allemagne, des résultats féconds en améliorations pour les classes pauvres de la population.

La Société de bienfaisance est présidée par le prince Frédéric et dirigée par deux commissions. La 1re est chargée de tous les travaux nécessaires pour atteindre le but prescrit; la 2e doit veiller à l'observation des réglemens et aux intérêts des sociétaires et des pauvres. La 1re de ces Commissions, sous le titre de *Commission de bienfaisance*, se compose d'un président nommé à perpétuité et de 12 membres; la 2e, appelée *Commission de surveillance*, est composée de 24 membres, y compris le président et le secrétaire. Les présidens et autres membres des Commissions respectives doivent exercer leurs fonctions *gratuitement*. Il existe en outre des Commissions locales, dans chaque ville, dans les communes rurales, pour faciliter les opérations de la Société.

Le but de la *Société de bienfaisance* est 1° de fonder des colonies agricoles et libres, où des familles indigentes, des orphelins, des enfans pauvres, trouvés ou abandonnés sont établis par ménage. 2° de former de semblables colonies pour les mendians valides et de chercher ainsi à extirper la mendicité. Celles-ci portent le nom de *Colonies de répression de la mendicité*. Voici les principales bases sur lesquelles sont établies les colonies de la première espèce.

Chaque ménage obtient une maison meublée et pourvue d'ustensiles aratoires. Cette maison de 8 aunes de long sur 7 ½ de large, bâtie en briques, se compose d'une chambre commune, de 4 chambres à coucher, d'une cave, d'un grenier, d'une grange de la même grandeur, annexée à la maison et renfermant une étable.

Chaque ménage reçoit en outre 3 bonniers et demi de terrain défrichés et mis pour la première fois en culture aux frais de la Société, 2 vaches et des moutons en nombre suffisant pour fournir les engrais nécessaires.

En arrivant, les colons reçoivent des vêtemens, des vivres, pain et pommes de terre; des avances en argent pour achats divers jusqu'à ce que leur champ suffise à leur besoin. Mais toutes ces fournitures, meubles, instrumens aratoires, vêtemens, etc., sont des avances dont ils doivent successivement acquitter la valeur, par des retenues hebdomadaires proportionnées à leur gain, mais qui ne peuvent dépasser par semaine 75 cents sur le salaire d'un enfant de moins de 12 ans, de 1 flor. pour une fille de 12 ans, 1 flor. 25 cents pour un garçon de 12 à 15 ans; 1 flor. 50 cents pour un garçon de 15 ans. Tout ce qu'ils gagnent de plus leur reste, pendant la 1re année. Pendant les années suivantes la moitié de cet excédent est placée à leur profit dans une caisse d'épargne, pour leur être donnée avec les intérêts, à leur 20e année ou lorsqu'ils quittent la colonie. A cet effet chaque colon est porteur d'un livret sur lequel sont inscrits tous les objets qu'il a reçus et les retenues exercées.

La filature, le tissage du lin et de la laine, ainsi que d'autres ouvrages manuels dont la Société fournit les matériaux, et dont le débit est assuré dans la colonie même, augmentent les bénéfices de chaque ménage.

Lorsqu'une commune, un corps militaire, ou même une ou plusieurs personnes bienfaisantes, les employés d'une administration, fournissent dans un an, par la rétribution ou les dons des membres de la Société, une somme de 1,600 flor., somme fixée pour l'établissement d'un ménage, ils ont droit au placement d'une famille indigente.

Une famille indigente, pour être admise, doit avoir le nombre de bras valides nécessaires pour trouver son existence par la culture et ne se composer que de 6 ou 8 individus. Les enfans ayant plus de 6 ans sont censés pouvoir gagner leur vie.

L'admission des colons a lieu aussi par contrat entre la Société et une commune, une administration ou un conseil d'hospice, en payant pendant 16 ans au plus 25 flor. par an et par tête. Les rétributions des Sociétaires domiciliés dans la commune servent à l'acquit de cette somme. Pour les orphelins, enfans pauvres, etc., âgés de plus de 6 ans, on paie 45 flor. par an pendant le même temps.

Au commencement de l'établissement colonial, ces enfans étaient confiés aux soins de deux personnes âgées, sans enfans, ou dont les familles étaient peu nombreuses et de manière à en composer ainsi un ménage. On a trouvé plus d'avantages pour l'ordre, la discipline et l'économie à les réunir, au nombre de 1000 ou 1500, dans un seul édifice auquel on affecte le terrain nécessaire pour les nourrir. L'établissement actuel est situé à Veenhuisen près de Frederik-Oord; c'est un véritable établissement-modèle, et il serait difficile de voir un spectacle plus intéressant que celui qu'il présente. Le changement qui s'opère peu de temps après leur admission est incroyable. La Société de bienfaisance, n'eût-elle obtenu de ses soins d'autres résultats que d'avoir formé cet établissement, aurait acquis des droits imprescriptibles à la reconnaissance publique.

Le droit, une fois acquis, de placer une famille indigente, des orphelins, etc., emporte celui de les remplacer et d'avoir à perpétuité la faculté de disposer de l'habitation et du terrain qui y est affecté.

Les chefs de famille conservent la jouissance de l'établissement où on les place jusqu'au décès du dernier des deux. Ils paient un loyer de 50 flor. par an depuis l'entier défrichement et moins avant cette époque. La Société est tenue des grosses réparations et de payer l'impôt foncier. Les enfans mineurs conservent la jouissance et sont confiés aux soins d'autres chefs de ménage. Ceux-ci, comme les orphelins, enfans trouvés, etc., peuvent demeurer dans la colonie jusqu'à l'âge de 20 ans, à moins de mariage consenti avant cet âge, d'appel sous les drapeaux ou d'enrolement volontaire.

Les économies de la Société servent à l'établissement gratuit de nouvelles familles, choisies dans les communes qui, relativement, ont le plus de Sociétaires et de donateurs.

L'instruction primaire et l'exercice du culte sont à la charge

de la Société. Elle met le plus grand soin à les instruire et à les éclairer, à les former à la morale, à la religion.

Dans les *Colonies de répression de la mendicité*, les mendians sont réunis dans un édifice commun et soumis à une surveillance active et continue. Le défrichement et la culture des terres sont leur principale occupation.

Dans les dépôts qui existent dans quelques provinces la dépense d'un mendiant s'élevait annuellement jusqu'à 100 flor. Dans la colonie elle ne dépasse pas 35 flor. et ils y sont infiniment mieux, sous tous les rapports. Aussi, le 13 mars 1822, le roi a ordonné par un décret, de faire transférer tous les mendians valides des dépôts, propres aux travaux agricoles, dans les colonies de la Société; ils continuent à y être à la charge des communes où ils ont leur domicile de secours.

Les travaux sont distribués à la tâche, ils s'exécutent en général en commun et sous la même direction jusqu'à ce que le colon devienne locataire. Les travaux sont rétribués par des salaires. Outre ce salaire, ceux qui se distinguent reçoivent trois genres de décoration, en médailles de cuivre, d'argent et d'or. Ces deux dernières font considérer le colon comme un locataire ordinaire. Il peut alors cultiver son terrain et n'est plus soumis qu'aux dispositions communes de l'uniforme, de l'enseignement et du culte.

Les colons portent des vêtemens uniformes; ils doivent s'habiller décemment et on veille à leur propreté corporelle.

A la tête de l'établissement est un directeur en chef, chargé de surveiller les travaux, la conduite des colons, l'ordre, le maintien de la discipline, etc.

Ce fut en janvier 1818 que la *Société de bienfaisance* fut établie; elle compta presque à la naissance 15,000 membres. Les bruyères de la Drenthe furent choisies pour établir la 1re colonie, celle de Frederik-Oord. Dans l'été de 1818 on commença à défricher, en nov. et en déc. on y admit les premiers ménages au nombre de 52. Le général Van den Bosch lui même se chargea de surveiller les travaux, ce qu'il n'a cessé de faire avec un zèle et une activité au-dessus de tout éloge. Au bout de deux ans, la prospérité, l'ordre, l'aisance de cette colonie commandaient l'admiration; ces hommes naguère couverts de haillons

et croupissant dans la misère, étaient proprement habillés, proprement logés, laborieux et heureux.

M. de Kirckhoff trouva, en 1822, dans les colonies libres, près de 2,500 individus indigens, orphelins, enfans trouvés ou abandonnés, plus une *Colonie de répression* destinée à recevoir 1,000 mendians. La Société avait à cette époque près de 20,000 membres (1), elle avait contracté avec le gouvernement pour le placement de 4,000 orphelins, enfans trouvés ou abandonnés et pour 500 nouveaux ménages d'indigens. En 1821 les recettes se sont élevées à 421,00 flor.

Une famille de 8 personnes y coûte annuellement, par habitation, 185 flor. 90 cents. Elle reçoit 1,700 flor. pour établissement, dont 50 flor. en vivres et argent; à la 2e année la récolte est de 100 à 150 flor.; 24 ou 26 mois après l'arrivée des colons la ferme rapporte 200 à 250 flor.; 36 à 38 mois après ce temps, elle produit terme moyen 333 flor. 30 cents pour 2,100 verges de terrain. Les besoins et les charges d'une famille s'élèvent à 250 flor. 90 c., dont 185 flor. 90 c. pour l'entretien, 50 pour la location de la ferme, et 25 flor. pour à compte sur la dette contractée pour 16 ans par le ménage. Le colon fait sur sa récolte un gain net de 82 flor. 40 cents, calculé sur le plus bas prix des mercuriales.

La prospérité des champs, l'élégant extérieur des habitations et la propreté de leur intérieur, l'agréable situation géographique, la salubrité du climat, l'aisance et le contentement des colons, les soins que l'on prenait de répandre parmi eux l'instruction et une sage religion, enfin l'état heureux où j'ai vu ces braves gens semblait tenir du prodige, dit M. de Kirckhoff.

Après une expérience de 5 ans, qui avait constaté le bon résultat du défrichement des bruyères de la Drenthe, ou plutôt qui avait fait voir les étonnans avantages attachés à l'établissement de la colonie de Frederiks-Oord, il fut également ouvert une souscription pour former dans les provinces méridionales du royaume, une institution coloniale semblable, et fondée sur les mêmes principes.

Une *Société de bienfaisance*, régie par le même réglement,

(1) Il faudrait alors que cette société eût beaucoup perdu de ses membres, car dans le rapport du ministre de l'intérieur pour 1825 son excellence n'en compte en 1825 que 13,862!

fut instituée en 1822 en Belgique, et également placée sous la présidence du prince Frédéric : elle se composa dès son origine, de près de 13,000 membres, nombre qui jusqu'aujourd'hui a augmenté d'année en année ; et outre la cotisation annuelle des sociétaires, une foule de particuliers ont fait des dons à la caisse de la Société. La *Commission centrale de bienfaisance* de cette Société a son siége à Bruxelles.

Cette nouvelle Société acquit, au commencement de 1822, 532 bonniers de bruyères, sur la commune de Wortel, province d'Anvers, contrée agréablement située : elle y commença ses travaux dans le mois de mai.

« 245 bonniers furent aussitôt partagés en 70 parcelles de 3 bonniers ½ d'étendue ; on arrêta que sur 24 d'entre elles on éleverait de suite un pareil nombre d'habitations avec grange et étable, et que chaque famille indigente ou ménage d'orphelins, admis à la colonie, aurait la jouissance, tant de cette petite ferme que du terrain dépendant. Des chemins furent créés et les bas-fonds comblés ; des fossés larges et profonds séparèrent les terrains affectés à chaque habitation, et procurèrent aux eaux un écoulement facile. Ces ouvrages terminés, on commença le défrichement sur le tiers du terrain assigné à chaque ménage.

« Les deux autres tiers furent défrichés dans le cours des 2 années suivantes, par les colons eux-mêmes, aux frais de la Société et sous la surveillance de la direction, afin de leur apprendre ainsi peu à peu les travaux agricoles et de les mettre à même de gagner un salaire avantageux.

« Le sol fut bêché jusqu'à plus d'un demi-mètre de profondeur ; une partie des mottes de bruyères qui avaient été enlevées avant cette opération, furent brûlées, leurs cendres répandues sur la terre et ensevelies par la herse ; une autre partie, après avoir servi de litière aux 400 moutons que possède la Société, était mélangée par couche avec du fumier de cheval et de la chaux vive ; laissé ensuite pendant quelque temps réuni, cet ensemble finissait par former un excellent engrais. On est parvenu à fumer une étendue de 45 perches ou ares sur chacune des 24 petites fermes, au moyen de 25,000 livres de cet engrais, joint à la cendre des mottes de bruyères ; et à la fin de septembre on y sema du seigle. On a obtenu de la même manière, pendant le cours de l'hiver, un engrais suffisant pour

planter au printemps suivant, en pommes de terre et en légumes, le reste du terrain déja défriché. Les pommes de terre plantées en juin, du spergule, fourrage dont les bestiaux sont très-avides, du sarrasin ont présenté la 1re année, quoique semés assez tard, une très-belle végétation (Voy. le *Philantrope;* 1822, p. 15 et suiv.)

Vers la fin de 1822, 300 individus furent recueillis dans la colonie libre; les Sociétaires s'élevaient à 15,000, en mai 1823, il n'y avait cependant selon le Philantrope que 24 fermes d'habitées, mais chacune gagnait déja plus d'un florin par jour ouvrable. En juin 1823, M. de Kirckhoff la visita et a constaté son état incroyable de prospérité (Voy. le *Journ. d'Anvers*, 1er juillet 1823): une bonne nourriture pour les hommes et les animaux, les colons bien vêtus, les travaux agricoles bien entendus, les femmes et les filles occupées à la filature ou à d'autres ouvrages manuels, tous heureux et bien portans.

La colonie de Wortel est dirigée par le capitaine Van den Bosch, frère du général. On peut le considérer comme le créateur de cette colonie qui lui doit sa prospérité. A la fin de 1823, les souscriptions qui s'élevaient à 90,000 flor., ont permis l'achat de 1,048 bonniers de bruyères, le défrichement de 120 de ces bonniers, la construction de 4 maisons centrales, la construction de 90 petites fermes, et l'admission de 90 familles. Elle avait alors 125 fermes, 5 maisons de surveillans, celle du sous-directeur, un bâtiment de filature, un magasin et une école, ces 4 derniers bâtimens situés au centre de la colonie.

516 bonniers de bruyères furent affectés pour former une *Colonie de répression* de 1,000 mendians valides et l'on contracta avec le gouvernement pour ces 1,000 mendians belges à raison de 35 flor. par tête pendant 16 ans. On entreprit la construction de l'édifice au début de l'année de 1824 et l'on commença à recevoir les mendians dans l'automne de 1825.

Le bâtiment est magnifique; il y règne le plus grand ordre et une étonnante propreté, toutes les règles de l'hygiène y sont observées, aussi les décès y sont rares. Une grande cour est au centre de ce bâtiment; dans le milieu de cette cour est un jardin palissadé qui sépare le quartier des hommes de celui des femmes. Il y a une infirmerie, une école, un magasin, une filature, etc., très-bien montés. On y remarque deux boutiques pour les choses de détails nécessaires aux habitans.

NOMBRE des HABITATIONS.		Nombre d'individus.	Orphelins, Enfans trouvés ou abandonnés.	Mendians au dépôt.	Total de la population.	NOMBRE DE BONNIERS DÉFRICHÉS		TOTAL.
						défrichés ou bêchés.	ensemencés en blé.	
Colonie libre n° 1. Fermes . . . . .70 Maisons de quartenier . . . . . 2 Maisons centrales. 4	76	459	14	«	473	195	50	245
Colonie libre n° 2. Fermes . . . . .55 Maisons de quartenier 2	57	54	«	«	54	195	10	205
Colonie de répression de la mendicité n° 3. Fermes . . . . 4 Dépôt de mendians. 1	5	«	«	925	925	405	30	435
Total général	138	513	14	925	1452	795	90	885
Total général au 31 décembre 1825.	138	494	18	604	1116	«	«	493
Différence en plus au 31 décembre 1826.	«	19	moins 4	321	336			392

Les mendians y sont divisés en 3 classes. Dans la 1re ils gagnent par jour 30 cents; dans la 2e 25 cents et dans la 3e 20. Ce salaire suffit à leur entretien. On a commencé, en 1826, à mettre en rapport le terrain affecté à la colonie de répression belge, et malgré le peu de moyens pour des engrais suffisans, plus d'un bonnier a rendu les frais de son défrichement.

Du 1er avril 1823 au 31 mars 1824, les recettes ont produit en actions et souscriptions 172,616 fl. 34 cents.

D'après une situation établie au 1er janvier 1826, la récolte de 1825 a fourni 70,000 gerbes de blé, ou environ 700 sacs. Au 31 décembre 1825, sur 606 mendians envoyés à la colonie de répression on ne comptait que 2 individus décédés.

Au 31 octobre 1826, le nombre des mendians, tant hommes que femmes et enfans, s'élevait à 929. Voici le tableau général de la situation des établissemens de la société de bienfaisance des provinces méridionales des Pays-Bas, au 31 décembre 1826.

Nous renvoyons les lecteurs pour les détails successifs sur l'état de la *Colonie de bienfaisance des provinces méridionales*, au recueil publié par cette société sous le titre de *Philantrope*. Nous y avons puisé plusieurs des résultats que nous venons de rapporter. Ce recueil destiné à mettre au grand jour son but, ses travaux et ses moyens d'exécution, à rendre compte des di-

verses opérations de cette société, tient également au courant des opérations de la société pour les provinces septentrionales et embrasse également dans son plan l'examen de toutes les questions qui intéressent en général les sciences économiques, et particulièrement l'agriculture, l'industrie, le commerce, la statistique et l'éducation civile. Les observations, les projets avantageux à l'humanité, les annonces, notices, extraits d'ouvrages nationaux et étrangers viennent dans ce recueil éveiller l'attention publique sur l'amélioration du sort des classes souffrantes de la société.

Il est surtout important à consulter pour connaître tout ce qui intéresse les sociétés de bienfaisance des Pays-Bas; il est en quelque sorte le bulletin de correspondance des sociétaires, et par conséquent nous croyons inutile de mentionner la suite des articles consacrés à montrer leur *situation mensuelle progressive et celle des établissemens successivement créés sous l'influence des deux sociétés, du nord et du midi.*

D'autres recueils ont aussi donné la situation de plusieurs établissemens de bienfaisance des Pays-Bas, dépendant des sociétés de bienfaisance. Nous citerons dans le nombre un article de M. Willingen, et un autre de M. Visser.

L'auteur du 1er rend compte de la visite qu'il a faite à la maison de travail agricole d'Ommerschans à quelques lieues de Zwolle, en Hollande; 12 à 13 cents mendians et vagabonds peuvent y être logés et entretenus. Les hommes habitent un autre édifice que les femmes. Une église commune sert aux cultes catholique et protestant; c'est aussi le local de l'école. Un détachement de la garnison de Zwolle maintient l'ordre. Pour les travaux agricoles le terrain d'alentour est divisé en *hoeven*, dont chacun comprend 42 arpens, avec 14 vaches, 2 chevaux et une centaine de brebis. Les mendians et vagabonds sont tenus à cultiver ces terrains. En hiver on les fait filer et tisser. Le nombre des *hoeven* sera augmenté en proportion de l'accroissement de la colonie : dans l'article de M. Visser, cet écrivain nous apprend que la municipalité de la petite ville de Sneek en Hollande, est parvenue à organiser une école pour les enfans indigens qui peut stimuler d'autres villes à imiter cet exemple. D'après l'assertion du maître d'école, chaque enfant ne coûte à l'administration que 49 cents. L'auteur fait connaître le mode d'enseignement, le réglement, les recettes et dépenses.

L'expérience paraît avoir fait découvrir quelques défauts dans l'administration primitivement adoptée dans les colonies de la Société de bienfaisance. Le *Philantrope* de 1827 fait entrevoir que de nouvelles mesures ne tarderont pas à être adoptées. Nous rendrons compte à nos lecteurs de ces observations importantes, dans un autre article, lorsqu'elles auront été suffisamment caractérisées et appréciées.

Nous dirons dès à présent que l'on vient de publier en Hollande le prospectus d'un emprunt d'un million de florins, ouvert par la Société de bienfaisance des provinces septentrionales du royaume, pour subvenir aux frais du déplacement projeté des dépôts de mendicité de Veere et de Hoorne, et de différens autres objets qu'a en vue cette même société. L'emprunt sera garanti par le gouvernement. Il portera 5 pour 100 d'intérêt; son amortissement aura lieu au moyen des remboursemens annuels successifs, dont le 1er, montant à 4,000 fl., s'effectuera le 1er janvier 1829: le tout sera remboursé pour l'année 1844 au plus tard. (*Galign. Messeng.*; 7 novembre 1827)

Nous terminerons ces aperçus par le résumé suivant que présente le ministre sur les sociétés de bienfaisance du nord et du midi. En 1825, la Société des provinces septentrionales comptait 13,862 membres. Ses colonies se composaient de 8 établissemens, dont 3 dits libres et 5 autres, formant un total de 416 habitations, 6 dépôts pour les enfans ou mendians et 37 grandes fermes avec leurs dépendances.

Le nombre des membres de la Société des provinces méridionales a été évalué à 11,000. Les colonies de cette société consistaient en 2 établissemens dits libres et un dépôt de mendians. Elle comptait en outre 129 habitations, 4 grandes fermes et 4 bâtimens principaux.

Au 31 décembre la population totale des colonies, du nord et du sud s'élevait à 7,894 individus, savoir: 5,721 individus vivant en famille, 2,192 orphelins, enfans trouvés ou abandonnés, et 1,981 mendians.

A cette époque 3,097 $\frac{1}{2}$ bonniers de terre auraient été défrichés.

Les fondateurs des colonies agricoles n'ont pas été arrêtés par les objections qui naissent des secours administrés par l'ancien usage aux pauvres dans un état d'isolement sur divers points;

ils ont senti qu'en pareil cas, des indigens sont secourus, quand d'autres périssent de besoin; tandis que la réunion de tous en colonies leur assure des ressources égales et permanentes. Il résulte de là une infinité d'avantages : 1° la grande société se trouve à l'abri de nombreux désagrémens, déchargée d'un pesant fardeau, et voit en même temps se tarir la source de l'immoralité; 2° en colonies, les pauvres sont dirigés vers la morale avec plus de succès que lorsqu'ils se trouvent disséminés parmi nous; 3° la distribution des dons est plus équitable; 4° la colonisation des indigens leur procure une existence plus relevée, puisque celle-ci est le fruit de leur travail; 5° la colonisation les pousse plus vite à la civilisation; 6° elle améliore la santé et la constitution physique; 7° elle fait naître l'émulation par la perspective de rentrer dans la société comme membres productifs; 8° elle accroît la population et la production; 9° c'est le moyen le plus efficace de réprimer la mendicité, d'en procurer même l'extirpation entière, et de convertir en citoyens la postérité actuelle des mendians.

L'établissement des colonies de bienfaisance a ses détracteurs comme la vaccine et toutes les institutions et découvertes utiles. Ils prétendent que l'état prospère où elles sont ne continuera pas; que les produits des landes défrichées ne compenseront pas, d'ici à vingt ans, les avances et les dépenses faites pour leur défrichement et leur culture. Je sais, dit M. Kirckhoff, qu'ils peuvent invoquer à l'appui de cette assertion, contraire à l'opinion des agronomes les plus éclairés, l'expérience qui seule peut en décider; mais on peut leur répondre que la Société de bienfaisance, étrangère à toute idée de spéculation, n'a d'autre objet que de secourir le malheur et l'indigence, et c'est à cette honorable tâche qu'elle emploie tous les fonds qu'elle reçoit.

Une société qui, d'ailleurs il y a 8 ans, ne possédait pas un pouce de terre en propriété, qui compte aujourd'hui des possessions de quelques milliers de bonniers, qui dispose d'un capital de plus de 5 millions de fl. des Pays-Bas, dont les intérêts et les remboursemens se font avec un ordre parfait, qui jouit de la confiance publique à un tel point que ses effets sont plus avantageusement marqués que ceux du gouvernement même; une telle société, dis-je, a-t-elle à craindre de voir échouer ses nobles efforts?

Au reste, la meilleure réponse que l'on puisse donner aux détracteurs de nos colonies de bienfaisance, c'est de leur dire qu'elles renferment aujourd'hui près de 10 mille pauvres, qui y jouissent d'une existence honnête, et qui y sont heureux; et de plus, les deux sociétés de bienfaisance, celle de la Hollande et celle de la Belgique, animées du plus grand zèle, ne discontinuent pas de pousser avec vigueur les travaux pour servir au secours d'autres infortunés.

Ce qui prouve encore que nos colonies de bienfaisance marchent à grand pas vers le but de leur fondation, c'est que tous les ans un grand nombre de colons, après avoir satisfait à leurs engagemens, sont émancipés, deviennent des locataires ordinaires, qui paient leurs 50 fl. de loyer par an, et ne sont plus en rien à la charge de la société de bienfaisance.

Nul doute qu'elle n'arrive à ce point avec tous les ménages actuels; de sorte que les colons émancipés lui paieront une rente assez considérable. Mais, dans la supposition même que les colons émancipés ne puissent faire honneur à leurs engagemens, ce dont il n'est aucun exemple jusqu'à ce jour, dit M. de Kirckhoff, ce ne serait point encore un grand mal, puisque la société n'a jamais calculé sur les 50 fl. de loyer dont il est question. F.

84. Société des Pays-Bas pour l'amélioration morale des prisonniers. (*Le Philantrope ;* 8e et 9e livr., 1823, p. 166 ; et *Revue Encyclop.;* avril 1825, p. 281.)

Nous emprunterons au *Philantrope* quelques détails sur cette société. Fondée en 1823, elle a pour objet l'amélioration des prisonniers, sous le rapport moral, soit pendant la durée de leur détention, soit lorsqu'ils sont rendus à la liberté. La direction générale en est établie à Amsterdam ; une commission centrale est placée dans chaque ville; la rétribution annuelle est de 2 fl. 60 cents. Du fonds spécial un tiers seulement peut servir à l'emploi des divers moyens d'amélioration des facultés morales des individus emprisonnés, en créant des écoles et en achetant des livres d'éducation religieuse. Les deux autres tiers sont réservés pour l'avantage des individus qui recouvrent leur liberté. Le réglement de la société indique de quelle manière on doit y procéder.

Elle a tenu sa 1re assemblée générale, le 21 octobre 1824,

déja en 1823, elle comptait 2,600 membres, lors de cette assemblée elle se trouvait augmentée jusqu'au nombre de 4,390 membres. M. Ch. C. van Hall, président du comité, a donné à l'assemblée les renseignemens les plus satisfaisans sur l'état actuel de la société et sur les efforts qu'elle a fait pour atteindre le noble but de ses travaux.

85. Proef op de aanmoediging en uitbreiding der linnen weverijen. — Essai sur l'encouragement et l'extension des tisseranderies de lin, dans la Flandre-Orientale, suivi d'un relevé décennal du nombre de pièces vendues aux marchés de la Flandreorientale; par M. A. S. L. Van Den Bogaerde. In-12; prix, 1 fl. 6 c. Gand, 1827; de Busscher.

M. Van Den Bogaerde, déja avantageusement connu comme auteur de la statistique du district de Saint-Nicolas, ci-devant pays de Waes, paraît avoir un double but en écrivant cette brochure, 1° celui de faire connaître, dans l'intérêt de tous les habitans du royaume, l'importance des tisseranderies de lin de la Flandre orientale; 2° celui d'encourager particulièrement les habitans du district de Saint-Nicolas à se livrer au tissage du lin.

Dans le district de Saint-Nicolas, on récolte une immense quantité de lin, et les métiers à tisser cette filasse y sont en très-petit nombre; on est surpris de voir que les cultivateurs y ont une espèce d'aversion contre le tissage du lin, tandis que les districts voisins en obtiennent un si grand bénéfice. Dans le pays de Waes, les paysans, leurs enfans et les domestiques restent dans l'inaction pendant les longues soirées et les mauvais temps, tandis que dans les autres parties de la province tous les instans sont utilisés au profit du tissage.

Depuis plus de 3 siècles, les tissages du lin forment la principale branche de la prospérité de la Flandre, et de nos jours ils fournissent encore la subsistance à une infinité de ménages.

La fabrication de la toile occupe les gens de la campagne, depuis leur enfance jusqu'à la plus haute vieillesse. La matière première est la production du sol; il n'y a ici ni avance d'argent ni danger de perte, il y a au contraire un bénéfice à obtenir par l'emploi d'un temps, sans cela absolument perdu dans l'oisiveté. Le district de Saint-Nicolas est formé de 28 communes, de la superficie de 49,616 bonniers; de ce nombre il y en a annuelle-

ment 3,700 à 3,800 semés en lin, ce qui donne, année commune 2,000,000 livres des Pays-Bas de lin. De ce nombre on exporte ordinairement les $\frac{3}{4}$ à l'étranger, surtout en Angleterre.

Dans la Flandre orientale, avec une population de 697,612 ames, on trouve :

31,697	métiers	à tisser la toile.
6,124	—	à tisser le coton.
639	—	à tisser la laine et les étoffes mêlées de lin et de chanvre.

En comparant les districts d'Audenarde et de Saint-Nicolas, et eu égard à la population respective, l'auteur trouve qu'on pourraît encore établir dans ce dernier 6,400 métiers pour toile, qui, par un calcul approximatif et modéré, fourniraient un bénéfice de 320,000 fl., dans l'hypothèse, bien entendu, où l'on atteindrait au degré de perfection acquis dans le pays d'Audenarde; ce qu'on ne pourrait obtenir qu'avec de la patience, du temps et de la persévérance.

Les petits cultivateurs, qui exploitent de 3 à 5 bonniers sont les plus nombreux dans le district de Saint-Nicolas, et ils sont aussi les plus aptes pour le tissage des toiles; car il est constant que, par toute la Flandre, c'est chez ces petits cultivateurs qu'on trouve le plus de métiers en mouvement; dans les grandes métairies, on n'a guère le temps d'employer les gens de la ferme à la filature, et pour ce motif on y fait peu de toiles; car dès qu'on est obligé d'acheter le fil, il reste trop peu de bénéfice sur le tissage seulement. On calcule que les petits cultivateurs de la Flandre emploient un quart de l'année au métier à tisser en y comprenant les longues soirées d'hiver. Ainsi en établissant dans le district de Saint-Nicolas une augmentation de 6,400 métiers qui seraient en activité pendant un quart de l'année, on obtiendrait annuellement, en plus un produit de 23,000 pièces ou 1,350,000 aunes des Pays-Bas de toiles.

L'auteur en désirant que les tisseranderies de lin soient encouragées, avoue qu'il est difficile de faire quelqu'innovation en dépit d'anciens préjugés; mais il fait seulement observer qu'il ne s'agit pas tant d'introduire une nouveauté que de développer et d'étendre une chose qui existe déja. Les administrations locales, et surtout les grands propriétaires du pays de Waes, pourraient contribueur beaucoup aux progrès de cette industrie.

L'auteur classe au nombre des principaux moyens à adopter, les 3 suivans : 1° de faire une avance aux petits cultivateurs pour se procurer les ustensils nécessaires au tissage ; 2° d'habituer les enfans à ce travail, dès l'âge le plus tendre : les filles au rouet, les garçons au métier ; 3° d'introduire et de protéger de nouveaux marchés.

L'auteur fait les observations suivantes relativement aux tisseranderies des toiles en général : — C'est à la France que nous livrons principalement nos toiles ; elle les prend non-seulement pour sa consommation, mais encore pour les envoyer en Espagne et en Italie. Le comte Chaptal calcule l'importation des toiles des Pays-Bas en France, en 1789, à une somme de 12 à 15,000,000 de fr. Aujourd'hui on pourrait augmenter cette somme, sinon de moitié, au moins d'un tiers. Néanmoins, le commerce de nos toiles souffre beaucoup par l'extrême élévation des droits d'entrée en France ; ces droits ont été progressivement en croissant depuis 1815, au point qu'ils sont à 20 p. °/₀, et au double pour les toiles blanchies. Le gouvernement français n'étant pas encore content de l'énormité de ces droits, a paru s'occuper quelque temps d'un système de prohibition. Mais il semble que nous n'avons point à craindre sérieusement une mesure aussi désastreuse, puisque la France ne possède des fabrications de toiles que dans les départemens de la Normandie et de la Picardie, et qu'elles ne peuvent pas suffire aux besoins du royaume. Cependant l'élévation des droits menace fortement cette branche d'industrie nationale. Quoiqu'il en soit nous n'avons pas besoin de l'intermédiaire des Français pour traiter en Espagne et en Italie ; les routes de ces contrées nous sont aussi connues. En Espagne, nos toiles sont encore considérées comme objet de 1re nécessité, et nos marchands peuvent les fournir à un prix moins élevé que les Français ; d'abord, parceque ces derniers ne sauraient les vendre qu'avec un second bénéfice, ensuite parceque ces toiles ont déja payé de grands droits à l'entrée en France ; enfin, parce que l'expédition par mer n'augmente les frais que de très-peu de chose. Mais l'effet le plus nuisible, c'est que les toiles blanchies étant chargées d'un double droit, nos blanchisseries se sont déja établies en France, et que nos tisserands qui habitaient la frontière, vont, pour faire le bénéfice des droits, tisser pendant toute la semaine en France,

et que par là il arrive que, de temps en temps, ces tisserands finissent par se fixer sur le territoire français.

Nous pensons que ces considérations méritent la plus grande attention : les pages de notre histoire comme de celle de toutes les nations, contiennent malheureusement trop d'exemples des coups irréparables que porte à l'industrie nationale, l'émigration des tisserands, des artistes et des ouvriers.

Quoiqu'il en soit, nous avons encore lieu de nous applaudir de l'état de prospérité de nos fabrications de toiles : le résumé de la vente dans nos divers marchés, depuis 1816 jusqu'en 1825, offre un témoignage irrécusable de cette prospérité; il s'y est vendu :

En 1816............	164,463	pièces.
— 1817............	166,225	—
— 1818............	172,598	—
— 1819............	170,684	—
— 1820............	173,763	—
— 1821............	183,884	—
— 1822............	183,902	—
— 1823............	185,611	—
— 1824............	188,042	—
— 1825............	184,686	—
	1,773,858	pièces.

En y ajoutant toutes les toiles qui se vendent par colportage ou par commission particulière, le nombre de pièces vendues augmenterait au moins d'un 10e et se porterait à 351,243 ou à 195,124 par année commune.

« La valeur des pièces, en général, est difficile à fixer; il y en a de grosses et de fines ; pour l'une, on emploie une qualité de lin de 50, et pour l'autre, de 135 cents la livre des Pays-Bas; néanmoins, en adoptant le prix moyen et modique de 35 florins, on trouve que cette branche produit dans notre province une circulation de 6,829,340 flor. Si l'on calcule maintenant que les marchands gagnent 2 flor. par pièce, on obtient pour eux un bénéfice de 390,248 flor. On compte que deux tiers de ces pièces sont consommés dans la Flandre, tant pour l'usage du corps que pour litteries, sacs, couvertes de charriots, sarreaux, etc., et que seulement le tiers restant est exporté de la province. »

(*Vriend des Vaderlands;* Lahaye, 1827, n° 6. — *Messager des sciences et des arts*; 1re et 2e livr., 1827, p. 59.)

86. ANNUAIRE DE LA PROVINCE DE LIMBOURG, rédigé par la Société des amis des sciences, lettres et arts. Année 1827. In-12. Maestricht, 1827; Nypels.

Cet annuaire est rédigé à peu près sur le même plan que celui qui se publie à La Haye. Tous les phénomènes astronomiques sont calculés pour la ville de Maestricht. On a recueilli avec soin les renseignemens concernant les mesures et les monnaies qu'on employait avant l'introduction du nouveau système métrique; on a présenté aussi un aperçu statistique de la province. Plusieurs notices traitent soit des mouvemens de la ville de Maestricht, soit des élémens de notre système planétaire. Il résulte des observations météorologiques, que le *maximum* de température des 12 mois de l'année a été de 38°, 8 centigr. au mois d'août, et le *minimum* de 17°9, au mois de janvier; de sorte que l'intervalle de l'échelle parcourue est de 56°,7; les moyennes des 12 mois sont 11°,25 à 9 heures du matin; 13°,75 à midi; 14°,36 à 3 heures du soir; et 10°59 à 9 heures. Quant à la pression atmosphérique observée à la hauteur de 10 mètres 477 millimètres au-dessus de zéro au pont de la Meuse, le *maximum* de sa valeur a été de 77°,753 en janvier, et le *minimum* de 72°,901, en novembre. Les moyennes de l'année, observées aux mêmes heures que le thermomètre, ont été 75,832; 75,812; 75,776; 75,822. On a compté deux cents deux jours de pluie, de neige ou de grêle; et la quantité d'eau tombée, estimée en centimètres de hauteur, a été 74,473.

Il est parlé, dans l'*Annuaire*, d'une grêle extraordinaire, qui causa, le 3 août 1826, de grands ravages dans la province. Les grêlons avaient jusqu'à 9 centimètres de diamètre, et présentaient une structure toute particulière. Il est aussi fait mention d'un orage, pendant lequel la foudre, en tombant sur un troupeau de 150 moutons, en plein champ, en tua d'un seul coup 65, dont la laine fut éparpillée au loin. (*Revue encyclop.*; juill. 1827, p. 151.)

87. LE GUIDE DES VOYAGEURS DANS BRUXELLES, ou Dictionnaire topographique des rues, places, églises, palais, couvens, etc.; de cette résidence dans son état actuel, comparé à son état

ancien; contenant généralement tout ce qu'il est utile de savoir, et toutes les indications qu'on peut souhaiter dans cette ville; avec des notices sur les environs, et une petite histoire de Bruxelles; par Colin DE PLANCY. Orné de planches, revu et augm. par MARCHAL. In-12; prix, 7 fr. Bruxelles; 1827.

88. GUIDE DES VOYAGEURS DANS LA VILLE DE GAND, ou Notice historique sur cette ville, ses monumens et ses hommes célèbres; par A. VOISIN. In-12 de 412 p., avec un plan de la ville de Gand et de ses faubourgs. Gand, 1826; Vandekerckhove.

Ce Guide contient une notice historique sur Gand, sur les monumens, sur les hommes célèbres que cette ville a produits, et une description abrégée de tout ce qu'elle renferme de curieux, et surtout du beau palais de l'Université qui fait le plus grand honneur au talent de M. Roelandt, prof. d'architecture à l'Académie de Gand, et membre de l'Institut des Pays-Bas. (*Revue encycl.*; 1826, p. 149.)

89. GUIDE, OU DESCRIPTION HISTORIQUE ET TOPOGRAPHIQUE DE LA VILLE DE LEYDE, avec un plan de la ville. In-8°; prix, 4 fr. 25 c. Leyde, 1827; Vanderhoeck.

90. WEGWIJZER DOOR KLEEF EN DESZELFS OMTREK. — Guide dans la ville de Clèves et ses environs, avec l'indication des monumens historiques et antiques particuliers à cette localité. In-8° pp. 88; prix, 90 c. Nimègue, 1827; Wieweg.

91. HET GELDERSCH LUST OORD. —Description de la ville de Nimègue et de ses environs, avec une notice sur ses monumens historiques et antiques; par C. Ten. HOET. In-8° p. XVI et 153; prix, 1 fr. 80 c. Nimègue, 1825; Wieweg.

92. AARDRIJKSKUNDIGE BESCHRIJVING VAN DE STAD BREDA, VOOR KINDEREN. — Description géographique de la ville de Breda, à l'usage de la jeunesse; par C.-H. WENNING. In-8° pp. 51; prix, 40 c. Breda, 1823; van Bergen.

93. MOUVEMENT DE LA POPULATION A GRONINGUE EN 1826.

I. *Tableau des naissances, décès et mariages en* 1826, communiqué par M. VERDAM, lecteur de l'Université de cette ville. (*Corresp. mathém. et phys.*; IV livr., 1827, to. III, p. 214.)

II. *État du nombre des individus décédés à Groningue, par l'effet de l'épidémie qui a régné en cette ville dans le cours de l'année* 1826. (*Algem. konst en Letter-Bode*; 12 janv. 1827.)

Le tableau de M. Verdam donne les naissances et les décès pour chaque mois de l'année, en distinguant les sexes; en voici les résultats généraux :

Naissances mâles	516	} 992		*Décès* mâles	1347
— femelles	476			— femelles	1497
morts-nés		74			
	total	1066		total	2844

De ce nombre total de décès, 1022 tombent au-dessous de l'âge de 14 ans, et 1822 au-dessus de 14 ans.

L'auteur aurait dû expliquer la cause de l'excès énorme des décès sur les naissances; il n'en dit rien; heureusement, le tableau publié par le journal hollandais, tableau qui, du reste offre les mêmes chiffres que celui de M. Verdam, explique tout naturellement cet excédant par les résultats désastreux de l'épidémie qui a régné dans cette ville.

On a compté, la même année, à Groningue, dont la population s'élevait à 30,000 âmes au plus, 238 mariages. D.

94. État de la Norvége. Rapport au Storlhing. (voy. *Bulletin*, 1827; tom. X, n°s 71 et 72.)

En Norvége, comme en Suède, la constitution veut que le gouvernement, en ouvrant la diète, fasse faire par un ministre le récit sommaire des opérations de l'administration, depuis la dernière diète. Voici un extrait de ce compte rendu par la diète actuelle.

Il a été mis un terme aux contestations existant depuis 120 ans, entre les riverains norvégiens et russes de la frontière; un traité a fixé les limites. Des commissaires des deux gouvernemens les ont parcourues ensemble et les ont réglées.

Des traités de commerce et de navigation, basés sur le principe de la plus grande liberté de l'un et de l'autre, et sur celui d'une entière réciprocité, ont été conclus avec l'Angleterre et le Danemark; on est entré en négociation pour le même objet avec la Russie, la Prusse, et les États-Unis de l'Amérique. La ville libre de Lubeck obtient pour son commerce les avantages qu'elle accorde au commerce de la Norvége. Une commission

mixte s'occupe de faciliter les relations entre les deux royaumes unis, que déjà des ordonnances provisoires dégagent d'entraves nuisibles.

Le nombre des professeurs de l'Université a été augmenté. Les encouragemens donnés aux études théologiques ont augmenté le nombre des candidats à la prêtrise, et l'on espère qu'avant 3 ans, les places qui, faute de sujets suffisamment instruits, étaient demeurées vacantes dans le clergé, seront toutes convenablement remplies.

Des ordonnances ont réglé les examens des docteurs en philosophie et des maîtres-ès-arts. Une des plus belles collections minéralogiques du nord a été acquise par le gouvernement et jointe à celle de l'Université. Plusieurs savans voyagent pour le compte de cet établissement.

Une haute école a été ajoutée à celles qui existaient. Les bibliothèques de celles-ci ont été considérablement augmentées.

L'enseignement mutuel prospère dans les campagnes. Il s'établit à Drontheim, et l'école de Christiania forme aujourd'hui des maîtres pour les cantons qui en manquent. L'établissement de Drontheim pour les sourds et muets du nord du royaume est en activité. Deux beaux établissemens typographiques ont augmenté le nombre des imprimeries à Christiania, et prospèrent de la manière la plus satisfaisante.

L'École d'agriculture a reçu un agrandissement de terrain pour ses expériences, et a été augmentée d'un nombre de places exclusivement réservées à des fils de paysans. Il en sort annuellement des élèves appelés par de grands propriétaires à la gestion de leur culture. Un Institut gymnastique va être ouvert dans la capitale.

Les contributions rentrent partout de la manière la plus satisfaisante. L'excédant imprévu des recettes en douane a dispensé le roi d'user du crédit ouvert par la dernière diète; il a fourni à S. M. des fonds pour divers objets d'utilité publique. Deux millions ont, en outre, été versés à la caisse d'amortissement. Rien n'est demeuré en dehors de la circulation. Le roi, cependant, considérant les difficultés que la crise commerciale survenue à l'étranger crée à l'industrie exportatrice, a voulu que tous les droits de sortie fussent considérablement diminués.

Il s'en faut de très-peu que toutes les comptabilités arriérées

aient été mises à jour. Les exercices courans passent déjà à la chambre des comptes, et seront jugés dans le délai fixé par la loi.

Le nouveau code criminel sera présenté à la Diète. Pour le cas où elle n'aurait pas le loisir de s'en occuper définitivement cette année, il lui sera présenté un projet de réglement provisoire tendant à diminuer les lenteurs et les frais. Le nouveau régime des prisons atteint son but et rend les condamnés à temps susceptibles de redevenir des membres de la société. Une commission s'occupe de l'amélioration du régime des maisons de détention des aliénés. Des caisses d'épargne et de prévoyance sont établies dans les 4 provinces qui en manquaient encore.

Le partage et la vente des terrains vagues et privilégiés de l'état continue, de même que la confiance et l'ardeur des acquéreurs. Le gouvernement a concédé à des particuliers des usines et fabriques qui étaient encore exploitées pour son compte. Les avantages accordés par le gouvernement ont fait reprendre avec succès l'exploitation de deux mines de cuivre abandonnées : celles de *Kaafiord* et *Omdal.* Une commission recherche les moyens d'améliorer la situation de la province de Finmark.

Un nouveau recensement de la population l'a portée à 1,050,132 individus ; augmentation en 10 ans, 164,701.

Les travaux du cadastre sont achevés, moins seulement 82 milles carrés allem. dans le nord. Les travaux continuent pour l'achèvement de la carte hydrographique générale des côtes du royaume. Les travaux pour les deux grandes routes qui ouvrent la communication entre les provinces septentrionales des deux royaumes, sont continués avec activité et succès. Deux paquebots à vapeur ont été construits pour desservir la ligne de Christiania à Fladstrand (Jutland), qui donne à la Norvége la communication la plus directe possible en continent. Une nouvelle ligne de postes met le nord du royaume en communication avec la poste suédoise, qui, en hiver, transporte la malle de Saint-Pétersbourg. Cinq nouveaux phares ont été érigés et celui de Rundoe remis à neuf. La construction du château, voté par la Diète, pour la résidence du roi dans la capitale, s'achève. Elle pourrait être plus prompte; mais S. M. a ordonné de régler les

travaux de manière à obtenir une solidité monumentale et à ne pas charger le trésor au-delà des allocations. Le roi a jugé nécessaire de faire devancer l'époque fixée pour l'achèvement du grand hôpital, commis aux soins de la Faculté de Christiania. Les greniers d'abondance ont été ouverts aux habitans de *Seujen* et *Fromsoe*. *Fredricshall* a été secouru. Cette malheureuse ville renaît déjà de ses cendres encore chaudes.

Les arsenaux ont reçu leur complément annuel, et la nouvelle manufacture d'armes fournit l'armée, mieux et à meilleur marché que l'étranger. Le dégât causé à la citadelle de Frédric-Sten par le dernier incendie est en réparation, et celle-ci est très-avancée. La nouvelle organisation du matériel de l'artillerie est achevée. La nouvelle école d'application pour l'artillerie et le génie fait des progrès sensibles. Une commission travaille à une organisation perfectionnée de l'infanterie, et à un nouveau projet de loi sur la conscription. De nouveaux chantiers pour la construction des bâtimens de guerre et des casernes pour les compagnies d'ouvriers ont été achevés à Horten. Une nouvelle frégate sera lancée l'année prochaine.

95. I. Plan d'une description statistique de l'empire russe. (*Vestnik yévropoui. — Courier de l'Europe;* mars 1826, n° 6, pag. 94.)

Le plan donné par le *Courier de l'Europe* n'est pas susceptible, comme on le conçoit bien, d'être analysé. L'auteur offre la division et les subdivisions de matières d'un semblable travail. Il paraît conçu avec méthode et l'on doit désirer qu'il mette à exécution ce vaste projet.

96. II. Détails divers sur la statistique russe.

1) Etat civil. Incendies. Dans les 4 années de 1823 à 1826, 50,980 individus, dans l'empire russe, moururent de mort subite; 4,591 furent assassinés; 4,087 se suicidèrent; il se commit 664 vols; 11,348 criminels et vagabonds furent arrêtés; il y eut 11,683 incendies qui réduisirent en cendres 176 églises et couvens, 4510 habitations particulières dans les villes et 76,029 maisons dans les campagnes. (*Galign. Messenger*; 2 mars 1827.)

2.) Exemples de longévité extraordinaire dans l'empire de Russie pendant l'année 1822. (*Annales patriotiques. — Otiets-chestvennïa zapisski*; n° 65, 1825.)

Il résulte du relevé officiel des décès en Russie pendant l'année 1822, que sur 494,842 morts (de la religion grecque seulement) 822 ont vécu plus de cent ans; parmi ces derniers 64 ont passé 120 ans, trente 125, dix-huit 130, et 4 ont atteint l'âge de 140 ans. De ce nombre l'un était du gouvernement de Kostroma, le second du gouvernement d'Orel, et les 2 autres de celui de Perme. Un seul est parvenu à l'âge de 150 ans. Ce dernier était du gouvernement de Penza. Il serait curieux de connaître les circonstances particulières de la vie de cet homme qui est né la même année que Pierre 1er et qui a survécu à Napoléon; il ne serait pas moins intéressant de savoir quel régime il a suivi pour arriver à une vieillesse aussi avancée.

Nombre des vieillards qui ont passé cent ans en 1822 : dans l'éparchie de Kief, 15; de Novogorod 33; de St.-Pétersbourg 9; de Casan 121; d'Astrakan 13; de Tobolsk 26, d'Yaroslaf 5; de Pskof 7; de Rézan 34; de Tver 24; d'Yékatérinoslaf 76; de Mohilef 20; de Tchernigof, 10; de Minsk 2; de Podolie 27; de Kischinefsk 42; de Kalouga 16; de Smolensk 5; de Nijégorod 26; de Koursk 19; de Vladimir 9; de Vologda 4; de Toula 10; de Viatka 21; d'Arkhangel 1; de Voronége 9; d'Irkoutsk 11; de Kostroma 20; de Tambof 28; d'Orel 32; de Volhynie 13; de Pultava 12; de Perme; 24; de Penza 69; de Slobodsko-Ukraine 12; d'Orenbourg 12; de Georgie 5. Il n'y en a pas un dans le gouvernement de St-Pétersbourg. D'après ce tableau on pourra voir que les éparchies de Casan, d'Yékatérinbourg et de Penza sont celles qui ont donné le plus de centenaires.

J.....T.

3.) Recensement de 1823. (*Télégraphe de Moscou*; 1825, n° 7, page 255.)

D'après le recensement des naissances et décès dans les différentes éparchies de la Russie, l'augmentation de population en 1823 a été considérable dans cet empire. En voici les témoignages statistiques dignes de foi :

	naissances	décès
Dans l'éparchie d'Orlof	62,910	33,064
de Vladimir	40,024	30,914
de Kasan	72,777	44,186
de Tambof	59,570	29,121
de Toula	44,334	17,985
de Perme	55,584	34,660
de Rézan	49,381	20,218
de Smolensk	48,750	26,013
de Voronége	96,087	41,714
	529,427	277,875

Ce qui, pour ces 9 éparchies seulement, présente en faveur des naissances sur les décès une différence de 251,552. Il est à remarquer que parmi ces morts on comptait 10 individus âgés de 120 à 127 ans et un qui en avait vécu 130. J......T

4) Mesiatsoslof etc. — Calendrier pour l'année 1826. In-8° de 178 pag.; prix 3 roub. St-Pétersbourg, 1826; imp. de l'Acad. des sciences.

5) Statistique, population, longévité. (*Revue encyclop.*; septembre 1827, p. 667 et 776.)

C'est au commencement du 18e siècle qu'on a commencé à publier des *calendriers* en Russie. Ce genre d'ouvrages, d'un usage général, ne s'est point encore perfectionné dans ce pays. On peut même dire que la rédaction des anciens calendriers russes était plus soignée qu'elle ne l'est aujourd'hui. On trouve dans les modernes moins de notices statistiques, historiques et topographiques. Celui de 1826, par exemple, renferme plusieurs omissions importantes; on y donne une liste des villes de la Russie, avec l'indication de leurs distances respectives, où auraient dû être comprises celles de la Finlande et de la Bessarabie. On aurait dû également indiquer dans cette liste la population des principales villes, ce qui serait d'une grande utilité dans un ouvrage d'un usage journalier. L'indication chronologique des événemens les plus remarquables des années 1824 et 1825 est aussi fort incomplète; on n'y fait aucune mention de la mort de Louis XVIII ni de celle d'Iturbide, ex-empereur du Mexique. Enfin les détails même sur l'inondation de St.-Pétersbourg sont beaucoup plus incomplets et moins satisfaisans que ceux qu'on a lus dans quelques recueils étrangers, entre autres dans le cahier de janvier 1825 de la *Revue encyclopédique*.

Ce calendrier contient 2 notices relatives à la statistique de la Russie, les seules de ce genre que l'on publie officiellement. On voit dans la première de ces 2 notices que le nombre des morts a surpassé celui des naissances en 1824, dans la ville de St.-Pétersbourg, de 1121 individus; que 412 personnes sont mortes d'accidens; qu'il y a eu 1685 mariages et 3 centenaires. La 2e notice, communiquée par le synode, a rapport à la Russie entière; mais les données qu'elle contient ne s'étendent point comme celles qui sont relatives à Pétersbourg, aux individus de toutes les communions religieuses; il s'agit seulement de la communion grecque, dont on ne devrait pas séparer les autres religions, afin d'offrir des renseignemens statistiques complets et non partiels. D'après la liste du synode, il y a eu en Russie en 1823, 1,633,601 naissances et 970,258 décès, ce qui fait un accroissement de 663,345 individus, c. à. d. de plus d'un ½ million du rit grec; le nombre des mariages a été de 381,865 (37,542 de plus qu'en 1822); on a compté cette année 1446 centenaires, sont morts entre 140 et 150 ans. Nous témoignerons enfin, en terminant cet article, le regret de voir que la population de Moscou, cette ancienne capitale de la Russie, ne soit pas comprise dans ce calendrier, où beaucoup d'améliorations sont encore à désirer. E. H.

6) Douanes. — *La Gazette du commerce* de St.-Pétersbourg a publié les recettes des douanes de cette ville, pendant les 5 dernières années :

1822	21,662,042 roubles.
1823	22,368,080
1824	27,234,043
1825	30,798,650
1826	31,989,384

Ensorte que le produit de la dernière année annonce une augmentation de 10,327,342 roubles sur celui de 1822. (*Galign. Messeng.*; 2 mars 1827.)

7) Exportations. — D'après la Gazette de St.-Pétersbourg, les exportations des productions de l'empire russe ont, cette année, grandement surpassé celles de la précédente. Jusqu'au 12 septembre il avait été exporté, tant par terre que par mer, 2,730,777 ½ tchetverts de bleds et farines, et 13,875 pouds de biscuit. (*Idem*; 15 nov. 1827.)

8) NAVIGATION. Depuis quelques années, 11,352 vaisseaux chargés et 144 vaisseaux vides sont entrés dans les ports de la Russie. On évalue leurs cargaisons à 93,361,107 roubles. (*Le Monit. univ.*; 3 octobre 1827.)

9) PONTS ET CHAUSSÉES. POSTES. — Le gouvernement russe est sur le point de faire mettre à exécution le projet qu'avait formé l'empereur Alexandre d'ouvrir des grandes routes et d'établir des chaises de poste dans toute l'étendue de l'empire russe. Les frais de l'entreprise doivent être supportés par la généralité du pays, mais la couronne y contribuera de son côté, au moyen de l'abolition de certaines taxes. (*Idem*; 17 oct. 1827.)

97. I. DAS ÆLTESTE RECHT DER RUSSEN, etc.— Le plus ancien code des Russes ; par J. P. G. EWERT, prof. à l'univers. de Dorpat. In-8° de 348 p. Dorpat et Hambourg, 1826; Perthes. (*Heidelb. Jahrbüch. der Litterat.* ; 1826, oct. n° 63, p. 1005.)

98. II. DU CODE D'YAROSLAF, comme preuve que les Russes sont d'origine scandinave, opinion réfutée par M. PAGODINE (*Otietschestvennïa zapisski-Ann. patriot.*; janv. 1826, n° 69, p. 101.)

99. III. DER CIVIL-CODEX FÜR DAS KOENIGREICH POLEN. — Le code civil du royaume de Pologne. Ier livre renfermant les autres lois civiles de la diète de 1825; traduit du polonais avec indication des articles correspondans à ceux du code civil français et accompagné de notes et explications; par E. G. FALTZ, membre de la commission législative du roy. de Pologne. In-8° de VIII et 164 p. Breslau, 1826; Gosohorsky. (*Götting. gelehrte Anzeig.*; sept. 1826, n° 149, p. 1481.)

100. IV. DE L'ORIGINE DES LOIS EN VIGUEUR EN POLOGNE ET EN LITHUANIE. Extrait d'un ouvrage manuscrit de Thadée TCHATSKY, conservé dans la bibliothèque de l'université impér. de Vilna. (Courier de l'Europe.—*Vestnik yévropoui*; n°s 10 à 13, 15, 16 et 18, 1824.)

101. V. COUP-D'OEIL SUR LE DROIT RUSSE (*Sieverni Arkif*—Archives du Nord ; 28 févr. 1826, p. 357; 8 et 22 mars p. 83 et 139 et 8 avril p. 258.)

102. VI. O ROUKOVODSTVÉ DLIA OUDELNIKH STRIAPTCHIKH—Guide des avocats dans les affaires relatives aux apanages du do-

maine de la couronne par M. Pierre Ivanof, avocat ; 3 vol. in-8°. Moscou, 1825; Sélivanovski (Courrier de l'Europe. — *Vestnik yévropoui*; janv. 1826, n° 1, p. 34 à 41.)

103. VII. Sistématitcheskoïé sobranié soustschestvouïtschikh praf, etc. — Recueil systématique des droits et obligations existant dans l'administration des paysans de la Couronne; par M. Gouliaïef. In-8° de 65 p. Moscou, 1825.

104. VIII. Razsoujdénié ob osnovanii opeki, i popetchitielstva etc. — Opinion sur la base de la tutelle et de la curatelle en général, et particulièrement d'après les lois russes; par M. Korsoun. Moscou, 1825.

I. L'ouvrage de M. Ewers est un commentaire des passages de la chronique russe de Nestor, relatifs au plus ancien Droit et aux idées législatives des premiers Russes. L'auteur compare les dispositions judiciaires moscovites que nous connaissons avec celles d'autres peuples de la même race ou du même continent. Il en résulte que l'ancien Droit russe ressemble à celui des Germains, surtout pour ce qui concerne la vengeance du sang ou le droit du talion, qui au reste a existé chez beaucoup de peuples barbares de toutes les races. Quelques lois sont assez singulières ; l'une d'elles porte que si on trouve un voleur mort dans l'enceinte d'une habitation, et si ses pieds sont en dedans de la cour, il est censé avoir été tué; mais si les pieds sont en dehors, on paiera la composition. Le code le plus ancien que l'on connaisse est la *Pravda* de Jaroslaf : il paraît être de l'an 1020; il ne fut donné d'abord que pour la ville de Novogorod. Mais dans la suite, faute d'autre code, il fut introduit dans les autres provinces de la Russie : les fils de Jaroslaf y ajoutèrent diverses dispositions. Quelques passages de ce code sont un peu obscurs; les interprétations pourraient donner lieu à des objections.

D—g.

II. On a voulu prouver, par le *droit russe*, que les Russes sont d'origine scandinave. « Les lois suédoises et danoises, dit Schloezer dans son Nestor, ont une analogie parfaite avec les lois russes, données aux Novgorodiens par Yaroslaf, arrière-arrière-petit-fils de Rurik. Ceci a été avancé par le conseiller de collége Struve, dans un discours qu'il prononça à l'académie

des sciences en 1756. Pour preuve de la vérité de cette assertion, on a encore cité cet exemple :

« Et si quelqu'un monte le cheval d'un autre sans la permission du propriétaire, il paiera 3 grivnas. »

Dans le code jutlandais (*judtsche lowbok*), livre III, ch. 54, on lit la traduction de cette loi en allemand vulgaire :

« Ritt jemand eines anderen mannes Perd, anv des sinen willen, demo dat Perd thohoeret, de brikt davor dro mark an den Bonden.

On aperçoit évidemment une grande ressemblance entre ces deux lois ; mais cette analogie ne prouve rien en faveur de l'origine scandinave des Russes ; car les lois jutlandaises n'ayant été publiées qu'en 1240 par Woldemar II, c. à d. 223 ans postérieurement au Code d'Yaroslaf, elles n'ont pu lui servir de base, et elles ont elles-mêmes été calquées sur le code de Scanie, auquel on voit clairement qu'a été empruntée la loi relative au délit de monter le cheval d'autrui. Voici la traduction de cette loi en langue suédoise : Rider man en annam hoest estam lof, inom byens aegor boetes 2 oere, rider man til naesta bis aegor $\frac{1}{2}$ mark, och til tredje bys mark boerd.

Le code scanien, publié par le roi Erik Eyegod, mort en 1103, n'est postérieur que de 100 ans à celui du législateur russe ; mais il ne peut pas non plus expliquer comment ce paragraphe se rencontre dans les lois d'Yaroslaf ; il se trouve également dans les lois gothlandaises, les plus anciennes peut-être de toute la Scandinavie ; mais du temps d'Yaroslaf, les Gothlandais n'avaient point de lois écrites, et les législateurs scandinaves n'avaient non plus rien emprunté au Code russe. On ne peut se rendre raison de tant d'analogie qu'en supposant que les deux peuples, les Scandinaves et les Slovènes, sont redevables à un troisième de ce que leur législation a de commun. Il est nécessaire ici de recourir aux Allemands et aux Francs, dont les plus anciennes lois ont, pour l'esprit et l'expression, beaucoup de ressemblance avec celles dont on vient de parler. Il sera facile de s'en convaincre en lisant celle qui concerne le délit de monter un cheval étranger :

Lex salica reformata T. XXV. de caballo sine permissu domini ascenso. Si quis caballum sine permissu domini sui ascenderit, et eum caballicaverit, DC. den. qui faciunt sol. XV. culp. jud.

Lex ripuarium T. XL. de caballo extra consilium domini sui ascenso : si quis caballum extrà consilium domini sui ascenderit, triginta solidis culpabilis judicetur.

D'après cela, il ne faut ajouter que peu d'importance à l'opinion de ceux qui, sur cela seulement que les chroniques n'en parlent point, prétendent que les Russes du onzième siècle ne connaissaient point les Allemands; tandis que tout, au contraire, porte à croire que ces deux peuples étaient en relation bien avant Nestor et ses continuateurs. Ceux-ci même gardent le silence sur des événemens confirmés par des témoins irrécusables, tandis qu'ils regardent comme chose essentielle de décrire les guerres, les meurtres et les miracles. « Ils ne disent pas un mot du célèbre comptoir de la ligne anséatique à Novgorod, le plus important et le plus achalandé de tous, au rapport des négocians qui formaient cette ligne. » (Voy. Schloezer Nest. II. 295.)

L'histoire du dixième siècle fournit des preuves certaines de l'ancienneté des rapports qui existaient entre les Allemands et les Russes. En 959, la grande princesse Olga envoya une embassade à l'empereur Othon Ier pour lui demander des ecclésiastiques; et quatorze ans plus tard, d'après Lambert d'Aschaffenbourg, qui mourut en 1077, les Russes expédièrent à l'empereur d'Allemagne une autre députation dont il n'explique pas le but. Ce qui attesterait plus évidemment encore une étroite liaison, à cette époque, entre l'Allemagne et la Russie, c'est l'ouvrage de Dittmar de Mersebourg (mort en 1018), qui parle de Kief (Kitava), du nombre de ses églises et de ses marchés, et qui, dans tout ce qu'il dit de Wladimir le Grand, est d'accord avec tous les annalistes russes. Mais ce fut Yaroslaf, premier législateur de Russie, qui entretint principalement des relations amicales avec son auguste voisin à l'Occident. Une ambassade solemnelle fut désignée pour offrir à Henri III des présens du monarque russe, et réciproquement l'empereur envoya demander en mariage une des filles d'Yaroslaf. Comment donc soutenir que le code russe n'est point basé sur les lois allemandes, parce que Yaroslaf ne connaissait pas les Allemands. Ne voit-on pas au contraire que bientôt après l'empereur d'Allemagne s'immisça dans les affaires de la Russie? Lorsqu'en 1075, Yziaslaf, fils du législateur, alla en personne solliciter auprès de

Henri IV, qui se trouvait à Mayence, des secours contre l'ambition illégitime de ses frères, ne voit-on pas l'empereur prendre le jeune prince sous sa protection, et tâcher d'arranger les choses sans violence, tout en menaçant de déclarer la guerre par l'archevêque Burkhard, dont la sœur Cunégonde épousa un prince russe. (Sviatoslaf II, fils d'Yziaslaf).

Mais, objectera-t-on, dans aucun code allemand on ne saurait trouver le texte original de celui d'Yziaslaf; sans doute: la prudence interdisait à ce prince de donner aux Novgorodiens la traduction littérale de lois faites pour un peuple civilisé depuis plus de 400 ans, et dont le caractère et les mœurs étaient entièrement opposés à ceux des Slovènes. On sait combien les anciens législateurs allemands s'appesantissent longuement sur les insultes qui peuvent être faites aux femmes et sur les punitions à infliger à leurs délits. Dans le code russe, il n'en est pas question, parce que le châtiment de ces sortes de fautes était du ressort de l'église. Cet exemple et beaucoup d'autres que l'on pourrait citer servent à expliquer pourquoi les traces de la législation allemande ont été si difficiles à reconnaître sur un sol étranger.

J......T.

III. Depuis 1808, le Code Napoléon était la loi civile de la Pologne; mais un nouveau code civil, auquel les lois de Napoléon servent de base, a été mis en vigueur au commencement de l'année 1820. Voici quelques-unes des modifications que le Code civil a subies dans la rédaction polonaise. Les droits civils des juifs peuvent être restreints par les ordonnances du roi et du vice-roi. Les registres des actes civils sont remis entre les mains du clergé; la célébration ecclésiastique du mariage est indispensable pour la légalité de l'acte. En cas de différence de religion, chacune des parties contractantes célèbre le mariage suivant le rite de son église. L'époux survivant a droit, en cas d'absence de contrat, à une part d'enfans, mais seulement quant à l'usufruit. L'autorité ecclésiastique intervient dans les procès en séparation, pour maintenir le lien matrimonial; elle peut en appeler à un tribunal de 2e instance. La légitimation des enfans *per rescriptum principis* est rétablie. L'autorisation accordée aux parens de faire enfermer un enfant dans une maison de correction ne se trouve pas dans le Code polonais. Les enfans illégitimes sont sous la tutèle de celui des parens qui les

a reconnus volontairement ; au défaut de quoi l'autorité convoque un conseil de tutèle pour leur donner un tuteur. Les veuves et les pupilles ont un droit de préférence à l'égard de l'acquisition des biens meubles et immeubles de l'époux décédé. D'autres dispositions changent les lois françaises sur les hypothèques, sur les rapports pécuniaires entre les époux, etc. On voit, par le nouveau Code, que le clergé en Pologne est parvenu à rentrer dans l'exercice des anciens usages dont il avait été dépossédé par la législation française. D—c.

IV. Ce fut Mstchislaf Ier qui introduisit la religion chrétienne en Pologne et qui la rendit dominante en 965. Quelques écrivains lui attribuent également l'établissement de la dîme, mais aucun témoignage historique ne vient à l'appui de cette assertion.

Dittmar, qui ne parle pas très-avantageusement des Polonais, atteste cependant que sous Boleslas Ier, il existait des usages bons, quoique cruels, entre autres celui qui privait de leurs dents les menteurs et ceux qui faisaient gras en carême. Ce prince avait 12 conseillers avec lesquels il partageait le fardeau du gouvernement, et ce fut sous lui que la Pologne prit un certain aspect d'organisation politique; et cependant, selon Martin Gall (édition de Dantzig), ce serait lui qui aurait établi le *jus terrestre*, en vertu duquel Boleslas-le-Hardi et ses compagnons auraient exercé leurs ravages et leurs dilapidations dans les campagnes des pauvres. Cette loi est trop en contradiction avec tout ce que les meilleurs historiens s'accordent à dire de Boleslas Ier, pour que nous puissions l'en regarder comme l'auteur. Mais ce ne fut véritablement qu'en 1088 que l'on vit dans cette contrée quelques dispositions légales en faveur de la propriété; témoin le Rescrit d'Idziégo, évêque de Tusculum et légat du pape, en faveur du monastère de Tynctek, au commencement du XIIe siècle.

Nous ne chercherons pas de lois dans la nombreuse famille de Boleslas Krivoousti (à la bouche de travers); nous passerons immédiatement à Casimir-le-Juste, qui réunit toutes les principautés en une seule. Beaucoup de savans pensent que l'assemblée de Lentchitsk en 1180 fut la première diète, et que, par des dispositions qui furent ratifiées par le pape Alexandre III, il fut défendu de confisquer au profit du trésor le bien des évê-

ques décédés, de ravager les champs des cultivateurs pauvres, non plus que de prendre leurs chevaux. Ces lois sont les seules que proclama Casimir-le-Juste. A sa mort, la Pologne fut de nouveau divisée, et le clergé acquit une influence très-grande par le privilége qu'il eut d'affranchir les biens ecclésiastiques de la plupart des contributions fixées pendant le règne précédent. C'est à cette époque que remonte la coutume de boire, lors de la prestation de serment, d'une liqueur qui, dit-on, possédait une vertu mortelle aux parjures. Cette coutume était venue des Tatars, ou plus vraisemblablement encore des peuples septentrionaux; car il avait jusqu'alors été inconnu en Pologne et dans les autres contrées de l'Europe. Les cornes d'or, trouvées en Danemark, servaient peut-être à cet usage, dans la cérémonie dont nous venons de parler; et sous le règne d'Auguste III, on en a découvert dans la Samogitie de semblables enfouies assez avant dans la terre.

La Pologne perdit beaucoup de ses habitans pendant les guerres civiles. Sous Boleslas Ier, on n'y voyait sans doute que des déserts ou un pays couvert d'épaisses forêts. Les colons qui vinrent de la Germanie pour cultiver les campagnes y apportèrent leurs lois. Dès-lors, le droit de Magdebourg fut en vigueur dans cette contrée. Les dispositions d'après lesquelles chacun fut gouverné reçurent le nom de *velkierge*, du mot allemand willkühr, c. à d., œuvre du propre mouvement. Depuis Boleslas-le-Timide (1242), on reconnut le droit allemand ainsi appelé de son origine, et le droit *schredski*, qui tire son nom de Schroda, ville de la Grande-Pologne, où ces lois furent d'abord proclamées. Les croisés apportèrent le même droit en Prusse sous la dénomination de droit khelminien, du mot khelmin. De là naquirent chez nous une foule de priviléges au moyen desquels les colonies allemandes s'affranchirent du droit polonais, et l'on prétend même qu'à dater de 1272, celle de Lioutomirsk, dans le voïévodat de Siéradsk, jouit des avantages accordés par le *jure Theutonicorum et Romanorum*. Cependant il est permis de douter de cette circonstance. Il y avait une différence évidente entre le *jus polonicum* et le *jus theutonicum* : ces deux droits avaient également force de loi en Silésie et en Pologne. Le premier se bornait à faire observer l'obéissance aux voïévodes et aux seigneurs châtelains, et le droit allemand au-

torisait les colons à ne reconnaître d'autre autorité immédiate que celle qu'ils avaient eux-mêmes choisie. En général, le roi était pour tous le juge suprême et en dernier ressort. Cependant jusqu'au temps de Casimir-le-Grand, les plaideurs allaient à Magdebourg, de l'assemblée de la noblesse à la Viece diète (Colloquia), puis enfin au roi lui-même. Indépendamment du service militaire que le droit polonais imposait aux villes, il prescrivait encore nombre d'obligations connues sous les différens noms de *stane* (1), *lezda* (2), *angariè* (3), *niestanė* (4), *Yednanė* (5), *ossepové* (6), *pomotsné* (7).

Malgré tous les avantages du droit allemand, le droit polonais parut convenir davantage aux Prussiens nouvellement convertis. C'est à cette occasion que Innocent IV fit partir en qualité d'ambassadeur Jacques, archidiacre de Léodicée, à l'effet de mettre un terme aux disputes survenues entre les Prussiens nouvellement convertis et les croisés, et de défendre aux néophytes l'usage du fer rouge ainsi que toutes les pratiques odieuses à Dieu et à l'église romaine. On ne saurait avoir des preuves plus évidentes et plus incontestables de l'existence du droit polonais; mais nous ne saurions déterminer s'il était écrit et si les affaires civiles étaient de son ressort. Boleslas, prince de la Grande-Pologne, père d'Hedwige, qui donna le jour à Casimir-le-Grand, et le même qui en 1264 accorda aux juifs les mêmes priviléges que ceux dont ils jouissaient déja en Moravie, ordonne que les peines seront infligées *conformément aux plus anciennes coutumes du pays*.

Casimir, surnommé le Grand, publia ses lois à Vislitsa en 1347, et fonda l'académie de Cracovie. D'après Lasky, son chancelier, primat et archevêque de Gnieznensk, qui les a toutes réunies, leur nombre s'élevait à 150. Radziminsky, professeur

(1) L'obligation de loger et de traiter le roi dans ses voyages.

(2) Celle de payer la taxe des denrées et de les voiturer.

(3) Celle de voiturer les armes, les habillemens et autres objets appartenant au roi.

(4) L'amende payée par ceux qui ne paraissaient pas devant les tribunaux sur la réquisition des huissiers.

(5) Celle qui était payée par les accusés.

(6) Impôt sur le bled.

(7) Impôt additionnel pour venir au secours du souverain: du mot polonais *pomocz suvurs*.

de l'académie de Cracovie, assure qu'elles furent toutes écrites par de savans jurisconsultes venus de France; mais il est dans l'erreur, puisqu'elles furent proclamées en 1347, et que l'académie de Cracovie ne fut fondée qu'en 1364. Les lois de Casimir n'ont aucun rapport avec le droit romain, et leur style diffère entièrement de celui des légistes du XIVe siècle. L'académie de Cracovie dut sa naissance au désir qu'avait Casimir de voir les jeunes polonais étudier les sciences, et surtout le droit canon, plutôt dans leur propre pays qu'à Paris : *Nullus ut vigebat ecclesiastica disciplina, ad pontificum, vel aliud pinguius sacerdotium, per summos ecclesiæ pastores promovebatur, nisi qui doctoratus insigniis ornatus, priùs in aliquâ academiâ fuisset. Hujusmodi titulos candidati sarmatæ alieno sub cœlo quærere, magno ætatis, vitæ, fortunarumque suarum impendio, debebant. Neminem enim legum pandectis aut theologiæ arcana, aut physicæ secreta juvabant, nisi se ad istarum scientiarum doctores et professores, pro obtinendo testimonio contulissent.*

Le règne de Casimir-le-Grand est la véritable époque de la législation. Il s'agit maintenant de savoir à quelle époque les Polonais s'adonnèrent à l'étude du droit. Nous savons que les Slaves envoyaient leurs jeunes gens à Paris, pour y prendre leurs grades de docteur. Les Polonais les y envoyaient depuis long-temps; mais les études qu'ils faisaient et les cours de droit romain qu'ils donnaient n'avaient aucune influence sur notre législation. Il existe encore des dispositions du même roi pour la Grande-Pologne en particulier; elles sont écrites en latin et se trouvent en manuscrit dans la bibliothèque de Poulavsk; elles n'ont été traduites en polonais qu'en 1449.

A la mort de ce prince, paraît Louis de Hongrie, qui abolit presque tous les impôts, afin de bien se faire venir de la nation; il renouvela l'obligation où était la noblesse de défendre l'état de tous ses moyens; mais dans le cas où le roi se trouverait forcé de franchir les frontières polonaises, il s'engageait à indemniser ses guerriers et à payer (*magna et parva damna.*) Lorsqu'Hedwige monta sur le trône avec Vladislas Jagellon, parurent des dispositions particulières qui furent réunies en corps de lois à Cracovie en 1420, et publiées à Vasta en 1423. Il confirma qu'il ne ferait point battre monnaie sans le consentement des seigneurs, et que personne ne serait privé de ses biens sans un jugement préalable.

Vladislas III, plus célèbre par sa défaite sur la Warna que par ses talens administratifs, renouvela l'ordonnance de Casimir-le-Grand, relative au jugement du lieutenant à Cracovie. Pendant sa minorité en 1438, les nobles formèrent entre eux une alliance contre les ennemis du *jus terrestre*. L'année suivante, les seigneurs des districts de Cracovie et de Sandomir firent un nouvel accord dans la ville de Kortchin; reconnaissant les fautes du gouvernement, ils jurèrent d'y mettre ordre, de s'opposer à tout ce qui leur paraîtrait suspect, et de faire ressentir les effets de leur colère à ceux qui seraient tentés de renoncer à leur alliance.

Casimir Jagellon, qui hérita du trône en 1447, après la mort de son frère, confirma tous les priviléges de la noblesse et publia ses lois l'année même de son avènement. Ce recueil porte dans Lasky le titre de *liber terrestris*. Au cas où les dettes seraient trop considérables, les frères aînés, après en avoir demandé l'agrément aux plus proches parens, sont autorisés à vendre une partie des biens appartenant aux cadets. La liberté des rivières fut garantie. Les fonctionnaires durent assister en personne aux diètes, et il fut défendu aux militaires d'insulter qui que ce fût, polonais ou étranger. En 1454, le même prince accorda à la province de la Grande-Pologne des statuts particuliers. Aucun voiévode, aucun seigneur châtelain, ne peut être bailli dans le même canton; aucun habitant ne passera la frontière pour se mettre en campagne s'il n'a reçu 5 grivnas (50 centimes), etc. C'est à cette époque que vivait le jurisconsulte Yan Baron Ostrorog, docteur en droit et chargé d'affaires du Roi dans l'affaire de la réduction de la Mazovie. Lors de la diète de 1477, il composa un ouvrage intitulé: *De reformandâ republicâ*, mais qui n'a jamais été imprimé. Il y indique la nécessité de réformer plusieurs abus dans l'administration, conseille d'introduire le droit écrit, c. à d. le droit romain, et indique les changemens qu'il serait indispensable de lui faire subir.

Jean Olbracht, qui monta sur le trône après son père, publia sous son nom les lois et ordonnances de ce dernier; à la diète qu'il convoqua, il publia 54 nouvelles dispositions, dont 24 pour les objets politiques, et 30 pour le civil et le criminel. Ce prince eut pour successeur Alexandre. En 1503, il se ren-

dit en personne en Lithuanie, à la diète de Piotzkof, à laquelle se trouvaient réunies toutes les personnes désignées par lui. Des dispositions y furent prises pour assurer le sort des paysans, fixer les attributions des grands dignitaires de la couronne et des fonctionnaires publics, ainsi que pour régler l'administration des domaines royaux. Stanislas Zaborowsky, auteur de la première grammaire polonaise, écrivit alors sur la nécessité où était le roi de reprendre les terres dont il avait disposé en faveur des seigneurs polonais; mais un écrit aussi mal raisonné ne put induire personne en erreur.

La diète de Radom en 1505 forme une époque bien importante dans la législation politique et civile de la Pologne. Au commencement de la monarchie, la puissance royale avait été illimitée comme celle de tout chef militaire. Sous le gouvernement féodal, le souverain eut besoin des conseils de ses frères d'armes; car les sénateurs prenaient part aux travaux du prince. Aux assemblées de la nation se trouvèrent ensuite réunis un grand nombre d'autres fonctionnaires, et les députés de chaque province furent tenus de paraître à la diète. Celle de Radom fut regardée comme nationale et représentative, et porta conséquemment le plus grand coup à la puissance royale.

J......T.

V. Les lois slaves ne firent qu'un seul et même code avec les lois russes, à l'époque de l'invitation faite en 860 aux trois princes varègues par les Novgorodiens et leurs alliés. Ces républicains, en appelant Rurik, Sineous et Trouvor, leur imposèrent pour seule condition de *gouverner selon la justice;* mais les princes varègues introduisirent chez eux le gouvernement féodal ainsi que la plupart des usages scandinaves, et Rurik, après la mort de ses deux frères, commença à distribuer aux Boyards leurs villes et leurs domaines. Oleg envoya des lieutenans dans toutes les principautés. Nestor ne nous a laissé de cette époque, où les Russes étaient encore plongés dans le paganisme, que les deux traités conclus avec les Grecs par Oleg et Igor. Le premier fut évidemment écrit en grec; car il est daté du mois de septembre et de l'année 6420 de la création du monde, que les Slaves ne connaissaient point encore. Le second peut avoir été écrit par des chrétiens qui se trouvaient dans l'armée d'Igor; mais le style en est entièrement grec.

Lors de l'introduction de la religion chrétienne dans toute l'étendue de la Russie et de l'établissement des écoles sous le grand prince Vladimir, l'art d'écrire devint général, et l'on doit supposer qu'à partir de cette époque, les ordonnances des princes russes ne se firent que par écrit.

Anciennement les arrêts rendus dans les assemblées du peuple ou comices, auxquelles les Slaves donnaient le nom de *vitchi*, n'étaient, selon toute apparence, rendus que de vive voix; mais, dans la suite, ils furent inscrits sur des registres que l'on conservait précieusement dans un palais particulier.

Yaroslaf, fils et successeur de Vladimir, a laissé, sous le titre de *rouskaïa pravda* (droit russe) un code de lois, partie criminelles, partie territoriales. Ce code, qui est écrit en entier, fut donné par lui aux Novgorodiens en 1017, lorsqu'il monta sur le trône de la grande principauté de Kief. Il est vraisemblable qu'Yaroslaf y fit entrer un grand nombre d'articles tirés des lois scandinaves, introduites antérieurement à lui par les Varègues-Russes chez les Novgorodiens, comme on peut s'en assurer en lisant les traités d'Oleg et d'Igor. Plusieurs savans ont essayé de le prouver en confrontant ce code avec les anciennes lois danoises et suédoises; mais jusqu'à présent l'on n'a encore rencontré chez les nations du nord que fort peu de lois semblables, et il est à présumer qu'Yaroslaf les a rectifiées et complétées. De plus, l'analogie de quelques-unes ne saurait être une preuve de la source où toutes ont été puisées; car Tacite lui-même, dans sa description des nations germaniques, donne des détails sur les usages des Slaves du nord. On trouve dans le droit russe des articles entièrement semblables à ceux des Slaves transdanubiens, qui, du temps d'Yaroslaf, n'étaient déja plus en relation avec ceux du nord; et il en est d'autres uniquement applicables aux mœurs locales des Novgorodiens et à des usages consacrés sans doute par leur antiquité. Si Nestor ne parle point des lois d'Yaroslaf, c'est qu'après le partage que Vladimir fit de ses états entre ses enfans, chaque prince devint souverain dans son apanage et ne voulut point reconnaître la puissance d'un code universel.

On n'a conservé du XIIe siècle qu'une ordonnance du grand-prince Mstislaf et de son fils Vsévolod, en date des années 1128 et 1132, et relative aux *impôts territoriaux*. Il n'existe que six

traités du XIII[e] siècle. Le premier est un traité de paix du prince Mstislaf de Smolensk avec Riga, le Gottland et les villes de commerce d'Allemagne; il est de 1228. Les cinq derniers sont des accords faits en 1265, 1270 et 1295 entre les princes Yaroslaf et Michel de Tver et les Novgorodiens.

Cependant l'invasion des Mongols dans le sud de la Russie ne permit plus aux Russes de suivre leur propre code. Les ordonnances des grands-princes durent céder à la force des décrets du Khan. Tout se gouverna désormais par eux, et des Baskaks ou Voïévodes Tatars étaient désignés pour intervenir dans tous les débats qui pouvaient survenir entre les princes et même entre les simples particuliers.

A la fin du XIV[e] siècle, c.à d. en 1397, lorsque la puissance des Tatars-Mongols eut reçu les premiers échecs à la fameuse bataille du Don, dans les champs de Koulikof, le grand-prince Vassili, fils de Dmitri Donskoï, donna aux habitans de la Dvina son premier code *pénal;* et lorsque les Russes eurent entièrement secoué le joug, le tsar Jean Vassiliévitch, après avoir mis à la raison les princes apanagés, et les avoir en grande partie forcés de se soumettre à son sceptre autocratique, mit toute son attention à réunir en corps toutes les lois russes éparses çà et là, et il en composa un seul et unique code; il ordonna à son secrétaire Goussef de rassembler toutes les anciennes ordonnances relatives à la distribution de la justice, et il publia son code de 1497 en 36 chapitres.

Son fils Vassili fit paraître en 1514 une ordonnance qui maintenait les habitans de Smolensk dans leurs anciens droits, et en 1533, il rendit un oukase relatif au commerce avec les Indiens.

Le tsar Jean IV le Terrible corrigea et compléta le code de son aïeul le grand-prince Jean Vassiliévitch, et en 1550, il publia le sien, dans lequel étaient réunies toutes les lois civiles et pénales en vigueur à cette époque. En 1584, le tsar Feodor Ivanovitch donna un règlement sur les formes à observer dans le commerce que les Anglais faisaient à Archangel, et en 1589, il institua le patriarchat de Moscou, qui soustrayait l'église russe à l'autorité suprême du patriarche de Constantinople. Un oukase de ce prince, rendu dans le courant de l'année 1596, affranchit de tout droit de douane les étrangers qui commerçaient en Sibérie.

En 1602 et 1606, le tsar Boris Godounof rendit trois décrets, l'un qui accordait toute liberté aux étrangers dans leur commerce à Archangel et à Moscou, et les deux autres qui fixaient le sort des serfs. Dans une espèce de conseil national, Vassili Schouisky ordonna que les paysans ne pourraient appartenir à d'autres qu'à leurs véritables seigneurs, et Tatistchef a conservé un autre oukase, par lequel ce prince interdit le célibat à tous les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe.

Pour mettre fin aux troubles qui agitèrent la Russie pendant le règne du faux Dmitri et l'invasion des Polonais et des Suédois, les Boyards se réunirent en 1613 pour élever sur le trône le jeune Michel Féodorovitch, de la famille des Romanof, qui rendit plusieurs ordonnances relatives aux revenus des archevêques, à la répartition des terres et à l'obligation où devaient se trouver les propriétaires d'encourager la population. 3 ans après son avènement au trône, le tsar Alexis Mikhailovitch publia un nouveau code plus complet des lois civiles et criminelles, mais répréhensible en ce qu'il fut rédigé sans ordre, et que le même article s'y trouve souvent répété. Le plus mémorable des décrets de Feodor Alexéïévitch, qui succéda à son père, fut l'annihilation du droit de préséance qui avait causé tant de malheurs à la Russie tant au civil qu'au militaire, et même l'ordre de brûler tous les livres y relatifs, ordre qui fut exécuté le 12 janvier 1681.

Pierre le Grand, qui succéda à Féodor, sentit, dès le commencement de son règne, que la Russie avait besoin d'un corps de lois mieux organisé. Cependant, malgré la création du sénat, qui devait présider à cette refonte du Code russe, tous les efforts du nouvel empereur furent infructueux. Cette œuvre était réservée à ses successeurs.

Ce fut l'impératrice Catherine I qui institua le *Conseil d'état* le 8 février 1726, et ouvrit l'Académie des sciences le 25 décembre 1725. L'empereur Pierre II entreprit de donner un nouveau code à la Russie; il rendit plusieurs oukases qui devaient en faire partie; mais la mort l'empêcha d'exécuter ce dessein. L'impératrice Anne tenta aussi vainement de suivre les intentions de son prédécesseur, et elle se contenta de publier quelques réglemens pour l'amélioration des différentes parties de l'administration.

Les Codes criminel et civil seulement furent réglés par la commission spéciale nommée par l'impératrice Élisabeth Pétrovna, pour exécuter les volontés de son père relativement à la législation russe. Pendant son règne, qui fut de si courte durée, elle publia deux manifestes mémorables, dont un, celui du 18 février 1762, fixait les droits et priviléges de la noblesse russe, et l'autre abolissait la chancellerie secrète qui existait depuis Pierre Ier.

Catherine II et Paul Ier rendirent un grand nombre de décrets qui apportèrent un grand changement dans l'administration de la justice, ainsi que dans les autres parties de la législation. Mais il était réservé à l'empereur Alexandre de réorganiser entièrement le corps entier des lois russes ainsi que l'administration de l'empire. Sous son règne, la commission des lois reçut une nouvelle forme, en vertu des oukases de 1804, 1809 et 1816. Le 20 avril 1801, il renouvela, pour rester en vigueur à perpétuité, les droits et priviléges de la noblesse russe, et fixa les réglemens du droit civil (*gorodovoiè polojénié*). En 1810, il organisa le *Conseil d'état*, et créa 8 ministères pour les 8 sections principales de l'administration. A l'occasion de son absence de la capitale, il institua le *Comité des ministres*, qui devait veiller à l'exécution des lois et au bon ordre dans tout l'empire. Des universités furent créées à Kharkof, Casan, Moscou, Dorpat, Vilna et St.-Pétersbourg; et un oukase ordonna l'ouverture de plusieurs lycées et d'un gymnase dans tous les chefs-lieux de gouvernemeut. Il établit *des comptoirs de la banque impériale* de commerce à Moscou, Riga, Odessa, Rybinsk, Archangel et Astrakhan. Voici les plus importans de ses oukases : 15 septembre 1801, *abolition du conseil secret;* 13 novembre, *réglement pour les catholiques romains;* 10 octobre 1802, *création du corps des pages;* 22 octobre 1802, *complément du réglement pour l'académie des beaux-arts;* 4 mars 1803, *création d'une école d'architecture navale;* 19 janvier 1803, *réglement pour le corps des mines;* 1 janvier 1807, *manifeste consacrant les droits et priviléges des marchands russes;* 13 février 1807, *création d'un ordre militaire pour les sous-officiers et soldats;* 15 octobre 1809, *création d'un bureau des étrangers dans les deux capitales;* 20 novembre 1809, *création du corps des ponts et chaussées;* 27 mars 1812, *permission accordée à tous les sujets*

russes d'exploiter les mines d'or et d'argent qu'ils auraient découvertes, à la seule charge de payer l'impôt légal à la couronne; 2 avril 1817, *sur la ferme des eaux-de-vie dans les gouvernemens de la grande Russie;* 16 avril 1817, *réglement de la caisse d'amortissement;* 19 juillet 1819, *création d'une société pour améliorer le sort des prisonniers;* 25 octobre 1820, *projet de réglement pour les consuls russes en Europe et en Amérique;* 10 mars 1825, *réglement à suivre dans la manière de gouverner les Kalmouks;* 19 mai 1825, *fondation à Moscou d'un institut technologique pour instruire les jeunes gens qui se destinent aux travaux des manufactures.* J......T.

VI. Cet ouvrage, qui manquait essentiellement à la législation et au droit russe, contient l'histoire des domaines de la couronne ainsi que l'indication des droits et obligations du *dvoretski*, intendant des domaines, un des fonctionnaires les plus distingués de l'ancienne cour des tsars. La seconde et la troisième partie présentent le système complet des ordonnances relatives aux employés des domaines.

Les monarques russes, dit l'auteur, se sont, dès les temps les plus reculés, rendus célèbres par le faste de leur cour et des richesses qui ont toujours fait l'admiration des ambassadeurs des puissances étrangères. On ne peut trouver la source de tant d'opulence que dans la vaste étendue de leurs possessions, l'abondance des objets, qui constituent la véritable richesse des peuples, dans le grand nombre des villes, bourgs et villages spécialement affectés à l'entretien de la cour.

Sous Pierre le Grand, les sommes destinées à cet objet s'élevaient à 55,836 roubles. L'empereur Paul Ier, afin d'éclairer l'administration des biens de la Couronne, institua le département des apanages (*Departament oudiélof*), ce qui correspond assez bien à l'administration des domaines en France. Ce département eut sous son inspection 9 bureaux secondaires, dont chacun avait dans son arrondissement 50,000 ames. Sous Alexandre, le nombre de ces bureaux fut porté à 19.

On trouve dans l'intéressant ouvrage de M. Ivanof des détails statistiques que l'on chercherait en vain dans ceux de MM. Herrmän, Ziablofsky, Heim et Arsénief. J......T.

VII et VIII. Nous regrettons de ne point connaître les 2 ouvrages russes dont nous donnons les titres sous ces 2 n^os^, d'au-

tant qu'ils nous paraissent avoir beaucoup d'importance pour la législation du pays auquel ils appartiennent. Nous pourrons y revenir, si nous les recevons un jour, ou si nous trouvons quelques renseignemens à leur égard dans les journaux russes que nous avons à notre disposition. E. H.

105. Sur la compagnie commerciale Russo-Américaine. (*Hesperus;* juin, 1827, n° 139, p. 556.)

La compagnie Russo-Américaine, dont les priviléges et les concessions viennent d'être prorogés par l'empereur, captive de plus en plus l'attention de l'Europe, soit par l'accroissement de ses richesses, soit par l'extension de ses possessions territoriales, qui la placent immédiatement après les compagnies anglaise et hollandaise des Indes orientales. Créée sous l'empereur Paul, en 1797, elle possède des comptoirs importans à Irkoutzk, Iakoutzk, Moscou, Okhotzk et à Pierre-et-Paul, dans la péninsule de Kamtchatka; elle a en outre des commissionnaires à Kasan, à Astrakhan, à Tomsk et à Tobolsk. Ses établissemens sur la côte N.-O., en Amérique, s'accroissent tous les jours. Elle en a aussi fondé dans les îles Baranof, à Koudïakoum, et dans la nouvelle colonie russe, appelée Ross, établie sur le golfe Romanzof. Avant la création de cette société, il n'y avait que quelques maisons de commerce qui fondèrent, depuis 1743, environ 44 établissemens dans les îles Kurilles et Aleutiennes. Toutes ces maisons faisaient leurs affaires chacune pour son propre compte; aussi dans l'espace de 54 ans n'ont-elles exporté que pour 6,344,000 roubles de fourrure, tandis que la compagnie Russo-Américaine en a exporté depuis 1797 jusqu'à 1825, par conséquent en 28 ans, pour la valeur de 20 millions, et payé plus de 3 millions de roubles de droits aux douanes de Kiachta et de Zourouchaëtou, sur la frontière de la Chine. La compagnie est fondée sur des actions qui sont au nombre de 8000 à 500 roubles. L'augmentation du dividende les a déja portées à 700 roub. Il y a quelques années qu'on a construit sur la côte N.-O. le port de Nouvel-Archangel; depuis cette époque plus de 12,000 hommes à demi-sauvages des contrées polaires ont embrassé le christianisme. La compagnie vient de consacrer 57,000 roub. à la construction d'un hospice dans l'île de Sitka.

L. D. L.

106. Aperçu des produits du sable d'or des monts Oural. (*Annal. patriot.—Otietschestvenniïa Zapisski;* janv., fév., mars, avr., mai et juin 1825, nos. 57, 58, 59, 60, 61 et 62.)

La découverte du sable d'or, renfermé dans l'Oural, et dont l'exploitation n'a pas été interrompue depuis 1814, est sans contredit un des événemens les plus remarquables du règne d'Alexandre. Jusqu'à présent l'on n'est point d'accord sur la formation de ce sable, mais l'opinion la plus vraisemblable est celle de M. Sokolof. Ce savant naturaliste pense qu'il provient de ces masses d'or dont étaient remplis les sommets de la chaîne primitive de l'Oural, qu'il en a été détaché par la force de l'eau, qui, une fois écoulée, l'a ainsi déposé dans la plaine. Les avis ne sont pas moins partagés à l'égard des lingots : les uns prétendent qu'ils gissent sous les rochers, comme des œufs; d'autres, qu'ils ont été fondus par un feu souterrain, ces derniers appuyant leur opinion sur la découverte du célèbre Davy, qui a prouvé que le platine, réduit en poussière, a la propriété de s'enflammer par le contact du gaz hydrogène. Au reste, sans s'appliquer ici à remonter à l'origine de la présence de l'or dans ces montagnes, il suffira de dire que les mines d'or en question furent primitivement découvertes en 1745 sur les bords de la Bérézofka et de la Pouischma, à 12 verstes (5 lieues) d'Iékatherinbourg. D'après les statuts du Corps des mines, le produit en appartenant de droit à la Couronne, et les particuliers ne recevant qu'une indemnité proportionnée à l'importance de leur découverte, il est facile à concevoir que pendant l'espace de 70 ans, on ait négligé de faire de nouvelles recherches; mais un oukase impérial rendu en 1812, portant que le produit de l'or appartiendra aux propriétaires des lieux où la mine aura été trouvée, sauf à eux de payer 11 ou 10 pour cent, une source inépuisable de richesses s'est ouverte pour l'état et l'industrie particulière. En moins de 10 années le nombre des pouds d'or retirés de ces mines, qui n'était que de 18, s'est, comme par enchantement, élevé jusqu'à cent.

On trouve les sables d'or au nord des monts Oural, près de la rivière de Soudokhoïka, et en suivant des deux côtés de la chaîne, principalement à l'est, ils finissent dans les terres appartenant aux mines de Zlatooust, non loin de la rivière d'Ouï;

cependant le fil n'en est pas tout-à-fait interrompu au sud, quoique ce soit jusque-là seulement qu'ils aient été exploités en 1824. Tout porte à supposer au contraire que les monts Goumberlinsk, traversés à leur extrémité par le fleuve Oural, et dont l'intérieur est arrosé d'une multitude de ruisseaux, ne sont pas moins riches de ce métal précieux que les autres branches de l'Oural. Il faut même croire que leurs ramifications s'étendent en différentes directions dans le pays des Baschkirs, jusqu'aux forteresses de Kizilsk et d'Orsk, et qu'elles vont peut-être jusqu'au désert des Kirguisses, ce qui, en ligne droite, donnerait à ces sables une extension de 1000 verstes, et leur ferait embrasser un espace de 50,000 verstes carrées.

L'avantageuse exploitation du sable d'or dans les mines de Bérézof et autres établissemens voisins d'Iékaterinbourg, engagea les directeurs de la mine de Zlatooust à faire exécuter les mêmes fouilles dans les propriétés dépendantes de ce district. Le premier essai en fut tenté au mois de mars 1823, sur la rive droite de la Mïassa, dans l'établissement du même nom. Cent pouds de sable ne donnèrent qu'un quart et même $\frac{1}{8}$ de zolotnik de matière d'or. Une seconde tentative n'ayant pas été plus heureuse, le Département des mines et salines arrêta que de nouvelles fouilles seraient entreprises dans les lieux déja exploités en 1797; mais ce travail fut encore abandonné, chaque zolotnik d'or revenant à la couronne à dix roubles et ne lui rapportant en conséquence aucun bénéfice réel. Au mois de mai 1823, M. Medger ayant découvert à deux verstes au sud de la mine de Pervopavlovsk, sur la rive droite de la Mïassa, du sable d'or qui fournissait des lingots pesant jusqu'à $\frac{1}{2}$ zolotnik, et l'année suivante, les travaux exécutés sur la rive gauche de la même rivière ayant présenté pour résultat 14 zolotniks, et plus, d'or pur sur 100 livres de sable, de nouvelles fouilles furent entreprises au commencement de juin 1824, à 350 toises Nord-Est de la mine abandonnée de Pervopavlovsk, sur la droite de la Taschkoutarganka, et l'on obtint un bloc qui contenait plus d'une livre d'or sur 100 pouds de matériel. La joie, qui fit donner à cette mine le nom de Tsarévo-Alexandrofsk, fut à son comble, lorsque le 16 juin on y trouva deux lingots, l'un du poids de 7 livres 39 zolotniks, et l'autre de 3 livres 93 zolotniks. Enfin, le 23 septembre, jour que l'empereur Alexandre visita cette

mine, on en retira un de 8 livres et 7 zolotniks. L'espace qui renferme en si belles masses ce métal précieux est environ de 20 toises carrées.

Jusqu'à la découverte de la mine du *Tsar-Alexander*, celles de *Kasnikofsk* et de *Vladimir* passaient pour les plus riches. La 1re se trouve à 2 verstes de celle de Pervopavlovsk, le long de la Koutarganka, et l'autre à la même distance au nord-est. En 1823, on a découvert encore les mines de *Novo-Poliakof*, d'*Atlianski*, de *Tchernorètchensky*, et de *Stépano-Pétrofsk* : celle de *Blagodatni* n'a été découverte qu'en 1824.

Depuis que les travaux ont été commencés dans le district de Zlatooust, c. à d. depuis le mois d'avril 1823 jusqu'en septembre 1824, voici le relevé de l'or qu'on y a recueilli :

	Sable lavé.	Or mêlé.			Or pur en 100 pouds.		Prix coûtant du zolotnik.	
	Pouds.	Pouds	Liv	Zolotn.	Livre.	Zolotnik.	Roub.	Kop.
En Avril 1823	12,730	.....	...	41 1/4	.....	37/96	50	35
Depuis Mai 1823. — Mai 1824.	275,781	8	2	29 1/2	.....	1 11/96	5	5 1/2
De Mai 1824 en Septemb. 1824	883,520	7	6	47 1/8	.....	3 30/96	4	11
Totaux	3,652,031	15	8	21 7/8				

Il a été fourni par les Mines de	pouds.	livres.	Zolotniks.
Pervopavlovsk	3	35	91 3/4
Kasnikovsk	5	18	56 1/2
Fominsk	»	26	
Nijné-Miaski	»	3	46 3/4
Novo-Poliakovsk	»	»	26
Vladimir	4	36	33 3/4
Tsarévo-Alexandrovsk	»	34	35

Le nombre d'ouvriers employés à tous ces travaux n'a pas excédé le nombre de 1200. (Voyez les 2 tableaux ci-joints.)

107. Or et Platine extraits des mines de la chaîne de l'Oural, (*Otietschestvennïa zapisski*. — Ann. patriotiques; avril 1826, n° 72. — *Gornoï Journal*. Journal des Mines; n° 3, 1825, p. 147 et 142.)



de la Couronne et
…t, et pour quelle s… à la pag. 218.

	Ire moitié de 1824.							TOTAL pour l'…	
…s.	P.	L.	Z.	G.	P.		…leur travaillée. Kopeks.	Ro…	
..	17	23	23	...	120	.	....	...	
..	7	36	55	...	12	3	....	...	
..	1	1	6	...	1		....	...	
..	...	...	...	...	134	.	28 $\frac{286}{1000}$	1,420,3…	
..	20	13	...	...	72				
..	12	...	31	...	48				
..	17	14	85	...	21				
8	2	12	49	...	3				
..	12	10	12	...	19				
..	...	23	67	...	1				
..	...	...	12	...	...				
..	3	20	88	...	3				
..	...	9	91	...	...				
.	...	...	...	...	171	[illegible]	16 $\frac{234}{1000}$	2,146,822	$\frac{870}{1000}$
..	...	...	...	...	305	[illegible]	44 $\frac{520}{1000}$	3,567,217	2 $\frac{26}{1000}$

Total....	
Total général.........	11 36,…

F. Tom…

Pendant le dernier semestre 1825.

1° *Or* des mines du Gouvernement.

	Pouds.	*Livres.*	*Zolotniks.*
Yékatérinbourg..............	14	4	82
Zlatooust....................	11	»	57
Goroblagodatsk.............	»	5	66
Total....	25	11	13

des mines appartenant aux particuliers.

Verkh-Issetsk, à M. Yakovlef, cornette de la garde impér.	21	12	42
Nijné-Taguilsk, à M. Démidof..	20	23	25
Kischtimsk et Kaslinsk, aux héritiers du marchand Rostorgouïef................	23	4	50
Néviansk, aux héritiers du conseiller d'état actuel Yakovlef....................	13	2	19
Bilimbaïef, à la comt. Strogonof.	1	27	32
Verkhné-Oufaleïski, aux marchands Goubine.................	2	1	39
Schaïtansk, au march. Yartsof..	1	27	69
Revdinsk, aux héritiers Zélentsof.	»	7	65
Sisertsk, aux héritiers Tourtchaninof.	»	11	48
Bissertsk, à la comt. Schouvalof.	»	5	76
Dans les sables qui font partie de la campagne du mécanicien Medger..............	»	4	81
Total...	83	8	66
Total général...	108	19	75

Si l'on ajoute à cete masse de métal trois lingots du poids de 5 livres 76 zolotniks tirés des mines de Zlatooust, plus cinq autres trouvés dans les sables des mines d'Yékatérinbourg, pesant ensemble 83 zolotniks, on aura, pour la dernière moitié de 1825 un effectif de..... 108 *pou.* 26 *liv.* 46 *zol.* Lesquels, joints à l'or extrait pendant le premier semestre de la même année, et formant : 128 *p.* 30 *liv.* 72 *zol.* 48 *grs.*, présentent pour l'année entière de 1825, le résultat de.........

237 *pou.* 17 *liv.* 22 *zol.* 48 *grs.*

dont 65 *p.* 29 *liv.* 62 *zol.* 48 *grs.* extr. des mines du gouvern., et
171 27 56 des mines des particuliers.

2° *Platine*....................	des mines de l'État.			
Goroblagodatsk..............	3 *pou.*	5 *liv.*	54 *zol.*	36 *grs.*
Zlatooust..................	»	»	11	24
Total.....	3	5	65	60
	des mines des particuliers.			
Nijné-Taguilsk, etc. Dimidof...	5	12	18	
Verkh-Issetsk, à M. Yakovlef cornette de la garde impér...	»	»	36	48
Total.....	5	12	54	48
Total général.	8	18	20	08
qui, ajouté à la quantité de métal extrait dans le premier semestre de la même année, et s'élevant à présente pour toute l'année 1821,	3	7	10	72
une masse effective de.......	11	25	30	70

J...... T.

108. Description des mines d'or et de platine, nouvellement découvertes (en 1825) dans l'arrondissement des mines de Goroblagodat; par M. Golliakofsky. (*Cornoï journal.*— Journ. des Mines; août 1826, n° 8, pag. 103-118.)

L'exploitation des sables contenant de l'or et du platine, dans les torrens de Goroblagodat a commencé en 1824, dans le cours de laquelle on a découvert les mines de Tsarevo-Alexandeof, de Tsaritsé-élisabetin, de Pokrof et d'Yssof. En 1825, M. Golliakofsky, auquel la mission en avait été confiée, a découvert des sables de même nature dans neuf autres endroits, où ils se montrent en plus ou moins grande abondance. Toutes ces mines gissent dans le district de la mine de Nijné-Tourin, sur un espace qui n'a pas plus de cinquante verstes de long; un sur les bords d'une rivière qui se jette dans la Toura; deux près des cataractes de la Niasma, et six non loin de celle de l'Isse.

Mine de Tourinsk, à 7 verstes du village d'Elkine situé à 9 verstes de la mine de Nijné-Tourinsk. Elle touche à une élévation où se trouve une ancienne mine de cuivre abandonnée. La quantité de platine doré ne s'élève ici qu'à $\frac{1}{6}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{2}$ zolotnik par masse de cent pouds.

Mines de Niasma : La rivière de Niasma doit sa naissance à

de petits ruisseaux qui sortent de l'Oural, dans des lieux dépendans des mines de Bogoslof. Après avoir arrosé en partie d'assez vastes forêts appartenant à la couronne, elle va mêler ses eaux à celles de la Toura. C'est sur l'espace occupé par les forêts qu'elle traverse, à 40 et 45 verstes de la mine de Nijné-Tourinsk, que l'on a découvert la présence de l'or et du platine; dans l'une on peut extraire $\frac{2}{3}$ et dans la seconde $\frac{1}{3}$ de métal sur cent pouds de terre.

Série *des mines d'Issof.* La rivière d'Isse prend sa source dans la chaîne même des monts Ourals, se détourne aux environs du plus haut d'entre eux, connu sous le nom de Katchkanar, et après avoir serpenté à travers de petites hauteurs à forme de coupoles applaties, elle se jette dans la Toura; son cours, avec toutes ses sinuosités, est d'environ 90 verstes. Toutes recherches ont été vaines pour découvrir la présence des nobles métaux plus haut que la source de cette rivière; tandis que bien au contraire plus bas que l'endroit où l'Isse commence à rouler sur un lit de chaux, on a trouvé des alluvions d'or et de platine, dont les veines sont passablement riches. Le platine que l'on en retire est généralement d'une couleur assez foncée, mince, inégal dans ses grains, et renfermant fort peu d'or, c. à d. moins d'un zolotnik par livre.

L'automne passé on a retiré de la sixième mine d'Issof, à laquelle on a donné le nom d'*Iegorokankrinsk*, en l'honneur du ministre des finances Kankrin, deux pouds vingt livres et 28 $\frac{1}{4}$ zolotniks d'or et de platine, qui ont été remis à la caravane d'hiver, pour être transportés à Saint-Pétersbourg. Après le départ de la caravane, on en a encore extrait 2 pouds, 7 livres et 82 $\frac{3}{4}$ zolotniks. Chaque zolotnik revenant, tous frais faits, à 25 kopeks à la couronne. A. J.

109. Observations sur la mine de Voïtsk; par M. Gavélofsky. (*Gornoï journal.*—Journ. des Mines; juill. 1826, n° 7, pag. 115-145.)

L'exploitation de la mine de Voïtsk, arrondissement de Nertchinsk, commença en 1742, mais jusqu'en 1745 on n'en retirait et n'y fondait que du fer, bien que l'on se fut apperçu que ce fer renfermait des parties d'or. Sur un rapport de l'ingénieur des mines Keller, en date de 1756, sur les difficultés et le peu

d'avantage d'en poursuivre les travaux, le sénat arrêta que la mine serait abandonnée pour le compte du gouvernement, mais qu'on l'affermerait à tel capitaliste qui se chargerait de l'exploiter. Aucun ne s'étant présenté, le collége des mines envoya en 1772 des ingénieurs qui débarrassèrent la mine de toute l'eau qui s'en était emparée, firent recommencer les fouilles dans les endroits même qui avaient paru les plus stériles, et en retirèrent une livre et 81 $\frac{1}{2}$ zolotniks d'or. Cela n'empêcha pas que par un oukase du sénat dirigeant, rendu sur un rapport du conseiller Yaïtzof, la mine de Voïtsk ne fut encore une fois abandonnée, comme incapable de compenser par ses produits les frais d'exploitation. Les travaux ne furent repris qu'en 1789, en vertu d'un arrêté du conseil des mines, qui communiqua au vice-gouverneur de la province l'ordre de faire dessécher la mine au moyen d'une machine à vapeur. Cet ordre fut exécuté; mais le comte Hart, membre du Conseil des mines, ayant prouvé que chaque zolotnik d'or reviendrait à la Couronne à 21 roubles 1 $\frac{5}{8}$ kopeks, un oukase du 14 juin 1794 arrêta définitivement les travaux de la mine de Voïtsk, non-seulement comme inutiles, mais comme préjudiciables aux intérêts de la Couronne.

A. J.

110. Établissemens d'instruction publique en Russie (*Feuilles bibliographiques* de Koppen, n° 29. *St-Petersburg. Zeitschr.*; déc. 1825, pag. 436.)

Il est curieux de suivre pas à pas la marche de la civilisation d'un pays où le pouvoir le plus absolu a fait faire, en peu de temps, des progrès étonnans dans toutes les branches des sciences, des arts et de l'industrie, en le plaçant en même temps, avec ses 800,000 combattans, à la tête des puissances militaires de l'Europe. On observera peut-être que la Russie a eu des modèles; mais quelle est la nation connue qui n'en ait point eu, et qui n'ait employé des siècles à faire des progrès analogues à ceux que la Russie a faits en moins d'un siècle? Le journal cité nous offre un tableau de l'état progressif des établissemens scolastiques et instituts savans en Russie, depuis 1808 jusqu'en 1824. Ce tableau, basé sur des données officielles, donne en résumé l'aperçu suivant :

	en 1808	en 1824
Nombre des établissem. scolastiques	1132	1411
— Professeurs et maîtres.	2549	4608
— Élèves.	46,695	69,629

État des établissemens scolastiques en 1808

Noms des districts universitaires.	Établissemens.	Élèves.
Moscou.	194	7,898
Vilna	494	17,362
Dorpat	168	4,615
Kharkof	103	5,689
Pétersbourg.	113	7,785
Kazan.	59	3,259
Géorgie.	1	92
	1,132	46,695

État des établissemens scolastiques des différens districts universitaires en 1824.

	Noms des gouv.	Établiss.	Profess.	Employés.	Garçons.	Filles.	Total.
District universitaire de Vilna.	1. Vilna	154	332	56	8,468	243	8,711
	2. Grodno	33	103	9	1,627	123	1,750
	3. Prov. de Bialistok	25	42	2	1,514	13	1,527
	4. Minsk	39	127	12	2,408	33	2,441
	5. Volhynie	64	195	21	3,521	116	3,637
	6. Podolie	53	102	7	2,544	55	2,599
	Total....	368	901	107	20,082	583	20,665
District universitaire de Moscou.	1. Moscou	54	462	150	3,458	325	3,783
	2. Tver	14	45	18	730	73	803
	3. Novgorod	14	19	12	758	106	764
	4. Jaroslaf	[illegible]	52	18	763	10	773
	5. Kostroma	12	28	8	347	2	349
	6. Vladimir	102	120	11	1,218	83	1,301
	7. Riasan	16	40	11	1,143	36	1,179
	8. Toula	12	48	18	647	36	683
	9. Orel	13	62	21	1,002	« «	1,002
	10. Voronéje	13	37	13	749	« «	749
	11. Tambof	6	20	8	494	« «	494
	Total....	267	933	288	11,209	671	11,880
District universitaire de Dorpat	1. Livonie	114	329	50	2,848	1,264	4,112
	2. Courlande	66	122	9	1,130	387	1,517
	3. Esthonie	58	180	15	1,000	555	1,555
	Total....	238	631	74	4,978	2,206	7,184
District universitaire de Kharkof.	1. Kharkof	33	237	100	2,8	83	2,42
	2. Tschernigof	20	88	38	1,679	102	1,781
	3. Poltava	19	68	32	1,119	83	1,202
	4. Kief	23	74	19	1,616	92	1,708
	5. Koursk	15	58	22	1,284	32	1,316
	6. Astrakhan	4	17	5	295	«	295
	7. Pr. du Caucase	6	9	6	245	«	245
	8. Géorgie	1	11	1	284	«	284
	9. Kherson	9	27	13	516	«	516
	10. Iékaterinoslaf	37	93	51	1,255	76	1,331
	11. Tauride	8	27	11	370	33	403
	12. Pays des Cosaq. du Don	12	33	13	937	«	937
	13. Pays des Cosaq de la mer Noire	9	16	9	221	«	221
	14. A Odessa	4	39	21	273	122	395
	Total....	200	797	341	12,432	623	13,055

District universitaire de Kasan.	1. Kasan	24	122	67	1,087	46	1,133
	2. Nijégorod	17	44	13	500	«	500
	3. Simbirsk	7	28	6	365	6	380
	4. Saratof	6	16	3	281	«	281
	5. Penza	8	32	6	295	7	302
	6. Orenbourg	5	12	3	259	«	259
	7. Viatka	15	38	4	857	«	857
	8. Perm	18	44	5	904	«	904
	9. Tobolsk	13	29	5	714	«	714
	10. Tomsk	2	5	1	100	«	100
	11. Jénisseisk	2	5	«	81	«	81
	12. Irkoutsk	25	44	15	905	«	905
	Total....	142	414	127	6,248	59	6,416
District universitaire de St-Pétersbourg	1. St-Pétersbourg	86	591	96	3,737	1,504	5,241
	2 Arkhangel	9	18	7	331	18	349
	3. Olonez	10	18	4	345	4	349
	4 Vologda	12	37	9	501	19	520
	5. Vitepsk	19	85	18	1,110	23	1,133
	6. Mohilef	17	43	7	770	11	781
	7. Smolensk	12	30	8	729	32	761
	8. Kalouga	12	27	7	524	8	532
	9. Pleskof	18	37	12	511	78	589
	Académie des arts à Pétersb.	1	46	133	174	«	174
	Total...	1,411	4,608	1,236	63,782	5,839	69,629

Pour faciliter la comparaison des progrès de la civilisation dans les différens gouvernemens, nous allons reproduire le tableau suivant, offrant dans l'ordre alphabétique l'état des écoles de 1808 et 1824.

	en 1808.		en 1824.	
Noms des gouvernemens.	Établissemens.	Élèves.	Établissemens.	Elèves.
Arkhangel	6	297	9	349
Astrakhan	3	138	4	295
Province Bessarabie	«	«	«	«
— Bialistok	«	«	«	«
— Kherson et Odessa	5	287	13	911
— Esthonie	40	1,011	58	1,555
— Grodno	63	1,634	33	1,750
— Géorgie	1	92	1	284
Province d'Imerete	«	«	«	«
Irkoutsk	6	215	25	905
Iaroslaf	13	533	11	773
Iekaterinoslaf	6	463	37	1,331
Ienisseissk	«	«	2	81

Noms des gouvernemens.	en 1808. Etablissemens.	Elèves.	en 1824. Etablissemens.	Elèves.
Province Kalouga	18	802	12	532
Kazan	10	511	25	1,133
Caucase	«	«	6	245
Kief	13	827	23	1,708
Kostroma	7	220	12	349
Courlande	45	904	66	1,517
Koursk	16	745	15	1,316
Cosaques du Don	8	582	12	937
Livonie	71	2,378	114	4,112
Mer Noire	1	84	9	221
Mingrélie	«	«	«	«
Minsk	67	1,896	39	2,441
Mohilef	35	1,225	17	781
Moscou	66	3,147	54	3,783
Nijni-Novgorod	6	197	17	500
Novgorod	9	599	14	764
Olonez	24	457	10	349
Orel	19	710	13	1,002
Orenbourg	4	205	5	259
Pensa	4	159	8	302
Perm	7	420	18	904
Podolie	28	1,729	53	2,599
Poltava	10	383	19	1,202
Pleskof	6	341	18	589
Riasan	15	589	16	1,179
St-Pétersbourg	68	6,091	86	5,415
Saratof	1	284	6	281
Simbirsk	2	194	7	380
Ukraine-Slobod	15	974	33	2,421
Smolensk	14	476	12	761
Tambof	4	270	6	494
Tauride	1	49	8	403
Tobolsk	4	215	13	711
Tomsk	3	196	2	100
Tschernigof	12	822	20	1,781
Toula	6	293	12	683
Tver	30	965	14	803

Noms des gouvernemens.	en 1808. Etablissemens.	Elèves.	en 1824. Etablissemens.	Elèves.
Province Wibourg	12	322	14	803
Vilna	174	5,371	154	8,711
Vitepsk	31	1,507	19	1,133
Viatka	5	250	15	857
Vladimir	17	504	102	1,301
Volhynie	83	3,173	64	3,637
Vologda	8	369	12	520
Voronéje	10	593	13	749

Il faut observer que ce tableau renferme aussi les universités, ainsi que les écoles scientifiques, tels que l'institut du prince *Besborodko* à *Nijni*, et celui de *Demidof* à *Iaroslaf*, et en général tous les gymnases, écoles primaires et paroissiales, et qui sont du ressort du ministère de l'instruction.

Le tableau suivant offre un aperçu des progrès graduels des universités relativement au nombre des professeurs et des élèves en 1808 et 1824.

Noms des universités.	en 1808. Professeurs.	Élèves.	en 1824. Professeurs.	Elèves.
Kharkof	27	82	43	337
Dorpat	37	193	39	365
Kazan	15	40	34	118
Moscou	49	135	59	820
St-Pétersbourg	14	102	38	51
Vilna	51	525	42	976

Voici maintenant les établissemens scolastiques et scientifiques non compris dans les tableaux précédens, et hors du ressort du Ministre de l'instruction. Ce sont :

1. Le Corps des Pages.

2. L'École supérieure du Génie.

3. L'École supérieure de l'Artillerie.

4. Les séminaires. Ces établissemens sont sous la direction de la commission des écoles ecclésiastiques. Ils comprennent les académies ecclésiastiques, les colléges, les séminaires proprement dits, ainsi que des écoles primaires et paroissiales dirigées par des ecclésiastiques. La statistique de M. *Arsénief* porte le nombre de ces écoles à 1480. Les données officielles leur attribuaient, en 1824, 35,000 élèves.

5. L'École pour les langues orientales, du ressort du Collége des Affaires étrangères.

6. Le Corps des Cadets de la Marine, et les écoles des Pilotes, dont une pour la mer Baltique (à Kronstadt) et l'autre pour la mer Noire (à Nikolaïef). L'École pour la construction des vaisseaux forme une section à part du Corps des Cadets de la Marine.

7. L'Académie médico-chirurgicale de St.-Pétersbourg et de Moscou, et l'Institut des Sages-femmes à Bialystok. Ces établissemens, ainsi que les écoles des vignerons en Crimée et dans la province du Caucase (a Kisliar) sont du ressort du Ministre de l'instruction publique.

8. Les écoles sous la direction du Collége des Affaires ecclésiastiques pour les confessions étrangères.

9. Le Corps des Cadets des Mines.

10. L'Institut forestier du Département des Domaines impériaux, l'un et l'autre sont du ressort du Ministre des finances.

11. L'Institut du Corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées, l'École de l'architecture militaire, et l'École des conducteurs.

12 et 13. Le premier et le second corps des Cadets à Saint-Petersbourg.

14. Le corps des Cadets à Moscou.

15. La Maison impériale des orphelins militaires.

16. L'Académie des gentilshommes à Tambof.

17. L'École militaire Alexandre des gentilshommes à Toula.

18. Le lycée impérial de Tsarskoe-Selo, créé le 19 août 1810, et le pensionnat qui en dépend.

19. L'École militaire de Nepliuer à Orenbourg, pour les troupes irrégulières.

20. Le corps des Cadets à Kharkof (depuis 1825).

21. Les écoles des cantonniers.

22. Les établissemens de bienfaisance sous les auspices de l'impératrice régnante, et les écoles de l'union des femmes patriotiques à St. Pétersbourg et Simbirsk.

23. Les maisons d'éducation et les établissemens de bienfaisance sous la direction de l'impératrice mère, Maria Feodorovna.

La Société pour l'éducation des demoiselles nobles.

La Société de Ste.-Catherine à St.-Petersbourg et Moscou.

L'Institut des sages-femmes.

L'Institut de Marie.

L'École commerciale de Moscou, créée en 1804.

L'École de la maison des orphelins militaires, pour les demoiselles.

L'Institut des demoiselles nobles à Kharkof.

24. L'Académie pratique du commerce à Moscou, et la Société des amis des sciences commerciales.

25. Les écoles sous la direction de la Société philantropique.

Il nous reste encore à faire connaître les instituts savans et établissemens d'instruction qui sont du ressort du Ministre de l'instruction publique. Ce sont:

L'Académie impériale des sciences.

L'Académie impériale des arts, créée en 1758.

L'Académie impériale russe, créée en 1783.

Les Universités.

I. *L'Université de Vilna* (depuis 1587).

a. Le Séminaire ecclésiastique et l'Institut pédagogique.

b. La Société médicale de Vilna. Elle se divise en 2 sections, la sect. médic., et la section pharmaceutique (depuis 1805.)

c. Le Comité pour les mémoires savans du district universitaire de Vilna.

d. Le Lycée de Volhynie (depuis 1819.)

II. *L'Université de Moscou* (depuis 1755).

a. L'Institut médical.

b. La Société impériale des naturalistes (1805).

c. La Société physico-médicale.

d. La Société pour les antiquités et l'histoire de Russie (1811).

e. La Société des mathématiciens.

f. La Société des amis de la littérature russe (1811).

g. Les pensionnats des gentilshommes.

Le district universitaire de Moscou renferme en outre: 1. l'Institut scientifique de Demidof à Iaroslaf, fondé en 1805, un pensionnat de gentilshommes et une Société pour la littérature russe, l'un et l'autre du ressort de cet institut; 2. la Société agricole et une École agricole; 3. l'Institut technologique.

III. *L'Université de Dorpat* (depuis 1802).

a. La Société courlandaise pour la littérature et les arts.

b. La Société littéraire de Riga.

c. La Société esthonienne d'Arensberg.

IV. *L'Université de Kharkof* (depuis 1804).

a. La Société scientifique (depuis 1812).

b. Le Lycée Richelieu d'Odessa (1817).

c. Le gymnase pour les sciences élevées, fondé par le prince Besborodka, à Nijni, avec un pensionnat pour les gentilshommes.

d. Le gymnase commercial de Taganrog.

V. *L'Université de Kazan* (depuis 1814).

a, La Société des amis de la littérature russe à Kazan.

VI. *L'Université de St.-Pétersbourg* (depuis 1819).

a. Le pensionnat des gentilshommes, et outre le gymnase ordinaire une école scientifique avec une société pour les arts économiques à Pétersbourg.

b. La Société des amis de la science, de la littérature et des arts (1803).

c. La Société des amis de la langue russe.

d. La Société minéralogique de St.-Pétersbourg (1817).

e. La Société des amis de la littérature russe (1816).

f. La Société pharmaceutique.

g. La Société pour l'introduction des écoles de l'instrution mutuelle.

h. La Société économique. L. D. L.

111. Des Verreries en Russie.

Pendant long-temps la verrerie a été importée en Russie des pays étrangers. Les habitans qui en manquaient se servaient, à défaut de ces fabrications utiles, d'outres, de vessies ou de toiles cirées. En dernier lieu on se servait aussi de *slioude* ou mica foliacé, qui se trouve en abondance dans l'île de Solovétski et près des rivières Souma et Kéréta, dans le gouvernement d'Arkhangel.

Du temps du tsar Alexis Mikhaélovitch, le verre était compris au nombre des marchandises étrangères, quoiqu'il s'en fabriquât en Russie, mais en très-petite quantité.

Il y a aujourd'hui dans les environs de Moscou deux verreries, la première appartient au fisc et porte le nom d'Ismaélovski : elle est dirigée par un Italien, nommé Mingotti, qui fait du verre bien pur. La seconde est la verrerie de Doukaninski, à 40 verst. (10 lieues) de la ville, et appartient à un propriétaire nommé Jules Coïette. Dans les commencemens il fut obligé de faire venir ses matériaux d'Allemagne, et à grands frais; mais on parvint, à force de peines et de persévérance, à les trouver en Russie. Maintenant on tire la pierre à cuire près de Moscou; et l'argile

qui surpasse en dureté celle de l'étranger, se trouve à Wockzell, à 50 v. (12½ lieues) de Moscou. Comme il n'y a point de bois de hêtre en ces contrées, on emploie à sa place la cendre du tremble et du sapin, qu'on y apporte en quantité. Le sable nécessaire se prend dans l'Istra qui, à 12 verstes de la ville, se jette dans la Moskva. Les fabriques sont construites dans des endroits boisés: chacune d'elles consume annuellement 5 à 600 sagènes (stères) de bois, qui s'abat pendant l'été. On n'y travaille que pendant 7 mois de l'année, car les grands froids empêchent les travaux en hiver. Il y a 6 à 8 chefs-ouvriers dans chaque fabrique, sans compter les manouvriers. A Doukanski on fait aussi du verre commun, des vitres, et toutes sortes de fioles, bouteilles, etc., qu'on transporte l'hiver à Moscou, et dont il se vend annuellement pour 80 à 90 mille roubles. On apporte aussi de Tcherkask une grande quantité de verre commun, fabriqué par les Cosaques de la petite Russie, et surtout du verre bleu. Il vient aussi de Livonie beaucoup de verre à vitres et de vases en cristal.

En 1758 on organisa 3 verreries nouvelles; en 1767 on en comptait déjà 30.

Le nombre s'en est considérablement augmenté depuis. En voici le tableau, d'après la statistique de Herrmann.

En 1812	131
» 1814	138

où travaillaient 5,052 maîtres, ouvriers, etc.

A cette époque il y avait des verreries dans plusieurs autres gouvernemens. Savoir:

Gouvernem[t] de	Vladimir	24
» »	Saint-Pétersbourg	13
» »	Tchernigof	11
» »	Volhinie	10
» »	Kief	8
» »	Riazan	8
Dans les dix gouvernemens		74
et dans 20 autres		57
	Total	131

Ces verreries, quoique très-bien dirigées et d'un fort bon rapport, n'ont pas néanmoins atteint le degré de perfection de celles de l'étranger.

On y fait aussi des miroirs, beaux et en telle quantité qu'on peut en exporter pour 25 à 35,000 roubles. Il a été importé, tant

verre que verroteries, en Russie, en 1803, pour plus de 100,000 roubles. Maintenant c'est tout le contraire, la Russie exporte à l'étranger non-seulement des miroirs de la verrerie de St.-Pétersbourg, mais du verre de toutes espèces et en grande quantité. En 1812 il en a été vendu aux étrangers pour 480,828 roubles.

La verrerie impériale, près Pétersbourg, est la seule qui rivalise avec l'étranger. On y fait des glaces de la plus grande beauté et d'une perfection admirable, et de 6 à 7 archines (6 mètres) de haut sur une largeur proportionnée. Les cristaux y sont du meilleur goût. L'empereur en a envoyé en présent à divers monarques. Le plus beau morceau de ce genre était le lit en cristal, unique dans son genre, et qui a été exposé au palais de Tauride; il est destiné au schah de Perse. (Voyez *le Bulletin*, V^e^ sect., vol. VIII, n° 322. (*Vestnik Iévropui.* — Courr. d'Europe; 1825, n° 24, p. 238.) de T.

112. Vue du plan en relief de St.-Pétersbourg, exposé à Paris.

Ce plan est dressé sur l'échelle de $\frac{1}{240}$; ce qui a permis de représenter dans leurs plus petits détails les édifices publics, les monumens et même les maisons particulières. St.-Pétersbourg, fondé, comme on sait, en 1703 par Pierre-le-Grand, a maintenant, après 124 ans d'existence, plus de 5 lieues de tour et de 300 mille habitans. Ce prodigieux accroissement est dû à sa position favorable au commerce, au séjour des souverains, et au soin qu'ils ont mis à l'embellir. La forme de la ville est ovale; elle est traversée dans sa plus grande longueur par la Néva, dont la largeur varie de 150 à 450 mètres, et qui est assez profonde pour recevoir des vaisseaux de haut bord.

Pierre-le-Grand y a fait construire une citadelle dont les bastions sont revêtus en granit, et dans l'intérieur de laquelle l'impératrice Anne a fait bâtir une église destinée, sous l'invocation de St.-Pierre et St.-Paul, à la sépulture des Tsars. La flèche du clocher est dorée et s'élance avec une grande hardiesse à une hauteur de près de 400 pieds. Cette forteresse renferme l'hôtel des monnaies; elle est construite d'après les systèmes de fortification antérieurs à Vauban, et ne peut servir en aucune manière à la défense de la ville.

La fondation récente de St.-Pétersbourg la prive de souvenirs; mais elle l'a fait jouir en revanche des améliorations que le temps a amenées dans l'art de bâtir. On n'y voit point comme

dans les anciennes villes de l'Europe, même dans les plus belles, des rues étroites, tortueuses, privées d'air et de lumière par la bizarre construction des maisons, leur excessive hauteur et leur mauvais alignement. Les rues sont larges, droites, garnies de trottoirs commodes et bordées de maisons dont la construction est simple ou élégante et généralement peu élevée. Le pavé des trottoirs et des rues est formé de grandes dalles de granite de Finlande, dont le grain dur et serré est uni sans être glissant. Grâce à de nombreux égoûts et à des aqueducs souterrains nivelés avec soin, les rues et les places conservent leur propreté malgré les plus fortes pluies et les grands dégels du printemps. Outre la Néva, qui forme un grand nombre d'îles, plusieurs canaux parcourent les différens quartiers, et offrent au commerce de grandes facilités pour le transport des marchandises. On distingue le canal de la Fontanka, qui entoure une grande partie de la ville, et celui de Ste.-Catherine, creusé par ordre de Catherine II. Ils sont traversés par une grande quantité de ponts et bordés de quais dont les parapets sont en fer.

Si la salubrité et la commodité des habitans ont été consultées dans la construction de Pétersbourg, on n'a rien négligé non plus de ce qui peut l'embellir et en faire la capitale d'un grand empire. Les yeux sont frappés de la quantité de palais, d'églises, de monumens et d'établissemens publics qu'il renferme. Partout la présence du souverain s'y fait sentir; le palais qu'il habite est remarquable par son architecture imposante, par son immense étendue et par la beauté de sa position.

La colonnade du Louvre a été imitée par l'architecte qui a construit le palais du grand-duc Michel, situé près du Champ-de-Mars. Non loin de là, est le château de St.-Michel, bâti sous Paul Ier, d'après les dessins qu'il en fit lui-même, et dans lequel il termina ses jours. Les fossés et les canons qui en défendaient l'accès n'ont pu le préserver de la mort violente qui est venue l'y frapper. Son fils Alexandre en a rasé les fortifications, et y a placé l'École du génie.

L'Amirauté, la Banque, la Bourse sont des édifices vastes et d'une belle architecture. Entre l'Amirauté et le palais du Sénat est la statue en bronze de Pierre-le-Grand, placée sur un énorme bloc de granite apporté de Finlande, et pesant plus de 1500 mille kilogrammes. Ce monument, élevé par Catherine II

au fondateur de l'empire russe, a près de 80 pieds de hauteur.

St. Pétersbourg possède un grand nombre d'églises qui, ainsi que les autres édifices publics, sont isolées. La cathédrale dédiée à Notre-Dame de Cazan, est construite sur le modèle de St.-Pierre de Rome, mais sur de plus petites dimensions. L'église de Smolny, surmontée de 5 coupoles dorées, est décorée d'un grand nombre de colonnes. Son clocher, séparé de l'église, a 460 pieds d'élévation. Celle de St.-Isaac, située vis-à-vis le pont de bateaux de la Néva, est en marbre, et ses 4 façades sont ornées de colonnes de granit rouge d'un seul bloc de 7 pieds de diamètre et de 60 pieds de hauteur.

Les établissemens militaires sont en grand nombre à Pétersbourg, et paraissent avoir été l'objet de l'attention particulière du gouvernement. On conserve avec soin un bateau construit par Pierre-le-Grand, et une maison en bois à laquelle il a, dit-on, travaillé, et dans laquelle il avait fixé sa demeure pendant que l'on bâtissait Pétersbourg.

M. de Rossi, à qui l'on doit l'idée de ce plan en relief, l'a fait exécuter sous ses yeux par d'habiles artistes. Son ouvrage est le résultat de 3 années de travaux et de dépenses considérables. Les maisons et les monumens sont imités avec la plus grande exactitude, et la couleur locale a été conservée à chaque objet. Les maisons du plan sont faites en carton peint et couvertes en plomb. Elles offrent très-bien l'aspect de celles de Pétersbourg, dont les murs en briques sont enduits d'un stuc blanchâtre, et dont les toits sont en tôle peinte. Le plomb qui forme le lit des canaux et de la Néva, permet d'y mettre de l'eau, ce qui ajoute encore à la vérité de l'effet.

113. St.-Pétersbourg.—État-civil.—Suivant une liste que vient de publier le synode grec de St.-Pétersbourg, le nombre des décès qui ont eu lieu, l'année dernière, dans cette capitale, a été de 10,047, et celui des naissances, de 8,284 : excédant des décès sur les naissances, 1,763. Une circonstance remarquable, c'est que cet excès de mortalité se borne aux individus du sexe masculin, ainsi qu'il résulte du relevé suivant : hommes, décès, 6,559 ; naissances, 4,267 : excédant des décès sur les naissances, 2,292. Femmes, naissances, 4017 ; décès, 3488 : excédent des naissances sur les décès, 529. (*Galign. Messeng.*, 31 mai 1827.) Voy. *ci-dessus* les articles groupés sous le n° 96.

114. **Relevé approximatif des pertes faites** *et des Réparations ordonnées et exécutées dans chaque arrondissement de la* **ville de Saint-Pétersbourg**, à l'occasion de l'inondation du 7 novembre 1824; ainsi que des sommes affectées pour le soulagement des victimes du désastre (*Annales patriotiques.—Otictschestvennïa-Zapisski;* janv. 1825, n° 57, pag. 166.)

ARRONDISSEMENT DE VASSILI-OSTROF.

	Nombre.	Sommes.
Presque toutes les maisons en ont été endommagées intérieurement ou extérieurement; mais il y en a eu d'entièrement ruinées	232 maisons.	
Il en a été réparé au compte du gouvernement	192	
Poëles renouvelés *id.*	159	
— remontés.. *id.*	218	
Murs en bois relevés	259	
Secours en argent.	Nombre des individus.	roubles kop.
Aux artisans et petits marchands	120	17,380
A des gens de différentes conditions, pour reconstruire leurs maisons et pour subsistances	2,534	173,180 67
De logés aux frais du gouvernement	425	
D'habillés *id.*	5,997	25,423
Pour nourriture journalière à	3,300	4,737 69 1/2
Morts pendant l'inondation	109	
De malades	674	
Il en est mort	10	
Ont été guéris	530	
Sont restés à l'hôpital	134	
		220,721 36 1/2

ARRONDISSEMENT DU VIEUX PÉTERSBOURG.

Entièrement ruinées et emportées par les eaux	83 maisons.	
Endommagées intérieurement ou extérieurement	1,263	
Rétablies	1,018	
Secours pécuniaires.		
Aux artisans et petits marchands	159 hommes.	4,060
A des gens de différentes conditions	8,244	156,671 33
Logés aux frais de l'État	187	
Habillés *id.*	853	10,146 8
Distribué de nourriture	77,631 portions.	
Donné de farine par la Couronne	241 koules (1)	1,800 70
— par M. Zverkof	40	
Pour débarrasser les rues des vestiges de l'inondation		614
Donné aux ouvriers pour avoir transporté et brûlé dans l'île de Goutuief tout le bétail qui avait été noyé		1,388
Nombre des hommes qui ont péri pendant l'inondation	45	
Sur	637 malades	
Il en est mort	14	
Il en a été guéri	468	
Il en est resté dans les hôpitaux	155	
		174,670 83

(1) Le Koule vaut 40 pouds et le poud 40 livres russes ou 36 livres de France.

ARRONDISSEMENT DE WIBOURG.

Maisons endommagées	239		
Déjà toutes sont réparées.			
Secours pécuniaires.			roub. kop.
Aux artisans et petits marchands	25 indiv.		2,390
A des gens de diverses conditions	1552		58,306 93 1/2
Habillés	364		7,981 75 1/2
Donné pour nourriture à	8,758		2,122 83 1/2
Nombre des morts	4		
— des malades	178		
De ce nombre il en est mort	5		
Il en a été guéri	132		
Convalescens	41		
			70,801 52 1/2

4e QUARTIER DE L'AMIRAUTÉ.

Maisons endommagées	4
Bois perdu tant dans les chantiers de la Couronne que dans ceux des particuliers	sagènes. 1,237
Nombre des morts	14

ARRONDISSEMENT DE NARVA.

Maisons détruites	4
Bois perdu	45,74 sagènes.
Nombre des morts	4

ARRONDISSEMENT DE LA FONDERIE (LITIÉÏNAÏA-TCHASTE.)

Bois perdu	2,413 sagènes.
Nombre des morts	4

3e QUARTIER DE L'AMIRAUTÉ.

Maisons endommagées	34
Bois perdu	465 sagènes.
Nombre des morts	4

2e QUARTIER DE L'AMIRAUTÉ.

Les maisons et les habitans ont peu souffert dans cet arrondissement.	
Bois perdu par les particuliers	220 sagènes.
Nombre des morts	2

1er QUARTIER DE L'AMIRAUTÉ.

Nombre des morts	10

ARRONDISSEMENT DE ROJESTVENSKI (LA NATIVITÉ.)

Bois perdu	5,501 sagènes.

A. J.

115. MAGASINS A L'ÉPREUVE DES INONDATIONS.—Les nouveaux magasins à l'épreuve des inondations que l'on construisait près de la Bourse, à St.-Pétersbourg, sont achevés. L'un de ces emplacemens peut contenir 300,000 pouds de sucre brut ; au-dessous se trouvent des caves très-sèches capables de contenir 6,000 muids. (*Galign. Messeng.* ; 2 mars 1827.)

116. Réunion solennelle et annuelle de la Société libre économique de St.-Pétersbourg, le 6 février 1826. (*Annal. patriotiques.—Otietschestvennïa Zapisski*; févr. 1826, n° 70, p. 351.)

La Société libre économique de St.-Pétersbourg a tenu, comme de coutume, ses séances annuelles le 6 février 1826. Après lecture faite par l'amiral Nicolas Mordvinof, président, du rescrit impérial, en date du 28 janvier de la même année, et qui accorde une somme annuelle de 10,000 roubles pour les frais à faire par la société dans l'intérêt de la science et de l'industrie, le conseiller d'état Djounkofsky, secrétaire perpétuel, a donné connaissance aux membres : 1°) d'un relevé des recettes et dépenses pendant l'année 1825; 2°) d'un rapport sur la vaccine ; 3°) de l'exposé des objets dont s'est occupée la société pendant l'année écoulée. J......t.

117. Progrès de civilisation dans les parties les plus méridionales de la Russie. (*St.-Petersburg. Zeitschrift*; 1826, Supplém.)

L'influence du gouvernement russe adoucit visiblement les mœurs grossières des peuplades semi-sauvages qui habitent les contrées limitrophes de la Perse, les montagnes du Caucase et la Carabacha. Ces contrées, qui autrefois n'avaient aucune communication avec l'Europe, commencent aujourd'hui à apprécier les bienfaits des relations commerciales, et l'on voit déjà des Géorgiens faire tous leurs efforts pour naturaliser l'industrie dans leur pays. En 1824 et 1825, plusieurs marchands de Tiflis s'étaient rendus à Leipzig pour affaires de commerce. Les Tatars de Schuscha commencent à fréquenter la foire de Nijni-gorod. Les marchands russes qui viennent dans la province de Carabacha vendent très-bien leurs marchandises aux femmes tatares, qui, en opposition aux usages du pays, font elles-mêmes les emplettes, et manifestant le désir de se rapprocher des mœurs européennes. L. D. L.

118. Coup-d'œil sur la situation commerciale et la position géographique du sud-est de la Russie; par M. Schostak. (*Vestnik yévropoui.—Courrier de l'Europe*; août et septembre 1826, n° 16, 17 et 18, p. 271, 18, et 82.)

Les bords septentrionaux de la mer Noire, depuis les bouches du Danube jusqu'à l'embouchure du Cuban, se faisaient anciennement remarquer par la richesse de leur population ; leurs habitans en étaient même bien plus civilisés que ceux de l'Europe occidentale. Le sol de la Grèce et de l'Anatolie prouve que ces contrées durent avoir un besoin continuel du bled dont abondent les côtes septentrionales du Pont-Euxin ; et l'histoire nous apprend que c'était toujours de là qu'elles le tiraient effectivement. Ces côtes durent conséquemment être bien mieux cultivées que ne l'étaient à la même époque les terres de l'Ukraine polonaise actuelle, de la petite Russie et de tous les districts compris dans le système des eaux du Don. Lors de l'invasion des peuples qui, partis de la Grande-Tatarie, se précipitèrent sur le sud-est de l'Europe, en se dirigeant des bords septentrionaux de la mer Caspienne jusqu'au pied des monts Caucases et à l'embouchure du Danube, il est naturel que ces hordes victorieuses, ayant trouvé ce vaste espace de terre presque entièrement couvert de steppes, s'en soient préférablement emparés. Ils en chassèrent ou exterminèrent en partie les habitans, et s'y maintinrent jusqu'à ce qu'eux-mêmes en eussent été expulsés par les Turcs. A cette époque, les Nogaï, qui habitaient dans le Boudjak, ayant été dispersés par les Russes, se fixèrent sur les bords du Danube. C'étaient les derniers débris des hordes mongoles qui avaient jadis erré depuis le Cuban jusqu'au Danube. Il est d'autres Nogaï, non nomades, qui se sont établis dans l'intérieur de la Crimée, et que l'on peut regarder comme un mélange de Mongols, de Tatars et d'autres races de l'orient. Les Nogaï qui s'emparèrent de tout le pays entre le Cuban et le Danube, convertirent cet espace immense en un vaste désert ; et toute communication eût peut-être cessé entre la Grèce et le sud-ouest actuel de la Russie, si sur les bords de la mer Noire et à l'embouchure du Cuban, du Don, du Dnieper, du Boug, du Danube, il ne fût pas resté quelques villes grecques fortifiées, et plusieurs places génoises et vénitiennes, dont les avantages commerciaux adoucirent les mœurs de ces barbares, et contribuèrent à jeter parmi eux quelques idées de civilisation, et surtout le goût de l'agriculture. D'un autre côté, le besoin de sel que le sud-ouest de la Russie reçoit encore aujourd'hui des lacs d'Akerman, de Kinburg et de Crimée, entretint les communications, et conséquemment le commerce de ces con-

trées avec les bords de la mer Noire; car les convois qui partaient pour aller chercher du sel, étaient bien obligés, pour ne pas arriver à vide, de se charger des produits du pays; et voilà ce qui fit subsister de grands intérêts commerciaux entre le sud-ouest de la Russie d'abord avec les Grecs, et plus tard avec les Génois et les Vénitiens.

Au XVe siècle, lorsque les Turcs se furent emparés du détroit de Constantinople, et bientôt après l'expulsion des Génois et des Vénitiens des bords du Pont-Euxin, surtout de Kaffa et d'Azof, mais principalement lorsque la navigation des Dardanelles et de la mer Noire ne fut plus libre que pour eux seuls, le sud-ouest de la Russie, et toute l'Europe occidentale virent cesser toute communication avec le Pont-Euxin. Le commerce mourut dans toutes ces contrées, car les habitans ne pouvant se défaire de leurs marchandises par la navigation du système des eaux de la mer Noire étaient contraints d'avoir recours au système des eaux de la Baltique par la Vistule et le Niémen; mais ce moyen devenant presque impraticable en raison des localités et des circonstances politiques, cette léthargie commerciale dura jusqu'au traité de Koutchouk-Kaïnardji, par lequel la Russie, l'Autriche, la France et l'Angleterre obtinrent de pouvoir naviguer librement sur la mer Noire; mais ce qui a procuré au commerce une liberté indéfinie, c'est véritablement la réunion de la Crimée à la Russie, et la fondation d'Odessa. Les steppes de la nouvelle Russie commencèrent à se peupler; leur sol acquit une certaine consistance; le prix des propriétés décupla dans les gouvernemens, ainsi que dans une partie de ceux de Kief et de Podolie, tant à cause de la sûreté des frontières qui n'avaient plus rien à craindre des invasions des Tatars, que par la facilité des débouchés pour le commerce avec la mer Noire. L'espace entre les bouches du Danube jusqu'à celle du Cuban, est exposé à de grandes sécheresses; mais le sol de la nouvelle Russie est généralement fertile et n'exige presque point d'amélioration. Il n'attend que des pluies favorables pour donner 10 et même 40 grains pour un.

C'est ainsi que les bords septentrionaux de la mer Noire, depuis que les Turcs se sont emparés des Dardanelles, que les Génois et les Vénitiens ont été chassés, depuis la construction de nombreuses forteresses turques depuis le Cuban jusqu'au Danube, ont été entièrement purgés par Catherine II et Alexan-

dre, après avoir été inaccessibles pendant près de trois siècles. On peut dire maintenant que l'Europe occidentale est réunie avec l'orient, car toute contrée maritime est limitrophe de tous les pays qui se trouvent dans la même position. Le sud-ouest de la Russie surprend, et surpendra bien davantage encore le monde par la qualité de ses produits qui naissent dans un territoire, le meilleur peut-être de toute l'Europe; car Odessa seule expédie déjà annuellement un million de tschetvertes de bled, sans compter Taganrog, Kaffa et les autres ports, et sans parler non plus des autres produits, comme le bois de construction, les cuirs, le suif, l'huile, la viande salée, la potasse, le miel, la cire, etc. Aussi la libre navigation qui existe aujourd'hui sur la mer Noire et le détroit de Constantinople doit avoir la plus grande influence sur le bien-être public et particulier de l'Europe occidentale. Il suffit de jeter les yeux sur le cours du Danube, du Pruth, du Boug, du Dniester, du Dniéper, du Don et du Cuban, et sur leur système de communication, pour se représenter la multitude des produits dont les plus fertiles provinces de la Russie pourront approvisionner l'occident de l'Europe par la mer Noire et la Méditerranée. Avant l'acquisition de la nouvelle Russie, des forêts conservées par les siècles, de même que le système de communication du Dniéper et de toutes les rivières qui s'y jettent, étaient presque entièrement inutiles; maintenant les mêmes eaux vivifient les steppes de la nouvelle Russie, en leur procurant des bois de construction, et elles animent le commerce à l'embouchure du Dniéper; elles promettent à la Russie des vaisseaux de guerre et marchands en plus grande quantité qu'aucun autre pays de l'Europe ne pourrait l'espérer. On ne parle point ici du Pruth, du Dniester et du Cuban; car des motifs politiques empêchent d'employer pour le commerce les forêts qui croissent sur leurs rives. Quels immenses avantages ne recueillera-t-on pas encore si le Volga et le Don sont un jour réunis par le canal déjà projeté. J......T.

119. I. GEOGRAPHISCHER ABRISS DER DREI DEUTSCHEN OST-SEE-PROVINZEN RUSSLANDS. — Description géographique des trois gouvernemens d'Esthonie, de Livonie et de Courlande; par H. VON BIENENSTAMM. In-8 de 507 p. Riga, 1825; Deubner.

120. II. NOCH EINIGES UEBER DIE BAUERN-ANGELEGENHEITEN IN

Liefland.—Encore quelques mots sur les affaires des paysans Livoniens, suivis d'une observation décisive par le comte Mellin, directeur et président du consistoire suprême de Livonie. In-8 de 126 p. Prix 12 gr. Riga, 1824; Hirschfeld. (*Allg. Liter. Zeitung*; 1825, n° 238, octob., p. 241. (Voy. le *Bullet.*, tom. III, n° 307.)

121. III. Sur l'émancipation des paysans serfs de la Livonie (*Zeitung für die elegante Welt*; 1827, janv. 18, p. 143)

Nous ne pouvons que citer le titre du premier ouvrage qui nous est inconnu. La question touchant l'émancipation des paysans Livoniens paraît avoir été la cause de beaucoup d'écrits et avoir beaucoup occupé les esprits. Le premier ouvrage que nous citons à ce sujet nous est signalé par un article de la *Gazette Littéraire de Halle*. L'auteur de cet article, sans faire connaître le plan de l'ouvrage et les objets qui y sont traités, se borne à en rapporter quelques passages parmi lesquels nous distinguons le contenu d'un ukase de 1804, relatif aux paysans Livoniens. D'après cette ordonnance, il fut arrêté 1° Qu'aucun paysan ne peut être isolément vendu, à moins qu'on ne vende en même temps le village et la terre auxquels il est attaché; 2° Que les terres des paysans devaient d'abord suffire pour entretenir la famille du cultivateur, ensuite le mettre en état de remplir ses obligations envers le seigneur foncier; 3° Que chaque paysan devait être muni d'un réglement imprimé et indiquant toutes ces obligations, les impôts auxquels il est assujéti, etc.; 4. Qu'il serait établi des jurisdictions territoriales composées de paysans et de seigneurs fonciers. Le but de l'empereur était de mettre un frein aux vexations des seigneurs. On ne sera peut-être pas fâché de trouver dans notre *Bulletin* quelques observations relatives à l'ordonnance dont nous venons de parler, observations que nous avons été à portée de faire dans le pays même. L'ukase date de 1804; ce que je vais rapporter date de 1809. J'ai vu changer un garçon cuisinier contre un fusil de chasse et une belle pipe d'écume de mer. Un brasseur, attaché à la maison de son seigneur, fut échangé contre deux chevaux de carosse. Un jeune seigneur échangea une pendule accompagnée de 800 roubles en assignats contre une jeune

couturière. Ces trois exemples suffiront pour faire voir que l'ukase de l'empereur n'est pas rigoureusement observé.

Quant à la punition corporelle, la loi défend de donner plus de 15 coups de bâton. Ce réglement est strictement observé, à la vérité, mais le pauvre paysan ne s'en trouve pas mieux, car on renouvelle le châtiment trois, quatre et même jusqu'à cinq fois par jour, de sorte qu'au lieu de 15, il reçoit 75 coups bien comptés.

Relativement aux juridictions des paysans, les abus ne sont pas moins fâcheux. Les juges-paysans étant nommés par les seigneurs fonciers, on comprendra facilement que la sentence est dictée par eux. Je suis bien loin de citer ces faits comme des abus généralement répandus ; je les signale seulement pour faire ressortir l'imperfection de l'ukase et peut-être la nécessité de mesures plus énergiques encore pour améliorer le sort d'un peuple qui gémit encore sous la verge de ses maîtres.

La grande affaire relativement à l'émancipation des paysans de la Livonie est enfin terminée depuis le mois d'avril 1826. Les individus qui forment ce dernier quart des émancipés sont toutefois encore assujettis à rester pendant 3 ans dans leur district communal, et pendant les 3 années suivantes, dans leur district de jurisdiction ; ce temps échu, ils ont la faculté, ainsi que les autres, de s'établir où bon leur semblera. Plusieurs paysans ont quitté l'état de cultivateur pour s'adonner à une autre branche industrielle, tandis que d'autres ont fait un bail avec leurs anciens maîtres. L. D. L.

122. Notice sur l'université de Dorpat (*Leipz. Liter. Zeitung*; 1827, avril, p. 745).

Le nombre des étudians de l'université de Dorpat s'est considérablement augmenté depuis quelques années. On y trouve en ce moment 390 élèves, dont 187 de Livonie, 64 d'Esthonie, 77 de Courlande, 50 de différens autres gouvernemens russes, et 12 des pays étrangers ; 78 étudient la théologie, 77 le droit, 131 la médecine et 105 les sciences philosophiques.

123. I. De l'ancienne division de la Courlande, d'après

les chartes et les chroniques ; par le pasteur Ch. Fr. Watson. Avec 1 carte. (*Jahresverhandlung. der Kurlaendisch. Gesellschaft* ; vol. II, p. 281.)

124. II. De l'importance historique du pays entre Libau et Tilsit ; par le même. (*Idem* ; p. 291.)

125. III. Esquisse hydrographique de la Courlande, par le même. Avec une carte (*Idem* ; p. 296.)

126. IV. Du nom de la ville de Mitau ; par le même. (*Idem* ; p. 308.)

N° 1. Au 13e siècle, la Courlande était divisée en 14 districts qui renfermaient une quinzaine de châteaux-forts, plusieurs bourgs et villages, et 7 ports. Rimbert, auteur de la vie de St. Anchaire, assure qu'il n'y avait que 5 villes, dont il nomme 2, *Seeburg* et *Apulia* ; M. Watson regarde comme probable qu'elles ont été remplacées par Libau et Goldingen. La plupart des châteaux-forts se trouvaient dans le *Bihavelank*, c. à d. entre Libau et Windau, chez les Wendes, qui probablement s'en servaient pour se garantir contre les débarquemens des Danois et des Suédois. Cinq peuples habitaient la Courlande ; 4 étaient de la race lette ou lettone, savoir les Séles, depuis l'extrémité de la Courlande jusqu'aux environs de la ville actuelle de Friedrichstadt, les Semgallois, depuis Friedrichstadt jusqu'à Frauenbourg, les Kures ou Courois, depuis Essern et la Waddax jusqu'à Dondangen, et les Wendes entre la mer Baltique et Windau ; le 5e peuple, les Lives, était de la race finnoise ; les Lettons ne lui avaient laissé que les sables et les marais, sur la rive gauche de la Duna et de la plage du côté de Dondangen. M. Watson signale comme une circonstance remarquable qu'aujourd'hui encore ces 5 peuples existent en Livonie, et occupent, à l'exception de la rive gauche de la Duna, les mêmes emplacemens qu'ils avaient avant les conquêtes des allemands au 13e siècle. Les chevaliers teutoniques les rendirent serfs ; leur liberté ne leur a été restituée que depuis peu d'années. Dans les cartes jointes au mémoire de M. Watson, les établissemens des 5 peuples sont distingués par des teintes différentes, et tous les anciens lieux sont marqués.

N° 2. Dans ce mémoire M. Watson cherche à prouver

que la côte auprès du golfe, connu sous le nom de *Kurische Haff*, a été peuplée et colonisée autrefois par les Scandinaves ou Normands, et que c'est de là que sont sortis ces Warègues qui fondèrent la dynastie des souverains de Russie, au 9e siècle. Ainsi ces Warègues étaient d'origine Scandinave, mais ils habitaient une partie de la Prusse actuelle, et ils s'y étaient mêlés, selon la conjecture de l'auteur, avec les anciens Roxolans ou indigènes de la Russie, en sorte qu'ils n'étaient pas si étrangers à ce pays qu'on pourrait le croire. Un Dr Hollemann s'est efforcé de prouver dans une brochure publiée à Brème, en 1816, que le pays de Rustringue est la véritable patrie des Warègues; M. Watson ne trouve point cette conjecture plausible.

Le no 3 fait suite à l'esquisse orographique de la Courlande, par le même auteur, dont nous avons donné une idée. (*Bulletin des sc. géogr.*, tome V, no 241.) La Courlande a deux grands bassins, ceux de l'Aa et de la Windau. Une faible partie du territoire appartient au bassin de la Duna. L'Aa est formée par la réunion de la Memel et de la Musse; elle reçoit la Garosse, la Misse, la Wurzau, la Pletone, la Drixe et la Behrse, etc., en tout 40 rivières; au printemps elle transforme en un vaste lac tous les environs de Mitau, à cause du défaut de pente. La Windau, sortie de la Lithuanie, reçoit la Waddax, la Reschje qui forme une cascade, l'Abau; en tout 35 petites rivières et ruisseaux. Plus pittoresque que l'Aa, la Windau passe entre les montagnes et les rochers, forme plusieurs cascades et coule rapidement; elle ne sert guères à la navigation, tandis que par l'Aa et la Duna, la Courlande exporte les 2 tiers de ses grains destinés pour l'étranger. Plusieurs rivières, entre autres l'Aa sainte, le Bartau, la Durbe, l'Irbe entrecoupent ces côtes et tombent dans la mer, en formant des ravins, à cause de la hauteur des côtes. La Courlande a 19 lacs qui pour la plupart sont entourés de vastes marais. Le plus grand de ces lacs, l'Usmaiten a 10 lieues de tour et renferme 4 îles parmi lesquelles le Fischolm et l'île Maurice, dans laquelle le fameux Maurice de Saxe se retrancha en 1727 pour se défendre contre les Russes. La Duna a quelques passages dangereux; aussi beaucoup d'habitans de Jakobstadt vivent du pilotage. Quand les eaux sont basses, on décharge les bateaux à Stabben, et on transporte les marchandises par terre jusqu'à Jakobstadt. Les Courlandais

pèchent dans la Duna environ 2,000 saumons et beaucoup de lamproies.

N° 4. Mitau, bâtie par les Allemands, s'appelle dans les anciennes chroniques Mytowe; les indigènes l'appellent *Jelgawa*, mot qui en livonien signifie ville. D.-G.

127. RENSEIGNEMENS STATISTIQUES SUR SIMPHÉROPOL, Nakhitchévane, Taganrog, Marioupol, Krementchoug, Stavropol, Novotcherskask, en 1823. (*Annales historiques. — Otietschestvennïa Zapisski;* août 1825, n° 64.)

Symphéropol	Habitans :		
	Chrétiens des deux sexes	877	
	Juifs	163	
	Mahométans	1,391	
		2,431	
	Églises : Greco-Russe		2
	— Grecque		1
	— Catholique		1
	— Arménienne		1
			5
	Écoles pour les Juifs		1
	Mosquées Mahométanes		4
	Maisons d'Européens		265
	Ibid. d'Asiatiques		262
			527
Nakhitchévane	Habitans des deux sexes	9,501	
	Églises		6
	Monastères		1
	Boutiques		576
	Fabriques de chandelles		4
	— de briques		3
	— de soieries		4
	Distilleries		5
	Tanneries		4
	Poissonneries		5
Dans 5 villages Arméniens près de Nakhitchévane	Serviteurs de l'église	18	
	Villageois des deux sexes	3,089	
	Églises		5
	Maisons		491
	Moulins à eau et à vent		61
Taganrog	Habitans des deux sexes dans la ville et les villages environnans	13,750	
	Maisons		1,073
	Magasins		122
	Édifices de la couronne		51
	Maisons appartenant aux marchands de toutes les classes (Guildii)		89
Marioupol	Habitans des deux sexes		3,354
	Églises		4
	Maisons		706

Dans tout l'arrondissemt. de Marioupol...	Villages peuplés de Grecs	23
	Habitans des deux sexes	21,229
Krémentchoug	Habitans des deux sexes	9,208
	Églises	4
	École pour les Juifs	1
	Maisons	1,037
Stavropol.....	Habitans des deux sexes	2,408
	Maisons	497
	Boutiques de marchands	28
Novo-Tcherkask....	Habitans des deux sexes	8,903
	Églises	8
	Maisons de pierres	207
	— de bois	1,514
	Boutiques	194
	Distillerie	1
	Brasserie	1
	Distillerie d'hydromel	1
	Tannerie	1

J.....T.

128. Notice statistique sur Taganrog. (Annales Patriotiques. — *Otietschestvennïa Zapisski;* mars 1826, n° 71, p. 422.)

Taganrog n'est devenue une bonne ville de commerce que depuis l'année 1770, époque où la douane y fut transférée de Témernik où elle se trouvait précédemment établie. Dans le principe cette ville était gouvernée par les commandans de la flotille d'Azof, par ceux de la forteresse de Taganrog : maintenant elle l'est par ses propres chefs civils. Elle occupe une surface de 600 dessiatines, 590 sagènes, et se divise en 3 arrondissemens et 6 quartiers. On y compte 4,773 habitans du sexe masculin, et 2,891 du sexe féminin. Dans ce nombre il faut comprendre 2,932, tant ecclésiastiques que fonctionnaires publics et gentilshommes avec leurs gens, 214 marchands et 1,627 bourgeois (mèstchané). Il n'y existe que 7 grandes maisons de commerce, dont 2 russes et 5 étrangères, qui rapportent annuellement au gouvernement 64,000 roubles.

Les habitans s'y occupent principalement du commerce, et surtout de celui de grains. La pêche y formait autrefois une des sources de richesses : mais depuis 1819, qu'il a été défendu de se servir d'une certaine espèce de filets, et de dépasser certaines lignes de démarcation, ce genre d'industrie n'est plus que d'un très-mince rapport.

Les bâtimens de Taganrog sont d'une assez belle architecture

et l'on y voit plusieurs superbes maisons qui appartiennent à des particuliers fort riches. La rue principale pourrait faire l'ornement d'une capitale, tant par la beauté des constructions que par sa largeur et sa régularité. Elle est toute pavée en manière de chaussée, ce qui fait qu'elle est toujours fort propre, tandis qu'au printemps et en automne, les autres rues sont inabordables. La rue Grecque renferme également un bon nombre de belles maisons, et comme elle se trouve près de la mer, elle présente l'avantage de points de vue très-agréables.

On compte à Taganrog 10 églises, dont 3 paroissiales en pierre; 3 en bois, 1 dans le château qui sert de prison, 1 pour les catholiques et 2 qui sont en construction; 197 maisons de pierre, 894 de bois; 97 boutiques en pierre et 24 en bois, plus 200 également en bois sur la place du marché. Et enfin une caserne pour loger 2 bataillons, avec 37 bâtimens de différentes grandeurs.

Édifices publics. 1) Maison de refuge pour les pauvres, jouissant d'un revenu de 11,000 roubles provenant de dons gratuits.

2) Un gymnase et une école normale; on enseigne dans ces 2 établissemens les principes de la plupart des sciences.

3) Salle de rassemblement pour le commerce.

4) Le jardin de ville, que les habitans de Taganrog doivent aux soins du baron Kampenhausen. On y remarque 2 belles allées, dont l'une est plantée de noisetiers et l'autre de cerisiers.

5) *Gorodovaïa Rostscha;* ou petit bois, situé à 5 verstes de la ville, et promenade des plus agréables pour les habitans de Taganrog.

Établissemens particuliers. 6) *Une auberge*, malheureusement assez mal servie. 7) Deux restaurans. 8) Sept gargottes, tenues plutôt à l'Asiatique qu'à l'Européenne. 9) 5 distilleries, 4 suiferies, 1 fonderie pour les cloches, 11 briqueries, 9 corderies, 2 manufactures de pots d'argile, 10 forges et 25 moulins à vent.

Établissemens dépendant du Conseil de ville :

10) Le Comité de construction, qui dispose des sommes affectées au pavage, aux écoles de la marine, et à la construction des maisons et barques, ainsi que des revenus de la ville, qui ne s'élèvent pas annuellement à plus de 40,000 roubles. Ce comité se compose du gouverneur de la ville, du directeur de la douane, de l'inspecteur de la quarantaine, et de 2 autres membres, l'un du corps de la noblesse, l'autre de celui des marchands.

11) *La Police* qui emploie un maître de police (Politzeimeister), 3 majors d'arrondissement, 6 officiers de quartiers (kvartalnié), 27 boutoschniks (watchmen), 21 employés et 53 réverbères. Plus 3 tonnes pour les incendies, 3 pompes, 59 autres instrumens, 12 chevaux et 16 hommes attachés au service des pompes.

12) Le Château servant de prison.

13) La Douane, bâtiment autour duquel sont disposés plus de 150 magasins appartenant à divers particuliers. En 1825, ses revenus se sont élévés à 1,325,000 roubles. Pendant la même année il était entré dans le port 217 bâtimens de différentes nations, qui avaient importé pour 3,009,000 roub. de marchandises diverses et monnaie étrangère, et il en était sorti 217 navires chargés pour la valeur de 4,902,000 roub.

14) La Quarantaine, qui se trouve de l'autre côté de la ville, à 5 verstes de distance environ.

15) L'Hôtel de ville des Grecs, où siégent 1 président et 2 membres tirés du corps des marchands. C'est là seulement que se traitent les affaires des Grecs, qui y sont exempts de tout impôt pendant 10 ans, et de la loi du recrutement pour toujours.

L'arrondissement de Taganrog comprend les villes de Rostof, Nakhitchévane, Marioupol; ainsi que les villages en dépendans, tous situés sur un terrain assez fertile. Les lieux voisins de la mer sont montueux et abondent en pierres propres à la construction. Il est borné d'un côté par le pays du Don et le gouvernement d'Iékatherinoslaf, de l'autre par la mer d'Azof, et à l'ouest le district de Marioupol touche à la province de Tauride. Les principales rivières sont : le Don, le Miousse et le Kalmiousse; il ne s'y trouve ni lacs ni forêts. On y compte 58,669 habitans, dont 31,477 hommes et 27,192 femmes presque tous grecs et arméniens, qui suivent jusqu'à présent les coutumes asiatiques.

Il y a dans cet arrondissement 3 routes de postes et 7 relais.

J......T.

129. Notice sur le commerce de Taganrog. (Annales Patriotiques.—*Otietschestvennïa Zapisski.*; janv. et mars 1826, n° 69 et 71, p. 3 et 422.)

Taganrog doit son existence à Pierre I[er]. Après la prise d'A-

zof, en 1698, ce monarque conçut le projet de renouveller l'ancien commerce de la Russie avec l'Orient, et afin d'en garantir la liberté, il fonda une ville maritime sur un promontoire fort élévé qui s'avance dans la mer d'Azof. L'exécution de ce projet fut confiée au célèbre capitaine Perry, qui avait déjà converti en une bonne forteresse, dominant un port commode, la tour de Kertchi, qui servait de phare aux navires dirigés sur Azof. Mais bientôt les armes russes se portèrent vers le nord, le tsar acquit ou fit construire plusieurs ports sur la Baltique, et il ne fut plus question de Taganrog qu'en 1769, époque à laquelle éclata les premières guerres contre les Turcs.

Catherine II saisit la première occasion de seconder les vues de Pierre-le-Grand, relativement à Taganrog, et pour favoriser les rapports commerciaux de cette ville avec le Levant, elle se fit accorder, par le traité de paix de Kaïnardji, la navigation libre de la mer Noire, et le sultan céda de plus à la Russie Kertch et Iénikouli, qui sont comme les clefs de communication de cette dernière mer avec celle d'Azof. Le général du génie de Volan fut chargé par l'impératrice de lui faire un rapport sur les établissemens et améliorations nécessaires pour mettre ce port dans un état florissant; mais la nouvelle guerre contre les Turcs ne permit pas de mettre à exécution le plan qu'il avait proposé. Cela n'empêche pas que les avantages locaux favorisèrent le commerce de Taganrog, au point qu'il rivalisa bientôt d'importance avec celui d'Odessa.

L'empereur Alexandre, afin de lui imprimer un nouvel essor, établit à Taganrog des comptoirs de change, de banque, des quarantaines; il y fonda un tribunal de commerce et institua des courtiers. Ces encouragemens donnèrent naissance à plusieurs maisons fort riches; et les particulers firent bâtir à leurs frais autour de la bourse plus de 175 magasins en pierre.

Il ne sera pas inutile de jeter maintenant un coup d'œil sur la profondeur du port, qui aurait besoin d'être nettoyé, ainsi que sur les constructions d'abords et de planchers que cette circonstance nécessiterait, la mer se trouvant guéable en cet endroit; l'absence de ces derniers fait que l'on se trouve forcé de charger les marchandises sur des barques de transport; et c'est un spectacle vraiment unique de n'appercevoir sur toute

la ligne du chargement que les têtes des chevaux (1), et les planchers qui supportent les charriots pour garantir les marchandises de toutes avaries. Il arrive souvent que la mer devient tellement grosse que les transports sont obligés de rebrousser chemin et de rester quelquefois plusieurs jours sur la plage. D'un autre côté il n'est pas rare que les vents du nord-ouest chassent la mer à 20 verstes et plus du rivage, ne permettent pas aux barques de transport de s'en approcher avec les marchandises qu'elles ont prises sur les navires, qui généralement, lorsqu'ils portent plus de 120 tonneaux, sont forcés de rester en pleine mer à 14, 15 et 20 verstes du port (2). Mais les inconvéniens ne se bornent pas encore là : après leur nouveau chargement les navires qui portent trop d'eau se voient dans l'obligation de se faire suivre par des barques de cabotage sur toute la mer d'Azof et jusqu'à Enikouli, où ils sont de nouveau forcés de s'alléger, et qui fréquemment leur fait manquer le vent favorable.

Tant d'obstacles sembleraient devoir nuire au commerce de Taganrog, et cependant ils disparaissent devant les avantages inappréciables que présente ce port. D'un côté le Volga et le Don versent dans son sein les richesses des provinces mitoyennes de la Russie, celles de la Sibérie, d'Artrakhan et du pays du Don; elle en reçoit le fer, le miel, le caviar, le beurre, le suif, le cuir, le bois de construction, etc. De l'autre les vastes plaines couvertes de riches moissons et de gras pâturages, dont Taganrog est entourée de tous côtés, contribuent à y maintenir, au prix le plus modéré, les objets de 1re nécessité. En outre le blé exporté de ce port passe pour le meilleur, et se vend plus cher que dans les autres villes du même littoral. Le transport par terre, tant en hiver qu'en été, y est moins cher que dans aucun des ports de la mer Noire; car, indépendamment du voisinage de Taganrog avec l'intérieur de la Russie, les rouliers y trouvent toujours, pour s'en retourner, des chargemens, sinon

(1) Il faut remarquer que l'on a beaucoup de peine à dresser ces chevaux à plonger dans l'eau jusqu'aux oreilles en traînant encore un poids de 20 à 25 pouds.

(2) La rade de Taganrog, qui n'est pas à moins de 15 verstes du port, a 14 pieds de profondeur.

de marchandises étrangères, du moins de poissons, dont abondent les environs de ce port (1).

On sait que plusieurs états interdisent aux étrangers le droit de cabotage; au moindre signe d'approbation du gouvernement russe, des milliers de barques seraient prêtes à l'exercer sans qu'il en coutât la moindre émission de fonds de la part de la couronne: les Cosaques du Don, les Tatars du littoral de la mer d'Azof, et les Grecs de Marioupol seraient bien plus utiles à eux-mêmes et à l'état, par cela même qu'ils exerceraient un métier pour lequel ils semblent nés. Alors Kertch (2) reprendrait sa véritable destination, en devenant le principal entrepôt du commerce de la Russie avec le Levant. Les navires qui pendant tout un été ne peuvent faire qu'un seul voyage de Constantinoble à Taganrog pourraient le faire 10 fois, en déchargeant à la quarantaine de Kertch; et pareillement les allèges pourraient retourner plus souvent encore de Taganrog à Kertch et de cette dernière place à Taganrog. J......T.

130. Coup d'oeil sur le gouvernement de Tauride; par M. Schostak. (*Vestnik yévropoui.* — Courrier de l'Europe; sept. 1826, n° 18, p. 81.)

Le gouvernement de Tauride se compose des pays occupés par les Cosaques *Tchernomorskié* (de la mer Noire), de la presqu'île de Crimée, et de la terre de Pérékop, hors de la Crimée. Dans le pays des cosaques Tchernomorskié le sol est d'une bonne qualité, et en raison du voisinage du Mont-Caucase, il y pleut assez fréquemment; mais sur les bords du Kuban, le terrain est marécageux et mal sain. On peut y cultiver avec le plus grand succès la vigne et tous les arbres fruitiers qui réussissent sous la même latitude. Si l'on n'en voit encore que fort peu, il faut en accuser l'indolence des Cosaques, car le climat y est plus chaud

(1) La majeure partie des marchandises étrangères importées à Taganrog sont expédiées par terre à Moscou; quelquefois on les dirige sur Mtsensk, où elles sont chargées sur des barques qui vont jusqu'à cette capitale.

(2) J'ai souvent entendu répéter au Tsar, dit Perry dans sa description du règne de Pierre Ier, que s'il vivait encore quelques années, Kertch deviendrait la place la plus importante pour la marine militaire et le commerce.

qu'à Odessa. Les Cosaques entretiennent une grande quantité de chevaux, qui différant de ceux du Don, semblables à ceux des Kirguis, offrent beaucoup d'analogie avec les races de la grande et de la petite Russie. Ils sont en général robustes, petits, et ont le col fort court.

Quoique la fertilité de la Crimée soit presque passée en proverbe chez les nations étrangères, il est bon d'observer que cette idée ne provient que parcequ'autrefois, et sous les Turcs mêmes, c'était par la Crimée qu'elles recevaient le blé dont elles avaient besoin. Les peuples qui habitaient hors de la presqu'île et sur les bords de la mer, y apportaient leur grains, lorsqu'ils allaient chercher du sel : le fait est que le sol de la Crimée, proprement dite, est bien moins fertile que celui de la Nouvelle-Russie, et que les principaux avantages de ces pays sont : ses lacs si riches en sel, le port de Sévastopol, et sa partie de montagnes dont l'aspect est si enchanteur et désignée pour la culture de la vigne, des oliviers, des pruniers et des pommiers. La côte méridionale est presque de 4 degrés plus au nord que les Dardanelles, mais le climat y est infiniment préférable à celui de Constantinople. L'amiral Mordvinof, le sénateur Borosdin, et le général gouverneur comte Vorontsof encouragent par leur exemple la propagation de l'horticulture, et de l'amélioration des terres.

Le terroir, la plaine qui dépend du gouvernement de Tauride, de ce côté ci de Pérékop, est inférieur en qualité à tous ceux de la Nouvelle-Russie, et il est le plus exposé aux sécheresses, en raison du souffle presque continuel des vents d'est.

Le miel de la partie montagneuse de la Crimée ne le cède pas à celui du mont Hymète, si célèbre dans l'antiquité, le prix même dans le pays en est plus élevé que celui du miel ordinaire. Le mouton de montagne y est excellent; à Constantinople il passe pour un mets exquis.

Les plaines qui se trouvent entre le Pérékop et la rivière Salguir, et la presqu'île de Kertch sont habitées par les Nogaï qui y ont bâti quelques villages, où ils entretiennent un grand nombre de chevaux et de moutons. J...... T.

131. Coup d'oeil sur le gouvernement de Kherson; par M. Schostak. *Vestnik-Yévropoui.* — Courrier de l'Europe; sept. 1826, n° 17, p. 32.)

Le gouvernement de Kherson se compose : 1) du steppe d'Otschakof, ou de l'ancienne Bessarabie, comprise entre le Boug et le Dniester, entre la mer et les petites rivières de Kodyma et d'Egorlik, qui formaient autrefois la limite entre la Pologne et la Turquie, sur la rive droite du Boug ; 2) de l'ancienne Nouvelle-Servie ou des districts actuels d'Elisabethgrad, d'Alexandrie, d'Olviopol et de celui de Kherson, qui comme ces derniers faisaient partie des pays situés au-delà des Cataractes du Dniéper. Près de la rivière Élisabeth ont été construites les villes d'Élisabeth et de Mirgorod; on doit à Potemkin la fondation de Kherson et de Nikolaïef; quant à Odessa, elle fut fondée, en 1792, par l'amiral Ribas, sous l'inspection du comte Zoutof, et n'a fait que fleurir par la protection spéciale que lui a toujours accordée l'empereur Alexandre, et sous les gouvernemens successifs du duc de Richelieu, du général Langeron et du comte Vorontzof. Cette ville, qui sert de débouché à toutes les marchandises qui passent à l'ouest de l'Europe et en Turquie, a donné tout un autre aspect et tout un autre prix aux propriétés situées dans les gouvernemens arrosés par le Dniester, le Boug et le Dniéper.

Le sol de la vieille Bessarabie ou le steppe d'Otchakof, est généralement très-fertile, mais sa partie supérieure est quelquefois sujette aux sécheresses. Le terroir entre le Boug et le Dniéper, à cent verstes et plus de la mer, est plus sujet au même inconvénient que le steppe d'Otchakof; et en somme la terre dans le gouvernement de Kherson est bien meilleure dans l'intérieur que sur les bords de la mer.

Ce gouvernement se peuple rapidement, surtout près d'Odessa. Le prix des propriétés s'y élève de jour en jour, et le soin que les propriétaires prennent de leurs maisons de campagne ne peut que servir d'exemple et d'encouragement aux seigneurs des provinces de l'intérieur, qui voudraient favoriser l'horticulture, l'entretien des mérinos et l'agriculture. On peut dire qu'Odessa a véritablement régénéré toute cette contrée, principalement depuis que son port est devenu franc. Elle est devenue un séjour agréable pour les riches polonais qui la préfèrent aujourd'hui à Lvof, à Vienne, ou à Varsovie, où ils allaient passer l'été. Ils mettent leurs enfans au lycée Richelieu, et jouissent des plaisirs du théâtre, surtout de l'opéra qui vaut

mieux que ceux de Pétersbourg et de Moscou. Il y fait meilleur-marché vivre que dans pas une des villes de l'Europe; le vin y est moins cher qu'en France même. La température y est douce jusqu'à 200 verstes au nord de la mer, et permet d'y cultiver la vigne; on y vendage même du raisin excellent, dont on fait du vin presqu'aussi bon que celui de Moldavie. Les pépinières du sénateur comte Sévérin Pototski y attirent l'admiration générale, et nombre de propriétaires s'appliquent à multiplier l'abricotier, le pêcher et les autres arbres fruitiers.

J...... T.

132. Sur la position de l'ancienne ville de Tanaïs; lettre de M. Stempkofsky au conseiller-d'état Blaramberg. (Courrier de l'Europe. — *Vestnik yévropoüi*; n° 23, 1824.)

L'auteur a commencé ses perquisitions par la station de Gnilovska, distante de 6 verstes de Rostof, à l'endroit où le fleuve se partage en 2 bras, le Don et le Donetz, appelé *Mort* pour le distinguer du Donetz septentrional. On m'assura, dit-il, qu'on y avait vu des ruines de fortifications, parmi lesquelles on avait trouvé *une urne avec une monnaie d'or antique*. J'ai effectivement remarqué à Gnilovska, à l'endroit où le Don se partage, les vestiges d'un rempart en terre, mais il n'est pas ancien; on ne peut en faire remonter l'existence qu'à l'époque de l'invasion des Russes à Azof, sous le règne de Pierre Ier. Un peu plus bas, sur le bord occidental de la colonie, on me montra un autre petit ouvrage fortifié, entouré d'un fossé passablement profond et d'un rempart fort élevé. Les tessons de vases d'argile dispersés ça et là dans cet endroit ne me permettent pas de douter que ce lieu ait été jadis habité par des Grecs.

Delà, en descendant le long du Donetz, j'arrivai à l'embouchure du *Tchalmour sec*, ruisseau qui se jette dans la Donetz à 7 verstes de Gnilowska et à 14 de Nedvigovka. J'y trouvai une fortification dans le genre de celle que je viens de décrire. Les épaisses broussailles qui couvrent le fossé, ainsi que les débris de vases et d'urnes que l'on trouve aux environs, attestent l'antiquité de ce monument, construit selon toute apparence par les habitans de l'ancienne Tanaïs. Depuis cet endroit jusqu'à la mer d'Azof, on ne trouve plus aucune trace d'anciennes con-

structions : c'est du moins ce que m'ont assuré les habitans les plus âgés de ces contrées.

Ainsi bien que d'après ce qui subsiste encore des ruines près de Gnilovska et du Tchalmour sec, et les monnaies grecques qui y ont été trouvées, on peut affirmer que les ouvrages dont nous venons de parler ont été élevés par les Grecs. Cependant on ne saurait dire que ces débris sont les ruines de l'ancienne Tanaïs, plutôt que ceux que l'on rencontre encore à Nedvigofka. Au reste, un objet aussi important exigerait des recherches plus exactes, plus suivies que celles que j'ai pu faire. J'espère au moins que mes observations pourront être de quelqu'utilité aux voyageurs qui exploreront après moi ces contrées si fertiles en souvenirs historiques (1).

133. Sur la position géographique du monastère de Saint-George, à Balaklan en Crimée. (Annales Patriotiques. — *Otiéschestvennïa Zapisski;* octobre 1825, n° 66.)

Les historiens prétendent qu'il existait 1700 ans avant la naissance de J.-C., en Tauride, et sur le promontoire Parthénion, un temple élevé en l'honneur de Diane, et qui aurait été détruit du temps des Tauriens, sous un roi Thoar. Les peuples de la presqu'île, pour témoigner leur reconnaissance à Oreste et Pylade, qui avaient purgé le pays d'un prince qui se plaisait à immoler des victimes humaines, érigèrent un temple à leurs libérateurs, à l'endroit même où se trouvaient encore les

(1) En juin 1824, après une forte pluie, on a trouvé à Rostof, sur le bord même du Don, une monnaie d'or d'Eupator, roi du Bosphore, avec cette inscription: ΒΑϹΙΛΕΩϹ ΕΥΠΑΤΟΡΟϹ; de l'autre côté les 2 figures des empereurs Marc-Aurèle et Lucius-Vérus, et le millésime ΘΝΥ, 459 de la chronologie du royaume de Pont, ou 163 après J.-C. C'est à M. Gonzalez que je dois la possession de cette médaille.

Les monnaies grecques et les vases d'argile de travail grec peuvent avoir été en usage chez les Scythes qui erraient sur les bords du Tanaïs ou Don, où ils exerçaient le commerce avec les Grecs; ce serait donc une erreur de supposer d'anciennes habitations grecques, partout où nous rencontrons aujourd'hui ou des monnaies ou des vases. On ne peut raisonnablement soupçonner leur existence que dans les lieux dont la description nous a été laissée par les écrivains de l'antiquité, ou dans ceux encore où nous voyons des vestiges évidens d'anciennes constructions, comme à *Nedvigofka*, sur le *Tchaltour*, et près de la station de *Gnilovska*.

ruines de l'ancien, qui avait été construit près de la Chersonnèse de Thrace. Soit que l'ancienne Cherson existât près de la baie de Symbolon, appelée aujourd'hui Balaklan, où s'éleva depuis, selon l'opinion de plusieurs savans, Platsia, ville des Tauriens, qui fut détruite dans le premier siècle de l'ère chrétienne; soit qu'au contraire l'ancienne Cherson se trouvât à 2 verstes de Sévastopol, à l'endroit où Saint-Vladimir embrassa le christianisme, il n'est point douteux que le lieu où l'on voyait jadis le temple de Diane, ne soit précisément le même que celui où existe maintenant le monastère de Saint-George. Pour preuve historique plus authentique encore, toutes les traditions disent que près du temple de Diane se trouvait dans la mer un rocher qui avait la forme d'un mouton, et précisement de nos jours sur le bord de la mer et devant le couvent même, vous appercevez un rocher qui a la même figure. Il est en outre connu que la roche sur laquelle on avait bâti le temple de Diane, ressemblait tant soit peu à une femme, c'est celle que l'on voit encore aujourd'hui sur le rivage : séparée de la montagne, elle est d'une grosseur énorme, haute de près de 30 toises, et présente en quelque sorte la configuration d'une femme. Près du rocher l'on découvre des vestiges incontestables de travaux humains. Sur une des parties du roc, qui est d'une hauteur prodigieuse, et dont la moitié est enfoncée dans la terre et l'autre dans la mer, on a pratiqué au-dessus de l'eau un passage en forme d'arceau. Lors de son arrivée au couvent de Saint-George de Balaklan, le savant métropolite grec Crisanthe, qui connaît parfaitement tout ce littoral de la mer Noire, ayant eu occasion de voir ce passage, n'a pas balancé à affirmer que s'il faut croire à l'existence de l'ancien temple de Diane en Tauride, il est plus que certain que le couvent de Saint-George s'est élevé sur ses ruines. Sur le rivage même de la mer, près des roches dont il a été fait mention plus haut, ce prélat a trouvé dans une des crevasses une petite colonne de marbre, plus un piédestal également en marbre, et d'un travail supérieur au dire des connaisseurs. On ne voit point, il est vrai, d'autres monumens historiques; mais n'est-il pas très-possible que les 17 peuples qui ont successivement occupé la Crimée depuis les Tauriens aient fait disparaître tout ce qu'il pouvait y avoir de remarquable?

Mais, sans s'abandonner à des illusions sur des temps aussi

reculés, il suffira de dire que le monastère de Balaklaw est situé sur le penchant d'une montagne toujours verdoyante, à 3 verstes seulement d'une ville que les historiens ont nommée Korsoun, et où Vladimir aurait reçu le baptême. Du couvent on voit encore les ruines de cette ville, ainsi que ses hautes murailles qui ont triomphé du temps.

134. Du Chateau royal du Bosphore et de la ville de Gargaza, dans la Chersonèse Taurique; par H. Koehler. (*Mémoires de l'Acad. impér. des sciences de St.-Pétersbourg*; tom. IX, in-4°, 1824, p. 640.)

Le titre de ce mémoire en indique l'objet. Il s'agit de fixer la position géographique du château et de la ville sur lesquels il n'existe d'autres renseignemens que ceux que l'on trouve dans un récit de Diodore de Sicile. C'est le seul auteur qui en ait parlé. Il raconte la guerre qui s'éleva entre les 3 fils de Pœrisades, roi du Bosphore Cimmérien, pour la succession au trône de leur père. Eumélus, l'un des trois, vaincu par son frère Satyrus, se retira dans le château royal, forteresse située sur le fleuve *Thapsis* qui l'entourait, et qui, étant suffisamment profond, en rendait l'abord très-difficile. Ce fort était défendu par de hauts précipices, et entouré encore d'une épaisse forêt qui ne laissait d'accès à la ville que par deux routes faites de main d'homme, et toutes deux très-bien défendues par des fortifications naturelles et artificielles. Satyrus ayant été tué dans le siége de cette forteresse, un de ses lieutenans ramène ses troupes dans la ville de *Gargaza*, transfère de là le corps du défunt à *Panticapœum*, capitale du royaume du Bosphore, et le remet à Prytanis, autre fils de Pærisades. Prytanis se rend à *Gargaza*, y laisse une garnison, revient à Panticapée, et est vaincu par son frère Eumelus, son compétiteur au trône, qui, s'étant emparé de *Gargaza*, avait marché contre lui, et l'avait enfermé dans l'isthme de la mer Mæotide. C'est d'après les faibles renseignemens contenus dans ce récit, que M. Koehler a cherché, en combinant les indications légères qu'il présente sur la position du château, du fleuve et de Gargaza, avec les mouvemens militaires des 3 frères, à déterminer précisément la situation respective des lieux signalés. En examinant avec attention toutes les circonstances du récit de Diodore, il a déduit les

conséquences qui en résultent, pour cette détermination, fixant d'abord les limites du Bosphore européen, du temps de Pærisades, afin d'éviter de chercher les lieux indiqués hors de ces limites. Le résultat de la discussion érudite de M. Koehler est que la forteresse ou château royal du Bosphore était situé au sud de Panticapée, sur la montagne appelée aujourd'hui *L'opuk*, formée d'un seul roc immense, et entièrement isolé, à 45 verstes de *Kertch*. 2° Que l'isthme dans lequel Prytanis fut enfermé par Eumélus, ne pouvait être que celui qui sépare le *Sivach* de la mer Mæotide. 3° Que la ville de *Gargaza*, devant se trouver dans le voisinage de cet isthme, a été autrefois située non loin de l'ancienne forteresse turque d'*Arabat*, mais un peu plus vers l'ouest. 4° Et enfin, que le *Thapsis*, fleuve qui entourait le château royal, a disparu entièrement, comme beaucoup d'autres rivières de la Grèce et de la Chersonèse Taurique, surtout par suite de la destruction des arbres et des forêts, et des révolutions de la nature et des peuples. On chercherait en vain les traces de ce fleuve parmi ceux qui existent dans la partie européenne de l'ancien Bosphore. Ainsi M. Koehler, au lieu de pouvoir découvrir, à l'aide du Thapsis, les anciens sites du château royal et de la ville de Gargaza, a dû d'abord déterminer ces sites, et, avec leur aide, deviner et indiquer le cours du fleuve perdu. C'est par ce moyen, et avec le secours du récit de Diodore, qu'il établit que le Thapsis a dû avoir sa source dans le pays un peu élevé au nord-est et au-dessus de Panticapée; de là il doit avoir pris la direction du sud-est, vers la pointe de *Kara-Burun*, et ensuite traverser la plaine du mont Opuk, pour se jeter dans la mer. Si le château royal occupait le sommet du mont Opuk, et si la ville de Gargaza se trouvait près de l'isthme du Sivach, comme l'auteur du mémoire croit l'avoir prouvé, le Thapsis ne peut pas, dans son opinion, avoir suivi un autre cours que celui qu'il lui trace.

Tels sont les résultats de son travail dans lequel on trouve d'ailleurs des détails intéressans sur l'histoire, la géographie et la culture de l'ancien Bosphore et de la Tauride. On y remarque aussi une nomenclature curieuse avec une description abrégée des Acroposes ou châteaux et forts les plus célèbres de l'ancienne Grèce et, en général, de l'antiquité. A. D. V.

135. APERÇU GÉOGRAPHIQUE SUR LES DIVISIONS POLITIQUES ACTUELLES DU SUD-OUEST ET DU NORD DE L'ASIE. (Extrait de la carte de *la Perse,* de MM. BRUÉ et BALBI.) *Voy. Bullet.*, t. X, n° 141.

Les vastes contrées qui environnent ou forment partie de la Perse, sont partagées entre différens peuples et différens souverains, de manière que, eu égard à leur position géographique et à leurs divisions politiques actuelles, on peut les réduire toutes aux régions suivantes, très-inégales en étendue, en richesse et en population, et dont quelques-unes offrent un grand nombre de subdivisions.

ASIE OTTOMANE. Cette région est partagée en 21 *eyalets* ou gouvernemens, dans lesquels sont compris les territoires de plusieurs princes et peuples vassaux, dont quelques-uns même sont tout à fait indépendans. Les villes principales sont : *Alep*, *Damas*, *Smyrne* ou *Ismir*, *Erzeroum*, *Bagdad*, *Tobat*, *Hamah*, *Karahissar*, *Brussa*, *Bassora* ou *Basra*, *Diarbekir* ou *Kara-Amid*, *Trébisonde* ou *Trabezun*, *Koutahia*, *Akscheher*, *Jérusalem*, *Orfa*, *Mossoul*, *Konich*, *Amasia*, *Tarsous*, *Adana*, *Hems*, *Guzelhissar*; *Scutari*, *Akhaltsikhe*, ou *Akhiskah*, *Angora*, etc.

Tchapan-Oglou qui siége à *Jeuzgatt*, et les princes kourdes d'*Amadia*, de *Djoulamerk*, de *Sakou* ou *Zahou* et de *Caracholan*, sont les plus puissans et presque indépendans. Les *Yezides* dans les monts *Sindjar* et les *Kourdes-Bilbas*, dans les vallées du Zagros, le sont tout à fait. Les *Lases*, sur la mer Noire ; les *Montefik* (leur scheik, en 1814, dominait sur une grande partie du gouvernement de Bagdad) et autres tribus d'*Arabes Bédouins*, dans les gouvernemens de Bagdad et de Damas ; plusieurs hordes de *Turkomans* et de *Kourdes*, dans quelques autres gouvernemens ; les *Druses*, les *Maronites* et les *Nozaïris*, dans la Syrie, ne sont que tributaires ou vassaux. On peut regarder le grand schérif de la Mecque en Arabie comme vassal de l'empire ottoman.

ASIE RUSSE. Eu égard à la frontière naturelle de l'Europe, prise à l'Oural, etc., etc., cette vaste région peut être partagée comme il suit :

La *Sibérie*, avec le territoire des Tchouktches encore indépendans, et ceux des autres peuples sauvages ou demi-sauvages qui ne sont que tributaires de l'empire russe. Ses principales villes sont : *Tobolsk*, *Tara*, *Tiumen*, *Turinok*, *Tomsk*, *Omsk*,

Barnaul, Khrasnoijarsk, Jenisseïsk, Narim, Tuukhansk, Irkoutzk, Kiachta, Nertschinsk , Yakouzk, Okrozk, etc., etc. En outre, *Nishneï-Nerviansk, Yékaterinbourg, Troïzk,* etc.

Le *territoire des Kirghiz de la petite horde et de la horde moyenne*, qui ne sont que vassaux de l'empire russe.

La *région du Caucase*, qui comprend le *pays des Cosaques de la mer Noire ;* le gouvernement ou la *province du Caucase ;* la *province de Grusie* ou *Georgie ;* la *province d'Imereti* avec la Mingrélie, le Gouriel et l'Abassie, pays vassaux de l'empire russe ; la *Circassie*, habitée par des peuples féroces et la plupart indépendans, connus sous les noms de *Circassiens, Nogaïs, grands et petits Abasses, Souanes, Ossettes, Bassianes, Mizdjeghi, Lesghiens* ou *montagnards,* avec le Khanat vassal d'Awar ou du Schamkhal, la république d'Akhouscha et le Khanat de Koumyk, encore indépendans; le *Daghestan*, avec les territoires russes de Derbent et de Kouba, les Khanats vassaux de Tarki, Kaïtak, Thabasseran, Koura, la république d'Anzoug : le *Schirwan* avec le Talischin, réuni depuis peu à la Géorgie, comprenant le territoire de Bakou et ceux des ci-devant Khanats vassaux de Schirwan, Scheki, Dchar, Karabagh, Talischin ou Talischah. Les principales villes sont : *Ekaterinodar, Georgievsk, Kizlare , Tiflis , Gori , Kotalis ou Kotaïs, Aksai, Endery Awar* ou *Khounsakh, Akouscha, Tarki, Koubitchi, Derbent, Kouba, Bakou, Vieux-Chamakhie, Elisabeth-Pot* ou *Ghendje, Lenkeran,* etc.

Turkestan indépendant, communément Grande Boukharie. Cette région est partagée actuellement en plusieurs états indépendans qui, presque tous, prennent le nom de leur chef-lieu respectif. En voici les principaux : le *Khanat de Boukhara* (Boukhara, Samarcande, Carchi, Carakoul, etc.; plusieurs hordes turques reconnaissent sa suzeraineté). Le *Khanat de Khiva* (Khiva, nouvelle Ourghendj, etc. ; plusieurs hordes des *Turkomans*, des *Ouzbeks*, des *Araliens*, etc., etc., reconnaissent sa suzeraineté); le *Khanat de Khôkhan* (Khôkhan, Taschkhend, Turkestan, etc.); le *Khanat de Khouloum* (Khouloum), le *Khana de Khoundez* (Khoundez, siége du père de Schah-Mourad, qu'on dit avoir conquis tout le sud-est du Turkestan); les *Khanats de Hissar, Chersabès, Badakhchan,* ou *Feïzabad ? Ramid, Koulab ? Balkh? Ankoï, Talikhan :* les 5 premiers sont les plus puissans. Viennent ensuite les pays des *Chalthas* (Matcha), des *Kafirs* ou de

17.

Derwazeh (Derwazeh ou Caleïkhoum), des *Siknam* ou *Siah-Pouck ?* (Tchetrar), des *Kirghiz de la grande Horde*, dont dépendent quelques hordes des Nomades qui errent au nord des Khanats de Boukara et de Khiva.

Royaume de Perse ou d'Iran. V. ci-dessus.

Royaume de Herat ou du Khorasan Oriental. *Hérat.* Cap. *Siahbund, Bamian.*

Royaume de Caboul ou des Afghans. *Caboul,* siége du roi; *Pischaur* ou *Peshavur, Ghazna, Candahar, Attok, Moultan ? Dera-Ghazi-Khan ? Leya* et *Buhawulpour,* siége de deux Nababs tributaires ? *Djelal-Abad*, siége du Schah du Sistan, tributaire; *Iloumdar,* siége d'un Khan beloutche, tributaire ?

Confédération des Sikhs. *Amretsir* ou *Umbritser*, capitale de la confédération : *Nourpour; Lahore* (siége de Runjectsing, qu'on peut regarder comme le roi des Sikhs, et auquel appartiennent le Cachemire et la plus grande partie du pendjab), *Jamboe, Kangra* ou *Nagareote* et *Mundi,* siége de 3 rajahs tributaires. *Cachemire*, capitale du royaume de Cachemire, où l'on trouve aussi *Samper* ou *Sampour*, Islamabad, etc., etc.

Triumvirat de Sindy. *Hydrabad*, siége des 3 princes belloutches; *Tatlah, Couratchi, Kheïrpour; Nouschara,* siége du prince Mir-Thara, presque indépendant des Triumvirs.

Khanat du Beloutchistan, ou plus exactement Confédération des Beloutches. *Kelat*, siége du khan; *Zuhri, Gondava, Bela, Kedje; Puhra*, siége d'un prince presque indépendant,

Arabie. Cete région est partagée en un grand nombre d'états indépendans, dont voici les principaux : le pays des *Wahabites,* qui comprend presque toute l'Arabie septentrionale, ou les vastes solitudes parcourues par les Arabes Bédouins (Dreyeh ou Daraie); l'*État de Hesse* ou *Lahsa* (Lahsa; Ras el Khyma, où était le grand arsenal des corsaires Aldjewasem, détruits par les anglais El-Katif, Gran); l'*Ismanat* ou royaume de *Mascate* (Mascate, Rostack), et dont dépendent une partie de la côte du royaume de Perse, avec les îles Kischm, Ormous, et celles de Socotora et Zanzibar en Afrique; l'*Ismanat* ou *royaume de Sana* (Sana ou Szanna, Damar, Zebid, Mokka, etc.); le *Grand-Cherifat de la Mecque*, vassal de l'empire ottoman (la Mecque, Médine, Djedah. etc., etc.)

Tableau politique du royaume de Perse, comparé aux principaux États du sud-ouest de l'Asie.

	SURFACE EN MILLES CARRÉS.	POPULATION ABSOLUE.	POPULATION RELATIVE.
Royaume de Perse ou d'Iran............	355,000	9,000,000	25,63
Empire Ottoman, sans les conquêtes en Nubie et les états vassaux de la Barbarie.	694,000	25,500,000	36,74
Asie Ottomane, sans le désert de Syrie et le Schérifat de la Mecque............	340,000	12,000,000	35,35
Empire Russe..........................	5,900,000	56,000,000	9,33
Asie Russe, suivant la frontière de l'Oural, etc., etc...........................	4,073,000	4,300,000	1,06
Turkestan indépendant, sans la mer d'Aral.	528,000	5,000,000	9,47
Royaume de Herat ou du Khorasan Oriental, y compris les peuples nomades.....	50,000	1,500,000	30,
Royaume de Caboul ou des Afghans......	172,000	6,500,000	37,79
Confédération des Belloutches...........	110,000	2,000,000	18,18
Triumvirat du Sind, y compris la moitié du désert limitrophe....................	40,000	1,000,000	25,
Confédération des Sikhs ou Seiks........	66,000	5,500,000	83,33
Arabie, y compris le désert de Syrie.....	752,000	10,000,000	13,43

136. I. United Mexican mining association. Report of the court of directors adressed to the Share-Holders.—Rapport du comité dirigeant de la Compagnie unie des Mines du Mexique, adressé aux actionnaires. 55 et xiv p. in-8°, avec 4 plans. Londres, 1825; impr. de la Soc. philanthrop.

137. II. Report of don Lucas Alaman adressed to the Directors. —Rapport de don Lucas Alaman, adressé au comité dirigeant. 86 p. in-8°. Londres, 1826; même impr.

138. III. Report 17th july 1826. — Rapport fait à l'assemblée générale le 17 juillet 1826. 40 p. in-8°. Londres, 1826.

139. IV. Circular of the court of Directors.—Circulaire du comité dirigeant, adressée aux actionnaires de la Compagnie des Mines du Mexique. 15 p. in-8°. Londres, 1826.

140. V. Report of the court of Directors.—Rapport fait par

le comité dirigeant aux actionnaires, dans l'assemblée générale du 7 mars 1827. 19 et xxx p. in-8°. Londres, 1827; même impr.

141. VI. Report of the court of Directors.—Rapport du comité dirigeant, daté du 13 juin 1827. 12 et cv p. in-8°. Londres, 1827; même impr.

142. VII. Extract of a letter from D. Luc. Alaman.—Extrait d'une lettre de D. Luc. Alaman. Trad. de l'espagn. 3 p. in-8°. Londres, 1827.

Nous avons cherché à réunir autant de documens qu'il nous a été possible sur l'entreprise des exploitations des mines mexicaines; quoique ce ne soit qu'une entreprise particulière, elle offre pourtant un intérêt général. Nous n'avons point sous les yeux les statuts de l'association et les premiers rapports; ainsi nous sommes obligés de prendre l'entreprise au point où elle était en 1825. Le rapport de cette année contient un aperçu très-détaillé sur les mines dont l'exploitation se fait en partie ou en totalité aux frais de la Compagnie et qu'elle possède pour un certain nombre d'années ou en toute propriété. Ces mines sont situées dans les états de Mexico, Valladolid, Guanaxuato, Zacatecas et Oaxaca.

1° État de Mexico. Dans le district d'Atolonilco el Chico au nord, et à 25 lieues de la capitale de la république mexicaine, sont situées : la mine de St.-Pedro de la Bomba, la principale de toutes, dans une montagne porphyrique; le quartz de cette montagne renferme des pyrites de fer, du sulfure d'argent, de l'argent natif et plus rarement de l'or. Pendant les 3 années 1808, 1809 et 1810 cette mine a produit environ un demi million de dollars qui ont été absorbés pour la plus grande partie par les frais d'exploitation et de construction : la Santa-Ana, à $\frac{3}{4}$ de lieue de la précédente; le quartz y forme également la matrice de la galène, du sulfure d'argent et de l'argent natif; ces métaux y sont plus abondans qu'à St.-Pedro, mais l'or y est rare : le San Miguel dans le voisinage des mines précédentes, donne peu d'or, mais beaucoup d'argent natif; le S. Antonio el Rico, dans la colline de Marquesotas, à un mille de la ville de Chico; le spath calcaire y renferme de la belle galène en grains, du sulfure d'argent brillant, et un peu d'argent blanc. Tout ce

district, dont le climat est froid et humide, produit des pins et des chênes, ce qui facilite les travaux de charpente pour l'exploitation; deux petites rivières S. Diego et del Puente fournissent l'eau nécessaire pour les usines et moulins.

Un second district, celui de Temascaltepec, à 32 l. sud-ouest de Mexico, est traversé par une chaîne de montagnes très-élevées au-delà des limites du district, mais plus basses dans le district même. Le climat y est tempéré, le sol fertile en grains et fruits, les montagnes bien boisées. Ses mines ont commencé à être exploitées une année après la conquête du pays par les Espagnols; la ville de Temascaltepec est le siège d'une députation des mines et renferme actuellement 5,000 ames. La mine de Los Reyes, abandonnée lors de la révolution de 1810, a été rouverte; on espère en tirer un riche minérai. La Guitarra ou Los Dolores, autre mine, donne des pyrites de cuivre et de fer, de l'argent natif, du sulfure d'argent et de la galène. Celle de Santa-Maria-Magdalena donne à peu près les mêmes produits : on compte sur 50 à 70 onces d'argent par cent livres pesant de minérai fondu. Un 3e district, celui de Tetela, renferme la mine de Gran-Coronilla dans la colline de ce nom : selon la tradition l'empereur Montézuma fit présent de cette mine à Cortez; on prétend que les descendans de ce conquérant en ont retiré un si riche produit qu'ils furent à même de payer plus de 8 millions de dollars à la couronne d'Espagne. Auparavant, dans de l'argent exploité on trouvait un 5e d'or; actuellement l'argent qu'on tire de la mine est presque sans or; ce qui confirme une remarque faite généralement, c'est que dans les filons étroits l'or git depuis la surface jusqu'à une profondeur de 30 à 40 varas, puis il disparaît, et il ne reste que le quartz; or lorsqu'à la surface du sol l'or et l'argent sont combinés, à mesure que la mine s'enfonce, l'or diminue et à la fin on ne trouve plus que de l'argent.

2° État de Valladolid. Le 1er district qui se présente, est celui de Rancho del Oro, à 2 l. et demie Est de Tlalpujahua, où les forêts abondent en chênes verts, cèdres et d'autres bois solides. Dans le Rancho del Oro, on n'exploite les mines que depuis 1787. La compagnie en a 11, qui pour la plupart sont si proches l'une de l'autre qu'elles communiquent entre elles. L'or s'y trouve en lamelles dans le quartz ou mêlé en poussière

à la terre argileuse et au lithomarge. C'est dans 3 collines d'ardoises, de porphyre et de grès, entre de hautes montagnes que se trouve ce métal précieux. La mine Descubridora renferme outre l'or, de l'argent natif, du cuivre vert et des pyrites. Dans celle de S. Rafael, 100 liv. de minérai ne donnent que 3 onces d'argent : celle de S. Acasio est plus riche ; 100 liv. y donnent 1 once d'or et 1 marc d'argent et même le double.

3° État de Guanaxuato. M. Alaman, ministre du Mexique, a fait sur les mines de cet état un rapport qui rectifie en quelques points géologiques l'essai sur la Nouvelle-Espagne de M. de Humboldt. Ce qu'on appelle la *Veta Madre*, consiste en plusieurs gangues parallèles qui se dirigent du nord-ouest au sud-est, et sont inclinés sous un angle de 45° au sud-ouest. La roche sur laquelle repose cette masse de gangues métalliques est un schiste qui se feuillète en rhomboïdes réguliers, et est fréquemment traversé par des veines de quartz. Le gite de ces gangues est recouvert d'un porphyre rouge avec de petits cristaux de feldspath ; ce porphyre supporte à son tour une brêche composée de gros fragmens d'un porphyre semblable. Les gangues traversent ces roches et quelquefois elles se rapprochent au point de s'unir, ce qui a lieu par exemple à Valenciana. L'argent apparaît dans ces gangues sous diverses formes, tantôt en parcelles de sulfure, tantôt dans l'état natif. Quelquefois il traverse le quartz en filamens délicats ; d'autres fois c'est un fil plus ou moins gros formé par le sulfure d'argent qui traverse un quartz imprégné de la même sorte d'argent. Les cristaux de sulfure d'argent implantés sur le quartz et sur le carbonate de chaux, adoptent des formes agréables. En quelques endroits les roches qui forment les parois des gangues, les traversent, et interrompent les endroits les plus riches. Quand ces roches sont des ardoises, les lames alternent avec des lamelles de sulfure d'argent, et en sont tellement imprégnées qu'il vaut la peine de les exploiter. On remarque encore que les principaux gites des métaux précieux répondent aux vallées qui entrecoupent les montagnes, et qu'ils ont comme celles-ci leur direction vers le sud-sud-est. Cette observation est confirmée par les riches produits qu'ont donnés les mines des vallées de Serena, Rayas et Cata. Dans les vallées de Rayas, la famille espagnole de Sardeneta a puisé une quantité immense de métaux précieux. Non-seulement le minérai de Rayas contient de l'or mêlé à l'argent, comme le minérai de la

plupart des mines de Guanaxuato, mais en quelques endroits on trouve l'or pur et natif dans le quartz; quelquefois il est répandu dans le quartz d'une manière imperceptible. Ne connaissant pas cette circonstance on a jeté autrefois beaucoup de minérai; mais depuis on l'a recherché avec soin. Des eaux qui pénètrent dans ces mines augmentent beaucoup les frais des exploitations, et réduisent les bénéfices. Toutefois le district de Rayas est pour les mines un des plus importans en Amérique. Le district de Cata lui cède peu; la famille de Basto s'y est enrichie autrefois. On espère de grands succès des exploitations qu'on y a entreprises. Une autre vallée, celle de Santa-Ana renferme les mines de S. Juan et Calera qui auparavant n'avaient point de réputation; on croit néanmoins qu'elles pourront donner un bon produit.

4° État de Zacatecas. Dans le district de Zacatecas, les mines de Malanoche, maintenant inondées en partie, fournissent par le procédé de l'amalgamation 20 à 40 onces d'argent pour cent livres: elles donnent actuellement 2 barres d'argent par semaine (la barre vaut 1,000 dollars). Auprès de la ville de Zacatecas est située la mine de Quebradilla qui contribue beaucoup à la prospérité de cette petite ville pendant les exploitations. On regarde cette mine comme la principale de l'entreprise. Les mines de S. Bernabé, S. Rafael et autres donnent 3 onces d'argent par cent livres, celles de S. Loreto 2 onc. $\frac{1}{2}$. Dans le district de Sombrereto, la Compagnie a commencé des travaux aux mines de Pavellon et Veta Negra qui autrefois ont donné un bon produit.

5° État d'Oaxaca. Les mines de Natividad et Guadalupe n'ont été découvertes que vers l'an 1808, elles ont donné dans les 2 premières années un profit net de 600,000 dollars; elles sont à environ 20 milles et au N.-E. du chef-lieu Oaxaca, sur le bord d'une rivière qui débouche dans le golfe de Mexico à Alvarado; on les exploite dans des roches de porphyre; le minérai contient du sulfure d'argent, de l'argent rouge, mais rarement de l'argent capillaire ou natif; de plus il y a beaucoup de pyrites de fer aurifère. Cent livres de minérai donnent généralement 6 onces d'argent et $\frac{1}{3}$ d'once d'or, non compris les pyrites qui donnent beaucoup de ce dernier métal. Les mines de Los Dolores et S. Juan Bautista paraissent être non moins productives. Aux

environs on trouve les mines de Las Animas qui donnent du cuivre jaune. Dans le district de Troxomulco sur le bord de la rivière d'Ixtacte, on trouve la mine de S. Pablo dont on dit le minérai très-riche, mais qui est sujet aux inondations de la rivière. La compagnie est intéressée aussi dans l'exploitation des mines de plomb qui se trouvent dans le voisinage. L'état d'Oaxaca jouit d'un beau climat; le pays est montagneux et le sol raboteux, mais il est bien boisé et entrecoupé de quelques belles rivières; les vallées sont extrêmement fertiles. En terminant son rapport, le comité se loue beaucoup du zèle de son comité administratif à Mexico, à la tête duquel est M. Alaman qui inspecte les mines lui-même, et espère les plus grands succès de l'entreprise.

Le 2e rapport envoyé par M. Alaman, sous la date du 28 mai 1826, rend compte des travaux qui ont été entrepris pour dessécher, étayer et percer les diverses mines et pour fondre le minerai. Ce compte rendu intéresse bien plus les actionnaires que le public. En annonçant l'ouverture d'une nouvelle mine, celle de Concordia, dans le district de Sombrerete, le directeur discute la question de savoir s'il est plus avantageux de reprendre l'exploitation d'anciennes mines, ou bien d'en percer de nouvelles : la première de ces opérations entraîne souvent beaucoup de dépenses à cause des desséchemens, les filons peuvent avoir été épuisés, etc.; la seconde est hasardeuse sous le rapport des résultats. M. Alaman pense qu'on peut se livrer à l'une et l'autre opération, pourvu qu'on procède avec prudence, et avec quelque espoir bien fondé de succès.

Au sujet des mines de Zacatecas, le rapporteur fait remarquer une particularité géognostique; c'est que les gangues métalliques élèvent leur crête jusqu'au niveau du sol, en sorte qu'on peut étudier leur direction, leurs ramifications, leurs intersections, etc., sans descendre dans les mines. A Cantera, les crêtes des gangues s'élèvent au-dessus du niveau du sol, comme une grande chaussée, ou comme des fortifications grossières. A ce rapport, le comité a joint une lettre de M. de Humboldt, qui tout en donnant des éloges à M. Alaman et reconnaissant sa faillibilité, défend son essai sur le Mexique contre les critiques de détail du ministre mexicain.

Le 3e compte rendu, daté de Londres 17 juillet 1826, com-

mence par un exposé financier de l'état de la Compagnie. Cette Compagnie, y est-il dit, fut fondée au mois de février 1824 : son capital était de 240,000 livr. ster., divisé en 6,000 actions. En janvier 1825, il fut résolu d'augmenter le capital d'une somme de 720,000 liv. sterl. composé de 18,000 actions. Il résulte du compte rendu que la plus grande partie de ce capital a été employée ou va l'être; le compte rendu ne fait mention encore d'aucun produit. La mine de Quebradilla dans le district de Zacatecas a été abandonnée; en revanche il est question de quelques mines des états de Durango et Sonora dont il n'est pas parlé dans le 1er rapport.

La circulaire du comité, datée de Londres 11 nov. 1826, rend compte des travaux entrepris, et de quelques succès obtenus. Les mines Loreto, S. Acasio et S. Bernabé ont produit en une semaine 800 marcs d'argent (environ 1,300 livr. sterl.). Pour la mine de Pavellon, on évalue le produit à 250 marcs d'argent par semaine, ce qui toutefois ne paie que la moitié des frais. On espère que les actionnaires ne perdront pas courage, attendu que ce n'est jamais à l'entrée des mines que les anciens exploiteurs se sont enrichis, et qu'il faut dans ces entreprises beaucoup de persévérance. Le comité espère qu'une mise de fonds de 800,000 liv. sterl. suffira pour les avances.

Dans le premier compte rendu de l'année 1827, on trouve le premier état du produit des exploitations, depuis le commencement; il se monte à 433,020 dollars : les mines de Guanaxuato en ont produit le plus, savoir 191,607 doll. Outre la mine de Quebradilla, on a abandonné celles de Trinidad, S. Juan de la Calera et S. Rafael en Guanaxuato, de Desserto et Avuz de Mora en Zacatecas, Reyes et Guitarra en Temascaltepec, etc. Jusqu'à présent le produit a été peu de chose, et les dépenses ont été considérables. Pendant les guerres de la révolution, beaucoup de mines avaient été ruinées; on s'était emparé des bois d'étais pour les fortifications, par méchanceté on avait inondé quelques mines, etc. La Compagnie a eu des frais de nouveaux établissemens. A Mexico, elle a élevé un bâtiment pour séparer l'or de l'argent et pour faire de l'acide sulfurique. Elle a construit des factoreries pour la fonte et l'amalgamation des minérais. Toutes les mines exploitées pour le compte de la Compagnie peuvent être réunies en 2 groupes, dont l'un comprend

les états de Guanaxuato, Zacatecas et Chihuahua, et l'autre ceux de Mexico et Oaxaca. On peut porter les métaux du 1er groupe à l'hôtel des monnaies de Zacatecas. Cependant on a l'habitude de fondre et monnayer à Mexico les métaux de Guanaxuato; ils seront monnayés à Guanaxuato même, lorsque l'hôtel de la Compagnie sera prêt dans cette ville. Au reste les contrées de Guanaxuato, Zacatecas et Sombrerete n'ont ni assez d'eau pour des machines hydrauliques ni assez de bois pour des machines à vapeur; il faut apporter le bois de loin; à Guanaxuato on paie cher le bois de charpente. Mais c'est dans ces 3 contrées que l'on trouve les meilleurs mineurs. Le 2e groupe quoique plus proche de la capitale, a un grand désavantage, c'est que les ouvriers y sont, non pas comme dans le 1er groupe, des mulâtres et des métis, mais des Indiens plus propres à l'agriculture qu'aux travaux des mines; aussi les ouvriers y sont rares et la main-d'œuvre très-chère.

Le second rapport de 1827, daté du 13 juin, contient l'aveu qu'on s'est trompé dans l'évaluation préalable des frais qui seront beaucoup plus considérables qu'on ne l'avait présumé, même à Mexico. On procède ensuite au récit de toutes les opérations entreprises dans les diverses mines; on ajoute des plans lithographiés des principaux ouvrages. Il résulte d'un tableau annexé au rapport que les dépenses faites jusqu'à présent se sont montées dans le Mexique à 4,435,117 dollars.

La dernière publication enfin, faite par le comité, le 14 juillet 1827, est une espèce de bulletin envoyée de Mexico par M. Alaman qui annonce que quelques mines donnent un bon produit, et même un peu de bénéfice. D'après tous ces rapports il nous paraît évident que l'exploitation des mines du Mexique, dépendant en grande partie, du zèle, de l'intelligence et de la probité du comité séant à Mexico, deviendra une entreprise très-compliquée et très-dispendieuse, et qu'il faudra plusieurs années encore avant qu'on puisse décider si elle sera bonne pour les actionnaires en Europe. Le hasard a certainement beaucoup de part dans ces opérations. Il y a des filons tantôt bons, tantôt mauvais; un filon qui une semaine donnait beaucoup, ne donne rien la semaine suivante. Quelquefois on perd beaucoup d'argent pour ne rien trouver; d'autres fois avec peu de frais on gagne considérablement. Dans une entreprise aussi hasardeuse

il n'est guère possible de prévoir le résultat positif qui est tout pour les actionnaires (1). DEPPING.

143. EXPORTATIONS DU MEXIQUE.

D'après des états officiels, le montant des exportations du Mexique, pendant les années 1825, 1826 et jusqu'au 30 janvier 1827, a été, savoir :

En or et argent en lingot, de Vera-Cruz...	5,260,100
d° d° de Tampico.....	1,623,337
Cochenille de Vera-Cruz....	760,000
Montant probable des lettres de change tirées.	2,516,503
	11,000,000
Exportations de Vera-Cruz, pour le compte du commerce, depuis le 20 décembre 1825, jusqu'au 30 janvier 1827.....................	349,108
d° pour le compte du gouvernement.....	1,283,000
d° de Tampico, en or et en argent, du 1er janvier au 30 septembre 1826..............	1,070,334
Total.............	13,702,442

Indépendamment des plaques de métal ouvrées, des exportations clandestines, etc. (*Gazette de Portsmouth.—Galign. Messeng.* ; 17 mai 1827.)

(1) Le *Globe* de Londres, janvier 1828, blâme le système de la Compagnie de Real del Monte qui, dit ce journal, persiste à vouloir épuiser complétement l'eau des mines avant de commencer l'exploitation ; il pense aussi que M. de Humboldt s'est trompé sur le nombre et la richesse des mines ; qu'on ne connaissait pas, lors de la publication de son ouvrage, la mine de Jésu-Maria, ni les mines de l'état de Chiapa, ni les riches mines de Cuivre du nouveau Mexique, ni enfin les importantes mines d'argent du Texas. D'après ce journal les capitaux suivans ont été déjà employés par les diverses compagnies.

Compagnie anglo-mexicaine.........	800,000 £
— mexicaine unie..........	800,000
— Real del monte et Balanos.	600,000
— Thalpuxahua...........	500,000
Total..........	2,700,000

ÉCONOMIE POLITIQUE.

144. Des libertés garanties par la Charte, ou de la Magistrature dans ses rapports avec la liberté des cultes, la liberté de la presse et la liberté individuelle; par M. **Boyard**, conseiller à la Cour royale de Nancy. 1 vol. in-8° de 519 pag.; prix, 6 fr. Paris, 1827; au dépôt de la librairie de J. Carez, chez Roret.

L'auteur de cet ouvrage en avait déjà publié un précédemment (à la fin de 1826) *sur les droits et les devoirs de la magistrature française et du jury*, qui ne nous est point parvenu, et dont il donne ici le complément. Considérée isolément, cette nouvelle production offre un ensemble complet de doctrines sur les matières les plus importantes de l'ordre social, puisqu'il y est traité de la *liberté des cultes*, de la *liberté de la presse* et de la *liberté individuelle*, dans les trois livres dont se compose le volume. M. Boyard, qui a pris ces mots pour épigraphe: *magis amica libertas*, proteste, dans son introduction, contre les allusions que l'on a voulu trouver dans un de ses précédens ouvrages. Nous croyons que cette protestation était inutile, et qu'un magistrat aussi instruit et aussi respectable ne peut pas plus être accusé d'avoir eu en vue des personalités en traitant de pareilles matières que nous ne pouvons l'être en indiquant les sommaires de son nouveau livre à nos lecteurs, qui ne doivent pas s'attendre à en trouver ici le développement.

L'auteur traite, dans autant de chapitres du livre I, de la religion tant que les prêtres ne s'occupèrent que des choses célestes, de la religion dès que les prêtres s'immiscèrent dans les intérêts sociaux, de la situation des peuples et des rois sous l'influence sacerdotale, des libertés de l'Église gallicane, des atteintes portées aux libertés de cette église, de la magistrature et du clergé pendant la régence et le règne de Louis XV, de la puissance et de la destruction des Jésuites, des libertés de l'Église gallicane depuis la Révolution jusqu'à la Restauration et depuis la Restauration jusqu'à nos jours; de la résurrection du jésuitisme en France; dans les 8 chapitres du livre II, il examine successivement la presse sous les lois de l'Assemblée constituante, sous la Convention, sous le Directoire, pendant l'usur-

pation de Bonaparte, depuis la Restauration, selon la Charte constitutionnelle, enfin l'exécution des lois sur la presse; dans le livre III, il traite, en autant de chapitres, des lettres de cachet, des prisons d'état anciennes et modernes, de l'exil et de la mise en surveillance, des arrestations légales, de la police avant la Charte constitutionnelle, de la police sous la Charte et du droit de grâce, et de la responsabilité des ministres et de leurs agens. Une *Conclusion* accompagne chaque livre et un *Appendice* se trouve à la fin du dernier. Cet appendice, qui occupe les p. 421-516, contient les pièces justificatives à l'appui de l'ouvrage.

Dire que toutes ces matières sont traitées de haut, sans passion, sans esprit de parti, avec cet amour de la vérité, cette conscience et cette noble indépendance qui sied si bien à la magistrature et qui est la marque caractéristique de la nôtre, c'est assurer que les lecteurs trouveront dans ce livre tout ce qu'on est en droit d'attendre du caractère dont son auteur est revêtu.

E. H.

145. I. Historisch-philosophische Darstellung aller Veränderungen der Negers Slaven Handels, etc.—Tableau historique et philosophique des changemens qu'a subis la traite des nègres depuis son origine jusqu'à son abolition; par Albert Hune, D[r] en Phil. 2 vol. in-8°. Gœttingen, 1820. (*Bibl. univ. de Genève*, 1825, *Litterat.* Tom. xxx, p. 24, 15, 237.)

146. II. 1.) *Correspondence with the British commissioners relative to the Slave Trade.* Correspondance avec les commissaires britanniques relativement au commerce des esclaves. Londres, 1825-26. Classe A.

2.) *Correspondence with Foreign Powers, relating to the Slave Trade.*—Correspondance avec les puissances étrangères, touchant le commerce des esclaves. Londres, 1825-26. Classe B, présentée au Parlement.

3.) *Papiers officiels, britanniques et étrangers.* 1824-25.

4.) *Nineteeth and twentieth Report of the Directors*, etc.—19[e] et 20[e] Rapports des Directeurs de l'institution africaine, 1825 et 1826. (*Quart. Review;* sept. 1826, p. 579, et *Revue Britan.;* nov. 1826, p. 5.)

147. III. Abolition de la traite et de l'esclavage dans les colonies françaises; Mémoire présenté aux deux chambres; par A. Billiard, auteur du *Voyage aux colonies orientales*. In-8° de iv et 122 pag.; prix, 5 fr. (se vend au profit des Grecs). Paris, 1826; Brière.

Une loi rendue dans la session qui vient de s'écouler ayant appelé l'attention publique sur la traite et l'esclavage des noirs, nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs de mettre sous leurs yeux un ensemble de faits propres à fixer l'état de cette grande question. Nos documens sont empruntés, pour la plupart, à l'important ouvrage de M. Hüne, analysé par la *Bibliothèque de Genève*, et à un article fort étendu qui a paru en septembre 1826 dans le *Quarterly Review*. Nous y avons joint des renseignemens particuliers sur l'état de la traite dans les ports de France; et nous nous proposons d'établir, à l'aide de ces faits, ce qu'a été la traite depuis son origine, ce qu'elle est aujourd'hui, ce qu'on doit attendre des mesures prises pour son entière abolition.

Le tableau historique et philosophique de la traite, par M. Hüne, nous a paru être un des ouvrages les plus utiles qui aient encore été publiés sur cette matière. C'est un recueil de faits infiniment précieux pour ceux qui cherchent la vérité de bonne foi, et qni voient dans ces graves discussions autre chose qu'un sujet d'amplifications morales. Remontant aux premiers siècles de l'histoire, le savant auteur reconnaît d'abord que l'esclavage et le commerce des esclaves sont aussi anciens que les sociétés humaines. Les premiers livres de la Bible parlent des marchands qui allaient chercher dans l'Asie alors pastorale et à demi-sauvage des esclaves pour l'opulente Égypte. Les Grecs faisaient un grand commerce d'esclaves acquis surtout par la piraterie. Les hardis navigateurs de Tir et de Carthage enlevaient les habitans des rivages de la Gaule et de l'Ibérie pour les revendre dans l'Orient, et si l'expédition d'Hannon eût réussi à fonder des établissemens durables sur la côte occidentale de l'Afrique, ils auraient sans doute été les créateurs de la traite des noirs.

Enfin à l'époque où les Romains restèrent paisibles possesseurs de tout l'univers connu de leur temps, la majorité des populations était partout dans l'esclavage. Les classes laborieuses

dont les travaux font vivre la société, se trouvaient réduites à l'état de *choses négociables* (1), et les hommes libres composaient une aristocratie moins nombreuse peut-être que ne l'est aujourd'hui la noblesse de la Pologne ou de la Hongrie.

Tel était l'état du monde civilisé lorsque le christianisme parut. Prenant pour signe de ralliement l'instrument du supplice des esclaves, il déclara que tous les hommes sont égaux et frères, que tous ont reçu l'empreinte ineffaçable du doigt de leur créateur, que le royaume des oints appartient aux pauvres et aux souffrans.

On peut juger de l'effet de pareilles doctrines prêchées au milieu de populations qui gémissaient dans la servitude. Le christianisme devint la religion des esclaves et ce fut une des principales causes du mépris et de la cruauté avec lesquels on traita les premiers chrétiens. Mais le culte de la majorité devait triompher tôt ou tard; et il régnait déja sur l'esprit des peuples lorsque Constantin le fit asseoir sur le trône; la chute de l'empire loin de l'ébranler lui donna de nouvelles forces. Les prêtres chrétiens acquirent une influence immense sur les barbares qui se partageaient le domaine des Césars; les doctrines de l'évangile se réalisèrent sans obstacle au sein d'une société renouvelée, et l'esclavage personnel fit place à la servitude de la glèbe. C'était sans doute encore un état social bien imparfait; mais si le serf était soumis à des obligations pénibles, humiliantes, oppressives, au moins il était homme; en lui imposant des devoirs on lui reconnaissait des droits, et ces droits, favorisés dans leur développement par l'esprit religieux du moyen âge (2), ont amené par degrés les populations à un entier affranchissement.

Cependant le principe de l'esclavage était trop enraciné dans les mœurs pour qu'on pût espérer d'en voir disparaître immédiatement jusqu'aux dernières traces. Les sentimens de fraternité qui unissaient tous les chrétiens ne s'étendaient point aux

(1) La savante barbarie des combinaisons du droit romain, relativement aux esclaves, est fondée sur le principe que l'esclave est la chose de son maître, *res domini*, et en même temps un article de commerce, *in rerum commercio*.

(2) Les chartes des 11[e], 12[e] et 13[e] siècles présentent sans cesse l'affranchissement des serfs comme un acte méritoire aux yeux de Dieu qui a créé tous les hommes libres.

ennemis de la foi qu'on mettait à peine au rang des hommes. On continua donc à vendre comme esclaves les prisonniers faits sur les infidèles, c. à d. sur les nations slaves, idolâtres, au nord, et sur les Maures ou Arabes mahométans, au midi. Les tarifs des douanes des rois francs marquent les droits à payer pour ce commerce, dont les principaux marchés étaient Bristol, en Angleterre, Verdun et Lyon, en France, et surtout Hambourg, en Allemagne. Remarquons néanmoins que l'opposition constante du Clergé empêcha l'esclavage de se naturaliser en Europe, et réduisit cette traite des blancs à un commerce de transit pour l'Asie, terre classique de la servitude. L'Espagne seule faisait exception; une guerre d'extermination et de cruelles représailles semblaient y justifier l'esclavage des Maures; et ces habitudes ont eu plus tard beaucoup d'influence sur l'établissement de la traîte.

A la même époque, l'opulence de l'empire des Califes avait donné naissance à un grand commerce de l'intérieur de l'Afrique avec l'Égypte et les États barbaresques. On trouve dans les écrivains arabes des 12e et 13e siècles de pompeuses descriptions de ce négoce dont les principaux articles étaient les esclaves noirs et la poudre d'or, et qui suivait les mêmes routes qu'on lui voit suivre encore de nos jours. Le voyageur vénitien Cadamosse parle des caravanes qui se rendaient des côtes de la Barbarie à la puissante ville de Tombouctou, où Léon l'Africain paraît avoir pénétré vers le même temps.

Au reste, les Européens ne prenaient aucune part à ce trafic. Ce ne fut qu'au commencement du 15e siècle, que les Portugais, ayant formé des établissemens sur la côte occidentale de l'Afrique, au sud du cap Bojador, entrèrent en relation avec les peuplades africaines et reçurent d'elles, avec l'or et l'ivoire, des esclaves dont ils employaient les bras dans leurs possessions de Guinée. Ainsi ce peuple, qui de nos jours se montre le plus obstiné à continuer la traite, fut aussi celui qui en donna le premier exemple.

Tandis que les Portugais étendaient leurs découvertes sur les côtes de l'Afrique et de l'Inde, Christophe Colomb ouvrait aux Espagnols un nouveau monde. St. Domingue et les Antilles furent les premières terres conquises par ces hardis aventuriers; ils les trouvèrent habitées par un peuple doux, faible et peu

nombreux (1), qu'ils asservirent sans résistance. Cependant la condition des Indiens, sujets de l'Espagne, différa toujours essentiellement de celle des esclaves de l'antiquité et des nègres de nos colonies modernes; ils ne furent point considérés comme des choses négociables, comme des animaux domestiques dont la conservation ne repose que sur l'intérêt de leurs maîtres. Leurs droits, comme hommes et comme chrétiens, défendus par le Clergé, ne furent jamais entièrement méconnus. Seulement on les soumit à une sorte de tutèle et à un travail forcé, parce qu'il parut trop difficile d'obtenir un travail volontaire d'hommes à qui la simplicité de leurs mœurs et la douceur de leur climat laissaient si peu de besoins. Cet état, assez analogue à celui des serfs du moyen âge, fut rendu plus oppressif par le caractère des aventuriers qui venaient chercher fortune dans les îles, et la race indienne y décrut rapidement. Alors le besoin de bras se fit sentir, et les colons réclamèrent avec instance du gouvernement l'autorisation de remplacer les Indiens par des travailleurs nègres, pris sur les côtes d'Afrique, où les Portugais en enlevaient déjà un grand nombre. On peut s'étonner que leurs vœux aient été secondés par le clergé des colonies, et surtout par le vertueux Las Casas. Mais il faut considérer que ces missionnaires se regardaient comme les protecteurs naturels des Indiens, convertis par eux à la foi catholique, qu'ils voyaient dans cette mesure un soulagement immédiat pour leurs néophytes, sans aggraver le sort des nègres, déja esclaves dans leur pays ou achetés par les Portugais, que d'ailleurs, dans l'esprit du temps, ces nègres idolâtres confondus avec les Maures ennemis du nom chrétien, et descendus de la postérité maudite de Cham, ne paraissaient pas mériter qu'on leur appliquât les doctrines bienfaisantes de l'Évangile. De pareilles raisons étaient sans réplique au 15e siècle, et le gouvernement Espagnol crut satisfaire à la fois la politique, la religion et l'humanité, lorsqu'en 1517, Charles V concéda au marquis de la Bresa, le privilège d'introduire 4000 nègres par an dans les colonies de St. Domingue,

(1) Les évaluations de Las Casas, qui porte à 3,000,000 la population de Saint-Domingue à l'époque de la découverte, sont d'une exagération qui dépasse de bien loin toutes les probabilités. Dans son état actuel de civilisation et de culture, l'île nourrit à peine 900,000 ames.

Cuba, Porto-Rico et la Jamaïque. Ce privilége fut immédiatement vendu à des marchands Gênois pour 25,000 ducats.

Il est à remarquer qu'il ne fut point étendu au continent conquis par Pizarre et Fernand Cortez. Le climat de ces contrées était plus salubre que celui des îles; la race indigène y était moins faible; elle eut aussi moins à souffrir de la conquête parce que l'expérience avait déjà introduit des améliorations dans les règlemens coloniaux. On a beaucoup parlé de la destruction de la race indienne par les Espagnols. Le fait est que cette race compose encore la masse de la population dans tous les états de l'Amérique du sud, et il est difficile de croire que le pays fut plus peuplé à l'époque de la découverte qu'il ne l'est aujourd'hui, après trois siècles de civilisation et de culture. Nous observerons encore que les Espagnols n'ont jamais fait la traite par eux-mêmes, et qu'ils ont toujours abandonné à des étrangers ce commerce lucratif. A l'expiration du privilége vendu aux Gênois, les Portugais s'en emparèrent et le conservèrent jusqu'à l'avènement de la maison de Bragance en 1640. Tandis qu'ils fournissaient d'esclaves les colonies espagnoles, ils en faisaient eux-mêmes une consommation bien plus considérable dans leurs établissemens du Brésil, où la population indigène était trop rare et trop faible pour fournir des bras à l'agriculture et aux mines. Cette colonie recevait annuellement, dans le 16e siècle, 28,000 esclaves de la seule côte d'Angola.

Ce ne fut que dans le courant du 17e que les Anglais, les Hollandais et enfin les Français prirent part à la traite des noirs. La première expédition des Anglais, date de 1562; ce trafic fut particulièrement protégé par la reine Élisabeth; il se forma pour l'exploiter des compagnies qui eurent des comptoirs sur la côte d'Afrique, et prospérèrent jusqu'en 1698, où leurs priviléges ayant été abolis par le Parlement, la traite devint libre. Sous ce régime elle s'accrut constamment jusqu'en 1772. Le traité connu sous le nom d'*assiento*, en 1713, avait concédé aux Anglais le privilége d'introduire dans les colonies espagnoles 144,000 nègres, dans l'espace de 30 ans, privilége dont la Grande-Bretagne se montra si jalouse qu'elle fit la guerre à l'Espagne pour le conserver. La traite occupait alors une grande partie de sa marine, et faisait la richesse du port de Liverpool qui, en reportant son activité sur le commerce des cotons, s'est élevé de nos jours à un si haut point de prospérité.

Les spéculations des négriers se ralentirent pendant la guerre de l'indépendance américaine; mais elles reprirent une nouvelle activité à la paix, et dans les 4 années qui suivirent le traité de 1783, 100,000 nègres furent introduits dans les colonies anglaises. D'après les documens officiels mis sous les yeux du Parlement il avait été importé dans ces colonies depuis 1680 jusqu'en 1700, 140,000 nègres par la Compagnie africaine, et 160,000 par le commerce libre. Depuis 1700 jusqu'en 1786, la Jamaïque seule a reçu 610,000 nègres suivant les registres des douanes. On peut évaluer à deux fois autant l'importation dans les autres îles et dans les provinces continentales; ainsi la consommation des esclaves, dans les possessions anglaises, a été pendant un siècle de 1,800,000 nègres ou de 18 à 20,000 par an.

Les premiers comptoirs des Français sur la côte d'Afrique furent établis à St. Louis en 1660 et à Gorée en 1677. Plusieurs compagnies, formées successivement pour l'importation des esclaves dans les colonies françaises, reçurent du gouvernement des encouragemens et des priviléges. Vers 1700 la France obtint le monopole de la fourniture des noirs pour les colonies espagnoles. Mais ce monopole lucratif lui fut enlevé par les Anglais à la paix d'Utrecht, et devint, jusqu'à la fin du siècle, un sujet de guerre entre les deux nations. En 1784, la traite dégagée de toute entrave fut encore encouragée par des primes du gouvernement; aussi prit-elle un développement rapide, et dans la seule année 1785, 33,000 nègres furent introduits dans les Antilles françaises.

Les Hollandais ont toujours pris peu part à la traite, parce que leurs principales possessions étaient dans l'Inde, où ils ne manquaient point de bras pour la culture. Leurs premiers établissemens en Afrique suivirent de près la fondation de leur colonie de Surinam en 1666. En l'année 1769, leurs importations pour cette colonie s'élevèrent jusqu'à 11,000 nègres. De 1788 à 1793 ils ne transportaient plus que 4,000 nègres par an. Les Danois et les Suédois n'ont jamais fait la traite que pour les besoins de leurs propres colonies, dont le peu d'importance doit faire regarder ce commerce comme à peu près insignifiant.

D'après les résultats des enquêtes faites par ordre du Parlement anglais, le nombre annuel des nègres transportés dans les diverses colonies européennes, de 1788 à 1793, a été de

74,000, sur lesquels 38,000 étaient vendus par les négriers anglais, 22,000 par les Français et 4000 par les Hollandais.

Si cette moyenne a été à peu près la même depuis 300 ans, on trouvera que la traite a enlevé à l'Afrique 20 millions d'habitans en 3 siècles (1). Le commerce d'esclaves qui se fait par terre avec l'Asie n'est pas moins considérable; les mêmes rapports l'évaluent à 76,000 têtes de nègres par an.

L'imagination s'effraie à l'idée de cette population de 40 à 50 millions d'hommes arrachés violemment à leur patrie, et transportés de la manière la plus cruelle aux extrémités opposées du globe pour y gémir dans une éternelle servitude. On aurait peine à comprendre comment l'intérieur de l'Afrique a pu fournir à une telle exportation de créatures humaines, si les récits des voyageurs modernes ne nous avaient fait connaître l'état de la société dans ces malheureuses contrées.

La guerre est la source de l'esclavage, et l'état de guerre est l'état permanent des peuplades africaines. Le nombre d'hommes qui tombe chaque année dans la servitude par le sort des armes ou par des condamnations arbitraires est immense, et forme sans cesse de nouvelles générations d'esclaves; on y compte presque partout 4 serfs pour un homme libre. Cependant des nations brutes, sans industrie et sans agriculture, ont peu besoin de bras, et souffrent constament de la famine. Lors donc que le nombre de leurs serfs s'accroît, il faut qu'elles les tuent ou qu'elles les vendent. La traite est l'écoulement d'un excédant de population esclave que l'Afrique ne pourrait nourrir. A la vérité, on a dit, non sans raison, que la traite entretenait et aggravait les dissensions et les vices des Africains. Mais il serait injuste de penser que les Européens aient fait naître cet état de choses qui existait avant que leurs premiers vaisseaux eussent exploré les côtes de cette partie du monde. Livrée à un despotisme barbare et à d'atroces superstitions, la race noire, depuis qu'elle nous est connue, n'a fait aucun progrès vers la civilisa-

(1) On doit remarquer que ces calculs ne comprennent pas les États-Unis, le Danemark, la Suède et le Portugal; si la part des 3 premiers états dans la traite était peu importante, celle des Portugais a toujours été fort considérable; on ne peut guère évaluer les exportations de ces quatre peuples à moins de 25,000 nègres par an, ce qui porterait la moyenne annuelle du commerce européen à 100,000.

tion ou l'adoucissement des mœurs, et les plus anciens voyageurs nous la peignent telle qu'elle est encore de nos jours. Il est donc probable que la traite n'a pas rendu les Africains beaucoup plus malheureux ni plus barbares qu'ils ne l'auraient été sans elle, et il est même vrai de dire qu'ils trouvent dans nos colonies des maîtres moins cruels que leurs compatriotes; mais ces raisons ne justifient point un trafic auquel on ne peut se livrer sans abjurer tout principe de morale et tout sentiment d'humanité, et après avoir présenté l'affligeant tableau de ses progrès, il nous sera doux de suivre les efforts qui ont été faits pour parvenir à son abolition.

L'esprit de l'Évangile est si contraire à l'esclavage que la secte des Quakers, qui prétend en faire dans la pratique une application plus rigoureuse que les autres sectes chrétiennes, a été aussi la première à se prononcer contre la traite des noirs, et à proclamer impie et sacrilége le droit que des chrétiens s'arrogeaient sur la vie et la liberté de leurs semblables. Ces doctrines les firent chasser des Antilles, comme leurs opinions sur l'égalité les avaient fait proscrire en Angleterre. Réfugiés dans l'Amérique du nord, ils s'y trouvèrent en force pour la première fois et purent mettre à exécution leurs théories religieuses et politiques.

Dès 1774, leurs assemblées avaient interdit à tous les frères le commerce des noirs sous peine d'exclusion de la société, et en 1787 on n'aurait pu citer dans tous les états de l'union un seul Quaker, possesseur ou trafiquant d'esclaves. Leurs opinions avaient trop d'analogie avec celles des autres sectes qui ont peuplé l'Amérique anglaise pour ne pas y devenir bientôt dominantes. A l'époque de l'insurrection il s'était déjà formé une société pour l'abolition de l'esclavage, dont Franklin fut le président. Cette société, soutenue par les Quakers, s'efforça de faire insérer dans l'acte constitutionnel de 1787 l'abolition immédiate de l'esclavage et de la traite. Mais les députés des états, propriétaires d'esclaves, combattirent vivement cette proposition, et s'ils ne purent empêcher qu'elle ne fût admise en principe, ils réussirent au moins à en faire différer l'exécution jusqu'à l'année 1808 : seulement, pour commencer dès lors à restreindre les spéculations sur la traite, on la frappa d'un droit à l'importation de 10 doll. par tête d'esclave.

Il est à remarquer que c'était précisément à cette époque que le ministère français accordait des primes aux négriers. En 1794 il fut défendu sous peine d'une amende de 2,000 doll. d'équiper des vaisseaux pour la traite avec les colonies étrangères, et en 1798 la défense fut étendue à ceux qui s'intéressaient dans ce commerce, sous peine d'une amende égale au double de leur mise de fonds. En 1800 la peine de la dégradation civique fut décrétée contre tout Américain enrôlé sur un négrier étranger. Enfin en 1808 parut la loi annoncée par la constitution et qui devait prohiber définitivement le trafic des esclaves. Cette loi prononçait la confiscation de tout navire faisant la traite, une amende de 2,000 doll. contre ceux qui auraient pris une part quelconque à l'expédition et à l'armement, enfin une détention de 5 à 10 années et une amende de 1,000 à 10,000 doll. contre les capitaines qui transporteraient des nègres dans les colonies étrangères. La moitié des amendes était promise dans tous les cas au dénonciateur. Ces peines, quelques graves qu'elles fussent, ayant paru insuffisantes, une nouvelle loi, en 1819, déclara crime capital et *punissable de mort* toute importation de nègres sur le territoire des États-Unis. Par cette loi les Américains ont réussi à réprimer complettement la traite, à laquelle ils n'avaient jamais pris qu'une faible part depuis la déclaration d'indépendance.

En Angleterre, les Quakers furent aussi les premiers qui osèrent élever la voix en faveur des noirs esclaves. Depuis le commencement du 18e siècle, leurs assemblées ne cessèrent de proclamer l'illégitimité de la traite et de lancer leurs anathèmes contre ceux qui s'y livraient. En 1761, elles exclurent de leur sein tous les frères intéressés à ce trafic. Déjà leurs doctrines commençaient à gagner l'approbation générale et trouvaient de zélés partisans dans les hommes qui, sous le nom de philanthropes, s'attachaient à revêtir la morale évangélique des formes de la philosophie. De cette alliance naquit en 1786, par les soins de Clarkson et de Wilberforce, la première association pour l'abolition de la traite; elle était composée en grande partie de Quakers.

Dès 1783, le gouvernement, obéissant à l'esprit du siècle, avait interdit le commerce des esclaves aux officiers de la Compagnie des Indes. En 1788, l'opiniòn publique avait fait de tels pro-

grès que des pétitions pour l'abolition de la traite furent présentées au Parlement par les deux universités, par la ville de Londres et plusieurs autres villes et comtés et par un grand nombre d'ecclésiastiques, tant de l'Église dominante que des différentes sectes de dissidens. Ces pétitions, combattues par les négriers de Bristol et de Liverpool, provoquèrent la nomination d'un comité d'enquète, et, dans la même session, une motion, tendante à réformer les abus les plus crians de cet odieux trafic, fut adoptée par le Parlement, mais non sans une opposition violente, quoiqu'elle se bornât à modifier l'exercice de la traite, sans en attaquer le principe. En 1789, sur une nouvelle motion de M. Wilberforce, le rapport du comité d'enquète fut mis sous les yeux du Parlement; il donna lieu à une discussion très-vive qui ne produisit aucun résultat, et la question fut ajournée. Cependant M. Wilberforce ne se découragea point, et reproduisit encore sa motion en 1791. Mais alors les événemens de la révolution française et l'affreuse catastrophe de St. Domingue avaient soulevé l'opinion contre les théories des amis des noirs. Leurs motions renouvelées chaque année, de 1793 à 1799, furent toujours écartées par l'ajournement. Enfin, en 1804, le bill pour l'abolition de la traite obtint la majorité dans la Chambre des communes; mais il fut rejeté par les Pairs. Ce ne fut qu'en 1806 que les deux Chambres adoptèrent les premières mesures prohibitives. Le bill qui passa dans cette session interdisait aux sujets de la Grande-Bretagne le trafic des noirs avec les colonies étrangères et les colonies récemment conquises sur la France et la Hollande; il prohibait en outre l'exportation des noirs des colonies anglaises; les peines étaient la confiscation du navire et 50 liv. sterl. d'amende par tête de nègre. Un second bill défendit de destiner à la traite d'autres bâtimens que ceux qui y étaient déjà employés au 1er août 1806. Enfin la Chambre adopta une motion par laquelle le Roi était supplié de s'entendre avec les puissances étrangères pour mettre fin dans le monde entier au commerce des esclaves.

Ces actes n'étaient évidemment que des mesures transitoires, destinées à annoncer et à préparer l'entière suppression du trafic des nègres. Le triomphe des abolitionnistes ne fut pas longtemps retardé, et l'interdiction définitive de la traite fut prononcée en 1807. Quelques philanthropes ardens voulurent

proposer dès lors l'abolition de l'esclavage; mais M. Wilberforce et ses amis combattirent eux-mêmes cette motion, qui n'eut pour le moment aucune suite. Plusieurs années s'écoulèrent avant que les événemens politiques permissent au gouvernement anglais de faire des démarches auprès des puissances continentales, pour les amener à suivre son exemple. L'occasion, impatiemment attendue, de réaliser le vœu exprimé dès 1806 par le Parlement, se présenta pour la première fois au congrès de Vienne. Sur la proposition et les instances des ministres de l'Angleterre, les plénipotentiaires, réunis à ce congrès, signèrent une déclaration portant : « qu'ils regardaient l'abolition de la traite, comme une mesure conforme à l'esprit du siècle et aux principes de leurs souverains, qu'ils y concourraient de tous leurs moyens, et agiraient dans ce sens avec tout le zèle et la persévérance que mérite une si belle cause. »

L'Angleterre avait fait proclamer le principe; elle mit le plus grand zèle à en presser l'exécution. Dès 1814, la France s'était engagée, par un traité particulier, à abolir la traite avec ses colonies dans le délai de 5 ans, et à l'interdire immédiatement avec les colonies étrangères. A la même époque, les Pays-Bas prirent des mesures prohibitives, qui avaient été une des conditions de leur rétablissement en royaume indépendant (1). L'Espagne promit, en 1817, d'abolir entièrement la traite à partir de 1820; elle a confirmé cet engagement par un traité additionnel, en 1822. Le Danemark avait eu depuis long-temps la gloire de donner à l'Europe le premier exemple de cet acte d'humanité. Une décision royale de 1792, avait apporté des restrictions très-rigoureuses à la traite, et proclamé le principe de son abolition, qui ne devint définitive qu'en 1803. La Suède, par un traité récent avec l'Angleterre, est entrée dans la même voie. Enfin, le Portugal et le Brésil seuls, parmi les états chrétiens, ont persisté jusqu'à ces derniers temps à autoriser un trafic si solennellement proscrit (2).

(1) En 1824, l'Angleterre ayant déclaré la traite crime capital et assimilé à la piraterie, les Pays-Bas ont établi contre ce genre de délits la peine des travaux forcés. Les variations de la législation française sont connues de tous nos lecteurs.

(2) Cette conduite est remarquable dans un pays placé sous l'influence immédiate de l'Angleterre, et a donné lieu de soupçonner que la traite

Après avoir exposé les engagemens diplomatiques et les mesures prohibitives des gouvernemens, il est curieux d'observer l'effet de ces mesures et l'état actuel de la traite sous le poids d'une interdiction générale.

On peut regarder comme certain, que le Danemark, la Suède, les Pays-Bas et l'Angleterre en Europe, les États-Unis et les nouvelles républiques du sud, en Amérique, ne prennent plus aucune part au moins directe à la traite. Elle ne se fait donc plus que sous les pavillons français, espagnol (1) et portugais ou brésilien, et à la honte de nos compatriotes, ils paraissent y avoir la plus grande part. Ce n'est pas qu'on ne puisse soupçonner de partialité les rapports publiés par le gouvernement britannique, surtout en ce qui concerne les reproches dirigés contre la marine royale française. Le grand objet de l'Angleterre, en s'attribuant la police générale de la traite, a toujours été d'obtenir, sous ce prétexte, le droit de visite sur les bâtimens des autres nations. Le gouvernement français s'est constamment refusé à cette concession, et il est naturel de supposer que le ministère anglais cherche à donner aux documens recueillis par ses agens une couleur favorable à ses prétentions. Quoiqu'il en soit, et sans entrer dans le détail des faits particuliers, on doit considérer comme authentique la conclusion suivante du 20e rapport des directeurs de l'Institution africaine en 1825 : « En général, disent-ils, la traite des noirs a pris depuis l'année dernière un nouvel accroissement, et malgré le grand nombre des prises, son activité ne se ralentit point. A l'exception du voisinage immédiat des établissemens anglais, la côte est dans un état plus affligeant que les années précédentes. Les Brésiliens et les Espagnols montrent plus d'audace que jamais, et les Français sont devenus les courtiers d'esclaves de toutes les Antilles (2). »

sous pavillon portugais se faisait avec des capitaux anglais. Les stipulations arrêtées entre le Portugal et la Grande-Bretagne ne sont nullement exécutées.

(1) Ceci ne doit s'entendre que des Espagnols de la Havanne, aucune expédition ne se faisant pour la traite dans les ports de la péninsule. En 1824, le gouverneur de Cuba prétendait n'avoir pas encore reçu de copies du traité additionnel de 1822, et continuait à autoriser les ventes d'esclaves.

(2) Il y avait en septembre 1825, dans une rivière, 13 vaisseaux négriers français portant 293 hommes d'équipage, et 35 pièces de canon.

Il est difficile d'apprécier avec exactitude les opérations de la traite, maintenant qu'elles sont nécessairement secrètes, et que le nombre des prises est le seul moyen qu'on ait de juger de leur extension. Un rapport du capitaine anglais Owen évalue a 25,000 le nombre de nègres exportés annuellement de la côte orientale de l'Afrique, savoir : 15,000 de Mozambique et 10,000 de Guilliman (1). On ne peut guère estimer à moins du double, l'exportation de la côte occidentale, qui est bien plus étendue et plus rapprochée des colonies où se trouvent les principaux débouchés de la traite. Une note officielle d'un commissaire anglais établit qu'en 1824, 60 vaisseaux, dont plus de la moitié étaient français, ont débarqué à la Havanne 16,000 esclaves. La consommation de cette île ne doit pas excéder le tiers de celle du reste des Antilles et du Brésil. Ainsi le commerce d'esclaves serait encore aujourd'hui de 75,000 têtes par an comme en 1792, et l'abolition de la traite n'aurait produit d'autre effet que de la rendre plus cruelle. Cependant nous avons vu que les calculs cités plus haut pour le 18e siècle, ne comprenaient point les Portugais, qui ont une si grande part dans le commerce du 19e. Il y a donc lieu de supposer que la traite est un peu diminuée en masse ; mais que la part des Français, dans ce trafic, n'est pas moindre qu'elle ne l'était de 1788 à 1793, et que celle des Portugais est devenue beaucoup plus considérable (2).

Quant à la manière dont se fait aujourd'hui la traite, il nous suffira de dire que tous les règlemens, que la prudence autant que l'humanité avait inspirés aux gouvernemens pour la conservation des nègres, n'existent plus, et que ces malheureux

(1) La colonie anglaise de Maurice (Ile de France), a la plus forte part dans ce commerce.

(2) Voici quelle a été la progression du trafic des nègres en France. Il n'y avait en 1816 à Nantes qu'un seul navire faisant la traite. On en comptait 7 en 1817, 4 en 1818, 21 en 1819, 10 en 1820, 21 en 1821, 6 en 1822, 15 en 1823, 39 en 1824, 40 en 1825, 54 en 1826. Il paraît que dans ces 10 années, il a été expédié en tout de ce port 100 vaisseaux qui ont pu faire trois voyages chacun, ce qui, à 300 nègres par voyage, donnerait une exportation de 90,000 nègres, ou de 9,000 par an ; mais les 3 dernières années sont hors de toute proportion avec les autres. Il faut joindre à ces expéditions celle du port de Bordeaux et des colonies françaises.

se trouvent entièrement livrés à l'avidité et à la barbarie des capitaines négriers, qui, à raison des dangers et du déshonneur attachés à un commerce illicite, sont nécessairement pris dans la classe la plus grossière et la moins recommandable des marins (1). Afin d'éviter plus aisément les poursuites, les vaisseaux destinés à la traite sont en général fins voiliers et tirent peu d'eau; ils excèdent rarement le port de 150 à 200 tonneaux. Cependant les rapports anglais font mention d'un vaisseau portugais de 600 tonneaux qui portait 1200 esclaves, et d'une corvette française qui en contenait 1000. L'usage des négriers français est de prendre en charge un nombre d'esclaves double de leur tonnage. Les traités entre l'Angleterre et le Brésil autorisaient les Brésiliens à prendre cinq esclaves pour deux tonneaux; mais au moyen de fausses déclarations ils en prennent 4 ou 5 par tonneau, alléguant qu'un corps humain tient moins de place qne toute autre marchandise à volume égal (2). Les nègres embarqués, sont assis dans l'entrepont, pressés fortement les uns contre les autres avec des fers aux pieds et aux mains, qui leur interdissent tout mouvement. On a trouvé dans cette position des femmes enceintes ou ayant des enfans à la mammelle. La hauteur des entreponts est communément de trois pieds dans les vaisseaux négriers français; on a vu des vaisseaux brésiliens dont les entreponts n'avaient pas plus de deux pieds de hauteur. Lorsque le temps est beau et qu'on n'a point à craindre de poursuites, on permet aux nègres de prendre l'air une fois par jour sur le pont; mais si la mer est grosse, on ferme les écoutilles et alors peu d'heures suffisent pour en faire périr un grand nombre. Si le vaisseau est poursuivi, on cache le plus d'esclaves que l'on peut dans des balles de riz ou sous des panneaux de menuiserie pratiqués à cet effet; on jette à la mer ceux qu'on ne peut

(1) Ces capitaines, outre un intérêt dans les profits du voyage, ont la permission de passer à leur compte les esclaves qu'ils peuvent embarquer en sus du nombre fixé par les armateurs; on sent combien cette faculté doit accroître les abus de la traversée.

(2) Cette violation des traités est autorisée par le gouvernement brésilien, qui avait adopté pour les vaisseaux négriers un tonnage différent de celui des autres navires marchands. Un petit bâtiment portugais du port de 5 tonneaux a été pris ayant à bord 23 esclaves; ce bâtiment nommé la *Maria pequina* était armé pour le compte d'une femme, dona Maria Cruz, fille d'un gouverneur des colonies portugaises.

espérer de dérober aux recherches. Sur ces navires si chargés d'hommes, il reste peu de place pour embarquer des vivres; aussi la nourriture des esclaves est-elle réduite à ce qu'on juge indispensable pour les empêcher de mourir de faim; on a l'exemple d'un vaisseau où la ration des nègres pendant plus de trois semaines n'avait été que d'une poignée de farine et d'une demi-pinte d'eau par jour; lorsque les vivres viennent à manquer on jette à la mer les plus affaiblis pour ménager des ressources à ceux qui restent. Ces chances de mort sont si fréquentes que les négriers croient avoir fait un heureux voyage lorsqu'ils ont conservé vivans les deux tiers de leur cargaison. Nous nous épargnerons la pénible tâche de retracer avec plus de détail les souffrances des êtres humains entassés à bord de ces navires qu'on a si bien nommés des charniers flottans. Quelles paroles seraient ici plus éloquentes que les faits dans leur hideuse nudité (1)?

D'ailleurs si les expéditions des négriers sont une série d'atrocités et de crimes, elles sont en même-temps un tissu de mensonges et de faux. Un bâtiment, armé pour la traite, quitte le port avec une destination simulée; on lui donne un chargement de marchandises de peu de valeur qu'il peut sacrifier sans inconvénient, ou bien une cargaison réelle dont il se défait au lieu indiqué par sa déclaration; après quoi il part pour l'Afrique sur son lest. Arrivé près de la côte, il se cache dans les anses ou dans les embouchures des rivières qu'il remonte aussi avant qu'il peut, afin d'être à l'abri de la poursuite des vaisseaux de guerre. Là se trouvent les esclaves qui doivent composer la cargaison; rassemblés d'avance sur le rivage par les marchands africains. Tout étant prêt pour l'embarquement, en six heures de temps on peut mettre à bord 4 à 500 de ces malheureux. Le navire

(1) Quand les vaisseaux négriers viennent à être pris, les croiseurs français les conduisent à la Guyanne, ou aux Antilles, où les nègres sont répartis dans les ateliers du gouvernement comme noirs du roi. Les Anglais les mènent à Sierra-Leone. Dans les 2 cas ils ont à espérer peu d'amélioration dans leur sort pour l'avenir, et les horreurs de la traversée ne sont en rien diminuées. Celle de la baie de Benin, principal foyer de la traite à Sierra-Leone est de 5 à 12 semaines, pendant lesquelles on voit souvent périr la plus grande partie des nègres entassés à bord des vaisseaux capturés. Le nombre total des nègres conduits à Sierra-Léone, depuis la fondation de l'établissement, était en 1825 de 5,160.

épie ensuite une occasion favorable pour gagner la pleine mer, et une fois qu'il a perdu la côte de vue, il a peu de chances d'être arrêté dans sa route. Mais ces pirates ne respectent pas même entre eux le droit des gens, et les vaisseaux les plus faibles mettent souvent beaucoup de temps à completter leur chargement, parceque des navires plus forts leur enlèvent les nègrés à mesure qu'ils les achètent. Les spéculateurs intéressés dans ces infâmes opérations ont adopté, dans leur correspondance, une sorte d'*argot* pour en déguiser le véritable objet. Le gouvernement anglais a publié plusieurs lettres écrites dans ce style vraiment curieux, et saisies par ses croiseurs. La traite y est toujours désignée sous le nom de *commerce d'ébène;* on appelle les esclaves mâles des *ballots*, les femmes des *balles*, et leur âge est indiqué par le poids de ces prétendus articles; les malheureux jetés à la mer sont mentionnés comme *marchandises avariées.* Nous ne parlerons pas de tous les déguisemens dont se servent les spéculateurs étrangers pour prendre part au bénéfice de la traite sous notre pavillon, ni des fraudes par lesquelles les capitaines échappent à la peine d'interdiction prononcée par les lois françaises : les Brésiliens agissent seuls ouvertement, et en vertu de licences délivrées par leur souverain. A la vérité, les traités avec l'Angleterre ne leur permettent de trafiquer qu'au sud de la ligne; mais par la connivence des autorités ils éludent aisément cette restriction.

D'après cet exposé, qui n'a rien d'exagéré, quelqu'opinion que l'on ait de l'utilité ou de la légitimité du commerce des esclaves, il est impossible de nier que la traite, telle qu'elle se fait aujourd'hui, ne soit un assemblage de crimes atroces et de fraudes honteuses, qu'elle ne déshonore les nations dont les pavillons la protégent encore, enfin qu'elle ne présente tous les caractères de la piraterie à laquelle les états chrétiens auraient dû l'assimiler d'un commun accord, lorsque dans un congrès solennel ils en ont proclamé l'abolition. Mais, dans cette question comme dans toute autre, les intérêts dominent les principes : un bénéfice de cent pour cent pour les négocians, une nécessité pressante pour les colons étouffent les remords individuels. D'autres considérations ont pu influer sur la conduite des gouvernemens.

Le premier but de la traite a été de fournir des bras à la culture des îles et des côtes du continent américain, situées entre

les tropiques. Ces contrées étaient faiblement peuplées lorsqu'elles furent découvertes par les Européens, et leur climat est fatal à toutes les races d'hommes, quoique la race noire paraisse y résister mieux qu'aucune autre; cela est si vrai que l'esclavage des nègres et la fièvre jaune semblent être deux fléaux endémiques aux mêmes lieux. Lès nations européennes ont pris part à la traite, à mesure qu'elles se sont établies dans ces contrées, et en raison de l'importance de leurs établissemens. Nous les voyons suivre aujourd'hui la même marche en sens inverse dans l'abolition de ce coupable trafic. Les États-Unis en ont donné le premier exemple; mais la question a été décidée par l'influence des états du nord qui y étaient entièrement désintéressés, et malgré l'opposition constante des états du sud qui n'ont cédé qu'à la force de la majorité.

Les Anglais ont été dans le siècle dernier les courtiers les plus actifs de la traite, et les plus acharnés à en disputer le monopole. Maintenant c'est aux sollicitations du gouvernement britannique que sont dus les engagemens pris au congrès de Vienne; il n'a rien négligé pour en assurer l'exécution, s'est attribué la police de la traite sur toutes les mers et n'a fait presqu'aucun traité, depuis 12 ans, sans y insérer quelque clause à cet effet. N'y a-t-il que de la générosité dans cette conduite? C'est ce dont il sera permis de douter si l'on observe que les intérêts de l'Angleterre au 19e siècle ne sont plus ce qu'ils étaient au 18e? A l'époque où elle a adopté les premières mesures prohibitives, l'étendue de ses conquêtes dans l'Inde l'avait mise à même de remplacer avantageusement les produits de ses possessions dans les Antilles; elle voyait avec indifférence le sort des colonies enlevées à la France et à la Hollande ou plutôt, prévoyant qu'elle aurait à les rendre un jour, elle souhaitait leur affaiblissement. Les traités de 1814 ont remis ces possessions entre les mains des nations rivales, et les grands événemens de l'Amérique du sud ont encore diminué l'importance des îles; l'état des choses est tel aujourd'hui qu'un journal anglais estimé, l'*Edinburgh Review* n'a pas craint de conclure un long article en affirmant que si, par une grande révolution physique, la mer venait à recouvrir le sol des Antilles, l'Angleterre, loin de souffrir de cette catastrophe, serait délivrée de la plus onéreuse de ses charges. Il n'est donc point étonnant que le gouvernement britannique

ait donné l'exemple de l'abolition de la traite et moins étonnant encore qu'après avoir consenti à ce sacrifice pour lui-même, il ait fait les plus grands efforts pour n'être point victime de sa philanthropie en abandonnant à d'autres les profits d'un commerce lucratif. Quant aux autres puissances, sans parler du Danemark et de la Suède, il est évident que les Pays-Bas réduits à leurs possessions asiatiques, et l'Espagne séparée de ses colonies, n'ont que peu d'intérêt au trafic des noirs. Les seules nations réellement intéressées à renouveler leurs populations esclaves sont donc les Français, les Brésiliens et les Espagnols de la Havanne, et ce sont aussi les seules qui persistent à faire la traite. Mais ces intérêts ne peuvent résister long-temps à l'esprit du siècle, à l'influence des puissances maritimes prépondérantes, et surtout à la concurrence des produits du travail libre de l'Inde et de l'Amérique du sud. Espérons que la loi rendue dans la dernière session de nos Chambres et les nouveaux traités de l'Angleterre avec le Brésil et le Portugal hâteront ce résultat et feront disparaître les dernières traces d'un commerce qui déshonore l'humanité.

Dans tous nos raisonnemens nous avons considéré la traite comme un besoin pour les colonies; elle l'est en effet dans leur état actuel. Aussi plusieurs écrivains estimables ont prétendu que tous les efforts des gouvernemens ne parviendraient pas à supprimer le trafic des noirs tant qu'on n'aurait point civilisé l'Afrique et aboli l'esclavage dans les colonies. Le système a même été soutenu avec beaucoup de talent, par M. A. Billiard, dans un mémoire adressé aux Chambres : « Si vous voulez qu'il n'y ait plus de trafiquans de nègres, disait-il, faites en sorte que la marchandise ne soit plus demandée. Il est reconnu que nos colonies ont besoin d'un recrutement annuel d'un vingtième; c'est pour combler ce vide que se commettent tous les crimes de la traite; c'est là qu'est le mal véritable. » On ne saurait contester en théorie la justesse de ces raisonnemens. Dans l'Afrique est la production des esclaves, dans les colonies est la demande, et il n'y a pas de doute que s'il n'y avait plus ni production ni demande la traite ne pourrait subsister. Mais n'est-il pas également vrai en économie politique que le commerce entretient lui-même la production et la demande, et n'a-t-on pas reconnu, depuis long-temps, que, pour empêcher une chose d'être produite

et demandée, le moyen le plus facile est d'en interdire la vente? Tant que la traite existera, les nations africaines se feront la guerre pour avoir des esclaves à vendre, et les colons se refuseront à toute amélioration dans le sort de leurs esclaves; parce qu'ayant la faculté de remplacer ceux qu'ils perdent, ils sont moins intéressés à leur conservation. La traite est donc un obstacle invincible à la civilisation de l'Afrique et à l'amélioration du sort des esclaves dans les colonies. Ainsi il faut commencer par écarter cet obstacle, et l'expérience a prouvé qu'avec des lois fortes, exécutées de bonne foi, il n'est pas impossible d'y réussir (1). J. de P.

148. I. Proposition pour la suppression de la peine de mort; par M. le comte J. J. de Sellon. Broch. in-8°. Genève, 1826.

149. II. Un mot sur cette proposition (*le Globe*; 23 sept. 1826.)

150. III. Lettre de M. de Sellon au rédacteur (*Ibid.*; 23 novembre 1826.)

151. IV. Société de la morale chrétienne; séance annuelle du 26 avril 1826. *Décision du concours sur l'abolition de la peine de mort.* (*Ibid.*; 28 avril 1827.)

152. V. Compte rendu des opérations du jury institué a Genève, par M. de Sellon, pour décerner le prix qu'il a offert au meilleur mémoire en faveur de l'abolition de la peine de mort; par Fréd. Lullin de Chateauvieux. (*Bibliot. univ.* de Genève; mai, 1827, p. 3.)

153. VI. Du système pénal et du système répressif en général et de la peine de mort en particulier; par M. Charles Lucas, avocat à la Cour royale de Paris. Ouvrage couronné à

(1) En 1827, le gouvernement anglais a mis sous les yeux du parlement l'état des esclaves affranchis pendant les 5 dernières années dans les colonies des Indes occidentales. Le nombre des affranchissemens a été, savoir : à Antigues, dont, suivant les derniers recensemens, la population était de 30,314 habitans, de 812; à la Jamaïque, dont la population est beaucoup plus considérable, de 466 seulement; à Ste.-Lucie, de 600, et à la Trinité, de 631. C'est sans doute à quelque cause locale que cette disproportion dans le nombre des affranchissemens doit être attribuée. (*Globe.— Galign. Messeng.*; 26 mars 1827.)

Genève et à Paris. 1 fort vol. in-8°; prix 8 f. Paris, 1827, Charles Béchet.

154. VII. DE LA PEINE DE MORT; par Adolphe GARNIER avocat à la Cour royale de Paris. Mémoire qui a obtenu la médaille d'argent décernée par la Société de la morale chrétienne le 27 avril 1827. Broch. in-8° de 102 pag. Paris, 1827; Guiraudet. (ne se vend pas.)

155. VIII. DE LA PEINE DE MORT ET DU SYSTÈME PÉNAL dans ses rapports avec la morale et la politique; par J. B. SALAVILLE. Broch. in-8° de 5 feuilles ½. Paris 1827; mad. Huzard.

Le siècle dernier a vu plusieurs écrivains attaquer le droit de prononcer la peine de mort, et plusieurs états en proscrire l'application; Montesquieu consacre un livre entier à signaler les inconvéniens de cette peine, J. J. s'il ne conteste pas sa légitimité ne peut s'empêcher d'exprimer le vœu de la voir remplacée par des châtimens moins cruels; l'avocat-général Servan en appelle de tous ses vœux l'abolition; Beccaria, Bentham, Morellet, Diderot, s'efforcent de prouver l'utilité de cette réforme dans les lois pénales.

Il est encore peu de gouvernemens qui aient été pénétrés des raisons présentées par les adversaires de la peine de mort; ou plutôt il en est peu qui aient voulu renoncer à un acte que l'on regarde comme une preuve de force et d'autorité, et changer des institutions dont le tems a pu consacrer l'usage, mais dont il a aussi révélé les abus. Cependant l'histoire de Russie nous montre Élisabeth jurant à son couronnement de ne prononcer aucune sentence de mort pendant son règne, qui dura 20 années; elle nous apprend aussi qu'il en résulta un changement sensible dans les mœurs; de nos jours nous voyons M. Livingston chargé par le sénat de la Louisiane de lui présenter un code pénal, effaçant la peine de mort de ce code et motivant cette mesure par un discours plein de logique et de force, et un souverain du Nord, l'empereur Nicolas, l'abolir dans le duché de Finlande.

A une époque où l'esprit humain se livre à l'examen de tout ce qui peut être utile à la société, il ne pouvait rester indifférent sur un aussi grave sujet; aussi partout on l'agite, partout

on s'occupe des lois pénales, au sommet desquelles se place la question de la peine de mort, puisque toute l'échelle de pénalité doit se régler sur cet irréparable maximum du droit que la société exerce sur les coupables; des sociétés et des citoyens philantrope souvrent des concours, font un appel aux esprits éclairés et de nombreux concurrens s'empressent de répondre; la question de la peine de mort est proposée presqu'en même temps, à Paris, par la Société de la morale chrétienne, et à Genève par un généreux citoyen, le comte de Sellon. Dans l'un et dans l'autre concours, M. Ch. Lucas, à peine âgé de 24 ans, a vu son ouvrage couronné; après son ouvrage, la Société de la morale chrétienne a remarqué celui de M. Garnier, auquel elle a décerné une médaille d'argent; ces deux travaux sont pleins d'utilité; nous tâcherons de conserver dans l'analyse que nous allons en faire, une partie de l'intérêt qu'ils présentent à la lecture.

Nous ferons précéder l'analyse de ces ouvrages par l'historique de cet important concours ouvert à la fois à Genève et à Paris. M. de Sellon, en annonçant le prix qu'il offrait dans l'écrit que nous avons indiqué, n'a eu d'autre vue que de préparer les esprits et de fournir des autorités aux concurrens. Son écrit ne contient que l'annonce du prix qu'il fonde, un court programme et des extraits de Beccaria et de Bentham, du code d'Elisabeth, de celui de Léopold, et du rapport de M. Livingston. Le jury chargé de prononcer sur les mémoires envoyés au concours était composé de MM. de Candolle, de Châteauvieux, Dumont, de Sismondi, de Bonstetten etc. Le 1er article du *Globe* sur ce sujet avait pour objet d'appeler l'attention sur la question philosophique et religieuse de la légitimité de la peine de mort. Fait pour exciter l'intérêt, il a plus particulièrement, comme on le pense bien, attiré l'attention de M. de Sellon, qui a adressé au rédacteur une lettre insérée dans le n° du 23 nov., et où il présente de nouveau les considérations qui l'ont déterminé dans la proposition du concours qu'il a provoqué.

On trouvera également dans le *Globe* du 28 avril la décision du concours offert par la Société de la morale chrétienne et un extrait très-étendu du rapport de M. Renouard sur les mémoires des concurrens, rapport imprimé d'ailleurs en tête des ouvrages couronnés. L'article de la Bibliothèque de Genève fait connaître avec détail les opérations du jury. 31 mémoires ont été

envoyés au concours, six seulement ont mérité un examen approfondi. Parmi ceux-ci, celui de M. Lucas resté d'abord anonyme, a été couronné à l'unanimité.

Après cet exposé nous allons passer à l'analyse des ouvrages de MM. Lucas et Garnier; nous terminerons cette revue par l'examen d'un 3e écrit sur le même sujet.

I. Celui de M. Charles Lucas, renferme trois divisions;

Dans la première partie il examine si la peine de mort est juste; dans la seconde, si elle est utile; et dans la troisième, il développe le système répressif qu'il croit convenable d'adopter.

La question de légitimité de la peine de mort est donc la première traitée par M. Lucas. Analysons les raisons qui le déterminent à refuser à la société le droit de la prononcer.

L'existence répandue dans l'universalité du monde n'est sacrée et inviolable que dans l'homme, parce que dans l'homme seul doué de raison et de liberté, elle revêt un caractère de personnalité; il a droit, non seulement à l'existence, mais il a droit d'exister tel qu'il a été fait, c. à. d. avec la liberté, l'activité et l'intelligence qu'il a reçues avec l'existence; ce droit est aussi un devoir sacré et imprescriptible pour tous; les lois de la société ne sont ni créatrices ni distributives des droits et des devoirs, mais répressives des violations qu'on en peut faire. Les sociétés peuvent et doivent faire ce qui est nécessaire à leur conservation, mais elles ne peuvent aller au-delà; le mot de société se prend dans deux acceptions différentes; tantôt il désigne un état ou manière de vivre et est opposé à l'état d'isolement, et sous ce dernier rapport, elle existe par deux principes, l'un fatal, éternel, de création divine, la sociabilité; l'autre conventionnel et variable est l'ouvrage de l'homme, c'est la forme de la sociabilité, l'association, l'état politique. Le premier principe n'est pas vulnérable par l'homme, il n'a pas besoin d'être protégé par des peines, il en est autrement des formes politiques d'association; mais comme elles sont humaines, l'atteinte portée à leur existence ne saurait entraîner la privation des biens que l'homme tient de Dieu, de l'existence, de la liberté, de l'intelligence.

L'homme a le droit et le devoir de conserver son existence; il rend hommage à ce principe de conservation, lorsqu'il fait abnégation de sa propre individualité, lorsqu'il expose sa vie pour sauver celle de ses semblables; il y rend encore hommage lors-

qu'il se défend contre une injuste agression; lorsqu'il tue un meurtrier, ce n'est pas pour le priver de la vie, c'est pour conserver la sienne; s'il ne résistait pas, il méconnaîtrait lâchement son droit et son devoir.

Considérée comme collection d'individus, la société a les droits et les devoirs de chacun de ses membres. Elle doit employer sa puissance contre celui qui a oublié ses devoirs et méconnu les droits de ses semblables, elle doit garantir la faiblesse individuelle mise en péril; mais, de même que l'homme attaqué ne doit pas priver un de ses semblables de son existence, lorsque la sienne ne court aucun danger, de même la société doit s'arrêter lorsque l'agresseur est vaincu et désarmé; il n'y a plus alors nécessité de frapper, il n'y a plus de péril, lorsque le coupable a été arrêté, enchaîné et mis hors d'état de nuire; la peine de mort cesse donc de reposer sur le droit qu'elle a de se défendre : repose-t-elle davantage sur le droit qu'elle prétend avoir de punir ?

Pour infliger une peine, il faut être sûr de la criminalité, l'intention que l'on ne peut cacher à Dieu, échappe à l'investigation de l'homme; les peuples du moyen âge n'osaient pas s'attribuer le droit de juger; ils soumettaient ceux qu'ils soupçonnaient, aux *jugemens de Dieu* dont ils s'établissaient exécuteurs; les notions que l'on peut avoir sur l'intentionnalité dans l'agent sont suffisantes pour réprimer, mais elles sont incomplètes pour punir; la justice sociale dit : celui qui a tué mérite de mourir, comme elle dirait : celui qui a sacrifié sa vie à ses semblables, mérite de la conserver toujours; voilà ce qu'il faudrait pour qu'il y eût justice; mais on peut donner la mort, on ne saurait donner l'immortalité; la justice humaine ne pourrait être que pénale et non rémunératrice; elle est donc incomplète, défectueuse; elle admet donc une autre justice, une autre vie; pourquoi commencer, avancer en ce monde la justice de l'autre; la justice de Dieu est infaillible, elle se fait sentir ici-bas par les remords qu'elle fait naître dans le cœur du coupable. Le meilleur moyen de rappeler à un coupable le caractère sacré du devoir qu'il a méconnu, n'est-il pas de le respecter envers lui-même? La justice sociale doit donc se renfermer dans sa sphère, défendre de nuire, donner une satisfaction répressive au présent, vouloir que l'homme ne nuise pas, et faire ensorte qu'il ne nuise plus.

La peine capitale est, en outre, entachée d'athéïsme, puisqu'elle abrège pour l'homme un temps d'épreuve déjà si court et dont l'éternité dépend, puisqu'elle lui ôte le moment du repentir et le met dans la tombe avec son crime tout entier.

Elle est injuste, car la honte qu'elle entraîne ne couvre pas un front sitôt abattu, elle réjaillit sur une honnête famille, elle est épargnée au crime et répandue sur l'innocence.

Cette première partie de l'ouvrage de M. Ch. Lucas, atteste ses connaissances profondes, l'élévation de son esprit; toutefois, on ne peut s'empêcher de reconnaître aux efforts que l'on est obligé de faire pour le comprendre, qu'il lui a été adressé un reproche mérité, celui de n'être pas à portée de toutes les intelligences; ce travail remarquable à tant de titres aurait une bien plus grande utilité, s'il eût offert à la masse des lecteurs un degré suffisant de clarté, et quoiqu'en dise M. Lucas, dans son introduction, ses raisons pour être exprimées plus clairement, pour être saisies et comprises par un plus grand nombre, auraient, bien loin de s'affaiblir en se répandant, obtenu plus de force, d'autorité et de popularité; les vérités utiles ne sauraient être trop communes; la réserve ne leur convient pas; ce n'est pas tout de les découvrir, de les mettre au jour, il faut autant que possible leur assurer une libre circulation.

La seconde partie est placée sous l'influence de la première; c'est en partant des principes posés que l'auteur établit que le droit de la société sur les coupables ne doit jamais porter un caractère de vengeance et qu'il ne peut être que répressif. Les principes qu'il développe à ce sujet sont de nature à frapper toutes les intelligences; ils imposent au législateur la double tâche de prévenir et de réprimer; si la justice qui punit le crime est nécessaire, celle qui le prévient est encore plus salutaire. Pour prévenir les crimes il faut en recher-cher et en détruire les causes.

L'ignorance et la misère sont les deux causes premières de la criminalité; l'expérience de tous les peuples et de tous les pays atteste que la moralité d'un peuple se fonde sur le degré d'aisance et de lumière qui y est répandu. L'auteur trouve dans la France même la preuve de cette observation; s'appuyant du tableau comparatif des forces productives et commerciales de la France, publié par M. Charles Dupin, qui distingue la France

du nord qui est la France éclairée, de la France du midi qui est la France obscure, il prouve mathématiquement la grande supériorité morale de la France du nord sur la France du midi. Non-seulement il se commet plus de crimes dans cette dernière partie, mais encore les crimes les plus horribles sont deux fois plus nombreux que dans l'autre. Ce résultat ne devait pas être douteux, puisque c'est par la classe la plus pauvre et la moins éclairée de la société que les crimes se commettent; l'élever par l'aisance et les lumières, c'est supprimer les crimes et moraliser les nations; en Ecosse où l'instruction primaire est plus répandue que partout ailleurs, sur une population de 1 million 600,000 ames, 58 accusés seulement y ont été condamnés à mort dans l'espace de 20 années; ces faits indiquent la route à suivre pour arriver à la diminution des crimes.

Il ne faut pas attribuer une vertu préventive à la crainte des lois; la multiplicité des supplices atteste l'impuissauce des menaces et des codes. L'homme ne renonce pas à des professions qui entourent son existence de périls, qui abrègent sa vie de moitié; la carrière du crime lui offrirait plus de chances de succès; et si la crainte seule devait influer sur lui, il y aurait plus de profit pour lui à la suivre; mais les sentimens moraux seuls font préférer à tant d'ouvriers les voies souvent périlleuses et moins lucratives de l'industrie, aux voies coupables du crime.

Les moyens répressifs qui offrent plus de certitude et de proximité ont le plus de vertus préventives; les menaces trop sévères, les supplices cruels n'admettent pas un grand nombre d'arrestations ou de condamnations; dans les causes capitales, on aime peu à assumer la responsabilité d'un jugement qui envoie un homme à la mort, on préfère remettre à d'autres juges la prononciation de la culpabilité et de la peine, tant est grande la répugnance et l'inquiétude qu'éprouvent la plupart des hommes appelés à rendre une décision qui doit amener une si grave conséquence.

La troisième partie est consacrée par l'auteur à développer le système répressif qu'il croit convenable d'adopter; il rappelle ce que disait M. Mackintosh au parlement anglais, qu'il était convaincu que l'effet produit sur la société par un seul exemple remarquable de la réforme d'un criminel vaut celui de 20 exemples de punition; les principes posés par l'auteur dans sa pre-

mière partie ne s'appliquent pas à la liberté de l'homme qui en a fait un mauvais usage. La société peut suspendre dans l'homme coupable sa liberté; en cela elle n'atteint, elle ne réprime que l'abus du droit, le droit reste intact, il peut toujours être rendu. Il rejette la peine des galères parce qu'elle offre de graves inconvéniens auxquels la morale et la sécurité publique commandent de porter remède; il en est de même du système de la déportation suivi par l'Angleterre et la Russie, il est tombé en discrédit dans le premier de ces états, et le gouvernement attend le résultat d'une enquête pour savoir s'il n'abandonnera pas un système dépourvu de toute vertu répressive; mais il est pénétré des avantages qui résulteraient de l'adoption du système pénitentiaire, appelé système régénérateur; il prend de l'accroissement; son empire borné d'abord à l'Amérique du nord s'étend à l'Amérique du sud, s'introduit en Europe. Genève, après 2 années, s'applaudit des bons résultats de ce système; quant aux dépenses qu'entraînerait en France l'établissement de ces maisons, il suffirait qu'elles fussent commandées et d'ordre public pour que l'on ne dût pas hésiter à les faire; mais l'auteur invoque l'expérience qui prouve que le travail des détenus satisfait et au-delà à la dépense de leur entretien.

Notre système pénal actuel est doublement vicieux, d'abord en ce qu'il suppose le criminel incorrigible tantôt à perpétuité, tantôt pour toute la durée d'une période de temps fixée d'avance, ensuite parce qu'en faisant rentrer le criminel dans la société à l'expiration de sa faute, l'on agit comme si l'on supposait qu'il sera toujours corrigé pour le moment précis de sa libération; l'auteur admet une échelle de pénalité qui ne s'applique pas seulement à la nature de l'acte criminel qu'il s'agit de réprimer, mais aussi à l'état de l'agent qui l'a commis; parallélement à cette échelle de pénalité, il admet une gradation rémunératoire qui ouvre au répentir et à la conversion morale des condamnés, l'espoir d'obtenir une rémission de peines. Ce principe a été adopté dans le système pénitentiaire de Genève; il met à la fois en jeu les deux puissans motifs de la crainte et de l'espérance. Pour les offenses politiques, l'auteur propose trois degrés de condamnation, la relégation hors de la ville, le bannissement hors de l'état et la déportation.

Ce travail dont la force réside surtout dans la seconde par-

tie, est remarquable par la méthode qui y règne, par l'abondance et le choix des faits cités à l'appui des principes, par la force des raisonnemens et l'enchaînement des preuves; rien de plus fort, de plus complet, de plus élevé n'avait encore paru sur une matière aussi grave.

II. L'ouvrage de M. Garnier se signale par la clarté qui préside à la déduction de ses raisonnemens, présentés souvent sous des formes ingénieuses; mais il est loin d'envisager son sujet sous des faces aussi variées que l'a fait l'auteur de l'ouvrage que nous venons d'analyser; il n'a pas comme lui examiné et discuté les élémens desquels se composent les droits dont la société peut et doit être armée pour défendre ses membres, abordé avec hardiesse et franchise des théories que cet auteur a placées sur le premier plan de son tableau, accumulé comme lui, des faits sous l'influence desquels il s'est placé, persuadé que la méthode d'observation était la meilleure à suivre pour traiter cette question avec étendue et certitude; une seule idée a occupé l'auteur de ce mémoire; «La première loi de l'ordre, dit-il avec M. Cousin dans son bel argument du Gorgias de Platon, est d'être fidèle à cette partie de la vertu qui se rapporte à la société, savoir la justice; mais si l'on y manque, la seconde loi de l'ordre est d'expier sa faute, et on ne l'expie que par la punition.» Dans l'intelligence, à l'idée d'injustice correspond celle de peine, et quand l'injustice a eu lieu dans la sphère sociale, la punition méritée doit être infligée par la société, qui ne le peut que parce qu'elle le doit; la pénalité d'après cette doctrine repose sur deux bases, un droit et un devoir, 1° défendre la société par un châtiment redoutable au plus grand nombre; 2° accomplir le principe de mérite et de démérite qui veut que bien soit fait au bon et mal au méchant; il n'y a de châtiment qu'autant qu'il impose au coupable un sort plus dur que celui de l'innocent, d'où il suit que dans les états dépourvus de civilisation, où les hommes sont si malheureux qu'ils n'ont à perdre que l'existence, et où la vie des innocens ne vaut guère mieux que celle des coupables, la peine capitale est le seul châtiment possible; on ne doit donc pas s'étonner de voir la mort même accompagnée de tourmens, prodiguée dans la loi pénale d'une société barbare, où les dangers familiarisent avec la mort; l'auteur parcourt l'histoire des différens peuples et explique ainsi l'établissement des supplices et de la peine de mort; les peines se sont

adoucies avec les mœurs; depuis le 12e et surtout depuis le 15e siècle, époque où la France a tout à fait cessé d'être le théâtre de la guerre, on a cherché dans le plus grand nombre de cas à préserver la mort de toute souffrance; l'influence de la barbarie et de la civilisation s'est fait sentir en même temps chez les Grecs et les premiers Romains, où la classe la plus nombreuse, les esclaves, était soumise à des peines plus rigoureuses que des classes plus élevées qui pouvaient être contenues par des peines adoucies; ce n'est donc que lorsque le bien-être a pénétré dans la masse de la nation, lorsque l'on voit s'effacer les différences qui existaient dans la situation physique et morale des hommes, que l'on peut prononcer l'abolition des peines capitales, et pour cela il faut, non faire redescendre les classes élevées vers la pénalité rigoureuse des dernières classes, mais faire monter celles-ci vers la douceur des peines qui suffisaient contre les premières. L'auteur pense que la peine capitale est légitime, mais suivant lui, elle perd sa légitimité dès que le même but peut être atteint par un châtiment plus doux. La question est donc comprise dans celle de savoir si la masse populaire est assez améliorée pour qu'on puisse descendre d'un pas dans l'échelle de la pénalité, comme on l'a déjà fait en supprimant les supplices qui aggravaient la peine capitale. Cette amélioration existe à notre époque, les progrès successifs du bien s'accomplissent, les lumières se répandent, l'industrie s'accroit, la masse des peuples est plus heureuse qu'autrefois; en Angleterre, les ouvriers désertent les tavernes pour les bibliothèques; il n'est donc plus besoin de déployer tant de rigueur pour que le coupable ait un sort plus rigoureux que l'innocent.

L'auteur propose de substituer à la peine capitale celle qui la suit dans l'échelle de la pénalité, quoiqu'il prévoie un temps où il ne sera plus besoin d'un supplice éternel, où le terrible mot de perpétuité excitera à son tour une répugnance générale comme la peine de mort le fait aujourd'hui; toutefois, il pense que le système des prisons doit aussi éprouver quelqu'adoucissement; il reconnaît l'utilité des maisons pénitentiaires. Sur cent individus sortis de prison, la récidive en ramenait plus tard 98, tandis que dans les pays où des maisons de ce genre sont établies, sur cent détenus libérés il n'en rentre guère que deux.

L'auteur combat l'opinion qui admet la peine de mort pour

tous les temps et celle qui la rejette pour toutes les époques de l'histoire; il rejette et discute les raisonnemens sur lesquels on s'est appuyé pour attribuer à la peine de mort un caractère d'illégitimité; ce principe, suivant lui, n'est ni universel, ni rationnel; les principes rationnels ne sont pas soumis à la perfectibilité et découverts successivement dans la série des âges, la vérité est éclose tout entière le premier jour, elle n'est pas perfectible, parce qu'elle n'est pas variable; et si le devoir nous défendait de de porter la main sur la vie de notre semblable, il nous défendrait aussi d'attenter à sa liberté, à ses biens, à son honneur; il serait impossible d'infliger une peine, car on ne peut punir sans toucher à aucun de ces biens.

III. Le mémoire de M. Salaville renferme des idées philantropiques qui lui font honneur; si l'on n'y rencontre pas des aperçus neufs, on lit avec intérêt les pages que l'auteur consacre à soutenir que le système pénal existant, au lieu de contribuer à la prospérité de l'état social, l'altère, le dénature et détruit les rapports qui doivent rapprocher les hommes; l'inefficacité de la peine de mort, son illégitimité en commandent l'abolition; les moyens rigoureux n'amènent aucune amélioration dans l'espèce humaine; les instituteurs ont cessé d'employer les châtimens vis à vis de leurs élèves, les maîtres vis à vis de leurs domestiques, et ils ont obtenu de l'indulgence ce que n'avait pu produire l'emploi des menaces et des mauvais traitemens.

Il n'est pas de sujet plus grave que celui traité dans ces ouvrages; il n'en est pas qui intéresse à un plus haut point l'ordre et les garanties de la société; puissent-ils être médités et amener une révision de notre système pénal; puissions nous voir dans un siècle qui allie une saine philosophie à des sentimens religieux, une réforme que nos mœurs réclament, l'abolition de supplices qui, au lieu de prévenir le crime et de calmer les passions, les exaltent et réveillent des sentimens féroces chez les hommes dépourvus d'éducation; l'histoire des peuples établit-elle, comme le pense M. Garnier, que la peine de mort a été de la part de la société l'exercice d'un droit légitime? Ne se serait-il pas mépris? Ne trouverait-on pas plutôt l'origine de cette peine dans un abus de la force pendant les tems de l'enfance et de la barbarie des siècles? La peine de mort ne reçoit pas application dans tous les cas où la loi la prononce; tant il

est vrai que l'humanité voit et pratique le bien avant de l'inscrire dans les codes; déjà, en matière pénale, des pratiques ont été recueillies comme préceptes et passées en force de loi; c'est ainsi que nous avons vu la torture supprimée de fait avant d'être effacée des codes, beaucoup de vols n'être point frappés des peines prescrites, parce qu'elles étaient trop sévères, l'infanticide échapper à la peine de mort que la loi prononçait, avant que ces deux usages, eussent en 1824, reçu l'autorité légale. La peine de mort s'efface de l'usage, on répugne à la prononcer, on la commue pour un grand nombre de crimes, même pour un empoisonneur déclaré coupable (ce qui est bien rare) à l'unanimité (1); on la commue pour les crimes de fausse monnaie; la loi vivante est ainsi en contradiction avec la loi écrite.

Implorer la suppression des textes qui parlent encore de condamnations capitales, ce n'est donc pas demander une révolution, mais signaler un mouvement qui s'opère de lui-même, pour qu'on le suive et qu'on facilite une amélioration en supprimant une résistance. Car, si les clauses légales n'enchaînent pas le cours naturel des faits, on ne peut nier qu'elles ne le retardent et ne le gênent beaucoup, par l'autorité qui les entoure et par la répugnance qu'on éprouve à les violer. C. Tardif avocat.

156. Sur l'Inefficacité de la peine capitale. (*Allgem. deutsche Justitz-, Kameral- und Polizei-Fama;* 1827, oct. 109 et 110.)

Dans cet article la peine de mort est désignée comme une cruauté déshonorante pour notre siècle. L'auteur veut qu'elle soit remplacée par des institutions pénales, tout à la fois plus efficaces et dignes d'une nation civilisée. Il s'attache à démontrer combien ce moyen de purger la société d'un malfaiteur est injuste, contraire aux lois de la nature, inefficace, impolitique, contradictoire et inutile. L. D. L.

157. Défense de l'usure, ou Lettres sur les inconvéniens des lois qui fixent le taux de l'intérêt de l'argent; par Jérémie Bentham; traduit de l'anglais sur la 4[e] édit.; suivi d'un *Mémoire sur les prêts d'argent*, par Turgot, et précédé d'une *Introduction* et d'une dissertation sur le prêt à intérêt; 1 vol. in-8. de 293 pag.; prix 5 fr. Paris, 1828; Malher et Comp.

(1) Voyez *Courrier des Tribunaux* du 15 janvier 1828.

1. Dans l'acception théologique, l'usure est le prêt à intérêt; dans le sens légal, c'est la stipulation d'un intérêt qui excède le taux fixé par la loi. Ceux qui nous ont transmis notre religion, ont substitué à la vertu la sainteté, qui considère tout avantage temporel comme opposé aux avantages spirituels. Quand on adopte cette doctrine, on doit non-seulement s'abstenir de gagner de l'argent, mais encore se dépouiller de celui qu'on possède. En taxant l'intérêt, la loi ne se conforme ni aux idées religieuses, qui le condamnent d'une manière absolue, ni aux notions d'équité et d'économie sociale, qui veulent que le louage d'argent soit libre, comme le louage de terres, de maisons, de travail, etc. L'argent a une valeur relative aux besoins de la société en général et à la position particulière de ceux qui cherchent à emprunter; cette valeur est donc essentiellement variable. Les gouvernemens reconnaissent eux-mêmes que les lois qui limitent le taux de l'intérêt sont inexécutables : dans leurs nécessités, ils accordent 5 fr. de rentes pour un capital de 60, 70 ou 80 fr.; et ils se gardent de poursuivre comme usuriers ceux qui leur demandent plus de 5 fr. d'intérêt pour un prêt de 100 fr. Dans le commerce, les variations de valeur qui ne se montrent pas sous la dénomination d'intérêt, se déguisent sous celle de commission, d'escompte, de change. Le particulier n'offre un intérêt élevé, que faute de trouver de l'argent à meilleur marché : s'opposer à ce qu'il se tire d'embarras par le moyen qui lui convient le mieux, c'est l'obliger à en employer un plus onéreux. Et pourtant l'autorité qui intervient ainsi dans les affaires des individus ne peut connaître ni apprécier les élémens de leur détermination.

N'ayant pas trouvé, dans les lois contre l'usure, les motifs qui les ont fait adopter, M. Bentham suppose les suivans : réprimer la prodigalité; mettre l'indigence à l'abri de l'extorsion; réprimer la témérité des hommes à projets; protéger la simplicité contre la fraude. Il démontre avec beaucoup de clarté, que la loi ne remplit aucun de ces objets, que souvent elle produit un effet tout contraire, et que, quand elle n'est pas impuissante, elle devient injuste et nuisible. Il prend contre le docteur Smith, la défense des *hommes à projets*, entre lesquels il faut ranger tous ceux qui, dans la culture des arts qu'on appelle utiles par excellence, s'appliquent à étendre leur utilité, soit en produisant quelque nouvel objet à l'usage de l'homme, soit en améliorant

la qualité ou en diminuant le prix de ceux dont il est en possession. La loi qui ferait obstacle aux innovations, empêcherait tout progrès industriel. Birmingham et Sheffield, ces villes manufacturières doivent, toutes deux, leur existence aux hommes à projets; mais dans la seconde, qui est la plus ancienne et la moins florissante, on s'en tient, depuis long-temps, à la vieille pratique; tandis que la première continue d'innover et de grandir, grâce à cette classe entreprenante.

2. L'opinion de Turgot sur la législation contre l'usure, n'est pas moins positive. Il y voit l'expression des préjugés introduits par des théologiens qui n'ont pas mieux entendu le sens de l'écriture que les principes du droit naturel. La force des choses a fait tolérer ce qui était défendu; mais, comme l'a dit Montesquieu, quand les lois défendent une chose nécessaire, elle ne réussissent qu'à rendre malhonnêtes gens ceux qui la font. L'argent doit être considéré comme une marchandise dont le prix dépend de la convention. L'intérêt étant le prix de l'argent prêté, il hausse quand il y a plus d'emprunteurs et moins de prêteurs, il baisse dans le cas contraire. Le risque que peut courir le capital dans les mains de l'emprunteur, le besoin de celui-ci et les profits qu'il espère sont des circonstances qui, en se combinant avec le prix de l'intérêt, doivent l'élever souvent au-dessus du taux ordinaire du commerce. Dans les anciennes républiques, l'abolition des dettes fut toujours le vœu du peuple et le cri des ambitieux qui captaient sa faveur. Les riches furent quelquefois obligés de l'accorder: mais c'était un risque de plus pour les prêteurs, et l'intérêt de l'argent n'en devenait que plus fort. Jadis les créanciers réduisaient en esclavage leurs débiteurs insolvables: depuis que ce droit n'existe plus, les prêteurs sont moins odieux au peuple. Les petits détaillans qui empruntent à la semaine paient un intérêt qui, calculé sur l'année entière, serait énorme; cependant ils sont loin de se plaindre des prêteurs, dont ils ne peuvent se passer et qui les mettent en état de gagner leur vie. Ce haut prix est la compensation du risque de l'insolvabilité, et de l'avilissement attaché à cette manière de faire valoir l'argent: il baisserait par une plus grande concurrence, qui est écartée précisément par les lois contre l'usure et par les préjugés qu'elles confirment. Personne n'oserait proposer de taxer le prix des marchandises; mais on prétend fixer

le taux de l'argent, qui tient à des circonstances plus délicates encore et plus variables. L'auteur pense que le législateur n'a ni le droit, ni même le pouvoir de le faire, et il conclut que le commerce d'argent doit être libre comme tout autre commerce.

Tel était le droit établi en France par le code civil en 1804. L'intérêt dit *conventionnel* se réglait de gré à gré entre les parties. Ce ne fut que sous le régime impérial, le 3 septemb. 1807, qu'une loi spéciale limita l'intérêt conventionnel au taux de l'intérêt légal. V.

VOYAGES.

158. I. Lettre adressée a S. E. le Ministre de la Marine et des Colonies; par M. Chaigneau, ancien agent consulaire de france, en date de la baie des îles, Nouvelle-Zélande, le 19 juillet 1827. (*Moniteur*; 31 janv. 1828.)

159. II. Rapports adressés a S. E. le Ministre de la Marine et des Colonies, par M. Dumont Durville, capitaine de Frégate, commandant la corvette l'*Astrolabe*, en date de la baie des îles, le 14 mars 1827, et du mouillage de Panzaï-Modou, île Tonga-Tabou (île des Amis), le 12 mai suivant.

160. III. Copie de 2 Lettres écrites a M. le capitaine de vaisseau Louis de Freycinet, par MM. Quoy et Gaimard, à bord de la corvette de S. M. l'*Astrolabe*, en date, la 1re de la baie des îles, le 16 mars 1827, et la 2e de Tonga-Tabou, le 14 mai suivant.

On apprend par la lettre de M. Chaigneau, embarqué sur le navire anglais la *Recherche*, capitaine Dillon (voy. l'article du *Bulletin*, t. X, n° 159), que ce navire, après 2 relâches à la terre de Diémen et Port-Jackson, a mouillé le 30 juin de l'année dernière à la baie des îles. Elle devait de-là se diriger vers Tucopia (ou Barwell), où le capitaine espérait obtenir des indigènes de nouvelles facilités pour ses relations avec les habitans de Mallicolo.

La corvette l'*Astrolabe*, ajoute M. Chaigneau, devait quitter la baie le 27 fév. On a vu par les 2 rapports de son commandant Dumont-Durville, mentionnés ci-dessus, qu'elle en était partie seulement le 19 mars. Les 2 lettres de MM. Quoy et

Gaimard, étant la substance abrégée de ces 2 rapports, nous allons les mettre textuellement sous les yeux de nos lecteurs.

Première lettre.

Très cher commandant, nous hasardons de vous donner de nos nouvelles par la voie des missions anglaises établies ici. Depuis 2 mois nous sommes sur les côtes de la Nouvelle-Zélande, et nous venons de terminer la géographie de la moitié des 2 îles qui forment cette terre, en décrivant une des branches d'un 8 de chiffre; c. à d., qu'attérés au cap *Foulwind* (du Vent-Contraire), nous avons suivi la partie sud du détroit de Cook, et cotoyé le partie Est de l'île septentrionale, jusqu'au cap Nord, ce qui, en y comprenant la baie Tasman et la rivière Tamise, forme un développement de côtes de 360 lieues, dont la géographie a été faite à la distance de quatre milles et souvent plus près.

Ce n'est réellement que d'à présent que la campagne de l'*Astrolabe* a commencé, au milieu des plus grands périls qui, trois fois ont failli entraîner notre perte complète; tant la navigation est difficile dans ces parages, sujets à de si fréquens coups de vent, même dans la saison la plus favorable.

Le mauvais temps empêcha M. d'Urville de commencer la géographie à la baie Dusky; elle ne fut prise qu'au cap Foulwind; et de-là jusqu'au détroit de Cook, nous ne vîmes que des montagnes escarpées et sans port. La baie Tasman, seulement indiquée sur les cartes, est une espèce de golfe, sain partout, d'une quarantaine de lieues de tour, renfermant une foule d'excellens mouillages, dont un a reçu le nom d'*Anse de l'Astrolabe*. M. d'Urville supposant que ce golfe communiquait avec la baie de l'Amirauté, a cherché le passage et l'a trouvé. On mouilla le soir. Deux embarcations, envoyées pour reconnaître ce passage, furent entraînées vers le fond, avec une extrême rapidité, par un courant qui allait les briser sur des récifs; elles ne durent leur salut qu'au vent, qui leur permit de se servir de leurs voiles. Dans cette circonstance, MM. Lottin et Gressien, qui les commandaient, faillirent renouveller la catastrophe arrivée à La Pérouse au Port-des-Français. Cependant, dans la nuit, la position de la corvette devint très-critique, par l'effet d'une grosse mer, et sous une côte qu'on ne pouvait éviter en cas d'appa-

reillage. Un des câbles rompit. Une seule chaîne nous retint; encore vit-on le lendemain que la patte de son ancre avait été brisée, et que, par son seul moignon, nous avions soutenu les efforts de la mer, qui, embarquant par l'avant, arrivait jusqu'à l'arrière.

Nous pûmes entrer dans la baie, au fond de laquelle se trouvait la passe. Nous y fûmes pris de calme, et à la merci des courans, qui entraînèrent l'*Astrolabe* avec son ancre et la firent pirouetter dans tous les sens sur les rochers de la côte, comme il est difficile de s'en faire une idée. Nous ignorons comment il nous fût possible de les effleurer ainsi, sans les heurter; car on en voyait sous le beaupré, qui n'étaient pas recouverts de plus de trois à quatre pieds d'eau. De promptes manœuvres nous tirèrent de ce pas difficile; et une heure après nos géographes étaient sur le sommet des montagnes à reconnaître les environs, pendant que nous nous occupions de nos recherches d'histoire naturelle.

Cependant la passe fut reconnue : elle est hérissée de rochers à fleur d'eau, entre lesquels passent de rapides courans; sa largeur n'est que d'une demi-encablure, et les marées reversent si promptement qu'il n'y a qu'un quart d'heure où la mer y soit calme. Le soir, la corvette fut mise en appareillage dans le fil du courant, à un demi-mille de la passe; une mauvaise tenue et de très-fortes rafales nous firent craindre, la nuit, d'être entraînés dans le lieu que nous devions franchir; et le lendemain, 28 janvier, à 8 heures $\frac{1}{4}$ du matin, nous nous y engageâmes, aidés d'un vent léger. Nous fûmes bientôt au milieu du plus rude courant que nous ayons jamais vu, ayant à notre gauche des rochers que la mer blanchissait d'écume. La brise manqua, et l'*Astrolabe* toucha 2 fois, en inclinant même assez fortement. Néanmoins elle descendit majestueusement dans une vraie cascade de remous et de tourbillons. La manœuvre de M. d'Urville fut une manœuvre intrépide; et, dans l'instant où elle s'exécuta, il n'était pas sans intérêt de voir, sur des figures brûlées par le soleil, cette sorte d'anxiété que comportait la circonstance actuelle. Ce passage qui a été nommé *Passe-des-Français*, établit une communication entre la baie Tasman et celle de l'Amirauté, et fait une île de toute la terre qui se prolonge, Nord et Sud, dans le détroit de Cook, à-peu-près pendant l'espace de 5 lieues.

En continuant la géographie de la côte, un coup de vent nous en écarta pendant quatre jours, après quoi nous revînmes au point que nous avions laissé. Bientôt nous nous enfonçâmes dans la baie d'Abondance, golfe profond, parsemé d'îles et de récifs. Nous y reçumes, de nuit, un terrible coup de vent absolument semblable à celui que nous éprouvâmes avec vous dans le détroit de Lemaire. Comme il nous portait sur la terre, nous étions obligés de prêter le côté, n'ayant que la voile de grand étai, qu'on n'avait pu complètement hisser. La tempête, mêlée de pluie, dura jusqu'à onze heures du lendemain matin. On n'y voyait pas à une longueur du navire. Tout à coup le ciel s'éclaircit pour nous montrer devant nous, à moins d'un mille sous le vent, une chaîne d'effroyables brisans sur lesquels le vent et une mer d'une grosseur prodigieuse nous jetaient. Jamais navire ne s'est trouvé dans une position si difficile. Aussitôt l'*Astrolabe* fut couverte de toute la voilure qu'elle pouvait porter, et pendant 20 minutes, que nous mîmes à doubler ces dangers, nous eûmes sous les yeux le spectacle de notre destruction la plus complète; et sans que jamais on eût sû ce que nous serions devenus : car ces roches se trouvaient à six lieues de terre. C'est probablement dans de pareilles circonstances qu'auront péri les navires de La Pérouse.

Nous avions encore à craindre la côte sur laquelle nous étions portés; mais le vent étant devenu plus favorable, nous nous en éloignâmes et sortîmes de ce funeste golfe, pour y revenir bientôt toutefois reprendre avec constance nos travaux de géographie, à peu près au point où nous avions été forcés de les abandonner.

M. d'Urville explora ensuite la rivière Tamise, et découvrit avant que d'y entrer plusieurs grandes îles formant entre elles des ports magnifiques et bien fermés où les eaux sont toujours calmes. Malheureusement le temps, qui nous pressait, ne permit pas de reconnaître avec détail plusieurs de ces enfoncemens qui doivent singulièrement modifier l'aspect de cette partie de la Nouvelle-Zélande, telle qu'elle est figurée sur les cartes. Toutefois plusieurs d'entre nous ont constaté, par terre, en traversant un espace de deux milles, que la Nouvelle-Zélande forme, en ce lieu, une vaste péninsule, dans laquelle la baie *of Islands* se trouve comprise, ainsi que plusieurs navires baleiniers l'avaient antérieurement indiqué à M. de Blosseville.

Partout nous avons communiqué avec les indigènes, qui nous ont fourni des vivres frais avec assez d'abondance. Leur naturel belliqueux est toujours le même, et semble s'accroître chez quelques tribus par la malheureuse facilité qu'ils ont à se procurer des armes à feu. Au moment où nous passions en vue du cap Bret, une armée de plus de 20 grandes pirogues, ayant chacune de 20 à 40 hommes, prolongeait la côte, et allait porter chez ses ennemis le ravage et la désolation. Pomaré, un des chefs les plus entreprenans de la baie *of Islands*, dévastait depuis plusieurs années les environs de la rivière Tamise : il a été combattu, tué et mangé par Térangui, qui lui-même nous racontait ses exploits, en nous montrant les dépouilles de Pomaré qu'il portait avec lui.

Nous allons maintenant visiter successivement les îles des Amis, les Fidji, les archipels de Santa-Cruz, de la Louisiade, etc, et la Nouvelle-Guinée; à Amboine, nous vous ferons connaître les travaux qui auront eu lieu. Nous espérons y trouver une de vos lettres; et plus tard une seconde à l'Ile-de-France ou à Bourbon.

Nous avons adressé du Port-Jackson à l'Académie 555 dessins d'histoire naturelle, accompagnés d'un texte. Quoique les dangers que nous avons courus soient bien faits pour nous décider à envoyer un double de nos travaux en France, l'occasion qui se présente aujourd'hui est tellement incertaine que nous n'osons hasarder une vingtaine de planches que nous devons à la Nouvelle-Zélande.

Deuxième lettre.

Très-cher commandant, si vous avez reçu notre lettre de la Nouvelle-Zélande, vous avez vu quelle série de contrariétés et d'épouvantables dangers nous ont presque toujours poursuivis. Hé bien! ils continuent avec la même constance; il nous a fallu plus d'un mois pour arriver à Tonga-Tabou, traversée qui, d'ordinaire, ne demande pas plus de dix à douze jours. M. d'Urville tenait à y aller pour assurer ses observations. Nous y entrons. Les courans, aidés du calme, nous portent sur les récifs de cette longue passe. Nous échouons. Le temps était beau; nous mettons le navire à flot; mais bientôt le temps devient mauvais, les vents contraires, et nous voilà accolés à quelques toises des brisans qui devenaient à sec de basse mer; en sorte qu'à tri-

bord nous n'avions que la profondeur convenable pour ne pas toucher, à babord 35 brasses, et quelques toises plus loin, pas de fond. Toutes nos ancres furent successivement mouillées, celles qui l'étaient avec des chaînes tinrent bon; mais de temps en temps nous voyions se couper nos câbles, et nous calculions le temps où l'*Astrolabe* devait aller se briser sur les rochers.

Pendant 24 heures un seul des plus petits câbles nous retint dans cette position; vous devez penser si tous les regards étaient fixés avec anxiété sur cette frêle espérance. La nuit, les embarcations se tenaient le long du bord, avec une partie de l'équipage dedans, et prêtes à recevoir le reste. Enfin, il suffira de vous dire que, pendant 3 jours, le navire fut en perdition, sans entrevoir d'autre espoir, qu'une saute brusque de vent, qui ne vint pas.

Cependant nous étions entourés des pirogues des naturels; chaque matin, 30 ou 40 d'entr'elles, venaient se ranger à sec sur le récif, pour veiller à l'instant où elles pourraient profiter des débris du navire. Ces hommes avides semblaient attendre, comme autant de vautours, que leur proie expirât pour s'en partager les lambeaux. Quelques chefs que nous avions à bord ne semblaient pas jouir d'un assez grand pouvoir pour les contenir, ou plutôt ils voulaient aussi profiter de la circonstance. M. d'Urville prit enfin le parti de se confier à eux, et de leur assurer une partie du naufrage, s'il venait à avoir lieu; il était prudent d'agir ainsi, puisque, si la catastrophe arrivait, c'étaient ces chefs qui désormais devaient nous loger et nous nourrir. Dès lors ils employèrent leur influence pour écarter la multitude.

Le second jour, le vent étant devenu moins mauvais, et notre arrière ne tenant que par une ancre, qui n'avait qu'une seule patte, et par un cablot que nous nous attendions à chaque instant à voir couper par les madrépores, le commandant tenta sa dernière ressource, l'appareillage.

Vous devez apprécier ce que fut ce moment où toutes nos retenues furent larguées et nos voiles bordées. Le résultat fut d'aller sur le récif, à quelques toises plus loin; mais heureusement les courrans, contrebalançant le peu de vent qui soufflait alors, nous remirent à notre première place, où nous reprîmes les mêmes amares qui avaient été laissées sur des bouées. Sans ancres, sans ressources, qui aurait pu s'attendre à un aussi

favorable résultat, et ne pas croire le naufrage assuré? C'est alors que le commandant assemblant les chefs, leur fit parler par l'Anglais Singleton (le même dont parle Mariner). Tous jurèrent que, nous ayant pris sous leur protection, ils périraient plutôt, jusqu'au dernier, avant qu'il nous arrivât le moindre mal. Palou et Taofa, les chefs les plus influens, haranguèrent la multitude, avec cette éloquence sauvage, digne de fixer l'attention de l'observateur, et firent éloigner ceux qui nous entouraient et qui, pour cette fois, se croyaient payés de leur attente. Enfin, on tenta un second appareillage, presqu'aussi scabreux que le premier, mais plus heureux. L'*Astrolabe* fut sauvée! car, à peine mentionnerons-nous un échouage sur une tête de roche, où des courrans rapides nous portèrent encore. Dès lors la plus grande abondance régna à bord, jamais nous n'avions vu pareille chose; et comme nous nous trouvions dans un état à être respectés, elle a constamment continué.

Notre navire est en sûreté; mais que doit devenir la campagne, ayant perdu 4 ancres sur 7, et principalement toutes celles à jet? nos efforts réitérés n'ont pu les ravoir. Nous ignorons ce que fera M. d'Urville, et s'il ira dans ces mers de Madrépores, qui nous appellent, privé de ressources aussi indispensables. On parle encore d'aller visiter les îles Fidji, et voir ce qu'on pourra faire à la Nouvelle-Zélande avec le petit nombre d'ancres que nous avons. Il ne nous en reste plus que deux, la troisième n'ayant qu'une patte.

Les missionnaires anglais établis à Tonga, nous ont rendu les services qui étaient au pouvoir d'hommes nouvellement établis et sans grande influence.

Si l'Académie a reçu notre envoi du Port-Jackson, assurez-la que nous avons des matériaux beaucoup plus nombreux et plus précieux. Notre seul désir serait qu'ils pussent lui parvenir, si quelque catastrophe, du genre de celles qui nous poursuivent, venait à faire périr notre vaisseau, qui jusqu'ici n'a navigué qu'au milieu des coups de vent, des calmes ou des vents contraires.

Errata du cahier de Janvier.

Pag. 145, dernier nombre du 1[er] tableau, lisez : 8,490,000, au lieu de 1,490,000. — P. 151, l. 6, *exactitude*, lisez *inexactitude*. — P. 159, l. 6, 33° 38', lisez 33' 38''.

TABLE

DES ARTICLES DE CE CAHIER.

Géographie et Statistique.

Economie domestique.

Voyages.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
RUE JACOB, N° 24.

BULLETIN
DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES.
ÉCONOMIE PUBLIQUE; VOYAGES.

GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE.

161. Dictionnaire géographique universel, contenant la description de tous les lieux du globe, intéressans sous le rapport de la géographie physique et politique, de l'histoire, de la statistique, du commerce, de l'industrie, etc.; par une Société de géographes. T. III, 1re et 2e parties, (Chio à Fet). In-8° ensemble de 49 feuilles. Paris, 1826 et 1827; Kilian et Piquet.

162. Dictionnaire géographique portatif, contenant la description générale particulière des 5 parties du monde connu, revu avec soin et précédé d'un vocabulaire des mots génériques servant à expliquer le sens des mots géographiques les plus importans dans les principales langues; par M. Malte-Brun; augmenté de plus de 20,000 articles qui ne se trouvent dans aucune édition des dictionnaires dits de *Vosgien*; par le Dr Friéville et M. Félix Lallement; et enrichi de 9 cartes; ouvrage entièrement neuf. 2 vol. in-16, ensemble de 30 feuilles ½, plus les cartes; prix, 9 fr. Paris, 1827; Gosselin.

Les *Nouv. Éphémérides géographiques* de Weimar (vol. XXIII) portent un jugement très-défavorable sur ce dictionnaire. Le rédacteur fait remarquer que le nom de Malte-Brun n'est là que pour servir de leurre, puisque ce géographe n'a fait que donner une liste de mots génériques employés en géographie. Quant au dictionnaire même, il se réduit à de très-courtes indications extraites d'autres dictionnaires. Cependant il vient d'être traduit en italien sous le nom de Malte-Brun qui n'y a aucune part.

D.

163. Dictionnaire universel de géographie physique, historique et politique du monde ancien, du moyen âge et des temps modernes, comparée; ouvrage entièrement neuf,

rédigé, pour la géographie ancienne et du moyen âge, d'après Strabon, Pline, Ptolémée, Danville, Briet, Lamartinière, Joly, etc.; pour la géographie moderne, d'après les Géographies et Dictionnaires les plus modernes; Vosgien, Busching, Guthrie, Pinkerton, Expilly, Robert-Hessen, Walckenaer, etc., les statistiques particulières et les voyageurs les plus dignes de foi, Bruce, Paterson, Mungo-Park, Volney, Le Vaillant, Sonnini, Lechevalier, Pallas, Forster, La Peyrouse, Bougainville, Cook, Vancouver, d'Entrecasteaux, La Harpe et autres géographes et voyageurs, tant nationaux qu'étrangers; orné de cartes; par M. J.-G. Masselin. 2 vol. in-8°, ensemble de 96 feuilles $\frac{3}{4}$, plus des cartes; prix, 20 fr. Paris, 1827; Delalain.

164. Abrégé de géographie moderne, ou Dictionnaire historique, politique, civil et naturel des empires, royaumes, états, et leurs colonies, avec celle des mers et des îles de toutes les parties du monde; par J. Pinkerton, C.-A. Walckenaer, et J.-B. Eyriès; précédé d'une *Introduction à la géographie mathématique et à la géographie physique*, orné de figures; par S.-F. Lacroix, membre de l'Institut, etc., suivi d'un précis de géographie ancienne; par J.-D. Barbié du Bocage. Nouv. édit., accomp. de 9 cartes, et conforme à la division politique de l'Europe en 1827. 2 vol. in-8°; ensemb. de 82 f., plus des cartes; prix 14 fr. Paris, 1827; Dentu. — *Nota*. Le second vol. a beaucoup d'onglets ou cartons.

165. Tables des principales positions géonomiques du globe; rédigées et mises en ordre d'après les autorités les plus modernes, par Ph.-J. Coulier. (*Prospectus*). Un volume in-8° de 500 p., annoncé pour paraître dans le courant de mars 1828. Prix, 12 fr.

Aucun ouvrage n'avait, jusqu'à présent, offert les résultats des relevés hydrographiques et des observations relatives aux points maritimes, travaux dus aux d'Entrecasteaux, aux Roussin, aux Gauttier, aux Mackau, aux Freycinet, aux Duperray, etc., en France; aux Flinders, aux Hall, aux King, aux Owen, aux Smyth, aux Purdy, aux Horsburgh, etc., en Angleterre; enfin, aux Krusenstern, aux Kotzebue, aux Billinghausen, etc., en Russie; cela doit d'autant plus étonner, que les

marins français ou anglais connaissent essentiellement ce qui leur est utile. Mais il fallait, pour le composer, plusieurs moyens réunis, qu'on ne rencontre pas toujours en une seule personne ; il fallait avoir été marin pour en sentir la nécessité, et avoir à sa disposition les matériaux nécessaires; connaître les langues vivantes de l'Europe, faire des acquisitions assez considérables d'auteurs étrangers, et se résoudre à un travail de plusieurs années consécutives, sans espérer de bénéfice, etc., etc.

A cet égard, on reconnaîtra que les principales de ces conditions sont remplies dans l'ouvrage que nous publions ; le rapport qui en a été fait par le contre-amiral Chev^r^. de Rossel, directeur du Dépôt général des plans et cartes de la Marine à Paris, sur lequel sont basées les souscriptions faites par les ministres de la marine, de l'intérieur, de la guerre, de la maison du roi, et des finances, doit démontrer son importance et son utilité. Le célèbre baron de Zach a mis entre les mains de l'auteur des manuscrits et des pièces qui lui ont été de la plus grande utilité, ainsi qu'on le verra à l'article des principaux ouvrages consultés, inséré dans la préface. Il est inutile d'entrer dans les détails des facilités que l'auteur a eues à Paris, où il existe un si grand nombre de bibliothèques.

Les *Tables des positions géonomiques* contiendront le relevé de 20 à 25 mille positions, par leurs expressions de latitude et de longitude, elles seront immédiatement *suivies des noms des observateurs* qui en ont donné les chiffres. Les difficultés synonymiques, la description des phares, et quelques détails de discussion, se trouveront dans les notes. D'après le conseil du contre-amiral De Rossel, un appendix offrira, dans *l'ordre géographique*, toutes les positions maritimes, classées alphabétiquement dans le corps de l'ouvrage, pour faciliter aux géographes constructeurs de cartes, les moyens de reconnaître ces points, et de produire, autant qu'il est possible, des cartes hydrographiques plus fidèles que la plupart de celles qui existent. On souscrit chez tous les libraires de Paris et des départemens, et à la librairie parisienne à Bruxelles.

166. Taschenbuch zur Verbreitung geographischer Kenntnisse. — Manuel pour la propagation des connaissances géographiques, publié par J. Sommer. In-18 de 437 p., avec 7 pl., 6e année. Prague, 1828 ; Calve.

Nous avons eu occasion de parler, l'année dernière, de cet almanach, dans lequel M. Sommer donne d'amples extraits de quelques voyages nouveaux. La 6e année commence, comme les précédentes, par un aperçu des voyages et découvertes récentes, et surtout des expéditions de Laing et Clapperton en Afrique, de Franklin et Beechey dans la mer polaire d'Amérique, de Parry au Spitzberg, etc. M. Sommer donne ensuite une description du Chili d'après Basil Hall, Miss Graham, Stevenson, Caldcleugh, Schmidtmeyer et Mathison. L'organisation politique de cette nouvelle république est entièrement passée sous silence; M. Sommer ne fait même pas connaître la forme actuelle du gouvernement chilien. Vient ensuite une description des provinces de la Plata, tirée des ouvrages d'Azara, Caldcleugh, Nuñez, Head, et Miers. M. Sommer entre dans beaucoup de détails sur l'histoire naturelle, etc.; tout ce qui concerne le gouvernement est également omis.

L'auteur décrit ensuite l'île de Sardaigne d'après l'ouvrage de M. de la Marmora. Il extrait du voyage d'Ellis la description du volcan Pelé dans l'île d'Owhihée, et il tire du voyage du lieut. anglais Alexander, des renseignemens sur l'empire birman. L'ouvrage du capitaine anglais King lui fournit un aperçu géologique sur les côtes nord et nord-ouest de la Nouvelle-Hollande, ainsi que l'histoire de la colonie anglaise du fort Dundas sur la côte nord de cette grande île. L'auteur termine par une description de Bagdad, extraite des voyages de Buckingham, et par un extrait ou plutôt une traduction abrégée des *Lettres sur le Bosphore*, qui ont été publiées à Paris en 1821. M. Sommer a pris soin de choisir dans tous ces ouvrages les détails les plus amusans. D-G.

167. Des Montagnes de la terre. — Notice servant de commentaire à un tableau comparatif de la forme et de la hauteur des principales montagnes du globe; par L. B. 140 p. in-8°. Paris, 1827; Rey et Gravier.

Dans le tom. X, n° 130, du *Bulletin*, nous avons annoncé un tableau gravé comparatif de la forme et de la hauteur des principales montagnes du globe : c'est à cette planche que sert de commentaire le petit ouvrage qui vient de paraître. L'auteur emploie la 1re section à donner des notions élémen-

taires sur l'origine des montagnes, sur leur structure, leurs formes et leur hauteur, ainsi que sur la direction des chaînes qui s'étendent sur le sol du globe. Dans la 2e section, l'auteur a classé par ordre alphabétique les montagnes figurées sur son tableau, et il donne sur chacune en particulier une notice raisonnée, pour laquelle les observations des voyageurs et des naturalistes ont été mises à profit. A l'égard de l'Elbrouz, M. Br. aurait pu profiter du mémoire de M. Walckenaer sur les portes caucasiennes; mais la briéveté de sa notice ne lui aura pas permis de s'étendre beaucoup.

Passant ensuite aux chaînes de montagnes, M. Br. indique dans une autre notice les principaux systèmes et massifs, qu'il divise ainsi qu'il suit :

1° *Système hespérique : a,* groupe méridional : chaînes pœnibétique, marianique, oréto-herminienne; *b*, groupe central, chaînes carpéto-vettonique, celtibérienne; *c*, groupe septentrional, Pyrénées gallibériques, cantabriques, cesturiques, calaïques.

2° *Système alpique ; a*, groupe occidental : Cévennes, Vosges, Jura; *b*, groupe central : Alpes maritimes, cottiennes, grecques, pennines, lépontiennes ou helvétiques, rhéthiques, noriques, carniqnes, juliennes; *c*, groupe méridional : Apennins; *d*, groupe oriental : Alpes dinariques, helléniques, Balcan, Despotodagh; *e*, groupe septentrional : Crapacks, Sudètes; montagnes qui séparent la Moravie de la Bohème, Boehmerwald, monts germaniques.

3° *Système sardo-corse*, comprenant les montagnes de la Corse et de la Sardaigne.

4° *Système taurique*, comprenant le Babougan-Yaila et le Tchatyrdagh.

5° *Système sarmatique*, comprenant les montagnes du Jutland, de Bornholm, de la Fionie, de la Sélande, du Meklenbourg, de la Poméranie, et de la Prusse orientale. La plupart de ces élévations méritent à peine le nom de montagnes.

6° *Système britannique :* montagnes de l'Écosse, Cheviot, et Grampian, montagnes de l'Angleterre et de l'Irlande.

7° *Système scandinaviqne ;* Langfield, Dovrefield, Kioel, Archipel de Norvége.

Pour les autres parties du monde qui nous sont moins bien

connues, l'auteur indique sommairement les principaux systèmes, groupes et chaînes ; il ajoute la hauteur des montagnes les plus élevées, calculée en toises et en mètres. M. Br. donne encore l'élévation des plus hauts lieux habités et celle des principaux fleuves, rivières et cascades. Ainsi, ce petit volume contient une foule de renseignemens qui expliquent les deux gravures publiées par l'auteur, et qui même, indépendamment de ce tableau, ont leur utilité, et font désirer la publication du grand ouvrage orographique que prépare le même auteur, et qui a obtenu le prix à la Société de géographie. D—G.

168. Tableau comparatif, statistique et politique des États de l'Europe, et des nouveaux établissemens de l'Amérique; par A.-M. Perrot et V. Monin; prix 4 fr. Paris, 1826; Baudouin.

169. Réflexions sur la richesse future de la France, et sur la direction qu'il convient de donner à la prospérité du royaume; par le Vicomte d'Harcourt, député de Seine-et-Marne. In-8° de 19 f.; pr. 5 fr. Paris, 1826; Mme Huzard.

170. Mémoire sur les causes qui produisent la stagnation et le décroissement du commerce en France, et qui tendent à anéantir l'industrie commerciale; moyen simple de le faire cesser; par M. N.-Fr. Canard. In-8° de 3 f. $\frac{1}{4}$. Paris. 1826; Delaunay.

171. Observations sur le jury en France; par J.-M. Legraverend, maître des requêtes. 2e édit., rev., augm., et précédée de l'*Examen du nouveau projet de loi sur le Jury*, présenté le 20 décembre 1826, à la Chambre des Pairs. In-8° de 10 f.; prix, 3 fr. Paris, 1827; Béchet aîné.

172. Des postes en général, et particulièrement en France; par Charles Bernède. In-8° de 11 f. $\frac{3}{4}$. Paris, 1826; Raynal.

173. De la situation du clergé, de la magistrature et du ministère, à l'ouverture de la session de 1827, et du moyen de consolider en France le gouvernement constitutionnel; par M. Cottu, conseiller à la cour roy. de Paris. In-8° de 11 f. $\frac{3}{4}$. Paris, 1826; Gosselin.

174. Encyclopédie monastique, ou Histoire des Monastères,

Congrégations religieuses et Couvens qui ont existé en France; recherches sur la Justice claustrale, les différentes coutumes et cérémonies couventuelles, et anecdotes sur les abus monastiques; par M. Charles CHABOT. In-8° de 29 f. $\frac{1}{4}$; prix, 8 fr. Paris, 1827; Leroy, rue du marché St.-Honoré, n° 8.

175. I. VERSCHLAG OVER DE SCHOLEN VAN HET KONINGRIJK.—Rapport sur les écoles du royaume des Pays-Bas. 32 p. in-8°, avec 27 tableaux. Bruxelles, 1827; Weissenbruch.

176. II. SUR L'ÉTAT DE L'INSTRUCTION DANS LES PAYS-BAS; par A. Q. (*Correspondance mathémat. et physique*; par A. Quelelet, tom. 3, livrais. 2.)

177. III. NOTICE SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LA PROVINCE DE NAMUR, et en général sur l'état de l'instruction dans les différentes provinces du royaume des Pays-Bas (*Le Globe;* 4, 8, et 20 sept. 1827.)

178. IV. OBSTACLES DE L'ÉDUCATION POPULAIRE EN BELGIQUE (*Sophronizon;* 1826, vol. 8, cah. 2)

179. V. CARTE FIGURATIVE DE L'INSTRUCTION POPULAIRE dans le royaume des Pays-Bas. (*Correspondance mathémat. et physique;* 5ᵉ livrais., Tom. III, 1827.)

Sous le titre si simple de rapport sur les écoles, le ministère de l'instruction publique dans les Pays-Bas, a présenté aux États-Généraux du royaume un exposé de l'état actuel de l'enseignement, exposé qui pourra servir de modèle aux ministères d'instruction publique dans d'autres pays. Il ne contient point de phrases oratoires, point de déclamation; le rédacteur se renfermant strictement dans son sujet, expose avec une grande simplicité, et met les députés de la nation à même d'embrasser d'un coup-d'œil dans une série de tableaux, la répartition des écoles et la statistique de l'enseignement public des diverses provinces des Pays-Bas. Les relevés sont de l'année 1825. Le rapporteur fait précéder les tableaux de quelques considérations sur les progrès de l'instruction. Dans le Brabant septentrional on a moins fait pour les écoles que dans le Brabant méridional; toutefois on a organisé de nouvelles écoles des pauvres à Breda et à Halmond. En Limbourg on a élevé plusieurs édifices pour les écoles, et on a

amélioré la méthode d'enseignement. En Gueldre les états provinciaux ont fait des fonds pour l'entretien des écoles, et ils ont également porté leur attention sur l'amélioration de la méthode d'instruction. Dans le canton d'Eijbergen les maîtres ne reçoivent plus l'argent des parens, ils sont salariés par la caisse communale. Cet arrangement a eu lieu aussi dans d'autres parties des Pays-Bas. Dans le pays de Liége beaucoup de communes sont trop endettées pour pouvoir fournir des fonds aux écoles; l'un des districts composant 51 communes, n'a que 24 écoles. Les états de la Flandre occidentale assignent pour les écoles 5,000 florins par an; il a été bâti ou réparé en une seule année, 37 écoles; le salaire des maîtres reçoit des supplémens des caisses communales; une commission d'instruction a soin de répandre de bons livres élémentaires; c'est dans le Hainault que le zèle des philantropes se montre avec le plus d'éclat : on y a consacré en peu d'années 500,000 florins à la construction des écoles; dans les provines de Hollande et de Zélande on a fait moins; à Namur il s'est formé une société pour améliorer l'instruction populaire; à Philipstad et à Auvelais les maîtres sont entièrement salariés par la commune. Le nombre des écoles communales d'Anvers a augmenté; on a introduit dans plusieurs communes l'instruction pour les mois d'été, laquelle n'existait pas; 40,000 florins ont été employés en 1824 et 25 dans la province d'Utrecht à mettre les édifices des écoles en bon état; il reste beaucoup à faire en Frise où l'instruction, est arriérée. Un accident, les inondations de l'an 1825, ont fait beaucoup de tort aux écoles de village de l'Overyssel. On a commencé dans la province de Groningue une revue générale des maisons scolaires; les états provinciaux de Drenthe ont ordonné que dans toutes les écoles existantes, l'instruction aura lieu pendant 48 semaines chaque année; enfin dans le grand duché de Luxembourg il existe une commission scolaire qui adresse au gouverneur des observations faites par elle dans les visites aux écoles. A l'Athénée de Luxembourg des cours d'instruction normale sont professés par les meilleurs maîtres.

Il existe dans les 3,718 communes du royaume, 3,889 écoles communales; le tableau suivant fera connaître le nombre d'écoles et d'écoliers dans chaque province.

PROVINCES DES PAYS-BAS.	NOMBRE DES Communes.	NOMBRE DES Écoles communales.	Nombre d'écoliers sur un millier d'habitans des villes et communes. Savoir : Dans les lieux au-dessus de 6000 ames.	entre 6000 et 1200 ames.	au-dessous de 1200 ames
Brabant-Septentrional..	174	260	177,80	100,31	111,73
Brabant-Méridional....	327	140	56,38	74,88	80,68
Limbourg......	313	190	65,81	66,56	66,10
Gueldres.............	111	243	91,60	98,02	111,85
Liége................	323	145	58,90	68,43	64,19
Flandre-Orientale......	276	166	84,38	59,43	61,37
Flandre-Occidentale....	277	188	94,69	72,23	39,74*
Hainaut..............	404	283	92,33	100,55	93,20
Hollande-Septentrionale.	132	203	88,00	128,32	98,93
Hollande-Méridionale...	236	202	87,42	94,65	89,73
Zélande..............	108	112	86,95	91,12	100,17
Namur...............	338	200	101,34	121,26	105,73
Anvers...............	145	146	66,68	81,00	96,06
Utrecht.	86	61	90,40	90,17	103,12
Frise.	82	294	109,80	117,18	128,64
Overyssel	59	178	137,91	170,70	152,58
Groningue............	55	181	131,55	129,98	135,81
Drenthe..............	30	101		173,07	147,55
Luxembourg........ .	292	596	111,26	112,69	118,15
TOTAUX........	3718	3889	Terme moyen. 91,28	101,73	99,29

* Dans les états de population des Pays-Bas, la population de la Flandre-Occidentale a été indiquée par erreur comme étant de 671,034 ames : elle n'est que de 571,034 ; c'est ce qui est cause de la disproportion des chiffres ci-dessus, relativement aux chiffres des autres provinces du tableau.

Ce tableau donne lieu à plusieurs remarques de la part du ministre. On est frappé d'abord de la répartition inégale des écoles dans les provinces méridionales et septentrionales : en effet 1,073 communes du nord ont 1,835 écoles communales, ce qui donne pour chaque commune 1,71 écoles communales, tandis que 2,645 communes du sud ne possèdent que 2,054 écol. commun., ce qui fait 0,77 écol. commun. pour chaque commune. Ainsi le nombre d'écoles du nord est au nombre d'écoles du sud, dans le rapport de 1,71 à 77. Cette différence paraîtra encore plus frappante, lorsqu'on comparera le nombre d'écoliers qui fréquentent ces écoles. Les 1,835 écoles communales du nord comptent 196,248 écoliers, tandis que les 2,054 écoles commun. du sud n'en ont que 187,722 ; ainsi le nombre moyen des écoliers fréquentant une école commun. du nord est de 107, tandis que dans le sud le nombre n'est que de 91. Le nombre total d'écoliers fréquentant les écoles particulières du royaume se monte à 173,241 dont 53,383 appartiennent au nord, et 119,858 au

sud. En ajoutant ces nombres à ceux des écoliers fréquentant les écoles communales, on obtient un total général de 557,211 écoliers dont 249,631 pour le nord, et 307,580 pour le sud. Il résulte de la comparaison de la population avec les écoliers que dans les provinces du nord il y a 109,21, et dans le sud seulement 79,44 écoliers sur un million d'âmes de la population; et en général l'instruction du nord est à celle du sud dans la proportion de 10,921 à 7,944. Sur 241,392 individus qui ne reçoivent aucune instruction dans le royaume, 12,675 appartiennent aux provinces septentrionales, et les 228,717 à celles du midi; ou en d'autres termes 5,50 individus de la population du nord, et 59,00 de la population du sud manquent d'instruction; ces 2 nombres sont dans la proportion de 55 à 590.

Il est à remarquer qu'en été les écoles communales ne sont point fréquentées comme en hiver; ainsi dans le nord le nombre d'écoliers qui, en hiver, est de 177,365, n'est, en été, que de 135,885, ce qui fait une différence de 41,482, ou à peu près le quart de la somme totale. Dans le sud le nombre d'écoliers est, en hiver, de 215,524, et, en été, de 84,354 seulement; ici la différence est de 131,170, c. à d. de plus de la moitié.

Nous sommes obligés de laisser de côté les tableaux spéciaux dressés pour chaque province, et de nous en tenir aux généralités. Le tableau suivant fera connaître la population des colléges et des écoles latines pendant l'année scolaire 1825-26.

Brabant mérid.	420 écol.
— sept.	779
Limbourg	702
Gueldres	172
Liége	634
Flandre orient.	274
— occident.	256
Hainaut	1,263
Hollande sept.	221
— mérid.	235
Zélande	37
Namur	435
Anvers	570
Utrecht	119
Frise	121

Overyssel	113
Groningue	84
Drenthe	28
Luxembourg	505

Total 7,048, dont 1,550 pour le nord, et 5,498 pour le sud. Les 6 universités avaient, en 1825, savoir Leide 453 étudians, Utrecht 456, Groningue 314, Louvain 589, Liége 461, et Gand 363; total 2,636. L'année précédente on n'en avait compté que 2,275.

Nous ajouterons quelques réflexions que le rapport du gouvernement a suggérées à M. Quételet : « Si l'on considère le nombre des élèves envoyés aux petites écoles et aux *écoles de travail* (industrielles), on trouve qu'il était de 30,886 pour le nord, et de 45,762 pour le sud du royaume; ces nombres offrent à peu près le même rapport que celui qui existe entre les deux populations. Si l'on ne considère que les élèves qui fréquentent les écoles de travail, on trouve que la Flandre occidentale en fournit à elle seule 2 fois autant que le reste du royaume. En classant les provinces d'après le rapport le plus favorable entre la population et le nombre des élèves, y compris ceux qui fréquentent les petites écoles et les écoles de travail, elles se présentent dans l'ordre suivant : Overyssel, Drenthe, Groningue Frise, Luxembourg, Nord-Hollande, Gueldres, Nord-Brabant, Namur, Sud-Hollande, Utrecht, Hainaut, Zélande, Anvers, Sud-Brabant, Flandre occid., Flandre orient., Limbourg et Liége. Le terme moyen 103 sur 1000 tombe entre la Zélande et Anvers, et les limites extrêmes sont 164,62 et 69,12 sur 1,000. On remarquera que ce sont presque toutes nos provinces manufacturières qui tombent en dessous de la limite; ce qui ne s'accorde guère avec les observations de M. Dupin, du moins sous certains rapports. Ce qui pourra paraître extraordinaire, c'est de voir la Flandre orientale qui renferme la ville qu'on a surnommée un peu pompeusement l'Athènes moderne, se placer tout à côté de la limite inférieure; on doit en conclure, ou que ce titre est usurpé (ce que j'entreprendrais de réfuter si je ne craignais de paraître citoyen trop intéressé), ou que peu de moyens d'instruction y produisent de grands résultats (ce que je ne puis admettre, parce que je crois peu à ces sortes de priviléges), ou enfin parce qu'il y a erreur dans les nombres. Cette dernière

hypothèse me paraît la plus vraisemblable. On sait en effet quel esprit domine généralement dans cette province, et combien le gouvernement a eu de peine à y établir un système d'instruction qui fût en harmonie avec nos besoins et avec les progrès des lumières. De là se sont formées un grand nombre d'instructions à l'insçu des autorités; d'autres ont été formées à l'étranger; quelques parens même sont assez aveugles pour refuser de confier leurs enfans à des instituteurs contre lesquels on les prévient. Cette observation devient surtout sensible quand on considère l'instruction dans les collèges ou écoles latines. On sait en effet combien la Flandre orientale fournit pour sa part, d'élèves à St.-Acheul. Il ne faut donc conclure qu'avec circonspection des résultats qu'a pu obtenir le gouvernement. Une autre remarque qui mérite également d'être faite, c'est que le nombre des collèges est généralement plus grand dans les provinces méridionales que dans les provinces septentrionales; on en compte d'une part 5,498 et 1,550 de l'autre. Dans les universités septentrionales, on compte 305 élèves en droit, et 502 dans les universités mérid.; ainsi on compte un élève en droit par 7,494 individus d'une part, et un par 7,712 de l'autre part. Pour les élèves en médecine, les rapports sont de un sur 21,162 pour le nord, et 1 sur 14,555 pour le midi; pour les sciences, le nord fournit 1 étudiant sur 51,944 individus, et le midi 1 sur 21,272; enfin pour la philosophie et la littérature, on trouve 1 élève par 1869 individus dans les provinces septentr., et 1 par 3065 dans les prov. mérid.; d'où il suivrait qu'on s'occupe dans le nord plus particulièrement de la philosophie et de la littérature, et dans la partie méridionale, de la médecine et des sciences. Le droit est suivi à peu près de la même manière de part et d'autre. Nous n'avons pas compris, parmi les étudians en philosophie, 150 jeunes gens qui fréquentaient le *collége philosophique.* »

L'article du *Sophronizon* retrace l'histoire de l'instruction publique en Belgique. Il fait remarquer que sous le gouvernement autrichien elle se trouvait dans l'état le plus déplorable, étant confiée en grande partie à des moines ignorans et remplis de préjugés. Sous le régime français l'instruction primaire était peu soignée et encouragée. Depuis la formation du royaume des Pays-Bas, le gouvernement a fait beaucoup pour l'instruction de ses sujets, mais il rencontre de grands obstacles. La classe manufacturière, promptement enrichie par son travail, sent peu le be-

soin de l'instruction; le clergé décrie les établissemens publics, et cherche à attirer la jeunesse dans les petits séminaires etc.

Ce qui doit encourager le gouvernement à l'amélioration de cet état de choses, c'est d'abord le zèle d'un grand nombre de philanthropes, et en second lieu, le succès qu'ont obtenu les dispositions prises en faveur de l'instruction primaire.

Chaque province est actuellement divisée en un certain nombre d'écoles de districts et chacune de celles-ci a son inspecteur, qui est responsable de l'état de l'enseignement dans le district qui lui est assigné. Il est tenu de surveiller l'exécution des réglemens, de visiter les écoles et de faire un rapport sur leur situation. D'après les instructions, il est l'intercesseur légal de ses précepteurs, qu'il est chargé de diriger de la manière la plus convenable pour les progrès des études. Il doit se concerter sur les mesures nécessaires avec la direction locale et générale des établissemens scolastiques, de même que pour les appointemens des instituteurs. Aucun de ceux-ci ne peut être admis sans un certificat de capacité, délivré par une commission provinciale d'enseignement des écoles, où ils sont obligés de faire observer l'ordre et la propreté exigés. Les places d'instituteurs se donnent au coucours; il y a 2 écoles normales pour les instituteurs primaires, une à Harlem et une autre à Lière. Le gouvernement encourage les réunions périodiques des instituteurs qui se communiquent mutuellement leurs expériences sur les méthodes d'enseignement qu'ils ont mises en pratique. Ces réunions ont lieu sous la présidence de l'inspecteur de district; un des instituteurs sert de secrétaire.

A l'exemple de la carte de la France, de M. Ch. Dupin, on a dressé une carte pour les Pays-Bas; on la lithographie à Bruxelles. Elle est de M. Somershausen, auteur de plusieurs ouvrages sur l'instruction. Il résulte des documens qui ont servi de base à cette carte que si, en France, le département le moins lettré n'envoie aux écoles qu'un élève sur 268 habitans, la province la moins lettrée des Pays-Bas envoie à l'école au moins 1 élève sur 17 ou même sur 14 individus: il est vrai que M. Dupin n'a parlé que des enfans mâles, tandis que pour les Pays-Bas on a compris dans les calculs les enfans des deux sexes. D—G.

180. ETATS DES MÉTIERS DANS LES 6 CERCLES DE L'ANCIENNE BAVIÈRE, d'après les rôles des contributions de l'an 1822 (Dingler, *polytechnisch. Journal*; vol. XXVI, cah. 4.)

En réimprimant ces listes des artisans et fabricans de la Bavière proprément dite, l'éditeur du Journal polytechnique les accompagne d'une foule de notes critiques servant à mettre au grand jour l'inexactitude et l'absurdité des rôles d'après lesquels on percevait en 1822 et on perçoit peut être encore les impôts dans ce royaume. On y trouve *4 marchands de fourmis*, 1 *débitant de marchandises ecclésiastiques*, et 1 seul marchand de bois dans tout le royaume, tandis que le bois est un des principaux articles du commerce bavarois. Quant aux fondeurs et ouvriers en métaux, les rôles des contributions n'en énumèrent que 6, tandis qu'il doit y en avoir des centaines, et peut-être des milliers. Quelques autres sont inscrits deux fois sous des noms différens; d'autres métiers manquent; ce qui fait supposer que ceux qui les exercent ne paient point d'impôts, et en laissent le fardeau aux autres. Les notes de l'éditeur relèvent sévèrement toutes ces bévues; elles auraient pu contenir plus de rectifications. Nous voyons par ces notes que la ville d'Augsbourg a plusieurs fabriques de rosaires, qu'une seule de ces fabriques occupe 40 ouvriers, que l'on distingue dans le commerce jusqu'à 500 espèces de rosaires, mais que le prix et le débit en ont beaucoup baissé. D'après les rôles, il y a 47 fabricans de patenôtres à Nuremberg. D—G.

181. UEBER RAUM UND BEVOELKERUNGSVERHÆLTNISSE DER OESTERREICHISCHEN LÆNDER. —Les états autrichiens considérés sous le rapport de la superficie et de la population; par G. N. SCHNABEL, prof. de statistique à l'univ. de Prague. Avec 8 cartes lithogr. In-4° de 16 pp.; prix, 1 thlr. Prague 1826; Calve. (*Leipzig. Literat. Zeitung;* sept. 1827, n° 235.)

Nous renvoyons le lecteur à nos observations sur un travail analogue, mais plus étendu, du même auteur, article n° 2 du *Bulletin* de janvier.

82. MEDICAL STATISTICS; OF A COMPARATIVE VIEW OF THE MORTALITY IN NEW-YORK, PHILADELPHIA, BALTIMORE AND BOSTON, for a series of years. — Détails de statistique médicale, ou Tableau comparatif de la mortalité à New-York, Philadelphie, Baltimore et Boston, pendant un certain nombre d'années; contenant les rapports de la mortalité des Blancs et des Noirs dans ces villes, et des Blancs, des Noirs libres, et des esclaves, à Baltimore; par Nathaniel NILES, junior

M. D., et John D. Russ, M. D. Broch. in-8°, 11 p. New-York, 1827; Elam Bliss.

Les résultats contenus dans ce mémoire nous ayant paru intéressans, nous avons cru devoir présenter ici quelques-uns des tableaux qui les font ressortir. On verra qu'à New-York les relevés sur lesquels sont faits les calculs des auteurs, sont plus complets que pour Boston et Baltimore; cela tient à ce que le travail se fait dans la première de ces villes sous la surveillance d'un médecin.

Ier Tableau *contenant le relevé des décès pour chaque année dans la cité de New-York, pendant une série de vingt-un ans, par les maladies suivantes.*

Années.	Population.	Nombre total des morts.	Phthisie.	Maladies aiguës des poumons.	Total des morts par maladies aiguës des poumons.	Fièvres.	Hydropisie.	Dyssenterie.	*Cholera infantum*, pendant neuf années.	Croup.	Carreau *Tabes mesenterica.*	Gastro-entérite.	Coqueluche.	Apoplexie.	Rougeole.	Intempérance.	Maladies du foie.	Paralysie.	Petite vérole.	Suicide.
1816	111,830	2739	678	188	866	129	211	71	»	87	47	53	44	53	19	30	30	22	179	15
1817	114,660	2527	574	137	711	221	187	71	»	69	39	61	11	46	20	40	54	29	14	15
1818	117,560	3265	591	175	766	347	241	141	68	78	111	6!	123	46	18	38	40	46	19	24
1819	120,550	3176	577	126	703	286	223	219	133	78	137	47	55	67	10	35	41	40	00	27
1820	123,606	3515	625	147	772	346	289	242	169	104	113	64	19	54	74	28	44	41	00	15
1821	131,120	3542	715	155	870	339	287	142	114	140	96	60	92	45	109	64	45	37	00	16
1822	139,100	3231	624	165	789	398	245	109	115	125	84	73	35	60	1	44	40	36	00	13
1823	147,580	3444	683	181	864	190	291	98	150	102	93	88	31	58	117	43	48	31	18	18
1824	156,530	4341	736	210	946	179	377	120	102	154	120	123	116	52	100	70	50	40	394	19
1825	166 087	5018	843	295	1138	435	343	138	151	141	143	117	69	47	53	84	72	62	40	14
1826	176,190	4973	820	290	1110	335	350	193	222	161	132	114	126	69	31	55	64	44	58	29

Dans ce Tableau, sous le titre de Maladies aiguës des poumons, on a compris les pleurésies. Toute espèce de fièvre, excepté la fièvre scarlatine et la fièvre hectique sont aussi comprises sous le nom général de fièvres. Le caractère typhoïde de la fièvre puerpérale fut si marqué depuis le moment où elle régna avec le typhus, que les auteurs ont cru devoir les mettre sous ce même chef. Sous le nom d'hydropisies, sont renfermées toutes les maladies de cette espèce.

2ᵉ TABLEAU. *Décès par mois dans la cité de New-York, pendant une série de onze années, par les maladies suivantes :*

MALADIES.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Total.
Phthisie........	660	659	644	664	616	510	591	663	579	585	645	650	7466
Maladies aiguës des poumons	200	292	254	230	210	114	117	105	92	141	152	172	2069
Fièvres..........	178	137	158	186	211	245	262	374	497	441	305	211	3205
Hydropisies......	244	257	241	245	259	242	272	308	269	259	210	245	3044
Dyssenterie......	22	14	29	7	16	28	233	489	378	203	79	36	1544
Cholera Infantum. (10 ans).	2	2	2	1	5	32	246	527	288	108	14	18	1245
Croup..........	137	106	122	106	91	66	69	6	84	140	139	122	1239
Carreau.........	68	66	85	95	79	69	80	12	139	135	89	84	1116
Gastro-Entérites...	48	64	56	60	60	76	121	9	94	69	67	59	861
Coqueluche......	53	66	42	33	37	31	73	10	105	71	56	49	721
Apoplexie.......	49	59	56	47	57	45	109	57	45	59	55	57	697
Rougeole........	48	42	46	45	32	44	65	7	45	39	24	45	552
Intempérance.....	49	32	33	31	49	47	46	43	44	47	63	47	531
Maladies du foie...	48	46	34	35	34	39	57	44	36	64	41	50	528
Paralysie........	42	42	44	31	28	28	31	38	25	41	34	44	428

On voit dans ce Tableau l'influence des saisons sur diverses maladies. La Phthisie, les Hydropisies, les Maladies du foie, les Paralysies, étant des affections chroniques, n'y reçoivent pas, dans leur terminaison, une influence spéciale de la saison. Au contraire, l'effet est très-marqué sur toutes les Maladies aiguës.

3e TABLEAU, *présentant la proportion des décès parmi les noirs à leur population, dans la ville de New-York, pour les années suivantes.*

ANNÉES.	POPULATION noire.	TOTAL des décès.	LE RAPPORT des décès à la population noire est :: 1 sur
1821	10,730	550	19, 50
1822 (1)	....	....	....
1823	11,600	432	26, 85
1824	12,070	718	16, 81
1825	12,559	875	14, 35
1826	13,060	743	17, 53

Il est à remarquer que le degré d'augmentation des décès, parmi les noirs de la cité de New-York, est environ de deux pour cent par an au-dessous de celui des blancs, pour les huit dernières années. Il est à regretter que les maladies qui ont enlevé les noirs, dans des rapports si peu proportionnés, n'aient pas été indiquées.

4e TABLEAU *présentant la proportion des décès parmi les noirs à leur population.*

ANNÉES.	POPULATION.	Total des décès.	Rapport des décès à la population.
1820	10,994	...	....
1821	11,220	686	16, 35
1822	11,460	560	20, 46
1823	11,700	800	14, 62
1824	11,940	703	16, 98
1825	12,190	495	24, 62
1826	12,450	529	23, 53

(1) Le nombre des décès pour 1822 n'a pas été relevé.

5[e] Tableau. *Relevé des décès, dans la ville de Philadelphie, pour une série de sept années, par les maladies suivantes :*

Années.	Population.	Total des décès.	Phthisie.	Maladies aiguës des poumons.	Nombre total des maladies des poumons.	Fièvres.	Hydropisies.	Rougeole.	Intempérance.	Maladies du foie.	Coqueluche.	Paralysie.	Petite vérole.	Suicides.
1820	114,410	3,374	446	141	586	525	209	47	21	35	11	36	00	4
1821	116,810	3,172	438	134	572	402	194	00	45	49	36	40	00	7
1822	119,260	3,591	488	124	612	498	243	00	66	36	38	28	00	6
1823	121,760	4,600	536	141	677	744	241	156	65	42	79	39	160	6
1824	124,320	4,399	576	178	754	647	221	102	75	41	42	47	324	2
1825	126,930	3,812	519	145	664	362	270	38	95	46	40	42	6	9
1826	129,600	4,151	587	222	809	421	242	101	51	59	43	31	3	13

6e TABLEAU. *Décès par année dans la ville de Baltimore, pendant une série de huit années, par les maladies suivantes.*

ANNÉES.	POPULATION.	Total des décès.	Phthisies.	Maladies aiguës des poumons.	Total des maladies des poumons.	Fièvres.	Hydropisies.	Rougeole.	Intempérance.	Coqueluche.	Maladies du foie.	Paralysies.	Petite-Vérole.	Suicides.
1819	60,900	2,287	258	70	328	521	68	116	46	78	»	7	1	3
1820	62,738	1,625	320	42	370	158	58	00	29	27	15	17	00	4
1821	64,630	2,015	336	33	369	395	70	2	47	28	21	18	21	2
1822	66,590	2,319	296	46	342	429	88	4	47	17	48	19	122	3
1823	68,600	2,108	236	66	302	303	75	175	25	31	18	11	2	5
1824	70,670	1,468	188	47	235	185	47	14	25	14	18	9	2	5
1825	72,810	1,545	295	44	339	135	68	9	21	13	33	11	3	7
1826	74,990	1,922	306	48	354	164	84	3	21	45	29	14	4	4

7e TABLEAU *présentant, pour la ville de Boston, pendant une série de sept années, le relevé des décès causés par les maladies suivantes.*

ANNÉES.	POPULATION.	TOTAL des décès.	Phthisies.	Maladies aiguës des poumons.	Total des maladies des poumons.	Fièvres.	Hydropisies.	Dyssenterie.	Rougeole.	Intempérance.	Coqueluche.	Gastro-Entérite.	Paralysie.	Maladies du foie.	Apoplexie.	Petite Vérole.	Suicides.
1820	43,940	1,103	220	28	248	74	14	14	00	31	24	6	16	7	10	00	6
1821	46,490	1,420	216	31	246	76	40	60	149	36	26	10	22	8	7	00	2
1822	49,190	1,203	166	46	212	57	44	31	3	25	5	5	10	7	6	00	5
1823	52,050	1,154	184	42	226	49	34	25	00	17	17	15	5	9	11	00	3
1824	55,080	1,302	244	84	328	86	59	45	2	26	13	16	12	6	9	2	5
1825	58,281	1,450	220	73	293	68	69	56	77	30	27	15	14	25	12	1	4
1826	61,620	1,254	231	49	280	60	71	47	10	43	23	25	9	17	10	00	5

8[e] Tableau *présentant la proportion des décès parmi les noirs (les esclaves compris), et parmi les esclaves inclusivement, dans Baltimore, à leur population, pendant les années suivantes.*

Années.	Population noire, esclaves compris.	Décès parmi les noirs.	Rapport des décès parmi les noirs, à la population :: 1 à	Population esclave.	Décès des esclaves.	Rapport des décès parmi les esclaves, à leur population.
1820	14,651	488	30, 02	»	»	»
1821	15,090	423	35, 67	»	»	»
1822	15,550	582	26, 71	»	»	»
1823	16,020	659	24, 30	4,760	39	66, 19
1824	16,510	416	39, 68	4,910	48	102 29
1825	17,010	389	43, 72	5.050	57	88, 73
1826	17,520	526	33, 32	5,210	97	53, 92

9[e] Tableau, *montrant la proportion relative des décès parmi les blancs et les noirs à leur population respective, dans les villes de New-York, Philadelphie et Baltimore.*

Années.	Les décès parmi *les esclaves*, à Baltimore, sont à la population (blancs et noirs libres exceptés) :: 1 sur	Les décès parmi les *noirs libres*, à Baltimore, sont à la population (esclaves et blancs exceptés) :: 1 *sur*	Les décès parmi *les noirs*, à Baltimore, sont à la population (blancs exceptés) :: 1 sur	Les décès parmi *les blancs*, à Baltimore, sont à la population (les noirs exceptés) :: 1 sur	Les décès parmi *les noirs*, à Philadelphie, sont à la population (blancs exceptés) :: 1 sur	Les décès parmi *les blancs*, à Philadelphie (les noirs exceptés) sont à la population :: 1 sur	Les décès parmi *les noirs*, à New-York, sont à la population (les blancs exceptés) :: 1 sur	Les décès parmi *les blancs*, à New-York, sont à la population (les noirs exceptés) :: 1 sur
1820	»	»	30, 02	42, 29	»	»	»	»
1821	»	»	35, 67	31, 11	16, 35	42, 47	19, 50	40, 23
1822	»	»	26, 71	29, 38	20, 46	35, 56	»	»
1823	66, 19	»	24, 30	36, 28	14, 62	28, 96	26, 85	45, 14
1824	102, 29	31, 52	39, 68	51, 48	16, 98	30, 40	16, 81	39, 87
1825	88. 73	36, 03	43, 72	48, 26	24, 62	34, 59	14, 35	37, 05
1826	53, 92	28, 69	33, 32	41, 16	23, 53	32, 34	17, 53	38, 58
Année moyenne.	77, 78	32, 08	33, 34	39, 99	19, 42	34, 05	19, 01	40, 17

Ce tableau fait ressortir plusieurs faits importans : 1°. la différence marquée dans la proportion des décès parmi les blancs et les noirs; 2°. la différence encore plus marquée entre les

décès des noirs libres et des esclaves dans la ville de Baltimore; 3°. le nombre disproportionné des décès parmi les noirs dans les villes de New-York et de Philadelphie, comparé avec celui de Baltimore. L'incapacité physique relative des nègres pour soutenir l'influence d'un climat rigoureux, et l'influence croissante de la pauvreté pour diminuer les chances de vie dans les climats froids, sont les causes les plus actives qui amènent ce résultat. Il est probable que la différence du nombre des décès parmi les noirs à New-York et à Philadelphie comparé à celui des blancs, est dû aux effets de la pauvreté sur cette race dégradée (*degraded race*) (1). Les mêmes résultats amenés par de semblables causes ont été observés (2), mais à un degré moins marqué, entre les arrondissemens pauvres et riches de la ville de Paris. La disproportion des décès entre les noirs libres et ceux qui sont esclaves à Baltimore, mérite surtout d'être remarquée et tient probablement aux soins que les maîtres ont de leurs esclaves, à la tempérance de ces derniers, à leur manière de vivre plus régulière; si on la compare à la paresse, à l'intempérance et à l'imprévoyance des noirs libres. Cette comparaison des blancs et des noirs montre clairement, quant à l'état individuel des esclaves, que leur situation n'est pas aussi déplorable qu'on le croit généralement. (On trouve certainement quelque fondement dans les observations de nos auteurs, mais l'état des noirs libres tient aussi à ce qu'il est fait peu de chose pour leur instruction et pour les tirer de l'état d'abrutissement dont on se fait un argument contre eux.) Il est à désirer que de semblables recherches comparatives soient continuées et faites sur une plus grande échelle; MM. Niles et Rush témoignent le regret de n'avoir pu encore étendre leurs recherches aux grandes villes du sud et de l'ouest, où il existe un bien plus grand nombre d'esclaves.

(1) Ces résultats et cette expression de l'auteur rappellent d'une manière bien pénible combien les préjugés contre les malheureux noirs sont profondément enracinés aux États-Unis, pays de la liberté.

(2) Nous avons donné dans le *Bullet. des Scienc. médicales ;* tom. XIII, art. 14, une note sur les recherches de M. Villermé, qui confirme pleinement cette assertion. Voyez aussi les articles extraits de la Statistique de Paris, que nous avons insérés dans le *Bulletin des Sciences medicales*, Tom. II, art. 15 et 113.

10e TABLEAU. *Relevé des décès dans les villes suivantes, pour une série de sept années, finissant au 1er janvier 1827.*

	Au-dessous d'un an, (mort-nés exceptés).	Entre 1 et 2 ans.	Entre 2 et 5 ans.	Entre 5 et 10 ans.	Entre 10 et 20 ans.	Entre 20 et 30 ans.	Entre 30 et 40 ant.	Entre 40 et 50 ans.	Entre 50 et 60 ans.	Entre 60 et 70 ans.	Entre 70 et 80 ans.	Entre 80 et 90 ans.	Entre 90 et 100 ans.	Entre 100 et 110 ans.	Entre 100 et 120 ans.
New-York........	5,190	2,568	2,003	946	1,261	3,573	3,617	2,932	1,847	1,209	795	421	96	19	»
Philadelphie.......	5,438	2,180	1,907	1,020	1,296	3,079	3,186	2,635	1,842	1,335	894	515	157	25	4
Baltimore....... ..	2,464	967	938	553	987	1,350	1,654	1,275	836	559	371	244	61	20	«
Boston.	1,322	884	531	282	369	960	920	778	525	362	305	158	28	1	»
TOTAL....	14,414	6,599	5,379	2,801	3,913	8,962	9,387	7,620	5,050	3,465	2,365	1,338	342	65	4

Plusieurs résultats remarquables contenus dans ces Tableaux n'échapperont point à nos lecteurs : il est fort curieux de voir combien les recherches statistiques, lorsqu'elles sont faites avec soin, sont unanimes sur l'influence de la richesse ou de la pauvreté sur la durée de la vie. Or la richesse est en raison directe de l'instruction des contrées, et réciproquement. C'est donc aux gouvernemens à provoquer les mesures les plus convenables pour répandre l'instruction, pour rendre le travail productif et facile aux classes laborieuses. C'est par des relevés statistiques que les autorités peuvent connaître les besoins des pays qu'ils sont appelés à administrer.

11ᵉ Tableau. *Proportion des décès* (les enfans mort-nés exceptés) *à la population entière de New-York, de Philadelphie, de Baltimore et de Boston.*

ANNÉES.	Les décès, à New-York, sont à la population, dans le rapport de 1 sur	Les décès, à Philadelphie, sont à la population, dans le rapport de 1 sur	Les décès, à Baltimore, sont à la population, dans le rapport de 1 sur	Les décès, à Boston, sont à la population, dans le rapport de 1 sur
1816	40, 82	»	»	»
1817	45, 37	»	»	»
1818	36, 00	»	»	»
1819	37, 95	»	26, 62	»
1820	35, 16	33, 90	38, 60	39, 83
1821	37, 01	36, 82	32, 07	32, 73
1822	43, 04	33, 21	28, 71	40, 88
1823	42, 85	26, 46	32, 54	45, 10
1924	36, 05	28, 26	48, 14	42, 30
1825	33, 09	33, 29	47, 12	40, 19
1826	35, 42	31, 22	39, 01	49, 13

PLANS ET CARTES.

183. Position des îles Atollons. Note de M. Henry, capitaine au long-cours, communiquée par M. de Toustain-Dumanoir.

En 1815, étant sur le navire de Nantes, *la Thétis*, nous rendant de l'île *Maurice* à la côte de *Coromandel*, nous nous décidâmes à passer dans les *Maldives*, ce qui abrége de beaucoup, nous fîmes route en conséquence; nous étions dans l'incertitude pour la carte dont nous devions nous servir. La carte anglaise différait de beaucoup de la nôtre; mais comme elle était plus nouvelle, et que d'ailleurs on y donnait beaucoup d'observations qui avaient été faites par divers bâtimens, au moyen de *montres-marines*, nous lui donnâmes la préférence, et nous fûmes à même de juger de son exactitude, car le 22 juin nous donnâmes dans le canal avec un très-mauvais temps, et nous continuâmes notre route sans aucun accident; trois jours après nous étions à Ceylan. Il est vrai que nous avions un très-bon Chronomètre, et c'est ce qui nous engagea à passer par ce canal. Dans cette mer les courans sont très-violens et occasionnent de très-grandes erreurs sur l'estime de la route; depuis notre départ

jusqu'au moment où nous avons passé dans le canal, nous avions une erreur d'environ 60 lieues sur notre estime; il serait donc imprudent de s'engager dans ces canaux, si l'on n'avait que *des cartes françaises et sans chronomètre*, car il est très-difficile de pouvoir faire des observations de longitude, vu qu'il y fait presque toujours mauvais temps.

Les latitudes des îles que l'on appelle Atollons, sont bonnes, mais il n'en est pas de même de leurs longitudes; voici quelle est la position des îles qui forment le canal que l'on nomme *Canal des* 1° 30', et qui est celui dans lequel nous avons passé.

Atollon adunati (l'île la plus S-O.)	Latit. 1° 50' N. Lon. 71° 7' E. du m. de Paris.
Atollon, *id.* (l'île la plus S.)	Lat. 1° 49' N. Long. 71° 13' E. Paris.
Atollon du Sud (l'île la plus N-O)	Latit. 0° 50' N. Longit. 71° 0' E. Paris.
Idem. (l'île la plus N-E.)	Latit. 0° 50' N. Long. 71° 0' E. Paris.

Toutes ces longitudes diffèrent de celles données par les cartes françaises d'environ 1° 30' plus Est. Cette seule erreur peut occasioner bien des accidens.

184. Atlas de Géographie ancienne pour servir à l'intelligence des œuvres de Rollin; publié sous la direction de M. Letronne, membre de l'Académie des Inscriptions-et-Belles-Lettres. In-4° cart.; prix 12 fr. Paris, 1827; F. Didot.

Les ouvrages historiques du vertueux recteur de l'université de Paris, avaient besoin d'être enrichis de notes critiques propres à rectifier des erreurs de détail qui s'étaient glissées dans la rédaction de son grand ouvrage, ou à indiquer des particularités historiques qui avaient été négligées. Des modifications dans l'évaluation des mesures et des monnaies anciennes devenaient également nécessaires, afin de mettre l'ouvrage au niveau des connaissances les plus récentes acquises depuis sa publication. Un semblable travail ne pouvait être mieux confié qu'à M. Letronne, dont la réputation est toute européenne : cet académicien a réduit à leur juste valeur les critiques dont les écrits de Rollin ont été l'objet, en publiant, pour la première fois, une édition qui offre sur les endroits vraiment fautifs les rectifications et les éclaircissemens nécessaires.

La géographie, compagne inséparable de l'histoire, lui sert aussi de guide; elle trace, après une succession de siècles, la forme des diverses contrées, habitées par des peuples anciens, la marche et la stratégie des armées, elle assigne la position des villes même dont il n'existe plus de ruines, et montre la place où les événemens mémorables se sont passés. Un atlas devenait donc indispensable pour servir à l'intelligence des œuvres de Rollin. Cet atlas, qui a été rédigé sous la direction de M. Letronne par M. Dufour, élève distingué de M. Lapie, vient de paraître; il est composé de 17 planches. Les 10 premières donnent les cartes du monde connu des anciens, d'après M. Gosselin; de l'empire romain (partie occidentale); de l'empire romain (partie orientale); de l'empire d'Assyrie; de la Grèce et d'une partie de ses colonies; de la Grèce (partie septentrionale); de la Grèce (partie méridionale); de l'Italie (partie septentrionale); de l'Italie (partie méridionale); de la Gaule. Les 7 autres planches présentent les plans de Rome; de ses environs; des environs de Carthage; de Syracuse; du combat naval d'Ecnome; de Cunaxa; d'Athènes; de ses environs; de la bataille de Marathon; de Platée; du combat naval de Salamine; du passage des Thermopyles.

Les cartes générales donnent de grands ensembles, et le Géographe a réservé pour les pays où les événemens importans se pressent, les cartes de détails, afin que le lecteur puisse plus particulièrement suivre les récits de l'historien. Cet atlas sur lequel nous reviendrons en rendant compte de celui que l'on grave en ce moment pour l'Histoire des empereurs, par Crevier, a été dressé avec exactitude, et le choix des cartes et plans qui le composent prouve que M. Dufour a médité sur son objet. Quant à son exécution matérielle, elle est digne de la belle édition qu'il accompagne. SUEUR MERLIN.

185. SUR LA CARTE DU CAPIT. SMITH, dressée d'après les découvertes faites par le Major Denham et le Lieut. Clapperton dans l'intérieur de l'Afrique septentrionale; par le profess. RITTER, de Berlin; avec une carte. (*Hertha;* 1825; 3e vol., 1er cah., p. 231.)

La carte du Capit. Smith, honorablement connu par son levé de la Sicile et de plusieurs côtes de la Méditerranée, est

basée sur les rapports et les journaux des voyageurs anglais Denham et Clapperton. En la communiquant à quelques amis de la science, il l'a accompagnée d'explications relatives à l'intérieur de l'Afrique. Elles portent en substance ce qui suit :

En partant de Tripoli, le chemin des voyageurs va presque en ligne directe vers Bornou situé au sud. Cette situation de Bornou est en opposition avec celle que lui donnent les cartes qui ont paru jusqu'à présent ; car, d'après cette direction, Bornou est situé beaucoup plus à l'ouest, circonstance qui change considérablement la situation des montagnes de la Lune et des sources du *Bahr el Abiad*, ou du bras occidental du Nil.

Le lac Tsaad, situé au centre de l'Afrique, entre le 13e et 14e degré latitude Nord, est un lac d'eau douce qui n'offre aucune communication visible avec la mer. Les bords nord-est de ce lac ne sont pas encore déterminés, et de nouvelles recherches sont nécessaires pour la détermination de ses limites, ainsi que de la longitude de Bornou situé à l'ouest de ses bords.

En partant de Bornou, le major Denham dirigea son voyage du Nord au Sud, depuis Kouka jusqu'à Musfeia (9° lat. N.), pour une expédition contre les montagnards de ce pays. Il paraît toutefois que cette route s'étend trop vers le sud pour une excursion de 5 jours.

En partant de Bornou, M. Clapperton fit une autre excursion dans une direction opposée, c'est-à-dire, de l'est à l'ouest jusqu'à Sockatou. Cette excursion est importante, vu qu'elle met en évidence que le voyageur n'a aucun obstacle marquant à surmonter dans cette contrée, qu'on y trouve partout des routes praticables, une surabondance en vivres, fruits, rafraîchissemens de toutes espèces, et que, dans cette étendue, la civilisation est indubitablement existante dans toutes les classes de ses habitans.

Le cours douteux du Niger est indiqué par une ligne pointillée. Le cours du fleuve de Bornou ou du *You*, de l'ouest à l'est, jusqu'au lac Tsaad, n'exclut point la possibilité du cours d'un grand fleuve central vers Bornou, de l'ouest à l'est. M. Smith est porté à croire que Clapperton a quitté près de Bedi-Karfi, le bras principal du grand fleuve de Bornou, et que celui qu'il a traversé près de Katagum, n'était qu'une rivière méridionale qui a son embouchure dans le grand fleuve ; car

il lui paraît invraisemblable que le fleuve You de Clapperton, si c'était le grand fleuve de Bornou qui a son cours du sud au nord, fasse subitement un angle droit vers l'est, sans y être contraint par la forme du terrain ; or, cette nécessité ne saurait avoir lieu, vu que, d'après la description, le pays est absolument plat, n'offrant que des pentes douces. Il observe en outre que Clapperton étant resté éloigné à environ 60 milles anglais du coude hypothétique vers l'est, des voyageurs ultérieurs y auront encore des découvertes à faire, et que la ligne pointillée sur la carte vers le fleuve *You*, mérite toujours d'être considérée, vu que tout le cours de ce fleuve est beaucoup plus vers le sud qu'on ne peut le supposer à l'égard du Niger.

M. Smith trouve également étonnant que le fleuve Sockatou, dont le cours est de l'est à l'ouest, soit désigné comme n'ayant qu'une longueur peu considérable, tandis que les voyageurs le citent comme un principal fleuve du pays intermédiaire. Clapperton le cotoyait depuis Douro jusqu'à Sockatou. Il appelle cette contrée le paradis africain, dont la grande capitale Kashna se trouve au centre, et qu'il compare à Montpellier relativement à sa position salubre et à ses environs.

Clapperton fit un séjour de 3 mois à Sockatou; mais, malheureusement, il ne poursuivit pas son voyage vers l'ouest, ni jusqu'à Timbouktou, ni même jusqu'à Koubé, qui est à 3 journées de Sockatou, et où, d'après le rapport, le grand fleuve du Niger tourne vers le sud pour aller se jeter dans le golfe.

Les voyageurs ont apporté des nouvelles aussi remarquables qu'intéressantes, relatives à une peuplade israélite qui habite la vallée d'un pays montagneux située vers le sud, entre le 9e et le 10e degré latit. nord, indiquée sur la carte sous le nom de *Jacoba* et *Gizoua*. Voici donc, outre les Falachas dans le pays haut de l'Abyssinie, la 2e peuplade de cette espèce qui a maintenu son individualité dans l'Afrique centrale. Les voyageurs s'étant trouvés à Katourgwa, qui n'est guères éloignée de Jacoba, il est sans doute à regretter qu'ils n'aient pas visité eux-mêmes le pays du peuple israélite.

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

186. NOUVEAUX ESSAIS SUR LA PEINE DE MORT; par Honoré VALANT. 1 vol. in-18 de 207 pp., pap. vélin, avec le portrait de l'auteur sur papier de Chine; prix 5 fr. Paris, 1827; Pélicier.

Un de nos collaborateurs a consacré dans le *Bullet.* de fév. 1828, n°s 148-153, un article raisonné, à l'examen de plusieurs ouvrages, sur la question importante de *l'abolition de la peine de mort*, parmi lesquels on remarque celui d'un de nos jeunes légistes, couronné dans deux concours à la fois. Il est juste de ne pas omettre, dans la liste de ces défenseurs de l'humanité, le nom d'un homme qui fut l'ami du célèbre Lanjuinais, et dont les réclamations contre nos lois sanguinaires remontent à l'époque de la Convention nationale.

L'ouvrage que nous annonçons est une nouvelle édition, car nous en connaissons une qui date de l'année 1822; mais, comme il n'en a point été parlé encore dans notre recueil, nous croyons utile d'en indiquer au moins les principales divisions. Le 1er *essai* de l'auteur est un *Discours préliminaire*, où il révoque en doute la légitimité d'une peine qu'il voudrait voir effacée de tous les Codes; parmi les autorités qu'il cite, on remarque celle de Muréna (*Traité des violences*, chap. 2e.) dont il cite ces paroles, qu'il applique à l'objet de la discussion : « Vous avez voulu tuer pour vaincre, vaincre pour n'être pas tués; mais tuer après avoir vaincu! avoir vaincu pour tuer!... Ces idées révoltent toutes les âmes honnêtes. » Le 2e essai est un *Examen de l'opinion de Mably, de J-J. Rousseau, de Filangieri et Montesquieu, sur la peine de mort.* L'auteur ne s'est pas laissé imposer par la réputation de ces grands écrivains, et il discute leurs raisons avec beaucoup de noblesse et de courage; mais, s'il lui a été facile de mettre l'auteur du *Contrat social* en opposition avec lui-même, nous ne pensons pas qu'il ait répondu aussi victorieusement à toutes les objections de ses autres adversaires, et malheureusement il en est qui ont encore acquis de la force dans l'état où se trouve aujourd'hui la société. Le 3e essai est une *Nomenclature, par ordre alphabétique, des victimes de condamnations injustes*; mais il nous semble qu'ici il s'agit moins de la

peine en elle-même que de son application. La conscience du juge doit être bouleversée à l'aspect de tant d'erreurs consacrées par la loi; mais celle du législateur et du publiciste ne peut que regretter que la réparation soit devenue impossible. Le 4e essai est un *Discours en vers sur le meurtre public ;* nous ne sommes pas appelés à dire ici notre avis sur ce morceau, et nous devons nous en féliciter, car nous craindrions d'être sévère et de ne pas assez tenir compte à l'auteur de l'intention. Le livre est terminé par le *Vocabulaire des nouveaux essais sur la peine de mort,* qui est le 5e et dernier chap. de l'ouvrage; nous avons cru y remarquer quelques mots qui n'ont pas un rapport bien direct avec la question. E. H.

187. Observations on the actuel state of the english laws of real property, etc. — Observations sur l'état actuel de la législation anglaise, relatives à la propriété réelle, avec l'esquisse d'un code; par James Humphreys, esq. In-8°. Londres, 1826; Murray. (*Quarterly Review ;* sept. 1826, p. 540; et *Edinb. Review;* mars 1827, p. 458.)

Pendant la session de 1824, le gouvernement anglais forma une commission, présidée par le lord chancelier, pour prendre en considération l'état présent des lois relatives à la propriété territoriale, dans la vue surtout de rechercher quelles modifications il conviendrait d'y introduire, afin de diminuer les frais et la durée des procès suivis à la cour de chancellerie, au sujet desquels il s'élevait depuis long-temps des réclamations universelles. Cette commission a présenté au Roi un rapport, dont une copie a été communiquée à la Chambre des communes, et imprimée par son ordre. Ce rapport paraît généralement avoir peu satisfait les publicistes anglais, et un des membres de la commission (lord Redesdale) a publié à ce sujet des observations critiques. Quoiqu'il en soit, l'initiative prise à cet égard par le gouvernement, est un fait digne d'observation, surtout quand on le rapproche du plan proposé en même temps par M. Peel, pour la réforme de la législation pénale, et des mesures de M. Huskisson pour modifier le régime prohibitif. Le travail de la commission a dirigé l'attention des publicistes anglais sur le système compliqué des lois territoriales de l'Angleterre, et donné lieu à divers écrits, plus ou moins remarquables. Le plus im-

portant de tous est l'ouvrage de M. Humphreys, qui offre une exposition complète et méthodique de cette législation.

Cet ouvrage est divisé en deux parties, dont la première fait connaître l'état actuel de la législation, et la seconde présente le nouveau système proposé par l'auteur.

Pour donner une idée du degré de complication des lois territoriales de l'Angleterre, il suffira de dire, d'après M. Humphreys, que pour en avoir une exacte connaissance, il faut lire au moins *six cents volumes*, en latin, en normand, ou en anglais. Aussi l'auteur cite-t-il l'exemple d'un célèbre légiste, qui, après trente ans passés à l'étude approfondie de cette législation, déclarait naïvement qu'il n'était pas encore certain d'être parvenu à la comprendre.

Les bornes de ce recueil ne nous permettent que de donner une idée très-sommaire du travail de M. Humphreys. La première partie se compose de huit chapitres. Le premier traite des diverses manières de posséder la terre, c. à d. des tenures, des usufruits et des biens tenus en dépôt, soit actif, soit passif. Dans le second, l'auteur expose les subdivisions, qui sont toutes d'origine féodale, telles que le franc-aleu, le fief, etc.; le premier mode est celui suivant lequel les terres sont généralement tenues en Angleterre, les autres n'ayant lieu que dans certaines localités. Le 3e chapitre est relatif aux différentes modifications des intérêts territoriaux. Les divers modes d'aquisition sont exposés dans les trois chapitres suivans. Le 7e traite des hypothèques. Enfin, dans le 8e, l'auteur énumère les différentes sources du droit territorial.

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Humphreys commence par examiner si c'est par des modifications partielles ou par une refonte générale qu'il convient de remédier aux inconvéniens universellement reconnus dans les lois territoriales de l'Angleterre. Il se prononce, comme on le conçoit aisément, pour la seconde opinion, en s'appuyant de l'autorité de Bacon, qui déjà avait émis le même vœu, quoique, de son temps, la complication de ces lois fût infiniment moins grande, et que les progrès de la société n'eussent pas encore sollicité cette rénovation. Mais on aurait tort de croire, d'après cette manière de procéder, que l'auteur va proposer une refonte réelle dans le système total de la législation. Suivant l'esprit de particula-

rité dominant en Angleterre, après avoir annoncé un code entièrement nouveau, l'auteur se borne à indiquer dans la législation actuelle quelques changemens de détail, destinés surtout à simplifier et à abréger la procédure. Il conserve d'ailleurs toutes les dispositions essentielles des lois existantes. C'est ainsi qu'il entreprend, fort au long, la défense formelle du droit d'aînesse et des substitutions, qui sont en effet une des bases principales du système général de la constitution anglaise. Cette disposition, dans un esprit d'ailleurs très-porté à l'innovation, est un exemple sensible de l'impossibilité d'approfondir véritablement les questions principales de la législation, lorsqu'on les isole de la politique générale, qui naturellemeut les domine. Quant à la valeur propre des changemens proposés par l'auteur, il ne peuvent, par leur nature, être bien jugés que par les publicistes nationaux. Nous remarquerons seulement que deux *Revues*, dont l'esprit est bien opposé, se sont accordées à en faire l'éloge.

Il est digne d'observation que cette tentative de réformation secondaire du code territorial de l'Angleterre coïncide avec les travaux entrepris dans le même but par les gouvernemens de plusieurs états, tels que la Bavière, l'État de l'Église, la Louisiane, le New-York, etc. A. C. ancien élève de l'École Polytechnique.

VOYAGES.

188. DEUXIÈME VOYAGE DE DEUX ANGLAIS DANS LE PÉRIGORD, et leur pélerinage à Rocamadour, faits en 1827; traduits sur leur journal manuscrit. In-18 de 107 pag. Périgueux, 1828; Dupont.

Le premier voyage a été analysé dans le *Bulletin*, Tom. IX, n° 157. Dans le 2ᵉ voyage, les auteurs, ou leur éditeur M. Jouannet, partent de Bayonne, visitent le Teste de Buch, et traversent les Landes plantées de pins; ils y voient une multitude de troncs ouverts depuis le sol jusqu'à 10 pieds de hauteur, par d'étroits sillons destinés à l'écoulement des sucs résineux : « ces hauts pins noirâtres avec leurs jaunes cannelures leur représentent d'immenses colonnades dressées dans le désert. » Arrivés à Bordeaux, les voyageurs se mettent en route pour reconnaî-

tre les deux rives de la Drône, longer la frontière septentrionale du département de la Dordogne, et revenir par Souillac, en faisant une petite excursion à Rocamadour. De Blaye ils remontent la Dordogne jusqu'à Libourne. Ils parlent des antiquités gauloises trouvées à Segonzac, de la fontaine de Sourzac, qui jaillit dans la caverne de Mussidan et forme une cascade; ils donnent quelques détails géologiques sur l'arrondissement de Ribérac, arrosée par les rivières de Lille et Drône, bordées par de hauts plateaux que recouvrent des graviers, des quartz roulés et des fragmens de roches granitiques : au reste cet arrondissement a beaucoup de ressemblance avec les pays crayeux du nord-ouest de la France. Au midi de la Drône presque tous les calcaires sont marneux et riches en fossiles; les plateaux sont stériles, ce qui y vient le mieux ce sont les chataigniers, dont le fruit, avec un gros pain de seigle et un peu de viande de porc, nourrit les paysans pauvres et indolens. Autrefois l'arrondissement vendait une immense quantité de porcs aux Basques : on dit qu'aujourd'hui les Basques en vendent eux-mêmes beaucoup. Toutefois le Ribérac en nourrit encore un très-grand nombre. Il n'y a dans cet arrondissement qu'un peu d'industrie agricole. La ville de Ribérac s'est pourtant aggrandie et embellie depuis 30 ans. Elle semble destinée à devenir l'entrepôt des grains, chanvres et fers du pays réservés pour Bordeaux. Brantome occupe une jolie position sur un côteau de la Drône; on y remarque d'anciennes carrières très-vastes, et les édifices qui formaient autrefois l'abbaye. Thiviers a une faïencerie; dans la vallée de Nanthiat les papeteries, perfectionnées dans les derniers temps, fournissent des papiers qui concourent, dit-on, avec ceux d'Angoulême; mais les houillères de Lardin ont été abandonnées, et avec elles l'école d'enseignement mutuel établie dans ce lieu. De Souillac nos voyageurs firent une excursion à Rocamadour, lieu de pélerinage situé dans une contrée très-pittoresque. On monte par des rampes du bourg à l'église adossée au roc : outre cette église il y en a une autre taillée dans le rocher, comme l'ermitage et l'oratoire de la Vierge. C'est dans l'ermitage qu'est suspendue à un chaîne la prétendue épée du paladin Roland. Le fort de Rocamadour, qui dominait l'église, est détruit.

Souillac a depuis 1822 un beau pont de 7 arches; l'église de

l'ancienne abbaye sert maintenant à la paroisse. De Souillac nos voyageurs regagnèrent Libourne par la Dordogne qui traverse une très-belle vallée. Dans cette course on voit le pont de Drouilh, le petit port de Domme, les carrières de Creysse qui fournissent des pierres à la ville de Bordeaux, etc. Le voyage des deux Anglais est terminé par des notes géologiques sur les contrées qu'ils ont parcourues; ces détails sont du ressort de la 2e section du *Bulletin*. D—G.

189. Voyage aux Alpes et en Italie, contenant la description de ces contrées, avec des détails sur les curiosités naturelles, scientifiques, industrielles et littéraires, les mœurs et coutumes des habitans, les monumens des arts, les hommes célèbres, etc.; par M. Albert-Montémont, auteur des *Lettres sur l'astronomie*. Deuxième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, ornée de trois jolies gravures et d'une carte des Alpes. 3 vol. in-18, imprimés sur pap. grand raisin fin, satiné, de chacun 252 p.; prix, 10 fr. Paris, 1828; Charles Béchet.

Le *Bulletin* n'ayant pu rendre compte de la première édition de cet ouvrage, nous allons en offrir une rapide analyse. L'édition actuelle, augmentée d'un troisième volume et d'une foule de passages qui en font un livre entièrement nouveau, se divise par lettres. Elle en contient 18, outre l'introduction. La 1re décrit le trajet de Paris à Genève, avec une première vue de la grande chaîne des Alpes; la 2e décrit Genève et son lac; la 3e la pittoresque vallée de Chamouni; la 4e le Mont-Blanc, la 5e les monts et les vallées qui l'entourent; la 6e la Valorsine, avec le col de Balme, la Tête noire, et les divers animaux des Alpes; la 7e la vallée et l'hospice du mont Saint-Bernard; la 8e le Valais propre et le Saint-Gothard; la 9e le Simplon et sa nouvelle route; la 10e le lac Majeur et les îles Boromées; la 11e Milan dans tous ses détails, ainsi que Pavie; la 12e Venise et ses environs, avec les principales villes des anciens états vénitiens; la 13e Turin et ses dépendances; la 14e Gênes, la Spezzia et Alexandrie; la 15e les Hautes-Alpes, avec le Mont-Genèvre, le Mont-Viso, le Briançonnais, le Queyras, la vallée de Barcelonnette et Gap; la 16e Grenoble et sa grande chartreuse; la 17e Chambéry et la Savoie; enfin la 18e Lyon et les bords du Rhône, de la Saône, avec Mâcon et Châlons.

Indépendamment de ces matières qui prêtent beaucoup à l'intérêt né du contraste et de la variété, l'auteur a présenté une description de la route ainsi que du Col de Tende, et d'une vallée des Alpes où plus de 600 cascades, s'offrant ensemble à la vue, excitent l'étonnement par leur hauteur et leur volume. Il a trouvé dans la vallée d'Entremont, au Saint-Bernard, la possibilité de noter la dégradation successive des végétaux, depuis le figuier jusqu'à la soldanelle et le rhododendron. En Italie il a retracé l'état actuel de la littérature et la condition d'un sexe presque réduit, selon lui, à l'ilotisme et qui regrette encore, dit-il, le règne passager des lois françaises auxquelles on a substitué *de vieilles et absurdes coutumes.* Dans les vallées sur lesquelles domine ce superbe Mont-Blanc dont l'ascension est aussi périlleuse que maintenant inutile, depuis les expériences de Saussure, M. Albert-Montémont a eu l'occasion de remarquer et de signaler la prodigieuse diversité des scènes naturelles, les mœurs patriarchales des habitans; comme en Lombardie et en Piémont il leur oppose d'autres tableaux et d'autres usages non moins curieux. En tout, ce voyage est aussi instructif qu'il est agréablement raconté. F.

190. Viaggio in alcuni luoghi della Basilicata e della Calabria citeriore.—Voyage dans quelques parties des provinces de Basilicate et Calabre citérieure, fait en 1826. In-8° de 152 p. Naples, 1826; imprim. française.

Trois auteurs ont signé la préface: ce sont MM. Petagna, Terrone et Tenore; ils nous apprennent qu'une excursion de botanique a donné lieu à cet opuscule qui, en effet, contient beaucoup d'observations sur la végétation et quelques-unes sur la géologie.

De Naples ils se rendirent par Nocera à Salerne. Ce chef-lieu d'une province riche et vaste a été orné de plusieurs édifices nouveaux, tels que le théâtre, le palais de l'intendance et de quelques jolies maisons sur la plage. Le long de la côte de Salerne, Amalfi, Cava, etc., on trouve plusieurs verreries, fabriques de pâtes, filatures de coton. Entre Salerne et Eboli, les anciens marais ont été convertis en champs cultivés en grains; les terrains restés en friche servent de paturages aux bestiaux et aux chevaux: dans les laiteries de la plaine on fait des fromages de lait de buffles. On a commencé à planter des orangers,

des ormes et des oliviers : on attache les vignes aux troncs des ormes selon la coutume du pays de Naples. Eboli n'a rien de remarquable. Auprès de la ville il y a une carrière de travertin : les sorbets sont une boisson favorite du peuple. Une nouvelle route mène à Campagna. Entre Eboli et Auletta on voit beaucoup d'oliviers et de moissons : le vin du pays annonce, suivant les auteurs, l'enfance de l'art de la vinification. Après Auletta on arrive à la Pertosa où l'on admire la belle cascade du Tanagro, que l'on traverse sur le pont de Campestrino. Quoique les crêtes des montagnes du pays soient nues, les flancs offrent une belle culture. Dans le vallo di Diano jaillissent plusieurs sources; faute d'écoulement quelques-unes donnent lieu à des marécages pestilentiels : il ne serait pas difficile de faire dériver les eaux vers le Tanagro. Le costume des femmes du pays est lourd et sans grâce : elles portent d'énormes fardeaux sur la tête, au lieu de les porter sur les épaules. Le pont de Casalnuovo marque la limite de la province de Salerne dont Casalnuovo est le dernier village. La route conduit de là en Calabre par Lagonegro et Lauria; le premier de ces deux endroits est situé au centre d'un bassin où naît le Torbido, nommé ainsi à cause de ses eaux vaseuses; les montagnes se composent de schiste argileux, et les collines adossées contre ces montagnes sont presque toutes d'argile pure. Les paturages sont fréquentés par une grande quantité de bestiaux que l'on mène en hiver sur la côte de Palicoro : les vins du pays sont exquis : on croit que Pline en parle sous le nom de *lagarini*. Lauria est assise à moitié sur un rocher. On porte dans le pays des vêtemens de drap noir, et l'on mange du pain azyme; avec la belle farine de la contrée on pourrait faire un pain excellent. Les auteurs du voyage notent, pour la rareté du fait, que l'auberge de Lauria a des vitres aux croisées. Castelluccio domine une grande vallée, au fond de laquelle naît le Mercuri; sa position amphithéâtrale est charmante; mais la route est mauvaise; on en prépare une meilleure. Le Mercuri est l'ancien Laus qui baignait l'antique Lavinium. Une autre vallée est celle que traverse le Frido, et que dominent le mont Rubbia et le Pollino. Nos trois auteurs gravirent la cime d'une montagne appelée *Dolce Dorme*. Ils se rendirent ensuite à Castro Villari, chef-lieu d'un district de la Calabre citérieure; c'est une ville de 6,000 âmes, qui pourtant n'a d'autre auberge qu'un misérable cabaret.

Par la vallée de Cosenza on arrive à la ville de ce nom : le pays a 8 fabriques de jus de réglisse, dont 4 appartiennent au baron Campagna. Cosenza est le marché de toute la contrée d'alentour; mais elle n'a que 8,000 habitans; il y a peu d'industrie dans ce pays. On préfère au labourage la vie nomade des pasteurs. Cosenza est située sur le Crati et le Busento qui confondent leurs eaux. Les 3 auteurs ne décrivent point l'intérieur de la ville; ils vantent seulement la cathédrale, l'intendance et le nouveau théâtre. Ils font une excursion à plusieurs villages, entre autres à celui de Figline où tous les habitans sont fondeurs d'étain, ils émigrent pour exercer leur état ailleurs. Plusieurs villages de la Calabre ont une industrie semblable. La Calabre a des mines de métaux, dont l'exploitation est depuis long-temps abandonnée; mais il est question de la reprendre sous la direction du baron Campagna. On y trouverait sans doute aussi la houille et le sel gemme. Actuellement le verre et le cristal sont dans ce pays des raretés; mais on fait beaucoup de vases d'argile.

Cosenza est le terme du voyage de nos trois auteurs; ils reviennent par Murano à Lagonegro, et de là à Naples. Ils ont joint à leur relation un catalogue des plantes et minéraux, une liste des arbres du pays, extraite de la Flore napolitaine, et la mesure barométrique des principales hauteurs. Une approbation de la junte de l'instruction publique, qui fait la cloture du volume, atteste que les auteurs n'ont rien dit qui ait pu choquer la censure royale. D—G.

MÉLANGES.

191. Société de géographie. Prix annuel pour la découverte la plus importante en géographie.

La Société offre une médaille d'or de la valeur de 1,000 fr. au voyageur qui aura fait en géographie une découverte marquante, et jugée la plus importante parmi celles dont elle aura eu connaissance pendant le cours de l'année 1828. Il recevra en outre le titre de correspondant perpétuel, s'il est étranger, ou celui de membre, s'il est Français; et il jouira de tous les avantages qui sont attachés à ces titres.

A défaut d'une découverte de cette espèce, une médaille d'or du prix de 500 fr. sera décernée au voyageur qui aura adressé, pendant le même temps, à la Société, les notions ou les communications les plus neuves et les plus utiles aux progrès de la science. Il sera porté de droit, s'il est étranger, sur la liste des candidats pour la place de correspondant.

La Société désire que les mémoires soient écrits en français ou en latin; cependant elle laisse aux concurrens la faculté d'écrire leurs ouvrages en anglais, en italien, en espagnol ou en portugais. Tout ce qui est adressé à la Société doit être envoyé *franc de port*, et sous le couvert de M. le président, à Paris, *rue et passage Dauphine*, n° 36.

192. ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES DE SAINT-PÉTERSBOURG.

Séance du 12 mars. M. Storch présente une feuille imprimée sous le titre: Supplément au n° 7 de la feuille hebdomadaire de Riga, 1827, contenant des observations générales sur la question d'économie politique proposée par l'académie le 29 décembre de l'année passée. Cet article est signé Henri-Auguste Bock. L'auteur croit que la hausse graduelle des prix des produits agricoles en Russie depuis le milieu du 17ᵉ siècle, doit être attribuée surtout à l'affluence des métaux précieux en Europe, ainsi que leur baisse depuis quelques années à la cessation de cette affluence causée par les troubles de l'Amérique méridionale, dont les mines ne fournissent plus la même quantité d'or et d'argent qu'autrefois, et qu'en conséquence ce n'est pas le prix des produits agricoles qui a baissé, mais celui des métaux précieux qui a haussé. M. Storch observe que si cette hausse avait eu lieu réellement, son influence aurait dû s'étendre non-seulement sur les produits agricoles, mais indistinctement sur tous les objets qui se vendent et s'achètent moyennant l'or et l'argent, ce qui n'est pas arrivé, vu que les produits de manufacture n'ont pas baissé, ou qu'ils n'ont point baissé dans la même proportion, et que plusieurs d'entre eux se sont au contraire élevés. Il croit que la baisse des produits agricoles est le résultat d'une foule de circonstances qu'il n'est pas aisé de démêler, bien qu'il y en ait quelques-unes qui se présentent à la réflexion, telles que la consommation diminuée et la production augmentée par la paix générale qui a suivi une guerre

générale de plus de 25 années, le perfectionnement de l'agriculture, la culture des pommes de terre plus répandue, les lois céréales de l'Angleterre.

Séance du 26 mars. M. Parrot lit un mémoire : *Description d'un nouveau pantographe.* Ce pantographe exécuté à Dorpat, il y a cinq ans, a servi à la confection d'une carte de la Livonie qui doit égaler ce qu'on a de plus parfait en ce genre. Voici ce que l'auteur dit sur l'origine de cet instrument et sur les épreuves faites sur son degré d'exactitude : « la Société économique de Livonie, qui soigne la carte susmentionnée, avait fixé le rapport de réduction à $\frac{1}{35}$ qu'aucun pantographe usité ne pouvait atteindre, et moins encore peut être le degré de perfection et d'exactitude qu'elle désirait obtenir. D'un autre côté, cette société désirait employer le pantographe préférablement à toute autre méthode de réduction, non-seulement à raison de la célérité du travail, mais surtout parce que toutes les autres méthodes exigent de la part du dessinateur une attention toujours soutenue, si l'on veut éviter qu'il ne se glisse quantité de fautes partielles. La Société économique chargea l'auteur de cette description, en qualité de son membre honoraire, d'aviser aux moyens non-seulement de donner au pantographe toute l'exactitude désirable dans les réductions, mais aussi la faculté d'exécuter les réductions dans le rapport de 35 à 1, afin d'épargner le temps et les frais d'une double rédaction et surtout de ne pas doubler les fautes qui, malgré tous les soins du dessinateur, ne sont jamais parfaitement nulles. Il en résulta l'instrument dont la description est l'objet de ce mémoire, et qui, à l'examen qui en fut fait par la société, subit les épreuves suivantes : 1° on décrivit avec un compas à pieds (*Stangen* Zirkel) un très-grand cercle et on le copia, de même son centre, dans le rapport de 35 : 1. Non-seulement on trouva que le rayon du petit cercle était rigoureusement $\frac{1}{35}$ de celui du grand, mais que tous les rayons du petit cercle étaient parfaitement égaux. 2° on décrivit avec l'instrument plusieurs diamètres dans le même cercle, qui se coupèrent tous exactement au centre; 3° on traça une ligne droite et on la copia avec le pantographe, puis on appliqua la règle à la courte ligne sans pouvoir observer aucun défaut de congruence. 4° on fit la réduction de la limite commune de deux terres deux fois, la première en

plaçant le pantographe sur l'une des deux terres et la seconde en le plaçant sur l'autre. Ces deux dessins tracés en sens opposé sur du papier transparent et placés l'un sur l'autre contre la fenêtre offrirent une congruence parfaite.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE CAHIER.

Géographie et Statistique.

Plans et Cartes.

Économie publique.

Voyages.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
RUE JACOB, N° 24.

BULLETIN
DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES.
ÉCONOMIE PUBLIQUE; VOYAGES.

GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE.

193. NOUVELLE GÉOGRAPHIE MÉTHODIQUE, destinée à l'enseignement; par M. Achille MEISSAS, élève de l'abbé Gaultier, et M. Auguste MICHELOT, chef d'institution, élève de l'École polytechnique; suivie d'un petit *traité sur la construction des cartes*, par M. CHARLE, géographe, attaché au Dépôt de la Guerre; accompagnée d'un Atlas universel, in-fol., dressé par le même. 1 vol. in-12 de XII et 356 p., avec 2 pl. gr.; prix, 2 fr. 50 c. Atlas élémentaire de 6 cartes, prix, 7 fr.; *id.* de 11 cartes, prix, 12 fr. 50 c.; *id.* de 16 cartes, prix, 18 fr. Paris, 1827; Brunot-Labbe.

Depuis que l'enseignement de la géographie, laissé pendant si long-temps aux bonnes ou aux mères qui s'occupaient de leurs enfans, a enfin pris place dans les études universitaires, les géographies élémentaires se sont multipliées à l'infini. Chaque année en voit éclore en France quelques douzaines; en Allemagne, en Angleterre, aux États-Unis, ces publications sont également très-fréquentes. Aucune encore n'a pu satisfaire complètement les vœux des hommes éclairés, rien n'étant si difficile à exécuter qu'un ouvrage élémentaire, surtout pour la géographie, et cependant tout le monde se croyant propre à faire un semblable ouvrage. La géographie élémentaire de M. Letronne sera long-temps encore le meilleur ouvrage en ce genre; mais on la considère comme étant trop savante pour le 1er âge, et en effet elle n'est pas destinée aux débutans.

L'ouvrage que nous annonçons, fait avec beaucoup de soin par des hommes capables, qui se sont entourés de toutes les lumières, qui ont consulté les hommes les plus versés dans la science, tous les ouvrages analogues, qui ont mis à l'exécu-

tion de leur livre tout le temps nécessaire, offre certainement des garanties que peu d'autres productions de ce genre peuvent présenter, d'autant plus que l'un d'eux est habitué à une méthode d'enseignement qui a obtenu de grands succès, et que tous deux ont appris à connaître les meilleurs procédés d'enseignement par leur propre expérience.

La *Géographie méthodique* de MM. Meissas et Michelot, tout-à-fait au niveau de la science remplit ces conditions. Elle est divisée en 3 parties: la première, mise à la portée des plus jeunes enfans, renferme les notions générales, la nomenclature des accidens géographiques les plus remarquables des 5 parties du monde, les divisions politiques et administratives des contrées qui les composent. Après chacun des chapitres, les auteurs ont mis une série de questions et d'exercices propres à mieux graver dans l'esprit des élèves la leçon qu'ils viennent d'apprendre. Au moyen de ces exercices et de l'explication qui est en tête du livre, il n'est pas de mère qui ne puisse elle-même diriger ses enfans dans l'étude de la géographie. La 2e partie, consacrée aux élèves plus avancés, donne pour chaque contrée: 1° la population et la superficie; 2° une courte notice historique; 3° une description générale du pays, qui fait connaître l'aspect physique, les productions naturelles et fabriquées qui caractérisent la contrée, et les principaux objets de son commerce; 4° les divisions administratives trop nombreuses pour entrer dans la 1re partie; 5° des notices sur les villes et lieux remarquables, où l'on indique leurs productions les plus estimées, les faits historiques et les noms des grands hommes qui les ont illustrées; 6° les particularités de géographie physique, moins importantes que celles de la 1re partie, mais cependant nécessaires à savoir. La 3e partie donne des notions générales sur la cosmographie et sur la géographie physique, enfin les procédés employés pour construire les différentes sortes de cartes.

Tel est, en suivant l'avertissement des auteurs, la division de leur ouvrage. Nous les approuvons beaucoup de n'avoir point adopté l'usage des demandes et des réponses. Mais ils ont placé à la suite de chaque chapitre des *questions* et des *exercices* qui ont le double avantage d'exercer l'élève et de pouvoir s'assurer de ses progrès.

Nous n'hésitons pas à dire que cette géographie nous paraît

plus propre qu'aucune de celles que nous connaissons à remplir le but que les auteurs se sont proposé.

L'atlas très-bien exécuté concourt, par une heureuse disposition dans les cartes muettes et les cartes écrites qui le composent, à faciliter l'enseignement et à fixer les faits dans la tête des jeunes élèves. En un mot, cette entreprise mérite beaucoup d'éloges et la reconnaissance de toutes les personnes vouées à l'enseignement. D.

194. A SYSTEM OF UNIVERSAL GEOGRAPHY ON THE PRINCIPLES OF COMPARISON AND CLASSIFICATION. — Système de géographie universelle, fondé sur les principes de la comparaison et de la classification; par Will. Channing WOODBRIDGE; 2e édit., ornée de cartes et de gravures, et accompagnée d'un atlas. 342 p. in-8°. Hartford (États-Unis), 1827; Cooke et comp.

Nous avons parlé de la 1re édition de cette géographie, d'après un journal américain. (Voy. *Bullet.* 1825, tom. V, n° 298.) Comme l'auteur vient d'adresser un exemplaire de la seconde édition au directeur du *Bulletin*, nous sommes à même de faire mieux connaître le plan qui distingue ce manuel. M. Woodbridge commence, comme d'autres géographes, par des notions élémentaires sur la géographie mathématique et la géographie physique. Dans cette dernière partie, l'Amérique se trouve plus souvent citée qu'elle ne l'est dans nos géographies européennes. C'est ainsi que dans le chapitre des chutes d'eau et des cataractes, l'auteur fait connaître les chutes du Niagara, des rivières Montmorenci et Chaudière, du Mississipi, du Missouri, du Passaïc, du Mohawk, du Catawba, du Tockoa-Creek, des rivières Connecticut et Hudson, dont on ne parle guère dans nos géographies élémentaires. Le chapitre des *grandes divisions du globe* commence aussi par l'Amérique, et dans cette partie, les bassins et les versans des États-Unis occupent plus de place que le reste. Les végétaux, animaux et minéraux du globe sont indiqués d'après les diverses zônes ou régions. Dans la division de la géographie physique, l'auteur donne aussi des notions élémentaires de géologie. Vient ensuite une division intitulée *géographie civile* et comprenant les chapitres intitulés: races d'hommes, langage, civilisation, gouvernement, religion, savoir, éducation, institutions littéraires, bibliothèques, carac-

tère national, agriculture, routes, bâtimens et villes, arts, manufactures et commerce. Une dernière division comprend la géographie statistique. L'auteur s'étend beaucoup, comme de raison, sur les États-Unis; il est très-court sur les autres parties du monde. La France n'y occupe qu'une page, la Suisse une demi-page, etc.

A la suite du travail de M. Woodbridge se trouve, sous un titre particulier, un ouvrage intitulé: *Ancient geography as connected with chronology;* géographie ancienne, dans ses rapports avec la chronologie, par Emma Willard, et suivi de quelques problèmes de géographie mathématique.

Ce livre élémentaire offre un grand nombre de vignettes gravées en bois et contenant de petites cartes géographiques et géologiques grossièrement faites, des vues de curiosités naturelles, des phénomènes physiques, etc. Ces vignettes contribueront sans doute au succès de l'ouvrage auprès des enfans, et ont certainement quelque utilité pour donner une faible idée d'objets qu'on ne peut jamais décrire assez clairement pour leur intelligence. Dans ses notions sur l'Europe, l'auteur n'est pas toujours exact, ou ne s'exprime pas avec assez de justesse. Par exemple, selon lui, la différence entre les religions grecque et latine consiste en ce que la dernière n'admet point d'hommes mariés dans le clergé et place des images de saints dans ses églises; ce qui assurément n'est pas la différence essentielle ou entière. Pour rendre son ouvrage utile dans l'enseignement, M. Woodbridge a ajouté des questions pour chaque chapitre, et il a divisé le livre en petits paragraphes numérotés. En perfectionnant cet abrégé, M. Woodbridge pourra en faire le livre élémentaire de tous les cours de géographie des États-Unis, et les rédacteurs de livres de géographie élémentaires en Europe pourront y puiser quelques bonnes idées et un assez grand nombre de détails sur l'Amérique septentrionale. Le titre annonce aussi un atlas composé sur un plan particulier. Cet atlas n'accompagne point l'exemplaire envoyé par l'auteur au *Bulletin*.

D — G.

195. Du nombre des délits criminels comparé a l'état de l'instruction primaire; par un membre de la Société formée pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire. In-8° de 36 p. et 5 tableaux; prix, 75 cent. Paris, 1827; Colas.

Le but de cette brochure est de combattre cette assertion de M. Benoiston de Châteauneuf: « Les pays où règne l'ignorance produisent souvent moins de crimes que ceux où règnent les lumières. »

« Existe-t-il, dit l'auteur, dans un pays civilisé un rapport nécessaire entre le nombre des délits et le degré d'instruction donné à ses habitans? Ce nombre est-il en raison du degré des lumières répandues parmi le peuple, ou bien au contraire décroît-il avec lui? N'y a-t-il pas d'autres causes que le défaut ou l'abondance d'instruction qui agissent sur la moralité du peuple et bien plus efficacement? » L'auteur pense que ces questions pourraient se résoudre par l'observation des faits. Après avoir rappelé ceux qu'il connaît, il indique ceux qu'il convient de recueillir; il admet que les crimes sont proportionnellement plus nombreux en France qu'en Angleterre, et que chez nous ils suivent, depuis 1813, une progression croissante. Rien n'est plus aisé que de se laisser tromper, quand on s'attache à la comparaison des chiffres qui expriment le nombre des condamnations prononcées, soit dans des pays différens, soit dans le même pays, à des époques différentes. Les mêmes actions qui, sous une législation, sont punies de peines infamantes, ne donnent pas matière à procès dans d'autres temps ou d'autres lieux (1), ou n'attirent sur leurs auteurs que des peines de police. Le nombre des crimes constatés et poursuivis n'est pas partout et en tout temps dans le même rapport avec le nombre des crimes commis. Beaucoup de coupables peuvent n'être pas découverts; ceux que l'on connaît ne sont pas tous arrêtés; ceux que l'on saisit ne sont pas tous mis en jugement; ceux qui paraissent devant les tribunaux ne sont pas tous condamnés; enfin parmi ceux contre lesquels des peines sont prononcées, il en est qui ne les subissent pas. La police judiciaire est plus ou moins active; l'instruction se fait avec plus ou moins de soin ou de célérité; les juges ou les jurés sont plus ou moins sévères. Sous ces derniers rapports, il y a des différences notables entre les provinces d'un même état (2). Une loi de 1824 a ren-

(1) En Espagne on a condamné à des peines criminelles, en 1826, 16 suicides, 4 duellistes et 2763 blasphémateurs. En Angleterre on condamne à mort et on exécute pour crime de sodomie.

(2) Voyez les Comptes du Garde-des-Sceaux, *Bulletin* d'avril 1827, page 372, et août 1827, page 380.

voyé devant les tribunaux correctionnels des infractions qui, précédemment qualifiées de crimes, étaient jugées par les cours d'assises. C'est encore une correction qu'il faut faire avant de comparer les résultats des années 1825 et 1826 à ceux des années précédentes. Pour juger si les *crimes* se sont multipliés depuis 1813, prenons le nombre annuel des condamnations *infamantes*.

Années	1813....4210.	Années	1818....5093.
	1814....2622.		1819....4202.
	1815....3362.		1820....3575.
	1816....4901.		1821....3862.
	1817....6802.		1825....3177.

On ne peut prendre pour termes de comparaison les années 1814 et 1815, où la guerre, l'invasion du territoire, les réactions politiques, ont empêché de constater, de poursuivre et de réprimer beaucoup d'infractions. Dans les temps de désordre, certaines violences restent impunies; ensuite les amnisties éteignent une foule de procès. En 1816, on ressentit la misère causée par la dévastation d'une partie du territoire, et la récolte fut mauvaise. En 1817, disette. Le ministre de l'intérieur disait, dans un rapport publié à la fin de 1818: « Le nombre des condamnations a été, en 1817, double de ce qu'il était en 1815; mais cette augmentation provient en partie de la misère où étaient plongées quelques provinces, des poursuites exercées pour délits politiques et de la *cherté des subsistances.* » Les causes observées en 1817 ont dû influer sur 1818, parce que les infractions commises dans le cours d'une année se jugent en partie dans celle qui suit. Si, par les raisons qui viennent d'être données, on écarte les années 1814 à 1818, on trouvera que le nombre des condamnations *criminelles* a diminué comparativement à 1813. Si l'on prend le terme moyen des dix années, qui est de 4181, on le trouvera encore inférieur au chiffre de 1813. Enfin la diminution relative sera difficile à contester, si l'on considère que, depuis 1813, la population de la France s'est accrue d'un quinzième. Il y a eu des augmentations et des diminutions dans le nombre des crimes. Pour peu qu'on y réfléchisse, on aperçoit que ces oscillations tiennent à des causes indépendantes des mœurs et de l'instruction du peuple, puis-

qu'il est impossible que l'état moral d'une nation s'altère et s'améliore alternativement d'une manière aussi brusque. Ce qui paraît hors de doute, ce qui a été constaté dans d'autres pays comme en France, c'est que les infractions se multiplient à proportion de la difficulté que la classe laborieuse éprouve à se procurer des moyens de subsistance; difficulté qui résulte directement de la cherté des grains, de la stagnation de quelque branche du travail industriel ou de la réduction des salaires, et indirectement de la mauvaise administration, de l'excès des impôts, de la concentration des propriétés en peu de mains, des priviléges en matière d'industrie, des corporations mendiantes ou dotées qui, sans rien produire, consomment le travail d'autrui, etc. Ce qui paraît également constant, c'est que les pays qui ont le plus de mendians ont aussi le plus de criminels, que la superstition entretient la mendicité, et que l'ignorance propage la superstition. La liberté, l'aisance, les lumières marchent de front et se prêtent un mutuel appui. L'esclavage apauvrit, la misère abrutit. Les lumières doivent être considérées comme nuisibles par les classes qui, dans certaines contrées, exploitent à leur profit la stupide crédulité du peuple; mais en Amérique et en Angleterre, leur propagation est favorisée; on y voit un moyen de prospérité et d'ordre public. Serait-ce une question de savoir s'il convient de les étouffer en France? Si quelques personnes inclinent pour l'affirmative, leur opinion n'est pas avouée par l'autorité publique, puisque, dans son compte de 1825, le ministre de la justice exprimait l'espoir que « la prospérité de l'agriculture, du commerce et de l'industrie affaibliront les *causes les plus ordinaires des crimes*, en répandant partout *l'aisance et les lumières.* »

L'auteur de cet opuscule complètera sans doute ses recherches, dont il paraît n'avoir donné cette fois qu'un premier aperçu, et dont lui-même recommande de ne pas tirer des conséquences prématurées, avant d'avoir recueilli de nouvelles observations. 4 tableaux terminent cette petite brochure. Les 2 premiers présentent les rapports entre le nombre des délits jugés aux cours d'assises et la population des écoles primaires en France; le 3e offre le résumé général par régions du sud du milieu et du nord; le 4e présente des rapports semblables pour l'Angleterre. Voici le résumé de ces tableaux.

Académies.	Population.	Instruction primaire en 1820, élèves mâles.	Délits contre les personnes en 1825.	Délits contre les propriétés en 1825.
Du Sud (28 dép.)	8,180,751	209,620	875	1,083
Du Milieu (30 dép.)	10,740,031	180,950	521	1,085
Du Nord (27 dép.) y compris Besançon	11,564,559	679,030	669	2,701

En prenant, pour appréciation de l'immoralité du pays, le nombre des délits commis contre les personnes, on voit que les académies du milieu seraient à la fois les moins instruites et les moins immorales, tandis que les académies du nord l'emporteraient de beaucoup sur celles du midi en moralité et en instruction. V.

196. I. Manuel du Juré, ou Exposition des principes de la législation criminelle, dans ses rapports avec les fonctions de juré, et commentaire de la loi du 2 mai 1827 sur l'organisation du juri, et des articles du code d'instruction criminelle qui traitent de l'examen et du jugement par jurés; par Victor Guichard et J. J. Dubochet, avocats à la Cour royale de Paris. 1 vol. in-8° de XIV et 495 p.; prix, 7 fr. Paris, 1827; Sautelet et compagnie.

197. II. Manuel du Juri, ou Commentaire sur la législation relative à l'organisation du juri, à l'examen et au jugement par jurés; précédé de la théorie du juri, contenant des recherches sur les caractères essentiels de cette institution, sur son origine, sa décadence, sa chute, son rétablissement et sur les améliorations dont elle est susceptible; par M. Bourguignon, conseiller honoraire et avocat à la Cour roy. de Paris. 1 vol. in-8° de 540 p.; prix, 7 fr. Paris, 1827; Moreau.

Nous nous bornons à signaler ces deux ouvrages; les développemens de leur titre indiquent suffisamment leur objet. Le dernier, que recommande la réputation de l'auteur, nous est inconnu. Le 1er nous a paru remplir l'objet que se sont proposé les auteurs; il est divisé en deux parties ainsi que l'indique son titre.

198. Législation sur les mines et sur les expropriations

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE, ou Lois des 21 avril et 8 mars 1810, expliquées par les discussions du Conseil d'État, les exposés de motifs, rapports, discours, et généralement par tous les travaux préparatoires dont elles sont le résultat, et complétées par les actes de l'autorité publique qui le concernent; par M. le baron LOCRÉ, ancien secrétaire-général du conseil d'état, avocat à la Cour roy., etc. In-8° de 676 p.; prix, 8 fr. Paris, 1828; Treuttel et Würtz.

Les deux lois qu'on donne dans cet ouvrage, *avec leur commentaire* et *avec leur complément*, sont extraites du livre de la *législation civile, commerciale et criminelle de la France* (voy. le *Bullet.* t. X, nos 8 et 201), où elles forment avec quelqu'autres l'appendice du livre II du Code civil.

Ces deux lois constituent la législation sur deux matières de la plus haute importance. Les mines, les minières, les carrières et les tourbières sont l'objet d'une infinité d'entreprises et de spéculations. A l'égard de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il n'est pas un seul propriétaire qu'elle ne puisse atteindre. Les chaumières, le petit morceau de terre qui compose toute la fortune d'un cultivateur, peuvent y être soumis aussi bien que les plus vastes domaines.

La connaissance des règles qui régissent ces matières est donc utile à tous les propriétaires; elle intéresse le paysan comme le citadin, à qui l'on demande le sacrifice de sa propriété; elle est nécessaire aux agens de l'administration publique; elle trace aux uns et aux autres leurs droits et leurs devoirs; mais la plupart seraient privés de ces avantages, si, pour se procurer ce volume dont ils ont besoin, il leur fallait acheter le grand ouvrage de M. Locré, dont il fait partie.

Ces considérations ont déterminé à le réimprimer séparément, et nous ne pouvons qu'applaudir à cette heureuse idée des éditeurs.

199. LE PARFAIT CAPITAINE, ou Guide des commerçans, armateurs, navigateurs, etc.; par M. le Chev. LAGET DE PODIO, ancien procureur du Roi, etc., auteur de la *Juridiction des consuls de France à l'étranger*. 2e édit., rev., cor. et considérablement augm. 1 vol. in-8° de 484 p.; prix, 7 fr. Paris, 1828; Dondey-Dupré.

La 1[re] édition du *Manuel des Navigateurs* était épuisée depuis long-temps, et de nombreuses dispositions législatives ou décisions des cours souveraines, des règlemens nouveaux, etc. nécessitaient une édition nouvelle qui pût satisfaire aux besoins des marins. C'est cette nouvelle édition que nous annonçons comme un ouvrage indispensable aux armateurs, expéditeurs, courtiers, conducteurs de navires, capitaines marchands, à tous les commerçans des ports, et à tous les jurisconsultes qui, par état ou par position, peuvent être dans la nécessité de connaître l'ensemble de la législation ou des dispositions politiques, civiles ou commerciales, qui intéressent la navigation marchande.

200. Essai sur le Roulage, et améliorations à introduire dans cette partie; par M. François. Broch. in-8° de 47 p. Paris, févr. 1828; Gueffier.

L'auteur de cette brochure, chef d'une importante maison de roulage, a déposé dans cette publication les leçons de sa longue expérience. Le mot *roulage*, sous sa plume, étend son acception, il comprend l'administration des postes, celle des grandes messageries, les diverses maisons de roulage, ainsi que tous les établissemens qui se chargent du transport des voyageurs et des marchandises du commerce.

Prenant les diverses branches du roulage à leur naissance, l'auteur cherche à montrer le but d'utilité pour lequel elles ont été instituées, leurs divers accroissemens, leurs rapports entre elles et le commerce, l'ambition de ceux qui les ont exploitées autrefois, de ceux qui les exploitent maintenant; les empiétemens qu'elles font continuellement sur leurs droits et sur leurs attributions respectives; la conclusion de ses observations c'est la nécessité absolue de renfermer ces différentes branches dans des limites qu'elles ne pourraient dépasser, en consultant leur propre avantage et celui du commerce.

M. François établit trois époques, l'origine des grandes messageries et leur prospérité rapide, à l'aide des priviléges; le développement du roulage, contrarié pendant quelques temps; enfin, l'apparition du roulage accéléré.

Créées par le besoin, entretenues par l'industrie, développées par les circonstances, l'auteur lie la prospérité des diverses

branches du roulage, à leur plus ou moins de liberté; il les fait voir opprimées par le fisc. Il conseille de faire une large part à la concurrence, mais il laisse entrevoir un inconvénient de la liberté indéfinie, et montre le *monopole* détruisant l'ouvrage de la liberté, écrasant le roulage en anéantissant les établissemens partiels, en faisant disparaître les divers établissemens locaux intermédiaires, en réduisant les garanties des commerçans.

Les messageries furent d'abord établies pour conduire à Paris les étudians de l'Université, et servaient à entretenir un commerce réglé entre ces étudians et leurs familles. Les messagers, sous le nom de *suppôts* de l'Université, étaient responsables de leur conduite au recteur de l'Université. Bientôt l'administration sentit l'avantage d'une exploitation à son profit, et bientôt le droit de messagerie fit partie des domaines du Roi. Nous ne suivrons pas les diverses oscillations, les incertitudes multipliées de l'ancienne législation; c'est dans l'ouvrage même de M. François qu'il faut en prendre connaissance et étudier les effets produits par chaque arrêt.

En 1775, sous le ministère de Turgot, on vit naître un mode uniforme de messageries qui, sans concurrens, à peine établi, se relâcha au point de ne remplir aucune des vues de son institution. C'était au point *que sans un tour de faveur, sans une exception*, il fallait plus d'un mois à l'avance se faire inscrire pour un départ pressé, pour l'expédition du moindre paquet.

Les systèmes mixtes ont aussi leur inconvénient et n'ont souvent ni la fixité du service privilégié, ni les moyens d'actions du service libre. Mais, laissant ce point de vue trop général, voyons l'état du roulage, proprement dit aujourd'hui. L'auteur développe et approfondit les questions d'entrepôt ou dépôts partiels qui, en réunissant une grande masse de marchandises en charge, peuvent alimenter les voituriers; sans eux la marchandise serait inerte, sans moyen de direction, le conducteur serait sans marchandise; en rapprochant l'un de l'autre, ils sont les grands ressorts du roulage.

Les agens intermédiaires ou courtiers font encore le service entre les entrepôts et concourent à alimenter l'action réciproque.

Le roulage accéléré est une sorte de nouveauté qui, née pour ainsi dire des besoins d'activer les communications, est, suivant l'auteur, susceptible de ramener au système des entrepôts exclusifs, c'est-à-dire à la ruine entière du roulage.

Si nous l'en croyons, il aura pour résultat la diminution des moyens de transport, une baisse momentanée et au-delà de toute proportion des prix, et enfin le *monopole* des établissemens qui auront pu résister aux jaloux efforts des concurrences.

Un des inconvéniens réels du roulage accéléré est, que ne desservant que les communications importantes qui ont pu présenter des moyens d'en alimenter l'action, les communications intermédiaires ne sont plus desservies, ou qu'elles le sont à des prix de beaucoup supérieurs aux autres.

L'auteur donne sur chacun des agens du commerce, courtiers, commissionnaires, messagers, rouliers, des détails que nous ne pouvons pas reproduire; les remèdes qu'il indique pour les maux qu'il signale sont le produit des réflexions d'un homme sage; peut être quelques-uns sont-ils peu en harmonie avec l'esprit du moment, mais toujours est-il vrai de dire qu'ils méritent un examen, et peut-être doivent-ils être mis en expérience.

Ces dernières vues se portent à solliciter la liberté pour le roulage, l'amélioration des routes et des moyens de communication, enfin, une organisation qui fixerait les droits respectifs des divers agens du commerce. BERTHEVIN.

201. NOTICE SUR LES ANCIENNES ENCEINTES DE LA VILLE DE PARIS, ses tours et ses portes; par RAMOND DU POUJET. 2e édit. In-8° de 2 feuil. $\frac{1}{4}$, avec 1 pl.; prix 1 fr. Paris, 1826; Belin-Leprieur.

L'auteur décrit successivement l'enceinte commencée en 1190 et achevée en 1821; ses 8 portes principales qui étaient au midi de la cité; l'enceinte commencée sous Charles V en 1383, et les portes construites depuis le règne de ce roi. Le plan représente les enceintes de Paris sous Philippe-Auguste, Charles V et Louis XIII.

202. PRÉCIS HISTORIQUES DES AGRANDISSEMENS ET EMBELLISSEMENS DE PARIS, depuis Jules-César, 56 ans avant J.-C., jus-

qu'à ce jour. In-4° de 3 feuilles. Paris, 1826; Pihan-Delaforest.

203. LE MODERNE CONDUCTEUR AUX ENVIRONS DE PARIS; par M. D., géographe. In-18 de 3 feuil., plus une carte et des planches; prix, 2 fr. Paris, 1826; Terry.

204. LE NOUVEAU CONDUCTEUR, ou Guide de l'étranger aux environs de Paris, contenant, dans l'ordre alphabétique, la description et l'histoire des lieux; les monumens et curiosités; les produits du sol et de l'industrie; les jours de foire, de marché et de fêtes patronales; les distances des lieux entre eux, et leur éloignement de Paris; les départs et retours des voitures publiques, avec les heures et les prix; les auberges, les cafés, les bains et autres établissemens que l'étranger doit préférer. Orné de six vues des plus beaux monumens, et d'une carte; par M. CONSTANT TAILLARD. In-18 de VII et 345 p. Paris, 1826; Terry.

Nous avons déjà annoncé un ouvrage analogue du même auteur (*Voy. le Bullet.*, tome IX, n° 124). Celui-ci est commode par son ordre alphabétique, et la plupart des articles nous ont paru faits avec soin.

205. PARIS ET SES ENVIRONS; Dictionnaire historique, anecdotique, descriptif et topographique, religieux, politique, militaire, commercial et industriel; rédigé par B. SAINT-EDME, et publié par une société, par livr. gr. in-8° à 2 colonnes, de 4 demi-feuilles; prix, 1 fr. la livraison. Paris, 1827; au bureau, rue Racine, n° 6, et chez Leclercq, édit.

Cet ouvrage, sur un autre plan et dans un autre but, peut être comparé, par son étendue, son importance littéraire, les soins qu'on a apportés à sa rédaction, et peut-être aussi par son esprit, à l'*Histoire de Paris* par M. Dulaure. Il devient le complément obligé de cette production remarquable, ainsi que de l'ouvrage de M. Saint-Victor. Tous les administrateurs, les voyageurs, et généralement toutes les personnes que la connaissance de Paris et de ses environs, bourgs, villages et hameaux à 20 lieues, et les villes à 50 lieues de distance intéressent,

trouveront dans ce dictionnaire les renseignemens que les besoins divers ou la simple curiosité peuvent faire désirer.

Malgré tout ce qui a été écrit sur Paris, cet ouvrage manquait. L'histoire de M. Dulaure elle-même, ni le livre de M. Saint-Victor, qui ne franchissent point l'enceinte de la ville, ne peuvent en tenir lieu, l'ordonnance alphabétique des matières pouvant seule convenir aux recherches journalières que la conversation et le besoin provoquent. C'est donc une heureuse idée que d'avoir pensé à réunir et à fondre ensemble tant de savans et utiles travaux, pour en former un ensemble portatif et bien médité. Les éditeurs préviennent, dans leur prospectus, que le mot *environs* n'est pas sur le titre de leur ouvrage l'annonce de quelques détails généralement connus et empruntés à tous les recueils sur les divers cantons qui avoisinent la capitale. L'auteur a cru devoir, dans l'intérêt de la partie politique et militaire de son ouvrage, étendre sa sphère, et les mêmes soins paraissent avoir été apportés dans la rédaction des articles qui concernent les environs de Paris, que pour ceux qui ont cette capitale pour objet.

Un appendix, placé à la fin du volume et que l'on pourra renouveler sans toucher au corps de l'ouvrage, offrira la partie mobile des renseignemens, telles que les nomenclatures administratives et commerciales, etc.

L'auteur annonce hautement avoir pris pour base de son travail le dictionnaire de Hurtaut et Magny, publié en 1779, dictionnaire rempli de recherches curieuses dont les derniers historiens de Paris ont profité sans rendre à ces auteurs la justice de les citer.

Nous donnerons, d'après l'auteur, la nomenclature des matières qui entrent dans la composition de chacun des articles de cet important ouvrage. « Géographie ancienne et moderne. — Température, observations astronomiques et hygiéniques. — Description de la ville, du bourg, du village, du hameau, de la rue. — Indication du département, de l'arrondissement, du canton. — Distance de Paris et du chef-lieu. — Population à toutes les époques. — Coutumes, usages, mœurs, langage, costumes, caractère distinctif des habitans. — Monumens et curiosités. — Musées, bibliothèques, académies, théâtres, genre particulier d'amusemens. — Tribunaux. — Conciles et

synodes. — Histoire civile, politique, religieuse et militaire de chaque lieu, depuis son existence jusqu'à la mort de Louis XVIII. — Hommes illustres qui y sont nés, ou morts ou inhumés. — Qualité des terres. — Productions naturelles (indigènes, exotiques). — État de l'agriculture. — Mines. — Eaux minérales. — Eaux, bois et forêts, étangs, ruisseaux, lacs, canaux, rivières, fleuves, navigation et travaux. — Chasse et pêche. — Routes : celles qui existent, celles qui manquent, leurs communications et leurs embranchemens. — Commerce. — Industrie. — Manufactures. — Fabriques. — Établissemens utiles. — Bourse, change, spéculations financières. — Foires et marchés. — Consommation. — Postes, relais, coches, voitures d'eau, moyens divers de communication. — Bureaux de douanes.

Nous devons dire qu'en général l'auteur a tenu ses promesses, comme aussi il nous a paru, autant qu'un aperçu rapide a pu nous le faire juger, qu'il a puisé aux sources originales, et qu'il s'est entouré de toutes les garanties pour l'exactitude des faits.

Nous devons cependant faire un reproche grave à cet écrivain, c'est d'avoir introduit dans son dictionnaire des mots qui n'ont point la spécialité exigée et dont rien ne peut justifier l'introduction, qui, d'ailleurs, grossissent inutilement ce volume, et qui y sont de véritables hors-d'œuvre, d'autant que l'on ne découvre pas les motifs qui les ont fait choisir de préférence à une foule d'autres qui auraient pu, à tout aussi bon droit, y trouver place. Nous citerons notamment les mots *Abbaye*, *Abbés*, *Académie*, *Agens de change*, *Agiot*, *Agiotage*, *Aides*, *Architecture*, etc., qui sont inutiles ici, ou qui offrent des données générales que l'on ne s'attend pas à trouver dans un ouvrage sur Paris et ses environs.

Déjà 16 livraisons sont publiées; elles conduisent seulement aux lettres B U C. D'après le prospectus cet ouvrage n'aura cependant pas plus de 100 feuilles ou 1,600 pages d'impression. Le papier grand-raisin satiné, les caractères et tous les détails de l'impression ne laissent rien à désirer. Les plans de Paris, aux époques de ses principaux accroissemens, accompagneront la dernière livraison.

Il doit en paraître 3 par mois, et nous faisons des vœux pour qu'elles se succèdent sans interruption, et que cette utile entre-

prise trouve dans l'empressement du public éclairé les encouragemens qu'elle mérite à tous égards. D.

206. I. Du commerce des grains et farines, et de la boulangerie, à Paris. In-8° de 40 pag.; prix, 2 fr.; Paris, 1828; Pélicier.

207. II. Établissement de Boulangerie, à Paris, rue de Bercy-Saint-Antoine, n° 11. Société en commandite par actions, sous la raison H. Monin, Duguet et comp.; capital 400,000 fr. In-4° de 12 pag.; Paris, 1827; imprimerie de Plassan.

208. III. Statuts de l'établissement de Boulangerie, rue de Bercy-St.-Antoine, n° 11; Paris, 1827; imp. de Plassan.

I. L'approvisionnement de la capitale peut-il être assuré par la voie du commerce soumis aux lois de l'état?

Quelle influence aurait la suppression des magasins de réserve sur le commerce des grains et farines dans la capitale?

Telles sont les questions qu'examine l'auteur de la brochure que nous annonçons. Il examine aussi les modifications qui pourraient être apportées au système qui régit actuellement la halle et la boulangerie de Paris, et envisage ce système sous le double point de vue industriel et légal.

Il n'y a pas plus de 250 ans que des ordonnances prononcèrent la peine de mort contre quiconque ferait le commerce des grains. Nous sommes aujourd'hui bien loin d'un ordre de choses qui permettait de semblables aberrations. L'ordonnance de 1669 offre les premiers règlemens qui aient donné à ce commerce un simulacre d'existence légale. Depuis la révolution jusqu'en 1818, la législation a été vacillante; la législation actuelle a enfin soustrait le gouvernement à la fâcheuse nécessité de faire lui-même le commerce des grains. Une protection efficace pour ce genre de commerce, voilà ce que réclame l'auteur; que la faculté d'entrepôt soit accordée aux principales villes de France, que les commerçans soient appelés pour la fixation des mercuriales régulatrices de l'exportation et de l'importation, et, dit l'auteur, on verra de grands capitaux se diriger vers ce genre de spéculation et tenir lieu des magasins de réserve.

Ces établissemens, qui inspirent une sécurité irréfléchie au

peuple, n'ont pas d'autre utilité, car en temps de disette, ceux même de la capitale ne nourriraient pas la population pendant huit jours. Il faut lire, d'ailleurs, la série des raisonnemens par lesquels l'auteur arrive à prouver que non-seulement ils sont inutiles, mais aussi qu'ils sont à craindre, et ceux qui lui font avancer que, dans l'état actuel des choses, la halle de Paris est une véritable anomalie commerciale.

L'auteur indique les changemens qu'il croit nécessaires pour détruire le monopole des facteurs aux grains-farines à Paris, et examine le système qui régit la boulangerie de Paris, système dont il donne l'historique ; il en sollicite la réforme pour lui donner une organisation qui la mette en harmonie avec l'esprit des règlemens existans, et surtout avec les principes avoués de l'économie publique.

II. On avait annoncé en 1826, (*Voy. Biblioth. phys. Économ.* juillet 1826, p. 59), l'établissement d'une grande boulangerie perfectionnée de 40 fours, et de 36 moulins mus par la vapeur et par des nouveaux procédés, qui devait être établie hors des barrières de Paris, sous la direction de la compagnie Baron, ensuite d'un arrêté du préfet de police du 10 décembre 1825. Son but était de concourir, dans une proportion considérable, à fournir à la population de Paris et de ses environs du pain de toutes les qualités à un taux au-dessous du tarif, à perfectionner la fabrication des farines et celle du pain. Cet établissement devait n'employer que les premières qualités de grains, et prévenir la pénurie, le renchérissement du pain dans les temps de sécheresse prolongée, circonstance qui fait hausser le prix des farines, sans que celui du grain augmente. Le fonds social devait être de 6,000,000 fr., représenté par 3,000 actions de 2,000 fr. Cette société, en commandite, devait durer 25 ans, et il paraît que l'acte social fut rédigé chez Dulong, notaire, mais qu'il n'a pas eu de suite. On en ignore le motif.

La nouvelle association que nous annonçons ne paraît pas avoir une base aussi large, mais par cela même les intentions peuvent éprouver moins de difficultés à être réalisées.

Il y a environ 40 ans, que les boulangers ont cessé de faire moudre à la grosse, et de se servir chez eux des sacs et des bluteaux, au moyen desquels ils opéraient la division des produits de la mouture.

Depuis cette époque de l'application des bluteaux et bluteries au mécanisme des moulins, les boulangers ont presque généralement cessé de s'approvisionner en blé, et les meûniers ont commencé à vendre des farines fabriquées pour leur propre compte et prêtes à servir à la panification.

Les avantages particuliers ont fait naître un grand nombre d'établissemens de mouture. La concurrence a diminué les bénéfices, et les meûniers ont plutôt opéré des améliorations dans l'emploi de leurs forces motrices que dans les produits fabriqués.

D'après la notice publiée par la nouvelle Société, on peut estimer qu'il existe, dans le rayon de 38 lieues de la capitale, 700 paires de meules, pouvant fournir à la consommation un excédant de 2,000 sacs par jour.

De là, la surabondance des farines sur la place de Paris et les variations du cours de cette marchandise.

La nouvelle Société ne fabriquera pas les farines; elle les achetera, et en améliorera la qualité par des mécanismes inventés où importés par le sieur Duguet. La mauvaise disposition et l'insalubrité des fournils de la plupart des boulangers de la capitale seront évitées dans le nouvel établissement. L'opération usitée du pétrissage, si contraire aux soins de propreté que réclame l'aliment le plus indispensable, et si insuffisante pour travailler convenablement la pâte, sera remplacée par un pétrin mécanique.

Il faut voir, dans les statuts et la brochure qui les accompagne, les calculs des auteurs du projet que nous nous bornons à signaler, projet qui ne peut manquer d'exciter l'intérêt de tous les consommateurs, c. à d., de la population entière de la capitale. D.

209. Tableau descriptif, historique et pittoresque de la ville, du château et du parc de Versailles, compris les deux Trianons; par Vaysse de Villiers, ancien inspecteur des postes, etc. In-18 de 8 feuilles $\frac{1}{9}$, plus un plan; prix, 3 fr. 50 c.; sans plan, 3 fr.; le plan seul collé sur toile, 1 fr. Versailles; Étienne. Paris; Delaunay.

210. Itinéraire historique, biographique et topographique de la vallée d'Enghien-Montmorenci; précédé des mémoires de l'auteur et de l'histoire complète du procès relatif

au cœur de Grétry; le tout orné d'un grand nombre de portraits, plans, vues, *fac simile*, et cartes topographiques; par L.-V. Flamand Grétry. 3 vol. in-8°; prix 30 fr. avec des pl.; Paris, 1827; Arthus-Bertrand.

211. Précis statistique sur le canton de Creil, arrondissement de Senlis (Oise). (*Extrait de l'Annuaire du département de l'Oise pour* 1828.) In-8° de 152 p. (P. 215 à 367 de l'Annuaire.)

Nous avons signalé avec intérêt le précis statistique sur le canton de Chaumont-Oise, publié dans l'annuaire de 1827 (*Voy. le Bull.*, to. IX, n° 126); la même main exercée nous donne aujourd'hui un autre canton non moins important du même département, et il est très à desirer qu'elle puisse arriver à donner de même tous les autres cantons de ce département. Celui de Creil avait déjà sa statistique traitée par l'illustre duc de Liancourt, modèle de rédaction pour un petit canton. Le précis que nous annonçons aujourd'hui offre plus de détails et est par conséquent plus complet; il est traité avec le même soin que celui de Chaumont, sur le même plan, et mérite les mêmes éloges. C'est certainement, avec la Statistique de Chaumont-Oise, un modèle pour ces sortes d'ouvrage. Nous reproduirons dans la 2e section du *Bulletin*, l'article très bien traité sur la géologie du canton. Le 2e paragraphe, consacré à la population, offre une suite de tableaux composés avec beaucoup d'intelligence. Le tableau des vaccinations à diverses époques, celui du nombre des maisons de chaque commune, celui qui présente les résultats sous le rapport de l'instruction, celui des crimes et délits, et des jugemens rendus, etc.; puis la statistique industrielle de ce canton, où M. de Liancourt a porté la richesse ou l'aisance, et créé une puissante industrie; enfin la description administrative de cet annuaire, un ouvrage complet, bien ordonné, et l'un des mieux faits que nous ayons dans ce genre.

D.

212. Annuaire du département de l'Aisne, pour l'année 1828; par A. Lecointe, sous-chef au bureau de la préfecture, rédacteur du journal de l'Aisne (18e année). In-8° de 214 p., prix; 2 fr. Laon, veuve Melleville.

Nous signalerons avec satisfaction un bon annuaire de plus, celui du département de l'Aisne que nous ne connaissions point encore, et qui peut se placer auprès de ceux de la Meuse, du Puy-de-Dôme, etc. Après une courte topographie médicale, vient un chapitre qui est consacré au mouvement de la population; le 3e intitulé : histoire, monumens, antiquités, administration, contient une foule de faits intéressans. Ce chapitre offre; 1° la suite d'une *Notice sur les tombeaux ou cercueils de pierre antiques* découverts dans le département, dont le commencement se trouve dans l'annuaire de 1826, nous parlerons de cette notice dans la 7e section; 2° *Notice sur une nouvelle substance pouzzolanique découverte dans le département*, par M. Minard, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; nous donnerons dans la 5e section l'analyse de cette notice; 3° la *Relation du passage de S. M. Charles X* dans le département de l'Aisne, en 1827. Le reste de cet annuaire offre, d'une manière très complète, la statistique des administrations et des établissemens publics de tous genres. D.

213. Statistique de l'arrondissement de Falaise, etc.; IIIe et IVe cah., p. 297 à 554, avec 11 p. de notes et la table des matières. Falaise, 1827 à 1828; Bréc. Paris, chez Bance. (*Voy. le Bull.*, to. X, n° 208.)

Ces 2 cahiers terminent le 1er volume; le 2e cahier contient aussi 44 pages du second volume, commençant la 3e partie consacrée à la description des 2 cantons de Falaise. Le premier volume ne renferme que l'histoire et la description statistique de cette ville, par M. Galeron. Cette dernière partie, traitée avec un grand développement, mérite toutes sortes d'éloges et contient les détails de tous les genres qui constituent une statistique générale. Nous ne saurions entrer dans le détail des faits qu'elle présente, nous croyons qu'il est suffisant de signaler son excellente exécution. La même observation s'applique à la partie du tome second consacrée aux 2 cantons de cette sous-préfecture. On ne peut qu'applaudir au zèle des auteurs, et reconnaître combien ils se sont donnés de soins pour rassembler tous les faits propres à faire apprécier la situation de leur arrondissement. Rien n'est omis, et tous les renseigne-

mens nécessaires s'y trouvent rapportés avec beaucoup de méthode et de soins. D.

214. ANNUAIRE DE VÉRONNAIS (pour le département de la Moselle), imprimeur et libraire à Metz, pour l'année 1827, (24e année). In-12 de 466 p.; prix 2 fr. Metz, Véronnais.

215. Le même ouvrage pour l'année 1828 (25e année). In-12 de 444 p.; prix, 4 fr. Metz, chez le même.

Nous avons fait connaître, en parlant de l'annuaire de 1826 (*Voy. le Bullet.*, t. VIII, n° 7), les soins de l'éditeur pour cette publication annuelle. Celui de 1826 contient; 1° un tableau par ordre alphabétique des communes du département, avec l'indication de leur canton, leur distance au chef-lieu, à la sous-préfecture et au chef-lieu du canton, ainsi que leur population; 2° des renseignemens sur quelques-unes des villes du département; une notice très bien faite sur le mouvement de la population dans le département, pendant l'année 1825, ainsi qu'un tableau comparatif de la consommation en comestibles, boissons, etc., dans la ville de Metz, en 1824 et 1825, d'après les régistres de l'octroi. Nous donnerons séparément ces deux documens. Le reste de l'annuaire est rempli par une notice sur le département de la Moselle, offrant la statistique de toutes les administrations, et une statistique industrielle du département. On y remarque une foule de notices spéciales sur les institutions du pays, comme sur l'école forestière de Nancy, les cours industriels de Metz, les principaux établissemens industriels, la liste des principaux fabricans et commerçans du pays par nature de professions.

L'annuaire de 1828 offre des notions biographiques sur le lieut.-général comte Grenier, sur M. de Villers et sur le comte Émery, pair de France; une notice sur le mouvement de la population dans le département, en 1826, que nous ferons connaître avec celle sur la population en 1825; les consommations de Metz en 1825 et 1826, que nous joindrons au tableau ci-dessus indiqué; des notices spéciales sur beaucoup d'établissemens d'utilité publique, et surtout une notice détaillée sur les forges et mines de Me. Veuve Wendel. Nous reviendrons sur cette partie de l'annuaire qui a rapport à l'industrie. Ce que

nous avons dit suffit pour montrer combien cet ouvrage est rempli de documens intéressans et utiles, plus la statistique de ce département.

216. **Notice sur le mouvememt de la population dans le département de la Moselle**, pendant les années 1825 et 1826. (*Annuaires de Véronnais*; an. 1826 et 1827, p. 194 et 144).

Population totale, d'après le recensement du 1er août 1826, 409,155 habitans.

	1825	1826
Nombre des naissances........	12,614	13,349
Rapport des naissances à la population....................	$\frac{1}{31}$	$\frac{1}{30}\frac{2}{3}$
Garçons....................	6,528	6,877
Filles......................	6,086	6,472
Différence..............	442 ou $\frac{1}{14}$	405 ou $\frac{1}{14}$
Enfans légitimes..............	11,904	12,796
Enfans naturels reconnus......	674	490
Id. non reconnus.............	36	63
Proportion des enfans naturels aux enfans légitimes........	1 : 17	1 : 25

En 1825, le mois où il y a eu le plus de naissances est celui d'avril, elles sont au nombre de 1191 ; le mois de juin, le 9e antérieur en a eu le moins, on n'en compte que 935; en 1826, c'est janvier qui a eu le plus de naissances, elles sont au nombre de 1,229.

Mariages..................	2,747	2,880
— en janvier, terme maximum..	425	Près de $\frac{1}{4}$.
— en mars................	74	Terme minimum.
Décès......................	9,191	9,177
Garçons....................	2,854	2,859
Hommes mariés.............	1,255	1,164
Veufs......................	591	534
Total pour les hommes....	4,700	4,557
Filles......................	2,542	2,680

Femmes	1,047	991
Veuves	902	949
Total pour les femmes	4,491	4,620
Différence	209 hom.	63 femm.

Les 4 premiers mois de l'année sont ceux où il y a eu le plus de décès en 1825, septembre en a donné le moins. Le nombre total des décès excède celui de 1824 de 1160. Cette mortalité a pesé principalement sur les enfans, car au lieu de 1224 enfans de moins d'un an, morts en 1824, on en a compté en 1825, 2006, ou près du 6e du nombre des naissances, tandis que la proportion commune n'est que de un dixième.

Jusqu'à l'âge de 30 ans, le nombre des décès calculé âge par âge, d'un an à un an jusqu'à 10 ans, 5 ans en 5 ans jusqu'à 30, a été constamment plus considérable pour les hommes que pour les femmes; mais, à partir de l'âge de 30 ans, ce sont les femmes qui dominent aussi constamment dans le nombre des décès.

Il est mort en 1825 6 centénaires, 4 hommes et 2 femmes.

En 1826, les décès se subdivisèrent ainsi : mars 920, janvier 909, mai 883, février 826, décembre 824, avril 802, novembre 749, octobre 747, juin 654, août 643, septembre 627, et juillet 573.

Il est mort pendant la même année 2,156 enfans âgés d'un an et au-dessous, près du 6e du nombre total des naissances. Cette mortalité est due principalement à la petite vérole.

Quant à la mortalité des sexes d'après l'âge, ce sont les mêmes rapports qu'en 1825.

Il est mort en 1826 3 centénaires, 2 veufs et une fille.

Le tableau suivant indique le mouvement de la population pendant les 7 dernières années.

Années.	Naissances.	Mariages.	Décès.	Excédant des naissances sur les décès.
1820	12,950	2,535	8,436	4,514
1821	13,872	2,205	7,271	6,601
1822	12,973	2,608	7,179	5,794
1823	13,137	2,946	7,572	5,565
1824	12,410	2,508	8,031	4,379
1825	12,614	2,747	9,191	3,423
1826	13,349	2,880	9,177	4,172
Totaux.	91,305	18,429	56,857	34,448

Depuis 25 ans, il n'y a eu que 2 années, 1813 et 1814, où le nombre des décès ait excédé celui des naissances. L'excédant total des naissances sur les décès a été, durant ces 25 années, de 86,699.

Le tableau du mouvement de la population de la ville de Metz, en 1825 et en 1826, termine cet article des 2 annuaires.

Un tableau distinct donne dans tous les 2 la consommation de cette ville, en 1824 et 1825, en comestibles, boissons, combustibles et fourrages. F.

217. Essai statistique sur les frontières Nord-Est de la France, contenant, 1° la description topographique et chronologique de la ligne frontière, depuis le Rhin jusqu'aux Ardennes; 2° la peinture matérielle du sol, sous les rapports de la topographie, des produits indigènes, de l'industrie territoriale et du commerce qui en dérive; 3° la description, sous les mêmes rapports, des provinces étrangères limitrophes; 4° un résumé historique; 5° un précis archéologique; 6° des observations sur les mœurs; 7° enfin, un aperçu de l'importance des frontières Nord-Est, sous les rapports politiques et militaires; par J. Audenelle, employé des Douanes. 1 vol. in-8° de XI et 366 p.; prix, 6 fr. 50 c. Metz, 1827; Husson frères. Paris; Truchy.

Cette statistique historique, en même temps qu'elle est spéciale à la ligne frontière Nord-Est, embrasse dans sa généralité une contrée formée des départemens de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, de la Meurthe et des Vosges.

Située entre l'antique forêt des Ardennes et le Rhin, qui roule ses eaux rapides à travers l'une des plus riches vallées de l'Europe, cette contrée offre, entre 2 points géographiques aussi remarquables, une division physique particulière, un cadre d'intéressantes observations.

L'essai statistique, dont nous rendons compte, est divisé en 8 livres, le 1er a pour but la topographie, le 2e les richesses indigènes, le 3e l'industrie, le 4e présente un coup-d'œil sur l'étranger, le 5e est un résumé historique, le 6e a pour objet l'archéologie, le 7e les mœurs, le 8e et dernier traite de l'importance des frontières sous les rapports politiques et militaires.

Dans le 1er livre, l'auteur décrit point par point la limite frontière de France, depuis les confins du département des Ardennes jusques près de Luxembourg, où la Lauter se perd dans le Rhin. Cette limite, qui touche au royaume des Pays-Bas, à la Nouvelle-Prusse, à la Bavière-Rhénane, est appuyée par les zônes nord-est des trois départemens de la Meuse, de la Moselle et du Bas-Rhin. Une sous division de ce livre traite des caractères pittoresque, agricole, manufacturier et minéralogique de cette contrée; le 2e livre est divisé en 3 sections qui comprennent tout ce qui a rapport :

1° Aux mines de fer, de plomb, de cuivre, de sel gemme et autres gites minéralogiques;

2° Au règne végétal;

3° A la zoologie.

Le 3e livre est le développement du second, et il a pour but de montrer quel emploi l'habitant a fait des richesses naturelles de la contrée et quels genres d'industrie celles-ci ont fait éclore.

Le livre 4e fait connaître quelles sont les puissances limitrophes de la Meuse, de la Moselle et du Bas-Rhin. En décrivant les ressources agricoles et manufacturières d'un pays étroitement lié à ces 3 départemens frontières par des relations de voisinage, de commerce, M. Audenelle a eu pour but d'établir un terme de comparaison entre la France et l'étranger, et de montrer en même temps la part que les Pays-Bas, la Prusse

et la Bavière ont eu dans le partage de ce territoire, qui, avant 1814, faisait partie de l'empire français.

Le livre 5e traite des événemens historiques qui se sont passés dans cette contrée, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Le livre 6e ou l'archéologie, est un appendice important de la partie historique, dont il présente les preuves authentiques aux premier et second âges; ce dernier livre donne dans une 1re section des notions archéologiques sur les 1ers siècles, décrit les antiquités de Metz, de Scarponne, les tombeaux, les ruines, les statues, les voies militaires, les camps stationnaires des Romains, et le fameux monument d'Igel, situé au-dessus de Trèves, et sur l'origine duquel il existe une foule d'opinions divergentes; dans une seconde section il présente, dans l'ordre alphabétique, la description topographique et statistique des établissemens féodaux, militaires et religieux, dont l'origine remonte au moyen âge et auxquels se rattache quelque souvenir ou quelque fait remarquable.

Le livre 7e est une esquisse de mœurs de la contrée. L'auteur les décrit à différentes époques, examine les causes de la civilisation et constate son état présent. Ses tableaux sont remarquables par la vérité des couleurs et la nouveauté des observations.

Le livre 8e et dernier traite des causes générales de l'importance des frontières Nord-Est, de la condition de l'habitant considéré dans ses rapports avec l'attitude militaire du pays, de l'esprit militaire qui y règne, de la position relative à la Prusse, des Pays-Bas et de la Bavière, de l'examen physique de la frontière et des recherches sur les moyens défensifs; nous nous abstiendrons d'émettre aucune opinion sur cette matière. C'est principalement aux ingénieurs militaires et aux officiers de l'état-major qu'il convient d'apprécier les considérations qui font l'objet de ce livre.

Cet ouvrage, divisé en 2 parties bien distinctes, la topographie et la statistique d'une part, l'histoire et les mœurs de l'autre, offre une connaissance sommaire et positive de la contrée qu'il embrasse. La 1re partie est le fruit des investigations et des explorations de l'auteur; elle est riche de renseignemens vrais et neufs, et est surtout remarquable par la série des éta-

blissemen industriels qui y sont décrits d'une manière très-complète; la seconde est une compilation des ouvrages historiques et statistiques publiés sur les 3 évêchés, sur la Lorraine, sur la Basse-Alsace et sur les 5 départemens, dont se compose la contrée. SUEUR-MERLIN.

218. ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME, pour l'année 1828, contenant, etc. In-18 de 304 p. Clermont-Ferrand; chez Thibaud-Landriot.

Les détails dans lesquels nous sommes entrés en annonçant l'annuaire pour 1827 (Voyez le *Bulletin*, tom. XI, n° 35), nous dispensent d'énumérer toutes les choses semblables que contient celui de 1828. Après quelques généralités qu'offrent tous les almanachs, on y trouve l'indication des députés et des autorités et administrations civiles, ecclésiastiques, judiciaires et militaires du département, le personnel de l'instruction publique, l'état des établissemens médicaux et sanitaires, puis la statistique scientifique et littéraire du département.

Dans cette partie de l'annuaire du Puy-de-Dôme, après l'état de la Société royale des sciences, belles lettres et arts de Clermont, et l'indication des prix qu'elle a proposés pour 1828, on trouve de courtes notices sur les établissemens scientifiques de Clermont.

Nous signalerons l'annonce du don que vient de recevoir la bibliothèque de cette ville d'un manuscrit précieux, la minute de la *coutume d'Auvergne*, rédigée en 1510, sur vélin, format in-fol., parfaitement conservée et d'une belle écriture. C'est un des 6 exemplaires qui furent déposés dans les archives des 6 principales villes d'Auvergne. C'est à M. Bairat, doyen et bâtonnier des avocats de Clermont, que la ville doit ce monument si précieux pour elle surtout. Un superbe pavé en mosaïque a été trouvé, en février dernier, en fouillant une cave; on n'a pu en sauver qu'une faible partie.

La notice statistique sur le département et les détails généraux de topographie sont suivis de l'état de l'industrie commerciale et de quelques notices sur les événemens arrivés en 1827.

Il est à désirer que, pour les années suivantes, l'éditeur de cet annuaire, auquel nous avons donné de justes éloges, se pro-

cure des notices plus détaillées sur la statistique de chacun des arrondissemens du département, surtout sur l'industrie, et qu'il fasse connaître, avec quelques soins, les principaux établissemens industriels ou d'utilité publique. D.

PLANS ET CARTES.

219. Revue abrégée de l'Atlas universel de toutes les parties du monde, sur l'échelle de $\frac{1}{1,641,336}$ de M. Ph. Van der Maelen, contenant une courte notice, de ce que cet ouvrage offre de remarquable, ainsi que la désignation des autorités qui y ont été employées, avec quelques notes géographiques; par G.-Fr. Baron de Derfelden de Hinderstein. In-8° de 37 p. Utrecht, 1828; Altheer.

Cette notice a pour but de présenter une *Revue matérielle* des cartes dont se compose cette utile collection, dont nous avons entretenu nos lecteurs avec tout l'intérêt qu'elle mérite. L'auteur a réuni les cartes dans l'ordre géographique, et indique le nombre de cartes consacrées à chaque grande division; il signale aussi les principaux documens qui ont servi à les établir, ce qu'elles offrent pour la première fois aux géographes, entre autres l'intérieur de Borneo, qui n'avait jamais été dessiné, et dont M. Van der Maelen a pu donner une représentation détaillée au moyen des communications du gouvernement des Pays-Bas, qui lui a permis de profiter des travaux de MM. Hartman et Gronovius, exécutés en 1823, et dont les détails ne se trouvent encore sur aucune autre carte.

Cette notice contient en outre quelques observations critiques utiles à connaître. D.

220. Plan de Paris; par Verniquet. (*Fragmens extraits d'un mémoire inédit de M. de* Prony, membre de l'Institut. In-8° de 16 p. Paris, 1827.)

Ces fragmens roulent sur 3 sujets dont les deux 1ers sont seuls du ressort de cette section.

Le 1er fragment offre quelques mots sur les grandes opérations de géodésie astronomique et géographique, exécutées par

des géomètres et des ingénieurs français, sur le système métrique français et sur les ouvrages publiés sur cet objet, ainsi que sur la perfection des instrumens que l'on fabrique aujourd'hui.

Nous copions littéralement le 2[e] fragment, qui est relatif au plan de Paris, connu sous le nom de plan *Verniquet.*

« Il est peu de villes d'un certain ordre, dit M. de Prony, dont les plans n'aient été levés avec plus ou moins d'exactitude et même gravés; mais j'ignore si aucune grande cité de l'Europe possède, à cet égard, un monument comparable à celui dont la ville de Paris est redevable à feu Verniquet. Je veux parler d'un plan de cette capitale levé à l'échelle de $\frac{1}{2}$ ligne pour toise, ou de $\frac{1}{1728}$, et dont les exemplaires gravés forment un atlas de 72 feuilles in-fol. Il y a environ un demi-siècle que ce vaste et important travail s'exécutait; j'en ai connu l'auteur, qui fréquentait la maison de M. Peronet, 1[er] ingénieur des ponts et chaussées, et j'ai pu avoir une connaissance détaillée des moyens qu'il employait pour assurer l'exactitude de ses opérations. Sa triangulation a été soumise à des épreuves bien rigoureuses, lorsque Delambre s'est occupé à Paris des observations relatives à la mesure du méridien; et j'ai entendu ce grand astronome citer avec éloge l'atlas de Verniquet, à propos des vérifications de ses triangles, qu'il avait eu occasion de faire.

« Cet atlas a été on ne peut pas plus utile aux ingénieurs et aux officiers de la voirie, pour les tracés des projets, des alignemens, etc., et son utilité augmente chaque jour en raison des constructions nouvelles qu'on voit s'élever de toute part dans la capitale. Ce goût ou cette manie de bâtir, de remplacer, par des maisons, les arbres, la végétation si nécessaires à la salubrité, paraît s'étendre dans les grandes villes de France, où l'on doit sentir, de plus en plus, la nécessité de suivre l'exemple donné à Paris. Le plan de Verniquet à l'échelle de $\frac{1}{1728}$, pourrait, sans inconvénient, être réduit à l'échelle de $\frac{1}{2000}$ ou 0,0005, et les plans de Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, etc., rapportés à une pareille échelle, formeraient une collection extrêment curieuse et importante.

« Il est vrai que les achats d'atlas, ainsi formés, ne seraient pas à la portée de tout le monde, et d'ailleurs, dans beaucoup de cas on n'a pas besoin d'échelles d'une aussi grande proportion; mais toutes les convenances seraient satisfaites, si l'on pu-

bliait, avec ces atlas, leurs réductions à de moindres échelles, qui seraient, par exemple, de $\frac{1}{5000}$, ou 0,0002. C'est le parti qu'a pris Mme Gentil-Chavaignac, fille de M. Verniquet, en faisant graver une réduction en 6 feuilles, de 72 feuilles du plan de son père. L'échelle n'est pas exactement de 0,0002, mais elle en diffère peu. Pour se faire une idée de la répartition, sur ces 6 feuilles, de la surface de Paris, on imaginera 2 lignes méridiennes, tracées l'une à 1,000 mètres, du côté de l'est, et une perpendiculaire à ces lignes qui les rencontre à 2,5000 mètres de distance nord de l'Observatoire; on aura ainsi 3 zônes au nord de cette perpendiculaire, et 3 zônes correspondantes au sud, séparées par les lignes sur lesquelles les feuilles doivent s'assembler.

« La réduction de Mme Gentil-Chavaignac se recommande par la netteté et la pureté du trait, qualités qui, réunies à celle de l'exactitude, rendent cette réduction éminemment propre aux usages des ingénieurs. C'est sur ces 6 feuilles qu'a été tracé le plan du beau projet de M. l'ingénieur en chef Mallet, pour la distribution des eaux de l'Ourcq dans Paris; et en définitive, M^e. Gentil-Chavaignac s'est acquis, par sa publication, des droits à la reconnaissance, non seulement des ingénieurs, architectes et amateurs, mais encore des administrateurs qui ont, dans les départemens, diverses parties des travaux publics.

« On connaît les beaux résultats présentés dans plusieurs ouvrages de M. le comte de Chabrol, relatifs à la statistique du département de la Seine : une partie de ces résultats est déduite de mesures très-précises prises sur le plan de Paris. Les rapprochemens entre de pareilles mesures, données par des plans exacts de différentes villes, et les populations de ces villes, fourniraient d'intéressans résultats : soient, par exemple, Rome, Londres et Paris. D'après les meilleurs plans que j'ai pu me procurer pour les deux 1res villes, et le plan de Verniquet pour la 3e, je trouve que la surface de Rome antique, qui était de 15,050,000 mètres carrés, n'est plus maintenant habitée que sur 7,200,000 mètres carrés; la surface de Londres est de 45,600,000 mètres carrés, et celle de Paris, de 33,500,000; or les populations de ces 3 villes, consignées dans l'annuaire du buréau des longitudes de 1812, sont : Rome moderne, 120,000 habitans; Londres, 1,240,002; Paris, 700,000. Il suit delà que

sur chaque portion de surface contenant 1,000 mètres carrés, Rome moderne possède 17 habitans; Londres 27, et Paris 21; le tout exprimé en nombres ronds. C'est l'expression de ce qu'on pourrait appeler la *densité* de la population, ou la *population spécifique*. Si l'on veut connaître les rapports inverses, on trouve que 1,000 habitans occupent à Rome moderne 60,000 mètres carrés; à Londres 36,715, et à Paris 47,857; ce qui donne par individu, en nombres ronds, respectivement, 60,37,48 mètres carrés. »

221. ATLAS GÉNÉRAL DE LA VILLE, DES FAUBOURGS ET DES MONUMENS DE PARIS; par TH. JACOUBET, architecte.

Ce nouveau plan, qui est sur une échelle d'un millimètre pour 2 mètres, sera composé de 54 feuilles; il paraîtra par souscription et par livraisons de 6 feuilles chacune; il figurera : 1° tous les monumens publics, détaillés avec le plus grand soin; 2° toutes les maisons particulières avec leurs jambes-étrières et leur numéro; 3° tous les projets de percement, ainsi que les alignemens arrêtés par ordonnance royale; 4° la division intérieure des propriétés qui seront atteintes par les projets définitivement arrêtés, ou qui les avoisineront immédiatement. — Les masses de maisons et les divisions de propriétés qui se trouvent dans les 50 toises (extra muros), seront scrupuleusement indiquées. — Les routes royales, les ruelles et les chemins vicinaux seront tracés dans toute l'étendue que contiendra le cadre qui environne le plan. — Les souscripteurs recevront en outre, avec la dernière livraison, la nomenclature des rues, avec indication de leur largeur et de leur longueur. — L'ouvrage sera suivi d'une note qui indiquera les travaux publics qui ont été exécutés depuis la Restauration. — Le prix de chaque livraison est de 18 fr. sur papier ordinaire. A dater de la première publication, les livraisons paraîtront, sans interruption, de 3 mois en 3 mois. On souscrit chez l'auteur, rue Meslay, n° 24, chez Piquet et chez Carilian Gœury.

222. ATLAS GÉNÉRAL DES 48 QUARTIERS DE LA VILLE DE PARIS, dressé et publié avec son autorisation; par PH. VASSERAT et J. H. BELLANGER. *Plan géométrique du quartier de l'Hôtel-de-Ville*, 9e arrondissement. Paris, 1826; Noël aîné.

223. Traité de géodésie pratique, contenant de nouvelles méthodes, suivi d'un recueil de lois et de diverses formules de procès-verbaux concernant le ministère des arpenteurs. In-8° de 4 feuil. 7/8. Paris, 1827; Lecointe et Durey.

224. Tables pour faciliter le calcul des différences de niveau dans les opérations topographiques. In-4° de 3 feuill. Paris, 1827; impr. de Didot jeune.

TABLE

DES ARTICLES DE CE CAHIER.

Géographie et Statistique.

Plans et Cartes.

Erratum du mois de février.

Page 273, lig. 9, royaume des *oints*, lisez: roy. des *cieux*.

FIN DU DOUZIÈME VOLUME.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
RUE JACOB, N° 24.



